

LES DERNIÈRES ANNÉES  
DU  
PONTIFICAT DE PIE IX

Th 138/1

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

DU MÊME AUTEUR :

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

L'ÉGLISE DE FRANCE  
SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Les dernières années du Pontificat de Pie IX (1870-1878).

Un volume in-8°.

Les premières années du Pontificat de Léon XIII (1878-1894). Un volume in-8°.

Les signes avant-coureurs de la séparation : *Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X (1894-1910)*. Un volume in-8°.

La vie de l'Église sous Léon XIII. Un volume in-8°.

LIBRAIRIE DE GIGORD

MONTALEMBERT d'après ses papiers et sa correspondance.

I. — SA JEUNESSE (1810-1836), 12<sup>e</sup> mille.

II. — LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT (1836-1850), 10<sup>e</sup> mille.

III. — L'ÉGLISE ET LE SECOND EMPIRE (1850-1870), 9<sup>e</sup> mille.

*Prix Juteau-Duwignaud (Académie française).*

# LES DERNIÈRES ANNÉES

DU

# PONTIFICAT DE PIE IX

1870-1878

PAR

le R. P. LECANUET

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

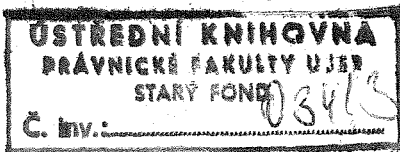
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1931

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

A LA MÉMOIRE TRÈS NOBLE  
DU COMTE CHARLES DE MONTALEMBERT  
ET DU VICOMTE CAMILLE DE MEAUX,  
SOLDATS DU CHRIST,  
DÉFENSEURS DE L'ÉGLISE ET DE SES LIBERTÉS,  
JE DÉDIE CE LIVRE.

E. L.



Darem od franc. vlády  
v Paříži

inv. čís. 5469

1158/  
37

## NOTE DE L'ÉDITEUR

---

En publiant les deux volumes du P. Lecanuet, dont le premier a pour titre : *Les signes avant-coureurs de la séparation* et le second : *La vie de l'Église sous Léon XIII*, nous avons annoncé que nous nous proposons de rééditer deux volumes du même auteur, antérieurement parus, dont l'un a pour objet : *Les dernières années du Pontificat de Pie IX (1870-1878)* et l'autre : *Les premières années du Pontificat de Léon XIII (1878-1894)*. C'est cette nouvelle édition que nous offrons aujourd'hui au public. Les quatre volumes réunis constituent une histoire complète de l'Église sous la troisième République, allant de la fin du second Empire jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État. Et, ces volumes s'ajoutant à ceux que le P. Lecanuet avait précédemment publiés sur Montalembert (1810-1870)<sup>1</sup>, lequel a été, nul ne l'ignore, un de ceux autour desquels a gravité l'histoire de l'Église de France au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble contient, sans interruption, un récit des événements et des luttes auxquels ont assisté et pris part les générations qui nous ont immédiatement précédés. L'intérêt par conséquent n'en saurait être méconnu par personne.

1. Librairie de Gigord.

---

## AVANT-PROPOS

---

En écrivant la *Vie de Montalembert*, c'est l'histoire de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle que nous avons racontée, avec ses combats et ses victoires, sa renaissance et ses déchirements. Ce sentiment était si profond en nous, qu'après avoir décrit les derniers jours et la mort de notre héros, il nous sembla que l'œuvre restait inachevée et qu'il convenait de suivre, au moins jusqu'à la fin de ce siècle agité, les destinées de cette Église que Montalembert avait si bien servie et qu'il aimait à appeler sa mère.

Nous avons hésité pourtant ; bien des objections se présentaient à notre esprit. Mais des raisons plus fortes nous ont décidé. De précieux encouragements nous sont venus ; des évêques, des catholiques éminents nous ont dit : Pourquoi n'écrirait-on pas l'histoire religieuse, comme s'est déjà écrite l'histoire politique ou militaire ? La proximité relative des événements n'est point un obstacle. Ne voulant servir que la vérité, la Religion, l'Église, vous saurez demeurer calme et impartial. Nous sommes des vaincus aujourd'hui ; on frappe sur nous à coups redoublés. Il importe de montrer, d'une part, à quel point ces coups sont immérités, de se rendre compte, d'autre part, des erreurs, des fautes qui ont pu être commises. Rien n'est utile aux

vaincus comme de reconnaître ce qui a pu contribuer à leur défaite.

Nous nous sommes donc mis à l'œuvre. Nous avons dépouillé, en les contrôlant les uns par les autres, les journaux du temps, parcouru les principales revues, lu les innombrables ouvrages, mémoires et biographies déjà publiés sur cette période agitée, interrogé de nombreux survivants des premières années de la République. Plusieurs ont bien voulu nous aider de leurs conseils, être en quelque sorte nos témoins, nous communiquer des papiers inédits importants. Nous croyons ainsi être complet dans notre récit, et nous osons nous dire sincère, n'ayant jamais perdu de vue l'avis mémorable de Léon XIII aux historiens : « La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir, la seconde de ne pas craindre d'exprimer toute la vérité : *« Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat »*. »

Notre travail s'avancait quand nous avons vu nos ennemis en entreprendre un semblable, et cela nous a paru une suprême raison de donner suite à notre pensée. M. Debidour vient de publier, il y a quelques mois, un volume intitulé : *l'Église Catholique et l'État sous la troisième République, 1870-1889*. Ce volume, documenté en grande partie par les adversaires de nos croyances<sup>2</sup>, est nettement hostile à l'Église. Il ne manque pas de rejeter sur elle les responsabilités de la crise actuelle; il entreprend de justifier toutes les lois et les persécutions de ces dernières années; il déverse l'ironie sur nos dévotions les plus

chères. En lisant le livre de M. Debidour, nous nous sommes félicité d'avoir entrepris le nôtre et de répondre ainsi, par un exposé sincère et fidèle des faits, à ses injustes accusations.

Le volume que nous publions aujourd'hui embrasse les huit premières années de la troisième République, les huit dernières du pontificat de Pie IX, 1870-1878. Il s'ouvre par un aperçu des idées et des sentiments du parti républicain relativement à l'Église avant 1870. Cet aperçu nous a paru, si rapide soit-il, éclairer d'une vive lumière les événements actuels. Mais c'est en 1870, à l'avènement de la République, que commence vraiment notre histoire. Elle se termine au moment où Pie IX disparaît de la scène du monde, en février 1878. La véritable guerre religieuse ne commencera qu'après lui, et, si Dieu nous en laisse le temps et la force, nous raconterons les détails de ces luttes impies. Malgré qu'à l'heure actuelle l'avenir soit bien sombre, nous croyons d'une foi inébranlable qu'une ère nouvelle se lèvera pour l'Église de France, et que le jour reviendra pour elle de la justice et de la liberté.

1<sup>er</sup> novembre 1906.

1. Bref *Sæpenumero considerantes*, sur les études historiques, 18 août 1883.

2. Cet ouvrage a valu à M. Debidour une chaire d'*Histoire du Christianisme moderne*, créée tout exprès pour lui à la Sorbonne.

# L'ÉGLISE DE FRANCE

## SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LE PARTI RÉPUBLICAIN ET L'ÉGLISE AVANT 1870.

#### I

Avant d'aborder le récit des événements qui forment l'objet principal de cette étude, il convient de présenter au lecteur le tableau très restreint des rapports qui, depuis la Révolution française jusqu'à l'avènement de la troisième République, ont existé entre l'Église Catholique et ce que j'appellerai l'opinion républicaine.

Ces rapports, il faut bien l'avouer, quelque désir de paix et de conciliation qu'on ait au fond de l'âme, ont été, presque constamment, empreints d'hostilité et de défiance. Non point qu'il y ait entre la doctrine catholique et la forme républicaine incompatibilité d'aucune sorte; l'Église s'accorde volontiers avec tous les gouvernements qui respectent sa liberté; mais, pendant des siècles, le catholicisme et la monarchie française avaient en quelque sorte confondu leurs destinées; le parti républicain les enveloppa dans une haine commune, et, depuis la Révolution, il n'a point cessé de se recruter presque exclusivement parmi les ennemis les plus irréconciliables de l'Église.

On sait qu'une grande partie du clergé se montra tout d'abord favorable aux réformes de la Constituante. Néanmoins la majorité de cette assemblée, composée de protestants et de jansénistes, pénétrée jusqu'aux moelles des idées de Rousseau, de Voltaire et des philosophes, dépouilla l'Église de ses biens, lui enleva ses privilèges et entreprit de modifier sa constitution séculaire. La conscience fit aux évêques et aux prêtres un devoir de refuser le serment qu'on exigeait d'eux. Pour les y contraindre, les républicains de la Législative les privèrent de leur traitement, les déclarèrent suspects de révolte et au besoin passibles de l'exil. Un an plus tard, la Convention les envoya par milliers à l'échafaud et le Directoire les déporta à Cayenne. Déchristianiser la France, tel fut, de 1792 à 1799, un des buts principaux du parti républicain, et ce but fut poursuivi par les moyens les plus cruels <sup>1</sup>.

L'avènement de Bonaparte mit fin à toutes ces violences ; en dépit de ses conseillers et de ses officiers républicains, il restaura la vieille Église nationale, signa le Concordat et se fit sacrer par Pie VII à Notre-Dame. Les républicains disparurent dans la gloire de l'Empire comme les insectes nocturnes devant le soleil. Il n'en restait en 1814 qu'un souvenir plein d'horreur et de sang <sup>2</sup>.

1. Voici ce qu'écrivit Taine au sujet des mesures prises par le Directoire contre le clergé : « Jamais l'imagination plate du lettré de troisième ordre et du poète au classique, jamais la solennité grotesque du pédant fier de ses phrases, jamais la dureté tracassière du dévot borné et entêté ne se sont étalées avec plus d'emphase sentimentale et plus d'ingérence administrative que dans les arrêtés du Directoire... Guerre au dimanche, à l'ancien calendrier et au maigre, chômage obligatoire du décadi sous peine d'amende et de prison, fêtes obligatoires pour les anniversaires du 21 janvier et du 18 fructidor, participation obligatoire de tous les fonctionnaires au culte nouveau... Devant ces prescriptions de cuistres on ne ferait que hausser les épaules, si derrière l'apôtre qui compose des allégories morales, on n'apercevait pas le persécuteur qui incarne, supplicie et tue. Par le décret du 19 fructidor, le Directoire s'est attribué le droit de déporter tout ecclésiastique qui « trouble la tranquillité publique », c'est-à-dire qui exerce son ministère et prêche sa foi, et de plus le droit de fusiller dans les 24 heures tout prêtre qui, banni par les lois de l'État, est resté ou rentré en France. » *La Révolution*, III, p. 600.

2. Parmi les anciens conventionnels qui obtinrent de rentrer en France sous la Restauration, les uns se firent remarquer par leurs manifestations bruyantes en faveur des Bourbons. D'autres, comme Lanjuinais, Boissy

Le parti se reconstitua pendant la Restauration à l'ombre des loges et de la Charbonnerie. Lafayette et ses amis, François de Corcelle, Dupont de l'Èure, rallièrent autour d'eux une jeunesse ardente aux idées républicaines <sup>1</sup>. A cette époque la droite gouvernait en s'appuyant sur l'Église. Pour la première fois depuis 1789, le clergé voyait, sur le trône des princes, dans les hautes fonctions des administrateurs dévoués à sa cause, partageant sa foi, obéissant à ses enseignements. Il se figura que la Révolution n'avait été qu'un mauvais rêve et que l'ancien régime allait revivre ; il eut le tort — excusable du reste — de trop unir les intérêts sacrés qu'il représentait à ceux de la monarchie. Cette union intime du trône et de l'autel fournit à l'opposition des armes dont elle se servit avec empressement. Ce furent des républicains qui donnèrent le signal de la guerre religieuse. Dès 1814, un certain Dubroca, moine détroqué et marié, dénonçait « le nuage noir qui se formait à l'horizon ». — Mehée, l'ancien secrétaire de la Commune de Paris, écrivait : « Tous les actes de l'autorité semblent émaner d'un concile ou d'un conclave ; on ne parle plus que de solennités religieuses et de processions. » — Carnot disait dans un mémoire à Louis XVIII : « Les prêtres ont toujours cherché à profiter de la crédulité des peuples pour opprimer les rois. Ne sont-ce pas eux qui ont mis frère Jacques Clément au nombre des saints ? Ne trouve-t-on pas des noms de moines et de Jésuites

d'Anglais, occupant des situations importantes, se soucierent peu de la République. Daunou siégeait à gauche ; Carnot seul garda avec ténacité ses idées républicaines et essaya de conspirer. (V. *Les derniers Conventionnels*, par Léonce Pingaud, *Revue de Paris*, 15 février 1896.)

1. Nommons parmi eux Godefroy Cavaignac, Guinard, Hippolyte Carnot, etc. — François de Corcelle décrit ainsi l'état d'esprit de ce jeune parti : « Les uns cherchèrent dans le spiritualisme allemand les inspirations de la liberté, qui avait soulevé autrefois contre la France, l'Allemagne. D'autres, plus fidèles à nos grandes renommées nationales, demandèrent à la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle l'enthousiasme de 89. Les raisons d'utilité de Bentham étaient aux prises avec les idées kantienne... Rousseau, Kant, de Tracy, Bentham, tels furent les premiers auteurs commentés dans les discussions renais-santes. » De Corcelle, *Documents pour servir à l'histoire des conspirations de partis et de sectes*, p. 7 et 8. — Ajoutons qu'un bon nombre de républicains sont Saint-Simoniens, comme Bazard, Carnot, etc. V. Tchernoff, *Le parti Républicain sous la monarchie de Juillet*, p. 40, 41.



dans tous les complots formés contre les souverains? » — « Considération au moins inattendue sous la plume d'un régicide », remarque justement M. Thureau-Dangin<sup>1</sup>.

La plupart des libéraux suivirent sur ce terrain les républicains<sup>2</sup>. Il allait de soi qu'un libéral en politique était voltairien en religion. La lutte contre le parti prêtre dura autant que la Restauration et fut acharnée. Paul-Louis Courier dans ses pamphlets, Béranger dans ses chansons donnèrent le ton. Ce dernier, qui se disait républicain, n'était au fond qu'un bonapartiste. Le *Constitutionnel* devint l'une des principales machines de guerre employées contre l'Église. Rappelons seulement qu'il y eut, de 1817 à 1824, douze éditions de Voltaire et treize de Rousseau; on publia 316.000 exemplaires des œuvres de Voltaire et 240.000 des œuvres de Rousseau, soit un total de plus de deux millions de volumes. Helvétius, Diderot, d'Holbach, Dupuis, Volney furent évoqués de leurs tombeaux pour prendre part à la grande bataille. Le principal incident de cette lutte fut l'expulsion des Jésuites en 1828 sous le ministère de M. de Martignac<sup>3</sup>.

La Révolution de Juillet surprit les républicains, et Louis-Philippe fut proclamé comme « la meilleure des Républiques ». Pendant les dix-huit années du règne, le parti s'organisa; il prit conscience de lui-même; il eut des hommes de valeur dans toutes les branches, journalistes, écrivains, économistes, orateurs, philosophes. C'est dans leurs écrits et dans leurs discours qu'il convient de chercher l'opinion religieuse des républicains à cette époque. Nous ne pouvons que l'indiquer sommairement.

Les jeunes du parti, qui se manifestent les premiers après 1830 et dont Godefroy Cavaignac est le chef, sont nettement Jacobins et anarchistes. Leur idéal est la terreur; l'apologie du régime révolutionnaire constitue toute leur doctrine. Ils

1. Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, p. 322.

2. La bourgeoisie libérale, observe Tchernoff, « était révolutionnaire et pénétrée de républicanisme à son insu ». *Le parti républicain*, p. 3.

3. Thureau-Dangin, *Le parti libéral*, passim; *Royalistes et Républicains sous la Restauration*.

font réimprimer les discours de Saint-Just, de Marat et de Robespierre, moins toutefois le discours de ce dernier sur l'Être Suprême. « Fous sans idées, écrit d'eux Lacordaire à Montalembert, qui n'auraient peur de rien, ni du souvenir de Marat, ni d'un autre pire, s'il y en avait<sup>1</sup>. »

Sous la monarchie de Juillet, en présence des misères réelles de la classe ouvrière, de nombreuses théories économiques se font jour. Saint-Simon est le précurseur de ce mouvement. Puis viennent, relevant plus ou moins de lui, Pierre Leroux avec ses triades, Fourier avec son phalanstère, Cabet avec son Icarie, Louis Blanc avec son organisation du travail. Ils prêchent une sorte de collectivisme qui livrerait à l'État les terres et les capitaux. Rien de plus opposé au christianisme que leurs doctrines<sup>2</sup>. La plupart limitent au monde présent les aspirations et les besoins de l'homme; plusieurs enseignent la réhabilitation de la chair et de la matière, la légitimité des passions et des appétits sensuels, la religion du plaisir, avec comme conséquences l'émancipation de la femme, le divorce et l'amour libre. En même temps George Sand et Eugène Sue, gagnés aux doctrines républicaines et socialistes, traduisent dans leurs romans ces idées funestes. Personne n'a plus contribué que ces deux écrivains à déchristianiser les mœurs publiques.

En 1844, les catholiques entraînés par la parole de Montalembert, revendiquèrent hautement la liberté d'ensei-

1. Il écrivait encore dans sa *Lettre sur Le Saint-Siège*, parue en 1838 : « On découvre à fond de cale de la société, je ne sais quelle faction qui se croit républicaine, et dont on n'a le courage de dire du mal que parce qu'elle a la chance de nous couper la tête entre deux monarchies. »

2. Ce qui s'y rencontre de bon est pourtant emprunté au christianisme. « Il y a dans le christianisme, écrit Emile Ollivier, une telle fécondité de miséricorde sociale que jusqu'à présent les novateurs les plus décidés à se montrer audacieux n'ont pu qu'inventer avec beaucoup de peine ce qu'il avait enseigné ou pratiqué depuis longtemps : Cabet, la communauté apostolique des biens; Enfantin, l'autorité sacerdotale; Pierre Leroux, la trinité qu'il appelle la triade; Fourier, la loi d'amour; Auguste Comte, le culte des morts; Proudhon, la gratuité du prêt à intérêt. Mais aucun de ces réformateurs n'a tenté d'imiter même de loin les deux hommes sublimes suscités par le souffle fraternel du christianisme qui, malgré les siècles écoulés entre eux, se complètent si admirablement, François d'Assise et Vincent de Paul. » *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, II, p. 537.

gnement promise par la Charte. Au cours de cette lutte, des accusations parfois excessives furent portées contre l'Université. On vit alors deux professeurs du Collège de France, MM. Michelet et Quinet, qui depuis ont joué un grand rôle dans le parti républicain, se jeter à corps perdu dans la bataille<sup>1</sup>. Ils ne se contentèrent pas d'attaquer dans leurs cours les jésuites avec une violence inouïe; ils s'en prirent au catholicisme. Michelet soutint que cette religion était un obstacle aux progrès de l'humanité, une décadence par rapport non seulement au paganisme mais au fétichisme lui-même, la cité du Mal par rapport à la Révolution qui était la cité du Bien, et il proclama hautement son dessein de « détronner le Christ<sup>2</sup> ». Quinet ne fut pas moins haineux. Un de ses apologistes, M. Chassin, nous le montre poursuivant le catholicisme à travers l'histoire, « se rangeant toujours du côté de ses grands ennemis du XVIII<sup>e</sup> siècle, et discernant à la Révolution la papauté et le gouvernement des âmes ». Déjà il émet le désir qu'il exprimera si souvent plus tard de voir l'État fonder une religion nouvelle, destinée à rétablir, au-dessus des divisions actuelles de sectes, l'unité morale de la nation; l'enseignement public lui paraît le meilleur moyen d'imposer ce nouvel évangile aux jeunes générations.

Cependant les penseurs, les principaux philosophes du

1. Ils s'étaient montrés jusque-là sympathiques au catholicisme. Quinet se délectait à lire les *Psaumes*, *l'Imitation de Jésus-Christ* et les sermons de Massillon. « Les choses les plus filiales qu'on ait dites sur notre vieille mère l'Église, c'est moi qui les ai dites », écrivait Michelet en 1843. « Toucher au christianisme! disait-il encore; ceux-là seuls n'hésiteraient point qui ne le connaissent point!... Pour moi, je me rappelle les nuits où je veillais une mère malade; elle souffrait d'être immobile, elle demandait qu'on l'aïdât à changer de place et voulait se retourner. Les mains filiales hésitaient; comment remuer ses membres endoloris? » C'est avec ces sentiments que Michelet parlait alors de l'Église. *Le Monopole universitaire*, œuvre d'un jésuite, le P. Deschamps, remplie d'attaques passionnées contre l'Université, déchaîna la haine de ces deux écrivains. Quelques années auparavant, des hommes tels que Victor Hugo, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, et bien d'autres, s'étaient, à la suite de Lamennais, détachés de l'Église, parce qu'elle leur semblait excommunier la liberté! On ne pourra jamais trop le déplorer.

2. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, V, p. 509. — Tchernoff, *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet*, ch. VII.

parti, ne partagent point cette haine furieuse. Certes, ils ne sont point chrétiens, mais presque tous croient en Dieu, et son nom revient fréquemment dans leurs ouvrages. Auguste Comte n'a que peu de disciples encore. Proudhon seul, après avoir, dans ses premiers écrits, invoqué « le Dieu de liberté et d'égalité », se déclare athée vers 1846 : « Dieu, c'est sottise et lâcheté; Dieu, c'est hypocrisie et mensonge; Dieu, c'est tyrannie et misère; Dieu, c'est le mal!<sup>1</sup> » Quelques-uns confondent Dieu avec la nature et tombent dans le panthéisme : ainsi Pierre Leroux et Lamennais; d'autres, plus nombreux, adoptent la profession de foi du Vicaire Savoyard : c'est le Dieu de Rousseau qui est adoré par Louis Blanc et Raspail. Pierre Leroux admet que l'homme accomplit son ascension vers le bien par une série d'existences successives sur cette terre; Jean Reynaud soutient que nous passons d'un astre à l'autre, recommençant chaque fois une vie nouvelle et de plus en plus rapprochés de Dieu.

La plupart de ces écrivains parlent du christianisme et de l'Église avec respect. « La principale différence entre la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle et celle du XIX<sup>e</sup>, déclare Pierre Leroux, c'est que la première attaquait et raillait le christianisme, tandis que la seconde lui rend justice. » Félix Pyat ayant envoyé à la *Revue du Progrès* un article assez vif contre le clergé catholique, Louis Blanc qui dirigeait cette revue, n'inséra l'article qu'avec force réserves, en déclarant la tâche du voltairianisme finie et l'œuvre de l'Église digne de vénération. Le Christ demeure pour eux le précurseur des temps nouveaux, et l'Évangile le bréviaire de la démocratie. A vrai dire, ils placent Jésus en étrange compagnie. « Jésus, Rousseau, Robespierre », dit Lapomeraie, « trois noms qui marchent inséparablement et se déduisent logiquement les uns des autres comme les trois termes d'un même théorème<sup>2</sup>. » Barbès invoque le Christ en attendant la mort, mais il invoque en même temps Couthon et Babeuf<sup>3</sup>! « J'avais toujours une certaine foi, écrit-il,

1. *Système des contradictions économiques, ou philosophie de la Misère.*

2. *Préface des œuvres de Robespierre.*

3. Barbès, *Deux jours de condamnation*, p. 8.

malgré la haine du jésuite... A moi, comme à bien d'autres, c'est J.-J. Rousseau qui l'avait donnée. Plus tard elle s'était fortifiée au contact du spiritualisme des grands noms de la Révolution<sup>1</sup>. » Raspail, qui avait été séminariste, écrit dans ses *Lettres sur les prisons* : « Dans le temps où j'étais bien malheureux, un instinct secret me portait à ne jamais m'enfoncer dans la solitude des forêts qui sont le temple de la consolation, sans avoir dans ma poche le Phédon de Platon, ce testament de Socrate ; et dans l'autre, l'Évangile des apôtres, ce testament de Jésus<sup>2</sup> ! »

Les républicains reprochent à l'Église et au clergé d'être infidèles à l'esprit du Christ en s'inféodant aux rois et aux grands. Sans nul doute, la grande masse des catholiques demeure hostile à la forme républicaine ; mais comme, à cette époque, les chefs du parti catholique, Montalembert, Lacordaire, sans excepter Louis Veillot<sup>3</sup>, se placent franchement sur le terrain libéral pour défendre leur foi, comme ils sont en lutte déclarée avec le gouvernement de Juillet pour conquérir leur liberté, l'opinion républicaine, à l'exception de Quinet, de Michelet et de quelques autres, se montre plutôt favorable à la religion. Il n'en sera plus de même, nous le verrons bientôt, lorsque, à la suite du coup d'État, le clergé abdiquera son libéralisme pour se rallier à l'Empire.

Dans les dernières années de Louis-Philippe, un des penseurs les plus éminents du parti républicain, Buchez, entreprend même, avec une honnête sincérité, de réconcilier la Révolution et le Catholicisme. Tous deux reposent, dit-il, sur les mêmes principes : fraternité, égalité ; et c'est le Christ

1. *Ibid.*, p. 34.

2. Cité par G. Weill, *Histoire du parti républicain*, p. 243.

3. Rappelons seulement ces déclarations de L. Veillot : « Rien de bon ne se peut faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. La religion a besoin de la liberté, la liberté a besoin de la religion et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux et il n'est pas un cœur droit où il ne produise des tressaillements d'espérance et d'amour. » *Univers*, 16 septembre 1846. — « Ces institutions du gouvernement constitutionnel sont belles et bonnes... Elles nous donnent le pouvoir de faire entendre la vérité... Qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur ! » *Univers*, 24 mars 1844.

qui a posé ces principes dans l'Évangile : *Aimez votre prochain comme vous-même, et que le premier parmi vous soit le serviteur de tous*. Le grand ouvrage de Buchez : *Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès*, renferme beaucoup d'erreurs ; cependant l'auteur ne voit de salut pour la société que dans la domination de l'Église romaine<sup>1</sup>, il se glorifie d'être catholique : aidé par des disciples tels qu'Olivaint, Roux-Lavergne, Réquedat, Besson, il organise un grand nombre d'associations ouvrières et leur donne un journal actif, l'*Atelier* ; il leur prêche le devoir, le sacrifice et la fraternité chrétienne. S'il ne ramène pas ses adhérents à la foi complète qu'il ne possède pas encore lui-même, il les moralise du moins et leur inspire pour le catholicisme une sympathie qui portera ses fruits aux journées de Février 1848.

## II

Personne n'attendait à si bref délai la Révolution qui renversa Louis-Philippe. Les républicains eux-mêmes se montrèrent « surpris et comme épouvantés de leur propre succès<sup>2</sup> ». Dans l'organisation de la première heure, les éléments modérés du parti l'emportèrent. Tous les membres du gouvernement sentirent qu'il fallait avant tout rassurer

1. D'après Buchez, l'humanité évolue dans un cycle fatal de six périodes. Trois ont déjà été accomplies : celle de la fondation morale de l'Église, celle de son organisation, et enfin la fondation du pouvoir spirituel. Les trois autres verront : l'enseignement des applications sociales de la morale chrétienne, l'organisation politique conforme aux théories saintes émanées de l'Évangile, et la sixième période qui sera le dernier mot du progrès, connaîtra « la réalisation de la doctrine apportée par Jésus, et ce sera le règne de l'Association ». — Sur l'école buchézienne, consulter Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VI, *Le Socialisme*, p. 86 et suiv. ; Tchernoff, *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, ch. VII ; *La Vie du R. P. Besson*, par Cartier. — Il est juste de remarquer que le système de Buchez est combattu par bien des républicains. Cavaignac reproche à Buchez et à Roux de « mêler à leurs doctrines trop d'idées monastiques ». *Revue Indépendante*, 1840, t. IV, p. 425.

2. Sainte-Beuve.

la France, trop portée à identifier la République avec la Terreur. D'autre part, les deux premières années libérales de Pie IX, les démêlés de l'Église avec le régime de Juillet, la tentative de Buchez, avaient gagné à la religion bien des sympathies.

Au plus fort de l'émeute, pendant que la foule pillait les Tuileries, on la vit tout à coup s'arrêter au seuil de la chapelle à la voix d'un élève de l'École polytechnique, se découvrir, escorter respectueusement le crucifix et les vases sacrés jusqu'à l'église Saint-Roch. M<sup>gr</sup> Affre, archevêque de Paris, fit à la République les premières avances. Dès le 24 février, il commandait un service pour les victimes de l'insurrection. Le 3 mars, dans un mandement aux fidèles de son diocèse, il disait : « Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait ni ne proscrivait aucune forme de gouvernement... L'Église, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et sous les républiques italiennes du moyen âge; elle vit encore sous la Confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette dernière forme de pouvoir... Il redit partout, après saint Paul, aux rois absolus comme aux présidents de république : « Vous êtes les ministres de Dieu pour le bien des hommes. » Quelques jours plus tard, le 7 mars, s'adressant à M. Dupont de l'Eure, président du gouvernement provisoire, l'archevêque l'assurait « du loyal concours » de tout le clergé de Paris; et M. Dupont de l'Eure lui faisait cette belle réponse : « La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. »

En même temps l'*Univers*, par la plume de Louis Veillot, donnait le mot d'ordre aux catholiques : « Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie?... La France croyait encore être monarchique, elle était déjà républicaine... Revenue d'un premier moment de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines

qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées... Que la République française mette enfin l'Église en possession de cette liberté que partout les couronnes lui refusent ou cherchent à lui ravir, il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français<sup>1</sup>... » Allant plus loin encore, un groupe de catholiques éminents, sous la direction du P. Lacordaire, d'Ozanam et de l'abbé Maret, fondaient l'*Ère Nouvelle* pour y prêcher l'alliance de la religion et de la République. « La nation, lisait-on dans le prospectus du nouveau journal, a fait ou laissé périr, ce qui est la même chose, trois monarchies en quarante-sept ans... Elle veut, par une grande expérience, tenter de vivre et de durer sous une autre forme d'administration publique. Pourquoi l'empêcherions-nous? Est-ce que l'Évangile ou l'Église ont jamais réprouvé une forme quelconque de gouvernement? Est-ce que les institutions chrétiennes ne fleurissent pas mieux sous le ciel démocratique des États-Unis que sous le sceptre autocratique du czar? Quelle raison divine y a-t-il de s'opposer à l'établissement d'une république en France? Aucune assurément<sup>2</sup>. »

De son côté, le gouvernement ne restait pas insensible à ces démonstrations et ne manquait aucune occasion d'affirmer son respect pour les idées religieuses. M. Carnot inaugura son ministère de l'Instruction publique et des Cultes en appelant les bénédictions de l'Église sur la République. « Le gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquis, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer sur lui

1. *Univers*, 27 février 1848.

2. Prospectus de l'*Ère Nouvelle*, 1<sup>er</sup> mars 1848. — Parmi les innombrables journaux qui paraissent alors, on remarque *Le Christ Républicain*, bientôt remplacé par *Le Christ Socialiste*. L. Veillot nous peint les révolutionnaires de cette époque ayant devant eux « un évangile et un fusil » (*L'Esclave Vindex*). — « En 1848, écrit Benoît-Malon, on voyait une gravure représentant Jésus en charpentier et portant comme exergue : Jésus de Nazareth, premier représentant du peuple. » (*Exposé des Systèmes socialistes*.)

l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions... » Le préfet de police, M. Caussidière, malgré ses attaches jacobines, faisait rendre au culte l'église de l'Assomption, dont les patriotes avaient fait un club. « Et vous êtes surpris après cela, écrivait l'irréconciliable Proudhon, que le Pape soit à présent plus maître à Paris qu'à Rome. »

Dans son *Histoire de la deuxième République*, écrite vingt ans après, M. Garnier-Pagès, membre du gouvernement, parle avec enthousiasme de cette entente parfaite des deux pouvoirs. « Les chefs provisoires de l'État, dit-il, s'associent aux membres du clergé dans le mouvement de l'opinion publique. N'est-ce pas l'un des faits les plus remarquables de la Révolution de 1848?... La bonne foi du clergé apparaît évidente; elle est constatée par tous les documents sans exception. » — « Le respect que le peuple a constamment témoigné dans ces circonstances solennelles aux ministres de la religion, ajoute Carnot, eût suffi pour commander le nôtre, si nous ne l'avions trouvé profondément imprimé dans notre conscience, et dans la conviction intime que la foi en Dieu est le principe même de toute foi sérieuse en la grandeur de la destinée humaine<sup>1</sup>. » On sait en effet que le peuple faisait bénir par les prêtres les arbres de liberté qu'on plantait de toutes parts, et que les gardes nationaux se présentèrent d'eux-mêmes à l'archevêché de Paris pour demander la consécration de leurs drapeaux.

Émues de ces spectacles, les âmes religieuses reprenaient le beau rêve d'une alliance féconde entre le christianisme et la démocratie; mais ces espérances allaient être éphémères. En vain les éléments modérés et raisonnables du parti républicain l'emportèrent-ils aux élections de la Constituante; vainement Buchez, président de l'Assemblée, proclama-t-il la France « républicaine et catholique ». Les montagnards et les socialistes eurent recours à l'émeute pour établir un gouvernement révolutionnaire. Lacordaire, nommé député de Marseille, se dégoûta de la politique après l'attentat du 15 mai et donna sa démission. Les révoltes perpétuelles, les journées

1. Rapport à la Constituante, 6 mai 1848.

sanglantes de juin, la mort de M<sup>sr</sup> Affre sur les barricades, achevèrent de dissiper les illusions des catholiques et les rejetèrent dans la réaction. Dans les campagnes, la désaffection à l'égard de la République allait grandissant. On se répétait avec effroi les noms de Ledru-Rollin et de Proudhon; on souhaitait un sauveur, un homme qui rétablirait l'ordre et rassurerait la nation.

Cependant, vers la fin de l'année 1848, la constitution républicaine fut promulguée « en présence de Dieu et au nom du peuple français ». Dans la circulaire qu'il adressa à cette occasion à tous les fonctionnaires, le général Cavaignac déclarait que « la religion devait couronner la cérémonie qui se préparait »; il rendait hommage au patriotisme des ministres de la religion, qui « avaient salué d'un sincère hommage l'établissement de la République ». Le dimanche, 12 novembre, les membres de la Constituante se réunirent sur la place de la Concorde, autour d'un autel entouré d'immenses tentures de velours; le nouvel archevêque, M<sup>sr</sup> Sibour, entouré de quatre évêques, célébra la messe et entonna l'hymne des actions de grâces. Mais le peuple de Paris n'y mêla point sa voix; il demeura sombre, désenchanté et menaçant.

Lorsque parvint en France la nouvelle de la révolution romaine et des dangers que courait le pape, Cavaignac invita Pie IX à venir en France. « La République, lui disait-il, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse, que votre présence au milieu de nous nous assure. » Mais, d'une part, la grande majorité du parti républicain blâma violemment Cavaignac de cette attitude, et Ledru-Rollin qualifia de *honte pour la France* la lettre d'invitation au Saint Père; d'autre part, les catholiques, toujours préoccupés du danger social, faisaient des vœux pour le succès de Louis Bonaparte à la présidence de la République; le prince leur promettait la liberté d'enseignement et de rétablir Pie IX sur son trône; ils votèrent en masse pour son élection. Un petit nombre

seulement donnèrent leurs voix au général Cavaignac<sup>1</sup>.

### III

En réalité, les violents, les exaltés du parti républicain n'avaient pas été au pouvoir en 1848; ils brûlaient d'y arriver; ils apparaissaient pleins d'impatience et de haine, derrière les bourgeois du gouvernement provisoire. Avec quelle dédaigneuse colère les écrivains révolutionnaires ne traitaient-ils pas les Dupont de l'Eure, les Carnot et les Cavaignac? C'est pourquoi l'Église effrayée appuyait la réaction. Les élections à la Législative ne firent qu'accentuer ce mouvement. Partout les républicains modérés furent vaincus; en revanche la république socialiste et sectaire l'emporta, sinon par le nombre de ses élus, au moins par l'éclat de quelques-unes de ses victoires. Néanmoins, les conservateurs, soutenus par le clergé et les catholiques, eurent dans la nouvelle assemblée une majorité de trois cents voix.

Ils en profitèrent pour voter l'expédition de Rome, contre laquelle les républicains protestèrent avec fureur. A cette occasion, Ledru-Rollin essaya de soulever Paris et échoua piteusement, grâce à l'énergie de Changarnier. La rage de Quinet fut telle qu'il en tomba malade. « Jamais je n'ai tant souffert à aucune époque de ma vie, aimait-il, et d'une souffrance si irritante. » Un de ses amis de collège, le Dr Trousseau, s'apercevant de son état, lui dit : « Tiens, tu as la jaunisse! C'est l'expédition de Rome qui te vaut cela. » Dans un pamphlet violent : *La Croisade contre la République romaine*, il dénonça ce qu'il appelait un attentat contre la démocratie.

N'avais-je pas raison, demandait-il, lorsque, au lendemain

1. M<sup>r</sup> Fayet, évêque d'Orléans et membre de l'Assemblée Constituante, écrivit en vain à tous les évêques de France que « le choix du général Cavaignac lui semblait offrir à la religion plus de garanties, et au pays plus de calme et de stabilité que toute autre candidature ». — A ce propos, Vermorel dit du général Cavaignac : « Pour l'honneur de la République, il vaut mieux qu'il n'y ait rien de commun dans l'histoire entre elle et celui qui fut le plus implacable ennemi de la révolution et de la liberté. » (*Les hommes de 1848*.)

du 24 février, j'engageais les républicains à se défier de l'ultramontanisme? Mais « nos clubs eux-mêmes, qu'on faisait si terribles, n'ont-ils pas été doux comme des colombes à l'égard de l'esprit prêtre? Ils l'ont caressé, évoqué. C'étaient, disaient-ils, un appui nécessaire, une force qu'il fallait absolument conquérir par l'humilité. Pas un n'a planté son arbre de liberté qu'il ne l'ait fait baptiser par un saint homme. L'arbre ne pouvait croître, disaient-ils, s'il ne sortait du jardin du Sacré-Cœur; l'entente était parfaite. Par malheur, à un signe, le jeu a cessé; la France, on ne sait comment, s'est trouvée liée des durs liens de la mort. Une servitude que l'on n'avait pas encore vue n'a cessé de peser sur la langue et sur la pensée des hommes. » Et il conjurait l'Italie « pour la centième fois brisée, violée, lacérée, souillée, étouffée au nom de l'Église », de couper violemment le câble qui l'enchaîne pour son malheur à la nef de saint Pierre<sup>1</sup>.

Vint ensuite le projet Falloux qui, couronnant les généreuses luttes de Montalembert et de ses amis, assurait à l'Église cette liberté d'enseignement que la troisième République vient de supprimer. Nous n'avons point à raconter ce grand débat. Rappelons seulement que les principaux républicains, Barthélemy-Saint-Hilaire, Jules Favre, Pascal Duprat, combattirent la loi avec acharnement. Victor Hugo, passé récemment au radicalisme, vint à la rescousse de ses alliés. « La loi sur l'enseignement, dit-il, est l'œuvre du parti clérical. Or je dis à ce parti : Je me méfie de vous : instruire, c'est construire : Je me méfie de ce que vous construisez... Je ne veux, hommes du parti clérical, ni de votre main, ni de votre souffle sur les générations modernes... Votre loi est une loi qui a un masque. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté : c'est une confiscation intitulée donation, etc. »

On ne remarqua pas assez alors, et il convient de souligner aujourd'hui, le discours prononcé le 19 février 1850, au cours de la discussion, par Edgar Quinet : il traçait dès lors à ses corégionnaires politiques le plan de laïcisation à ou-

1. *L'Enseignement du peuple*, p. 359.

trance qu'ils ont réalisé depuis. « Organiser l'enseignement primaire en particulier, disait-il, et l'enseignement en général, c'est organiser la société elle-même. Il en résulte que, pour fonder l'école sur sa vraie base, il faut l'établir sur le principe qui fait vivre cette société. Or quel est le principe qui se retrouve au fond de toutes nos lois, sans lequel nos codes eussent été impossibles? Il est tout entier contenu dans ces deux mots : séculariser la législation, séparer le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, la société laïque et les Églises.

« ... Comment pouvez-vous résoudre le problème de la liberté d'enseignement?... Portez dans ce problème le principe vital qui anime toutes vos institutions ; sécularisez la législation de l'enseignement, et la question se résout d'elle-même. Vous avez pour résultat, au sommet de la société, dans la constitution, séparation du pouvoir laïque et du pouvoir ecclésiastique ; — dans le Code qui régit l'état des personnes, séparation des actes civils et de la célébration ecclésiastique ; — et par suite dans la loi de l'enseignement : séparation de l'École et de l'Église, de l'instituteur et du prêtre, de l'enseignement et du dogme...

« Cette solution est la seule qui puisse concilier tout ensemble l'unité de la nationalité française et la liberté de conscience. En effet, dans tout autre système, il arrive l'une ou l'autre de ces deux choses : ou chaque religion, chaque dogme a son école ; ou les communions diverses sont réunies dans le même enseignement. — Dans le premier cas, si chaque communion a une école particulière, les générations nouvelles, séparées par des croyances opposées, forment pour ainsi dire autant de nations qu'il y a de religions et de communions différentes... Dans le second cas, celui où toutes les croyances sont entre les mains du même maître dans une école mixte, c'est la liberté du culte qui est atteinte<sup>1</sup>... »

1. Voilà l'idée, — idée fautive d'ailleurs, et facilement réfutable, — qui est devenue le *Credo* des républicains modernes en matière d'enseignement. MM. Jules Ferry, Paul Bert, Buisson, Pécaut et Steeg, disciples de Quinet, ont repris et appliqué cette idée. « On ignore trop en général, remarque M. Georges Goyau, la maîtrise intellectuelle qu'exerça sur les futurs hom-

En résumé, les doctrinaires du parti républicain prennent nettement position contre l'Église et penchent de plus en plus vers le socialisme. « Il n'y a pas de milieu, avait dit Montalembert à la tribune, le 17 janvier 1850 ; il faut aujourd'hui choisir entre le catholicisme et le socialisme. » Les républicains acceptent l'alternative avec toutes ses conséquences. « Eh bien, oui, répond nettement Émile Deschanel, dans un manifeste, *Catholicisme et Socialisme*, qui fit grand bruit à l'époque, eh bien oui, n'étant plus catholiques, nous sommes socialistes, sans nous inquiéter des colères soulevées par ce mot. Il n'y a pas une seule des injures proférées aujourd'hui contre les socialistes qui ne l'ait été sous la monarchie de Juillet contre les républicains ; et sous la Restauration contre les libéraux ; et en 1815 contre les patriotes ; et il y a seize ou dix-huit cents ans contre les premiers chrétiens ; et il y a deux mille deux cents ans contre les philosophes païens... Tous les gens de cœur, qu'ils le sachent ou non, sont socialistes ! » Il proclame ensuite le droit au travail et la solution de la question sociale par la division des héritages, une moitié revenant à l'État, l'autre aux héritiers. « Qu'on soit bien convaincu, dit-il, que la solution définitive de la question sociale dépend de celle de la question religieuse. »

Quinet, dans son *Enseignement du peuple*, arrive aux mêmes conclusions et annonce que le christianisme universel se réalisera dans une formule nouvelle, « le Socialisme de l'humanité moderne ». Deux philosophes républicains, Renouvier et Littré, tiennent le même langage. « Le Socialisme, qui couvre dès aujourd'hui la France et demain couvrira l'Europe, écrit Renouvier, le Socialisme dont l'esprit de routine s'effraye, mais en qui les cœurs résolus mettent leurs espérances, est une doctrine, ou plutôt un ensemble de doctrines dont l'esprit commun consiste à re-

mes d'État de la troisième République l'étrange et robuste génie de Quinet ; on a trop oublié ce mot de Gambetta : « Le promoteur de l'enseignement laïque en France, c'est Quinet », et cet autre mot de Jules Ferry : « Nous ne faisons que reprendre l'héritage de Quinet. » *L'École d'aujourd'hui*, p. 72. M. Buisson a écrit de même (*Revue Bleue*, 4 février 1888) que le discours de Quinet à la Législative pourrait « servir d'exposé des motifs aux lois scolaires de 1882 et 1886 ».

connaître à la personne de l'État des devoirs et des droits plus étendus que par le passé, et à resserrer les liens de solidarité qui unissent tous les citoyens, tous les membres de la République<sup>1</sup>. » Littré va plus loin encore : « Un nouveau dogme, un nouveau culte doivent surgir, afin qu'une nouvelle société prenne la place de l'ancienne... Les réformes sociales ne peuvent être obtenues que par l'extinction des croyances théologiques... Il n'y a d'idée neuve et efficace que celle qui prétend remplacer la vieille doctrine théologique par une doctrine sociale. Mais qui maintenant promet une doctrine, sinon le socialisme ? »

En même temps, républicains et socialistes confondus s'organisent activement : « Les choses marchent, dit encore Littré, et si l'on prend contre nous les positions officielles, en revanche, nous prenons les positions réelles, à savoir les convictions, les sentiments, les consciences. » Il s'agit d'être prêt pour le mois de mai 1852. C'est l'époque où expirent les pouvoirs de Bonaparte; c'est l'époque des élections et la revanche des journées de Juin. Les rêves de guerre religieuse qu'entretiennent un certain nombre de républicains apparaissent bien dans cette lettre que Michel (de Bourges) adressait à Quinet pour le féliciter de son *Enseignement du Peuple*.

Paris, 20 juin 1850.

« Dans ce siècle d'hypocrisie, d'affaissement et de lâcheté, vous poursuivez votre idée avec un courage, une persévérance et une sincérité qui attestent une profonde conviction. Tout ce que vous avez de savoir, d'éloquence, de patriotisme, et vous avez immensément de ces trois grandes choses, vous l'avez consacré à nous faire toucher du doigt que le véritable ennemi du progrès, de la liberté, de l'émancipation des hommes, c'est le catholicisme.

« Tout le monde le sait; mais, vous excepté, nul n'ose le

1. Renouvier, *Préface du manuel primaire*.

2. Littré, *Conservation, Révolution, Positivisme*, p. 100, 198.

dire. Tout le monde en est convaincu; mais, vous excepté, nul n'ose marcher droit au monstre et le frapper dans les naseaux. Honneur donc et gloire à vous! Poursuivez, continuez votre guerre! Elle est grande, elle est digne, et vous verrez si, au grand jour, lorsque le pouvoir sera remis par le peuple en des mains dignes et puissantes, votre ennemi qui est le nôtre sera ménagé. Pour moi je dirai comme Siméon *Nunc dimittis*, si je puis m'endormir du long sommeil au bruit des temples catholiques s'éroulant sous les coups du marteau populaire. Elle fut grande la gloire d'Amphion; mais, après tout, Thèbes n'était qu'une misérable bourgade de la Grèce. Votre gloire à vous sera immense; car sur les ruines fumantes du Catholicisme, se lèvera jeune, vigoureux, fécondant, le Théisme, seule religion désormais possible, désormais avouable par la vraie politique, par la vraie philosophie, par la vraie science, qui ne sont que des chapitres divers du grand livre de la Religion.

« MICHEL (de Bourges). »

#### IV

Mais le coup d'État survint, et avec lui s'évanouirent les rêves des républicains socialistes. Par les insurrections qui éclatèrent sur plusieurs points du territoire, on put voir ce que réservait à la France la victoire des Rouges. « Le viol, le pillage à main armée, l'incendie, l'assassinat, tels étaient leurs procédés. Sous l'empire de la crainte, l'opinion publique, d'abord réservée et presque hostile après le coup d'État, se rapprocha de Louis Napoléon<sup>1</sup>. » Celui-ci ne négligea rien pour gagner le clergé. Le 6 décembre, un décret rendait le Panthéon au culte; le 15, M. de Morny recommandait aux préfets de faire observer dans les travaux publics le repos du dimanche. Les évêques accueillaient avec joie ces manifestations religieuses. La plupart d'entre eux

1. P. de la Gorce, *Histoire de la seconde République*, II, p. 503. Lire le chapitre XXI sur l'agitation socialiste dans la Nièvre, l'Hérault, la Drôme, le Var, les Basses-Alpes.



s'empressèrent d'adhérer au régime nouveau; chez quelques-uns même l'empressement fut si chaleureux qu'il passa pour une ingratitude; car l'assemblée qui venait d'être dissoute avait plus qu'aucune autre témoigné de son zèle pour l'Église. M. de Montalembert lui-même, égaré un instant par la crainte du socialisme et les promesses de Louis Napoléon conseilla à ses amis de ratifier le coup d'État.

En même temps qu'il se rapprochait de l'Église, le prince frappait durement les républicains. Environ soixante-dix de leurs représentants furent expulsés de France et s'exilèrent en Belgique, en Suisse ou en Angleterre. Après un an de dictature, l'Empire fut proclamé. Ses premiers temps marquèrent une union étroite, trop étroite, entre l'Église et l'État. Heureux de la liberté réelle laissée aux œuvres catholiques, du développement des congrégations religieuses et des maisons d'enseignement, de l'accroissement du budget des cultes, des déclarations chrétiennes faites par l'empereur en toute rencontre, les évêques et le clergé s'étaient ralliés avec enthousiasme; ils ne tarissaient pas de dithyrambes sur le nouveau Constantin, le nouveau Charlemagne, le nouveau saint Louis, que la Providence avait suscité pour sauver la France et l'Église.

Ils allaient plus loin, et suivant l'impulsion de Louis Veuillot et de l'*Univers*, ils reniaient leurs antécédents libéraux, démentaient tous les principes qu'ils avaient proclamés sous la monarchie de Juillet et la République, répudiaient la liberté comme une chimère antichrétienne, affirmant que l'Église seule devait être libre, et qu'il fallait restreindre le droit de parler et d'écrire à ceux-là seuls qui se confessaient <sup>1</sup>.

1. Voir sur les opinions de l'*Univers* à cette époque notre *Histoire de Montalembert*, t. III, chap. v. — Citons seulement ces quelques extraits du journal catholique : « Nous n'avons jamais eu qu'une définition et une pratique de la liberté, et c'est celle-ci : Il faut que l'Église soit libre » (24 août 1856). — A la liberté de conscience accordée par un gouvernement parlementaire « nécessairement indifférent et athée, nous préférons le bras séculier des gendarmes. Il nous paraît sans contredit le plus honorable et surtout de beaucoup le meilleur défenseur de la vraie liberté de conscience » (20 février 1856). — « Nous sommes un journal qui se confesse... telle est toute la

En vain M<sup>r</sup> Dupanloup, Montalembert guéri de son entraînement passager, M. de Falloux et quelques catholiques aussi généreux que prévoyants, flétrissent ces palinodies, en signalent les graves périls, supplient leurs frères de réserver l'avenir... « Eh quoi! répète Montalembert, vous ne craignez pas de faire tressaillir de joie tous nos anciens adversaires...? Allez-vous vérifier leurs prédictions injurieuses, réveiller leurs haines en les motivant, fournir un prétexte de plus à leurs antipathies...? Ce n'était donc qu'un masque, vous diront-ils, que cet amour de la liberté dont vous vous targuiez! un masque incommodément porté pendant vingt ans et que vous avez jeté à la première occasion favorable!... Désormais ce masque ne nous trompe plus; nous vous connaissons, nous savons ce que vaut la liberté à vos yeux, au jour de ses défaites. » Et il ajoute ces nobles et graves paroles : « De tous les despotismes le plus intolérable est celui qui s'exerce ou semble s'exercer avec le concours de la religion... D'une part il fomente au sein du sacerdoce les plus incurables infirmités de la nature humaine, l'orgueil et la mollesse; de l'autre il fournit aux éternels ennemis de la vérité le prétexte le plus commode et le plus fécond. Ils s'en prévalent avec un infaillible succès. L'Église perd graduellement l'empire des âmes; elle commence par être dupe; elle prend peu à peu les airs de complice; elle finit toujours par être victime <sup>1</sup>. » Mais non seulement on n'écoute pas Montalembert et ses amis, on les désavoue comme entachés d'hérésie; l'attitude libérale qu'ils continuent de garder pendant la durée de l'Empire a considérablement diminué leur influence sur les catholiques.

On devine quel doit être l'état d'esprit des républicains au spectacle de cette alliance trop intime du trône et de l'autel. Comme ils réclament alors avant tout la liberté, et que l'Église romaine leur semble l'ennemie implacable de

raison du bénéfice d'écrire et de parler chaque jour que nous nous attribuons, en le refusant à d'autres qui n'offrent pas les mêmes garanties... » (22 décembre 1855).

1. Montalembert, *Des intérêts catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle; Œuvres polémiques*, t. II, p. 91, 92, 94.

cette liberté, ils concluent qu'on ne renversera jamais la tyrannie sans abattre en même temps l'Église<sup>1</sup>. Tous leurs griefs, toutes leurs haines se trouvent résumées dans la formule célèbre du journaliste Peyrat : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Divisés sur bien des points, ils se retrouvent toujours, comme aujourd'hui d'ailleurs, d'accord sur celui-là.

C'est ce sentiment qui apparaît lorsqu'on s'arrête à feuilleter les écrits des républicains de cette époque, exilés ou restés en France. A peine quelques rêveurs comme Arnaud de l'Ariège, Huet ou Bordas-Demoulin<sup>3</sup>, s'obstinent encore à espérer l'avènement d'un catholicisme réformé et révolutionnaire; ils demeurent sans influence comme les catholiques libéraux. Le plus grand nombre des républicains répudient nettement la vieille religion, et Victor Hugo la flagelle dans ses *Châtiments* presque autant que l'Empire. Contentons-nous de rappeler les idées des plus éminents philosophes et historiens du parti.

Un des plus raisonnables est sans contredit Jules Simon. Certes, il est loin d'avoir alors l'attitude modérée qu'il adoptera plus tard; il se pose en radical, mais son radicalisme n'est point sectaire. Le catholicisme lui paraît bien malade, et cela lui importe peu. « Nous sommes ou nous croyons être indifférents en matière religieuse; la religion subsiste, moitié par habitude, moitié par conviction dans les campagnes;

1. « De plus en plus le parti républicain s'indigne du rôle du clergé... écrit M<sup>me</sup> Adam. Ceux qui personnifient la religion devraient rester en dehors des luttes politiques, sans quoi ils amassent des rancunes, provoquent le désir de représailles. Les prêtres s'en apercevront un peu tard, si les républicains arrivent un jour au pouvoir. » *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 388.

2. Peyrat dirigea l'*Avenir national*. « Il a essayé d'être pasteur,... écrit M<sup>me</sup> Adam; son incroyance l'a chassé du Temple; mais il lui est resté la haine violente de l'Église. Sa phrase favorite est : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 5.

3. Arnaud de l'Ariège, *La Révolution et l'Église*. Huet, *Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin*, 1861. — Arnaud de l'Ariège déplore l'erreur de l'Église s'alliant au despotisme; il souhaite la prompte abolition du pouvoir temporel, et une garantie internationale pour maintenir l'autorité morale du Saint-Siège. (*L'Indépendance du pape et le droit des peuples*, p. 18.)

Bordas-Demoulin et Huet préconisent la suppression du budget des cultes et du Concordat et le licenciement des couvents. (Huet, *Histoire de Bordas-Demoulin*, p. 183.)

dans les villes, elle n'a guère d'action que sur les femmes; et même, si l'on en croit M. l'évêque d'Orléans, les femmes ne seront pas plutôt instruites qu'elles désertent les églises, comme l'ont fait la plupart des hommes depuis longtemps<sup>1</sup>. » En attendant et pour remplacer le catholicisme, Jules Simon échafaude son système de la *Religion naturelle*. Ses dogmes sont Dieu, la Providence, l'immortalité de l'âme. Il recommande des heures fixes pour la prière et l'examen de conscience, mais il renonce au culte public. Au Corps législatif, il se prononce nettement pour la séparation de l'Église et de l'État, tout en demandant qu'on laisse à l'Église la liberté du culte, de la propagande et de l'association. Jules Simon affiche un libéralisme vraiment outrancier. « Quelle doit être, écrit-il, la doctrine de l'école radicale en matière de presse? — la liberté totale; en matière d'enseignement? — la liberté totale; en matière de liberté religieuse, de liberté de conscience? — la liberté totale; point d'autorisation préalable, point de restrictions, point de salaires du clergé, point d'alliance avec Rome, point de Concordat<sup>2</sup>. »

Étienne Vacherot est plus avancé que Jules Simon au point de vue religieux aussi bien qu'au point de vue social. Il faut chercher le fond de sa pensée dans ses divers ouvrages : *la Métaphysique et la Science, la Démocratie, la Religion*, dans ce dernier livre surtout. On se demande si l'auteur croit en Dieu; il en réduit la conception à quelque chose de purement idéal, existant dans la conscience humaine. Par suite, « la religion n'a pas d'objet qui lui soit propre »; c'est une affaire de sentiment et d'imagination. Voilà plus d'un siècle que la philosophie, la science et la critique travaillent avec ardeur à ruiner le christianisme; Vacherot a contribué pour sa part à ce grand effort, en soutenant que la doctrine chrétienne n'est qu'une émanation de l'école d'Alexandrie. Il connaît donc à fond l'œuvre des philosophes et des critiques; dans son livre *De la religion* il nous initie à leur pensée; il

1. Jules Simon, *La politique radicale*, 1868; voir également : *Le Devoir*, 1853; *La Religion naturelle, La Liberté de conscience*, 1857; *La Liberté*, 1859.

2. *La Politique radicale*, préface, p. 36 et suivantes.

analyse leurs travaux, il raconte les diverses batailles de cette guerre depuis Kant, Fichte, Hegel, jusqu'à Strauss, Havet et Renan. A ces savantes attaques il oppose la défense des apologistes catholiques et, malgré les éloges ironiques qu'il leur adresse, il s'étonne de les trouver si faibles sur le terrain de la critique et de l'exégèse. « Ils défendent presque tous leur foi, dit-il, au nom des principes philosophiques, sociaux, politiques, abandonnant à leurs adversaires la science des textes et la discussion du dogme... Ne voient-ils pas qu'après toutes ces belles campagnes entreprises contre l'athéisme, le matérialisme, le panthéisme et la sophistique contemporaine, la discussion n'a pas fait un pas de leur côté, que l'école de la science et de la critique religieuses attend encore le premier mot d'une véritable réfutation? Si la théologie catholique n'y prend garde et ne se hâte d'y mettre ordre, l'école critique, que tant de travaux solides, en Allemagne et même en France, recommandent à la confiance du public savant, ne tardera pas à être en mesure de lui offrir sa science comme définitive... »

Après ce sage conseil que les catholiques eussent bien fait de suivre, M. Vacherot annonce que l'Église sera définitivement vaincue. Il signale avec joie la diminution de la foi et de la vie chrétienne dans le peuple et la petite bourgeoisie. Que l'on sépare complètement l'enseignement religieux de l'enseignement public, mais surtout que l'on sépare l'Église elle-même de l'État, la victoire sera bien près d'être gagnée. « Quand on voit ce que la science et la philosophie ont fait depuis moins de trois siècles, avec le seul enseignement de la presse, soumise souvent aux plus dures conditions, on s'assure que, quoi qu'il arrive, ce progrès continuera et que le monde civilisé, sinon l'humanité toute entière, finira par accomplir la révolution que tant d'individus opèrent journellement eux-mêmes. Et si l'on réfléchit que jusqu'ici l'éducation des individus et des sociétés s'est faite exclusivement par la religion, et que les esprits n'ont pu arriver à la philosophie qu'en faisant un pénible effort pour remonter le courant de la tradition, on pourra se faire une idée de la puissance des idées philosophiques sur des intelligences qui au-

ront dès le début reçu l'éducation de la science et de la conscience<sup>1</sup>. »

Proudhon, par l'audace même de ses négations, l'originalité paradoxale de sa pensée et le semblant de logique de ses déductions, exerça une fâcheuse influence, surtout dans le monde des travailleurs. Il était à peu près seul alors à se proclamer non seulement athée, mais *antithéiste*. D'après lui, le peuple ne doit avoir d'autre religion que la Justice, dont il possède la notion au fond de sa conscience. C'est la Révolution qui a mis en pleine lumière cette idée nouvelle; c'est l'Église qui partout la bat en brèche. Il faut choisir entre les deux; il faut pour régénérer le monde que la Religion disparaisse devant la Justice.

Dans son ouvrage célèbre : *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, ouvrage dédié par ironie au cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, Proudhon, avec un cynisme qui laisserait douter de sa bonne foi, s'acharne à montrer l'antagonisme profond existant, d'après lui, entre la Religion et l'idée de Justice. Il entreprend de prouver — que le christianisme abaisse la raison humaine et que la Révolution la relève; — que l'Église, intéressée au maintien du paupérisme, nie l'égalité des biens comme l'égalité des personnes, et vise avant tout à agglomérer la propriété foncière entre les mains du clergé, tandis que la Révolution a proclamé l'égalité des hommes devant la loi, l'impôt, les conditions et les fortunes. — De même, dans la conception de l'État, dans les questions du mariage, de l'éducation, du travail, sur le terrain des idées, partout la religion chrétienne est en opposition avec la Justice, partout la Justice doit remplacer la religion.

Et quels seront les temples de cette divinité nouvelle? Ce seront les loges maçonniques, quand elles auront com-

1. *La Religion*, p. 461. — Dans son ouvrage *La Démocratie*, 1860, qui fut condamné par les tribunaux de l'Empire, Vacherot déclare que le catholicisme, étant solidairement uni au despotisme, ne peut plus fournir d'idéal moral aux générations actuelles; il insiste beaucoup sur l'éducation; il recommande l'introduction de l'enseignement moral dans les écoles, et la rédaction d'un manuel de catéchisme contenant les principes d'une morale laïque.

pris leur haute mission et exclu de leur *Credo* l'idée même de la divinité. Lorsque Proudhon se fit recevoir franc-maçon, aux questions qui lui furent posées : Que doit l'homme à Dieu et à ses semblables? il répondit : « Justice à tous les hommes et guerre à Dieu ! » — « Le dieu des franc-maçons, dit-il lui-même, n'est ni substance, ni cause, ni âme, ni monade, ni créateur, ni Père, ni Verbe, ni Amour, ni Paraclet, ni Rédempteur, ni Satan, ni rien de ce qui correspond à un système transcendantal : toute métaphysique est ici écartée; c'est la personnification de l'Équilibre universel : Il est l'Architecte, il tient le Compas, le Niveau, l'Équerre, le Marteau, tous les instruments de travail et de mesure. Dans l'ordre moral, il est LA JUSTICE. Voilà toute la théologie maçonnique<sup>1</sup>. »

D'autres influences philosophiques agissent sur le parti républicain dans un sens anticatholique, et nous ne pouvons que les indiquer. Dans son livre *La morale et la Démocratie* (1864-1865), comme dans ses ouvrages précédents, Barni s'efforce de séparer la morale de la théologie. « J'ai établi, écrit-il, que la morale est, dans ses bases, indépendante non seulement de tout dogme théologique, mais même de toute métaphysique, c'est-à-dire de tout système sur l'essence, l'origine et la destinée ultérieure de l'âme, sur la nature de Dieu et sur ses rapports avec le monde et l'humanité<sup>2</sup>. » Comme conséquence, il préconise la nécessité de séparer l'Église de l'État et de supprimer le pouvoir temporel des papes. Renouvier, le représentant de l'école néo-kan-

1. Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, II, p. 212. Pour cet ouvrage, Proudhon fut condamné à trois ans de prison et 5.000 francs d'amende (5 juillet 1858). « Attendu, dit le jugement, ... que, dans l'exposé de ses doctrines, ... qui tendent, ... suivant son expression, à éliminer Dieu comme inutile, Proudhon qui ne craint pas, en parlant du Christ, de l'appeler le fils putatif de Dieu, représente la religion comme remplissant une mission immorale, écrit qu'elle est établie en dehors de la justice dont elle ne possède pas la notion, ... etc. » — Cependant, comme le remarque Tchernoff, « l'influence de Proudhon fut immense sur la génération dont la formation intellectuelle remonte au début de l'Empire ». (*Le Parti républicain sous le second Empire*, p. 184.) Vermorel, Chaudey, Gambetta, Ranc et beaucoup d'autres se réclamaient de Proudhon.

2. Barni, *La Morale dans la démocratie*, p. 227.

tienne et du Criticisme, oriente les idées dans la même direction, spécialement dans *La Science de la Morale*, 1869. De ce mouvement d'idées sortira la tentative de Massol et de Brisson dont nous parlerons plus loin.

Si Auguste Comte est longtemps laissé dans l'ombre, le petit livre de son disciple Littré : *Conservation, Révolution, Positivisme*, qu'on appelait tout court *Le Livre vert*, continue d'être considéré comme l'évangile du positivisme<sup>1</sup>. Nul doute qu'il n'ait contribué à détruire en beaucoup d'esprits la notion du surnaturel et même du spiritualisme. Mais c'est surtout dans les dernières années de l'Empire, depuis 1863, que le positivisme devient la doctrine prépondérante du parti républicain. A cette époque, Laffitte reprend son enseignement public; Littré et Wirouboff fondent *La Revue positive*, autour de laquelle viennent se grouper Gambetta, Ferry, Antonin Dubost et même le futur général André<sup>2</sup>; G. Clémenceau traduit le livre de Stuart-Mill sur la Philosophie positive. Cependant on trouvera bientôt que le positivisme n'est pas assez hardi, pas assez négateur, pas assez athée, et, sous l'influence de Taine, les doctrines matérialistes vont prévaloir dans la jeunesse républicaine à la fin de l'Empire<sup>3</sup>. « L'Empire nous condamna au silence et à l'étude, écrit Lafargue<sup>4</sup>; aussi nous présentons-nous à la lutte le cœur fort et le cerveau bien développé. Les philosophes allemands Kant, Hegel, Feuerbach, ont été traduits et lus. Les matérialistes allemands Wirchow, Moleschott, Vogt, Buchner, ont trouvé de nombreux lecteurs. Fourier, Saint-Simon, Comte, Proudhon, Darwin, Littré, Taine, Claude Bernard, Robin ont fait d'ardents disciples. »

1. Tchernoff raconte que *Le Livre vert* fut prêté à Gambetta par M. Ranc qui ne put jamais en reprendre possession. *Le parti républicain sous le second Empire*, p. 188.

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 300.

3. « Un courant d'opinion irrésistible nous entraînait dans le sens des idées de Taine, écrit M<sup>me</sup> Adam... Il était alors en pleine hostilité, non seulement contre le catholicisme, mais contre le christianisme... Pour Taine, l'Église catholique devait disparaître... » *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 47.

4. *La Rive gauche*, 1<sup>er</sup> juillet 1866.

## V

Si les philosophes républicains combattent l'Église, les historiens du parti ne la ménagent pas davantage. Quelques-uns même la haïssent avec fureur. Laissons de côté Henri Martin, Lanfrey avec son *Histoire des Papes de l'Église et de la philosophie au XVII<sup>e</sup> siècle* (1860), et Renan lui-même qui n'était point républicain, mais dont l'influence fut considérable. Interrogeons seulement Michelet et Quinet.

C'est alors que le premier réédite son livre : *Le Prêtre, la Femme et la Famille*. Il y prend corps à corps la confession auriculaire qu'il représente comme un puissant instrument de domination et de corruption cléricales. Dans sa préface, l'auteur trouve plaisir à relever les attentats à la pudeur commis par quelques Frères. Ce livre dont Michelet disait : « Où donc ai-je plus mis mon cœur ? » n'est en réalité qu'un tissu des plus odieuses calomnies. — Parlerai-je des derniers volumes de son *Histoire de France* et de son *Histoire de la Révolution française*, publiés sous le second Empire ? Au jugement même des amis de Michelet, ces ouvrages ne sont qu'un violent pamphlet, et, en dépit de l'agrément du style, ne méritent pas le nom d'histoire. François I<sup>er</sup> n'est qu'« une créature rabelaisienne qui tient du porc et du singe » ; ses fils et ses petits-fils sont tombés si bas qu'ils l'ont relevé par le contraste. Louis XII est bon pour le peuple, parce qu'il en était par son père. Henri IV est un apostat. Louis XIII ne compte pas. Louis XIV et Louis XV, « des rois pourris » ; Louis XVI un saint, et surtout un sot.

Si Michelet hait la royauté, combien plus l'Église ! Tout ce qui se fait par l'Église ou pour elle est exécration ; tout ce qui se fait contre elle est une bénédiction. Tout ce qui, depuis cinq cents ans, s'accomplit de nouveau, de fécond dans le monde, s'accomplit malgré elle. Malgré elle, Colomb trouve l'Amérique, et Galilée le ciel ; malgré elle, Shakespeare et Molière publient leurs chefs-d'œuvre. Partout elle fait obstacle au génie et au progrès. Système impuissant pour produire, tout-puissant pour empêcher. Qu'est-ce que Rome ?

Un gouvernement de vieillards pressés de jouir ; l'instabilité du pouvoir dans l'immobilité de la doctrine. Quant au prêtre, Michelet a tant d'aversion pour lui que son nom devient sous sa plume synonyme de fanatique, lâche et cruel. Le fanatisme, la lâcheté, la cruauté et l'habileté réunies constituent le caractère du prêtre. Voulant exprimer son éloignement de Robespierre, Michelet écrit : c'est un prêtre <sup>1</sup> !

Mais c'est surtout dans l'introduction à l'*Histoire de la Révolution française* que Michelet dénonce le Christianisme comme le principal obstacle aux progrès de l'humanité. D'après lui, le Christianisme qui se croit né pour guérir le mal introduit dans le monde, en devient au contraire la source principale, parce que tout son dogme dérive de l'injustice, parce qu'une société fondée à son image a l'arbitraire pour règle et aboutit fatalement à l'inégalité des conditions, à la tyrannie d'une caste, à la servitude du plus grand nombre. « Que la justice ait porté mille ans sur le cœur cette montagne du dogme, qu'elle ait dans cet écrasement compté les heures, les jours, les années, les longues années, c'est là, pour celui qui sait, une source d'éternelles larmes. » La Révolution française est donc une juste réaction contre le Christianisme, et contre les lois qui en dérivent. En vain on tentera de concilier les deux principes, il faut que le Christianisme, effacé de la terre, cède la place à sa vieille rivale, LA JUSTICE. — Cette préface, publiée en 1855, fut très lue par les jeunes générations et accrut encore leur haine de l'Église catholique.

Toutefois, l'action de Quinet a peut-être été plus profonde encore. C'est avec raison que le parti radical a récemment célébré le centenaire de ce grand ancêtre. Les modérés qui ont voulu revendiquer la mémoire de Quinet, ne voyant en lui que le poète, le déiste, le patriote, ne le connaissent pas tout entier. Il n'a pas seulement tracé le programme des laïcisations futures, il a été l'un des inspirateurs de la politique persécutrice qui a pour but d'exterminer le catholicisme. Sa haine, née sous la monarchie de Juillet, pendant

1. J. Simon : *Mignet, Michelet, Henri Martin* ; voir spécialement les chapitres sur Michelet.

les luttes des catholiques contre le monopole universitaire, exaspérée par l'expédition romaine et la loi de 1850, est amenée au paroxysme par le coup d'État, l'exil, l'alliance de l'Église avec l'Empire. L'idée de l'Église hante Quinet comme un fantôme odieux. Il la voit, il la poursuit, il la dénonce dans l'histoire comme la grande ennemie de la liberté et de la dignité humaines. Pourquoi l'Italie du moyen âge a-t-elle languï dans l'anarchie? Pourquoi les républiques italiennes ont-elles dû gouverner par la terreur? parce que la papauté tenait la péninsule dans ses serres. C'est la papauté qui a frappé l'Italie de mort sociale, l'a empêchée de faire son unité et livrée à l'esclavage autrichien. « Tout peuple catholique est un peuple enfant, éternellement en tutelle. Il cherche un maître. Si vous ne le lui donnez, il vous l'impose<sup>1</sup>. » Pourquoi la Révolution hollandaise a-t-elle réussi? parce que la Hollande a rompu avec l'Église et changé de religion. Et parmi les compagnons de Guillaume le Taciturne. Quinet remet en pleine lumière Marnix de Sainte-Aldegonde, homme d'épée, diplomate, écrivain, mais surtout rude polémiste, qui use des ressources de la théologie pour saper le dogme catholique.

Ce qu'a fait Marnix en Hollande, il faut le faire en France. « La lutte est sérieuse et à outrance, écrit Quinet. Il s'agit ici non seulement de réfuter le papisme, mais de l'extirper; non seulement de l'extirper, mais de le déshonorer; non seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germaine contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue<sup>2</sup>. » Déjà Quinet voit son rêve réalisé; le dogme catholique a disparu de la terre; il n'en reste que « l'emplacement d'une vieille église rasée, abandonnée aux sifflements et aux ricanements des vents,... et, par-dessus ces ruines,... la conscience de l'homme moderne qui cherche, examine, et se fraye hardiment, à travers l'Évangile, son retour à Dieu et à la liberté<sup>3</sup> ».

1. Quinet, *Révolutions d'Italie* (Œuvres complètes, IV, p. 532).

2. Quinet, *Le Livre de l'Exilé*. — *La Révolution religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1857, p. 473.

3. *Ibid.*, p. 474.

Mais il faut être pratique. « S'il y a quelque apparence de voir un jour le catholicisme soudainement démembré par quelque grande surprise du sort, sans tête, sans chef, sans conseil », il faut être prêt à donner au monstre le dernier coup. Et Quinet recherche par quels moyens débarrasser la France du catholicisme.

Le meilleur moyen sans contredit serait la force<sup>1</sup>. C'est le seul qui ait réussi jusqu'à présent contre les religions. Il fut employé par les empereurs catholiques contre le paganisme, par les Califes contre les religions orientales, par les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemark contre le catholicisme, par les rois de France et d'Espagne contre le protestantisme. Et qu'on ne vienne pas invoquer en faveur de l'Église la liberté de conscience. Les catholiques, ennemis acharnés de la liberté, n'y ont aucun droit. Eh quoi, s'écrie Quinet, « nous tomberons sous la fatalité de deux ou trois syllabes, et elles auront la puissance magique de nous ôter le plus simple bon sens... Parce que l'oppression a appris de nous à prononcer le mot de passe *liberté*, nous voilà obligés en toute conscience de lui livrer la place que nous avons charge de défendre!... La liberté, est-ce le droit et le pouvoir de détruire aisément et impunément la liberté?... Celui qui se croirait jeté dans une société idéale, où le droit, la vérité, la justice, n'ont qu'à se montrer nus et désarmés pour l'emporter, celui-là perdrait d'avance, par sa faute, et sa cause et lui-même; il méconnaîtrait les choses; elles s'en vengeraient bientôt sur ses théories... Le despotisme religieux ne peut être extirpé sans que l'on sorte de la légalité... Aveugle, il appelle contre soi la force aveugle<sup>2</sup>... »

C'est le principal grief de Quinet contre la Révolution qu'elle n'ait pas exterminé le catholicisme. La Terreur n'eût pu répandre trop de sang pour atteindre ce résultat. S'il loue les Girondins, c'est que ceux-ci se sont prononcés pour l'abolition de la vieille religion. « Les Girondins voulaient, au moins pour quelques années, l'interdiction de l'ennemi pour former une France nouvelle, comme Luther avait formé

1. *Ibid.*, p. 483.

2. *Ib.*, paragraphes II, VI et VII.

l'Allemagne, Calvin Genève, etc. » Si Quinet en veut à Robespierre, c'est d'avoir, par son décret du 6 décembre 1793, arrêté le mouvement de dévastation des églises, le mouvement des iconoclastes hébertistes. Ce jour-là, déclare-t-il, Robespierre fit plus pour l'ancienne religion que les saint Dominique et les Torquemada. « Celui qui entreprend de déraciner une superstition caduque et malfaisante, s'il possède l'autorité, doit avant tout éloigner cette superstition des yeux du peuple, et en rendre l'exercice absolument et matériellement impossible, en même temps qu'il ôte toute espérance de la voir renaître. Alors, avec la facilité qu'ont les hommes à se détacher de ce que leurs yeux ne voient plus, la première chose qu'ils font, c'est d'oublier. Une nouvelle génération se forme qui, n'ayant rien aperçu que les racines de la religion morte, est toute disposée à porter ailleurs son espoir et sa croyance<sup>1</sup>. »

Malheureusement la force manque aux républicains, et il faut chercher d'autres moyens. On propose d'opposer à une religion surannée la pure lumière de la raison. Quinet repousse dédaigneusement ce procédé. « N'espérez pas, dit-il, que la pensée de vos livres, de vos systèmes, s'enracine dans l'esprit des peuples que l'Église tient occupés par son culte, par sa liturgie, ses fêtes, ses terreurs<sup>2</sup>. » La philosophie ne saurait venir à bout de toutes les religions ensemble; les peuples retombent vite sous le joug, car ils ne peuvent se passer des cérémonies établissant la communion des vivants avec les morts.

Que faire donc? D'abord se séparer nettement du catholicisme. « Le point pratique, le point utile, le point urgent, c'est de sortir en masse de l'Église qui a fait serment de vous perdre. » C'est une honte pour les républicains, déclare Quinet, de les voir appeler le prêtre à bénir leurs morts et surtout à baptiser leurs enfants. « Pourquoi enchaînez-vous de vos libres mains cet être désarmé qui ne peut résister? N'êtes-vous pas son père pour le préserver, le sauver de ce que vous avez reconnu être le mal, le faux, la mort? Et c'est

1. *Ibid.*, § V, p. 500.

2. *Ib.*, p. 506.

vous qui l'y portez! C'est vous qui l'ensevelissez à peine né dans le servage moral! C'est vous qui mettez, sur cette tête fragile et toute branlante encore, un joug d'airain de dix-huit siècles<sup>1</sup>. »

Que faire encore? Et Quinet indique aux républicains de l'avenir la tactique qu'ils suivent en ce moment. Gardez-vous, leur dit-il, d'attaquer en même temps que le catholicisme toutes les religions de la terre, spécialement les sectes chrétiennes sans distinction, car vous les obligeriez à faire alliance avec lui contre vous, et vous seriez réduits à l'impuissance. Au contraire, unissez-vous à toutes les sectes qui font la guerre à l'Église, puis faites bloc contre elle, et vous la mettez dans le plus grand danger qu'elle ait jamais connu. « Hérésies nationales, religions modernes, sectes, croyances affranchies, écoles de libres penseurs, systèmes, philosophies, tout ce qui vit, tout ce qui respire doit entrer dans ce grand et suprême effort contre la mort qui jette déjà son ombre sur nous<sup>2</sup>. »

Et après, qu'advient-il? Qui remplacera la vieille religion vaincue? Quel sera l'héritier du catholicisme? Il n'y aura plus qu'un seul dogme, répond Quinet, le dogme *liberté*. « Liberté pour tous, expansion de toutes les énergies de l'âme et de l'esprit, en dehors de l'Église despotique et servile. » Les uns demanderont à la philosophie la règle de leur vie; les autres choisiront, entre les diverses sectes protestantes, celle qui conviendra le mieux à leur état moral. Et parmi ces formes, celle que Quinet semble préconiser est l'*Unitarisme* de Channing. « S'il conserve encore, dit-il, une ombre de l'antiquité chrétienne, et s'il rassure par là l'esprit tremblant des peuples, de l'autre il donne la main à la philosophie la plus hardie... L'Unitarisme n'est rien autre chose que la profession de foi du Vicaire savoyard qui a été si longtemps l'âme de la Révolution française<sup>3</sup>. »

1. *Le Livre de l'Exilé. — Lettre à Eugène Sue sur la situation religieuse et morale de l'Europe*, 1856, p. 458.

2. *Ibid.*, p. 535.

3. *Ib.*, p. 438, 468, etc.

## VI

En effet, un certain nombre de républicains, et des plus notables, s'orientèrent alors vers le protestantisme. Eugène Despois et Eugène Sue firent paraître sur l'*Unitarisme* des articles enthousiastes. Ce dernier écrivain devait mourir peu après (1857) en répétant : « Pas de calotins ! pas de calotins ! » Vers le même temps eurent lieu à Paris, entre les principaux républicains qui s'y trouvaient, des conciliabules qui durèrent plusieurs mois. Il s'agissait de sortir de l'Église et d'embrasser le protestantisme. Henri Martin y poussait de toutes ses forces. « Il était frémissant, raconte Jules Simon, et tout prêt à commencer l'apostolat. » Eugène Pelletan, fils des pasteurs du désert, bien qu'il ne fût pas calviniste fervent, adoptait l'idée avec enthousiasme. Carnot, Édouard Charton, Prévost-Paradol lui-même, entraient dans cette conspiration de nouvelle espèce ; mais ils finirent par reconnaître qu'ils ne réussiraient pas à entraîner le parti dans cette voie<sup>1</sup>.

Jules Favre s'y décida pour son compte et embrassa le protestantisme. Le philosophe Renouvier, l'économiste Frédéric Passy et bien d'autres suivirent cet exemple. George Sand ne voulait pour elle-même aucune religion ; mais, afin de soustraire ses deux petites-filles à l'influence du catholicisme, elle les fit baptiser par un pasteur de Strasbourg ; M. Leblois, qui présida cette cérémonie, venait de rompre avec le protestantisme orthodoxe par ses sermons contre la divinité de Jésus-Christ. « Ce n'est pas, écrivait George Sand à Barbès, un engagement pris d'appartenir à une orthodoxie quelconque d'institution humaine. C'est, dans les idées de mon fils, une *protestation* contre le catholicisme, un divorce de famille avec l'Église, une rupture déterminée et déclarée avec le prêtre romain<sup>2</sup>. »

1. J. Simon : *Mignet, Michelet, Henri Martin*, 1889. *Préface*. On sait qu'Henri Martin se fit assister à la mort par M. Dide, pasteur protestant et sénateur.

2. 2 janvier 1869.

Du reste, les républicains considéraient le protestantisme comme une transition passagère entre le catholicisme et la religion naturelle des philosophes. C'est ainsi que Jules Simon définissait le protestantisme « un acheminement vers la religion naturelle ». Et M. Clamageran, dans des articles très remarquables de la *Revue de Paris*, écrivait : « La religion protestante a une tâche difficile mais glorieuse à remplir au point de vue social : c'est de préparer la transformation future, c'est d'inculquer dans les esprits la notion de la solidarité humaine, c'est de graver dans les cœurs le sentiment de la charité universelle... La forme extérieure, l'organisation officielle, le nom même du protestantisme, tout cela est sujet à périr. Ce qui existera, c'est l'idéal chrétien, dégagé de toute superstition, c'est la doctrine évangélique réduite à la loi d'amour, ce sont ces trois choses enfin introduites pour la première fois dans la vie religieuse, la liberté, la raison et le progrès. Sur ces bases désormais inébranlables, s'élèvera un jour la religion de l'avenir, religion individuelle par la personnalité de la croyance, universelle par la simplicité de la foi ; la religion de l'humanité affranchie et de tous les êtres qui aspirent vers Dieu<sup>1</sup>. »

Dans les dernières années de l'Empire, trois protestants français, énergiquement décidés à faire évoluer leur religion dans le sens que nous venons de dire, se trouvaient en Suisse, dans le canton de Neuchâtel. Ils se nommaient Ferdinand Buisson, Jules Steeg et Félix Pécaut. Leur rêve était, dit M. Buisson, « de dégager du christianisme traditionnel et intégral, une sorte d'Évangile, fait de la moelle du vieil Évangile, une religion laïque de l'idéal moral, sans dogmes, sans morale, sans prêtres<sup>2</sup> ». Ils prêchaient, publiaient des brochures, entre autres *le Manifeste du Christianisme libéral*<sup>3</sup>, faisaient à Neuchâtel, Berne, Lausanne et Genève, des conférences qui avaient dans toute la Suisse un grand

1. Clamageran, *De l'état actuel du Protestantisme en France*. (*Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> et 15 janvier 1857.)

2. Discours de F. Buisson, sur la tombe de M. Jules Steeg ; *Manuel général de l'Enseignement primaire*, 1898, p. 231.

3. Voir *Le Christianisme libéral*, par P. Buisson, 1865, et la brochure du même sur *l'Enseignement de l'Histoire sainte*, Genève, 1869.



retentissement. Naturellement ils entrèrent en relation avec Quinet qui résidait à Veytaux, près du lac Léman, et subirent « sa fascinante influence<sup>1</sup> ». Celui-ci leur prodigua ses encouragements. « Il ferait beau, écrivait-il à M. Buisson, que ce fût Neufchâtel qui réveillât Paris... Quel coup hardi, décisif, vous avez frappé au milieu de ce monde qui semblait orthodoxe ! Il a été donné à peu d'hommes de notre temps de produire de grands résultats si subits<sup>2</sup>. » Nous retrouverons bientôt ces trois hommes appliquant en France, sous la troisième République, les idées de Quinet en matière d'enseignement et de religion.

## VII

Cependant, Napoléon III, pour fermer l'Italie à la domination étrangère et aider à la renaissance d'un peuple, favorisait plus ou moins directement les agressions contre l'État pontifical. Non seulement le parti républicain approuvait cette politique, il poussait de toutes ses forces à l'unité italienne, et ses représentants au Corps législatif ne manquaient pas une occasion de combattre le gouvernement des cardinaux et d'attaquer le pouvoir temporel. En revanche, le clergé et les catholiques, trompés dans leurs espérances, se retournaient contre l'Empereur. Dans leurs mandements, les évêques dénonçaient le nouveau Pilate qui livrait le Vicaire du Christ; *l'Univers* était supprimé; le *Correspondant*, dirigé par Montalembert, menait contre la politique impériale une campagne incessante et vigoureuse. Fatigué de ces attaques, Napoléon III s'en vengea par une diversion. Tout d'abord, en même temps qu'il déclarait dissous le conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul, il prenait sous sa protection la franc-maçonnerie et lui donnait un grand-maître dans la personne d'un maréchal de France. *Le Siècle*, rédigé par Havin, Taxile Delord, Eugène Pelletan, était à peu près jus-

1. G. Goyau, *L'École d'aujourd'hui*, p. 72.

2. Edgar Quinet, *Lettres d'exil*, IV, 49, 125.

qu'alors le seul grand journal républicain toléré par l'Empire. Bien qu'animé contre l'Église d'une haine profonde, il n'avait point pour l'attaquer ses coudées franches. L'Empereur se figura qu'en démuselant la presse irréligieuse, en lâchant la bride aux ennemis de l'Église, celle-ci serait bientôt désarmée<sup>1</sup> et réduite à se jeter de nouveau dans ses bras. Les journaux eurent donc licence de parler, sans être inquiétés, sur les questions de philosophie et de religion. Aussitôt l'esprit de discussion jaillit comme un torrent par la voie qu'on lui ouvrait, et les républicains purent satisfaire la haine vivace et profonde qu'ils nourrissaient contre le catholicisme.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces luttes qui, commencées vers 1860, se poursuivirent jusqu'à la fin de l'Empire, sous toutes les formes et sur tous les terrains. Les Jeunes y prirent une part prépondérante, avec une attitude plus violente, plus irréligieuse qu'on n'avait eue jusqu'alors. En effet, les vétérans de 1848, Carnot, Garnier-Pagès, Marie, Jules Favre, Ledru-Rollin et presque tous les autres, à l'exception de Proudhon et de Blanqui, bien que se montrant nettement hostiles à l'Église, restaient spiritualistes et conservaient certaines idées religieuses. Quinet lui-même croyait en Dieu et admettait un vague christianisme. Les jeunes républicains des dernières années de l'Empire ne croient à rien; ils traitent leurs anciens de *vieilles barbes* ou de *ganaches*; ils sont positivistes, matérialistes ou sceptiques<sup>2</sup>. Avec Auguste Comte et Littré, les plus nombreux disent : Dieu est une pure hypothèse, sans certitude ni réalité; il en est de même de l'âme et de tous les dogmes révélés. D'autres, plus audacieux encore, se déclarent carrément matérialistes, baffouent jusqu'au Dieu de Rousseau et de Robespierre; pour

1. Voir sur ce changement de politique *l'Histoire du second Empire*, par M. de la Gorce, t. IV, livre XXIV : *La politique intérieure et les élections de 1863*. Weiss, *Histoire du parti républicain*.

2. Ils regardent le libéralisme comme un préjugé. « Ils nous appelaient des empotés, écrit M<sup>me</sup> Adam, ennemis des idées de justice, de délivrance des préjugés. Ranc avait trouvé une injure dont il nous foudroyait de loin, du Quartier Latin : *Bourgeois libertaires!* » *Mes souvenirs*, p. 35, 36.

eux, l'âme humaine n'est que l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière; le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre. Certains enfin se contentent du scepticisme de Renan, qui, après avoir sapé de son mieux la divinité de Jésus-Christ, s'en prend aux croyances fondamentales elles-mêmes. « Dieu, Providence, âme, immortalité, autant de bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie interprétera dans des sens de plus en plus raffinés. »

On conçoit que nous ne puissions décrire l'état moral de tous ces nouveaux républicains. Les deux plus célèbres sont Jules Ferry et Léon Gambetta. Le premier, un vosgien<sup>1</sup> énergique, entreprenant, se montre de bonne heure voltairien et libre penseur comme son père. Ses discussions avec sa sœur, catholique fervente, ont contribué à faire de lui un anticlérical militant<sup>2</sup>. De bonne heure, il a dévoré Proudhon; le positivisme que Deroisin<sup>3</sup> lui fait connaître ensuite, détermine ses principes philosophiques et sa future politique. Bien qu'il se déclare l'ennemi des néo-jacobins<sup>4</sup>, J. Ferry réclame, dans son programme électoral de 1869, entre bien d'autres « destructions nécessaires », la séparation absolue de l'Église et de l'État. « Il n'y a que deux partis en France, dit-il, le parti clérical et le parti de la liberté entre lesquels il faut opter<sup>5</sup>. »

Plus exubérant, plus sympathique, plus orateur, d'un talent plus souple, doué d'une faculté d'assimilation étonnante, Gambetta est aussi anticlérical que Jules Ferry. Ses amis le disent dépourvu du sens religieux. Élevé par les prêtres au séminaire de Montfaucon, il menace son père de se crever l'œil gauche (il avait perdu l'œil droit à la suite

1. Il naquit à Saint-Dié, le 5 avril 1832.

2. Tchernoff, p. 379.

3. Un des principaux disciples de Littré.

4. Voir sa lutte contre Peyrat; Rambaud, *Jules Ferry*, p. 11.

5. « La France, écrit-il, n'aura pas de liberté tant qu'il existera un clergé d'État, une Église ou des Églises officielles : l'alliance de l'État et de l'Église n'est bonne ni à l'État ni à l'Église; elle nous a valu, entre autres, cette interminable occupation romaine qui fausse notre situation en Europe, et qui tend à faire dégénérer entre nous les questions politiques en questions religieuses. » Cité par Tchernoff, p. 545.

d'un accident), si on ne le retire de cette maison<sup>1</sup>. Gambetta est positiviste comme Ferry; il voit dans Auguste Comte le plus grand penseur du siècle et porte aux nues l'ouvrage de Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*. En politique, son modèle est Danton qu'il appelle le génie le plus positif de la Convention<sup>2</sup>.

Mentionnons seulement Rochefort qui poursuit d'une égale aversion le régime impérial et le catholicisme. — Challengel-Lacour, destiné lui aussi à un haut avenir, « déteste encore moins l'Empire et le militarisme que *la robe noire*. Lui, si calme, perd tout sang-froid quand on parle cléricalisme; il appelle l'armée une dangereuse aristocratie, mais il l'admet cependant, avec les délégués d'une Convention forçant les généraux à l'obéissance, et à la condition qu'elle soit délivrée de la religion d'État; quant à l'Église, elle le met hors de ses gonds et nul ne peut en prendre la défense, même historique, devant lui<sup>3</sup>. »

Dans un autre groupe, Ranc, Clémenceau, les frères Levraud se rangent autour de Blanqui, l'auteur de la formule *ni Dieu ni Maître*. Interne provisoire à l'hôpital de la Pitié, Clémenceau visite chaque jour, dans sa prison de Sainte-Pélagie, le vieux conspirateur<sup>4</sup>. Clémenceau a hérité de son père, déporté en Algérie, une haine irréconciliable contre l'Église, et professe déjà dans les journaux rouges du quartier latin sa fameuse théorie du bloc révolutionnaire<sup>5</sup>. — Que dire de Ranc, devenu célèbre par ses procès politiques et son évasion de Lambessa? Telle est sa répulsion pour toute idée religieuse qu'il hésite à entrer dans la

1. A. Tournier, *Gambetta*, p. 90.

2. Weill, *Histoire du parti républicain*, ch. xiv.

3. M<sup>me</sup> Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 323.

4. Tchernoff, p. 338.

5. Il écrit dans *Le Travail*, journal révolutionnaire où collaborent Germain Casse, Protot, Zola, Méline, etc. : « Il ne manque pas de gens qui se croient très avancés et nous disent sérieusement : nous acceptons avec toutes leurs conséquences les grands principes de 92, mais nous rejetons avec horreur les violences de la révolution. Or ceux qui parlent ainsi sont des niais ou des hommes de mauvaise foi; ils ne savent donc pas que ces violences mêmes ne sont que des conséquences fatales de l'apparition de ces principes sur la scène politique. Croient-ils donc que l'on pouvait faire triompher pacifiquement l'idée nouvelle? » 22 février 1862.

franc-maçonnerie parce qu'elle reconnaît encore le Grand Architecte<sup>1</sup>.

A cette époque, la plupart des jeunes républicains s'affilient aux loges maçonniques et, dans le mystère de ces catacombes sans péril, s'organisent secrètement. Plusieurs de ces loges sont exclusivement composées de républicains. Dans le rite Écossais, dont Crémieux est grand maître, la loge *Mutualité* ou 133 nomme Brisson Vénérable, Floquet frère Orateur et compte parmi ses membres Ranc, Eugène Despois, les deux Fonvielle, etc. La loge *L'École mutuelle* a pour Vénérable Georges Coulon et pour adhérents Eugène Pelletan, Méline, Claretie, etc. A Lyon, la loge du *Parfait Silence*, présidée par Le Royer, est fréquentée par Andrieux, Édouard Millaud, Antonin Dubost<sup>2</sup>. A Marseille, la loge la *Réforme*, dont font partie les F.F. Delpech, Étienne, Gaston Crémieux, Brochier, reçoit en 1869 Gambetta au grade d'apprenti<sup>3</sup>.

Dans le Grand Orient, Massol dirige la loge *Renaissance par les émules d'Hiram*, où sa parole exerce une grande action sur un certain nombre de futurs gouvernants. Le même Massol fonde la *Morale Indépendante* dont Henri Brisson est un des principaux rédacteurs; ils y soutiennent la nécessité de dégager la morale laïque de toute idée religieuse. « Travail admirable et colossal que celui de la *Massolorie* », déclare en 1865, dans le salon de M<sup>me</sup> Adam, le docteur Clavel. « On reprend en sous-œuvre la politique française, et l'on établit les responsabilités les plus lointaines... La catholisation de la France par Clovis servira de point de repère à une action en sens inverse qui extirpera le Cléricalisme jusqu'en ses premières racines... Les enfants d'Hiram veulent déblayer en France les traditions chré-

1. Weill, *Histoire du parti républicain*.

2. Tous ces renseignements sont empruntés aux historiens officiels du parti républicain, G. Weill et surtout Tchernoff, p. 308 et suiv.

3. Gambetta refuse d'entrer dans le Temple les yeux bandés, trouvant cette formalité ridicule; il subit l'épreuve la tête recouverte d'un voile noir, à travers lequel il peut distinguer ses interrogateurs. — Tournier, *Gambetta franc-maçon*, p. 143.

tiennes pour ensuite inaugurer les leurs<sup>1</sup>. » C'est Massol qui entreprend, vers 1867, de faire supprimer des statuts de la franc-maçonnerie l'affirmation de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Il n'y parviendra que dix ans plus tard.

Au-dessous de ces hommes destinés à jouer les rôles principaux dans le futur régime, s'agitent les enfants perdus de la Révolution, parmi lesquels se recrute la future Commune. Ils se donnent carrière dans une foule de petites feuilles obscures<sup>2</sup>, réhabilitent Robespierre, Saint-Just, Marat, Hébert, les hommes les plus atroces de la Terreur, jettent l'outrage à la religion<sup>3</sup>, et affichent tout ce que peut inventer le matérialisme le plus éhonté. Un certain nombre de ces jeunes fous, réunis au congrès de Liège en 1865, font serment de « crever la voûte du ciel comme un plafond de papier », et d'en finir avec l'Empereur comme avec Dieu<sup>4</sup>. C'est alors que se forme, à l'exemple des *Solidaires* de Bruxelles, la société internationale des *Librepenseurs*, dont les affiliés contractent trois engagements : point de prêtres à la naissance, point de prêtres au mariage, point de prêtres à la mort<sup>5</sup>. — C'est alors que l'on assiste

1. M<sup>me</sup> Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 28 et 29.

2. Nommons seulement, outre la *Lanterne* de Rochefort, le *Sans le Sou*, l'*Appel*, le *Triboulet*, l'*Aurore*, la *Fronde*, la *Bohème*, *Diogène*, *Rabelais*, le *Diable à quatre*, l'*Original*, etc., etc. A côté de ces petites feuilles, d'autres périodiques et journaux républicains ont une réelle importance. V. Tchernoff, chapitres VIII, X et XIV.

3. Le *Candida* de Blanqui, par exemple, prend pour devise : « Guerre au surnaturel, c'est l'ennemi; il veut être l'exagération du bien, il n'en est que la grimace et la ruine ». 1865. Un des plus violents est la *Libre Pensée*. Supprimé en 1870, il est continué à Paris par le *Réprouvé*, à Lyon par l'*Ex-communié*.

4. Parmi eux, MM. Germain Casse, Lafargue, Tridon, Protot, qui devaient jouer un rôle dans la Commune : « Guerre à Dieu! le progrès est là! » s'écrie Lafargue. — « Je viens, dit Germain Casse, proposer une motion : de déclarer la religion catholique impuissante dans son enseignement et de demander l'exclusion totale, complète de tout individu qui représente, à quelque degré que ce soit, l'idée religieuse qui est l'idée d'intolérance ». — La science, déclare M. Robert, doit s'élever jusqu'au ciel, plus haut que le ciel! — Quand elle ne peut crever la voûte du ciel comme un plafond de papier, il n'y a pas de science! » (*Congrès international des Étudiants*, 1865, Liège, V<sup>o</sup> Demarteau, in-8<sup>o</sup>).

5. De retour du Congrès de Liège, quelques étudiants fondent sous le nom

pour la première fois, dans les rues de Paris et de nos grandes villes, au scandale des enterrements civils. — C'est alors que prend naissance et se développe, sous l'inspiration de M. Jean Macé et le patronage de la franc-maçonnerie, dans le but secret de chasser Dieu de l'école, la *Ligue de l'Enseignement*. — C'est alors enfin que l'Internationale des travailleurs qui, dans la pensée primitive de ses fondateurs, devait rester pleine de respect pour les idées religieuses, fut entraînée, presque malgré elle, à faire profession d'athéisme<sup>1</sup>.

En présence de ce débordement de matérialisme et d'athéisme, non seulement les évêques catholiques font entendre d'éloquents protestations<sup>2</sup>, les vieux républicains eux-mêmes ne laissent pas de s'alarmer. « La nouvelle génération n'a plus de foi, écrit Mazzini à Quinet; elle n'a que des opinions. Elle renie Dieu, l'immortalité, l'amour, l'avenir de ceux qu'elle aime, la croyance dans une loi providentielle intelligente, tout ce qu'il y a de bon, de grand, de beau, de saint dans le monde, toute une héroïque tradition de grands penseurs religieux, depuis Prométhée jusqu'au Christ, depuis Socrate jusqu'à Képler, pour s'age-

de « *Agis comme tu penses* » une association dont les statuts contiennent les lignes suivantes : « Attendu... qu'il importe de séparer la morale progressive et scientifique du dogme suranné que la raison condamne et que le sentiment doit réprouver; attendu que la conscience repousse les doctrines religieuses qui dirigent l'homme par la peur et les plus indignes mobiles...; les soussignés déclarent s'engager à ne jamais recevoir aucun sacrement d'aucune religion; pas de prêtre à la naissance, pas de prêtre au mariage, pas de prêtre à la mort ». — Clémenceau donne son adhésion un des premiers. Un rapport officiel de 1867 constate que les mariages et les enterrements civils se multiplient (*Correspondance Impériale*, t. II, p. 278). A propos du mariage civil de Germain Casse, qui réunit près de 600 personnes, Ranc écrit dans *Le Réveil* (6 août 1868) : « Ah! nous avons marché! »

1. Dans l'exposé des principes qu'ils se proposaient de soumettre au Congrès de Genève, M. Tolain et ses amis disaient : « La religion est une des manifestations de la conscience humaine, respectable comme toutes les autres, tant qu'elle reste chose intérieure, individuelle, intime... » — Plus tard, ils inscrivent dans leurs statuts : « L'Alliance se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine. » V. sur *l'Internationale*, Tchernoff, ch. XIII, et Étienne Lamy, *Études sur le Second Empire*.

2. V. en particulier la brochure de M<sup>r</sup> Dupanloup, *l'Athéisme et le péril social*, 1866.

nouiller devant Comte, Buchner... Elle est, conséquence inévitable, machiavélique, opportuniste, louvoyante, tacticienne, dépourvue de sens moral, sans religion du serment, sans conscience de la sainteté de ses œuvres et de la puissance de la vérité<sup>1</sup>. »

M. Thiers exprime de même à l'un de ses amis les craintes que ce mouvement irrégulier lui fait concevoir : « Vos jeunes me soucient affreusement, dit-il à M<sup>me</sup> Adam... Ils sont deux qui me paraissent destinés à vous conduire tous... C'est Gambetta et Brisson... Le malheur c'est qu'ils sont d'accord dans leur haine du catholicisme et nous en infectent tous. Les formules de Brisson m'épouvantent, moi, vieux petit bourgeois de la vieille France... Le triomphe de telles idées, le reniement de la France catholique, la suppression de notre religion d'État, ce serait la fin de notre histoire, la lutte à mort contre nos genèses d'idées, contre notre esprit... Votre Gambetta est un danger politique et social. Votre Brisson est un danger moral et national<sup>2</sup>. »

Jules Simon ne juge pas moins sévèrement les idées des jeunes républicains. Il dit au sujet de Gambetta : « La toquade de cet athée fanatique est de lancer notre pays voltairien, malheureusement préparé par le Juif-Errant et son Rodin, contre le clergé. Gambetta imagine la haine religieuse, comme si ce n'était pas assez de la haine politique; les deux c'est trop. Gambetta et ses amis n'ont pas plus l'amour de la liberté que Rouher. S'ils remplaçaient l'Empire, ils seraient plus autoritaires que lui. Vous n'imaginez pas ce qu'on entend au milieu d'eux<sup>3</sup>. »

1. Cité par M<sup>me</sup> Edgar Quinet, *Mémoires d'Exil*, II, p. 434.

2. M<sup>me</sup> Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 320.

3. *Ib.*, p. 376. — Écoutons maintenant Mérimée, parlant vers 1868 à M<sup>me</sup> Adam : « Vous croyez que des Peyrat, des Challemeil-Lacour, des Arago, et leur progéniture jacobine, des Brisson, des Ferry, des Ranc, vous donneront la liberté s'ils gouvernent un jour. Ce sont des fils de Robespierre, de Saint-Just et de Marat. Si jamais ils sont au pouvoir, ils procéderont, non seulement comme les terroristes, mais comme l'Église en ses plus sombres jours, car ils sont une église eux-mêmes ces fanatiques d'anticléricalisme, une église plus petite que la grande, mais aussi dogmatique. Ils se croient des esprits libres, et ils ne sont que des esprits qu'irritent les autres en ne subissant pas leurs formules. » *Ib.*, p. 15.

Jules Favre aussi, dans son discours de réception à l'Académie française, dénonce courageusement ces funestes tendances et en rend responsables l'oppression politique de l'Empire et les exagérations du parti catholique. « Avec ce beau système, dit-il, qui prétend tout prévoir, tout ordonner, qui fait sa part à la philosophie et la contraint à baisser les yeux devant ce qu'il lui est interdit de regarder, nous avons vu le matérialisme reparaître avec éclat, séduire une partie de nos jeunes générations, et les entraîner vers l'athéisme, qui en est la fatale consécration. »

Telle est, vers la fin du second Empire, l'attitude religieuse et morale des républicains. Guerre à la religion catholique ! voilà le mot d'ordre du parti tout entier. Les modérés, comme Jules Simon et Jules Favre, qui d'ailleurs sont peu nombreux, tout en réclamant la séparation des Églises et de l'État, veulent bien garantir la liberté des cultes ; mais la majorité du parti est jacobine ; elle ne cache pas son dessein de dépouiller l'Église de ses libertés légitimes et de lui faire une guerre d'extermination.

Supposez que de graves événements permettent aux républicains de s'emparer du pouvoir, qu'advient-il ? Pendant quelque temps les modérés gouverneront. L'opinion du pays n'est point prête aux transformations que méditent les avancés du parti ; on l'y préparera *lentement et sûrement* ; on y mettra des années, s'il le faut ; mais les jacobins, les socialistes finiront par avoir leur jour.

Quelques mois avant sa mort, en 1869, Montalembert lisait aux catholiques avec une saisissante perspicacité : « Prenez garde ! L'inter règne de quinze années qu'ont subi nos libertés les plus essentielles a préparé une révolution auprès de laquelle les crises de 1830 et de 1848 paraîtront des jeux d'enfants. Mille symptômes plus clairs que le jour démontrent que cette révolution future aura pour mot d'ordre une explosion d'irrégion, qui formera le contraste le plus frappant avec les principes et les allures de la République de 1848, dès les premiers jours de son existence <sup>1</sup>. La suppression de la

1. Peyrat en donne d'avance la formule : « Elle doit être bâtie sur les fon-

vie politique a produit, dans certaines couches de la société française, un développement de sensualisme, de matérialisme et même d'athéisme, dont le dix-huitième siècle lui-même n'a point offert l'exemple... On peut être sûr que le budget des cultes disparaîtra dans l'orage, et ce sera uniquement par haine de l'Église catholique, et pour la punir de sa complicité heureusement plus apparente que réelle avec l'absolutisme contemporain... Que feront les catholiques, s'ils ne possèdent pas la liberté d'association, la liberté de posséder, d'hériter, d'acquérir, avec les seules conditions imposées par la loi commune <sup>1</sup>? ... Il est temps d'ouvrir les yeux et les oreilles. Si vous réclamez franchement, loyalement, la liberté pour tous, vous pourrez peut-être l'obtenir pour vous-mêmes. Si vous réclamez un droit primordial et privilégié..., pendant que tout le monde sera admis à jouir du droit commun, on fera une exception, mais à votre détriment exclusif, et vous deviendrez les ilotes de la société moderne <sup>2</sup>. » Mais on n'écoutait point les suprêmes avertissements de Montalembert et le catholicisme accentuait de plus en plus ses tendances absolutistes.

dations de la première (1792-1793). La seconde (1848) est enfantine, elle n'a pas compris qu'un gouvernement doit mettre sa durée au-dessus de ses principes. » M<sup>me</sup> Adam, *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, p. 32.

1. *Irlande et Autriche*, Correspondant du 25 mai 1868.

2. *Espagne et liberté*, 1869.

## CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE FRANCE PENDANT LA GUERRE  
CONTRE L'ALLEMAGNE.

## I

Pendant la première moitié de l'année 1870, l'Église de France n'est plus en France ; elle est à Rome, et passionnément occupée du concile général que Pie IX vient de réunir au Vatican.

Pie IX est âgé de soixante-dix-huit ans et règne depuis 1846. Son pontificat a été fort tourmenté. Chassé de Rome en 1848, après une tentative malheureuse de gouvernement libéral ; rétabli par la France l'année suivante, il s'est montré dès lors l'adversaire irréconciliable du libéralisme sous toutes ses formes. Désormais plus de transaction, plus de concessions d'aucune sorte. En toute rencontre, dans ses discours et dans ses brefs, mais surtout dans l'encyclique *Quantà Curà* et le *Syllabus*, il a condamné les libertés modernes. Son idéal serait de ramener le monde aux régimes du moyen âge, à ces époques de foi où le pape et les rois, étroitement unis, gouvernaient les peuples selon l'esprit de l'Évangile. Mais, à supposer que cet idéal se soit jamais réalisé, le retour en est-il possible ? Aucun pape ne fut plus populaire que Pie IX.

Ses épreuves, — il a vu l'une après l'autre les provinces de son État arrachées à son pouvoir par la Révolution, — la sainte énergie avec laquelle il défend non seulement ses droits, mais les droits des opprimés contre la force et l'injustice, sa pureté angélique, sa profonde générosité, son accueil empreint de simplicité et de bonne grâce, et surtout son éloquence familière et fascinatrice lui ont conquis tous les cœurs catholiques.

Mais nulle part l'ascendant religieux de Pie IX ne s'est fait sentir autant qu'en notre pays. Non seulement les plus anciennes familles de France ont enrôlé leurs fils sous la bannière du Saint-Siège, la grande majorité des évêques, des prêtres et des fidèles embrassent avec enthousiasme les idées romaines et reconnaissent au Souverain Pontife l'autorité spirituelle la plus absolue. M<sup>sr</sup> Pie, évêque de Poitiers, qui demeure, avec Veillot et Dom Guéranger, le principal promoteur de ce mouvement ultramontain, a pu écrire en toute vérité : « L'Église de France a fait ce qu'a fait Israël à l'élection de Jéhu. Tous les assistants, se dépouillant de leurs vêtements, en firent une sorte de pavois sous les pieds de l'élu et, sonnante de la trompette, crièrent : Jéhu est notre roi : *Regnavit Jehu*... Ainsi l'Église de France se dépouillant de ses livrées particulières, maximes, libertés gallicanes, et en faisant le sacrifice au principe d'autorité en même temps qu'à la saine doctrine et au droit commun, a placé tout cela sous les pieds du Pontife romain, lui en a fait un trône et a sonné de la trompette en disant : Le pape est notre roi ; non seulement ses volontés sont pour nous des ordres, mais ses désirs sont pour nous des règles<sup>1</sup>. »

C'est pour couronner ce mouvement irrésistible par la proclamation de l'infailibilité pontificale que le concile se réunit. Évidemment Pie IX assigne d'autres buts à l'assemblée conciliaire, mais celui-là retiendra presque seul l'attention des Pères. Aussi bien la manifestation de cette vérité catholique se préparait depuis soixante ans pour des causes profondes que nous n'avons pas à exposer ici.

1. Homélie de M<sup>sr</sup> Pie à son clergé. Baunard, *Le Cardinal Pie*, t. I, 274.

La réunion à Rome de tous les évêques de la chrétienté nous fournit l'occasion d'étudier dans son ensemble l'épiscopat français. Il compte à cette époque un certain nombre d'hommes remarquables par l'intelligence, la piété, le don de la parole et la science sacrée; mais il est malheureusement divisé, et ces divisions vont apparaître avec éclat au concile. Les uns, ultramontains ardents, se déclarent ouvertement pour l'infaillibilité; les autres, n'osant, comme les évêques austro-allemands, s'en prendre à l'infaillibilité elle-même, combattent l'opportunité de sa définition<sup>1</sup>; un troisième groupe, le tiers parti, tergiverse, demande des concessions et finalement se ralliera à la majorité.

Chaque groupe possède son cardinal. M<sup>sr</sup> Donnet, archevêque de Bordeaux, se range parmi les ultramontains. Il suffit de voir pour l'aimer cette bonne figure encadrée dans ses cheveux blancs. S'il est connu pour son humeur joviale et ses originalités, il l'est plus encore pour sa paternelle bonté. Son diocèse l'adore et ne se consolera point de l'avoir perdu<sup>2</sup>; mais il n'est pas le chef des ultramontains français; ce rôle appartient à M<sup>sr</sup> Pie, évêque de Poitiers. Grand, fort, les cheveux roux, la figure pleine, le regard dominateur, doué d'une vive intelligence et d'une piété sincère, théologien consommé, possédant à fond les Écritures et les Docteurs, le majestueux prélat eût brillé parmi les Pères de Nicée comme il brilla au Concile du Vatican. Mais ses idées sur l'Église sont si absolues, si inflexibles, qu'elles eussent mieux convenu au siècle de Grégoire VII et de saint Bernard qu'à nos temps troublés. Les catholiques libéraux, auteurs de la loi de 1850, lui paraissent inspirés du diable<sup>3</sup>, plus haïssables et plus dangereux mille fois que les incrédules. On sait qu'il s'acharna à faire condamner Montalembert et poussa de toutes ses forces à la publication du *Syllabus*.

1. M<sup>sr</sup> Maret fut le seul anti-infaillibiliste déclaré.

2. *Vie, Apostolat et Episcopat de S. E. le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux*, par M. l'abbé Et. Pougeois, 3 vol., Paris, 1884.

3. « Le diable, écrit-il à M<sup>sr</sup> Gay, se remue violemment dans le sens du catholicisme modéré » (1869). *Correspondance de M<sup>sr</sup> Gay*, 2 vol., Oudin.

Autour de M<sup>sr</sup> Pie s'empressent M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes<sup>1</sup>, successeur fort oublié de Lacordaire à Notre-Dame, un de ceux qui avaient salué l'Empire avec le plus d'ardeur, du reste orateur incisif et rompu à la scolastique; — M<sup>sr</sup> Regnier, archevêque de Cambrai<sup>2</sup>, sage administrateur, dont chacun apprécie le zèle et la doctrine; M<sup>sr</sup> Doney, un vieil ami de Montalembert qui l'a fait nommer à Montauhan, séparé de lui par ses idées antilibérales, s'en rapprochant de temps à autre par la noblesse de son caractère; — l'archevêque de Rennes, Godefroy Saint-Marc, prélat aimable et pieux, connu par la réception trop enthousiaste qu'il fit à l'Empereur en 1858 et par « la contrition » qu'il en ressentit; — l'évêque de Tulle, M<sup>sr</sup> Bertaud<sup>3</sup> qui, en dépit de certaines bizarreries, sait donner à la théologie la plus élevée une forme vivante et poétique; enfin, un jeune évêque, M<sup>sr</sup> Freppel, récemment promu au siège d'Angers qu'il doit illustrer par son éloquence et sa débordante activité<sup>4</sup>. Nous ne pouvons que nommer dans le même

1. Voir le portrait qu'en fait Em. Ollivier : *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, I, 415; mais surtout : *Vie de M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes*, par l'abbé J. Castron, 2 vol., Oudin, 1882.

2. *Vie de S. E. le Cardinal Regnier, archevêque de Cambrai*, par C. J. Destombes, vicaire général, 2 vol., 1885.

3. *Un évêque d'autrefois, M<sup>sr</sup> Bertaud, évêque de Tulle*, par Breton, supérieur du petit séminaire de Brives, Paris, Bloud.

4. L'abbé Freppel, doyen du chapitre de Ste-Geneviève, avait professé jusqu'à sa nomination à Angers les idées libérales. Le 13 juillet 1862, M. Troplong, président du Sénat, recommandait l'abbé Freppel en ces termes à M. Rouland : « Que vous dirai-je ? Il a prêché le Carême devant Leurs Majestés et son succès a été complet... C'est un ecclésiastique digne de l'ancienne église gallicane, rendant à César ce qui est à César et éloigné de toutes les opinions extrêmes. Comme il est notre aumônier au Petit Luxembourg, je puis vous parler avec connaissance de cause de sa modération et de ses bons principes. » (Lettre inédite communiquée par M. le comte G. de Blois.)

Envoyé à Rome comme théologien consultant, l'abbé Freppel se déclare nettement contre l'École de l'*Univers* et contre l'infaillibilité pontificale. « Il est clair, écrit-il à son ami M<sup>sr</sup> Bécél, que la note dominante ici est celle de l'*Univers*. Il paraît qu'on songe sérieusement à la définition de l'infaillibilité du Pape, et je ne suis pas rassuré non plus sur les intentions du grand nombre, relativement aux conditions de la société moderne. Dès lors mon rôle est tout tracé : je regarde la définition de l'infaillibilité du Pape comme la mesure la plus inopportune que l'on puisse proposer; et, d'autre part, je m'évertue à démontrer que notre intérêt est dans la pacification des esprits,

camp trois évêques gentilshommes, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, évêque de Moulins; M<sup>sr</sup> de la Bouillierie, évêque de Carcassonne<sup>1</sup>, puis M<sup>sr</sup> Cousseau d'Angoulême, Roess de Strasbourg, Fillion du Mans, Sergent de Quimper, etc.

Le cardinal de l'opposition est M<sup>sr</sup> Mathieu, archevêque de Besançon, un gros homme aux allures massives, mais à l'esprit fin et cultivé. On l'a nommé président de son groupe et il s'acquitte fort mal de cette charge, étant trop indécis, trop flottant pour diriger une pareille campagne<sup>2</sup>. Bien plutôt subit-il l'influence de certains évêques de son parti, dont plusieurs sont des hommes tout à fait supérieurs. Il suffit de nommer M<sup>sr</sup> Darboy, archevêque de Paris, et M<sup>sr</sup> Dupanloup, évêque d'Orléans.

Le premier, sous des apparences délicates et chétives, cache une âme d'une intelligence vigoureuse, d'une volonté ferme et dominatrice. C'est un diplomate, un homme de gouvernement, et il offre, comme on l'a dit, plus d'un trait de res-

qu'il ne s'agit pas de rompre en visière avec la société et l'État moderne, mais de les gagner à l'Évangile par tous les moyens à notre disposition \* (27 février 1869).

L'abbé Freppel (je ne le lui reproche pas) désire ardemment devenir évêque, « pour lutter de savoir et d'érudition théologique avec ceux que le parti extrême ne manquera pas de pousser en avant ». Quand l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans, lui parle de la promotion possible de M<sup>sr</sup> Dupanloup à Lyon pour remplacer le Cardinal de Bonald démissionnaire, et de sa nomination, à lui Freppel, à Orléans, il exulte: « Je considérerais cette promotion comme des plus heureuses pour l'Église de France et la dynastie impériale... Comme j'ai l'habitude de penser tout haut avec vous, je ne vous cacherai pas que la seconde partie du plan de M. Lagrange ne m'attristait pas non plus... » (28 septembre 1869). — Malheureusement, écrit-il quelques jours plus tard, « dès que le Cardinal de Bonald vit poindre le nom de M<sup>sr</sup> Dupanloup, il se hâta de retirer sa démission, ou du moins de l'expliquer dans le sens d'une simple demande de coadjuteur » (29 novembre 1869).

Cependant, à la mort de M<sup>sr</sup> Angebault (2 octobre 1869), M<sup>sr</sup> Bécél, évêque de Vannes, et surtout M<sup>sr</sup> Darboy, archevêque de Paris, recommandent chaudement à l'Empereur le libéral abbé Freppel. Il est nommé à Angers le 27 décembre 1869. (Voir M<sup>sr</sup> Bécél, évêque de Vannes, par Nicol, 138 à 155.) — Les biographies de M<sup>sr</sup> Freppel par Cornut, Ricart, Charpentier, etc., ne contiennent pas ces détails.

1. *Vie de M<sup>sr</sup> de la Bouillierie*, par Ant. Ricart, Palmé, 1887.

2. *Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon*, par M<sup>sr</sup> Besson, évêque de Nîmes, 2 vol., Paris, Retaux.

semblance avec Richelieu. Avec cela, un orateur qui soulevait l'admiration de Berryer lui-même et un écrivain d'une pureté de forme exquise. Mais son gallicanisme déclaré, son refus de se soumettre en plusieurs circonstances aux décisions de Rome, le blâme sévère qu'il s'attira de la part de Pie IX, enfin son insistance à réclamer pendant le concile l'intervention du gouvernement français, tous ces faits ont répandu sur la mémoire de M<sup>sr</sup> Darboy des ombres funestes que son martyre est à peine parvenu à dissiper<sup>1</sup>.

M<sup>sr</sup> Dupanloup est le véritable chef du groupe opposant. De sa villa Grazioli, il le dirige, l'excite<sup>2</sup> avec une ardeur passionnée. Accordons qu'il n'apporte pas assez de mesure dans sa lutte contre l'infailibilité, qu'il s'est trompé cette fois comme bien d'autres, qu'il s'est montré en maintes rencontres fougueux, agité et violent; il n'en demeure pas moins, à notre sens, le plus grand évêque de France au XIX<sup>e</sup> siècle. Son action fut vraiment prodigieuse et l'on peut dire avec justice qu'il valait à lui seul toute une armée. Sa vie aussi remplie que celle de saint Bernard n'a été qu'un long combat; il a bataillé par le journal, par la brochure, par le livre, par le discours; et cela contre toutes les erreurs de son temps et pour les plus grandes causes, pour la liberté, pour la France, pour l'Église, pour le Pape, pour le salut des âmes et surtout pour Jésus-Christ. « Jésus-Christ dont je suis l'évêque et dont je fais l'œuvre! Je ne dois plus avoir d'autre pensée que Lui; tout pour Lui! » Nous le verrons du reste à l'œuvre au cours de cette histoire qu'il va remplir de sa débordante et féconde activité.

Sous la bannière de M<sup>sr</sup> Dupanloup se rangent des prélats éminents: c'est le savant M<sup>sr</sup> Maret, évêque de Sura, le seul français qui dans son ouvrage: *Le Concile et la paix religieuse* ait attaqué l'infailibilité pontificale<sup>3</sup>; c'est M<sup>sr</sup> Gi-

1. *Histoire de la vie et des œuvres de M<sup>sr</sup> Darboy*, par M<sup>sr</sup> Foulon, Paris, Poussielgue, 1887. On a généralement accusé cette biographie d'être incomplète.

2. *Vie de M<sup>sr</sup> Dupanloup, évêque d'Orléans*, par M<sup>sr</sup> Lagrange, 3 vol., Paris, Poussielgue.

3. *Vie de M<sup>sr</sup> Maret, évêque de Sura, archevêque de Lépante, son temps et ses œuvres*, par l'abbé G. Bazin, 3 vol., Paris, Berche et Tralin.



nouilhac, tout récemment transféré de Grenoble à Lyon et que son *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Église* révèle comme un théologien de premier ordre; c'est M<sup>r</sup> Landriot, archevêque de Reims, dont la belle intelligence est ornée plus qu'aucune autre de la doctrine des Pères et des Docteurs<sup>1</sup>; c'est le saint évêque de Metz, M<sup>r</sup> Dupont des Loges<sup>2</sup>, M<sup>rs</sup> Hugonin de Bayeux, Bravard de Coutances, David de Saint-Brieuc et deux autres appelés à jouer un rôle important dans l'histoire de la troisième République, M<sup>rs</sup> Place et Meignan, alors évêques de Marseille et de Châlons<sup>3</sup>. Nous ne mentionnons que les principaux.

Le groupe du tiers parti, moins nombreux (il ne compte que seize membres), renferme pourtant quelques hommes de haute valeur. Leur chef est le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Il a les grandes manières du gentilhomme et la froideur autoritaire du magistrat. C'est avant tout un politique avisé, conciliant, ennemi des questions qui divisent les catholiques ou qui peuvent indisposer le pouvoir civil à son égard. Après s'être montré peu favorable à la définition, il prend tout d'un coup la parole en sa faveur et contribue à la faire voter. Son historien, M<sup>r</sup> Besson, explique cette conversion par une raison mystique : Un jour, dit-il, priant à Saint-Laurent-hors-des-murs, il eut des clartés soudaines; « un mouvement intérieur se fit dans son âme; il se sentit pressé de rendre témoignage à la vérité<sup>4</sup> ».

Voici dans le même groupe le sage archevêque de Tours, M<sup>r</sup> Guibert, avec sa physionomie austère qui rappelle les grands pontifes du v<sup>e</sup> siècle et commande aussitôt le respect. La modération des idées s'allie chez lui à la fermeté du caractère aussi bien qu'à une piété antique. Depuis sa jeunesse il professe l'infaillibilité pontificale; mais pratique avant

tout, préoccupé des âmes, ayant le sens des besoins de l'Église dans les temps présents, de même qu'il a déconseillé jadis l'Encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*<sup>1</sup>, il préférerait voir le Concile s'orienter vers d'autres questions qu'il juge plus urgentes.

De même M<sup>r</sup> Lavigerie, archevêque d'Alger depuis 1867 et déjà tout entier à ses œuvres d'évangélisation africaine, s'intéresse plus aux missions et aux affaires orientales qu'à l'infaillibilité. Il arrive à Rome escorté de ses enfants arabes et résolu à ne pas se mêler aux discussions des théologiens. « Une immense majorité est acquise à la définition, déclare-t-il à Émile Ollivier; quoi qu'on tente, elle aura lieu. Au lieu de s'user dans une résistance sans issue, les esprits modérés de l'épiscopat devraient employer leurs efforts à mitiger les termes de la définition, à lui enlever ce qu'on pourrait y mettre d'outré, à la rendre telle enfin que Bossuet pourrait la signer<sup>2</sup>. L'évêque de Nevers, M<sup>r</sup> Forcade, fait aussi partie de ce groupe qui, nous l'avons dit, finira par se joindre à la majorité.

N'ayant voulu que présenter au lecteur les principaux évêques de France, nous n'avons pas à exposer l'œuvre du concile : elle se réduit à la Constitution de la Foi, au schéma sur le petit catéchisme et à la Constitution de l'infaillibilité pontificale. Si les Pères eussent abordé certains autres points délicats du schéma de *Ecclesia*, relatifs au pouvoir indirect et aux rapports de l'Église et de l'État, les discussions auraient été probablement plus vives encore qu'elles ne le furent et les conséquences peut-être plus graves. Il plut au Saint-Esprit, dans son infinie sagesse, d'arrêter ces débats irritants. On sait qu'après une lutte ardente et stérile, les opposants jugeant

1. Son Histoire, que prépare M<sup>r</sup> Lacroix, évêque de Tarentaise, n'a pas encore paru.

2. Voir sa très intéressante histoire par l'abbé F. Klein, Paris, Poussielgue.

3. Le *Cardinal Meignan*, par H. Boissonnot, Paris, Lecoffre, 1899. — Il est regrettable que M. l'abbé Richard, vicaire général de Rennes, ne nous ait pas encore donné une histoire du cardinal Place.

4. Besson, *Vie du Cardinal de Bonnechose*, II, p. 122.

1. Paguella de Follenay, *Vie du Cardinal Guibert*, II, p. 337 et 419. « J'ai fait quelques observations au Saint Père, écrivait-il à M<sup>r</sup> Regnault, évêque de Chartres, à propos du *Syllabus*, sur les inconvénients de prononcer, au milieu des controverses actuelles, des condamnations sur certains points qui présentent un caractère plus politique que religieux... C'est une grande force pour notre cause de réunir les hommes politiques de la plus haute valeur, et ce serait un malheur de les éloigner de nous par des décisions que je ne crois nullement nécessaires quant à présent. »

2. Émile Ollivier, *L'Église et l'État au concile du Vatican*, t. II, p. 97, et Baunard, *Le cardinal Lavigerie* I, p. 315.

leur cause perdue, quittèrent Rome avant le vote final, sous prétexte de ne point contrister le Saint Père en se prononçant contre la définition. Beaucoup jugèrent qu'ils eussent mieux fait de siéger jusqu'au bout. Quoi qu'il en soit, le vote une fois acquis, ils se soumirent aussitôt, et cette soumission est digne d'éloges<sup>1</sup>. Ayant soutenu leur opinion avec une bonne foi évidente, tant qu'il était loisible de le faire, ils ne méritent aucun reproche, et l'on ne s'explique pas la suspicion, la défaveur dont Rome et une partie de l'École ultramontaine les poursuit pendant plusieurs années.

Quant à la proclamation de l'infaillibilité, si elle n'a point eu jusqu'à présent les conséquences considérables qu'annonçaient dans un sens ou dans l'autre ses partisans et ses adversaires, de graves bouleversements peuvent toujours se produire dans le monde et justifier l'Église d'avoir, sous l'inspiration de Dieu, resserré et fortifié son unité. On raconte que, le 18 juillet, pendant le vote suprême, l'enceinte conciliaire paraissait en feu et retentissait du grondement du tonnerre. Était-ce le prélude de la fatale guerre qui allait dans quelques jours ensanglanter l'Europe?

## II

A leur retour de Rome, en effet, les évêques trouvent la guerre déclarée à la Prusse, le pays soulevé d'une grande fièvre patriotique. Le clergé tout entier partage cette émotion. S'il est dévoué au pape, il n'est pas moins attaché à la France. Pauvre, patient, vertueux, charitable, sorti du peuple et très dévoué à ses intérêts, sans savoir toujours le montrer autant qu'il serait nécessaire, le clergé de France est profondément national; il va le prouver pendant la guerre et justifier le mot de M. de Bismarck : « Nous n'avons trouvé debout que le clergé. »

1. Rome fit du reste en sorte que cette soumission ne traînât point. Tant que les évêques opposants n'eurent point fait parvenir leur adhésion, on leur refusa les indults ordinaires, celui par exemple sur la dispense du maigre le samedi. Les papiers inédits de M<sup>sr</sup> Dupanloup contiennent les plaintes d'un certain nombre d'évêques à ce sujet.

Le 26 juillet, le gouvernement demande des prières publiques pour le succès de la guerre. Mais la plupart des évêques ont devancé l'invitation du ministre et leur parole exprime le plus ardent patriotisme. Les mandements de M<sup>sr</sup> Darboy et de M<sup>sr</sup> Freppel sont admirables entre tous; mais nul n'égale en éloquence M<sup>sr</sup> Dupanloup.

« Je ne me suis jamais plus senti porté que dans cette heure solennelle et douloureuse à aimer notre patrie, et à tout offrir pour elle, mes vœux, mes prières et mes humbles dons... J'assiste avec plaisir à la transformation de la race des jeunes gens inutiles et à l'apaisement momentané des impiétés déclamatoires. La guerre a fait passer sur nos têtes à tous un souffle religieux... Conduits par d'admirables chefs, les soldats partent au milieu des cris d'enthousiasme, des adieux fraternels, des vœux patriotiques. Toute la terre française est ébranlée par un effort gigantesque et l'on sent dans l'air un courant indescriptible, solennel et entraînant, grave et joyeux, martial et confiant, terrible et doux, esprit vraiment français qui voile les horreurs de la mort par les beautés du sacrifice, transforme les victimes en héros, et fait de la nation tout entière l'armée de réserve de l'armée du combat... Faites triompher la justice, ô mon Dieu, par les mains de la France, et délivrez-nous bientôt du fléau de la guerre, mérité par nos fautes, déploré par nos cœurs<sup>1</sup> ! »

Cependant le clergé ne se contente pas de parler et de prier, il agit de toutes ses forces pour le bien commun. Le nombre des aumôniers catholiques de l'armée est notoirement insuffisant. En campagne, il n'y a qu'un aumônier par division, c'est-à-dire pour 15.000 hommes environ. *Le Moniteur officiel de l'armée* en porte le chiffre à 46 seulement pour toute l'armée<sup>2</sup>. Aussi les évêques s'inquiètent-ils de cet état de choses et assiègent le ministère de leurs offres de service. « De toutes parts, dit l'*Univers*, des ecclésiastiques

1. Mandement, 27 juillet 1870.

2. L'Allemagne protestante avait, en outre des aumôniers luthériens, 24 aumôniers catholiques. Dès le début de la guerre, elle comprend que c'est insuffisant et engage bon nombre de prêtres et de religieux. Elle met à leur disposition 3 chevaux, 2 soldats et la solde de capitaine.

sont en quête de renseignements sur les moyens efficaces de se dévouer pour la France. » Rebutés par les bureaux de la guerre, ils s'adressent aux Chambres. Le 27 août, M. Keller soumet au Corps législatif une pétition pressante de l'évêque de Mende, insistant pour que ses clercs soient autorisés à faire partie de l'armée comme aumôniers ou infirmiers; l'orateur dit avoir reçu des lettres semblables des archevêques d'Aix, de Bourges et de Rennes, des évêques du Puy, de Châlons, de Beauvais, du Mans, de Nantes, de Nevers, de Rodez, de Troyes, etc. « Trop heureux, dit M<sup>sr</sup> Meignan, si leurs services sont acceptés, nos prêtres ne demandent ni titres, ni indemnité, mais seulement les vivres de campagne nécessaires en temps de guerre<sup>1</sup>. » — « Quant à moi, écrit M<sup>sr</sup> Lavigerie, faisant deux parts égales à ce que réclament les besoins de mon diocèse et ceux de notre vaillante armée, je vous prie, monsieur le député, de vouloir bien faire savoir à la Chambre et à Son Excellence M. le ministre de la guerre, que je mets à la disposition de ce dernier pour le service des ambulances et pour celui de l'aumônerie *la moitié de mes collaborateurs*... Je les suivrai de cœur, demandant à Dieu de bénir le drapeau de la France qui est celui de la vraie civilisation et de lui donner la victoire. »

Le rappel des troupes françaises qui défendaient le Saint-Siège contre les convoitises de l'Italie (5 août), l'érection en plein Paris de la statue de Voltaire, l'ami de Frédéric II et des Prussiens<sup>2</sup>, attristent profondément les catholiques, mais ne ralentissent point leur zèle. Lorsque arrivent les nouvelles de nos premiers désastres, Wissembourg, Reischoffen, Forbach, le patriotisme du clergé s'exalte. « La patrie, s'écrie M<sup>sr</sup> Dupanloup, on ne sait combien on l'aime que dans des

1. La lettre de M<sup>sr</sup> Meignan aux députés excite dans le clergé châlonnais un enthousiasme unanime. Les prêtres, d'un commun accord, écrivent à leur évêque : « Nous vous remercions d'avoir affiché au grand jour notre sincère patriotisme et notre profond dévouement aux intérêts de la France. » Lettre du 30 août 1870.

2. Le dimanche, 14 août, veille de la fête de la sainte Vierge et de la fête de l'Empereur, la statue de Voltaire est inaugurée solennellement dans le square Monge, et un immense cri de *Vive Voltaire!* éclate au lever du rideau qui recouvre la face railleuse de l'insulteur de Jeanne d'Arc.

jours comme ceux-ci... Aimons plus que jamais notre mère en deuil; que la France nous soit plus chère, à mesure qu'elle est plus malheureuse et que notre amour pour elle nous aide à voir d'où viennent ses malheurs. »

Et les évêques s'adressent à leurs séminaristes qui, n'étant point encore engagés dans les ordres sacrés, ont droit de porter les armes. M<sup>sr</sup> Freppel, le premier, donne l'exemple. « En face de la patrie mutilée et meurtrie, dit-il, je n'hésite pas à croire que mes braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'ennemi soit chassé du territoire français. » — M<sup>sr</sup> David, de Saint-Brieuc, suit son collègue d'Angers. « La loi vous protège », dit-il à ses jeunes clercs, « mais c'est à votre choix volontaire que je m'adresse. La France a besoin de vous. Il faut vous préparer à tous les sacrifices, affronter les intempéries, le froid, la faim, coucher sur la terre nue et détremmée, obéir à une discipline sévère, aller enfin sur le champ de bataille et verser son sang pour le pays. » Et dès le lendemain, 292 élèves se déclarent prêts à partir. « Après la guerre sainte, Monseigneur, disent-ils, ceux qui reviendront seront plus dignes des regards de Dieu et de la grande mission du sacerdoce qui les attend, et qui est, elle aussi, le dévouement jusqu'à la mort. » A leur tour, les archevêques de Bordeaux<sup>1</sup> et de Bourges, les évêques de Nantes, d'Aire, etc., provoquent ou facilitent le départ de leurs séminaristes.

En même temps, ils mettent à la disposition de l'intendance militaire leurs collèges, leurs maisons de campagne, leurs propres palais. Ces édifices servent à loger des troupes ou deviennent des hôpitaux militaires. Les séminaires désertés par les élèves sont repeuplés par les blessés; les églises, dans les régions envahies, sont converties en ambulances. Partout se fondent des comités de secours aux

1. « L'heure est venue où les idées doivent s'élargir, écrit le cardinal Donnet, l'heure où nous devons entrer pour quelque part dans le salut du pays... Ces jeunes lévites ne reviendront pas amoindris, mais fortifiés par les épreuves, pleins d'amour et de dévouement pour les âmes qui seront confiées plus tard à leur sollicitude pastorale; ayant souffert, ils sauront mieux compatir... etc. » (1870).

blessés; pour les soutenir, les évêques se dépouillent, ouvrent des souscriptions, sollicitent des dons en nature et des aumônes, prescrivent des quêtes dans leurs églises et se font quêteurs eux-mêmes. « Je me tourne de tous côtés, écrit M<sup>sr</sup> Dupanloup, je demande où je peux, je frappe à toutes les portes. Je m'adresse à ceux de nos départements qui n'ont pas connu comme nous les horreurs de l'invasion. J'ai fait plus, j'ai écrit à l'étranger; l'Irlande surtout, c'est pour moi un devoir de le proclamer bien haut, la pauvre, la catholique et magnanime Irlande n'a cessé de me faire parvenir, depuis le commencement de nos épreuves, les plus généreuses offrandes... » Ils s'arracheraient le pain de la bouche, m'écrivait un de leurs évêques, pour pouvoir donner à la France <sup>1</sup>. » De son côté, M<sup>sr</sup> Piemet à contribution ses amis des deux mondes. Il quête en Belgique, en Angleterre, en Suisse. Il écrit même en Amérique, et il a l'immense joie de voir l'archevêque de Montréal l'assister généreusement dans sa détresse.

Cependant, le soir du 3 septembre, éclate à Paris comme un coup de foudre la nouvelle du désastre de Sedan : le maréchal de Mac-Mahon est blessé; l'armée française, forte de 125.000 hommes, enveloppée par des forces supérieures, a capitulé; Napoléon III a rendu son épée au roi de Prusse. On devine l'effervescence de la population parisienne à l'annonce de cette catastrophe. Aussitôt les Chambres se réunissent, le gouvernement impérial s'abandonne et le parti républicain, dirigé par les députés de Paris, profite habilement du désarroi général. Pendant que le Corps législatif discute la déchéance de Napoléon III, la foule envahit la salle des séances, puis, sous la conduite de Gambetta et de Jules Favre, se rend à l'Hôtel de Ville et proclame la République. Un nouveau pouvoir s'organise et prend le nom de *Gouvernement de la Défense nationale*. Il se compose des représentants de Paris<sup>2</sup>, Emmanuel Arago,

1. Lettre de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Orléans sur l'œuvre des pauvres villages ravagés par la guerre (*Annales orléanaises*, 1871).

2. A l'exception de M. Thiers qui s'arrangea pour ne point faire partie du gouvernement, et se fit envoyer en mission à l'étranger.

Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort et Jules Simon. Le général Trochu, chargé des pleins pouvoirs militaires, accepte la présidence de la République, à condition, dit-il, que rien ne sera fait contre les trois grands principes, Dieu, la famille et la propriété.

La Révolution du 4 Septembre n'était pas plus légitime que le coup d'État du 2 Décembre. Elle aboutissait comme en 1852 à la violation d'une assemblée, violation qui cette fois s'accomplissait sous les yeux de l'ennemi. Comment le clergé ne l'eût-il pas vue se produire avec défiance? Les idées des nouveaux gouvernants lui étaient connues. Toutefois il convenait de mettre la France au-dessus de la politique et de faire quelque crédit à ces hommes qui prétendaient incarner la défense nationale. Les catholiques s'inclinèrent donc devant les faits. Après avoir constaté que l'Empire s'était effondré dans le mépris, Louis Veuillot écrivait : « Il faut leur obéir en ce qu'ils demanderont de juste, parce que la patrie saignante est là, qui n'a pas besoin de nouvelles et plus profondes blessures. Qu'ils tâchent de leur côté de remplir tout leur devoir... Ils ont à prouver que la République est compatible avec la liberté et la justice, et qu'elle peut enfanter autre chose que les violences ou les désordres d'où naissent toujours les dictatures<sup>1</sup>. »

La plupart des évêques, détachés de l'Empereur en raison des spoliations italiennes, virent dans sa chute un châtement divin. M<sup>sr</sup> Pie lui appliqua les paroles d'Isaïe : « *Principes tui infideles, socii furum* : Tes princes ont été infidèles à leur mission; ils se sont faits les complices des voleurs, (les Italiens); c'est pourquoi Dieu les a réprouvés. » Le plus impérialiste des évêques, M<sup>sr</sup> Darboy, tout en regrettant le régime qui l'avait comblé d'honneurs, s'empressa de rendre visite au nouveau ministre des Cultes, M. Jules Simon, et l'aborda par le seul point qui leur fut commun : « Entre spiritualistes, lui dit-il, il n'est pas impossible de s'entendre ». — « Je crois, écrivait-il dans ses notes intimes, qu'il vaut

1. *Univers*, 6 septembre 1870.

mieux, dans l'intérêt de la religion et de la France, prêter au gouvernement un concours loyal. » En même temps il ordonnait de chanter dans les églises du diocèse le *Domine salvam fac Rempublicam*, et mettait à la disposition du général Leflo, ministre de la guerre, ses établissements diocésains et ses prêtres. « Le clergé de Paris tout entier réclame l'honneur d'être au péril et à la peine, et d'aller partout où la religion et le patriotisme pourront l'appeler<sup>1</sup>. »

## III

La Révolution du 4 Septembre permit du moins à l'Église de se dévouer librement. On ne mit plus d'obstacles au départ des aumôniers volontaires et ils s'empressèrent en grand nombre de rejoindre les avant-postes. Leur présence fut pour l'armée un inestimable bienfait. Confondus dans les rangs des soldats, partageant leurs fatigues et leurs misères, ils faisaient à pied, à travers la neige ou les champs détrempestés par la pluie, ces longues marches forcées, dont on se reposait le soir en s'étendant au hasard dans la boue ou sur la terre glacée. Leur bagage était des plus réduits : un sac militaire où se trouvaient le rituel, l'étole, la boîte aux saintes huiles et la lanterne sourde pour aller la nuit à la recherche des blessés. « Parfois, raconte l'un d'eux, on voyait le prêtre et le soldat cheminer côte à côte, comme absorbés dans un entretien intime; la main du prêtre s'élevait discrètement pour tracer la croix; la tête du soldat en marche s'inclinait un instant sous le pardon; puis les deux mains se serraient dans une chaude étreinte et le soldat courait reprendre sa place, le cœur léger, prêt à dire à la mort : Viens si tu veux; je ne te crains plus<sup>2</sup>. »

Sur le champ de bataille l'aumônier est là aussi, impassible au milieu de la mitraille : il relève les blessés, il absout les mourants; parfois même il encourage les soldats

1. M<sup>sr</sup> Foulon, *Vie de M<sup>sr</sup> Darboy*, p. 483.

2. M<sup>sr</sup> d'Hulst, cité par M. d'Avesnes dans son excellent ouvrage : *Devant l'ennemi*.

prêts à faiblir et les ramène à l'ennemi. Ainsi firent, pour ne nommer que ceux-là, à Sedan, l'abbé Lanusse<sup>1</sup>, sous Metz, l'abbé Rambaud<sup>2</sup>, à l'Hay, l'abbé du Marallac'h<sup>3</sup>, et à Buzenval, l'abbé Allard que la Commune fusilla plus tard<sup>4</sup>. Combien de prêtres furent blessés en exerçant leur ministère sublime! Alors, transportés à l'ambulance, ils oubliaient vite leurs souffrances, et le peu qui leur restait de forces, ils l'employaient à soulager les autres. Un certain nombre furent tués face aux Prussiens. Ils tombèrent sans bruit au coin d'un bois, dans le sillon où ils soutenaient l'agonie solitaire de quelque enfant du peuple ou du dernier descendant d'une race de preux. De ce nombre, l'abbé Gros, vicaire à Saint-Ambroise, tombé sur le plateau d'Avron, l'abbé Fouqueray, vicaire de Montfort, tué à Patay, les abbés Blanc, Le Goavec et bien d'autres.

Quand le combat a pris fin, on voit l'aumônier parcourir le champ de bataille, battre les bois et les champs à la recherche des blessés. Promenade lugubre et dangereuse, car souvent l'ennemi est là tout prêt, et les balles sifflent dans l'obscurité. Qu'on lise à ce sujet les saisissants récits de l'abbé de Meissas, aumônier de la division Metman<sup>5</sup>. Mais

1. M<sup>sr</sup> Lanusse, aumônier de l'École Saint-Cyr, par M. Boyer d'Agen, Paris, Haton, 1906.

2. Rambaud (l'abbé Camille), *Siège de Metz; Journal d'un aumônier*.

3. Le 29 novembre 1870, l'abbé du Marallac'h marche en tête de ses mobiles bretons à l'assaut de l'Hay; il leur répète dans leur langue maternelle les ordres des chefs. Comme les balles et les obus éclatent de toutes parts, le commandant veut l'obliger à se retirer : « Ma place, répond-il, est au milieu des mourants. » Un autre jour que, sur l'ordre de leurs chefs, les mobiles ont dû se coucher à plat ventre pour éviter les balles, l'aumônier refuse d'en faire autant : « Je dois rester debout pour les bénir. » — Devant tout le régiment massé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le colonel de la Villebrest attache la croix de la Légion d'Honneur sur la soutane criblée de balles de l'abbé du Marallac'h. Sans même l'en prévenir, ses compatriotes du Finistère l'envoient à l'Assemblée Nationale par 54.000 voix; mais ce saint prêtre donne aussitôt sa démission pour se consacrer aux pauvres pêcheurs des îles Glénans. M<sup>sr</sup> du Marallac'h, par le chanoine Rossi, Quimper, 1891.

4. « A Buzenval, l'abbé Allard a donné la mesure de son courage et de son ardeur héroïque. Voyant un bataillon reculer, il saisit un échelas, et l'agitant vigoureusement : Allons, mes amis, s'écria-t-il, *Vive la France! En avant!* Quelques instants après, le vaillant prêtre recevait une balle dans le bras gauche. » D'Arsac, *Les Frères des Ecoles chrétiennes*.

5. De Meissas, *Journal d'un aumônier militaire* (Paris, Garnier).

quelle joie de pouvoir ranimer un mourant, de l'absoudre, et, s'il est possible, de le porter à l'ambulance!

L'ambulance, c'est tantôt une église, une salle d'école jonchée de paille, tantôt une grange ou une écurie. Le prêtre circule au milieu des victimes qui poussent des gémissements de douleur; il s'agenouille près d'elles et, tout en pansant leurs membres déchirés, il leur parle de leur mère et de leur Dieu. A Floing, près Sedan, l'abbé d'Hulst remplit ce ministère sublime pendant dix jours, auprès de sept cents blessés. Les catholiques allemands ne sont pas les moins empressés à saisir le crucifix qu'il porte à son côté, et que les baisers de tant de soldats mourants lui rendront à jamais sacré. Soudain, comme à Freschwiller, les obus éclatent sur l'église qui prend feu; les Prussiens apparaissent furieux et menaçants; l'abbé de Beuvron, aumônier du Val-de-Grâce, se précipite à leur rencontre et les fait reculer; puis, aidé d'un autre prêtre, l'abbé Jung, il prend les blessés et les transporte hors de l'église dont le toit va s'écrouler<sup>1</sup>. De même à Eberlach, l'abbé Vallée s'élance un drapeau blanc à la main au-devant de l'ennemi qui tire sur l'ambulance et fait cesser le feu<sup>2</sup>.

Cependant nos armées vaincues, ou sont faites prisonnières ou se replient à travers la France envahie. Après Sedan, les Français, parqués sur la terre nue, sans tentes, sans abris, comme des bêtes, meurent littéralement de misère et de faim. « La faim, écrit l'abbé de Beuvron, les avait presque réduits à l'état d'idiotisme. Ils se regardaient avec de grands yeux hagards et dévorait avec une avidité ca-

1. Bertrand de Beuvron (Abbé H. de) : *Journal d'un aumônier militaire pendant la campagne du Rhin et de la Loire, 1870-1871.*

2. De même encore à Saint-Privat, le 18 août. Lorsque après l'effroyable bataille de ce nom, les troupes de Canrobert sont contraintes de se replier, lorsque l'église, qui regorge de mourants, menace de s'effondrer sous les projectiles et l'incendie, le curé, l'abbé Bauzin, préside au sauvetage des blessés avec un sang-froid remarquable; puis il sort au-devant des Allemands, « revêtu d'un surplis taché de sang, un crucifix à la main. Debout sur les marches de l'église, il élève le signe de miséricorde »; mais l'ennemi furieux l'accueille par une fusillade qui, par miracle, ne l'atteint pas. Sur la plaque commémorative apposée dans le cimetière de Saint-Privat, l'Empereur Guillaume II a fait graver le nom du curé Bauzin. — *Le Gaulois*, 8 mai 1906.

nine les quelques morceaux de pain que la charité publique leur envoyait. » Ce sont les aumôniers qui provoquent cette charité. Ils s'en vont mendier pour nos malheureux soldats et s'ingénient à trouver dans une ville dévastée les provisions indispensables. Pendant les longues marches vers les forteresses allemandes où l'on dirige les prisonniers, prêtres et religieux se multiplient<sup>1</sup>. Ils relèvent les courages et raniment les cœurs; ils soignent les malades atteints par milliers de la dysenterie, de la fièvre ou de la petite vérole. A Ulm, où sont internés dix mille soldats, le typhus fait d'épouvantables ravages. Deux prêtres, l'abbé Guers<sup>2</sup> et le P. Joseph, rendent des services éminents. A lui seul, le P. Joseph recueille plus de 150.000 francs; il distribue des vivres, des vêtements, des remèdes, fait venir de France dix mille volumes, et fonde l'*Oeuvre des Tombes* pour entretenir les sépultures de nos soldats morts à l'étranger.

En se repliant, après leurs défaites, dans l'intérieur du pays, nos soldats trouvent chaque jour non plus seulement l'aumônier, mais l'humble curé de campagne qui les accueille avec empressement et, pour les secourir, se dépouille de tout ce qu'il possède. Tantôt il les guide par des sentiers étroits, afin de leur faire prendre de meilleures positions ou de les soustraire aux recherches de l'ennemi. Tantôt (cela s'est passé près de Montmédy), profitant du sommeil des sentinelles allemandes, il fait évader au milieu de la nuit, par une porte secrète donnant sur son jardin, cinquante-trois chasseurs prisonniers enfermés dans son église. — « Mais, mon prêtre, lui disent ces braves gens, les Prussiens vont vous fusiller, brûler votre cure et votre église. — Est-ce que la liberté de cinquante-trois bons soldats comme vous ne mérite pas que j'expose ma vie, ma cure et mon église? » — Un autre, âgé de plus de quatre-vingts ans, l'abbé Cor,

1. Voici les noms de quelques-uns de ces prêtres : MM. Goerguenn, Monnier, Detz, Wibeau, La Bouille, Guers, Stande, Belmont, Rambaud, Debras, Uhls, Lerebours, Lamarche, Gallot, Fortier, Vimard, Coulange, Wagner, Bonnel; les PP. de Damas, de la Grange, Dubray, Joseph, Staub, Laboré, Hermann, etc. Cité par d'Avesnes, p. 132.

2. M. Guers, *Les soldats français dans les prisons d'Allemagne.*

curé de Neuville (Ardennes), fait sonner le tocsin à l'approche de l'ennemi pour avertir les nôtres. Saisi par les Prussiens et traîné au milieu des ronces et des épines, il est laissé pour mort dans un fossé. — « En quel état vous voilà, monsieur le curé! lui dit un de ses paroissiens. — Bah! répond-il, c'est ma vieille soutane! » Et le curé de Bazeilles, M. Beaudelot, chanté par Paul Deroulède? Pendant le terrible assaut de cette place, il s'obstine à rester au milieu des soldats de l'infanterie de marine qui se battent comme des lions, parcourt à plusieurs reprises le village en flammes pour sauver ses paroissiens et ne s'éloigne que le dernier de tous<sup>1</sup>. On peut cependant lui préférer le curé des Horties qui, pour arracher à la mort un de ses paroissiens, veuf et père de cinq enfants en bas âge, demande et obtient de prendre sa place parmi les otages que les Prussiens veulent fusiller<sup>2</sup>.

Il nous est impossible, on le comprendra, de rapporter tous les actes d'héroïsme accomplis par le clergé au cours de la guerre. Combien payèrent de leur vie ce dévouement patriotique! Nommons seulement M. Miclaud, tué à Étuffont, près Belfort, le 2 novembre 1870; le curé de Gunstatt, fusillé après la bataille de Forbach; M. Frérot, curé de Verrey (Côte-d'Or), frappé à mort, le 17 janvier 1871, pendant qu'il assistait les blessés; l'abbé Charles Miroy, curé de Cuchery (Marne), fusillé le 12 février 1871, sous prétexte qu'il avait caché des armes. Comme on lui conseillait de signer son recours en grâce, il refusa fièrement : « Que les bourreaux de la France et de ma famille soient aussi les miens, dit-il ;

1. Que de prêtres ressentaient sous leur soutane l'impatience du soldat qui brûle de se battre! « Croyez-le, écrivait M<sup>sr</sup> d'Hulst, il est cruel à cette heure de voir ses frères, ses amis courir aux armes et de ne pouvoir les suivre qu'en se croisant les bras... Pour moi, je le déclare, voilà la première fois que ma vocation me pèse; elle m'a imposé bien d'autres sacrifices qui tous m'ont paru légers. Mais garder mon sang pour moi quand la France réclame celui de nos frères. Ah! c'en est trop! Oh! si ce sang pouvait couler, si du moins dans le service pacifique de l'ambulance, une balle bienveillante pouvait venir le tirer de nos veines pour écrire en caractères empourprés sur la poussière de nos remparts la vérité de mon dévouement. » Lettre à M. Portalis.

2. Général Ambert, *l'Héroïsme en soutane*, p. 135.

je serai heureux de verser mon sang pour la patrie<sup>1</sup>. » Combien d'autres furent maltraités, battus, jetés en prison, traînés devant les conseils de guerre et internés dans les forteresses allemandes! L'abbé Brugalé fut ainsi incarcéré à Posen, l'abbé Dalstein à Saarbruck, l'abbé Damien, curé de Remiremont, à Grandenz, dans la Pologne prussienne<sup>2</sup>; l'abbé Wurtz, l'abbé Héès, l'abbé Ravault et vingt autres dans diverses prisons. — « A combien de balles a-t-on droit, commandant? » demandait l'abbé Muller, curé de Sarreguemines, à l'officier qui le sommait avec menaces de livrer les clefs de son église. — « Huit et le coup de grâce, » répondit le Prussien. — « Eh bien, ce sera seulement en passant sur un cadavre percé de neuf balles que vous entrerez dans mon église et que vous la profanerez. » C'est à cette attitude de nos prêtres français que rendait hommage le prince Frédéric-Charles lorsqu'il disait, le 26 février 1872, à Rome, chez M. de Tauffkirchen, ambassadeur de Bavière : « Il n'y a en France qu'une classe debout et digne, noble et patriotique, véritablement influente, c'est le clergé. Il était impossible de ne pas l'admirer sur les champs de bataille<sup>3</sup>. »

#### IV

Mais ce n'est là qu'un côté du rôle du clergé pendant la guerre. En face de l'ennemi nos évêques ont une attitude pleine de dignité qui rappelle celle des évêques gaulois au temps des invasions barbares. Sans cesse ils interviennent pour protéger la vie de leurs fidèles, rappeler aux vainqueurs les droits de la religion, de la justice et de l'humanité. Lorsque, après la capitulation de Metz, le général de

1. D'Avesnes, *Devant l'ennemi*, p. 60.

2. La captivité de ce digne prêtre fut un véritable martyre qu'il supporta avec une constance inébranlable. Comme ses gardiens lui disaient : « Avez-vous quelque chose à demander? — Je n'ai rien à demander, répondit-il aux ennemis de mon pays ». Ses paroissiens ont fait graver sur sa tombe ces fières paroles.

3. Lettre de Rome du 28 février, publiée dans *l'Univers* du 3 mars 1872.

Zastrow manifeste la prétention de livrer à la fois la cathédrale de cette ville aux deux cultes catholique et protestant, M<sup>sr</sup> Dupont des Loges lui oppose un refus formel, ordonne de fermer l'église et obtient complète satisfaction<sup>1</sup>. De hardis francs-tireurs ayant fait dérailler plusieurs trains qui transportaient des troupes allemandes à Reims, l'état-major exige qu'un ou plusieurs notables de cette ville montent désormais sur les locomotives; l'archevêque Landriot se sacrifie pour les autres et fait plusieurs fois d'une ville à l'autre ce périlleux voyage. A Châlons, mêmes exigences. Dès que M<sup>sr</sup> Meignan l'apprend, il court chez le commandant et sollicite l'honneur de faire partie du prochain convoi. Mais le conseil municipal de la ville refuse à l'unanimité d'accepter l'offre de l'évêque et déclare qu'on l'empêchera de partir, s'il tente de le faire<sup>2</sup>.

Les Allemands sont sous les murs de Dijon et, pour châtier la résistance des Français à Varois, Couternon et Quetigny, menacent de bombarder la ville. On voit alors le vénérable M<sup>sr</sup> Rivet, accompagné des principaux magistrats de la cité, se diriger en parlementaires vers le camp prussien. Soudain des projectiles, des obus s'abattent devant eux. Ils avancent quand même. « C'est alors, raconte un témoin, que la population émue et soucieuse du danger auquel s'expose son évêque, l'entoure avec un indescriptible témoignage d'intérêt et de pieuse affection, et le conjurant de ne point passer outre, le fait entrer à l'hôtel de la *Ville de Lyon*, et veille sur lui jusqu'au moment où il pourra retourner à l'hôtel de ville avec les membres de la municipalité<sup>3</sup>. » Quand l'ennemi est maître de la ville, l'évêque redouble de zèle et de charité. Il intervient à maintes reprises auprès du général de Werder et du prince Guillaume de Bade pour réprimer les exactions allemandes; il s'adresse au roi de Prusse lui-même pour empêcher l'internement en Allemagne de vingt citoyens dijonnais. Cela n'empêche pas Garibaldi d'écrire dans une proclamation aux habitants de la

1. Abbé Klein, *Vie de M<sup>sr</sup> Dupont des Loges*, p. 303.

2. Abbé Boissonnot, *Le Cardinal Meignan*, p. 321.

3. Abbé Mignard, *L'invasion allemande à Dijon*, p. 35.

Côte-d'Or : « Il est inutile de songer à chasser l'ennemi, si vous prêtez confiance aux paroles *du prêtre* qui n'a point de patrie, et qui fait aujourd'hui la cour à Guillaume, le nouveau chef du Saint-Empire, chef de la vieille rubrique *trône et autel*, c'est-à-dire chef des imposteurs et des brigands<sup>1</sup>. »

Comment ne pas rappeler l'admirable dévouement de M<sup>sr</sup> Dupanloup à Orléans? Toutes les autorités avaient disparu. Entre un vainqueur inexorable et une population dont le courage commençait à fléchir, il ne restait plus que l'évêque qui se multipliait pour suffire à sa tâche terrible. Orléans fut pris une première fois, le 11 octobre. Le 13, M<sup>sr</sup> Dupanloup apprit qu'une soixantaine de paysans de Saint-Sigismond et des Aydes allaient être fusillés pour quelques coups de feu tirés la nuit sur les Allemands par des francs-tireurs. Sans perdre une minute, il s'interposa auprès du général de Tann qui fit élargir les prisonniers en leur disant : « N'oubliez jamais que vous devez la vie à votre évêque. » Une seconde intervention obtint de même la grâce de M. Michot, maire de Saint-Privé.

L'ennemi avait frappé Orléans d'une taxe d'un million et de subsides représentant 80.000 francs par jour. M<sup>sr</sup> Dupanloup plaida si bien, auprès du gouverneur et du roi de Prusse, la cause de ses diocésains, que la taxe fut réduite à 600.000 francs et que le conseil municipal vint en corps exprimer à l'évêque la reconnaissance de la population d'Orléans. Lorsque les Prussiens eurent repris cette ville qu'ils avaient évacuée après leur défaite à Coulmiers, irrités de la lettre patriotique par laquelle l'évêque avait salué notre victoire, ils envahirent son palais et voulurent en expulser les blessés français qu'on y soignait. M<sup>sr</sup> Dupanloup s'y opposa avec indignation. « Jamais, leur dit-il, entendez-vous bien, jamais pareille infamie ne se commettra sous mon toit. Si vous le faites, je pars. » Et ils reculèrent. Que ne pouvons-nous citer l'admirable lettre dans laquelle il réfuta les calomnies de la *Gazette de Silésie*, qui accusait les Orléanais d'a-

1. Chevalier, *M<sup>sr</sup> Rivet*, p. 258.



voir maltraité et empoisonné les blessés prussiens<sup>1</sup>. « Dès qu'il parlait de la patrie, écrivait M. Édouard Drumont, son éloquence prenait soudain un essor inaccoutumé; cette parole alors planait très haut comme si le génie de la France l'eût emporté sur ses ailes<sup>2</sup>. »

A Rouen, le cardinal de Bonnechose avait obtenu du général Manteuffel l'exemption de toute contribution militaire, pourvu que les soldats allemands fussent nourris et vêtus. Mais le successeur de Manteuffel frappa le département de la Seine-Inférieure d'une imposition de 26 millions; sur cette somme, Rouen devait fournir 6.500.000 francs. A la prière de son conseil municipal, l'archevêque n'hésita pas à partir pour Versailles. Après bien des péripéties et bien des souffrances, il arriva dans cette ville, fut reçu par M. de Bismarck, M. de Roon et l'Empereur d'Allemagne lui-même; il plaida si chaleureusement auprès d'eux la cause de ses diocésains qu'un tiers seulement de la contribution de guerre fut exigé par l'ennemi<sup>3</sup>.

Quand les Prussiens entrèrent à Tours le 19 janvier, le département d'Indre-et-Loire et son chef-lieu furent frappés d'une contribution de 7 millions. Comme ses confrères de Rouen et d'Orléans, M<sup>sr</sup> Guibert s'interposa auprès des autorités prussiennes; ses efforts contribuèrent à faire abaisser à 1.100.000 francs la charge écrasante imposée à ses diocésains<sup>4</sup>. Un peu plus tard, après la prise du Mans, M<sup>sr</sup> Fillion agit de même. « Il débattit avec une noble fermeté les intérêts de sa ville menacée d'exigences sans proportion avec ses ressources, raconte M<sup>sr</sup> Pic<sup>5</sup>. Sa parole n'étant pas écoutée, ce fut dans Versailles même qu'à la demande des édiles, à tra-

1. Lagrange, *Vie de M<sup>sr</sup> Dupanloup*, t. III, ch. x.

2. Édouard Drumont, *M<sup>sr</sup> Dupanloup* (Liberté, 15 octobre 1875).

3. Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, II, ch. xv. L'archevêque de Rouen crut devoir en même temps plaider auprès de l'empereur Guillaume la cause de Napoléon III et celle du pouvoir temporel. Son intervention sous ce rapport n'eut pas de succès. V. Fidus, *L'Essai loyal*, p. 48, 52.

4. Pagnelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert*, t. II, p. 502, 504.

5. M<sup>sr</sup> Pic, *Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Fillion, évêque du Mans*. De simples prêtres parvenaient également à fléchir le vainqueur. C'est ainsi que M. l'abbé Desjardins, vicaire à Courbevoie, obtint de M. de Moltke qu'il réduisit de 200.000 francs la contribution de guerre imposée à ses paroissiens.

vers les routes coupées de toutes parts et encombrées de neige, il alla porter au vainqueur ses énergiques réclamations... Le chiffre exigé par les conquérants fut diminué de plus de moitié. »

## V

En cette grande crise nationale les religieux rivalisent de dévouement avec le clergé séculier; chaque Ordre ajoute à l'histoire de son institut une page glorieuse. Impossible de résumer cette héroïque histoire; si peu qu'on la connaisse encore, elle remplirait des volumes, et rien n'est si monotone que la répétition des mêmes actes d'abnégation et de courage. Ce que nous avons dit des simples prêtres, il faudrait le redire des religieux; ce que nous dirions des Dominicains, les Capucins, les Oblats, les Eudistes, les Oratoriens l'ont fait également; ils ont sacrifié à la patrie leurs maisons, leur santé, leur vie même.

Lorsque arrive à la Trappe des Dombes (Ain) la nouvelle de la défaite de Forbach, l'abbé Adhémar d'Abzac réunit ses moines: « Mes frères, dit-il, la main de Dieu vient des'appesantir sur nous. La France est en danger. Que tous ceux qui le peuvent se lèvent et aillent la défendre, pendant que les vieillards et les prêtres prieront ici pour leur salut et pour le salut du pays. » Le lendemain, trente-trois religieux partent pour l'armée; neuf d'entre eux sont tués. — A Aiguebelle, cinquante-deux religieux s'enrôlent et toutes les Trappes suivent cet exemple. Ceux que les ordres sacrés empêchent de combattre deviennent aumôniers ou infirmiers. — Dix-neuf Eudistes de Redon se répandent dans les divers corps d'armée; à la fin de l'année, cinq ont succombé. — Si le P. Dulong de Rosnay, mariste, ne succombe pas, il expose cent fois sa vie, à Sedan, dans les Vosges, sur la Loire, et compromet à jamais sa santé. — Le P. Dargaud, de l'Oratoire, expire d'épuisement quelques mois après la guerre. — Au combat de Villers-Bretonneux, le P. Mercier, dominicain, reçoit quatre coups de feu, est décoré avec son confrère le P. Jouin, et mis au rapport par le général Faidherbe, pour son « courage remarquable ». Au Mans, un autre domini-

cain, le P. Doussot, sauve le drapeau de la légion. L'état-major allemand signale la bravoure des Dominicains d'Arcueil, qui sont allés, aux combats de l'Hay et de Châtillon, relever des blessés jusque dans les lignes prussiennes. En rappelant les héroïques efforts du P. Joseph, barnabite, pour soulager les prisonniers français, nous n'avons rien dit des PP. Pernet et Bailly, assomptionnistes, qui se sacrifièrent pour la même œuvre, et nous regrettons de n'en pouvoir mentionner des centaines d'autres dont le dévouement mériterait d'être enregistré par l'histoire<sup>1</sup>.

Les jésuites ont droit pourtant à une mention spéciale. Ils ne manquent point cette bonne occasion de chercher à surpasser les autres. On les trouve partout, intrigant pour faire le bien, ambitieux de se sacrifier. Pendant la bataille de Pont-Noyelles, l'un d'eux, le P. Vautier, se tient près d'une batterie et encourage si bien les artilleurs qu'ils contraignent l'ennemi à battre en retraite. A Laon, le P. Arnold saute avec la citadelle. A Buzenval, le P. Tailhan, atteint au front d'une large blessure, reste quand même au feu et est mis à l'ordre du jour de l'armée. — Sous Orléans, le P. de Rochemonteix, renversé d'un coup de sabre pendant qu'il emporte un blessé, est fait prisonnier, s'évade et court au Mans soigner les varioleux. On trouve ainsi une centaine de jésuites sur les champs de bataille. Les autres sont dans leurs maisons transformées en ambulances<sup>2</sup>.

Le collège Sainte-Croix du Mans, dirigé par le P. du Lac, reçoit lui seul 22.000 soldats. A Saint-Clément de Metz, vingt-quatre Jésuites sont atteints de la petite vérole ou de la fièvre typhoïde en soignant les malades et les blessés. Quatre d'entre eux succombent à la fleur de l'âge. Tel est le dévouement de ces religieux qu'au moment de quitter Metz, les officiers français promettent d'ériger dans l'église Saint-Clément un monument pour transmettre à la postérité le témoignage de leur reconnaissance<sup>3</sup>. En même temps que le

gouvernement français nomme leur supérieur, le P. Couplet, chevalier de la Légion d'honneur, M. de Bismarck se hâte d'expulser d'Alsace-Lorraine ces dangereux patriotes. Les Jésuites sortent de Strasbourg, escortés d'une foule énorme qui leur jette des fleurs, et M. Edmond About, gagné lui aussi par l'enthousiasme, constate qu'en Alsace le *Jésuitisme est devenu une nouvelle forme de patriotisme*.

Mais c'est à Paris surtout qu'ils se prodiguent. Le P. Clerc, ancien lieutenant de vaisseau, dirige l'ambulance de Vaugirard qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1871, reçoit 21.250 blessés; le P. Ducondray remplit la même charge à l'école Sainte-Genève et le P. de Bengy, ancien aumônier de Crimée, passe ses journées aux avant-postes à relever les blessés et à consoler les mourants<sup>1</sup>. On sait quelle récompense la Commune de Paris réserve à ces héroïques religieux. Déjà, du reste, comme nous le verrons plus loin, on les proscrit et on les emprisonne en certaines villes. Au Mans, tandis qu'ils se dévouent au chevet des varioleux, des listes de proscription circulent : en tête se trouve le supérieur des Jésuites<sup>2</sup>.

## VI

Il serait souverainement injuste de ne point rappeler ici la belle conduite des Frères des Écoles chrétiennes. Dès le 15 août, leur supérieur général, le F. Philippe, mettait à la disposition du ministre de la guerre tous ses établissements et tous ses frères<sup>3</sup>. Les ambulances qu'ils établirent en province et à Paris furent innombrables, et les malades qu'ils

et des privations, ou furent blessés dans les combats et les sorties qui eurent lieu pour la défense de la ville. Les Pères de la Compagnie de Jésus accueillirent tous ceux qu'ils purent dans leur maison de Saint-Clément. Aux corps et aux âmes ils prodiguèrent leurs soins nuit et jour avec une admirable charité, servant Jésus-Christ dans la personne de leurs frères. Vouant laisser de ce dévouement et de leur propre gratitude un souvenir durable, les colonels, capitaines et autres officiers qui ont survécu, ont élevé ce monument à frais communs. » — Didierjean, *Souvenirs de l'École de Saint-Clément de Metz*, p. 53, 54, 55.

1. De Bengy, *Mémoires*; R. P. Pramplain, *Souvenirs de Vaugirard, Mon Journal pendant le Siège et pendant la Commune*, 1870-1871.

2. D'Avesnes, *Devant l'ennemi*, livre II, § 5.

3. V. la lettre du Frère Philippe dans d'Arsac, *Les Frères des Écoles chrétiennes pendant la guerre de 1870-1871*, p. 3.

1. D'Avesnes, *Devant l'ennemi*, p. 97 et suivantes.

2. *Ibid.*, livre II, § 5.

3. Voici la traduction de cette inscription : « Lorsque, à la fin de l'année 1870, Metz eut à subir les horreurs d'un long siège, un grand nombre de soldats français tombèrent très gravement malades par suite des fatigues

y soignèrent ne pourraient se compter. Le célèbre D<sup>r</sup> Ricord, qui les vit à l'œuvre à Longchamp, a écrit : « Je n'aurais jamais cru qu'on pût trouver autant de dévouement chez des hommes <sup>1</sup>. » Pendant le siège, les Frères brancardiers firent des prodiges d'intrépidité. « Un des grands sujets de conversation parmi les *pioupiou*s, écrivait le journal *le Soir*, c'est la conduite des Frères. Ces hommes noirs qui, calmes, stoïques, marchent au milieu des balles, portant les blessés, remplissent nos soldats d'admiration... Plus de dix fois, nos généraux ont dû les forcer à attendre que la fusillade fût finie pour aller relever les blessés <sup>2</sup>. » — « Leur exemple convertirait à la religion et à la vérité tous ceux qui doutent ou que le scepticisme égare, reconnaît le D<sup>r</sup> protestant O. de Langenhagen. Pour ma part, tout hérétique que je suis, j'ai été saisi d'étonnement et d'admiration devant les faits dont j'ai été témoin, comme tant d'autres de mes confrères, à Champigny, à Villiers, à Petit-Bry, etc. <sup>3</sup>. » — « Nous avons bien des fois dans ce journal, écrivait encore M. Sauvestre à *l'Opinion nationale*, lutté contre le caractère envahissant des congrégations religieuses... C'est un devoir pour nous de leur rendre aujourd'hui justice..., particulièrement au dévouement courageux avec lequel les Frères des Écoles chrétiennes vont ramasser les blessés jusque sous les balles ennemies... Dans l'ère nouvelle que la République de 1870 a ouverte, la lutte a changé de nature. Liberté pour tous sous la loi commune, et honneur à qui fera le mieux...

1. Cité par d'Arsac. Après la bataille de Gravelotte ils relèvent plus de 8.000 blessés; à Dieppe, installés dans la citadelle, ils fabriquent 120.000 cartouches. Keller, *Les Congrégations religieuses*, p. 459. — « Les Frères, écrit d'Arsac, ont donné leurs soins à plus de 10.000 blessés et de 30.000 soldats malades, et sur ce nombre une dizaine à peine ont refusé l'assistance du prêtre aux approches de la mort. » *Introduction*, xiii.

2. Principalement à Champigny, au Bourget, à Buzenval, et à Montretout. « Arrivés au combat, écrit le duc de Noailles, les reins ceints d'une corde et s'avancant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulances... « Mes frères, leur criait un jour un de nos généraux (Ducrot, 30 novembre 1870), l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin! » — Un autre chef descend de cheval et embrasse l'un d'eux sous le feu du canon en disant : « Vous êtes admirables vous et les vôtres! » *Rapport à l'Académie française*.

3. D'Arsac, *Les Frères*, 102.

Nous devons constater qu'en ce moment les Frères ont pris une avance <sup>1</sup>. »

Plus de cinquante Frères furent blessés ou atteints de maladies contagieuses; vingt furent tués à l'ennemi, entre autres le F. Néthelme, frappé au Bourget, le 21 décembre, en allant chercher un blessé à 150 mètres en avant des lignes françaises. M. Jules Ferry, membre du gouvernement, invité à paraître aux funérailles du pauvre brancardier, écrivit au secrétaire du Comité des ambulances de la presse :

« Monsieur,

« Je vous suis reconnaissant de cette pieuse pensée d'associer l'administration municipale à l'hommage que vous rendrez demain au très digne et courageux citoyen, en religion Frère Néthelme, qui a payé de sa vie son dévouement pour les blessés. S'il y a des degrés dans l'héroïsme, les plus beaux sacrifices sont les plus obscurs, et le F. Néthelme a accompli le sien, assurément sans espoir de gloire. C'est pour nous un devoir d'autant plus étroit de lui rendre les honneurs civiques auxquels il n'aspirait pas, mais qui témoigneront une fois de plus de l'union intime de toutes les âmes françaises dans une seule foi et dans un même amour, l'amour et la foi dans la patrie. Je ne puis assister personnellement aux funérailles du F. Néthelme, mais la présence de M. Léon Béquet, chef du cabinet du gouverneur, particulièrement chargé de la direction et de l'organisation de nos brancardiers municipaux, marquera nettement le sentiment fraternel qui unit tous les collaborateurs à notre grande œuvre hospitalière.

« Recevez, etc.

« J. FERRY <sup>2</sup>. »

C'est pourquoi le gouvernement s'honora lui-même en décorant le F. Philippe <sup>3</sup>; deux ans plus tard, l'Académie

1. D'Arsac, *Les Frères*, p. 102.

2. *Ibid.*, p. 142. Cette lettre fut insérée au *Journal officiel*, 23 décembre 1870.

3. Il fallut faire violence à l'humble religieux; il accepta en considération de son Institut ce qu'il avait longtemps refusé pour lui-même, et ce fut le D<sup>r</sup> Ricord qui attacha le ruban rouge sur la poitrine de son ami. « Ah! les

française, chargée de décerner le prix de la ville de Boston à la personne qui s'était distinguée par le plus grand acte de dévouement devant l'ennemi, ne crut pouvoir mieux faire que de couronner les brancardiers de Buzenval et du Bourget<sup>1</sup>.

Après les Frères<sup>2</sup> comment ne point parler des Sœurs? Un officier prussien voyant les Frères occupés depuis trois jours à inhumer les cadavres sur le champ de bataille de Champigny, disait à un camarade : « Nous n'avons rien vu d'aussi beau jusqu'ici. — Excepté les Sœurs grises, » répondit l'autre. Mais il faudrait des volumes pour raconter les actes de courage et de charité accomplis pendant la guerre par les religieuses françaises de tout ordre.

Dans la lettre à la *Gazette de Silésie* dont nous parlions plus haut, M<sup>re</sup> Dupanloup résumait ainsi l'œuvre des Sœurs dans la seule ville d'Orléans : « ... Ce qui est vrai, c'est que quatre cents religieuses ont été et sont encore occupées à soigner vos blessés comme les nôtres; je les ai mises à la disposition des autorités militaires pour vos propres ambulances, là où on a voulu. Les religieuses de la Visitation ont reçu à la fois jusqu'à 200 blessés. Elles se sont privées de tout : de leurs propres lits de leurs couvertures, couchant, elles, sur la paille. Elles les ont veillés le jour et la nuit. Il y en a qui, par suite de ces fatigues, sont mortes; et la supérieure a été deux fois aux portes de la mort. Au Sacré-Cœur, il y a encore, à l'heure qu'il est, près de 200 blessés. Nos religieuses du monastère de la Charité, si pauvres que,

Frères! répétait-il, voilà des hommes qui font le bien pour le bien, sans souci de la renommée. Ceux-là savent pousser jusqu'à l'héroïsme la véritable fraternité et l'amour de la patrie! » D'Arzac, p. 136.

1. Voir le rapport du duc de Noailles à l'Académie française : « Nous avons donné ce prix à un corps entier, aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire pour son dévouement. Nous voulons parler des Frères des Écoles chrétiennes. »

2. On sait qu'ils furent plus tard expulsés d'Alsace par le gouvernement allemand, en raison de leurs sentiments trop français. « Je n'ai pas d'autre chose à dire, déclara M. de Bismarck au Reichstag (mai 1873), sinon que les autorités de l'Alsace-Lorraine ont agi d'après cette conviction que l'activité de ces Frères, de ces religieux, était encore plus préjudiciable au pays que le manque d'instituteurs, et qu'un enseignement empoisonnant l'esprit allemand en Alsace serait pire que l'absence d'enseignement. »

depuis trois mois, elles sont obligées de prendre pour elles et pour leurs orphelins leur pain à crédit, en ont eu jusqu'à 180. Nos Sœurs de Saint-Aignan, si pauvres aussi que je cherche chaque jour les moyens de pourvoir à leur existence, ont également recueilli dans leurs deux maisons plusieurs centaines de blessés. Je ne nomme pas les Sœurs de la Sagesse, nos Sœurs garde-malades, nos Petites Sœurs des Pauvres, ni les Ursulines, ni les Carmélites dont les deux Supérieures sont mortes des maladies contagieuses de leurs blessés, ni tant d'autres<sup>1</sup>... »

Or, ce qui s'est passé à Orléans s'est passé partout. Déjà, le 2 octobre 1870, vingt-deux Sœurs de Charité<sup>2</sup> étaient mortes devant Metz; à Bicêtre, sur les quarante-sept religieuses qui soignaient les varioleux, onze succombèrent en quelques jours. Les trente-six qui restaient, épuisées de fatigue, ne purent suffire au service de l'ambulance. On demanda d'autres Sœurs, au nombre de onze; il s'en présenta trente-deux, et le sort décida celles qui auraient l'honneur de se sacrifier. Faut-il raconter l'exécution de ces quatre Sœurs de charité que l'ennemi fusilla à Soultz, près de Colmar, sous prétexte qu'elles avaient conseillé la résistance aux habitants<sup>3</sup>? Combien d'autres tombèrent sur les champs de bataille<sup>4</sup>. Le 5 mai 1871, à St-Cloud, un éclat d'obus blesse sœur Augustine aux deux jambes. Sœur Augustine a vingt ans. Le chirurgien lui dit : — « Ma Sœur, il faut amputer cette jambe. — Faites. — Ma Sœur, il faudra aussi amputer l'autre jambe. — C'est que Dieu le veut, M. le docteur ». Après l'opération, la Sœur revenue à elle pria, et on l'entendit murmurer : « Mon Dieu, faites que je ne m'enorgueillisse pas de mes blessures, maintenant. » La Sœur mourut huit jours plus tard. Nous ne croyons pas

1. Lettre du 28 janvier 1871.

2. E. M. de Lyden, *Les Sœurs de Charité*.

3. V. Keller, *Les Congrégations religieuses*, p. 387.

4. « A Reischoffen, par exemple, une Sœur de Charité vient de panser un pauvre soldat et le soutient dans sa marche, quand un boulet lui brise les deux jambes : le soldat et la Sœur meurent dans le même sillon. A Spickeren, on en trouve une sur le champ de bataille même, le front fracassé d'une balle, entre deux blessés, dont l'un tenait encore sa main froide et toute souillée de sang. » Keller, *Ibid.*

qu'il y ait, dans le recueil des paroles célèbres, un mot plus simplement héroïque que celui-là<sup>1</sup>.

Qui comptera le nombre des blessés, des malades qu'elles ont arrachés à la mort<sup>2</sup>? Nous ne citerons qu'un trait au hasard, entre mille autres. Le lendemain de la prise de Châteaudun, les Prussiens allaient fusiller près des murs du couvent un homme accusé d'avoir tiré d'une fenêtre sur l'ennemi. En vain ce malheureux tenait-il entre ses bras son petit enfant; ils allaient mourir tous les deux. Mais la Supérieure, Sœur Jeanne de Chantal, se précipita au-devant des victimes, les couvrit de son corps, cria aux soldats: « Vous ne tirerez point! » Et les Prussiens s'éloignèrent, vaincus par son courage<sup>3</sup>.

## VII

Ces religieux, ces Frères intrépides avaient élevé dans leurs maisons de nombreux élèves qui surent, eux aussi, se sacrifier pour la France. L'Église a bien le droit de revendiquer avec fierté ces soldats, ces officiers chrétiens formés par elle; et il serait injuste de n'en point parler puisqu'on a tant de fois accusé de mollesse et de lâcheté les jeunes gens sortis des écoles catholiques. Mais leur nombre considérable nous empêchera d'en parler aussi longuement qu'il conviendrait. Chaque congrégation, en effet, chaque collège possède son livre d'or, où sont mentionnés, pour l'exemple des plus jeunes, les exploits et les noms des anciens tombés pour la patrie. Les blessés et ceux qui se sont signalés par quelque action d'éclat ne se comptent pas, et les morts sont nombreux. Arcueil et Oullins eurent quinze élèves tués à l'ennemi, Juilly neuf, Sainte-Marie de Tinchebrai trente, les collèges des Maristes quinze et ceux des Eudistes quarante-

1. *Vie contemporaine*, décembre 1893, article de M. Brioux.

2. Il faut signaler spécialement le dévouement des 800 religieuses de Sainte-Chrétienne de Nancy, échelonnées de Bitche à Paris sur les deux lignes de l'Est et des Ardennes. Dans soixante-deux de leurs couvents transformés en ambulances, elles soignent des milliers de blessés. Cinq de ces maisons sont détruites par les obus ou l'incendie; celle de Mézières, bombardée pendant trente heures, est renversée; les Sœurs descendent les blessés dans les caves et les sauvent. M. de Bismarck lui-même exprime son admiration pour leur dévouement. Keller, *Ibid.*, p. 311.

3. D'Avènes, *Devant l'ennemi*, p. 293.

trois. Naturellement les Jésuites, ayant plus de collèges, eurent aussi plus de victimes. Pour ne parler que de leur principale maison, l'École de la rue des Postes donna au pays, en 1870, 1093 officiers; 86 d'entre eux furent tués et 184 décorés. Sous le titre de *Souvenirs de l'École Sainte-Genève*, le R. P. Chauveau a écrit trois volumes d'attachantes notices sur ces nobles jeunes gens: je ne connais rien de plus élevé et de plus viril. Ce sont les fastes d'une chevalerie moderne qui n'a rien à envier à l'ancienne pour la beauté des sentiments chrétiens. On comprendra que nous ne puissions insister: en nommer un serait une injustice pour les autres.

Comment cependant ne pas signaler la conduite des zouaves pontificaux<sup>1</sup>? A peine les troupes françaises eurent-elles quitté les États de l'Église, le gouvernement italien marcha sur Rome et s'en empara. Devenus libres, les zouaves, conduits par le colonel de Charette, rentrèrent en France et furent attachés à l'armée de la Loire, sous le nom de *Volontaires de l'Ouest*. En maintes circonstances ils rendirent les plus grands services: — A Cercottes, où le Gonidec de Traissan, avec 170 zouaves embusqués dans un bois, contint les Bavares, les empêchant de prendre l'armée française à revers; — à Bellesme, où de Couessin couvrit la retraite des soldats du général Jaurès débandés; à Patay, où Charette força l'admiration des Prussiens eux-mêmes, où de Sonis se montra aussi grand que Bayard<sup>2</sup>, où de 300 zoua-

1. Jacquemot, *La Campagne des zouaves pontificaux en France sous les ordres du général baron de Charette*, Paris, in-12, 1871.

2. Qu'on nous permette de citer ici M<sup>sr</sup> Freppel: « Sonis est là étendu sur le champ de bataille, baigné dans son sang et n'ayant pour oreiller que la selle de son cheval. Sur son instant prière ses officiers se sont éloignés de lui, le laissant seul pour aller exécuter ses derniers ordres. Bientôt il voit, il entend le flot de l'armée ennemie passer et repasser sur lui et autour de lui. La nuit est venue, nuit cruelle, nuit terrible, pendant laquelle la neige tombant à gros flocons va couvrir d'un linceul les morts et les mourants. Pour lui, son âme est toute en Dieu, à qui il fait le sacrifice de sa vie pour la France et pour les siens; et l'image de Notre-Dame de Lourdes présente à son esprit vient mêler à ses souffrances d'ineffables consolations. Deux jeunes zouaves, gisant non loin de là, se traînent jusqu'à lui pour recueillir de sa bouche quelques paroles de foi et de résignation; un troisième vient expirer sur son épaule, et le héros chrétien, se soulevant avec peine, exhorte ces enfants à la confiance en Dieu, leur parle de la Vierge secourable au pécheur, de l'éternité bienheureuse dont ils vont franchir le seuil. Puis,

ves qui s'étaient élancés pour emporter Loigny, 218 restèrent sur le terrain<sup>1</sup>; — au Mans surtout, où, soutenant la retraite de notre armée; ils se montrèrent (c'est l'expression même du général Chanzy) « héroïques ». — « On a un peu abusé du mot, a déclaré le général Gougéard qui les commandait, mais je ne crains pas de dire qu'ils le méritent... Sur neuf capitaines, il en est revenu deux, et sur 1.000 hommes, dans les deux engagements, j'en ai ramené 350... Ils n'ont pas laissé aux mains des Prussiens un seul prisonnier; leurs pertes étaient toutes en tués et en blessés... Certes, jamais troupes plus braves ne portèrent plus haut dans ses malheurs le drapeau de la France, et c'est une justice qu'aime à leur rendre celui qui les a vus à l'œuvre, et qui regardera comme un éternel honneur d'avoir commandé à de pareils hommes<sup>2</sup>. »

Ainsi donc, pendant cette guerre désastreuse, l'Église de France tout entière, depuis les évêques jusqu'aux simples fidèles, a fait son devoir. Qu'il soit permis de le rappeler aujourd'hui sans contester qu'il se soit rencontré ailleurs, et chez nos adversaires eux-mêmes, de pareils exemples de patriotisme et de dévouement. Si les Français ont trop oublié les services de l'Église, nos frères d'Alsace-Lorraine s'en sont souvenus davantage; et, depuis 1870, c'est à leurs prêtres qu'ils ont confié l'honneur de les représenter au Reichstag allemand et d'affirmer à la face du monde leur invincible attachement à la patrie française.

tout retombe dans un lugubre silence, interrompu de temps à autre par les gémissements des blessés. Quinze heures s'écoulaient dans cet abandon complet. Nulle part de secours ni d'espérance. Enfin, vers dix heures du matin, un prêtre et un médecin viennent relever le général pour l'emporter au presbytère de Loigny, où l'attendent les soins du vénérable curé... Il fallut amputer la jambe gauche, sauver de la gangrène le pied droit gelé, et pendant que le chrétien arrachait aux assistants des larmes d'admiration en bénissant Dieu de l'avoir associé aux souffrances du calvaire, le soldat se retrouvait tout entier avec sa mâle énergie pour dire ce mot sublime : « Coupez ma cuisse si cela est nécessaire, mais laissez-m'en juste ce qu'il faut pour que je puisse remonter à cheval et servir mon pays. » *Oraison funèbre du général de Sonis.*

1. M<sup>r</sup> Baunard, *Le général de Sonis*, Paris, Poussielgue.

2. Cité par d'Avesnes : *Devant l'ennemi*, p. 350. « Les zouaves pontificaux se sont admirablement conduits », télégraphiait M. Gambetta au gouvernement de Paris. *Dépêches officielles*, t. II, p. 272.

## CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE. — L'ÉGLISE ET LA COMMUNE DE PARIS, 1870-1871.

### I

Les évêques et le clergé, préoccupés surtout de la patrie, avaient reconnu sans délai, mais non sans inquiétude, le gouvernement de la Défense nationale. Comment ne seraient-ils pas inquiétés? A part le général Trochu, les nouveaux maîtres de la France n'étaient point catholiques. Si Jules Simon, Jules Favre et quelques autres passaient pour libéraux, en revanche Emmanuel Arago, Gambetta, Rochefort, Crémieux et Pelletan semblaient nettement hostiles. Qui l'emporterait des éléments modérés ou de la fraction avancée? On put craindre le succès des radicaux lorsqu'on vit Emmanuel Arago choisir les vingt maires provisoires de la capitale parmi les démagogues les plus dangereux; Gambetta placer à la tête des administrations à Paris et en province des hommes tels que MM. Duportal, Morin, Raoul Rigault et bien d'autres<sup>1</sup>; Crémieux, ministre de la justice, ouvrir les prisons à des criminels de droit commun comme Mégy et Eudes, qui allaient jouer dans les insurrections provinciales un rôle odieux.

Avant l'investissement de la capitale, une délégation composée de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, vient s'installer à Tours pour administrer la province. Les autres —

1. *Enquête parlementaire sur le 4 Septembre*, rapport de M. le comte Daru, p. 75.

on le leur a depuis justement reproché<sup>1</sup> — restent à Paris en face d'une situation terrible. Ils n'ont pas seulement, en effet, à combattre les Prussiens. Le parti socialiste révolutionnaire est là, derrière eux, fortement organisé et menaçant. Il s'attribue avec raison la victoire du Quatre Septembre et entend bien en profiter. Il a ses chefs : Blanqui, Pyat, Vallès, Millière, Delescluze, Flourens, Razoua, Varlin, etc. ; il a son Comité central, composé des délégués d'arrondissement et formant un gouvernement révolutionnaire en face du gouvernement de la Défense ; il a son armée, 35.000 repris de justice<sup>2</sup> et un grand nombre d'affiliés aux sociétés secrètes, auxquels on a imprudemment donné des armes ; il a quarante journaux qui chaque matin mentent, calomnient, prêchent le renversement du pouvoir, le pillage, la haine de Dieu et des prêtres<sup>3</sup> ; il a une trentaine de clubs d'où se répandent chaque soir sur une population enfiévrée, démoralisée, les idées les plus subversives et parfois les plus grotesques.

Veut-on recueillir quelques échos de ces assemblées, simplement au point de vue religieux. Nous choisissons entre mille<sup>4</sup>. Au club de la rue d'Arras (8 novembre), un orateur se plaint énergiquement « de ce qu'on n'ait pas décrété la levée en masse, sans excepter les membres des congrégations religieuses, les curés, les chanoines et autres *fainéants*, qui se gorgent de nourriture et de volupté (*sic*), pendant que le peuple est sur les remparts... C'est une honte de laisser ces

1. Rapport Daru, p. 156 et 160.

2. *Enquête parlementaire sur le 4 Septembre*, rapport du colonel Beaudoin-Mortamert, cité par Samuel Denis, *Histoire contemporaine*, I, 276.

3. « Que tous partent, » dit le journal de Blanqui, « moines et curés, surtout les premiers qui envahissent la capitale et circulent avec une arrogance hors de saison, ventrus et désœuvrés parmi les citoyens en armes... Que le gouvernement se mette à même de disposer au plus vite des établissements, des personnes et des œuvres de la religion. » *La Patrie en danger*, 26 fructidor, an 78. — On remarque, parmi les journaux rouges les plus fanatiques, *Le Combat*, puis *Le Vengeur* de Félix Pyat, *Le Réveil* de Delescluze, *Le Drapeau rouge*, puis *Le Faubourien* de Maroteau, *Le Mot d'ordre* de Rochefort, *Le Cri du Peuple* de Vallès, *Le Père Duchêne* de Vermech, etc., etc.

4. *Les Clubs rouges pendant le Siège de Paris*, par M. de Molinari. L'auteur fréquentait assidûment les clubs et racontait chaque jour ses impressions dans le *Journal des Débats*.

sacs à charbon se promener dans Paris. » — « Si l'on refuse de faire marcher les curés et les moines, insiste un autre, nous irons les arrêter nous-mêmes ; nous les ferons descendre en chemise (*applaudissements et rires*), et nous les pousserons aux remparts à coup de fouet. » (*Nouvelles acclamations*). — Le lendemain, dans la salle des *Mille et un Jeux*, au faubourg Saint-Antoine, on vote d'enthousiasme « l'enrôlement forcé de *ces serpents* qui portent le trouble dans les ménages ». C'est la question qui revient le plus habituellement. Un citoyen à demi raisonnable fait-il observer qu'il est trop tard pour donner à « ces serpents » l'instruction militaire nécessaire : « Non, s'écrie un énergumène, pas de prêtres à la suite de nos ambulances ! S'il en paraît, le devoir de tout patriote est de les fusiller. Voilà pourquoi : les prêtres en relevant nos blessés leur verseraient du poison ! » (*Tonnerre d'applaudissements*)<sup>1</sup>. — A Belleville (23 décembre), un orateur donne une autre raison de se défier des séminaristes et des ignorantins. « Sous prétexte de relever les blessés et d'enterrer les morts, ces gens-là s'approchent des avant-postes prussiens et leur communiquent des renseignements qu'ils tiennent de bonne source. — C'est évident ! » crie la foule, « nous sommes trahis ! » — De là à proposer de brûler les églises et de fusiller les prêtres, il n'y a qu'un pas ; il est vite franchi. Au club de la Solidarité, rue Levis, à Batignolles, un nommé Flers déclare que « le véritable progrès humain existera seulement quand il n'y aura plus en France ni un prêtre vivant, ni une église debout ». Rue d'Aligre, le citoyen Testelin affirme de même que « le seul moyen de purifier la société, c'est de brûler les églises en mettant les prêtres dedans ». Ces infamies qui ne tarderont pas à porter leurs fruits sont accueillies par des acclamations unanimes.

Que fait cependant le gouvernement pour arrêter ce dévergondage dangereux, cette excitation quotidienne au meurtre et à la guerre civile ? Sans doute il empêche encore de maltraiter les prêtres et d'envahir les églises<sup>2</sup>, mais son de-

1. *Club de la Vengeance*, discours du citoyen Trumet, 16 décembre.

2. M<sup>sr</sup> Foulon, *Vie de M<sup>sr</sup> Darbois*, 467, 502.

voir, le devoir élémentaire de tout pouvoir sérieux serait de contenir sévèrement ces artisans de révolution, de fermer les clubs, de réprimer les journaux qui se font si criminellement les complices de l'étranger. L'état de siège lui en donne les moyens; il ne les prend pas<sup>1</sup>; il refuse d'employer contre les scélérats du Comité central d'autres armes que la force morale<sup>2</sup>. En vérité, ils seraient bien bons de se gêner.

Pour commencer, le citoyen Mottu, maire du XI<sup>e</sup> arrondissement, décide, puis informe par voie d'affiche ses administrés que désormais l'enseignement sera exclusivement laïque. Il y avait alors, dans le XI<sup>e</sup>, quatorze établissements religieux des deux sexes. Forts de leur droit, les Frères veulent quand même ouvrir leurs écoles; un piquet de gardes nationaux envahit les cours et chasse les enfants. Vainement les catholiques en appellent au gouvernement, il refuse d'intervenir. Alors Mottu continue ses exploits. Après avoir, vaille que vaille, remplacé les Frères par des laïcs, il envoie des inspecteurs arracher les crucifix et les emblèmes religieux; il interdit le catéchisme, défend de conduire les enfants à la messe. Jules Simon révoque enfin Mottu<sup>3</sup>, mais maintient son œuvre. L'abbé d'Hulst, vicaire à Saint-Ambroise, proteste dans une éloquente brochure contre cette triple atteinte à la légalité, à l'équité, aux consciences<sup>4</sup>. D'autre part, le Frère Philippe écrit au ministre une lettre vigoureuse; les curés de Sainte-Marguerite, de Saint-Joseph et de Saint-Ambroise, unis aux pères de famille du quartier, demandent une audience à M. Jules Simon. Celui-ci juge plus prudent de ne pas les recevoir et leur fait, par l'inspecteur d'Académie, une réponse que l'abbé d'Hulst résume ainsi : « Vous

1. Non seulement les réunions publiques jouissent d'une liberté illimitée, un décret du 10 octobre 1870 supprime le cautionnement des journaux, un autre du 27 octobre attribue au jury les procès de presse.

2. « Je fais appel à tous les hommes d'ordre... Je leur demande de contenir par l'autorité morale les ardents qui ne sauraient pas se contenir eux-mêmes. L'idée de maintenir l'ordre par la force de la baïonnette et du sabre me remplit d'horreur et de dégoût. » Ainsi parle le général Trochu. J. Simon et J. Favre abondent dans le même sens.

3. Il fut renommé quinze jours après.

4. L'abbé d'Hulst, *Les Maires et les Écoles*.

avez mille fois raison, mais il est plus prudent d'agir comme si vous aviez tort. Ce que le maire a osé faire, nous n'avions pas même le droit de l'accomplir; mais, nous, gouvernement, nous n'osons pas le défaire<sup>1</sup>. »

Non seulement le gouvernement n'ose pas s'opposer aux laïciseurs, il semble tout à fait d'accord avec eux. Au lendemain de l'arrêté illégal de Mottu, le 1<sup>er</sup> octobre, M. Jules Simon constitue, de concert avec le maire de Paris, M. Etienne Arago, une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur l'instruction primaire; et, dans cette commission, qui appelle-t-il? M. Mottu. Et, avec M. Mottu, des hommes, tous, à une seule exception près, ennemis notoires de l'enseignement religieux, tels que M. Clémenceau, le digne émule de M. Mottu, M. Henri Brisson, l'orateur d'office des loges maçonniques, M. Massol, autre franc-maçon influent, rédacteur de la *Morale Indépendante*, M. Georges Pouchet, matérialiste connu, grand partisan du système athée des générations spontanées, M. Eugène Despois, Taxile Delord, Charles Sauveste, adversaires déclarés du catholicisme.

Le lendemain encore de l'expulsion des Frères (4 octobre), dans une lettre adressée à cette commission, M. Jules Simon déclare qu'il faut, au moyen des écoles primaires, former « une race d'hommes inaccessibles à la peur, débarrassés des vieux préjugés qui énervent les caractères et troublent les intelligences ». En même temps, il constitue, au ministère de l'Instruction publique, une commission de dames qui doit agir parallèlement avec l'autre et que préside M<sup>me</sup> Jules Simon. Cette commission repousse nettement tout enseignement religieux dans l'école. « Pour l'hypothèse religieuse, déclare-t-elle, toutes les conditions de certitude nous manquent... Le sentiment religieux ne correspondant à aucune connaissance déterminable, ne saurait entrer dans le programme d'une école publique. » Si les instituteurs de l'État enseignaient aux petits enfants qu'il y a un Dieu, « l'État ferait œuvre de théologien, il créerait de toutes pièces une

1. *Ibid.*, p. 14. Naturellement, dans plusieurs quartiers de Paris, d'autres maires radicaux, MM. Clémenceau, Bonvallet, etc., suivent l'exemple de Mottu.



religion officielle dont les professeurs deviendraient les singuliers grands prêtres ». La Commission conclut donc pour l'enseignement laïque, c'est-à-dire athée. « *Tout enseignement religieux est exclu de l'École publique* » : cette proposition est adoptée par douze voix contre quatre<sup>1</sup>. Cependant, malgré ses concessions et ses faiblesses, le gouvernement de la Défense nationale ne parvient pas à satisfaire le parti révolutionnaire. Deux fois, le 31 octobre et le 22 janvier, celui-ci tente de s'emparer de l'Hôtel de Ville; le général Trochu n'est sauvé que par hasard et laisse les émeutiers libres de préparer de nouveaux attentats.

Les révolutionnaires sont organisés dans les grandes villes du Midi comme à Paris et n'attendent qu'une occasion pour se soulever. Certains préfets nommés par Gambetta laissent faire les Rouges ou même les encouragent. A Lyon, les délégués de Challemel-Lacour se présentent chez les Frères de la Guillotière et les somment de déguerpir dans les quarante-huit heures : « Mais nous sommes dans la légalité, » disent-ils, pour se défendre. — « Les lois, c'est nous qui les faisons ! » Dans la même ville, les séminaristes sont expulsés du grand séminaire; la maison des Jésuites est envahie et pillée; dix de ces religieux sont arrêtés et retenus en prison pendant vingt-six jours. Mêmes procédés à Grenoble et à Alger : les Frères et les Sœurs sont expulsés; et quand M<sup>re</sup> Lavigerie proteste au nom des catholiques, M. Crémieux répond que le gouvernement n'a pas à intervenir. Le procureur de Toulouse, Duportal, supprime pareillement les écoles de Frères; on le voit un jour présider en grande pompe des funérailles civiles, et, préludant, comme il dit, à l'éducation virile du peuple, célébrer avec lyrisme la matière et le néant. A Aix et à Marseille, les Jésuites sont, les uns chassés, les autres emprisonnés et leurs biens mis sous séquestre. Là règnent, sans partage et sans contrôle, les

1. Rapport présenté au nom de la commission de Dames chargée d'examiner les questions relatives à la réforme de l'Instruction primaire, par M<sup>me</sup> Coignet, p. 14. — *L'Univers* raconte d'ailleurs que M<sup>re</sup> Jules Simon procédait elle-même à l'enlèvement des crucifix dans les écoles professionnelles et les ambulances.

citoyens Delpech et Esquiros. Lorsque Gambetta, arrivé de Paris en ballon le 9 octobre, essaie courageusement de rappeler à l'ordre ses subordonnés, ils l'envoient promener. Duportal, auquel on demande sa démission, répond : « Que celui qui a fait un jour de prison pour la République vienne chercher ma démission ! » Quant à Esquiros, il refuse péremptoirement de rendre aux Jésuites la liberté : « L'expulsion des Jésuites est à Marseille une mesure nécessaire, » répond-il à Gambetta. « Tant que je serai en fonctions, je la maintiendrai<sup>1</sup>. »

On sait qu'en quittant Paris les membres de la délégation gouvernementale, MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, s'étaient fixés à Tours. Ils demandèrent l'hospitalité à M<sup>re</sup> Guibert qui les reçut dans son palais avec une bonne grâce charmante. Ce fut un spectacle peu banal et qui scandalisa même certaines âmes timorées de voir réunis à la même table, et cela pendant plusieurs mois, d'une part l'austère archevêque et ses vicaires généraux, de l'autre toute la famille Crémieux, femme, enfants et petits-enfants. M. Crémieux, président de l'alliance israélite universelle, souverain Grand Maître du Rite Écossais, pria Monseigneur de réciter le *benedicite* avant les repas et voulut même, tout d'abord, faire maigre le vendredi. Malgré leurs préjugés, les membres du gouvernement eurent vite apprécié la haute valeur et le noble caractère de l'archevêque. Il finit par conquérir sur eux une certaine influence dont il usa tout à la fois dans l'intérêt de l'Église et du pays. La plupart des séminaristes qui n'avaient pas reçu les ordres sacrés étaient partis, nous l'avons vu, dès le début de la guerre; M<sup>re</sup> Guibert obtint que les autres ne seraient appelés qu'en qualité d'infirmiers. — « C'est une faute, dit-il à M. Crémieux, de n'avoir pas désigné un ministre des cultes, car on pourra conclure que la République ne veut pas vivre d'accord avec

1. Gambetta, il faut lui rendre cette justice, remplaça Esquiros, fit mettre les prisonniers en liberté et, par le décret du 16 octobre 1870, déclara « nul, de nul effet et sans force exécutoire... tout arrêté d'expulsion s'appliquant à un Français membre d'une congrégation religieuse non reconnue par la loi ». Debidoir, *L'Église catholique et l'État en France*, p. 12.

l'Église. » Et, sur la recommandation de l'archevêque, le gouvernement confia la direction des cultes à M. Silvy, chrétien excellent et administrateur de premier ordre. M<sup>r</sup> Guibert fit de même nommer son vicaire général, l'abbé d'Outremont, à l'évêché d'Agen<sup>1</sup>, et l'abbé Fava, plus tard évêque de Grenoble, à la Martinique. Le premier de ces sièges était vacant depuis quatre ans et le second depuis dix ans. L'historien du cardinal Guibert raconte que Gambetta, récemment arrivé à Tours et ne se souciant point de faire des évêques, refusait de signer ces nominations; il n'y consentit que sur les instances de M. de Chaudordy<sup>2</sup> qui lui disait : « Il faut faire plaisir à mes compatriotes d'Agen qui demandent un pasteur. — Eh bien ! » répondit Gambetta en riant, « je vais me cacher derrière Crémieux<sup>3</sup>. »

## II

Dès le commencement de la guerre, tout le monde avait compris l'étroite solidarité de la cause française et de la cause pontificale. Notre défaite devait entraîner fatalement la chute du pouvoir temporel. « S'il en est qui ne le voient pas, remarquait le cardinal Antonelli, qui rêvent pour nous un appui humain en dehors de la France, ceux-là sont bien aveugles<sup>4</sup>. » L'Italie en effet n'attend qu'une occa-

1. Il paraît que l'abbé d'Outremont avait charmé le ministre au cours des longues parties de dames qu'ils faisaient ensemble à l'archevêché pendant les soirées d'hiver. « Ce bon M. Crémieux ! disait en souriant M<sup>r</sup> Guibert : son nom est doux comme la crème; mais il vaut mieux encore que son nom n'indique. » — Et M. Crémieux écrivait à l'archevêque : « Monseigneur, l'Ancien et le Nouveau Testament ont joué ensemble d'une paix profonde. L'archevêque catholique et le garde des Sceaux israélite ont formé entre eux une alliance qu'ont cimentée tous les sentiments qui donnent au cœur et à l'esprit de véritables jouissances. » 12 décembre 1870.

2. Le comte de Chaudordy, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet des affaires étrangères, avait été envoyé à Tours par Jules Favre pour le représenter et entretenir des relations avec les autres puissances.

3. Paguette de Follenay, *Vie du cardinal Guibert*, t. II, p. 453. — Cependant Gambetta affectait de ne point entrer dans les églises, et refusa de rendre visite à M<sup>r</sup> Guibert.

4. *Rome et la République française*, par J. Favre, p. 37. Lettre du marquis

sion pour se jeter sur Rome. Quelques jours après Sedan, l'envoyé de Victor-Emmanuel, M. de San Martino, déclare au Pape que, cédant à d'impérieuses nécessités, son gouvernement est décidé à prendre possession du territoire de l'État de l'Église, y compris la ville de Rome. Que va faire la France? Le cabinet de Florence demande à J. Favre de dénoncer la Convention du 15 septembre 1864 qui garantit au Pape la possession de Rome. Le ministre refuse. Il n'appartient pas à un gouvernement provisoire, dit-il, de dénoncer des traités en l'absence de la représentation nationale. « Mon pays est vaincu; je suis trop malheureux pour affliger un vénérable vieillard douloureusement affligé lui-même, et qui souffrirait d'une démonstration inutile d'abandon. Je ne veux pas davantage contrister ceux de nos compatriotes catholiques que les malheurs de la Papauté consternent... Je ne peux ni ne veux rien empêcher... Mais il est bien entendu que la France ne vous donne aucun consentement, et que vous accomplissez cette entreprise sous votre propre et unique responsabilité<sup>1</sup>. »

En même temps, le gouvernement discute la Question Romaine. MM. Simon, Ferry, Rochefort, Picard, Arago et Gambetta interviennent successivement. On distingue entre le Pape souverain temporel et le Pape souverain spirituel; on convient d'abandonner le premier et de rappeler l'ambassadeur, M. de Banneville; mais on laissera à Rome, près du chef spirituel, un chargé d'affaires<sup>2</sup>. Ce chargé d'affaires sera M. Lefebvre de Béhaine. A l'issue du conseil, Jules Favre lui écrit : « Le gouvernement de la Défense nationale a, sur la Question Romaine, des opinions parfaitement connues<sup>3</sup>. Il ne peut approuver ni reconnaître le

de Banneville, ambassadeur près le St-Siège, au duc de Gramont, 5 août 1870.

1. Lettre du 6 septembre 1870.

2. *Procès-verbaux du gouvernement de la Défense nationale*, publiés par H. des Houx, d'après les manuscrits originaux de M. Dréo (Paris, Lavauzelle, 1905).

3. Dans la discussion de l'Adresse en 1866, M. Jules Favre avait prononcé ces paroles : « L'obstination, les vices et les abus du pouvoir pontifical oppriment la nationalité romaine... Il n'y a pas de pages plus souillées de sang et de boue que celles sur lesquelles sont écrites les origines de la papauté temporelle. »

pouvoir temporel du Saint-Siège. Mais, ayant avant tout pour mission de repousser l'étranger, le gouvernement réservera toutes les questions qu'il ne sera pas nécessaire de résoudre immédiatement. Respectueux de la volonté de la nation, il lui laisse le droit de se prononcer librement. C'est en ce sens que vous expliquerez la situation au cardinal Antonelli; un *statu quo* sous la réserve expresse d'une politique nouvelle conforme à nos principes<sup>1</sup>. »

Dix jours après, le 20 septembre, à 5 heures du matin, le général Cadorna commença le bombardement des portes de Rome. Presque aussitôt Pie IX, qui n'avait voulu que protester contre la violence, fit arborer le pavillon blanc sur le château Saint-Ange et enjoignit au général Kanzler de capituler. L'attentat était consommé. Le lendemain 21, le Pape parut seul sur le haut des degrés de Saint-Pierre et donna à ses soldats qui allaient rentrer dans leur patrie une dernière bénédiction.

On devine l'émotion du monde catholique à cette nouvelle. Après plus de dix siècles, la papauté subissait une transformation profonde. Ils furent bien rares ceux qui ne virent point dans cet événement une calamité; plus rares encore ceux qui le saluèrent au fond de leur cœur comme une délivrance, comme l'aurore d'un renouvellement spirituel de l'Église<sup>2</sup>. Pour le plus grand nombre, le Pape n'étant plus souverain, ne pouvait être indépendant. De toutes parts de touchantes manifestations se produisirent; les évêques et les catholiques français oublièrent un instant

1. Dépêche du 10 septembre 1870. *Archives des affaires étrangères, Rome*, vol. 1047.

2. Il y en eut quelques-uns pourtant. Gratry, qui vivait encore, dut être de ce nombre. Il écrivait dès 1860 à M<sup>r</sup> Dupanloup : « Il m'est impossible de concevoir un état de choses plus fâcheux pour la papauté que l'état actuel; le pouvoir temporel a produit de tels désastres temporels et spirituels que je n'ai pour lui qu'une médiocre reconnaissance, et ma conscience et ma raison se refusent absolument à dire : « Voilà qui est admirable, nécessaire, presque divin, providentiel dans tous les siècles! » — Il dut répéter le mot de saint Bernard : *Nec pœnitebit exiliū, orbe pro urbe commutato!* (Lettres citées dans *Demain*, n° du 4 mai 1906). — Lacordaire écrivant à Montalembert s'exprimait dans le même sens.

leurs propres angoisses pour flétrir les spoliateurs et exprimer au Saint-Père leur sympathie filiale.

Quant à M. Jules Favre, il écrivit à M. de Béhaine<sup>1</sup> que le gouvernement était prêt « à faire tout ce qui dépendait de lui pour assurer au Saint-Père tous les égards possibles<sup>2</sup> »; il informa Pie IX qu'il serait heureux de le recevoir dans l'île de Corse, s'il se décidait à quitter Rome, et laissa dans ce but la frégate *l'Orénoque* à Civita Vecchia. Mais, loin de protester contre la spoliation du Pape, Jules Favre donna comme instructions à M. Sénart, accrédité auprès de Victor-Emmanuel, de faire de larges concessions sur la Question Romaine dans le but d'amener l'Italie à prendre parti contre l'Allemagne<sup>3</sup>. Et ces concessions prirent une exagération singulière sous la plume de M. Sénart. Il ne se contenta pas de féliciter Victor-Emmanuel, dans une lettre publique, *de l'heureux événement qui délivrait Rome* et consacrait l'Unité italienne<sup>4</sup>; poussant plus loin la platitude, il alla jusqu'à indi-

1. Il résulte de la correspondance de M. Lefebvre de Béhaine que ce diplomate rendit, après la prise de Rome, les plus grands services, soit en protégeant les établissements catholiques, soit en activant le rapatriement de l'armée pontificale (*Archives des affaires étrangères, Rome*, citées par Debisdour, 19).

2. Dépêche du 25 octobre 1870.

3. V. Rothan, *L'Allemagne et l'Italie*, 1870, 1871, Paris, 1884.

4. Voici les passages essentiels de cette lettre : « Sire, je n'ai pas voulu porter un visage, malgré moi, toujours triste et anxieux au milieu des joies vives et légitimes qui saluent la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

« Mais je ne veux pas différer d'un instant à adresser à Votre Majesté, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, mes félicitations sincères pour cet heureux événement, et l'expression de mon admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à sa réalisation.

« Le jour où la République française a remplacé par la droiture et la loyauté une politique tortueuse qui ne savait jamais donner sans retenir, la Convention du 15 septembre a virtuellement cessé d'exister, et nous avons à remercier Votre Majesté d'avoir bien voulu comprendre et apprécier la pensée qui a seule empêché la dénonciation officielle d'un traité qui, de part et d'autre, était mis à néant... » — « Cette démarche inconsidérée, écrit M. Despagne, était incorrecte au premier chef, puisqu'elle constituait une affirmation contraire aux déclarations du gouvernement français qui s'était refusé à considérer comme dénoncée la Convention de 1864. Elle montrait, de plus, un défaut de tact par l'éloge exagéré d'une conquête qu'il n'était pas de la dignité de la France de trop faire ressortir, car elle n'était rendue facile que par notre impuissance venant de notre défaite. » *La République et le Vatican*, 1870-1906, p. 18.

quer le retour de Nice à l'Italie<sup>1</sup> comme prix de l'alliance qu'il sollicitait. Naturellement les Italiens couvrirent de fleurs le maladroit diplomate, et Gambetta fut contraint de le désavouer<sup>2</sup>.

L'attitude du gouvernement français affligea Pie IX, mais ne l'empêcha point de s'intéresser à nos malheurs. « Je ne passe pas un seul jour, disait-il à M. Lefebvre de Béhaine, sans prier Dieu pour la France, dont l'image se présente sans cesse à mon esprit. » Dès l'annonce des hostilités, il s'était vainement adressé aux deux souverains, les suppliant d'épargner le sang de leurs peuples. Dans les premiers jours de novembre, alors que nos anciens alliés repoussaient avec indifférence nos demandes d'intervention, le vieux Pontife ne craignit pas de se mettre seul à découvert en face de nos ennemis victorieux. Il écrivit de nouveau au roi de Prusse pour le conjurer d'arrêter l'effusion du sang chrétien. « Après les triomphes remportés sur les champs de bataille, lui disait-il, il reste encore à Votre Majesté à remporter un plus noble triomphe qui serait de se montrer disposée à la paix... Plaise à Dieu de donner force et grâce à mes vœux, afin que j'aie la consolation de les voir couronnés par le succès! J'assure à Votre Majesté que, si j'y arrive, je ressentirai moins cruellement les douleurs et les humiliations que m'infligent mes ennemis<sup>3</sup>... »

En même temps il chargeait M<sup>sr</sup> Guibert d'agir de toute son influence sur le gouvernement de la République. « Mettez-vous à l'œuvre sans retard, vénérable Frère, employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la

1. « M. Sénart me dit, écrivait M. Crispi le 19 novembre 1870, que la République française ne pouvait vouloir garder par violence le comté de Nice. Il me pria vivement d'employer mon influence pour renvoyer la solution de la question au retour de la paix. Pour le moment il désirait la concorde, afin de ne pas diviser les forces du pays pour repousser l'invasion. »

2. Quand il s'agit d'établir à Rome la capitale de l'Italie, Gambetta, poussé par M. de Chaudordy, fit des réserves. La dépêche adressée sur cette affaire au cabinet italien contenait ces paroles : « *La France est toujours la fille aînée de l'Église.* » Gambetta interrompit, hésita un instant et dit : « Expédiez-la, mais il est inutile de la publier. » Ern. Daudet, *Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe*, p. 52.

3. Pie IX au roi Guillaume, 16 novembre 1870.

prière auprès de Dieu; enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif des évêques, vos frères. Nous avons de notre côté la ferme assurance que Dieu donnera la grâce de la force à vos paroles, et qu'avec son secours les cœurs reviendront à leur générosité naturelle, et que, par amour pour le bien public, ils ne refuseront pas d'entrer dans vos vœux et de seconder nos désirs<sup>1</sup>. »

L'archevêque de Tours, sans grand espoir de voir aboutir ses propositions pacifiques, intervint aussitôt. Il vit l'un après l'autre les membres du gouvernement; il leur offrit dans une lettre touchante l'arbitrage du Saint-Père : « ... Du fond de son palais du Vatican, devenu pour lui une prison, disait-il, Pie IX, quelque dure que soit sa condition présente, s'occupe de nos malheurs. Il se souvient (ce sont ses propres paroles), des grands témoignages d'attachement filial qu'il a reçus dans ses tribulations de la généreuse nation française, et il a prié ardemment le Dieu des miséricordes de lui faire connaître comment il pourrait s'acquitter envers elle de sa dette de reconnaissance. Or il ne connaît pas pour notre pays en ce moment de plus grand bien que le retour de la paix... Quand Pie IX nous convie à la paix, ne croyez pas, Messieurs, qu'il puisse conseiller une paix humiliante; il aime trop la France pour ne pas aimer son honneur; l'Église ne peut vouloir que sa fille aînée soit diminuée, et nous, évêques français, nous sommes habitués à regarder l'amour et le respect de notre pays comme une seconde religion. Nous ne saurions jamais oublier qu'en France rien n'est perdu quand l'honneur est sauvé.

« Vous méditez, Messieurs, sur cette pensée de paix descendue de si haut et que j'ai été chargé de vous communiquer... Heureux si ma mission auprès de vous, cette mission qui restera un honneur dans ma vie, pouvait répondre aux espérances du Chef de l'Église, si pleinement d'accord avec les vœux de l'Europe<sup>2</sup>... » M<sup>sr</sup> Guibert crut devoir s'a-

1 Pie IX à M Guibert, 12 novembre 1870.

2. M<sup>sr</sup> Guibert aux membres du gouvernement de la Défense nationale, 20 novembre 1870. Paguette de Follenay, *Vie du cardinal Guibert*, II, p. 482.

dresser dans le même esprit au roi Guillaume. Des deux côtés ces démarches furent accueillies avec déférence, mais restèrent sans résultat. Ni le protestant Jules Favre, ni M. Crémieux qui venait d'être reçu grand maître de la franc-maçonnerie, n'étaient disposés à reconnaître le pape comme arbitre des nations<sup>1</sup>.

### III

La paix ! la France épuisée y aspirait pourtant de toute son âme. Depuis six mois, le plus pur de son sang s'échappait de ses nombreuses blessures. L'invasion s'étendait chaque jour ; l'une après l'autre nos cités tombaient aux mains de l'ennemi. Paris même venait de se rendre après une résistance acharnée... Mais quelle serait cette paix ? Qui prendrait la responsabilité des sacrifices nécessaires ? Le gouvernement de la Défense ne l'osa point. Après bien des hésitations, il se résigna à convoquer une Assemblée nationale. Gambetta redoutait cette échéance ; sentant que la province n'était point républicaine, il réclamait la guerre à outrance pour se donner le temps de préparer les élections. Ses collègues, M. Jules Simon en particulier, eurent le courage de lui résister, et un décret du 29 janvier 1871 appela le peuple français à élire une Assemblée souveraine<sup>2</sup>.

Le vote, fixé au 8 février, devait avoir lieu par scrutin de liste et au chef-lieu de canton. Il restait à peine une semaine pour désigner les candidats. Aussi jamais élections ne furent plus libres, plus spontanées ; jamais électeurs ne furent si pénétrés de l'importance du rôle qu'ils allaient jouer. Les paysans comprirent que le pays était en danger, qu'il

1. Cependant J. Favre écrivait à M. de Béhaine : « Jusqu'à présent je n'ai pas eu encore l'occasion de lui faire savoir à quel point j'ai été touché des démarches qu'il a faites près de la Prusse pour nous obtenir un armistice avec la faculté de ravitaillement. Seul, parmi les souverains d'Europe, il nous a donné ce témoignage direct de bienveillance, et nous ne l'oublierons pas. »

2. V. Samuel Denis, *Histoire contemporaine*, livre IV, ch. II.

s'agissait de le confier aux plus dignes. Presque partout les épreuves de la patrie et les deuils privés avaient réveillé le sentiment religieux et beaucoup votèrent sous l'empire de ce sentiment élevé. Ils écartèrent en général les politiciens ; leur choix se porta de préférence sur les hommes les plus honorables et les plus modérés de la région, principalement sur les gentilshommes vivant dans leurs terres au milieu d'eux. Longtemps ils s'en étaient défiés, les tenant à distance, leur attribuant parfois à tort des idées rétrogrades. Le malheur public les rapprocha. Quand on vit les descendants de notre vieille noblesse s'engager spontanément dès nos premières défaites, se mettre à la tête des régiments de garde mobile et se battre avec vaillance, bien des préjugés tombèrent. On les récompensa en votant pour eux, sans se préoccuper d'ailleurs de leurs opinions politiques et religieuses. Quelques-uns même furent nommés à leur insu, se trouvant alors à l'armée ou prisonniers de guerre. On raconte que Cazenove de Pradines, retenu captif en Allemagne et apercevant son nom sur la liste des députés de son département, s'écria : « Je suis bien aise que les électeurs aient rendu justice à mon père. » Il n'imaginait pas que l'idée leur fût venue de penser à lui<sup>1</sup>.

Ainsi furent élus les 630 membres de l'Assemblée, sous l'influence d'un profond besoin de paix et de relèvement national. Au point de vue politique, ils comprenaient 400 légitimistes et orléanistes, les deux partis à peu près égaux en nombre ; 30 bonapartistes et 200 républicains de nuances diverses<sup>2</sup>. C'était, à tous les points de vue, l'élite du pays. La France n'avait jamais rencontré un ensemble d'hommes plus intelligents, plus désintéressés, plus laborieux, plus dévoués à ses intérêts de toute nature. L'Église aussi pouvait se réjouir, car la majorité promettait d'être profondément religieuse. La France confiait aux catholiques la grande mission de la guérir et de l'orienter vers des destinées meilleures. Malheureusement d'ardentes divisions politiques et religieuses existaient au sein de la

1. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 12.

2. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, I, 38-41.

majorité et allaient compromettre son œuvre. Déjà même ces déplorables dissensions se faisaient jour. Lorsque, pour reconnaître son admirable dévouement pendant la guerre, les habitants du Loiret envoyèrent M<sup>r</sup> Dupanloup à l'Assemblée<sup>1</sup>, *l'Univers*, rappelant l'opposition de l'évêque d'Orléans à la définition de l'infailibilité, le représenta comme « séparé du sentiment de l'Église universelle ». — « On n'a pas le droit de supposer, écrivait L. Aubineau, que sa candidature soit un de ces actes que risquent trop facilement ceux qui, rejetant toute vergogne et se faisant un titre de gloire de leur faute ou même de leur rébellion, espèrent, — l'exemple du malheureux Loyson en est une preuve, — réagir contre l'autorité morale qu'ils ne veulent pas reconnaître. Néanmoins, en maintenant la différence, tout électeur et tout Français peut, à titre de catholique et comme enfant de la Fille aînée de l'Église, arrêter l'évêque d'Orléans sur le seuil du grand théâtre de Bordeaux et lui demander ce qu'il entend y représenter<sup>2</sup>. »

Deux jours après leur élection, le 10 février, les députés s'assemblèrent à Bordeaux. Ils ignoraient encore quels étaient leurs collègues et comment l'Assemblée se composait. Leur premier soin fut de confier le gouvernement à M. Thiers. La grande situation de cet homme d'État, ses quinze années de lutte contre l'Empire, ses infructueux voyages à travers l'Europe pour nous procurer des alliances, son opposition toute récente à la dictature de Gambetta, enfin son élection dans vingt-six départements, tout cela le rendait « inévitable<sup>3</sup> ». Mais les catholiques regrettèrent vivement de voir M. Thiers maintenir Jules Favre aux Affaires étrangères et surtout Jules Simon à l'Instruction publique. L'attitude que

1. Deux prêtres, MM. du Marhallac'h et Jaffré, furent élus également le 8 février.

2. *Univers*, 12 février. — Quelques semaines après, le 6 mars, à propos d'une inscription dans la chapelle de la Roche-en-Breny, inscription des plus innocentes, dont nous avons fourni l'explication au troisième volume de *l'Histoire de Montalembert*, Louis Veuillot entamait cette grande campagne à laquelle *l'Univers* va consacrer plus de cinquante articles, et dénonçait à Rome l'évêque d'Orléans comme l'inspirateur de la secte libérale.

3. M. de Meaux.

ce dernier avait prise pendant le siège à l'égard des écoles congréganistes autorisait ces regrets et cette défiance.

La seconde tâche de l'Assemblée, tâche infiniment douloureuse, fut de ratifier le traité de paix négocié par M. Thiers avec un zèle et un patriotisme à toute épreuve. Contre les exigences cruelles de l'Allemagne qui nous arrachait l'Alsace et une partie de la Lorraine, de généreuses protestations s'élevèrent. Désolé de voir sa province natale abandonnée à l'ennemi, M<sup>r</sup> Freppel adressa au roi de Prusse un éloquent appel : « Croyez-en un évêque qui vous le dit devant Dieu et la main sur la conscience : l'Alsace ne vous appartiendra jamais. Vous pourrez chercher à la réduire sous le joug, vous ne la dompterez jamais... Sire, les événements vous ont fait une situation telle qu'un mot de votre part peut décider pour l'avenir la question de la paix ou de la guerre en Europe. Ce mot je le demande à Votre Majesté comme Alsacien pour mes compatriotes qui tiennent à la patrie française par le fond de leur cœur. Je le demande pour la France et pour l'Allemagne, également lassés de s'entre-tuer sans profit ni pour l'une ni pour l'autre. J'ose enfin vous le demander au nom de Dieu, dont la volonté ne saurait être que des nations, faites pour s'entr'aider dans l'accomplissement de leurs destinées, se poursuivent de leurs haines réciproques dans des luttes sanglantes<sup>1</sup>. » M. Keller, député du Haut-Rhin, fit entendre lui aussi à la tribune une protestation émouvante qui toucha beaucoup ses collègues mais demeura fatalement inutile.

Cependant les républicains, bien qu'ils eussent trois portefeuilles dans le ministère et M. Grévy président de l'Assemblée, n'étaient point satisfaits. Ils n'avaient pas assez de dédains pour cette majorité rurale qui songeait à rétablir la monarchie, et Jules Favre lui-même ne parlait qu'en soupirant des électeurs « peu éclairés » des campagnes. Le parti révolutionnaire surtout écumait de rage. Il dominait, nous l'avons vu, Paris et certaines grandes villes du Midi. A Paris, V. Hugo, L. Blanc, Gambetta, Rochefort, Delescluze, Félix

1. Cornut, M<sup>r</sup> Freppel, p. 65.

Pyat, Gambon, Ranc, Malon de l'*Internationale*, Tolain, Razoua, Millière et Garibaldi avaient été élus. Tandis que les députés de la droite exprimaient leur indignation de voir siéger à côté d'eux « des collègues notoirement couverts du sang des guerres civiles », les socialistes dans leurs journaux traitaient les monarchistes de « sylvains », de « faunes », voire même de « marchands de bœufs et de cochons ». — « Non, déclarait Félix Pyat dans *le Vengeur*, il n'y aura pas assez de boue dans les rues de Paris pour recevoir convenablement MM. les députés, envoyés comme représentants du peuple, partis comme citoyens français et revenant avec un roi de plus et deux provinces de moins. Ce n'est pas à Versailles qu'il faut les transférer, c'est à Cayenne<sup>1</sup>. » D'ailleurs les démagogues parisiens ne siégèrent pas longtemps à l'Assemblée. Sous prétexte de protester contre le traité de paix, la plupart donnèrent brusquement leur démission et rentrèrent à Paris pour préparer la guerre civile.

La Commune sortit de cet état d'exaspération révolutionnaire. On a longuement discuté sur les causes de cette terrible lutte qui remplit d'horreur le monde civilisé. On a accusé : l'accumulation excessive des ouvriers à Paris et l'exagération des constructions de l'Empire, — l'annexion imprudente à la capitale des communes suburbaines, — l'armement formidable et sans discernement de la garde nationale et la vie démoralisante qu'elle mena pendant le siège, — la séquestration de la population parisienne, — l'humiliation et la déception causées par l'armistice, — les souffrances du commerce et de l'industrie, — la licence effrénée de la presse et des clubs, — la concentration de tous les pouvoirs entre les mains des municipalités qui étaient comme

1. Cependant M. Debidour (*L'Église catholique et l'État en France*, p. 31) accuse l'Assemblée d'avoir provoqué la Commune par son attitude violemment réactionnaire. « Les députés monarchistes et ultramontains, dit-il, ne montrèrent que trop par leur attitude et par leurs discours qu'ils n'étaient venus à Bordeaux que pour pousser à bout la capitale... Il n'est pas d'outrages, de menaces, d'avanies, dont Paris et les Parisiens n'aient été l'objet... Cette grande et glorieuse cité était chaque jour vilipendée par les réacteurs, etc. » Toutes ces assertions sont profondément injustes. Les violences, s'il y en eut, furent le fait des révolutionnaires. L'Assemblée était dans son droit et agit très sagement en s'installant à Versailles plutôt qu'à Paris.

un embryon de la Commune. Tout cela est vrai pour une certaine part, mais il faut s'élever aux causes morales. La principale cause de la Commune c'est l'affaiblissement du sentiment chrétien dans les masses, affaiblissement qui s'aggrave sans cesse depuis un siècle sous l'influence de l'enseignement public, de la presse, de la littérature, des théâtres, etc. Il en est résulté chez le peuple un mépris profond des traditions et de l'autorité, un esprit révolutionnaire qui pousse les citoyens à renverser sans cesse les pouvoirs existants, et surtout un développement de matérialisme, qui se traduit par un désir immodéré de bien-être et de jouissance, par une violente passion de convoitise et d'envie<sup>1</sup>. C'est ce qu'exprimait en 1865, dans un esprit vraiment prophétique, celui qui devait être la grande victime de ce bouleversement social, M<sup>sr</sup> Darboy : « Lorsque les idées les moins religieuses répandent le vertige dans les esprits, la perversité dans les cœurs, et la luxure, le luxe effréné, les besoins factices dans les habitudes, un jour vient où l'opinion se trouble ; la prudence des sages devient courte, leur force est empêchée, et il ne faut qu'un des mille accidents dont l'existence des peuples est remplie pour que tout un ensemble d'institutions s'abîme dans un suprême écroulement<sup>2</sup> ».

1. V. Martial Delpit, *Rapport à l'Assemblée sur l'Insurrection du 18 mars*. L'auteur y cite une page remarquable du philosophe socialiste Pierre Leroux, écrite en 1831, et toujours profondément actuelle. « Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre que des choses matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier, donnez-moi donc ma part de cet or et de ce fumier », a le droit de vous dire tout homme qui respire. — « Ta part est faite, » lui répond le spectre de la société que nous avons aujourd'hui. — « Je la trouve mal faite ! » répond l'homme à son tour. — « Mais tu t'en contentais bien autrefois, » dit le spectre. — « Autrefois, » répond l'homme, « il y avait un Dieu dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à craindre... Je supportais pour mériter, je souffrais pour jouir de l'éternel bonheur. J'avais la prière, j'avais les sacrements, j'avais le saint sacrifice, j'avais le repentir et le pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Il n'y a plus de paradis à espérer. Il n'y a plus d'Église. Vous m'avez appris que le Christ était un imposteur. Je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux qui font la loi n'y croient guère, et font la loi comme s'ils n'y croyaient pas... Donc je veux ma part de la terre... À bas tout ce qui m'opprime !... Pourquoi des inférieurs ? Pourquoi des pauvres ?... » P. Leroux, *Trois discours aux philosophes, aux politiques et aux artistes sur la situation actuelle de la société*.

2. Foulon, *Vie de M<sup>sr</sup> Darboy*, p. 339.

Au point de vue religieux, le seul qui doive nous occuper ici, la Commune de Paris est une véritable saturnale d'impiété. Pendant les deux mois de son pouvoir éphémère, ses chefs appliquent avec une brutalité sans pareille la pure doctrine révolutionnaire à l'égard de l'Église. Dès le 2 avril, ils lancent le décret suivant :

« La Commune de Paris,

Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté;

Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés;

Considérant que le budget des cultes est contraire au principe de la liberté de conscience, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi;

Considérant en fait que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. L'Église est séparée de l'État.

Art. 2. Le budget des cultes est supprimé.

Art. 3. Les biens dits de main morte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation<sup>1</sup>. »

Mais qu'on ne s'y trompe pas : séparation veut dire ici : suppression, extermination. C'est ce qu'un des chefs de la Commune, Raoul Rigault, déclare brutalement au domestique de M. Deguerry qui réclame en sa faveur : « Il n'y a pas de Dieu ! Notre Révolution est faite contre ton Dieu, ta religion et tes prêtres : il ne doit plus rien rester de tout cela<sup>2</sup>. » C'est ce qu'exprime avec plus de cynisme encore le journal *la Montagne*, à la date du 20 avril 1871 : « ... Nous ne croyons pas à Dieu ; la révolution de 1871 est athée ; notre République a un bouquet d'immortelles au corsage. Nous

1. *Journal officiel de la Commune*, 2 avril 1871, p. 133.

2. On peut rapprocher ces paroles de celles d'Émile Eudes : « Si Dieu existait, je le ferais fusiller ! » M. Du Camp, II, p. 96.

menons sans prières nos morts à la fosse et nos femmes à l'hymen. Nos femmes, nos filles n'iront plus s'agenouiller balbutiantes dans l'ombre de vos confessionnaux. Vous ne fesserez plus nos marmots. Notre grande cité de travail exclut les parasites et les paresseux... Partez, partez vite ! Prenez garde aux colères du peuple. » — Successivement nous allons voir la Commune agir à l'égard des monuments du culte et à l'égard du clergé.

#### IV

La Commune, ne reconnaissant ni Dieu ni culte, ne tarde pas à s'emparer des églises. Elle le fait aussi rapidement que le lui permettent la lutte contre les Versaillais et les mille autres affaires qu'elle a sur les bras. Presque chaque jour d'avril et de mai, une église est envahie. La première fermée est Sainte-Geneviève du Panthéon<sup>1</sup>. Le 30 mars, quelques individus grimpent sur la galerie qui longe le fronton du monument. L'un d'eux scie les deux bras de la croix et fixe le drapeau rouge au support. Mais ce misérable est pris d'un étourdissement tel qu'on doit l'aider à descendre l'escalier du dôme. Malgré les soins dont on l'entoure, il expire une heure après.

D'ordinaire, l'exécution a lieu sous les ordres d'un commissaire ou délégué de police accompagné de fédérés. Parmi ces commissaires se distinguent Froissart, dit *Court en Cuisse*, et Benjamin Constant Lemoussu. Ce dernier, dessinateur, graveur, mécanicien, une sorte de bellâtre alors âgé de 25 ans, grand buveur d'absinthe, phraseur prétentieux et rugissant de fureur à la vue d'une soutane<sup>2</sup>, opère dans les circonstances importantes. C'est lui qui fait afficher sur la

1. Après un discours du citoyen Jourde, démontrant qu'il faut briser la croix, « symbole de l'abrutissement du peuple », un forgeron de la rue Mouffetard, nommé Dupuy, et un révolutionnaire libéré, nommé Champellou, se dévouent. — Fontouliou, *Les Églises de Paris sous la Commune*, I et 2.

2. Maxime Du Camp, *Les convulsions de Paris*, III, p. 317.



porte de Saint-Pierre de Montmartre cet avis significatif :  
 « Attendu que les prêtres sont des bandits, et que les repaires où ils ont assassiné moralement les masses en courant la France sous les griffes des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu, sont les églises,

« Le délégué civil des Carrières près l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée, et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins.

« LE MOUSSU.

« 10 avril 1871. »

Mais, la plupart du temps, on agit par surprise et sans prévenir. Les délégués, ceints de l'écharpe rouge et fumant leur pipe, entrent bruyamment avec leur troupe. — « Avez-vous un mandat? » ose demander le sacristain de Saint-Honoré d'Eylau. Et le délégué, Dupont dit Papavoine, brandissant sur lui son revolver, répond : « Le voici ! » A Saint-Augustin, l'abbé Giraudet officie : un fédéré s'avance jusqu'à l'autel et met la baïonnette sur la poitrine du prêtre : « Allons! voilà assez de simagrées et de paroles! Suivez-moi ! » (18 mai). Pour contenir Le Moussu, un vicaire de Saint-Paul-Saint-Louis, l'abbé Faure, affirme naïvement qu'on l'attend pour faire un baptême : — « Mille tonnerres! » s'écrie Le Moussu, si vous prononcez encore le mot de baptême, *je vous casse la gueule*. Il n'y a plus de baptême, plus de messes, plus de cérémonies, plus rien du tout. Nous allons fermer votre boîte et briser vos idoles<sup>3</sup> » (21 mai).

Les prêtres arrêtés, on perquisitionne. En général toute l'église est visitée, les armoires sont fouillées, les murs sondés à coups de pioche; souvent les tableaux sont lacérés,

1. Fontoulieu, *Les Églises de Paris sous la Commune*, p. 93. Ce curieux volume, précédé d'une préface de M. de Pontmartin et publié chez Dentu en 1873, est le résultat d'enquêtes faites, après la Commune, dans les Églises de Paris. Un certain nombre de ces études parurent à cette époque dans *le Figaro*.

2. Fontoulieu, *Saint-Augustin*, p. 328.

3. *Saint-Paul-Saint-Louis*, p. 319.

les statues renversées, le tabernacle est enfoncé. D'horribles profanations s'accomplissent. Le frère sacristain de Saint-Eugène demandant à enlever les hosties consacrées, le lieutenant le suit au maître-autel et, quand le tabernacle est ouvert, il crache dedans : « Tiens, voilà le cas que je fais de tes *machines* ! » (21 mai). — Un gamin de douze ans transforme les fonts baptismaux de Saint-Jean-Saint-François en water-closets aux applaudissements de ces forcenés<sup>2</sup> (9 avril). — A Saint-Jacques-du-Haut-Pas (16 avril), un individu tire un coup de fusil sur le Christ et fait baigner son chien dans le bénitier<sup>3</sup>.

Quand ils sont fatigués de leurs recherches, ils boivent. A Saint-Vincent-de-Paul, un nommé Mulher s'est installé sur le maître-autel; il s'amuse à faire boire ses hommes dans les vases sacrés et à parodier le saint sacrifice de la messe (9 avril; jour de Pâques)<sup>4</sup>. C'est leur grand plaisir à ces ivrognes de singer les cérémonies religieuses. Dans l'église Saint-Leu, les fédérés, affublés de vêtements sacerdotaux à moitié déchirés, jouent aux processions en chantant des refrains obscènes. Leur chef Kobosko officie; il donne la communion à ses affidés avec des morceaux de brioche, en faisant les gestes les plus grotesques. Puis commence le repas sérieux : le diner, apporté des cabarets voisins et arrosé de cent trente bouteilles de vin, est suivi d'un bal auquel sont conviées toutes les filles publiques du quartier<sup>5</sup>. Les mêmes saturnales se reproduisent à Notre-Dame-des-Victoires où une fille de joie se plaçant devant l'autel de la Vierge affecte de lui cracher à la face aux applaudissements frénétiques de l'assistance. Un fédéré expire dans l'église d'indigestion, de vin et de débauche<sup>6</sup>.

Les ossements des morts qui reposent depuis des siècles dans les sous-sois de certaines églises de Paris ne sont pas

1. *Saint-Eugène*, p. 357.

2. *Saint-Jean-Saint-François*, p. 41.

3. *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, p. 102.

4. *Saint-Vincent-de-Paul*, p. 35.

5. *Saint-Leu*, p. 77.

6. *N.-D.-des-Victoires*, p. 301, 302.

davantage respectés. Sous prétexte de découvrir je ne sais quels souterrains ou trésors imaginaires, on exhume ces débris humains, à Saint-Laurent, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Notre-Dame-des-Victoires et ailleurs. Quand ils ont bu, les fédérés jouent à la boule avec les têtes des squelettes; ils se les jettent et se les renvoient les uns aux autres; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ils placent ces têtes au bout des cierges sur le maître-autel et dans les chapelles<sup>1</sup>. Après une « savante » enquête sur l'origine de ces squelettes, les membres de la Commune constatent qu'ils appartiennent presque tous au sexe féminin. Évidemment ce sont les restes de jeunes filles entraînées par les prêtres dans les églises, puis étranglées ou condamnées à mourir de faim dans les *in pace*, après avoir assouvi des passions dévergondées. Des affiches convient les citoyens à venir s'assurer de la vérité du fait : cela ne coûtera que cinquante centimes par personne. Les journaux de la Commune, l'*Officiel* lui-même, enregistrent et commentent avec la mauvaïse foi la plus évidente ces contes à dormir debout : « ... Là voyez-vous cette scène horrible : ces jeunes femmes, ces jeunes filles attirées par des promesses ou l'espoir du plaisir, qui se réveillent ici liées, scellées, murées vives!... Le prêtre a travaillé seul à son aise! dans les ténèbres! Ici le catholicisme est à l'œuvre! Contemplez-le<sup>2</sup>! »

A Notre-Dame-des-Victoires, les fédérés trouvent dans une chaise un *Corpo Santo*, c'est-à-dire le corps recouvert de cire d'une jeune martyre, sainte Amélie, donné à l'église par Pie IX. Ils coupent la tête, encadrée d'épais cheveux blonds, la placent à la pointe d'une baïonnette dans la demi-obscurité du sanctuaire, et après avoir fermé les portes du chœur pour qu'on ne puisse pas approcher de trop près : « Voyez, crient-ils à la foule, voilà l'ouvrage des prêtres, de ces monstres que vous défendez encore! Voilà la dernière jeune fille qu'ils ont égorgée<sup>3</sup>! »

1. *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, p. 103.

2. Maxime Du Camp, *Les Prisons sous la Commune*, p. 194.

3. Vidieu, *Histoire de la Commune*, I, 251. — Voir aussi *l'Histoire de N.-D.-des-Victoires*, par M. M. Lambert et Buirette; *la Roquette*, par M. Amo-

Cependant des fourgons attendent aux portes; on y entasse les dépouilles des églises, ce que les fédérés n'ont pas détruit ou volé. La plupart du temps l'opération se fait sans ordre et sans égards pour les objets transportés. Les ostensoirs, calices, ciboires, crosses et croix précieuses sont jetés à terre, poussés avec les pieds et roulés dans les escaliers, « comme s'il se fût agi de futailles vides », dit un témoin<sup>1</sup>. Parfois on procède à une sorte d'inventaire; c'est ainsi qu'après le pillage de la chapelle des Tuileries, Ranvier et Varlin se font dire le nom des objets qu'ils inscrivent ensuite sous des dénominations burlesques ou grossières. Les ciboires deviennent des *chandelières*, les croix d'évêques des *hochets de vanité*, les lavabos des *pots de chambre de la Vierge*, les crosses d'évêques des *houlettes de gardiens de cochons* et les fonts baptismaux des *baignoires à chiens*<sup>2</sup>. Tout cela est transporté au garde-meuble ou dans les mairies. Que d'objets précieux disparaissent ainsi dans la tempête ou seront retrouvés mutilés et hors d'usage! Pour la seule église Notre-Dame-des-Victoires les pertes dépassèrent trois cent mille francs.

Ainsi sont traitées la plupart des églises de Paris. Quelques-unes, il est vrai, échappent au pillage, comme Sainte-Clotilde, Notre-Dame-des-Champs, Saint-François-Xavier, Saint-Germain-des-Prés, etc. Il est heureux pour elles que l'insurrection ne se soit pas prolongée une quinzaine de jours. Mais quel emploi va faire la Commune des églises confisquées? Les unes servent de magasins de munitions et d'approvisionnement. Saint-Pierre de Montmartre est transformé en atelier de confection d'habillements militaires; une cinquantaine de femmes y travaillent en chantant des couplets obscènes; le maître autel chargé d'assiettes, de verres et de bouteilles sert de buffet aux travailleuses<sup>3</sup>. Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Médard et quelques autres deviennent des

dru; *la Commune à N.-D.-des-Victoires*, par l'abbé du Caurroy, et *les Annales de l'Archiconfrérie*.

1. Fontoulieu, *Ib. La chapelle des Tuileries*, p. 123.

2. *Ibid.*, p. 122.

3. *Saint-Pierre de Montmartre*, p. 49. — Dans la Chapelle des Catéchismes, Paule Minck faisait l'école à 8 ou 10 élèves.

corps de garde où les fédérés se livrent à mille orgies. Vers la fin de la Commune, les insurgés entassent dans le sous-sol de l'église Saint-Éloi une trentaine de personnes qui refusent d'aller aux barricades, même des femmes qui sont menacées et torturées jusqu'à en devenir folles pour n'avoir pas voulu dénoncer leurs maris<sup>1</sup>.

Mais dans plus de trente églises s'établissent des clubs qui rivalisent de violence et d'impiété. En entendant les horreurs qu'on y débite, les folies qu'on y propose, on se croirait dans des réunions de forçats évadés. Toutes les extravagances bêtes et sanguinaires que peut concevoir un cerveau humain en démence, y sont soutenues et applaudies. Il semble que l'idée de se trouver dans la maison de Dieu provoque une haine satanique et inspire les blasphèmes. Comment donner l'idée de ces clubs? Prenons çà et là quelques traits. Qu'on se représente une agglomération confuse d'hommes, de femmes, d'enfants et de chiens, causant, fumant, buvant et aboyant. A vrai dire, certains clubs sont réservés spécialement aux femmes, et ce sont naturellement les plus tumultueux. La chaire sacrée, ornée du drapeau rouge, sert de tribune; sur l'autel un bureau de tabac, et, comme à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, une barricade de vin où l'on puise à volonté et qui sera bientôt vide<sup>2</sup>. Les organisateurs s'installent au banc d'œuvre. « Citoyens et citoyennes », dit le président du club des Libres Penseurs à Saint-Germain-l'Auxerrois, « vous allez voir que nous allons bien rigoler, car nous sommes de bons zigues. Seulement, du silence, afin que la réunion qui nous réunit (*sic*) soit digne de la grandeur de notre rôle et de nos pensées patriotiques. » Pour commencer, un fédéré se hisse jusqu'à la statue de la sainte Vierge, d'un coup de baïonnette lui fait un trou dans la bouche, puis y ajuste une pipe toute allumée; il embroche ensuite l'enfant Jésus et le promène dans la salle au milieu des rires<sup>3</sup>. Après des intermèdes de cette sorte, les orateurs

1. *Saint-Éloi*, p. 65.

2. *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, p. 107.

3. *Saint-Germain-l'Auxerrois*, p. 182, 183, 184.

et les oratrices se succèdent en chaire. A Saint-Jacques-du-Haut-Pas (26 avril), l'un d'eux a eu la bonne idée de s'habiller comme un prêtre qui va dire la messe et il obtient un immense succès. Veut-on quelques spécimens de leur éloquence religieuse? Entrons à Saint-Sulpice, devenu le club de la Victoire. « Dieu du ciel que l'on dit tout-puissant, s'écrie un orateur, tu n'es qu'un mensonge. Non, tu n'existes pas. Tu es une invention des prêtres. Si tu existes, eh bien! moi, je te provoque et te défie. Si tu n'es pas un capon, tu descendras sur cet autel que nous avons profané, et je te plongerais mon poignard dans le cœur! » La joie tient du délire. « Bis! Bis! » crie la foule<sup>1</sup>.

Passons sur les insultes prodiguées à la sainte Vierge et aux sacrements de l'Église. Si Dieu est si mal traité, ses ministres ne le sont pas mieux. « Citoyens, s'écrie Ferré, au club Bernard de la Chapelle (10 mai), il y a un personnage, ancien sénateur de l'Empire, qui se dit archevêque de Paris; je demande qu'on en finisse avec lui. Les chouans de Versailles assassinent journellement nos frères. Eh bien, il faut que pour chaque garde nationale immolé on fasse mourir deux otages. » — Une voix : « C'est pas assez; il en faut quatre<sup>2</sup>! » Presque tous les clubs réclament instamment la mort de l'archevêque et des otages. A Saint-Pierre de Montrouge (14 mai), on vote avec enthousiasme la proposition de brûler M<sup>gr</sup> Darboy sur le Champ de Mars en présence du peuple assemblé<sup>3</sup>. Quant aux prêtres, il ne suffit pas de les arrêter, déclare à Saint-Ambroise (club des Prolétaires) la terrible matelassière, il faut les déclarer hors la loi, afin que chaque citoyen puisse les tuer à volonté comme on tue un

1. *Saint-Sulpice*, p. 524. Un jour les catholiques tentent de reprendre leur église; le chant du *Magnificat* alterne avec celui de la *Marseillaise*; mais les fédérés font évacuer Saint-Sulpice.

2. *Église Saint-Bernard*, p. 81.

3. *Saint-Pierre de Montrouge*, p. 208. Chose curieuse, après pourparlers entre le clergé et les délégués de la Commune, il fut convenu que l'église serait partagée en deux, l'une pour les clubistes et l'autre pour le culte. Mais les communards finirent par chasser les catholiques : « Citoyen curé, déclara Decamps, membre de la Commune, l'église ne vous appartient plus; si vous voulez y faire vos farces, il faut la louer. Nous allons vous l'affirmer au mètre cube, p. 204.

chien enragé<sup>1</sup>. Et la célèbre blanchisseuse des Batignolles, véritable furie qui parle en brandissant son revolver, surenchérit sur sa rivale : un soir, elle propose de miner Notre-Dame, d'y enfermer autant de prêtres et de religieuses qu'elle en pourra contenir et puis de faire sauter le tout. « C'est moi-même, s'écrie-t-elle, qui mettrai le feu à la mine<sup>2</sup>. » Une autre femme, plus féroce encore, voudrait qu'on remplaçât les sacs de terre des barricades par les cadavres des prêtres et des religieuses qu'elle se charge de trouver dans Paris<sup>3</sup>. Cela suffit, et nous faisons grâce à nos lecteurs d'autres vœux plus sauvages et plus odieux encore.

Le dessein bien arrêté des insurgés, au moins quand ils se sentirent perdus, était d'incendier les églises. Que de fois, dans leurs clubs, n'avaient-ils pas souligné ce vœu de leurs acclamations ! Ils essayèrent de l'accomplir. Un des derniers ordres de la Commune, signé par Eudes, porte ces mots significatifs : « Tire sur les églises ! » On sait que, sur la proposition du citoyen Meillet, la Commune décréta la démolition de l'église Saint-Marcel de la Maison-Blanche ; mais on n'eut pas le temps d'exécuter l'arrêt. Notre-Dame de Lorette fut sauvée par une actrice<sup>4</sup> qui dénonça les fédérés occupés à mettre un fil en communication avec des barils de poudre placés dans l'égout. Le clocher de Saint-Eustache s'effondra, criblé à dessein d'obus à pétrole et de projectiles de toute sorte ; les troupes françaises arrivèrent juste à temps pour noyer les vingt-cinq tonneaux de poudre destinés à faire sauter cette même église. On ne s'explique pas que Saint-Ambroise soit encore debout : elle renfermait pour son compte plus de sept mille barils de poudre et de pétrole, au milieu desquels circulaient des fédérés à moitié ivres et la pipe à la bouche<sup>5</sup>. Le 26 mai, une bande d'incendiaires envahirent Notre-Dame ; ils entassèrent à l'entrée du chœur les chaises, les bancs, les tapis, y mirent le feu et se sauvèrent. Les dé-

1. *Saint-Ambroise*, p. 128

2. *Saint-Michel des Batignolles*, p. 226.

3. *Saint-Nicolas des Champs*, p. 159.

4. M<sup>lle</sup> Ribaucourt ; Vidieu, *Histoire de la Commune*, II, p. 176.

5. Fontouliou, p. 131. V. également le livre de l'abbé Delmas ; *la Terreur et l'Église*.

gâts s'élevèrent à 300.000 francs, et l'admirable édifice eût été dévoré par les flammes sans le dévouement des internes de l'Hôtel-Dieu et des voisins qui parvinrent à arrêter l'incendie<sup>1</sup>. Une seule église, Notre-Dame de Bercy, fut complètement détruite. Le 24 mai, par ordre de Philippe, un échappé du bain devenu maire du XII<sup>e</sup> arrondissement, une trentaine de misérables, hommes, femmes et enfants, transportèrent dans l'église une grande quantité de pétrole, le répandirent sur les chaises, les autels, les tableaux, les murs, et y mirent le feu. Puis, hurlant comme des sauvages, ils vinrent se ranger sur la place pour jouir du spectacle. Aux premières lueurs de l'incendie, les pompiers accoururent : on leur défendit d'approcher. Une femme, une tigresse, tua leur chef d'un coup de revolver et traîna son corps sous le tambour d'entrée pour qu'il fût consumé par les flammes. Cependant d'autres femmes, vraies bacchantes échevelées, ayant des loques rouges à la ceinture, dansaient en chantant ou plutôt en hurlant ce sacrilège Evohé : « Ton Dieu brûle ! Ton Dieu brûle<sup>2</sup> ! »

Ces mêmes scènes hideuses se reproduisirent, à peu de chose près, dans un certain nombre de communautés religieuses. Il est miraculeux, en dehors de toute prévision et de toute vraisemblance humaine, dit avec raison M. de Pontmartin, qu'il soit resté debout un seul édifice religieux. Les puissances de ce monde n'ont pas si bien défendu leurs palais que Dieu a préservé ses temples<sup>3</sup>.

## V

En même temps qu'on ferme les églises, on arrête les prêtres, on les emprisonne, en attendant qu'on les massacre. Le 5 avril, paraît à l'*Officiel* le décret des otages. Toute personne

1. *Ib.*, *Notre-Dame*, p. 23. Les églises de Belleville et de Ménilmontant ne furent préservées de la destruction que par le plus heureux des hasards.

V. Vidieu, p. 174, 175.

2. Fontouliou, *Notre-Dame de Bercy*, p. 140.

3. *Ibid.*, *Préface*, p. xviii.

prévenue de complicité avec Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation, incarcérée, jugée dans les vingt-quatre heures. Toute exécution d'un prisonnier de la Commune sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple d'otages désignés par le sort.

Naturellement les prêtres fournissent les premiers otages et, avant tous, l'archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> Darboy. Prévenu du danger qui le menace, il a noblement refusé d'abandonner son troupeau. « Restons à notre poste, écrivait-il, et faisons notre devoir, comme des soldats, sous l'œil de Dieu, notre chef suprême. Et quand la mort viendra, nous serons prêts à la recevoir, voyant en elle le sommeil qui finit et le rêve qui s'en va, le jour qui se lève et la vie qui commence avec la vraie félicité<sup>1</sup>. » Le 4 avril, ordre est donné au capitaine Révol « d'arrêter le sieur Darboy, se disant archevêque de Paris ». Avec son vicaire général, l'abbé Lagarde, il est conduit à la préfecture de police où siège Raoul Rigault. « A quoi pensez-vous, mes enfants? » leur demande le prélat. — « Il n'y a pas d'enfants ici, interrompt Rigault; il n'y a que des magistrats. Voilà dix-huit cents ans que vous nous la faites à la fraternité; il est temps que cela finisse<sup>2</sup>! » Et il ordonne d'écrouer au dépôt l'archevêque avec son grand vicaire.

En même temps que M<sup>sr</sup> Darboy, on arrête l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette. Dans la nuit, sur de nouveaux ordres signés de Rigault, on incarcère M<sup>sr</sup> Surat, archidiacre de Paris et M. Petit, secrétaire général. Le lendemain, 5 avril, c'est le tour de M. Deguerry, curé de la Madeleine. Reconnu dans la rue Saint-Honoré, il est conduit en prison au milieu des injures et des menaces. Quelques heures après, l'abbé Mauléon, curé de Saint-Séverin, a le même sort. M. Simon, curé de Saint-Eustache, arrêté le 6, est réclamé énergi-

1. *Mandement pour l'Avent*, 1870. Il écrivait dès 1841, étant alors professeur au grand séminaire de Langres, cette phrase étrangement prophétique : « Quand on viendra me demander ma tête pour le nom de Jésus-Christ, j'espère de la grâce de Dieu avoir le courage de la présenter en joignant les mains et en priant pour mes bourreaux, comme faisaient nos aînés, il y a cinquante ans. »

2. M. Debidour affirme avoir entendu M. Rigault lui-même rapporter ces paroles, *L'Église catholique*, p. 34.

ment par les dames de la Halle, et relâché deux jours après<sup>1</sup>. Indiquons encore, parmi les prêtres du clergé de Paris retenus comme otages, l'abbé Allard qui tant de fois avait exposé sa vie sur les champs de bataille, l'abbé Planchat, directeur du Patronage des Jeunes Apprentis de Sainte-Anne, à Charonne, prêtre d'un zèle admirable dont l'abbé Lerebours a pu dire : « Je n'ai pas connu à Paris de prêtre qui ait tant fait pour le salut des âmes<sup>2</sup> »; puis l'abbé Blondeau, curé de Plaisance, l'abbé Bertaux, de Montmartre, l'abbé Lartigues, de Saint-Leu, avec tout son clergé, M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle (13 avril), l'abbé Millault, curé de Saint-Roch (14 avril), MM. Bayle et Jourdan, vicaires généraux, l'abbé Sabatier, vicaire de Notre-Dame de Lorette, etc.

La Commune poursuit avec plus de haine encore les Ordres religieux. Les Jésuites sont les premiers frappés. Dans la nuit du lundi au mardi saint (4 avril), une bande de fédérés entoure l'Institution Sainte-Geneviève (18, rue Lhomond). Ils s'annoncent par une décharge générale et menacent d'employer le canon pour enfoncer les portes. Après avoir pillé la maison et volé les objets les plus précieux, ils emmènent à la Préfecture de police le P. Ducoudray, recteur de l'école, et ses confrères, les PP. Billot, Chauveau, A. Clerc, de Bengy, de Régnon, Tanguy et Bellanger. Là, on les déclare coupables de tous les crimes, empoisonnement des malades et des blessés, perversion de la jeunesse, complicité avec l'infâme gouvernement de Versailles, et on les enferme, le P. Ducoudray à la Conciergerie et les autres au Dépôt<sup>3</sup>. Le soir de ce même jour, vers 6 heures et demie, la maison de la rue de Sèvres est également envahie; les PP. Olivaint et Caubert sont internés à la Conciergerie<sup>4</sup>.

1. L'abbé Coullié, vicaire à Saint-Eustache : *Saint Eustache pendant la Commune*.

2. Voir *Le prêtre du peuple, ou la Vie d'Henri Planchat*, par M. Meignen, 1 vol. in-12, Téqui.

3. « Quelle est votre profession? demande Rigault à l'un d'eux. — Je suis serviteur de Dieu. — Où habite votre maître? — Il est partout. — Greffier, écrivez... se disant serviteur d'un nommé Dieu, en état de vagabondage. »

4. *Actes de la captivité et de la mort des RR. PP. Olivaint, Ducoudray, etc.*,

On opère de même contre les autres congrégations. M. Icard, supérieur de Saint-Sulpice, MM. Roussel et Bacuez directeurs, avec sept séminaristes qui n'ont pu fuir à temps, sont jetés dans diverses prisons. A défaut du vénérable Frère Philippe, activement recherché, on arrête son premier assistant, le Frère Callixte, âgé de soixante-quinze ans, et trente-deux autres de ses religieux.

Vers la fin d'avril, des bruits étranges se répandent sur la Congrégation de Picpus. Trois femmes, atteintes d'aliénation, avaient été recueillies chez les religieuses; on parle des « cages » où elles étaient enfermées, des « chaînes qui les liaient »; on en fait des « victimes cloîtrées ». Des lits orthopédiques, destinés au traitement des jeunes filles dont la taille était déviée, deviennent les instruments de torture à l'aide desquels on a maté des récalcitrantes. On prétend même avoir découvert dans l'appartement de la Supérieure un livre de médecine illégale<sup>1</sup>. Rochefort, dans le *Mot d'ordre*, accrédite ces histoires fantastiques, et le 5 mai, toute la Communauté des Dames Blanches, composée de 91 personnes, est conduite à Saint-Lazare<sup>2</sup>. Déjà, on a interné à Mazas tous les Pères de Picpus, dont le couvent avoisine celui des Sœurs. Nulle part, les fédérés n'ont commis tant de sacrilèges et montré tant de fureur. Ils ont enfermé pendant deux jours dans un cachot le Frère Liévin-Jacob, infirme. Ils ont mis le revolver sur la poitrine d'un autre, le Frère Brunet, et l'ont sommé de jurer qu'il n'y avait pas de Dieu. « Eh bien, » a répondu tranquillement le Frère, « je jure qu'il y a un Dieu. » Et ils ne l'ont pas tué, ont-ils dit, pour ne pas faire un martyr<sup>3</sup>.

Nous avons dit avec quel dévouement le P. Captier et les

par le P. de Pontlevoy, Paris, Téqui. — Voir encore : *Vie du P. Olivaint*, par le P. de Pontlevoy; *Léon Ducoudray, recteur de l'École Sainte-Geneviève*, martyr de la Commune, par les PP. Daniel et Mercier; *Alexis Clerc, marin, jésuite et otage de la Commune*, par le R. P. Daniel.

1. C'était la thèse dont un jeune docteur en médecine, neveu de la Supérieure, lui avait fait hommage. Le livre n'était pas même coupé.

2. Maxime Du Camp, *Les convulsions de Paris*, IV, 203, 208. Vidieu, *Histoire de la Commune*, I, 265, 270.

3. Vidieu, *Ibid.*, I, 271.

Dominicains d'Arcueil s'étaient employés dans les ambulances. Depuis deux mois les fédérés blessés recevaient au collège les soins les plus empressés. La maison fut épargnée jusqu'au 19 mai. Ce jour-là, sous le prétexte étrange que les Pères ont incendié le château de M. de la Place pour donner un signal aux Versaillais, l'École est envahie par les bandes de Sérizier, sous la conduite des citoyens Léo Meillet et Lucy Pyat. Le P. Captier, ses religieux, professeurs et domestiques, sont enfermés à Bicêtre, où ils restent plusieurs jours sans nourriture.

Nous ne pouvons que rappeler l'arrestation des principaux membres du clergé parisien sous la Commune. Le 16 avril, le nombre des prêtres prisonniers dépassait déjà cent vingt. Raoul Rigault voulait les faire incarcérer tous sans exception, mais plusieurs de ses collègues s'y opposèrent. « Croyez-moi, lui écrivait Beslay, comme je vous l'ai dit hier soir, vous ne pouvez arrêter tous les prêtres de Paris; vous ne sauriez où les mettre, et s'il y a faveur, que ce soit pour ceux qui passent pour libéraux et ne font pas de politique<sup>1</sup>. »

Il nous faut maintenant suivre en prison les otages de la Commune et, avant de raconter leur martyre, peindre en quelques mots leurs admirables sentiments. Dès le 6 avril, M<sup>sr</sup> Darboy, le président Bonjean, les abbés Lagarde, Crozes et Allard; les PP. Ducoudray, Clerc et de Bengy furent transférés à Mazas en voiture cellulaire. Les PP. Olivaint, Caubert et les autres prisonniers y arrivèrent quelques jours plus tard. On les écroua séparément; on les soumit au régime ordinaire des détenus et à la plus stricte surveillance. Pendant les premiers jours, on les priva même de la liberté d'écrire et de recevoir des lettres, et quand on se relâcha de cette sévérité, leur correspondance fut astreinte à un examen. L'archevêque, plus maltraité que les autres, avait été placé à dessein dans la cellule la plus petite et la plus malsaine; on lui avait retiré jusqu'à son bréviaire. Quelques gardiens affectaient de tenir devant sa porte des

1. Lettre publiée par M<sup>sr</sup> Coullié dans sa brochure : *Saint-Eustache pendant la Commune*.

propos orduriers, ou racontaient avec menaces de mort les prétendues cruautés des Versaillais. Rigault, Ferré et quelques autres chefs de la Commune voulurent, au sortir de leurs orgies, montrer les prisonniers à leurs maîtresses à travers les grilles des cachots, comme on montre à l'étranger des bêtes féroces dans un jardin public. A la suite de ces mauvais traitements, la santé de M<sup>sr</sup> Darboy s'altéra si rapidement que ses bourreaux, ayant intérêt à le conserver encore, le firent changer de cellule et l'autorisèrent à recevoir ses repas du dehors<sup>1</sup>.

Cependant, les prisonniers gardaient au milieu de leurs épreuves une force d'âme extraordinaire. Tous ceux qui, pendant ces deux mois, ont pu approcher l'archevêque de Paris, nous le montrent les traits altérés, le teint très pâle, le corps dévoré par la souffrance, mais l'esprit plein de calme et de sérénité. « Il parlait avec une grande douceur, une liberté d'esprit parfaite, quelquefois avec une ironie sans amertume, » nous dit M. Rousse. « Il causait presque aussi gaie-ment dans sa triste cellule qu'il aurait pu le faire dans son palais », ajoute le correspondant du *Times*, « et il discutait les chances qu'il avait de perdre la vie avec une voix aussi calme que s'il se fût agi d'une police d'assurance. » — « La vie est une surface plane », disait-il en souriant à son médecin; elle n'a pour moi ni haut ni bas. » Ses journées se partageaient entre la prière et l'étude. Sur sa table et sous ses yeux, il tenait constamment le crucifix que sa sœur lui avait fait remettre le lendemain de son arrestation; il portait aussi sur lui d'autres souvenirs d'une singulière éloquence : la croix pastorale de M<sup>sr</sup> Affre et l'anneau de M<sup>sr</sup> Sibour que lui avaient légués ces deux prélats<sup>2</sup>.

Le même courage, la même sérénité céleste animent les autres otages ecclésiastiques. Loin de se plaindre de leur sort, ils s'en déclarent satisfaits. Ils s'abandonnent à la volonté de Dieu avec une confiance filiale. La pensée qu'ils souffrent pour lui, *in odium fidei*, qu'ils sont ses témoins, qu'ils con-

1. Foulon, *Histoire de M<sup>sr</sup> Darboy*; Vidieu, *Histoire de la Commune*.

2. Foulon, *ibid.*

tinuent la passion de leur Maître Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette conviction illumine leur sombre cachot et leur inspire les sentiments les plus élevés. « Mon cher ami, » déclare M. Deguerry à M. Plou, « si je savais que mon sang fût utile à la religion, je me mettrais à genoux pour les prier de me fusiller. » — « Loin de m'ennuyer, » écrit un Père de Picpus, j'ai éprouvé des transports de joie inexprimables. Ils étaient si violents que je me prenais à rire pendant une demi-heure sans pouvoir me retenir, ce qui faisait dire à mon gardien : En voilà un qui ne se fait pas de mauvais sang. » — « Remerciez bien pour moi toutes les personnes qui s'intéressent à mon sort, » mande de son côté le P. Olivaint. « Dites-leur bien que je ne suis pas du tout à plaindre. Santé assez bonne; pas un moment d'ennui dans ma retraite que je continue jusqu'au cou; je suis au treizième jour, en pleine Passion de Notre-Seigneur qui se montre bien bon pour ceux qui essaient de souffrir quelque chose avec lui. De plus en plus soyons à Dieu » (17 avril). Les autres Jésuites expriment les mêmes sentiments. A les entendre, tout est bien, tout le monde est bon pour eux, et Dieu pardessus tout<sup>1</sup>.

La plus grande privation de l'abbé Planchat, c'est d'être éloigné de son ordinaire clientèle de malheureux. « A quoi bon vous inquiéter de ma nourriture et de ma santé, écrit-il. Ma vie à moi, ma santé ce n'est pas cela. C'est le ministère de mes chers pauvres, de mes chers malades, de mes chers enfants. » Et puis, résigné, tranquille : « Je ne veux que ce que Dieu veut, trop heureux de lui offrir ce sacrifice<sup>2</sup>. » — Ce n'est pas de la résignation, c'est de l'enthousiasme qu'éprouve le jeune abbé Seigneret à l'idée de sacrifier ses vingt ans et de verser son sang pour le Christ : « La Commune, sans qu'elle s'en doute, écrit-il, nous a fait tressaillir d'espérance avec ses menaces. Serait-il donc possible qu'au commencement seulement de notre vie, Dieu nous tint quittes du reste, et que nous fussions jugés dignes de lui rendre ce témoignage du sang, plus fécond que l'emploi de mille

1. De Pontlevoy, *Actes de la captivité et de la mort du P. Olivaint, etc.*

2. M. Meignan, *Le Prêtre du Peuple*.

vies! Heureux le jour où nous verrons ces choses, si jamais elles nous arrivent. Je n'y puis penser sans larmes dans les yeux <sup>1</sup>. »

Je ne sais si l'Église a dans ses annales de plus belle page que cette autre lettre adressée à son Supérieur général par un humble religieux de Picpus, le P. Radigue :

« Mon très révérend Père,

« ... Je suis maintenant fier de me trouver à la suite de tant d'illustres confesseurs qui ont rendu témoignage à Jésus-Christ. Je pense au glorieux apôtre Pierre dans la prison Mamertine; tous les jours je baise avec amour un *fac simile* de ses chaînes que je suis heureux de posséder. Je pense au grand saint Paul en lisant ses souffrances dans les Actes et dans les Épîtres. Ce que je souffre n'est rien en comparaison: c'est beaucoup pour moi parce que je suis faible. Je passe en revue tant d'autres saints et de saintes qui sont loués pour avoir souffert ce que je souffre, et je me demande alors pourquoi je ne me trouverais pas heureux de ce qui a fait la félicité des saints. Les fêtes de chaque jour me fournissent encore des encouragements. Comment se plaindre en lisant l'office de saint Athanase? Et aujourd'hui comment n'être pas glorieux de porter un peu de cette croix dont on célèbre le triomphe? Je pense à la Congrégation dont tous les membres prient pour nous; je pense à vous surtout, bien aimé Père, qui souffrez autant que nous de nos souffrances. Je suis tout joyeux de tenir votre place ici et de vous savoir en sûreté; vous pouvez consoler la famille et la diriger. Je tâche de m'unir au Saint Sacrifice célébré dans nos chapelles, aux adorateurs et aux adoratrices qui nous remplacent auprès du saint Tabernacle. Je me suis orienté; et comme Daniel se tournait vers Jérusalem, je me tourne vers les sanctuaires de la maison mère, et j'adore avec les mem-

1. Cité par M. Cuvillier-Fleury, à la séance de réception de M. Xavier Marmier à l'Académie française, le 7 décembre 1871. — V. aussi *Paul Seigneur*, par M. Bonnet.

bres de la famille qui y sont encore, hélas! aussi, dans la captivité <sup>1</sup>. »

En effet ces saints confesseurs souffraient surtout de ne pouvoir entendre la messe et communier. « Si j'étais petit oiseau, écrivait le P. Olivaint, j'irais tous les matins entendre la messe quelque part, et je reviendrais après bien volontiers dans ma cage. » Dieu trouva moyen de satisfaire la piété de ses serviteurs. Les personnes dévouées <sup>2</sup> qui, depuis les premiers jours de l'insurrection, s'ingéniaient pour adoucir les souffrances des prisonniers, joignirent aux provisions de bouche envoyées à Mazas quelques hosties consacrées. Comment peindre l'allégresse des captifs en recevant « la suprême consolation »? — « Ah! mon Dieu, que vous êtes bon! s'écrie le P. Clerc, et qu'il est vrai que la miséricorde de votre cœur ne sera jamais démentie! Je n'avais pas osé concevoir l'espérance d'un tel bien : posséder Notre-Seigneur, l'avoir pour compagnon de ma captivité, le porter sur mon cœur et reposer sur le sien, comme il l'a permis à son bien-aimé Jean. Oui, c'est trop pour moi, et ma pensée ne s'y arrê-  
tait pas. Et cependant cela est... »

« Ah! prison, chère prison, toi dont j'ai baisé les murs en disant : *Bona Crux*, quel bien tu me vauds! Tu n'es plus une prison, tu es une chapelle. Tu n'es plus même une solitude, puisque je n'y suis pas seul, que mon Seigneur et mon roi y demeure avec moi.

« Oh! dure toujours ma prison qui me vaud de porter mon Seigneur sur mon cœur, non pas comme un signe, mais comme la réalité de mon amour avec lui. J'avais l'espérance que Dieu me donnerait la force de bien mourir; aujourd'hui mon espérance est devenue une vraie et solide confiance. Il me semble que je peux tout en celui qui me fortifie et qui m'accompagnera jusqu'à la mort. Le voudra-t-il? Ce que je sais, c'est que, s'il ne le veut pas, j'en aurai un regret que rien ne pourra calmer... »

— « J'ai tout reçu », écrit de son côté le P. Ducoudray.  
« Quelle surprise! quelle joie! Je ne suis pas seul! Notre-

1. Lettre du 3 mai 1871. — Vidieu, *Histoire de la Commune*, I, 311.  
2. Entre autres M<sup>lle</sup> Delmas.



Seigneur pour hôte dans ma petite cellule! Et c'est vrai! *Credo!* Je me suis cru au jour de ma première communion, et je me suis surpris fondant en larmes. Depuis quarante-cinq jours j'étais privé d'un si riche bien, de mon seul trésor! Je me renferme dans mon cénacle, et je voudrais bien, après ces jours qui nous séparent de la Pentecôte, revoir la lumière du Ciel... »

A plusieurs reprises la même joie sublime leur fut donnée. Le Dieu caché se cacha plus encore. Sans être vu des géoliers de la Commune, il entra, et la prison devint une *maison de Dieu* et parut comme la porte du ciel. La dernière fois ce fut le lundi 22 mai, vers midi. En venant à pareille heure le Seigneur Jésus semblait redire à ses serviteurs sa parole d'autrefois : « *Iterum venio et accipiam vos ad meipsum.* Je reviens, non plus pour demeurer avec vous, mais pour vous emmener avec moi <sup>1</sup>. »

Quelques tentatives furent faites pour amener la délivrance de M<sup>sr</sup> Darboy et des otages. M. Washburne, ministre des États-Unis à Paris, essaya, par l'intermédiaire de Cluseret, d'agir à cet effet sur le gouvernement insurrectionnel. On lui permit de voir l'archevêque, et ce fut tout. De leur côté, MM. de Pressensé, Monod et autres pasteurs du culte réformé, protestèrent publiquement contre l'arrestation des prêtres catholiques, mais sans autre résultat que de s'honorer grandement eux-mêmes. La Commune eut d'abord l'idée d'échanger Blanqui retenu en prison par le gouvernement contre plusieurs otages de marque. Le 12 avril, on chargea M. Lagarde, vicaire général, de porter à M. Thiers une lettre de M<sup>sr</sup> Darboy relative à cette affaire. « Si M. Blanqui est délivré, » disait cette lettre, « l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même, qui vous remettra cette lettre. Cette proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous. » Mais, péniblement impressionné par une autre lettre dans laquelle M<sup>sr</sup> Darboy, trompé par

1. *Actes de la captivité et de la mort du P. Olivaint, etc.*, p. 157.

de faux rapports, dénonçait les prétendus excès de l'armée de Versailles, M. Thiers refusa l'échange qu'on lui proposait et assumait de ce fait la plus terrible des responsabilités <sup>1</sup>. Quant à M. Lagarde, malgré l'engagement qu'il avait pris de rentrer à Paris, il prolongea son séjour à Versailles jusqu'à la fin de la Commune, et fut accusé à bon droit d'ignorer l'histoire de Régulus. A plusieurs reprises on voulut faire évader l'archevêque; il n'accepta point : « Mon évasion, répondit-il, serait le signal du massacre des prêtres qui sont ici et peut-être de tous ceux qui sont restés à Paris. J'aime mieux être fusillé que d'avoir à me reprocher d'en avoir fait tuer d'autres à ma place <sup>2</sup>. »

Après le refus de M. Thiers d'échanger Blanqui contre les principaux otages, le sort de ces derniers devint presque désespéré. Chaque jour les clubs et les journaux de la Commune réclamaient l'exécution des prisonniers et répétaient le mot de Marat en 1793 : « Voici le moment de défaire les têtes de tous les traîtres! » — « ... C'est au nom de Dieu que Guillaume a bu à plein casque le plus pur de notre sang, » écrivait G. Maroteau dans *la Montagne* du 20 avril. « Ce sont les soldats du Pape qui bombardent les Ternes. Nous biffons Dieu. Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront. Nos balles ne s'aplatiront plus sur les scapulaires; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy. Il faut que M. Thiers le sache; il faut que Jules Favre le Marguillier ne l'ignore pas. Nous avons pris Darboy comme otage, et si on ne nous rend pas Blanqui, il mourra. La Commune l'a promis, et si elle hésitait, le peuple tiendrait le

1. « Accepter cette offre, répondit M. Thiers, ne serait-ce pas consacrer et étendre l'abominable système des otages et permettre aux hommes qui dominent Paris de multiplier les arrestations pour contraindre le gouvernement à de nouveaux échanges. » — « Personne à Versailles, a écrit J. Simon, ne croyait que les jours des otages fussent menacés. » *Le gouvernement de M. Thiers*, I, 453. — C'était là de l'imprévoyance, pour ne pas dire de l'aveuglement. Le nonce M<sup>sr</sup> Chigi et M. Washburne affirmaient que la vie des otages était menacée, raconte M. Du Camp (I, 321), « et le dénouement a prouvé qu'ils n'avaient que trop raison. »

2. M<sup>r</sup> Foulon, p. 551.

serment pour elle... Ah! j'ai bien peur pour Monseigneur l'archevêque de Paris! »

## VI

L'armée de Versailles entra dans Paris le dimanche 21 mai, par les portes de la Muette et d'Auteuil; elle lutta jusqu'au samedi pour s'emparer des divers quartiers de la ville<sup>1</sup>. Nous n'avons pas à raconter les détails de cette semaine sanglante, les représailles inévitables, les combats des rues et l'incendie des monuments. Celui qui a vécu ces jours affreux ne l'oubliera jamais. On pouvait espérer que les émeutiers, pressés par l'armée et occupés à se défendre, négligeraient les otages : c'était mal connaître leur haine. Dès le lundi 22 mai, un ordre du Comité de Salut public, signé Ranvier, Eudes et Gambon, ordonna « au directeur de Mazas de faire transporter immédiatement à la grande Roquette (dépôt des condamnés) l'archevêque de Paris, tous les prêtres, Bonjean sénateur, les mouchards et sergents de ville, enfin tous ceux qui pourraient avoir quelque importance comme otages ». En même temps Delescluze faisait remettre à Rigault la note suivante :

COMMUNE DE PARIS. — *Direction de la Sûreté générale.*

Le citoyen Raoul Rigault est chargé avec le citoyen Régère de l'exécution du décret de la Commune de Paris relatif aux otages.

Paris, 2 prairial 79. — Delescluze. Billioray.

En conséquence, presque tous les otages furent transférés à la Roquette le lundi 22, assez tard dans la soirée. Ce transfert donna lieu aux scènes les plus douloureuses. On avait

1. Aucun préparatif sérieux de défense n'avait encore été fait à l'intérieur de Paris, dit Debidour (p. 44). Vingt-quatre heures auraient suffi à un général habile et résolu pour occuper Paris tout entier. Et ainsi la guerre des rues qui fit couler tant de sang eût été évitée. — Ces assertions ne sont nullement prouvées.

entassé les prisonniers dans des fourgons réquisitionnés à la gare de Lyon, et pendant le long trajet de Mazas à la Roquette, à travers le faubourg Saint-Antoine, une foule nombreuse et très hostile accompagnait les voitures en poussant des cris de mort : « Arrêtez! N'allez pas plus loin! A mort les calotins! Qu'on les coupe en morceaux ici! »

Quand les otages arrivèrent à la Roquette, le directeur François écrivit : *Reçu quarante curés et magistrats*, et il les fit mettre en cellule. Mais le lendemain 23, et dans la matinée du 24, ils purent se revoir, communiquer entre eux. M<sup>sr</sup> Darbois, — autrefois si rempli de préjugés contre les jésuites, — se confessa au P. Olivaint et reçut de ses mains la sainte Eucharistie. Le P. de Bengy confessa et communia de même M. Deguerry et, à travers la fenêtre de sa cellule, le P. Clerc entendit les suprêmes aveux du président Bonjean. — « Eh bien! Monseigneur, » disait-il en souriant à l'archevêque, « moi, le gallican, qui aurait jamais cru que je serais converti par un jésuite! » De leur côté, le P. Caubert et M. Petit, secrétaire de l'archevêché, chantaient à deux voix, pour entretenir leur courage, ce cantique de circonstance :

Accordez-nous,  
Seigneur, à tous,  
Cette grâce incomparable,  
De bien finir,  
Et de mourir  
Sur votre Cœur adorable<sup>2</sup>.

Dans l'après-midi du mercredi 24, les membres de la Commune, du Comité de Salut public et du Comité Central se réfugièrent à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement. L'armée de Versailles approchait; ils n'avaient plus autour d'eux que les Vengeurs de Flourens et les bataillons les plus com-

1. *Actes de la Captivité*, p. 171. — M. Bonjean écrivait à ses fils : « Que la mort sanglante qui d'un moment à l'autre peut terminer ma laborieuse vie ne soit pas pour vous une cause de découragement... C'est que le premier bien, mes chers enfants, c'est la paix de la conscience, et que ce bien inestimable ne peut exister que pour celui qui peut se dire : J'ai fait mon devoir! »

2. *Ibid.*, p. 191.

promis de la révolution. Aussi résolurent-ils de frapper un grand coup pour ranimer la confiance de leurs troupes, et l'assassinat des otages fut décidé. Un semblant de cour martiale, composé du menuisier Genton, d'un sergent inconnu et d'un vieillard ivre, rendit la sentence de mort, sans entendre personne, sans même connaître le nom des victimes. Et le soir, vers sept heures et demie, après quelques difficultés de procédure, le directeur François ordonna de livrer les six principaux otages au peloton d'exécution.

Le brigadier Romain fait l'appel; M<sup>sr</sup> Darboy, M. Bonjean, l'abbé Deguerry, les P.P. Clerc et Ducoudray, l'abbé Allard sortent de leurs cellules. On trouve qu'ils ne se pressent pas assez. Ces vieillards malades ont quelques précautions à prendre; M. Bonjean voudrait son pardessus: « Ce n'est pas la peine, » lui dit Romain; « pour ce qu'on veut faire de vous, vous êtes très bien comme cela. — Allez-y maintenant, » ajoute-t-il; « le compte y est. » Au bas de l'escalier les bourreaux s'arrêtent et discutent à haute voix l'endroit de l'exécution; les victimes en profitent pour s'agenouiller et prier ensemble; puis l'archevêque levant la main droite, prononce sur eux la formule de l'absolution: *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis*. Cela fait rire quelques fédérés qui les insultent grossièrement. « Laissez ces gens tranquilles, » dit un sergent; « nous ne savons pas ce qui peut nous arriver demain. » Cependant le cortège se remet en marche jusqu'à l'extrémité sud du chemin de ronde. C'est là, dans un endroit fermé à tous les regards et reconnu d'avance par François et Vérig, que doit avoir lieu l'exécution. On place les condamnés sur un rang, le dos à trois mètres environ du mur, M<sup>sr</sup> Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, les P.P. Ducoudray et Clerc, et enfin l'abbé Allard. Le peloton s'est arrêté à trente pas de ces six hommes debout et résignés. Genton commande le feu; on entend deux décharges successives et quelques coups de fusil isolés. Il est alors huit heures moins un quart du soir. Dans la nuit, les corps des victimes, après

avoir été dépouillés et insultés de nouveau, sont conduits au père-Lachaise dans une voiture de commissionnaire et versés pêle-mêle dans la fosse des suppliciés.

On devine la douleur, les angoisses des prisonniers restés à Mazas pendant cette nuit mortelle. Ils ont entendu les détonations et s'attendent à chaque instant à être fusillés. Cette agonie se prolonge le lendemain jeudi, sans que leurs sombres pressentiments se réalisent. Ce jour-là, 25 mai, la Commune opère sur un autre théâtre. Les Dominicains d'Arcueil et leur personnel ont été enfermés, nous l'avons dit, au fort de Bicêtre. Forcés d'évacuer cette position, les fédérés emmènent à Paris tous les otages au nombre de vingt et un, et les internent à la prison du 9<sup>e</sup> secteur, boulevard d'Italie. Cette prison devient alors le quartier général de Sérizier, le farouche commandant du 101<sup>e</sup>. Vers une heure de l'après-midi, il envoie chercher les Dominicains pour travailler à la barricade. « Nous sommes prêts, répond le P. Captier, à aller relever sous les balles vos morts et vos blessés, mais notre religion nous défend de verser le sang. » Sérizier les fait alors rentrer en prison où ils se mettent en prières et se confessent les uns aux autres. A quatre heures, Sérizier apprend que le Panthéon est pris, Millière fusillé, la prison de la Santé délivrée, et qu'il va bientôt être cerné lui-même. « Ah! c'est comme ça! » rugit-il, « eh bien, il faut que tout le monde crève! » Et s'adressant à ses soldats qui remplissent l'avenue d'Italie: « Allons! des hommes de bonne volonté pour casser la tête aux calotins! » Des fédérés, des femmes même se présentent. Sérizier les range le long de l'avenue; il ordonne d'ouvrir la prison et de faire sortir les religieux l'un après l'autre. Le P. Cotherault s'avance le premier et tombe frappé d'une balle en murmurant: « Est-il possible? » Le P. Captier se tourne vers ses compagnons et leur dit d'une voix ferme: « Allons, mes enfants, pour le bon Dieu! » Tous s'élançant à sa suite à travers la fusillade, tandis que les femmes applaudissent des fenêtres et que les spectateurs rient aux éclats. Quelques prisonniers, plus alertes ou plus heureux, échappent par des rues latérales; mais cinq religieux et sept employés de l'école sont abattus devant l'é-

1. M. Du Camp, *Les prisons de Paris sous la Commune*, p. 369.

glise Saint-Marcel <sup>1</sup>. Comme l'un des Pères respire encore, Sérizier ordonne de l'achever et le malheureux reçoit trente et un coups de fusil. En arrivant quelques instants plus tard, les troupes du 115<sup>e</sup> de ligne ne trouvent plus que les cadavres des victimes affreusement mutilés. Le même jour, un humble religieux des écoles chrétiennes, le frère Justin Néomède, tombait à la barricade du pont d'Austerlitz où les fédérés l'avaient trainé de force <sup>2</sup>.

Le vendredi 26 mai, eut lieu le massacre de la rue Haxo, plus atroce que tous les autres. La Commune aux abois décida d'en finir avec les otages de la Roquette. Était-ce pour relever le moral de ses soldats, pour surexciter les passions révolutionnaires ou se venger de sa défaite? On ne le sait. Vers quatre heures du soir, on fit descendre les victimes dans la grande cour de la Roquette : trois jésuites, les P. P. Olivaint, Caubert et de Bengy; quatre religieux de Picpus, les P. P. Radigue, Rouchouze, Tuffier et Frézal-Tardieu; deux prêtres séculiers, l'abbé Planchat et l'abbé Sabatier; un séminariste, Paul Seigneret; quatre otages civils et trente-quatre militaires; en tout quarante-huit personnes. On leur fit croire qu'on les menait à la mairie de Belleville pour leur donner des rations, parce que les vivres commençaient à manquer, et l'on se mit en marche.

Émile Gois, surnommé *Grille d'Égout*, commandait l'escorte forte d'environ cent cinquante fédérés. De la Roquette à la rue Haxo la route est longue et escarpée; il ne faut pas moins de trois quarts d'heure pour la franchir. Tout d'abord, dans la rue de la Roquette, les victimes rencontrèrent quelques marques de pitié; on leur criait de s'enfuir, de défendre leur vie; mais, à partir de la chaussée Ménilmontant, la foule devint hostile et menaçante. Le citoyen Ranvier attendait les prisonniers devant la mairie. Il leur cria : « Vous avez un quart d'heure pour faire votre testa-

1. Les P. P. Captier, Bourard, Delorme, Cotherrault et Chataigneret, dominicains; Cauquelin, Volland, Gros, Marcel, Cathala, Deutroz, Cheminal, employés au collège d'Arcueil. — Germain Petit, employé à l'économat, périt un peu plus tard. V. Maxime Du Camp, *Ibid.*, ch. vi, § 4.

2. V. d'Arsac, *les Frères des écoles chrétiennes*.

ment, si cela vous amuse. » On s'arrêta vingt minutes, et il y eut bientôt sur la place une masse d'individus armés : au moins quinze cents, ont dit quelques témoins oculaires; plus de deux mille, ont dit les autres. Alors Ranvier dit à Gois : « Qu'on me conduise ça aux fortifications, et fusillez. »

Le trajet de Belleville à la rue Haxo fut pour les otages un martyre épouvantable. La foule, absolument furieuse, enivrée, vociférait des cris de mort. Pas un de ces forcenés qui ne voulût frapper son coup, japper son injure, lancer sa pierre. Les femmes, le revolver au poing et le blasphème à la bouche, étaient les plus farouches. Les soldats avaient une admirable contenance, et sous les immondes projectiles qui les accablaient, marchaient comme au feu, dans les bons jours de victoire de leur jeunesse <sup>1</sup>. Derrière eux, à haute voix, les prêtres les exhortaient à bien mourir. Le Père Caubert s'appuyait sur le bras du Père Olivaint, son frère et son ami; l'abbé Seigneret soutenait le Père Tuffier, âgé et souffrant.

On arriva près d'une maison en construction de la rue Haxo qui porte le numéro 83, et où siégeaient les derniers chefs de la Commune, entre autres Hippolyte Parent et Varlin. Ce dernier essaya vainement d'empêcher le massacre. On lui répondit : « Va donc, avocat! » et il fut emmené de force. Après un instant d'hésitation, le boucher Victor Bénot, colonel des gardes de Bergeret et incendiaire des Tuileries, cria : « A mort! » Une cantinière se précipita sur l'abbé Planchat et lui brûla la cervelle. Ce fut le signal du massacre. A coups de fusil, à coups de revolver, on tirait sur ces malheureux. On obligeait les gendarmes et les soldats à sauter un petit mur de cinquante centimètres pour « les tirer au vol ». Les prêtres refusèrent. L'un d'eux dit : « Nous sommes prêts à confesser notre foi, mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des cabrioles. » Cette boucherie dura une heure. Les victimes, entassées l'une sur l'autre, se plaignaient lamentablement. Pour les achever, on les piétina, on se mit à danser sur eux, on leur tira des coups de fusil.

1. Maxime Du Camp, *les Convulsions de Paris, Ibid.*, ch. viii, § 5. *La justice du peuple*.

Un fédéré cria : « Allons, les braves, à la baïonnette ! » Cette charge fut si bien exécutée qu'un cadavre avait reçu soixante-neuf coups de feu et que soixante-douze coups de baïonnette avaient atteint le P. de Bengy. Le lendemain quelques fédérés vinrent en famille dépouiller les morts, puis ils les jetèrent dans une grande fosse d'aisance qui se trouvait près de là<sup>1</sup>.

La Commune râlait, mais sa haine était loin d'être satisfaite; des otages restaient en diverses prisons; on décida qu'on en finirait le samedi 27. On mit le feu au Dépôt de la préfecture de police; les détenus s'échappèrent à travers les flammes. Quatre fois l'ordre vint à la Santé d'exécuter MM. Icard et Roussel qui y étaient enfermés : le directeur refusa d'obéir. Trente-cinq otages se trouvaient encore à la Grande Roquette; on résolut de les massacrer dans l'intérieur de la prison. Mais ceux-ci, au lieu de descendre, barricadèrent les issues des deux étages qu'ils occupaient. On les menaça de les brûler vifs et de détruire la Roquette à coups de canon : mourir pour mourir ils préféraient succomber de cette façon que d'être fusillés le long des murs de la prison. L'assaut dura longtemps. A la fin les hommes de la Commune, craignant l'arrivée des Versaillais, mirent le feu aux barricades élevées par les otages et se sauvèrent. Quelques prisonniers sortirent alors et s'aventurèrent imprudemment dans les rues. De ce nombre étaient M<sup>er</sup> Surat, M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle et M. Houillon, des Missions Étrangères. Ils furent reconnus et massacrés. Ceux qui étaient restés à la Roquette passèrent la nuit du samedi au dimanche dans des angoisses inexprimables. L'armée française les délivra le dimanche 28 mai, jour de la Pentecôte.

Nous n'avons pas à raconter les représailles exercées par les vainqueurs contre les débris de la Commune. Ces représailles furent excessives, parfois même cruelles. Nos soldats exaspérés fusillèrent sans pitié les insurgés pris les armes

1. Maxime Du Camp, *Ibid.*, I, p. 305-356. — *Journal officiel*, 5, 7 et 8 janvier 1876; *Rapport d'ensemble par le général Appert*.

à la main<sup>1</sup>. L'Église s'efforça plutôt de modérer cette répression. Combien d'insurgés, compromis dans les pillages et les massacres que nous avons racontés, invoquèrent pour sauver leur vie l'appui des prêtres et des religieux qui avaient échappé à leurs fureurs. D'autres, comme Jules Vallès, revêtirent une soutane pour quitter Paris<sup>2</sup>. Un des chefs de la Commune, le général Cluseret, supplia un prêtre de Saint-Eustache de lui donner l'hospitalité. « Si vous me chassez, disait-il, on me fusillera devant votre porte. » Pendant un mois le prêtre le cacha dans sa demeure; il finit par lui donner une de ses soutanes pour gagner la Suisse<sup>3</sup>.

Ces faits sont connus. Les sanglants événements que nous venons de raconter ne l'étaient pas moins. Il convenait cependant de les rappeler, parce qu'ils ajoutent une page glorieuse à l'histoire de l'Église. Celle-ci, loin d'être affaiblie par le martyre de ses fils, se rajeunit dans leur sang généreux. Mais si l'on veut comprendre la haine sauvage des bourreaux contre ces saintes victimes, si l'on veut expliquer le meurtre de ce prélat modéré et libéral entre tous, de ces charitables prêtres, de ces humbles religieux qui s'étaient consacrés sur les champs de bataille au salut de nos blessés, qu'on ne perde point de vue l'immortelle prophétie

1. M. Debidour s'efforce, dans le but évident de compromettre l'Église, d'attribuer à la passion religieuse « la férocité de cette répression » (p. 49). Mais on croira difficilement, en dépit des quelques faits qu'il emprunte à C. Pelletan (*La Semaine de mai*, 128), que le désir de venger la religion ait tenu tant de place dans l'esprit des officiers et des soldats de l'armée française. On croira difficilement que le général de Gallifet par exemple, sur qui retombe en grande partie la responsabilité de ces exécutions, ait obéi à ces sentiments. L'exaspération de cette lutte fratricide, au lendemain de la guerre et de la captivité en Allemagne, explique ce que M. Debidour appelle avec beaucoup d'exagération « des orgies de meurtre et de vengeance ». Quant au clergé, M. Debidour peut m'en croire, fidèle à l'esprit de son Maître, ses sentiments étaient plutôt ceux de ce pauvre abbé Seigneret qui déjà tout meurtri de coups et sur le point d'expirer rue Haxo, s'écriait : « O ma chère famille, je désire qu'on ne fasse point de mal à mes bourreaux ! »

2. En 1873, M. Ranc, poursuivi en raison de sa participation à la Commune, eut recours pour s'enfuir au même déguisement.

3. Aux obsèques de M<sup>er</sup> Darboy, raconte M. de Meaux, « comme la cérémonie s'achevait et que nous allions sortir, un chanoine s'approcha de M. Grévy et le retint quelques instants. Nous nous demandions ce qu'il pouvait bien solliciter en un pareil moment : c'était la grâce d'un communard qui avait cherché à le faire périr. » *Souvenirs politiques*, p. 55.

du Christ qui continue de se réaliser à travers les siècles : « Ils vous traîneront dans leurs synagogues et leurs tribunaux; ils vous persécuteront et vous mettront à mort à cause de mon nom. » Qu'on relise aussi les paroles saisissantes du P. Olivaint lui-même, quelques jours avant sa mort : « Nous traversons un bain de sang; mais si la tête tombe, ce ne sera qu'avec la permission du Père céleste. Il faut à la France le rachat par le sang, non par le sang des coupables qui se perd dans le sol, mais par celui des justes qui crie au ciel pour appeler le pardon. »

## VII

Lorsque les meurtres de M<sup>sr</sup> Darboy et des otages furent connus, un immense cri d'horreur et de réprobation s'éleva en France, en Europe, d'un bout du monde à l'autre. Il n'y eut qu'une voix pour rendre hommage aux victimes et pour flétrir les bourreaux. Protestants et juifs unirent leurs regrets à ceux des catholiques. La lettre du Consistoire Israélite au Chapitre métropolitain de Paris est particulièrement éloquente : « Nous nous associons de cœur et d'âme à votre douleur, et nos sentiments se confondent avec les vôtres pour flétrir ces lâches assassinats qui ont affligé tous les cœurs honnêtes et épouvanté le monde. Faisons des vœux ensemble pour que tout le sang innocent versé par de si coupables mains puisse devenir la rançon de notre infortunée patrie et la semence d'où sortira notre régénération morale. Ce serait pour nous tous une grande consolation, pour les victimes la plus belle récompense de leur martyre, et pour le monde la réalisation de ces paroles de la Bible : *« Je veux être sanctifié et honoré par ceux qui me sont proches<sup>1</sup>. »*

Cependant les corps des martyrs avaient été retrouvés et exposés en des chapelles ardentes. Une foule émue et respectueuse, à laquelle, assure-t-on, se mêlèrent beaucoup d'insurgés, défila devant ces restes vénérés. Le mercredi 7 juin,

1. Lettre des membres du consistoire israélite, 9 juin 1871, citée par M<sup>sr</sup> Foulon, *Vie de M<sup>sr</sup> Darboy*, p. 614, 615.

eurent lieu à Notre-Dame et aux frais de l'État les obsèques de l'archevêque. Un long cortège de prêtres et de fidèles se développa, précédé de la croix, depuis la rue de Grenelle jusqu'à la cathédrale, sur ce sol encore hérissé de barricades et encombré de ruines. Le maréchal de Mac-Mahon avec tout son état-major, le président de l'Assemblée nationale, M. Grévy, avec de nombreux députés, le gouvernement, le corps diplomatique, vinrent s'agenouiller sur ces dalles noircies par le feu, sur ces dalles témoins de tant d'autres scènes grandioses, et affirmer une fois de plus l'indissoluble union de la France et de l'Église catholique<sup>1</sup>. Quelques semaines plus tard, d'éloquentes oraisons funèbres de M<sup>sr</sup> Darboy furent prononcées, à Nancy par le P. Didon, des Frères Prêcheurs, à Notre-Dame de Paris par le P. Adolphe Perraud, de l'Oratoire. Ailleurs des hommages identiques furent rendus aux autres martyrs de la Commune. Les tombeaux du P. Olivaint et de ses compagnons, dans la chapelle des Jésuites rue de Sèvres, devinrent vite l'objet de la vénération universelle.

Le Gouvernement ne tarda point à s'occuper de la succession de M<sup>sr</sup> Darboy sur le siège de Paris. Plusieurs noms furent mis en avant par les deux partis qui divisaient alors les catholiques. Les libéraux désiraient M<sup>sr</sup> Dupanloup et M. Thiers eût volontiers nommé le grand évêque; mais Rome n'eût point agréé ce choix. Les intransigeants avaient plusieurs candidats; M. de Falloux a malignement rapporté un propos de M. Thiers d'après lequel M<sup>sr</sup> Pie aurait sollicité le siège de M<sup>sr</sup> Darboy; toutefois nous préférons croire avec son historien que l'évêque de Poitiers se jugeait « impossible » à Paris; il déclarait d'ailleurs, quelques semaines plus tard, qu'il refuserait Tours, si on le lui offrait. Quant à M<sup>sr</sup> Freppel, il affirmait que Pie IX et le diocèse de Paris tout entier le réclamaient : en réalité son nom ne retint pas l'attention, pas plus que ceux de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne et de l'abbé d'Alzon<sup>2</sup>.

1. M<sup>sr</sup> Foulon, *Vie de M<sup>sr</sup> Darboy*, p. 610, 611.

2. M<sup>sr</sup> Freppel écrivait à M<sup>sr</sup> Rœss, évêque de Strasbourg, le 15 août 1871 : « Le pape désire beaucoup m'y voir... En outre, clergé et fidèles étaient à peu près unanimes à me demander. Heureusement pour moi, mes amis habituels, M. Thiers et M<sup>sr</sup>..., me laissèrent à mon bel et cher Anjou, et j'en fus quitte pour la peur. » L'évêque d'Angers s'était présenté à Paris aux

Dès les premiers jours de juillet, M. Thiers et M<sup>re</sup> Chigi, nonce apostolique, s'étaient mis d'accord sur le nom de M<sup>re</sup> Guibert. Le ministre des cultes, M. Jules Simon, vint lui-même à Tours apporter au prélat une lettre du président de la République. « Après de mûres réflexions, écrivait M. Thiers, le gouvernement a arrêté son choix pour le diocèse de Paris, et il n'a trouvé personne plus digne que vous, Monseigneur, de remplir la charge qu'un crime abominable a rendue vacante. Votre savoir, votre profonde sagesse, votre dignité, vos vertus connues, vous désignent pour ce grand siège, et nous espérons que le bien à faire, le danger même, s'il y en avait à courir, vous décideraient à accepter la désignation du gouvernement. »

Longtemps le ministre discuta avec l'archevêque qui alléguait son grand âge, ses habitudes de retraite et de simplicité. « Mais si vous refusez, Monseigneur, dit enfin Jules Simon, on dira qu'on ne veut pas de l'archevêché de Paris parce qu'on y fusille les archevêques. — Monsieur le ministre, comment pouvez-vous avoir une telle idée d'un évêque de France? — Ce n'est pas moi qui le crois, mais on le dira dans le public. » Il fallut l'intervention expresse du pape pour vaincre la résistance de M<sup>re</sup> Guibert. « J'irai donc avec courage et confiance, écrivit-il enfin à M. Thiers, comptant sur l'assistance d'en haut et sur le concours du gouvernement. De mon côté, je ferai tout ce qui sera en moi pour seconder vos généreux efforts dans la noble tâche que vous avez entreprise de guérir les maux de notre patrie. Je ne vous serai point utile dans les choses politiques, dont je ne me suis jamais occupé, mais je mettrai tout mon zèle à vous aider dans l'œuvre si nécessaire de relever les défaillances et les ruines morales<sup>1</sup>. »

élections législatives du mois de juillet et avait obtenu 84.000 voix. « Sans les manœuvres inqualifiables de M. Thiers et de son acolyte, M<sup>re</sup>..., flanqué de la secte des catholiques libéraux, j'eusse été infailliblement élu; mais ces messieurs m'ont fait l'honneur de craindre que je ne dérangeasse leurs combinaisons amicales au sujet du pouvoir temporel et de quantité d'autres choses » (M<sup>re</sup> Freppel, par le P. Cornut, p. 202). Contentons-nous de dire que ces affirmations, qui semblent inspirées par le dépit, sont dénuées de tout fondement.

1. Paguette de Follenay, *Vie du Cardinal Guibert*, II, p. 519.

Le choix était excellent et fut approuvé de tous. Quand M<sup>re</sup> Guibert prit possession de sa cathédrale, le 27 novembre 1871, il produisit sur les Parisiens une impression profonde. Cette belle tête d'évêque, austère et douce tout ensemble, ce large front encadré de cheveux drus et vigoureux, la ligne mince et pure de son visage, ces yeux calmes et profonds perdus dans l'ombre de ses épais sourcils, tout, jusqu'à sa parole pleine de gravité et de lenteur, inspirait le respect, excitait dans les âmes une véritable émotion religieuse. « Nous n'avions pas vu, depuis les grands jours du Père Lacordaire, écrivait un témoin<sup>1</sup>, une aussi nombreuse assistance à Notre-Dame. »

1. M. Poujoulat.

## CHAPITRE IV

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA QUESTION ROMAINE  
1871-1875.

La France n'a point eu, depuis un siècle et même au cours de son histoire, de Chambre meilleure que celle de 1871. Composée de l'élite du pays, cette Assemblée valait mieux, on l'a dit avec raison, que le pays lui-même. Si elle eût trouvé pour la diriger un homme supérieur, que n'eût-elle pas fait? Pendant les cinq années de son existence, elle a, malgré tout, fourni un labeur immense, autant que la Constituante et la Convention; mais elle a surtout mieux travaillé que ces deux Assemblées. Ayant un sentiment profond de sa haute mission, dominée par un patriotisme ardent, elle se montra toujours désintéressée<sup>1</sup> et sincèrement libérale. Plus attaquée qu'aucun pouvoir l'ait peut-être jamais été, non seulement elle n'a point porté une seule loi d'exception, mais elle a pris à tâche de développer la liberté sous toutes ses formes. « Cette Assemblée, » disait M. Thiers, qui pourtant ne l'aimait guère, « est une des plus libérales que j'aie jamais vues... Elle est plus libérale que moi<sup>2</sup>. » La foi en Dieu planait sur toutes ses discussions. Elle sentait la nécessité pour relever le pays de s'appuyer sur la reli-

1. M. de Marcère a écrit sur les sentiments qui animaient les membres de l'Assemblée réunis à Bordeaux : « Il est permis à un témoin d'affirmer qu'aucun parti, et ce fut à leur honneur, ne songea à sa cause particulière dans cette crise terrible où on ne pouvait songer qu'à la cause commune. Le salut du pays domina tout. » *L'Assemblée nationale*, p. 43.

2. *Journal officiel*, discours des 27 avril et 8 juin 1871.

gion, de laisser à l'Église la plus grande action possible, d'introduire l'esprit chrétien dans les institutions et dans les lois. Il n'y avait point de majorité légitimiste, orléaniste ou républicaine; il y en avait une catholique. Quand il s'agissait d'une question religieuse, tous se mettaient aisément d'accord. Parmi les principaux champions de la cause catholique, il serait injuste de ne point nommer MM. Keller, Chesnelong, Lucien Brun, Cazenove de Pradines, le duc de Broglie, de Kerdrel, Ernoul et bien d'autres. Leur chef était sans contredit l'évêque d'Orléans. Sa dignité, sa bonne grâce, ses opinions modérées, son activité infatigable et surtout son éloquence entraînant lui assuraient sur ses collègues le plus grand crédit. Malheureusement la défiance de Rome à son égard, les attaques incessantes de l'*Univers* et du parti intransigeant, paralysèrent souvent ses efforts et rendirent sa tâche particulièrement pénible. « Quand il montait à la tribune pour revendiquer les droits de l'Église dans la société moderne, de façon à se faire écouter de cette société, il encourait les récriminations et les dénonciations des journaux faisant profession de défendre l'Église; il avait à redouter un désaveu du Vatican et devait sans cesse se redire à lui-même le *foris pugnæ, intus timores*, de l'Écriture<sup>1</sup>. »

Le 14 mai 1871, en pleine Commune de Paris, M. Cazenove de Pradines, le glorieux mutilé de Patay, demanda à l'Assemblée de voter des prières publiques pour attirer sur la France les bénédictions divines. Quelques jours plus tard, M. de Melun déposa le rapport sur cette proposition. « Depuis trop longtemps Dieu a été oublié parmi nous, dit-il; il appartient à une Assemblée vraiment française de réparer cet oubli et de montrer au monde que la France reconnaît enfin la main qui seule peut la guérir et la sauver.

« Votre Commission adopte à l'unanimité la proposition de nos collègues. Elle espère qu'aucune discussion ne suspendra ce vote qui, à ses yeux, est un acte de foi et déjà une prière. (*Très bien!*) On ne discute pas le cri qui s'élève

1. M. de Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 17.



du cœur de tout un peuple, le jour où d'une main il doit signer une paix douloureuse, et de l'autre il est forcé de combattre des enfants révoltés. (*Mouvement.*)

« Nous avons l'honneur de vous proposer la résolution suivante : L'Assemblée nationale, profondément émue des douleurs de la patrie, — décrète : — Des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. » Quelques députés de la gauche essayèrent de protester, mais l'Assemblée adopta la proposition par 313 voix contre trois<sup>1</sup>.

Elle avait raison d'invoquer le secours divin, car jamais œuvre plus formidable n'avait été imposée à une réunion d'hommes. — Il fallait, après avoir dompté la Commune et rétabli l'ordre, délivrer nos provinces occupées par les Allemands et, pour cela, payer une indemnité de cinq milliards. — Il fallait, le pays une fois libéré, entreprendre sa guérison, « effacer sur le corps sanglant et mutilé du noble vaincu » les traces de l'invasion et de la révolution, lui donner un régime fort et définitif. — Il fallait restaurer nos finances, créer sous les yeux d'un ennemi défiant et jaloux une armée nouvelle, réorganiser la justice et l'enseignement national, élaborer de nouvelles lois départementales et communales.

L'Assemblée se mit à l'œuvre dès le premier jour. S'il ne lui fut pas donné d'exécuter entièrement son vaste programme, malgré tout, l'effort accompli demeure considérable, et l'Église peut à bon droit en revendiquer quelque honneur, puisque ses meilleurs fils formaient la majorité de cette Chambre catholique. Nous n'avons pas à exposer complètement ici l'œuvre législative de l'Assemblée, et nous ne toucherons aux questions politiques qu'en tant qu'elles touchent elles-mêmes à la religion.

1. *Journal officiel*, 17 mai 1871.

## I

Avant toutes choses, il importe de libérer le territoire. Ce n'est pas assez pour l'ennemi d'avoir répandu le meilleur sang de la France, il prétend lui enlever ses dernières ressources, la ruiner pour un siècle. Nous avons pendant cette guerre désastreuse perdu, y compris l'Alsace-Lorraine, une population d'environ trois millions d'âmes<sup>1</sup>, et notre dette dépasse dix milliards<sup>2</sup>. L'Allemagne déclare qu'elle ne lâchera point sa proie, qu'elle ne quittera point nos provinces avant d'avoir touché cinq milliards. Où les prendre ?

Tout d'abord on a l'idée<sup>3</sup> de recourir à une souscription nationale volontaire, et cela détermine, pendant les premiers mois de 1872, un généreux mouvement auquel le clergé ne manque pas de s'associer. Les évêques s'inscrivent les premiers sur les listes de souscription; ils excitent le zèle de leurs fidèles, écrivent des mandements, fondent des comités et prescrivent des quêtes<sup>4</sup>.

Comme toujours, M<sup>sr</sup> Dupanloup est en tête. Déjà il a établi dans son diocèse l'*Œuvre des pauvres villages ravagés par la guerre*; il recommande la souscription nationale pour la libération du territoire par une lettre enflammée, qu'il faut citer parce qu'elle est peu connue. Il conjure ses prêtres « de donner l'exemple et de souffler la flamme ... Prêchez, Messieurs, cette croisade de la souscription nationale. Prêchez-la

1. Outre la perte de 1.597.228 habitants, résultant de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, on peut estimer que la guerre nous a coûté une diminution de 1.275.815 âmes, soit au total 2.873.043 habitants. (Chiffres donnés par M. Hanotaux, *Histoire contemporaine*, I, p. 303.)

2. Voir dans Hanotaux, I, p. 305, le tableau des charges de la France après la guerre et la Commune; il les évalue, d'après les calculs de MM. Amagat, Mathieu Bodet et Léon Say, à 15.592.468.140 francs.

3. L'idée de cette souscription prit naissance à Nancy. (V. Leroy, *Nancy au jour le jour*.)

4. Signalons spécialement le cardinal de Bonnechose (mandement du 28 janvier 1872); M<sup>sr</sup> Guibert, archevêque de Paris (lettre du 31 janvier); M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes; M<sup>sr</sup> Freppel, évêque d'Angers, etc.

le dimanche au prône, ou si vous le pouvez, extraordinairement, dans des convocations spéciales, à vos paroissiens... Faites parler la patrie, évoquez l'honneur; les femmes françaises vous entendront. Je leur demande qu'on ne voie plus les diamants et les perles ruisseler sur leur parure, mais tomber de leurs mains dans le sein de la patrie. Dites-leur que le temps n'est plus à tous les vains ornements des jours heureux, qu'un seul anneau à leur doigt suffit; que ces pierreries, ces stériles bijoux, cette argenterie superflue immobilisent des richesses qui pourraient être la rançon de la France; et les plus vaines, les plus frivoles elles-mêmes sentiront qu'elles peuvent faire là, dans une généreuse inspiration, quelque chose de grand. Secouez les indifférences et faites rougir les égoïsmes... Les femmes prussiennes, en 1813, ont changé leurs anneaux d'or en anneaux de fer, portant la date des malheurs de la patrie. On les garde encore avec fierté dans les familles... Je demande si les femmes françaises n'ont pas, ne se sentent pas autant de cœur?

« Et nous, Messieurs, nous contenterons-nous de prêcher le patriotisme, et à côté des sacrifices que notre parole provoquera, ne montrerons-nous pas aussi les nôtres?... Je sais bien que le dépouillement de nos églises serait peu pour combler le gouffre. Ce serait tout comme témoignage à la France. Au moment où les entrailles du pays s'émeuvent, où de grandes inspirations de patriotisme saisissent les cœurs, si nous faisons cela, si nous prenons noblement notre part des dépouillements que nous prêchons, si nous donnons de notre modeste superflu et de celui de nos églises, si ceux qui ont deux couverts d'argent en échangeant un pour un couvert de fer, si ceux qui ont deux calices en donnent un, si les vases mêmes du temple sont apportés pour la rançon de la patrie, notre parole et nos exemples courront, Messieurs, comme une flamme embrasant partout les âmes. Et on verra que notre cœur bat avec le cœur de la France, et que, malgré les malentendus et les erreurs, entre la patrie et nous, c'est à jamais... Pour moi, je suis prêt à affronter le ridicule, et à parcourir, s'il le faut, les rues et les chemins de mon dio-

cèse, en frappant à toutes les portes et en disant : *Pour la Patrie, s'il vous plaît!* »

Cependant cette souscription est fort insuffisante<sup>2</sup>, et il faut, pour trouver les cinq milliards, recourir à des moyens plus efficaces. M. Thiers s'y emploie avec une activité et une compétence merveilleuses, mais il n'agit point seul : l'Assemblée le seconde énergiquement. Sans elle il ne pouvait rien. Il n'a rien fait qu'elle n'ait consenti ou imposé. Une première fois, le 6 juin 1871, le gouvernement propose un emprunt de 2 milliards 500 millions. On lit dans l'exposé des motifs du projet : « Que l'étranger s'éloigne ! Voilà le cri de la France ! Que l'étranger s'éloigne ! voilà le cri de nos cœurs, qui tous battent à l'unisson... C'est avec l'aide de l'Assemblée nationale que le gouvernement espère accomplir cette noble et sainte tâche de la pacification des esprits et de la libération du pays. » L'emprunt est voté à l'unanimité. En quelques jours le capital souscrit s'élève à 4 milliards 897 millions, dont on ne retient que 2 milliards 225 millions. Au commencement de mai 1872, 2 milliards 161 millions sont versés, et l'ennemi n'occupe plus en France que six départements.

Restent 3 milliards à payer. Il faut de nouveau faire appel au crédit public. Dans la séance du 15 juillet 1872, l'Assemblée vote l'emprunt et, quinze jours plus tard, le 30 juillet, le ministre des finances, M. de Goulard, annonce le succès colossal obtenu :

« Nous demandions à la France et à l'Europe 3 milliards et demi environ. La souscription nous a fourni en rentes 2 milliards 484 millions, en capital plus de 41 milliards, c'est-à-dire douze fois la somme qui était demandée.

« Messieurs, en présence de ce grand intérêt matériel qui vient d'obtenir satisfaction, en présence de ces légitimes conséquences qu'il nous est donné d'entrevoir, je sens le besoin d'exprimer à cette tribune la pensée qui s'empare de

1. Lettre du 10 février 1872.

2. La souscription produisit une somme de 6.850.000 francs qui furent versés dans les caisses du Trésor.

moi. J'ai besoin de remercier Dieu de la protection qu'il nous a accordée. (*Acclamations.*) C'est Dieu qui en nous donnant cette récolte abondante nous a fourni le plus précieux de tous les gages; c'est Dieu qui a donné au patriotisme français la possibilité d'étendre les limites de sa générosité et d'ajouter ainsi quelque chose aux sacrifices déjà consentis<sup>1</sup>. »

Au mois de septembre 1873, l'ennemi a touché les 5 milliards et évacué le sol de la France. L'Assemblée se félicite elle-même d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche, et déclare que M. le Président de la République a bien mérité de la patrie.

Les Prussiens ont évacué la France; hélas! la Lorraine et l'Alsace restent entre leurs mains. Comment décrire la consternation, la douleur de ces vaillantes populations contraintes de renoncer à leur pays et de devenir allemandes? En ce profond déchirement elles se retournent vers la vieille religion de leurs pères et s'y rattachent avec ardeur. Elles comprennent que, victimes expiatoires des fautes de la patrie, elles doivent s'humilier sous la main de Celui qui punit et qui pardonne. Les églises ne désemplissent pas; les fêtes chrétiennes, les exercices du carême sont suivis avec un zèle admirable; partout se produisent des manifestations touchantes de foi et de patriotisme. Le jour de Pâques, dans la cathédrale de Metz, les acclamations de la foule soulignent les éloquentes paroles du P. Monsabré sur la résurrection des peuples: « Les peuples aussi ressuscitent quand ils ont été baignés dans la grâce du Christ; et quand, malgré leurs égarements, ils n'ont pas abjuré la foi, l'épée d'un conquérant et la plume d'un diplomate ne peuvent les abattre pour toujours. On change leur nom, mais non pas leur sang. Quand l'expiation touche à son terme, le sang se réveille et revient, par sa pente naturelle, se mêler au courant de la vieille vie nationale. Vous n'êtes pas morts pour moi, mes frères, mes compatriotes. Non, vous n'êtes pas morts! Partout où j'irai, je vous le jure, je parlerai de vos patriotiques

1. *Journal officiel*, 31 juillet 1872.

aspirations et de vos indomptables espérances; partout je vous appellerai des Français, jusqu'au jour béni où je reviendrai dans cette cathédrale prêcher le sermon de la délivrance et chanter avec vous un *Te Deum* comme ces voûtes n'en ont jamais entendu. » Plus tard, aux processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption, la ville de Metz tout entière suit le Saint-Sacrement et se prosterne émue et frémissante sous la bénédiction du Dieu vivant. On la retrouve, le 7 septembre 1871, au service pour les soldats français, et à l'inauguration du monument funèbre élevé au cimetière. Pendant que l'évêque, M<sup>r</sup> Dupont des Loges, donne l'absoute ou lève les bras au ciel pour bénir la foule, « les hommes raides et immobiles n'osent se regarder entre eux, crainte de ne pouvoir contenir leur douleur; les femmes, moins maîtresses d'elles-mêmes, sanglotent à genoux la tête dans leurs mains<sup>1</sup> ».

L'évêque de Metz, M<sup>r</sup> Dupont des Loges, par son attitude pleine de tristesse et de dignité, devient le représentant de la patrie absente et le consolateur de son peuple. « Entre ses diocésains et lui, » écrit un témoin<sup>2</sup>, « l'union est entière et le lien puissant. » Ceux qui l'approchent, comme ceux qui ne le voient qu'au milieu des pompes de son apostolat, éprouvent les mêmes sentiments de respectueuse estime et de vive affection. Son mandement de carême de 1872 émeut profondément la population; il passe de main en main; on se le dispute dans les plus pauvres demeures: c'est qu'il exprime en la plus noble langue, avec un courage tout apostolique, avec une autorité sereine et fière, les impressions de tous. Qu'on nous permette d'en citer quelques lignes: « Le patriotisme le plus vif et le plus pur a toujours été religieux. Dans ce noble pays qui était encore le nôtre hier, et dont l'histoire remplit nos souvenirs, tout ce qui s'est fait de grand en ce sens a été marqué de ce caractère. Les noms seuls le disent. En nos jours mêmes,

1. Klein, *M<sup>r</sup> Dupont des Loges*, p. 317. — Voir aussi *l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande*, par G. d'Elstein, Paris, Levrault, 1877.

2. Marsault, *Metz et la Lorraine depuis la paix*, *Correspondant*, 10 août 1872, p. 447.

malgré l'affaiblissement des âmes, si, par impossible, il avait fallu, comme en d'autres temps, le sacrifice de quelques vies pour désarmer le vainqueur qui nous a réclamés comme le gage de sa conquête, nous nous serions levés en grand nombre, et chacun de nous aurait dit comme Eustache de Saint-Pierre, et en s'inspirant des mêmes sentiments que lui : « J'ai si grande espérance d'avoir pardon en No-  
« tre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je  
« veux être le premier. »

Cependant le traité de Francfort a laissé le droit d'option aux habitants des provinces annexées; ils doivent, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1872, ou accepter la nationalité allemande ou abandonner à jamais le sol natal, leurs familles et leurs biens. C'est à cette dernière décision que s'arrête une grande partie de cette héroïque population. En quelques mois, Metz et Strasbourg diminuent de moitié. On n'y voit plus que maisons vides ou fermées. Certains bourgs, certains villages perdent tous leurs hommes valides. Ces pauvres gens chargent sur des charrettes leurs misérables meubles et partent à la grâce de Dieu. Rien ne les retient, ni les promesses du vainqueur, ni les incertitudes de l'avenir. A ceux qui s'alarment de leur imprévoyance, ils ne font qu'une réponse : « *Nous ne voulons pas mourir Prussiens!* » Le cœur du saint évêque est brisé des souffrances de ses fidèles. « O noble peuple, » s'écrie-t-il, « que tu es grand dans tes malheurs! » Préoccupé de tous, il s'adresse à ceux qui restent pour leur rendre courage, aux absents pour leur faire ses adieux : « Souffrez, dit-il, cet épanchement de notre affection paternelle. De jour en jour les liens qui nous attachent à vous se resserrent, et nous avons le droit, ô vous qui nous étiez déjà si chers, de vous dire avec l'Apôtre : « *Maintenant vous nous êtes devenus infiniment chers : Carissimi nobis facti estis.* » Aussi notre désir ardent sera de vous apporter jusqu'à la fin, comme l'Apôtre, les saintes leçons de l'Évangile, avec tout le dévouement et l'amour dont nous sommes capables : *Cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei*, et même, s'il le fallait, de donner pour vous notre vie : *sed etiam animas nostras.* Et vous, familles fugi-

tives, de qui nous avons reçu les adieux et que nous n'avons plus la consolation de retrouver parmi nos ouailles, oh! si la voix de votre vieil évêque arrive jusqu'à vous, sachez qu'il vous dit aussi avec saint Paul : « Nous sommes séparés de visage, mais non de cœur : *Desolati a vobis aspectu, non corde.* » Que ne nous est-il permis de dire avec lui : « Ce n'est que pour un temps! *Ad tempus horæ!*<sup>1</sup> »

La France aussi tressaille de se sentir si profondément aimée. Tous les partis se préoccupent de venir en aide aux émigrés. Les catholiques donnent l'exemple. Leurs journaux ouvrent des souscriptions. *L'Univers*, à lui seul, du 16 octobre à la fin de l'année, recueille plus de 300.000 francs, offerts en grande partie par les pauvres curés de campagne. Le Patronage catholique des Alsaciens-Lorrains, présidé par M<sup>sr</sup> Freppel et M<sup>sr</sup> de Ségur, organise la distribution des secours, s'ingénie à procurer du travail aux émigrés, envoie des fonds aux comités des départements. Les évêques stimulent par leurs discours, leurs lettres ou leurs mandements le zèle des fidèles; ils établissent pour les jeunes Alsaciens des orphelinats agricoles et prescrivent des quêtes répétées dans les églises de leurs diocèses.

« Plus de 100.000 hommes ont tout quitté, et leurs champs, et leurs vieux parents, et leurs foyers, et leurs tombeaux. Ils sont chez nous; ils sont à nous maintenant. Il y a 100.000 Français de plus. Où est-elle, je vous le demande, où est-elle en Europe et dans le monde entier la patrie qui inspire de tels dévouements?... Que les cœurs se dilatent donc! Que les trésors s'épanchent en dons généreux! Que les plus modestes épargnes s'imposent des sacrifices! Donnez-leur du travail; appelez-les dans vos propriétés, dans vos usines, dans vos magasins... Prêtres, à vous l'honneur d'être les premiers et les plus généreux, à vous d'être les infatigables collecteurs de ce denier patriotique et français... La patrie a

1. Abbé Klein, *Ibid.*, p. 338. — M<sup>sr</sup> Roess garde lui aussi une attitude patriotique. Lorsque M. de Bismarck-Bohlen, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, vient prier l'évêque de Strasbourg de célébrer la messe d'action de grâces pour la fête de l'Empereur : « Monsieur le comte, répond le prélat, quand on a perdu sa mère, on reste au moins un an dans le deuil et loin des fêtes. »

le privilège et le droit de revendiquer pour elle tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons!! »

Ainsi parle l'évêque de Limoges, M<sup>r</sup> Duquesnay, et tous tiennent le même langage. Par delà les mers, M<sup>r</sup> Lavigerie, archevêque d'Alger, fait entendre sa grande voix : « Chrétiennes populations de l'Alsace et de la Lorraine, qui errez en ce moment sur les routes de la France, de la Suisse, de la Belgique, fuyant vos maisons incendiées, vos champs dévastés, l'Algérie, la France africaine, par ma voix d'évêque, vous ouvre ses portes et vous tend ses bras. Ici, vous trouverez pour vous, pour vos enfants, pour vos familles, des terres plus abondantes et plus fertiles que celles que vous avez laissées entre les mains de l'envahisseur. Sous un ciel encore plus doux et plus beau que le vôtre, dans un climat qui passionne bientôt tous ceux qui l'ont habité, vous pourrez former des villages uniquement composés d'habitants de vos provinces et où vous conserverez la langue, les traditions, la foi du sol natal. Vous y retrouverez pour vous parler et vous instruire des prêtres de votre pays que nous vous donnerons pour pasteurs, etc. » — Plus de 10.000 Alsaciens-Lorrains répondent à cet appel; on leur distribue plus de 100.000 hectares de terre concédés par l'administration, sur la demande expresse de l'archevêque. Ils y fondent des villages, Haussonwiller dans la vallée des Issers, Strasbourg et Duquesne autour de Djigelli, Bitche près de Constantine. Malheureusement bon nombre de ces immigrants, habitués au travail des usines, se laisseront vite de cultiver la terre, et s'en iront chercher de l'ouvrage dans des régions industrielles<sup>2</sup>.

## II

On a dit que la pensée exclusive des catholiques français après la guerre avait été, non pas le relèvement de leur

1. Mandement de M<sup>r</sup> Duquesnay, évêque de Limoges, octobre 1872.

2. M<sup>r</sup> Baunard, *Le Cardinal Lavigerie*, I, 372.

pays, mais la restauration du pouvoir temporel du pape. L'affirmation est injuste, nous venons de le voir. Il est vrai pourtant que la situation de Pie IX les préoccupe extrêmement. Ils ne pardonnent pas à l'Italie d'avoir, au mépris des conventions les plus formelles, profité de nos malheurs pour s'emparer de Rome. Leur attachement pour Pie IX s'est accru à proportion de ses épreuves. N'est-il pas d'ailleurs le seul souverain qui se soit intéressé à nos infortunes? Il ne manque pas une occasion d'affirmer son attachement pour la France. Naguère encore, au mois de mars 1871, il envoyait de l'argent pour nos blessés, se désolant que son dénuement ne lui permit pas de donner davantage, et J. Favre écrivait au cardinal Antonelli : « Je remercie du fond du cœur Sa Sainteté des 10.000 francs qu'elle a bien voulu envoyer à M<sup>r</sup> Chigi pour les victimes de la guerre. Les millions que le cardinal aurait voulu y ajouter auraient sans doute soulagé beaucoup d'infortunes, mais ils n'auraient pu accroître nos sentiments de gratitude et de vénération. En lisant dans votre dépêche qu'il avait été question de donner aux évêques l'ordre de fondre les vases sacrés, je me suis cru revenu aux temps de la primitive Église, si féconds en actes de dévouement et de vertu<sup>1</sup>. » Un peu plus tard, le 5 mai, au plus fort de l'insurrection, alors que les journaux italiens font des vœux pour la Commune, il ordonne des prières publiques dans toutes les églises de Rome pour le succès de l'armée. Le mois suivant, il envoie la corvette pontificale, l'*Immaculée-Conception*, porter aux églises spoliées par la guerre les ornements et les vases sacrés de sa chapelle particulière; un autre jour, il fait distribuer 30.000 francs aux familles les plus éprouvées de Paris<sup>2</sup>.

Aussi bien, c'est sur la France qu'il compte avant tout pour le défendre et le secourir. Ses encycliques, les protestations enflammées qu'il adresse sans cesse aux délégations venues de toutes les parties de l'univers, redoublent l'émotion des catholiques. Tous voudraient pouvoir délivrer le pape, lui

1. J. Favre à M. Lefebvre de Béhaine, 26 mars 1871.

2. Villefranche, *Histoire de Pie IX*.

rendre son indépendance. Les plus nombreux et les plus sages comprennent que l'entreprise est actuellement irréalisable; ils conseillent de se recueillir, d'attendre des jours meilleurs, de s'occuper d'abord des affaires du pays. Quel que soit son attachement pour le Saint-Siège, la majorité de l'Assemblée est de cet avis. Elle résiste avec énergie, avec persévérance, aux exagérés de l'extrême droite qui, oubliant que les Allemands occupent encore le tiers de la France, excitent d'une façon imprudente le gouvernement à intervenir en Italie. Elle repousse par la question préalable leurs motions intempestives, montrant ainsi une modération, un sens politique vraiment méritoire qu'on n'a pas assez remarqué.

Avec la majorité de l'Assemblée, M. Thiers regarde le pouvoir temporel comme nécessaire à l'indépendance du Saint-Père. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, et Jules Simon, ministre des cultes, ont jadis combattu le pouvoir temporel; mais, dans l'état actuel du pays, tous sont d'accord qu'il est impossible de soulever cette question. Une politique nouvelle commence pour la France: protéger efficacement, de toutes manières et en toutes rencontres, la personne et l'indépendance spirituelle du Saint-Père; contenir l'Italie dans les empiètements et les agressions qu'elle pourrait se permettre contre lui<sup>1</sup>.

Il faut reconnaître que le gouvernement suit fidèlement cette ligne de conduite. Il ne néglige rien pour être agréable à Pie IX; il multiplie envers lui les témoignages de respect et de sympathie. Dans la nomination des évêques, comme nous le verrons plus loin<sup>2</sup>, tout se passe au gré du pape. De son côté, le ministre des affaires étrangères, J. Favre, intervient à maintes reprises pour aplanir les conflits entre le Saint-Siège et l'Italie. Une agression ayant eu lieu, le 11 mars 1871, contre les fidèles réunis à l'église du *Gesù*, J. Favre s'en plaint énergiquement à M. Nigra, ministre d'Italie<sup>3</sup>, et obtient la promesse que de semblables méfaits

1. J. Favre, *Rome et la République française*, p. 72.

2. Voir le chapitre VII<sup>e</sup> de cette histoire.

3. J. Favre, *Ib.*, p. 73.

seront désormais réprimés. Plus tard, quand le sénat italien, élaborant la loi des garanties, veut enlever le musée du Vatican au Pape et assimiler sa garde noble à sa domesticité, J. Favre fait supprimer ces deux articles qui ont vivement froissé le Souverain Pontife<sup>1</sup>.

Pie IX souhaitait vivement la nomination d'un ambassadeur français auprès de sa personne. C'était à ses yeux et aux yeux de son entourage la reconnaissance publique de sa souveraineté, en même temps qu'une protestation contre les violences piémontaises. Presque tous les journaux subalpins se répandirent en menaces à cette nouvelle, voulant voir dans l'envoi d'un ambassadeur une insulte et un défi jeté à l'Italie. Le jour même de l'entrée à Rome des troupes royales, le général Cadorna laissait voir le secret désir de son gouvernement lorsqu'il disait à M. de Béhaine: « Avec le temps les mêmes agents seront accrédités à la fois près du pape et près du Roi<sup>2</sup>. » M. Thiers et M. J. Favre refusèrent d'entrer dans ces vues et résolurent d'envoyer un ambassadeur spécial auprès de Pie IX.

Le nom de M. Augustin Cochin fut prononcé. Il est possible que M. Thiers qui l'avait en haute estime et le nomma un peu plus tard préfet de Versailles, ait songé à lui. C'est un des hommes qui par la fermeté de sa foi, la noblesse du caractère et la hauteur de l'intelligence ont le plus honoré au siècle dernier l'Église catholique. Mais il était libéral, il avait été l'ami de Montalembert, et, au bruit de sa nomination, l'*Univers* jeta feu et flamme. Louis Veillot dénonça « *le superbicule Augustinus* » comme n'ayant pas adhéré fermement au *Syllabus*. « Louis-Philippe et Bonaparte, écrivit-il, envoyaient là des libres penseurs, des viveurs, des demi-protestants. M. Thiers y envoie un catholique libéral, rebelle déclaré au *Syllabus*. C'est dans l'ordre de ce temps où il semble naturel que rien ne soit dans l'ordre. Nous sommes convaincus que M. Thiers ne se propose point de contrister le pape... Mais cet ambassadeur quasi sectaire sera pour Pie IX la preuve douloureuse que la France est toujours gouvernée.

1. J. Favre, *Ib.*, p. 101.

2. J. Favre, *Ib.*, p. 77.

par des hommes à qui la foudre n'a rien appris, et que le moment des efforts réparateurs n'est pas encore venu. A l'égard de l'opinion catholique, M. Thiers perdra tout le fruit de la bonne volonté qui l'a porté à faire un ambassadeur près du pape<sup>1</sup>... »

Au lieu de M. Cochin, M. le comte d'Harcourt fut désigné. Fils d'un ancien ambassadeur à Rome, il connaissait d'avance la scène sur laquelle il devait paraître. C'était d'ailleurs un catholique convaincu dont le passé ne pouvait inspirer au Saint-Père aucune sorte d'inquiétude. D'après les instructions de Jules Favre, il devait, tout en se posant comme le défenseur ferme et déférent de la personne et de l'indépendance religieuse du pape, écarter résolument la question du pouvoir temporel. « Je désire, lui dit le ministre, que si le Saint-Père engage avec vous une conversation à ce sujet, vous soyez frappé d'une respectueuse surdité. Avec le cardinal vous pouvez être plus explicite... La France était en grande majorité favorable à l'institution du pouvoir temporel; elle ne fera rien pour le rétablir<sup>2</sup>. »

Nous étions alors en pleine Commune et la presse italienne, espérant le succès de l'insurrection, fit mauvais accueil au comte d'Harcourt. Il fallut à l'ambassadeur du pape autant de fermeté que de tact pour ne pas perdre son sang-froid au milieu des agressions dont il fut l'objet. On interprétait avec malveillance toutes ses démarches. Comme il ne crut pas devoir rendre visite au prince Humbert qui résidait au Quirinal, les journaux les plus modérés allèrent jusqu'à nier sa qualité diplomatique. Quelques-uns conseillèrent son expulsion immédiate; d'autres ne craignirent pas d'imprimer qu'il devait s'attendre à être assassiné<sup>3</sup>. Pie IX le reçut solennellement le 27 avril. Faisant allusion dans son discours aux épreuves qui avaient en même temps frappé la France et l'Église, M. d'Harcourt prononça ces paroles : « Nous avons

1. *Univers*, 8 et 9 mars 1871; — *Augustin Cochin*, par le C<sup>te</sup> de Falloux, p. 377, 378, 379, 380.

2. J. Favre, *Ib.*, p. 104.

3. Voir les journaux du temps, en particulier l'*Univers*; J. Favre, *Ib.*, 115.

la certitude que nous nous en relèverons avec l'aide du temps. C'est le propre des grands peuples et des grandes institutions de supporter sans être abattus les coups les plus rudes et de laisser la mauvaise fortune par leur imperturbable assurance à en attendre une meilleure. » Le pape répondit avec modération : « Vous avez aujourd'hui, dit-il, des embarras qui ne vous laissent pas toute votre liberté d'action. Je ne demande pas plus qu'on ne doit demander... » Mais il revendiqua formellement sa souveraineté : « Tant que je n'aurai pas un petit coin de terre où je serai le maître, je ne pourrai exercer dans leur plénitude mes fonctions spirituelles<sup>1</sup>. »

Deux mois après, le 16 juin 1871, Pie IX atteignit la vingt-cinquième année de son pontificat, les années de Pierre. A cette occasion de touchantes manifestations se produisirent dans le monde entier; les députations affluèrent à Rome de tous les pays catholiques et offrirent au Saint-Père de riches offrandes. La seule Hollande, dont la population compte tout au plus 1.300.000 catholiques, appartenant pour la plupart aux classes pauvres, réunit pour sa part cinq cent mille francs. La France, bien que meurtrie et épuisée, se distingua par l'ardeur de son enthousiasme et la générosité de ses dons. M. Thiers écrivit à Pie IX « pour mettre à ses pieds l'assurance de ses profonds respects, de sa vive gratitude et de ses vœux ardents ». En moins de trois semaines l'adresse des catholiques français réunissait plus de deux millions de signatures, non compris quinze diocèses dont les comptes particuliers arrivèrent séparément à Rome. La malheureuse Alsace offrit pour elle seule soixante mille signatures et quarante-deux mille francs.

En recevant le 18 juin la députation française, présentée par M<sup>sr</sup> Forcade, évêque de Nevers, le Saint-Père exprima en termes émus sa tendresse pour la France : « Oui, j'aime la France, dit-il, je l'ai toujours aimée, je l'aimerai toujours. La France est imprimée dans mon cœur... » Puis il ajouta,

1. Après cette réception, les attaques de la presse italienne contre le comte d'Harcourt redoublèrent; pour faire cesser ce scandale, J. Favre dut transmettre au gouvernement italien l'expression de son légitime mécontentement. 28 mai 1871.

on ne sait sous quelle impression, ces graves paroles que les circonstances ne semblaient pas appeler : « Mais je dois dire la vérité à la France. Il y a dans ce pays un mal plus redoutable que la Révolution, plus redoutable que la Commune avec ses hommes échappés de l'enfer qui ont promené le feu dans Paris... Ce que je crains, c'est cette malheureuse politique; c'est le libéralisme catholique qui est un véritable fléau... »<sup>1</sup> Cette déclaration, est-il besoin de le dire? blessa jusqu'au fond de l'âme de nombreux catholiques que leurs sentiments libéraux n'empêchaient pas d'être dévoués à l'Église et à son chef. Ils s'inclinèrent en silence et la douleur qu'ils éprouvèrent n'altéra pas un instant leur invincible fidélité.

## III

Cependant l'attitude pleine de déférence du gouvernement de M. Thiers ne suffit pas à certains évêques, et ne répond pas aux sentiments enflammés des lecteurs de l'*Univers*. Ils entendent ne point laisser prescrire la spoliation de Rome, et accusent de tiédeur et de libéralisme ceux qui leur conseillent de se réserver et d'attendre. A peine l'Assemblée a-t-elle triomphé de la Commune qu'elle est sommée d'agir. Puisque la majorité des représentants est catholique, qu'elle le montre. On se charge d'ailleurs de la contraindre à s'expliquer. En même temps que l'adresse pour le jubilé pontifical se couvre de signatures, un autre mouvement s'organise, d'autres pétitions circulent dans les diocèses et arrivent chaque jour à Versailles. Toutes demandent l'intervention de la France. Il en est de collectives et d'individuelles; quelques-unes sont d'une singulière hardiesse. L'une d'elles réclame 1° « le rappel de notre ambassadeur à Florence; 2° que deux bâtiments de guerre soient armés à Toulon et mis à la dis-

1. V. dans l'*Univers* des derniers jours de juin 1871 le discours du pape et le récit des fêtes romaines.

position du général de Charette et du corps qu'il commande pour prendre la mer et défendre le Souverain Pontife en cas de danger<sup>1</sup>. » — « Il faut, déclarent les catholiques de l'Ain, que la France replace l'immortel Pie IX à la tête de ses États... C'est à l'Assemblée nationale à prendre cet engagement qui sera un titre de gloire pour notre patrie, un gage de paix pour le monde entier<sup>2</sup>. » N'oublions pas qu'à cette heure l'ennemi campe encore autour de Paris.

A leur tour les évêques entrent en scène. Province par province ils s'adressent à l'Assemblée et la prient d'intervenir. En tête de ce vénérable cortège, le cardinal-archevêque de Rouen et ses suffragants de Normandie. Tout d'abord ils protestent qu'ils ne veulent pas la guerre; ils comprennent que la France blessée, mutilée, ne peut de nouveau tirer l'épée; mais, disent-ils, « elle ne peut non plus être glorieuse tant que l'Église sera humiliée, et il n'y a aucune liberté possible quand la liberté du plus auguste défenseur de la justice sur la terre est violée ». C'est pourquoi ils supplient l'Assemblée d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères, afin de rétablir le Souverain Pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Église catholique. Quelques jours après, les évêques de la province de Toulouse, ceux d'Albi, de Reims, de Bordeaux, puis ceux de Savoie et de Bretagne et tous les autres paraissent à leur tour et tiennent à peu près le même langage. Quelques-uns écrivent isolément : « Comment agir? » demande M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes. « Si l'on se borne à protester, l'impudence piémontaise ne se moquera-t-elle pas de nos protestations?... La France parlera-t-elle la main sur la garde de son épée? Placés sur le champ de bataille, vous verrez mieux ce qu'il est possible d'obtenir... Dieu l'a décidé : l'iniquité piémontaise ne durera pas longtemps... On peut dire que déjà la cognée est à la racine de sa tige empoisonnée et maudite. Quel est le bûcheron qui l'abattra? Je l'ignore, mais nous

1. *Univers*, 24 juin 1871.

2. *Univers*, 30 juin 1871.



ne tarderons pas beaucoup à le savoir, et quand la catastrophe éclatera, vous serez heureux d'avoir employé l'indignation de votre conscience à secouer cet arbre de mort! » — « Votre silence, » insiste M<sup>sr</sup> Mabile, évêque de Versailles, « ne retomberait-il pas sur vous comme une malédiction? » — Un certain nombre de prélats qui, au fond de leur cœur, trouvent cette démarche fâcheuse, craignent de manquer de zèle et sont entraînés par les autres<sup>2</sup>.

Il faut savoir le reconnaître, ce mouvement inspiré par un sentiment généreux, était, en raison des circonstances, singulièrement imprudent et impolitique. Pour satisfaire le désir légitime de leur cœur, les évêques s'exposaient à compromettre la cause de l'Église elle-même. Que réclamaient-ils? de réunir une conférence internationale pour régler la question du pouvoir temporel. On y avait songé avant eux. Sur le désir du cardinal Antonelli, les cabinets de Vienne, de Munich et de Paris avaient échangé leurs vues à ce sujet; Jules Favre s'était opposé à cette réunion, et l'un de ses arguments avait vivement frappé la cour Romaine : « Dans l'état des choses, » avait dit Jules Favre, « une conférence aura bien de la peine à ne pas consacrer le *statu quo* au moins provisoire. » Et Pie IX avait repoussé l'idée de voir ses droits appréciés au sein d'une conférence, concurrentement avec ceux de l'Italie. Jamais il ne se prêterait à une transaction qu'il lui faudrait payer par un abandon de principes<sup>3</sup>. Quant à la protestation solennelle qu'on demandait à l'Assemblée de faire entendre, condamnée fatalement

1. Lettre du 4 juillet 1871 aux députés du Gard.

2. Telle devait être l'opinion de M<sup>sr</sup> Pie lui-même, si l'on en juge par la lettre qu'il adressait au cardinal Donnet : « On ne peut demander publiquement, écrivait-il, l'intervention énergique de la diplomatie qu'en pré-supposant subsidiairement l'intervention militaire. Or l'état de choses et l'état des esprits sont tels en ce moment, qu'il est de la plus haute imprudence et que c'est aller au-devant de la plus dangereuse et de la plus fatale impopularité, de dire ou d'insinuer quoi que ce soit qui semble une provocation à la guerre. » (Cité par Debidour, 56). Alors, à quoi bon cette agitation?

3. V. les dépêches échangées entre J. Favre et Lefebvre de Béhaine, *Rome et la République française*, p. 84 et sq.

à rester stérile, cette protestation pouvait aussi devenir dangereuse.

On vit bientôt du reste les résultats de ces manifestations. Comment l'Italie ne s'en fût-elle pas inquiétée? Les assurances pacifiques que lui donnait en secret le gouvernement de M. Thiers ne suffirent pas à la rassurer, parce qu'elle prévoyait la restauration prochaine du comte de Chambord, parce que les partisans de ce prince et le prince lui-même annonçaient hautement le dessein de restaurer le pouvoir temporel : « La vingt-cinquième année de Pie IX captif, mais invincible, » lisait-on dans l'*Univers* du 13 juillet 1871<sup>1</sup>, « est une merveille qui en annonce une autre, celle de sa délivrance par le roi très chrétien qui, du même coup, ramènera tambour battant l'usurpateur de l'Italie à sa principauté subalpine, et effacera sur la Prusse écrasée le traité de Westphalie et sa monstrueuse erreur. Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. » Et le comte de Chambord faisait lui-même, dès le 8 mai 1871, cette déclaration d'ailleurs très belle : « On dit que l'indépendance de la Papauté m'est chère et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'à l'époque de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage<sup>1</sup>. » C'est pourquoi une partie de la presse italienne poussait à une guerre immédiate avec la France, avant que celle-ci ait pu reconstituer son armée. Sans en venir à la guerre, Victor-Emmanuel se rapprocha de l'Allemagne; ses envoyés se rencontrèrent à Gastein avec MM. de Bismarck et de Beust et jetèrent, sous la garantie du *statu quo* européen, les bases de la triple alliance future.

Le parti républicain ne manque pas de profiter de l'oc-

1. Un peu plus tard, au mois de février 1872, les fidèles d'Henri V, réunis autour de lui à Anvers, buvaient « à la santé du Roi et à la restauration du Pape! »

casation. Le *Siècle*, le *National*, les *Débats* accusent les catholiques de vouloir la guerre et les évêques de prêcher la croisade. Et l'*Univers*, qui mène ce mouvement, de répondre : « Oui, c'est une croisade, et cette croisade nous ne cesserons de la prêcher et de l'étendre. Nous prétendons faire savoir au Pape que les catholiques sont nombreux à vouloir maintenir et restaurer les traditions de la noble France<sup>1</sup>. » Le même journal, tout en se défendant de vouloir la guerre « *hic et nunc* » (la folie eût été par trop forte!), prend des airs belliqueux et parle de l'Italie avec une telle colère et un tel mépris que les accusations des républicains paraissent vraisemblables. C'est pendant cette campagne qu'ont lieu les élections complémentaires à l'Assemblée nationale. La France doit élire, le 2 juillet, 113 députés. Partout les candidats catholiques et monarchistes sont accusés de vouloir la guerre pour rétablir le Pape. Comme ils repoussent énergiquement cette calomnie, l'*Univers* les abandonne. Prenons deux exemples. M. Anatole Lemercier ayant affirmé dans sa proclamation (26 juin) qu'il considérerait comme une folie de rompre les relations avec l'Italie, l'*Univers* riposte : « Il ne nous paraît donc plus indispensable que les catholiques votent pour M. Lemercier<sup>2</sup>. » M. le vicomte de Melun, candidat dans le Pas-de-Calais, écrit que « tout en s'associant aux protestations contre l'injustice et les violences (italiennes), il ne peut entrer dans sa pensée de demander à la France de s'armer pour faire rendre au Saint-Siège les provinces qui lui ont été enlevées, lorsque nous sommes obligés de laisser entre les mains de nos ennemis celles que nous avons perdues ». Et l'*Univers* répond : « Nous ne saurions nous abstenir de blâmer cette lettre. Ce n'est pas assez pour un député catholique de protester contre les violences italiennes, il faut encore avoir la résolution de convier le gouvernement à une action plus virile qu'un simple protocole. Nous ne disons pas que la France puisse *hic et nunc* faire la guerre à l'Italie, mais nous pensons que,

1. *Univers*, 10 juin 1871.

2. *Univers*, 2 juillet 1871.

s'il est nécessaire, une guerre faite à l'Italie pour rendre les provinces au Pape serait le meilleur acheminement au retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France<sup>1</sup>. » Quelques jours plus tard, M. L. Veuillot enregistrait la défaite complète des catholiques et le succès de 80 à 90 républicains; il en rendait responsable le suffrage universel, « ce fétiche de la révolution ». N'avait-il pas lui-même une certaine part de responsabilité dans cet échec?

Cependant les *Zelanti* réclament à grands cris le débat sur les pétitions, et accusent l'Assemblée de lâcheté et d'indifférence. Pie IX lui-même attend avec anxiété les nouvelles de France. On raconte qu'il interrompt fréquemment ses travaux et se lève la nuit pour prier : *O Francia, nobilissima Francia!* répète-t-il sans cesse<sup>2</sup>. La gauche aussi demande la discussion, et malgré Jules Favre qui voudrait l'écartier, M. Thiers l'accepte pour le 22 juillet.

Le rapport de M. Pajot, et celui plus complet et plus éloquent de M. de Tarteron, concluent au renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères. M. Thiers prend le premier la parole; son très habile discours vise à satisfaire les deux fractions opposées de l'Assemblée. Il rappelle avec quelle énergie il s'est opposé sous l'Empire au principe funeste des nationalités. L'unité italienne n'a pas eu d'adversaire plus constant. Aujourd'hui cette unité est consommée. « Une grande puissance s'est élevée en Europe. Ce n'est pas ma faute; ce n'est pas la vôtre. Vous me dites de ne pas accepter cette doctrine avilissante du fait accompli! Comme vous ma conscience se révolte contre cette doctrine; mais lorsque toute l'Europe, les yeux sur l'avenir, compte avec une des grandes puissances que le malheureux aveuglement du gouvernement déchu a créée; lorsque tout le monde compte avec elle, vous voulez que, seul, je prépare contre elle des rapports qui pourraient compromettre

1. *Univers*, 2 juillet 1871. Aux électeurs de M. Andral l'*Univers* conseille de s'abstenir, parce que ce candidat, catholique et monarchiste notoire, a déclaré qu'il ne voulait pas la guerre avec l'Italie.

2. Voir la *Vie de Pie IX* par Villefranche, et les Correspondances romaines de l'*Univers*, juin et juillet 1871.

l'avenir! Eh bien, messieurs, non, je ne puis pas en prendre l'engagement. Certainement vous ne me demandez pas la guerre, mais vous me conseillez une diplomatie dont le résultat serait de tenir en défiance, en éveil, une puissance qui, dans l'avenir, peut jouer un rôle considérable. Oh! ne le demandez pas à ma prudence ni à mon patriotisme... »

Et l'orateur expose comment il comprend ses devoirs envers les catholiques de France : « Nous avons un appui à donner au chef de ce grand culte, le plus noble que les hommes aient professé... Tous les respects nous les prodiguons à son Siègé, à ses malheurs, à ses vertus... Si ce prisonnier, comme on l'a qualifié, devenait un exilé, oh! je me bornerais à lui déclarer à la face du monde : « La France vous sera toujours ouverte! » Nous avons à nous entendre sur des choses d'une grande importance, et nous mettrons toujours un soin extrême à respecter toutes les convenances dans nos choix, à n'en faire aucun qui puisse blesser une autorité qu'il faut d'autant plus respecter qu'elle est moins heureuse et moins puissante aujourd'hui... Mais ce n'est pas tout; il y a aussi à maintenir l'indépendance religieuse du chef du catholicisme... Nous n'avons cessé de demander que cette indépendance fût garantie; on nous l'a promis; on nous le promet tous les jours... Nous nous unirons à toutes les nations catholiques, pour que cette indépendance soit défendue, non pas seulement par la France, mais par la catholicité tout entière. »

L'évêque d'Orléans répond à M. Thiers. C'est la première fois qu'il porte la parole dans l'Assemblée, et il le fait pour cette grande cause du pouvoir temporel qu'il a défendue toute sa vie « et dont la justice est telle », dit-il, « que rien jamais jusqu'à mon dernier soupir ne saurait pour elle refroidir mon âme ». Il sent bien pourtant au fond que cette cause est à l'heure actuelle presque désespérée; il sent qu'on ne peut faire pour elle plus que M. Thiers ne vient d'indiquer. Et après avoir affirmé hautement les droits du Saint-Siège, il se laisse aller par une digression éloquente à démontrer l'importance trop méconnue de la religion au point

de vue social. Une triple salve de bravos le salue, quand il dénonce le crime de ces intolérants d'incrédulité, qui après avoir violemment revendiqué pour eux la liberté dont ils sont indignes, décrètent la persécution ou la mort contre ceux qui croient en Dieu. « Vous simulez de fausses terreurs, s'écrie-t-il en s'adressant à eux; vous osez dire que la religion vous menace... Malheureux, elle vous manque! » Il termine en remettant entre les mains de M. Thiers la cause du Saint-Père. « Je m'arrête ici, Messieurs, et je m'associe aux évêques mes collègues qui ont eu l'honneur de vous adresser les pétitions dont on vous a fait le rapport. Je vous supplie de ne pas marchander à la religion la place qui lui convient dans la régénération de la société; je vous supplie de ne pas diminuer, sans le vouloir, le rang de la France dans le conseil des nations européennes; je vous supplie d'écouter la voix des évêques, parlant au nom de leurs devoirs et des vôtres.

« Je supplie l'Assemblée de vouloir bien renvoyer leurs pétitions à messieurs les ministres et par eux à l'illustre président du conseil. Placé au sommet des honneurs par la confiance universelle, et arrivé aussi par le cours des années au sommet de la vie, il sait, dans ces hauteurs, mesurer le prix des choses éternelles.

« Je remets avec une pleine confiance, que vingt années de fidélité n'ont fait qu'affermir, de tels intérêts entre ses mains, après les avoir recommandés, Messieurs, à vos sentiments les plus profonds, à votre respect pour le malheur, à votre religion et à votre justice<sup>1</sup>. »

Cependant les intransigeants de l'extrême droite ne sont pas satisfaits, et M. de Belcastel monte à la tribune pour réclamer en faveur du pouvoir temporel des déclarations plus énergiques. La gauche l'encourage, enchantée de diviser la majorité; mais celle-ci empêche M. de Belcastel de parler et prononce la clôture. Un débat tumultueux et prolongé s'engage au sujet des deux ordres du jour qui sont en présence. Le premier, déposé par M. Target, est ainsi conçu :

1. *Journal officiel*, 23 juillet 1871.

« L'Assemblée, s'associant aux nobles et patriotiques, sentiments exprimés par M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie la pétition à M. le ministre des affaires étrangères. » L'autre, dont M. Marcel Barthe est l'auteur, dit simplement : « L'Assemblée nationale, confiante dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif de la République, passe à l'ordre du jour. » C'est ce dernier que M. Thiers accepte. L'Assemblée va le voter sans défiance, lorsque M. Gambetta vient déclarer qu'il s'y rallie. Cela donne l'éveil aux catholiques; M. Keller, accusé par M. Thiers « d'avoir fait entendre la voix même de la discorde », dénonce l'équivoque, et, soutenu par l'évêque d'Orléans, fait voter par 431 voix contre 82 l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée, confiante dans les déclarations patriotiques et la prudence de M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions à M. le ministre des Affaires étrangères<sup>1</sup>. »

A la suite de ce vote, M. Jules Favre donne sa démission; il est remplacé par M. de Rémusat. Certes, il n'y a pas lieu pour les catholiques de chanter victoire. Le renvoi des pétitions au ministre doit rester sans effet; mais la question ne se pouvait résoudre autrement; il eût fallu le prévoir d'avance. Les journaux de gauche ne manquent pas d'annoncer l'enterrement définitif du temporel. Quant à l'*Univers*, il ne dissimule point sa colère et son mécontentement; il accuse M<sup>sr</sup> Dupanloup et les catholiques libéraux d'avoir sacrifié le pape; L. Veillot se répand en invectives contre M. Thiers et l'Assemblée. Pour lui, le résultat de cette séance est comparable aux désastres de la guerre et de la Com-

1. L'Assemblée, qui n'était pour rien dans le mouvement des pétitions et même le regrettait, lui donna ainsi la seule solution possible. Cela n'empêche pas M. Debidour d'écrire : « La majorité de Versailles n'hésitait pas à provoquer, par pur fanatisme, de nouvelles complications, d'où pouvait résulter une autre guerre. Il ne tint pas en effet à elle que, dès 1871, la France, à peine sortie des aventures, ne s'y jetât une fois de plus pour l'amour du pape, etc. » (p. 53). Une pareille accusation est l'injustice même. Personne, à part quelques exaltés, ne voulait la guerre; le pape l'eût repoussée avec horreur; les évêques ne réclamaient qu'une intervention diplomatique, et l'Assemblée jugea imprudent de leur donner raison. Voilà la vérité. Nous n'apercevons point dans cette attitude le *fanatisme* dont parle M. Debidour.

mune. « Que de Sedans politiques après le Sedan militaire! Que de capitulations de tout genre avec toute espèce d'ennemis! Ils ont tant crié contre les hontes du dernier régime; ils n'auront pas eu besoin de dix-huit mois pour dépasser de beaucoup tout ce qu'il a pu accumuler de rare et de funeste en dix-huit ans. Ils ont creusé d'autres abîmes, ils y ont versé d'autres fanges, on les voit étaler d'autres imperipéties et des fourberies, s'il est possible, plus basses, nous engageant sur un plan de décadence plus rapide et plus impossible à remonter<sup>1</sup>! » Cependant, il veut espérer encore que la France se lèvera, qu'elle « secouera *les nains difformes* qui se sont introduits dans son giron pour le gêner, et qui, cela fait, ne savent plus que faire ». En attendant qu'apparaisse l'homme de la droite de Dieu qui remplacera « *le vieillard frivole* auquel la France s'est abandonnée », Louis Veillot annonce qu'il va reprendre avec ses amis la lutte pour le même objet sur un autre terrain.

## IV

L'occasion ne va pas lui manquer. Pendant que se préparait la manifestation parlementaire que nous venons de raconter, Victor-Emmanuel se disposait à entrer à Rome, proclamée capitale de l'Italie. M. Jules Favre agit auprès de M. Visconti Venosta pour empêcher ou retarder cette mesure<sup>2</sup>; il multiplia vainement les objections; on lui répondit que le gouvernement italien serait officiellement transféré à Rome le 1<sup>er</sup> juillet. Qu'allaient faire les puissances catholiques? On eût compris qu'elles élevassent une protestation publique : elles n'y songèrent même pas. En prenant pour roi le prince Amédée, second fils de Victor-Emmanuel, l'Es-

1. *Univers*, 28 juillet 1871.

2. *Rome et la République française*, p. 125.

pagne s'était inféodée à l'Italie. L'Autriche décida que son ambassadeur, M. de Kubeck, suivrait le roi à Rome. Malgré son désir d'agir de concert avec l'Autriche, Jules Favre, par crainte de blesser le Saint-Père et les catholiques français, rappela en congé M. de Choiseul, notre ministre à Florence; et M. d'Harcourt lui-même quitta Rome avant l'arrivée de Victor-Emmanuel. Celui-ci fit son entrée dans la Ville Éternelle le dimanche 2 juillet. Le peuple, égaré ou craintif, jetait des fleurs sous ses pas. Du fond de son palais Pie IX entendait les coups de canon tirés en signe d'allégresse, et son cœur en tressaillait de douleur.

En prenant avec l'Italie cette attitude réservée, le gouvernement français a voulu accorder à Pie IX et aux catholiques une satisfaction réelle, mais il n'a pas eu la pensée de rappeler définitivement M. de Choiseul. Un jour ou l'autre il faudra, ou envoyer un ambassadeur à Rome auprès de Victor-Emmanuel, ou rompre sans retour avec lui. C'est sur ce terrain que l'*Univers* et ses amis vont poursuivre leur campagne. Dès le 27 juillet, ils lancent une pétition aux députés pour demander que la France n'accrédite jamais d'ambassadeur à Rome auprès du gouvernement italien. « ... Obtenez seulement de M. le Chef du pouvoir exécutif, dit cette pétition, qu'il déclare en votre nom que la France, ne pouvant approuver d'aucune manière ce qui s'est fait à Rome, n'aura jamais de représentant auprès de Victor-Emmanuel, dans la ville que les Papes tiennent anciennement d'un titre incontestable, et dont nos traités récents avec l'Italie leur assurent au moins la constante possession. » Cette pétition circule dans les diocèses et se signe lentement. A vrai dire, ses auteurs prévoient d'avance qu'elle n'aboutira point. « Les catholiques, dit l'*Univers*, ne nourrissent pas plus d'illusions sur les hommes du gouvernement de Versailles que sur les hommes que le Pape a appelés un fléau pire que la Commune. » Mais on aura du moins défendu le Pape et mis au pied du mur les catholiques libéraux.

En attendant que la pétition nouvelle soit signée, on fait rude guerre à M. Thiers; ses desseins, ses actes les meil-

leurs sont jugés insuffisants et misérables. A la suite de manifestations révolutionnaires qui ont eu lieu à Rome, Pie IX songe à quitter cette ville; M. Thiers lui fait offrir un asile en France : « ... Dieu, dit-il, éclairera son Vicaire par la voix des événements... Qu'il sache seulement que, s'il demande asile à la France, il sera reçu avec le plus respectueux empressement, avec la plus sincère vénération. Il y trouvera partout sûreté et déférence; il sera libre, tout à fait libre, libre de ne rien nous devoir, libre à ce point qu'il pourra même nous causer quelques petits désagréments ecclésiastiques plus aisément qu'au Vatican... Nous le disons au nom du gouvernement, et nous savons que nous le disons au nom de la France... Je lui offre le château de Pau, le château du grand roi qui s'est fait catholique. Une fois qu'il sera à Civita-Vecchia, il y trouvera notre frégate; il y sera imprenable<sup>1</sup>. » — « Triste France, remarque à ce sujet Louis Veillot, qui n'a plus un tronçon d'épée au service de la justice, ni même un bras pour tenir un bâton, et que son homme d'affaires trouve encore assez téméraire de proclamer qu'elle ne refusera pas un asile au Vicaire de Jésus-Christ dépouillé par les voleurs et menacé par les assassins... Si nous voulons nous sauver, ce n'est pas la France qu'il faut ouvrir au Pape, c'est Rome qu'il faut ouvrir à la France, afin que la France y maintienne le pape chez lui<sup>2</sup>. »

De même, les relations de la France et de l'Italie sont surveillées de près et dénoncées avec aigreur. Si M. de Villestreux, notre attaché d'ambassade, qui a suivi à Rome M. Visconti Venosta, croit devoir assister à l'ouverture du parlement italien, l'*Univers* proteste contre « cette dernière honte infligée à l'honneur français<sup>3</sup> ». Lorsque M. Victor Lefranc, ministre de l'Agriculture et du Commerce, et M. de Rémusat qui a remplacé Jules Favre aux affaires étrangères, vont à Turin inaugurer le tunnel du Mont Cenis, Louis Veillot proteste contre les paroles pacifiques prononcées à cette occasion :

1. *Journal des Débats*. Interview avec M. Thiers, 20 novembre 1871.

2. *Univers*, 23 novembre 1871.

3. *Univers*, 1<sup>er</sup> décembre 1871.

« Faire la paix du monde avec les Italiens, oh ! non, écrit-il. Faire la paix du monde contre eux, serviles alliés de la Prusse, à la bonne heure ! De cela nous ne désespérons pas, et plaise à Dieu que la France y mette bientôt la paume de la main, la pointe du pied et le gros bout du bâton ! On a dit dans tous les discours que le trou du Mont-Cenis ne pourrait servir pour la guerre : Ah ! tant mieux ! Et c'est ce qu'il a de bon. La France pourra donc refaire le beau voyage par les airs, à travers les neiges et les précipices, à la clarté du soleil et des étoiles, mais surtout à la lueur de l'épée ! »

Les républicains savent bien que ces exagérations sont le fait d'un petit nombre, que la majorité des catholiques saura leur résister et gouverner avec sagesse. N'importe ! ils accusent les évêques de vouloir la guerre contre l'Italie. Leurs journaux en profitent pour discréditer l'Assemblée devant le pays et réclamer sa dissolution. Au mois d'octobre, lors des élections pour les conseils généraux, ils font campagne avec cette calomnie : 420 radicaux et 1870 républicains sont nommés contre 650 conservateurs. D'autre part, entre l'Italie et l'Allemagne le rapprochement devient chaque jour plus intime. On a beaucoup remarqué en Europe ces paroles de l'adresse en réponse au discours du trône : « L'Allemagne s'estime heureuse d'avoir réalisé son unité ; elle doit encourager et soutenir ceux des autres peuples qui tendent à réaliser la leur. Elle ne doit en aucune manière tolérer qu'ils en soient empêchés. Il faut pratiquer scrupuleusement la politique de non-intervention et ne pas permettre qu'aucune puissance se mêle des affaires des autres peuples. » L'ambassadeur d'Allemagne est entré à Rome en même temps que Victor-Emmanuel. Depuis lors, le grand duc de Mecklembourg et M. de Moltke se sont rencontrés avec le roi en Italie. Au mois de février, c'est le tour du prince Frédéric-Charles ; il séjourne à Rome, va chasser à Venafro avec la famille royale, et le bruit se répand que les bois de Venafro sont devenus une autre forêt de Bondy, et que l'Italie et l'Allemagne se sont entendues en prévision d'une guerre

prochaine avec la France. En toute occasion le prince se répand en propos agressifs contre nous. — « Que n'insistez-vous pour l'arrivée de l'ambassadeur ? » dit-il à M. Visconti Venosta. « Ne sommes-nous pas derrière vous ?... Si l'Italie était attaquée par la France, elle serait soutenue par l'Allemagne<sup>1</sup>. » Aussi le gouvernement italien commence-t-il à prendre des airs menaçants ; il parle de rappeler M. Nigra, son ambassadeur à Paris, et le parlement de Rome discute une pétition de Niçois demandant la rétrocession de Nice à l'Italie.

On arrive ainsi à la fin de février 1872 ; M. Thiers est inquiet de ces événements, irrité contre les auteurs de pétitions dangereuses. Il voudrait en ajourner la discussion *sine die*, d'autant qu'elles atteignent à peine 200.000 signatures. Tel n'est pas l'avis des intransigeants qui réclament à grands cris le débat immédiat. Le pape lui aussi attend, s'abuse lui-même et fait prier pour l'Assemblée<sup>2</sup>. Déjà M. d'Abadie de Barrault, catholique fervent, a déposé son rapport, et l'*Univers* n'est point satisfait parce que, tout en refusant de reconnaître la légalité des faits accomplis, il ne réclame aucune mesure agressive contre l'Italie<sup>3</sup>. Mais le débat, sur le désir du gouvernement, est retardé de jour en jour. A la fin M. de Corcelle va trouver M. Thiers et insiste. « Au moins, » demande-t-il, « réservez la question de l'ambassadeur pendant cet ajournement. — Non point, » répond M. Thiers ; « je n'ai déjà que trop tardé. La situation devient inquiétante. Les esprits sont très montés en Italie ; les rapports avec M. Nigra se tendent de plus en

1. Voir les curieuses correspondances de l'*Univers* à ce sujet (fin février 1872).

2. Dans un discours public du 18 février, Pie IX prononce ces paroles : « Dans quelques jours l'Assemblée nationale d'un grand pays doit s'occuper de faits qui nous regardent, et quelqu'un dans cette Assemblée doit élever la voix pour nous. Prions donc pour cette Assemblée, afin que les résolutions qu'elle prendra soient pour la gloire de Dieu et de la nation qui les prendra, en même temps que pour l'avantage de ce Saint-Siège. Prions encore pour que ces mesures qui seront prises tournent à l'avantage de cette nation elle-même et qu'elle se souvienne que, sans Dieu, il n'est pas possible de gouverner. »

3. *Univers*, 29 janvier 1872.

plus. Je vais nommer l'ambassadeur cette semaine et il partira d'ici quinze jours<sup>1</sup>. »

Il fait comme il l'a dit, et envoie à Rome M. Fournier, ancien ministre à Stockholm. On devine la colère de l'*Univers*. « Nous avons besoin de crier à Dieu et aux hommes, écrit-il, que cet ambassadeur n'est point le nôtre et qu'il ne va pas à Rome pour faire ce que nous voulons, mais au contraire pour faire malgré nous, par fraude, une chose dont nous avons horreur, et que nous protestons contre cette trahison et cette félonie<sup>2</sup>. » Et il adjure les catholiques de l'Assemblée de tenir bon et d'exiger quand même le débat sur les pétitions. Mais M. Thiers le repousse et refuse d'accepter l'ordre du jour de M. d'Abadie de Barrault. Inquiet sur son devoir en de telles circonstances, M<sup>sr</sup> Dupanloup consulte le nonce, M<sup>sr</sup> Chigi. Celui-ci répond que ce sera mal servir les intérêts de la cause romaine elle-même que de courir au-devant d'un éclatant échec, ou d'une victoire dangereuse si elle amène un conflit avec M. Thiers; il ajoute que le parti le plus prudent est le meilleur<sup>3</sup>.

L'affaire est fixée au 22 mars. Ce jour-là, au moment où l'évêque d'Orléans se dirige vers la tribune pour s'opposer à l'ajournement des pétitions, M. Thiers l'arrête et le prie de lui céder son tour de parole. Il dit qu'il redoute cette discussion, qu'elle aurait pour la politique de la France des inconvénients réels, sans être d'aucun avantage pour l'indépendance du Saint-Siège; bref, il conjure l'Assemblée de s'en fier à son passé, à son dévouement bien connu pour le chef auguste de l'Église catholique. — M<sup>sr</sup> Dupanloup comprend alors que le patriotisme lui fait un devoir de re-

1. Papiers de M<sup>sr</sup> Dupanloup.

2. *Univers*, 20 mars 1872.

3. Je trouve dans les papiers de M<sup>sr</sup> Dupanloup cette lettre de M. de Corcelles, écrite quelques mois plus tard : « Le Pape est très opposé à toute agitation qui aurait pour but de compliquer la situation de la France en mêlant à des difficultés politiques des griefs religieux. Il ne veut pas qu'on accuse l'Église de porter une guerre nouvelle dans ses flancs et d'aggraver tous les maux de notre pauvre pays. Ce sont les mêmes raisons qui l'ont porté à nous approuver quand nous avons voté avec de prudentes réserves sur les pétitions catholiques. Il est clair que, pour le pape, le bruit n'est pas la splendeur du bien » (5 février 1873).

noncer à une lutte inutile, et il se borne à répondre : « Je n'ai pas à demander à M. le Président de la République plus de précision dans les déclarations qu'il a cru devoir nous faire. Je sais, dans la situation douloureuse où nous sommes, quels ménagements sont dus aux embarras secrets et plus ou moins pénibles d'un gouvernement. Je sais surtout quel respect méritent les malheurs de la France. Il ne peut me venir en lui faisant trop sentir son impuissance.

« Devant la déclaration de M. le Président de la République et devant les dispositions que semble avoir montrées l'Assemblée, je n'insiste donc pas pour repousser un ajournement que je regrette plus que personne, mais qui, j'en ai la confiance, laisse intacts les droits des pétitionnaires, et les sentiments de ceux qui, ne pouvant porter secours à d'augustes infortunes, veulent au moins montrer qu'ils y compatissent, et intacts aussi les intérêts et les droits imprescriptibles du Saint-Siège<sup>1</sup>. » Aussitôt, sans écouter M. du Temple qui, soutenu par la gauche, cherche à prolonger le débat, l'Assemblée, et, dans cette Assemblée, l'immense majorité des catholiques, vote l'ajournement de la discussion; elle refuse de suivre les intransigeants sur le terrain brûlant où ils voudraient l'entraîner; mais elle s'associe à la protestation si précise et si nette du grand évêque, et regrette de ne pouvoir faire davantage pour la cause sacrée dont il s'agit.

N'ayant pas obtenu tout ce qu'il demandait, l'*Univers* éclate. Il s'en prend à M. Thiers, à M. Fournier qu'il assimile à Nogaret, puis à M<sup>sr</sup> Dupanloup qu'il compare à Pilate livrant Notre-Seigneur. Il attaque surtout l'Assemblée et lui signifie tout net sa mort à brève échéance. « Il se dit parmi nous aujourd'hui contre l'Assemblée des paroles qui lui deviendront mortelles. Quels conservateurs sont-ce là qui ne savent rien conserver, qui n'osent rien défendre, qui trouvent toujours plus prudent de laisser entrer l'ennemi pour qu'il n'endommage pas les murs. Nous sommes las de ces

1. *Journal officiel*, 23 mars 1872.

hommes sans doctrine, sans amour et sans résolution. Nous les avons mis à notre tête, ils se glissent derrière nous et ils ne marchent pas. Que nous importe qu'ils demeurent ou qu'ils s'en aillent! Nous ne pouvons crouler avec plus de certitude qu'en nous appuyant sur ces étais vermoulus<sup>1</sup>. »

Les évêques n'ont point pris part à cette dernière campagne; un seul, M<sup>sr</sup> Mabile, évêque de Versailles, vient à la rescousse de M. Veillot qui, pour le récompenser, le compare à Isaïe : « C'est l'évêque qui s'est levé du sanctuaire comme Isaïe... C'est lui qui a reçu les instructions opportunes et dont les lèvres ont été touchées du charbon de feu! » Que dit donc le prophète de Versailles? Dans une lettre, pleine d'amers reproches, adressée à un député catholique, il menace les membres de l'Assemblée de la vengeance divine. « ... L'abandon général d'une telle cause est selon nous un signe épouvantable pour l'avenir. L'Église est toujours prête pour les épreuves et pour le combat. La victoire finale lui est assurée; mais que les peuples tremblent dans la voie où leurs chefs les engagent. » Jadis impérialiste fervent, M<sup>sr</sup> Mabile trouve que le Corps législatif valait mieux que l'Assemblée nationale. « Sous l'Empire, la Chambre assurément ne péchait pas par excès de zèle pour la religion. Cependant elle ne repoussait pas systématiquement les plaintes et les vœux des catholiques; elle ne refusait pas d'examiner la question romaine et les droits du Saint-Siège. » Il ne manque pas en passant d'adresser une sévère leçon à son collègue d'Orléans. « O profondeur des desseins de la Providence! Il y a des hommes, qui par leur position et leur caractère, devraient être les premiers à la brèche et y entraîner tous les bons. Mais on ne sait quelle crainte les arrête... Se seraient-ils mis par leurs antécédents dans l'impossibilité de servir utilement l'Église ?? »

« Les *refusants* du 22 mars, comme les appelait l'*Univers*, firent à l'évêque de Versailles cette réponse pleine de dignité : « Nous n'acceptons pas, Monseigneur, les reproches de fai-

1. Article de Louis Veillot, 6 avril 1872.

2. Lettre de M<sup>sr</sup> Mabile, 25 mars 1872.

blesse, de défaillance, d'*abandon général* de la cause du Saint-Père que vous adressez à l'Assemblée nationale. Placés que nous sommes dans les conditions les plus douloureuses où puissent être des catholiques qui sont en même temps des Français, vous nous demandez d'agir comme si rien de nouveau n'était survenu en France et en Europe, de parler et de voter comme si une politique funeste n'avait pas attiré les Piémontais à Rome et les Allemands chez nous. En votant comme elle a voté après les déclarations si nettes, si précises, si formelles de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Orléans, la majorité de la Chambre a servi comme elle pouvait le faire les véritables intérêts de l'Église et du Saint-Siège. Pour qui n'a pas de responsabilité le blâme est facile. On nous accuse aujourd'hui de défaillance et presque de trahison. Plus tard on nous eût fait un crime de ce que l'on eût appelé notre témérité, si en exposant le pays par des paroles imprudentes à des complications nouvelles, nous avions rendu suspect le patriotisme des catholiques et du clergé et déchaîné contre eux les passions populaires<sup>1</sup>. »

Ces malheureux députés croyaient s'être disculpés : ils avaient au contraire, en écrivant cette lettre, « commis une faute presque plus grave et plus alarmante que le refus de s'occuper des pétitions<sup>2</sup> ». C'est ce qu'entreprit de leur prouver quelques jours après<sup>3</sup>, dans une lettre publique, le R. P. d'Alzon, supérieur général des Assomptionnistes. « On n'a pas assez observé, écrivait-il, que cette protestation renferme tout simplement *une grosse hérésie*. Ces messieurs se déclarent *seuls juges de leur conscience*<sup>4</sup> et de leur honneur. Pour l'honneur je ne m'en mêle pas; mais pour la cons-

1. Lettre du 3 avril 1872. Les signataires de cette lettre étaient : MM. le duc d'Audiffret Pasquier, député de l'Orne; de Rességuier, député du Gers; M<sup>sr</sup> de Montlaur, député de l'Allier; A. Tailhand, député de l'Ardèche; A. de Kerdrel, député du Morbihan; de Tréveneuc, des Côtes-du-Nord; de Dampierre, des Landes; d'Abbadie de Barrault, du Gers; de Laborderie, d'Ille-et-Vilaine; de Salvandy, de l'Eure; de Meaux, de la Loire de Saint-Pierre, de la Manche; de Cumont, de Maine-et-Loire; de la Rochethulon, de la Vienne.

2. L. Veillot.

3. 6 avril.

4. Ils avaient dit simplement : « *forts du témoignage de leur conscience* ».



science c'est autre chose. En protestant ainsi s'aperçoivent-ils qu'ils se mettent sur les rangs des protestants calvinistes et luthériens? Ils répondront qu'ils n'ont pas voulu commettre une pareille monstruosité. Serait-il donc vrai que comme catholiques ils ne savent pas plus ce qu'ils ont dit, que comme députés ils n'ont su ce qu'ils faisaient? Pendant la semaine sainte l'Église nous rappelle ces paroles de N.-S. : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Faut-il ajouter pour les députés protestants : *ni ce qu'ils disent contre la censure de M<sup>sr</sup> Mabile?*... Autrefois, pour les péchés publics il y avait une pénitence publique. L'évêque de Versailles, juge au nom de l'Église, a estimé que vous aviez péché assez publiquement. Il vous a publiquement repris. Vous regimbez; vous aurez la pénitence, moins le mérite... C'est M<sup>sr</sup> Mabile qui à Versailles est votre évêque; c'est donc lui qu'en catholiques vous deviez consulter... Si ces messieurs veulent protester légitimement contre l'évêque de Versailles, ils n'ont qu'un parti à prendre, c'est d'aller le dire à Rome. Je ne pense pas qu'ils y aillent. »

Ils n'eurent pas besoin d'y aller. Pie IX comprit lui-même que cette polémique déraisonnable, funeste à l'Église, devait cesser. Dans une de ces allocutions véhémentes qu'il adressait presque chaque semaine aux fidèles accourus pour le visiter, il admonesta publiquement l'*Univers*, tout en avertissant aussi les libéraux qu'il n'aimait point : « Il y a un parti en France qui redoute trop l'influence du Pape; ce parti pourtant devrait reconnaître que sans humilité aucun parti ne gouverne selon la justice. Il y a un autre parti opposé à celui-ci, lequel oublie totalement les lois de la charité; et sans la charité on ne peut être vraiment catholique... A celui-là donc je conseille l'humilité et à celui-ci la charité; à tous je recommande l'union, la concorde et la paix... » Louis Veuillot s'inclina et la polémique sur la question romaine s'apaisa pendant quelques mois.

## V

Cependant la situation restait très tendue. Le choix de M. Fournier par M. Thiers était déplorable. Ce diplomate qui, plus tard, à Constantinople, devint le protecteur zélé des œuvres catholiques, ne se contentait pas, à Rome, de manifester son ardente sympathie pour l'Italie, il ne manquait aucune occasion de se poser en adversaire de la papauté et même du christianisme. La haute situation du comte d'Harcourt, ambassadeur près du Saint-Siège, alors qu'il n'était, lui, que simple ministre près de Victor-Emmanuel, l'offusqua bientôt. Il finit par arracher à M. Thiers la promesse de remplacer le comte d'Harcourt par une personnalité plus effacée. En effet, le 1<sup>er</sup> mai 1872, le comte d'Harcourt fut transféré à Londres, et le comte de Bourgoing, ministre de France aux Pays-Bas, envoyé au Vatican. Pie IX se montra profondément blessé de ce déplacement. A ses yeux c'était un pas de plus vers l'abandon définitif. Malgré son catholicisme éprouvé, le comte de Bourgoing fut accueilli avec réserve et se trouva bientôt dans la position la plus fautive du monde. D'une part ses efforts pour faire tomber les préventions de la cour pontificale n'aboutirent pas; de l'autre ses relations avec M. Fournier s'envenimèrent à ce point qu'elles devinrent « la fable de Rome <sup>1</sup> ». Un incident d'ailleurs regrettable vint bientôt dénouer cette situation pénible.

Depuis 1870 une frégate française, l'*Orénoque*, stationnait dans le port de Civita-Vecchia. Ce vaisseau se tenait aux ordres de l'ambassadeur accrédité au Vatican, prêt, si le pape quittait Rome, à le transporter où il voudrait. L'*Orénoque* restait là comme une suprême protestation de la France contre l'usurpation piémontaise, mais rien n'avait été réglé au sujet de son séjour prolongé dans le port italien <sup>2</sup>. Long-

1. Baron des Michels, *Souvenirs de carrière*, p. 90.

2. M. Thiers aurait pu et dû stipuler le maintien de l'*Orénoque*, soit en reconnaissant le royaume d'Italie, soit en envoyant à Rome un ambassa-

temps le gouvernement de Victor-Emmanuel parut ignorer la présence du navire. Les journaux avancés finirent par la dénoncer comme une méconnaissance des droits de l'Italie, conséquemment comme une menace et une offense; ils sommèrent les ministres d'agir, et le bruit courut d'une interpellation au Parlement de Rome. Plusieurs fois nos marins furent insultés dans les rues de Civita-Vecchia. Enfin M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, adressa au gouvernement français d'amicales représentations à propos de *l'Orénoque*, et M. Fournier ne manqua pas de les appuyer de toutes ses forces.

Toute la politique romaine de M. Thiers consiste à tenir la balance à peu près égale entre le Vatican et le Quirinal. Les officiers de *l'Orénoque* doivent se rendre au Vatican, à l'occasion du jour de l'an, offrir leurs vœux au Pape; M. Thiers leur fait transmettre par M. Fournier l'ordre de se rendre aussi au Quirinal faire visite au roi. A cette nouvelle le Pape s'indigne et le comte de Bourgoing donne sa démission. Vainement M. Thiers retire l'ordre donné aux officiers de *l'Orénoque*, l'ambassadeur quitte Rome aussitôt et Pie IX le félicite hautement. Il semble que les relations vont être rompues entre la France et le Saint-Siège.

M. Thiers est fort embarrassé. A ce moment il se trouve en conflit avec la commission des Trente et par suite avec l'Assemblée elle-même. Déjà MM. de Belcastel et du Temple demandent à interpellier sur la démission de M. de Bourgoing, et il est à craindre, cette fois, que la droite ne les soutienne. Un vote hostile, c'est le renversement. Sans perdre un instant, M. Thiers envoie à Rome le baron des Michels, précédemment secrétaire de l'ambassade près le Vatican<sup>1</sup>. Il charge

deur. Il l'aurait obtenu alors. Plus tard il semblait difficile de maintenir un vaisseau de guerre français, malgré le roi d'Italie, dans un port italien.

1. De son côté M. About a mission de rassurer les ministres italiens sur les intentions de M. Thiers. « J'entends encore sa voix grêle mais énergique et lumineuse, écrivait plus tard (4 septembre 1877, dans *le Dix-neuvième siècle*), M. About, un jour que les ministres italiens m'avaient prié de traiter avec lui la question de *l'Orénoque*, en février 1873 : « Mon ami, vous pouvez écrire à M. Visconti Venosta que je suis en France un vieux monarchiste rallié à la république, et en Italie un vieux séparatiste rallié à l'unité. »

ce diplomate « de lui fournir sur les gens et les choses des informations précises et impartiales ». M. des Michels part; il voit M. Fournier qui le reçoit en ennemi<sup>1</sup>. Il voit le cardinal Antonelli qui, comptant sur l'Assemblée, refuse de s'associer à une « politique sans sincérité », déclare qu'il ne veut pas jouer le rôle du décapité par persuasion et qu'il faut choisir entre le Pape et le Roi. — Il voit Pie IX lui-même qui, visiblement défiant, promet néanmoins d'examiner avec bienveillance les propositions que pourra faire le gouvernement français. M. des Michels revient à Paris, rend compte de sa mission : « Hé bien, déclare M. Thiers, je vais jouer carte sur table. Je suis prêt à accréditer auprès du Saint-Père un ambassadeur jouissant de toute sa confiance, et dont la seule présence sera une garantie vivante de nos dispositions et de notre attitude pour l'avenir... Repartez pour Rome; soumettez au Saint-Père les quatre noms de MM. de Corcelle, de Bouillé, de Banneville, de la Roncière. Ce sont quatre amis connus du Saint-Siège dont la désignation serait agréée par la majorité de l'Assemblée... Faites les plus grands efforts pour obtenir son agrément<sup>2</sup>. »

La négociation fut difficile; le cardinal Antonelli se montrait plus irrité et plus intraitable que jamais; mais M<sup>sr</sup> de Mérode insista vivement auprès du Pape en faveur de l'apaisement. « Au moment où je commençais à perdre espoir, raconte M. des Michels, Sa Sainteté me fit appeler et m'adressa avec une certaine solennité, quoique sur un ton mélancolique et résigné qui avait bien aussi sa signification, les paroles suivantes que je notai au crayon au sortir de l'audience et avant même de quitter le palais : « Je ne veux pas qu'on puisse dire que le chef du gouvernement français souffre (*sic*) de difficultés que le Souverain Pontife aurait pu lui éviter. Je consens donc à donner à M. Thiers le témoignage de bonne entente qu'il réclame de moi. Rapportez à Ver-

1. « Ah! c'est vous, lui dit-il en le voyant... Vous venez poursuivre une politique désastreuse, contraire à tous les intérêts de notre pays... Nous ne sommes pas des comparses; nous sommes ennemis; ennemis nous resterons: l'un brisera l'autre. » Baron des Michels, *Souvenirs*, p. 93.

2. Baron des Michels, *Souvenirs*, p. 101.

sailles l'assurance officielle que le choix de M. de Corcelle a tout mon agrément, et que le nouvel ambassadeur recevra au Vatican le même accueil que le comte d'Harcourt y a toujours trouvé<sup>1</sup>. » M. de Corcelle, assuré des bonnes dispositions du Saint-Père, accepta<sup>2</sup> de remplacer M. de Bourgoing; sa nomination parut à l'*Officiel* le 12 janvier 1873. Il était temps; trois jours après, le 15, eut lieu à l'Assemblée l'intervention annoncée de M. de Belcastel.

Aux trois questions posées par l'orateur de l'extrême droite, M. Dufaure, garde des sceaux, répondit avec le désir évident de satisfaire les catholiques. — « Lorsque le gouvernement a désiré que l'équipage de l'*Orénoque* présentât ses hommages au roi d'Italie, il a cru ne commander qu'une mesure de haute politesse et de bienséance naturelle, à l'égard du souverain dans les eaux duquel se trouvait un navire de guerre français. » — Comment douter des sentiments du gouvernement envers le Pape, après la nomination de M. de Corcelle aux fonctions d'ambassadeur? — L'un de ses soins les plus chers sera de veiller sur les établissements religieux français dont la protection lui demeure exclusivement confiée. En terminant, M. Dufaure affirma que le gouvernement français ne tenait pas à Rome deux langages opposés, comme on le lui avait reproché; il supplia l'Assemblée d'avoir confiance dans le pouvoir exécutif et « de ne plus faire de politique à la tribune sur ces graves et délicates questions<sup>3</sup> ». Et cette fois encore, la majorité catholique, malgré tous ses griefs contre M. Thiers, lui donna pleinement raison.

1. *Ibid.*, p. 104.

2. Il accepta sous ces trois conditions : — qu'on ne lui impose aucun acte, aucune démarche qui ait trait en quoi que ce soit à ce qu'on appelle la conciliation entre l'Italie et la Papauté; — qu'il soit *seul* chargé de l'administration des biens annexés aux établissements religieux français existant à Rome; — que M. Fournier soit mis dans l'impossibilité de gêner ou d'embarrasser en aucune manière l'action de son collègue près la cour pontificale.

3. *Journal officiel*, 16 janvier 1873.

## VI

L'année 1873 est une époque douloureuse pour l'Église. En Allemagne le Kulturkampf bat son plein. Exaspéré par la résistance du parti catholique, M. de Bismarck s'acharne à le réduire, à l'enchaîner dans une législation savante et perfide. Les ordres religieux sont dissous et les congréganistes chassés des écoles. Par les lois de mai, l'État règle à sa guise l'éducation et le recrutement du clergé; il s'attribue la nomination à toutes les charges et le pouvoir disciplinaire ecclésiastique. Une haute cour, établie à Berlin, juge en dernier ressort et devient le véritable pape de l'Église catholique en Prusse<sup>1</sup>. Naturellement les évêques résistent, sont poursuivis et condamnés. Ledochowski, de Posen, est incarcéré; Conrad Martin, de Paderborn, déchu de son siège; une foule d'autres prélats frappés d'amende. Dans son infatuation, s'inspirant du blocus continental de Napoléon, M. de Bismarck propose à toutes les puissances de s'associer à son entreprise contre l'ultramontanisme.

La Suisse s'empresse d'accueillir les suggestions du Prussien. Dans le Jura Bernois et à Genève les radicaux établissent une constitution civile du clergé, expulsent le nonce du pape, exilent les évêques Lachat et Mermillod, chassent les prêtres fidèles et les remplacent par des intrus ou des apostats. — A Rome, le gouvernement italien décide de confisquer quatre cents couvents, avec les maisons généralices des grands ordres religieux. On juge si Bismarck applaudit à ce projet; mais que va faire la France? Le Pape réclame

1. La première de ces lois (11 mai 1873), relative à l'éducation et à la nomination des ecclésiastiques, obligeait les aspirants aux fonctions sacerdotales de faire des études déterminées dans les Universités ou dans les séminaires préalablement réformés, et exigeait que les nominations fussent soumises aux présidents des provinces qui pouvaient y faire opposition. — La seconde, (12 mai) qui concernait la discipline, fixait le maximum des peines que les supérieurs ecclésiastiques pouvaient infliger sans appel, et créait pour les autres peines une *Haute cour ecclésiastique d'État*, jugeant en dernier ressort. — La troisième (13 mai) interdisait de publier les excommunications. — La quatrième (14 mai) assurait la protection de l'État à quiconque voudrait quitter une communauté religieuse.

son intervention et celle des puissances catholiques; tous les évêques écrivent à M. Thiers, le suppliant d'user de son influence pour empêcher cette nouvelle spoliation; le 12 février M. du Temple veut interpeller le ministre des affaires étrangères; mais M. de Rémusat refuse de répondre. Le gouvernement, dit-il, défendra avec énergie les établissements religieux qui appartiennent à la France. Quant aux autres, ils peuvent donner lieu à des conseils secrets, à des observations diplomatiques, même à des remontrances bienveillantes; ils ne sauraient être l'objet d'une discussion parlementaire. Votée par la Chambre italienne le 26 mai 1873, approuvée par le Sénat et signée par le roi, la loi de confiscation est promulguée en juin et appliquée en octobre. Les religieux sont expulsés de leurs maisons généralices et de leurs couvents avec une indemnité dérisoire.

Naturellement le Pape proteste; à maintes reprises sa voix s'élève pour dénoncer tous ces attentats. « C'est le premier ministre d'un gouvernement puissant, dit-il, qui, après les succès victorieux des champs de bataille, s'est mis à la tête de cette persécution. Je lui ai fait savoir qu'un triomphe sans modération n'a pas de durée, qu'un triomphe qui s'engage contre la vérité et l'Église est la plus grande folie. Qui sait si bientôt une petite pierre ne se détachera pas des hauteurs pour briser le pied du colosse? » — Plus tard, le 25 juin 1873, dans une allocution aux cardinaux, Pie IX excommunie publiquement les spoliateurs italiens. Enfin, le 21 novembre de la même année, quand la loi de confiscation a été appliquée à Rome, au moment où l'archevêque de Posen, condamné d'abord à deux ans de détention, vient de se voir déposer de son siège par la haute cour de Berlin, le Pape, dans une encyclique à tous les évêques du monde, renouvelle solennellement sa condamnation contre les persécuteurs<sup>1</sup>.

L'épiscopat tout entier, les évêques de France en tête, ne manquent pas de promulguer la lettre pontificale et flétrissent hautement les ennemis de l'Église. Le vénérable arche-

1. Encyclique *Etsi multa luctuosa*.

vêque de Paris, M<sup>sr</sup> Guibert, n'a point même attendu l'encyclique, et son mandement du 29 août 1873 sur la situation faite au Saint-Siège a eu l'honneur d'être saisi et interdit par ordre du ministère italien: « C'est plus qu'une déclaration de guerre, déclarent les journaux subalpins, c'est une menace du chef de l'épiscopat français à l'Italie. » Parmi les autres lettres pastorales, celles de M<sup>sr</sup> Freppel, évêque d'Angers, et de M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes<sup>1</sup>, se font remarquer par leurs attaques véhémentes. En temps ordinaire ces protestations fussent passées inaperçues; mais au moment où les dernières légions allemandes venaient à peine de repasser notre frontière et où M. de Bismarck cherchait toutes les occasions de reprendre les hostilités, ces mandements devinrent, à l'insu de leurs auteurs, un grave embarras pour le gouvernement français.

M. Thiers n'était plus alors au pouvoir; l'Assemblée nationale l'avait remplacé le 24 mai 1873 par le maréchal de Mac-Mahon; le duc de Broglie présidait le conseil des ministres. L'avènement d'un régime franchement monarchique et catholique avait accru les inquiétudes italiennes. N'était-ce pas le prélude de la restauration d'Henri V, le champion attendu du pouvoir temporel? — « Cette nation improvisatrice par excellence, » remarquait Victor-Emmanuel en parlant de la France, « est capable de nous déclarer la guerre d'un moment à l'autre et de nous sauter dessus... Malheur à nous si nous ne sommes pas prêts<sup>2</sup>! » Aussi des manifestations antifrançaises se produisaient-elles à Rome<sup>3</sup>,

1. Citons seulement quelques lignes du mandement de M<sup>sr</sup> Plantier: « ... Nous n'avons pas besoin, je pense, de rappeler la voracité hideuse avec laquelle l'Italie régénérée vient de se jeter sur le patrimoine de l'Église et de ses congrégations religieuses. Attendez et vous verrez si la Prusse ne se couronnera pas des mêmes lauriers, je veux dire des mêmes dépouilles. Pour en arriver à cet acte de probité solennelle, elle n'a besoin que de se souvenir d'elle-même. Son histoire s'ouvre par un immense larcin, accompli par Albert de Brandebourg au détriment de l'ordre teutonique... L'Allemagne de Bismarck a voulu continuer cette tradition de bassesse et d'immoralité... »

2. *Liberta*, 25 mai 1873.

3. En particulier le 20 septembre, jour anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome. — M. de Corcelle en rendit compte le lendemain par cette curieuse

et le roi d'Italie crut devoir se rapprocher plus étroitement de l'Allemagne; il vint à Berlin au mois de septembre; l'empereur Guillaume le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié; Bismarck insinua qu'en cas de conflit, l'Italie pourrait gagner Nice et la Savoie<sup>1</sup>. M. About, très bien renseigné sur les menées italiennes, annonça dans *le XIX<sup>e</sup> Siècle* ce qui se préparait. A peine Henri V sera-t-il sur le trône, la reconnaissance de l'Italie lui sera formellement demandée. Un refus même évasif amènera la guerre immédiate, « le roi Victor-Emmanuel ayant pour allié l'empereur Guillaume<sup>2</sup> ».

M. de Bismarck en effet se montre franchement hostile au gouvernement du 24 mai; il prend à son égard une attitude hargneuse et menaçante qui se manifeste en toutes rencontres. Il se plaint des pèlerinages où l'on chante : *Sauvez Rome et la France!*<sup>3</sup> et des lettres d'encouragement que certains prélats français adressent aux évêques allemands

dépêche : « Dans la nuit, des milliers d'images de soldats français, provenant des fabriques d'Épinal, ont été placardées sur les maisons ou les boutiques des gens qui passent pour être affectionnés au Saint-Siège, quelques-unes accompagnées d'inscriptions annonçant l'arrivée de l'expédition française. Des cœurs enflammés indiquant le *Sacré Cœur* se trouvaient auprès des images militaires. On a vu toute la journée des groupes parcourir les rues en imitant le chant du coq (*gallo*) et en criant de temps à autre : Mac-Mahon est arrivé! ou bien : Ils sont cinq cent mille! On retrouve cette espèce de mot d'ordre qui règne dans la presse italienne depuis quelque temps et consiste à signaler chaque jour l'attitude agressive et provocatrice de la France. Cette tendance remonte au 20 septembre 1870; elle s'est accrue depuis le 24 mai dernier; le 5 août (jour de la visite du C<sup>o</sup> de Paris au C<sup>o</sup> de Chambord) l'a fait passer à l'état d'exaspération... » Dépêche du 21 septembre 1873, citée par Debidour, p. 110 (Archives des Affaires étrangères, Rome, 1057).

1. Debidour, *Ibid.*, p. 111.

2. *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 13 septembre 1873. — L'*Univers* répond à M. About par cette rodomontade : « Attendre sera pour lui (le roi) une nécessité; mais le jour où la rage impatiente de nos ennemis aura fait de lui à la face du monde le soldat du Christ, que la Révolution invoquée par Castelar et dirigée par Bismarck compte ses légions! Les armées que commandent les patiens disparaîtront comme par enchantement, et c'est presque sans coup férir que le Christ régnera, vainera, commandera! » 16 septembre 1873. — Nous ne faisons d'ailleurs cette citation que pour mieux montrer l'état d'esprit des catholiques intransigeants qui n'étaient, nous le répétons, qu'un petit nombre à l'Assemblée et dans le pays.

3. Voir à cet égard, *Les Souvenirs d'une ambassade*, par M. de Gontaut-Biron.

persécutés<sup>1</sup>. Il accuse l'*Univers* d'injurier l'empereur d'Allemagne et demande la suppression de ce journal<sup>2</sup>. M<sup>er</sup> Foulon, évêque de Nancy, ayant dans une lettre pastorale invité ses fidèles à prier pour le retour de Metz et de Strasbourg à la France<sup>3</sup>, et cette lettre ayant été lue dans les paroisses annexées du diocèse, M. de Bismarck proteste avec colère, exige que l'évêque de Nancy soit repris par le ministre des Cultes et fait poursuivre devant les tribunaux les prêtres de la Lorraine allemande qui ont lu le mandement en chaire.

L'encyclique du pape l'a profondément irrité. Il regrette de ne pouvoir atteindre Pie IX lui-même. Que n'est-il encore souverain temporel, remarque un de ses organes, *la Gazette de Cologne*. On aurait bientôt fait de l'amener prisonnier à Wilhemshoe ou à Stettin. « Là, il aurait le temps et l'occasion de réfléchir en silence sur la validité des lois prussiennes et allemandes. » Impuissant contre le Pape, il se retourne contre la France qui se relève trop vite et qu'il songe à attaquer de nouveau. Les mandements des évêques lui sont un bon prétexte. Sur son ordre, M. d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, se présente chez M. Decazes et réclame une

1. Il est même question d'une adresse de l'épiscopat français aux évêques allemands pour les encourager dans leur résistance, et l'ambassadeur d'Arnim parvient à se procurer une copie de cette lettre. (Debidour, *Ib.*, p. 119.)

2. Citons les lignes de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de M. de Bismarck. « Le gouvernement français, il y a peu de jours, a déclaré par la bouche de son ministre des Affaires étrangères que son attitude vis-à-vis de l'étranger n'a pas changé, et qu'il souhaite entretenir partout des relations pacifiques et amicales. Le langage de ces organes qui, sans être ministériels, il est vrai, *suivent cependant une ligne en apparence agréable au gouvernement*, ne s'accorde pas avec cette déclaration, et contient au contraire une riche semence de nouvelles tempêtes. L'état de siège donne au gouvernement un pouvoir illimité dont il se sert avec zèle contre les excès des feuilles républicaines dans l'intérêt de la paix intérieure. Il serait à désirer qu'il en fit usage aussi dans l'intérêt de la paix extérieure, s'il est vrai qu'elle lui tient au cœur. » 17 septembre 1873. — On verra plus loin combien peu l'*Univers* suivait une ligne agréable au gouvernement du duc de Broglie.

3. En conviant à la fête de Notre-Dame de Sion les fidèles de son diocèse, M<sup>er</sup> Foulon disait : « Le souvenir de notre patrie mutilée et de l'Église en exil nous interdira longtemps encore un sentiment de joie... Il sera à propos de mêler aux chants de la délivrance les prières du regret, et de se prosterner dans l'espérance. A côté des bannières de Nancy, marcheront — dououreux souvenirs! — celles de nos infortunées sœurs, Metz et Strasbourg. » (Lettre du 26 juillet 1873.)

réparation. On lui répond qu'on fera le nécessaire pour empêcher de nouvelles manifestations. Et en effet une circulaire de M. de Fourtou, ministre des cultes, invite respectueusement les évêques à ne pas renouveler des attaques de nature à exciter la susceptibilité des gouvernements voisins<sup>1</sup>.

Mais M. de Bismarck n'est pas satisfait à si bon compte; il mande M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, et lui tient un langage impérieux et menaçant. « Il ne suffit pas d'avertir les évêques, dit-il; ils doivent être punis; c'est la seule manière de prouver que vous n'êtes pour rien dans les offenses que nous recevons d'eux, et que vous en répudiez la solidarité. Ne vous y trompez pas, c'est une question de sécurité pour nous. Vos évêques fomentent la révolte dans l'empire : c'est ce que nous ne pouvons supporter. Si vous laissez continuer ces procédés, c'est vous qui aurez rendu la guerre inévitable, et nous la ferons avant que le parti clérical, se rendant maître du pouvoir, la déclare lui-même au nom de la religion catholique persécutée. » M. de Gontaut lui ayant fait observer qu'il n'existait, à sa connaissance, aucun moyen de répression pénale contre des évêques qui n'avaient fait en France, comme ailleurs, qu'user de la liberté commune : « Non, dit-il, vous en avez deux; vous pouvez les citer devant le Conseil d'État par la voie de l'appel comme d'abus; vous pouvez les appeler aussi devant les tribunaux ordinaires pour offense à un souverain étranger; et, si vous ne vous servez pas vous-même de ce droit, votre loi le reconnaît aussi au représentant du souverain étranger, et nous en ferons directement usage. » En même temps, M. de Bismarck affecte de tenir publiquement des propos menaçants contre nous : « Si la France, déclare-t-il, soutient les catholiques en Allemagne, je n'attendrai pas qu'elle soit prête : ce sera dans deux ans. Je saisirai auparavant l'occasion favorable<sup>2</sup>. » — « Du moment, » écrit de son côté la

1. Circulaires, instructions et autres actes relatifs aux affaires ecclésiastiques, Paris, Paul Dupont, 1901, III, 191, 192.

2. Duc de Broglie, *La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin, Correspondant*, 10 octobre 1895.

*Gazette de l'Allemagne du Nord*, « où la France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemie jurée. La paix du monde ne peut subsister avec une France soumise à la théocratie pontificale. »

On devine l'embarras du gouvernement français. Il ne veut ni traduire les mandements devant le Conseil d'État, ni recourir contre les évêques aux tribunaux ordinaires. Après de mûres réflexions, il se décide à repousser la demande de M. de Bismarck, s'exposant ainsi au rappel de l'ambassadeur et à la rupture des relations diplomatiques. Tout à coup, un incident imprévu vient donner à la crise un caractère plus aigu encore. *L'Univers* publie une pastorale de l'évêque de Périgueux, aussi acerbe dans la forme contre l'Allemagne et l'Italie que les mandements qui viennent de causer tant d'émoi (10 janvier 1874). Cette publication dont M<sup>re</sup> Dabert n'a certainement pas prévu l'effet, va paraître à M. de Bismarck un défi jeté en plein visage. Un ultimatum peut arriver par le retour du courrier au gouvernement français, s'il ne se hâte de prendre les devants<sup>1</sup>.

C'est alors que M. Decazes propose de frapper non l'évêque, mais le journal qui vient de reproduire le mandement. M. de Broglie et ses collègues se rangent d'autant plus facilement à cet avis qu'ils sont indignés des propos tenus à Rome par L. Veulliot, quelques semaines auparavant, au témoignage de M. de Corcelle lui-même : « La France, a dit L. Veulliot, est sous la présidence d'un demi-honnête homme, indécise entre son gouvernement et celui d'un demi-sclérat, M. Thiers. Elle n'aurait qu'une chose à faire, donner quelques mois à Victor-Emmanuel pour déménager de Rome, et s'il n'obéissait pas, le chasser avec une armée. Si l'Allemagne intervenait, Dieu serait avec nous, et cela suffirait<sup>2</sup>. » En vertu des pouvoirs exceptionnels de l'état de siège maintenu à Paris depuis la guerre, une suspension de deux mois est prononcée contre *l'Univers*, coupable d'avoir publié un

1. Duc de Broglie, *Ibid.*

2. Dépêche de M. de Corcelle du 17 décembre 1873 (Archives des Affaires étrangères, Rome, 1058). Cité par Debidour, 120.

document pouvant donner lieu à des difficultés diplomatiques<sup>1</sup>.

Cette mesure « peu héroïque » (M. de Broglie l'a reconnu lui-même) mit fin à l'incident. M. de Bismarck, tout en grondant encore, s'apaisa provisoirement. On eût voulu pouvoir plaindre *l'Univers* du coup qui le frappait; mais sa cause n'était pas défendable et ses amis de l'Assemblée renoncèrent même à la porter à la tribune. Averti du danger que ses violences faisaient courir au pays, le journal n'en avait tenu nul compte. Quand M. de Fourtou crut devoir recommander la prudence à certains évêques, *l'Univers* l'accusa de se faire le complice des persécuteurs et déclara que la circulaire ministérielle ne serait pas obéie. Faut-il rappeler que la France possédait alors le gouvernement le plus catholique qu'elle ait eu depuis plus d'un siècle. Au lieu de soutenir ces hommes profondément dévoués à l'Église, *l'Univers* ne manquait aucune occasion de les combattre. Leur chef, le duc de Broglie, était journellement vilipendé dans les colonnes du journal; on dénonçait son libéralisme et sa mollesse, on l'appelait spirituellement « le ministre au cœur de lapin », et on escomptait avec joie sa chute prochaine. D'ailleurs, en infligeant une suspension de deux mois à *l'Univers*, le ministère ne songeait nullement à se venger de l'opposition qu'on lui faisait, mais à empêcher une rupture avec l'Allemagne, que l'imprudence de ce journal avait en partie provoquée.

Au cours de ces pénibles événements, a écrit le duc de Broglie, la conduite de Pie IX envers la France « fut, en fait de délicatesse et de désintéressement, au-dessus de tout éloge<sup>2</sup> ». Une telle appréciation est elle-même fort généreuse; car, il faut bien le reconnaître, le Pape ne ménageait guère alors le gouvernement du duc de Broglie. Non seulement il refusait de conseiller publiquement aux évêques français la réserve vis-à-vis de l'Allemagne<sup>3</sup>, mais, quand

1. Janvier 1874.

2. Duc de Broglie, *Ibid.*

3. V. sur cette affaire les dépêches de Decazes des 26, 27 janvier, 5 février, 24 mars 15 avril, et celles de Corcelle des 4, 5, 13 février, 18, 23 mars, (Ar-

*l'Univers* fut suspendu, Pie IX crut devoir écrire à L. Veillot pour lui exprimer sa sympathie; un peu plus tard (février 1874), il remerciait l'évêque de Périgueux de son mandement. Et, malgré de multiples et pressantes démarches, M. Decazes ne put obtenir que ces lettres si mortifiantes pour le gouvernement demeurassent secrètes<sup>1</sup>.

Cependant la presse italienne ne cessait de dénoncer la présence de *l'Orénoque* dans les eaux de Civita-Vecchia; les feuilles républicaines se faisaient, en cette rencontre comme en bien d'autres, les agents zélés de la politique subalpine. Stimulé par M. de Bismarck qui plus que jamais, vers la fin de 1874, songeait à nous faire la guerre, le gouvernement du Quirinal réclama impérieusement le départ de *l'Orénoque*. On eût voulu que, dans l'intérêt de la paix, Pie IX conseillât de lui-même le rappel du navire; il refusa d'entrer dans ces vues<sup>2</sup>. Alors M. de Corcelle lui remit une lettre du maréchal de Mac-Mahon qui lui annonçait avec les plus

archives des Affaires étrangères, Rome, 1038). — M. de Corcelle écrivait à M<sup>sr</sup> Dupanloup le 27 décembre 1873 : « Le Saint Père et le cardinal Antonelli consentent bien à exprimer leur opinion confidentielle, mais à la condition qu'on n'en fera pas une déclaration publique et comme une sorte de prétention d'apparaître à une tribune parlementaire. Le cardinal Antonelli m'a plusieurs fois répété que le Saint-Siège n'avait en aucune sorte provoqué ou encouragé les interpellations qui sont faites à son sujet sans le consulter. Il ne veut pas non plus les blâmer publiquement, parce que ce serait à la fois dépasser l'intervention morale qu'il se réserve et limiter arbitrairement le droit de concourir bien ou mal à sa défense. Je suppose que, s'il interdisait ouvertement les interpellations, il y verrait l'inconvénient de paraître affaiblir ses protestations, les circonscrire ou les ajourner du moins vis-à-vis le monde catholique. Mais ce que je crois certain, c'est que non seulement le nonce n'encouragera pas les interpellations, mais dans les entretiens privés qu'on lui demandera, déclarera son blâme de tout acte qui pourrait diviser l'Assemblée ou compromettre le gouvernement. Le cardinal Antonelli quant à lui, et je suis convaincu que c'est aussi le jugement du Saint Père, m'a dit plusieurs fois que de pareilles démarches ne pouvaient avoir pour résultat que de constater de la manière la plus fâcheuse notre impuissance nationale... » (Lettre inédite).

(1) Debidour, *Ibid.*, p. 121.

(2) Plus tard, dans une lettre à M<sup>sr</sup> de Cabrières, Pie IX crut devoir, au grand déplaisir du gouvernement, déclarer publiquement qu'il n'avait point demandé le départ de *l'Orénoque*. « Je veux que vous sachiez, écrivait-il, qu'aucun désir n'a été exprimé par nous à l'effet d'obtenir le rappel de ce navire. Ceci soit dit contre les fausses assertions répandues avec malice par l'organe de plusieurs journaux. »

respectueux ménagements le départ de la frégate française (13 octobre 1874). Un autre bâtiment, le *Kléber*, devait se tenir dans les eaux Corses à la disposition du Souverain Pontife. Tout est consommé, écrivit L. Veuillot. « Le chef de l'Église du Christ, désarmé, dépouillé et entouré d'ennemis furieux, a vu, sous le pieux Mac-Mahon, se retirer d'auprès de lui la dernière ombre visible de la main de la France placée là par Adolphe Thiers. » Pendant plusieurs mois, M. de Belcastel et ses amis songèrent à une nouvelle interpellation, mais, sur les instances de M. Decazes, le cardinal Antonelli leur conseilla d'y renoncer.<sup>1</sup> « Quand on prévoit que tout ce qu'on dira ne servira de rien, remarquait enfin Pie IX lui-même, il vaut mieux se taire<sup>2</sup>. »

Tels furent les incidents auxquels donna lieu, pendant les premières années de la République, cette douloureuse et insoluble question romaine. Malgré les votes toujours sages de la majorité de l'Assemblée Nationale, malgré la prudence du gouvernement conservateur, cette agitation stérile contribua dans une large mesure à augmenter les divisions des catholiques et à les discréditer dans le pays. Accusés faussement par les républicains de vouloir la guerre pour rétablir le pape, ils perdirent rapidement le peu de crédit qu'ils avaient sur l'opinion, et devinrent de plus en plus impopulaires. Nous verrons plus tard cette question se réveiller de nouveau et amener la crise du seize mai.

1. Arch. des Aff. étrangères, Rome, 1058.

2. Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, II, 189.

## CHAPITRE V

### LE MOUVEMENT CATHOLIQUE ET LES TENTATIVES DE RESTAURATION MONARCHIQUE. — 1871-1873.

L'Assemblée Nationale, d'accord avec M. Thiers, avait accompli la première partie de sa tâche en signant la paix et en libérant le territoire. Il fallait aussi assurer à la France un gouvernement fort et durable. Quel serait ce gouvernement? A première vue, la majorité des représentants semblait favorable à une restauration monarchique<sup>1</sup> : mais quelle monarchie? Les uns tenaient pour la légitimité, les autres pour les d'Orléans, beaucoup demeuraient hésitants<sup>2</sup>. L'union, ou, pour employer le terme consacré, la fusion n'existait pas encore entre les princes. Des deux côtés on allait travailler énergiquement à la réaliser.

1. Cependant M. de Marcère a écrit : « Je lis que la majorité de l'Assemblée de Bordeaux était monarchiste. Je l'ai vue, j'ai vécu parmi elle, attentif à tout ce qui se passait autour de moi, libre d'esprit, sans attache avec aucun parti. Mon opinion est que, si on l'avait consultée alors, elle aurait plutôt adopté la République que la royauté. » *L'Assemblée Nationale*, p. 42.

2. « Au point de vue du classement des partis, l'Assemblée nationale, dit M. Hanotaux, comprenait deux cents républicains environ, divisés par moitié en modérés et en radicaux; quatre cents conservateurs monarchistes, partagés en fractions à peu près égales entre les orléanistes et les légitimistes; enfin une trentaine de bonapartistes. » *Histoire contemporaine*, I, 39. — Le 14 septembre 1873, alors que tout le monde croyait la monarchie faite, Chesnelong supputait ainsi le vote décisif de l'Assemblée : « Les droites, le centre droit, les conservateurs non classés représentent 320 voix. Il faut s'attendre à l'opposition carrée de 15 voix bonapartistes et à l'abstention de 10 ou 15 autres. Pour arriver au chiffre du maximum nécessaire (360), il faut conquérir 40 voix de l'ancien centre gauche. Nous ne devons pas nous dissimuler que la chose sera difficile. » De Meaux, *Souvenirs politiques*, 162.



Dans cette longue suite de négociations et de démarches, de succès et d'échecs, d'illusions et d'espérances qui devaient aboutir finalement à une amère déception, quel fut le rôle et l'attitude du clergé catholique? C'est ce que nous entreprenons de raconter.

On ne trouvait guère en 1871 de prêtres républicains. Pour le plus grand nombre, la république représentait la terreur, la haine de l'Église et la persécution. Les souvenirs récents de la Commune, les idées et l'attitude des principaux républicains ne justifiaient-ils pas le clergé de penser de la sorte? Bien que, dans son ensemble, il eût voté oui au plébiscite de 1870, il n'était pas non plus attaché à l'Empire qui avait abandonné le Souverain Pontife. A peine quelques prélats, comme le cardinal de Bonnechose, restaient fidèles à Napoléon III. La majorité du clergé, prêtres et évêques, inclinait plutôt vers une restauration de la royauté. Elle était monarchiste par tempérament, parce qu'elle voyait dans ce régime le plus grand bien de l'Église et de la France. Rien de plus légitime. Mais son intervention dans nos luttes politiques fut-elle toujours aussi discrète qu'il l'eût fallu? Le clergé ne peut, sans compromettre son ministère, manifester hautement ses préférences. On l'a beaucoup accusé, à propos surtout des grands pèlerinages de 1873, pendant les trois mois où la Restauration parut certaine, d'être sorti de la neutralité nécessaire et d'avoir mêlé la politique à la religion. Ces reproches, nous le verrons, ne furent pas sans quelque prétexte.

Plusieurs évêques intervinrent aussi directement par des conseils ou des démarches particulières. Personne ne joua un rôle plus important en ces circonstances que M<sup>sr</sup> Dupanloup. Sa haute autorité, ses relations anciennes avec les princes, son titre de député surtout l'y amenaient naturellement; il fit entendre les conseils les plus sages et les plus pratiques, mais on refusa de les suivre. Le journal *le Français*, dirigé par MM. Beslay et Thureau-Dangin, soutenait avec énergie l'évêque d'Orléans. Dans un autre sens et bien plus efficacement agissent M<sup>sr</sup> Pie et *l'Univers*. Ce journal, on le sait, représentait et formait l'opinion d'une

grande partie du clergé. Intransigeant, hostile aux concessions les plus raisonnables, excitant sans cesse le comte de Chambord à la défiance contre l'Assemblée, il contribua pour une large part à l'échec définitif de la restauration.

## I

Pourquoi l'Assemblée, réunie à Bordeaux le 18 février 1871, ne se hâta-t-elle point de proclamer la monarchie? Pour cent raisons dont nous avons déjà indiqué la principale : la maison de Bourbon n'était point réconciliée, et les royalistes restaient divisés comme leurs princes. Il fallait avant tout que la fusion s'accomplît, que la réconciliation se fit entre le comte de Chambord, le comte de Paris et leurs partisans. En attendant, M. Thiers devint chef du pouvoir exécutif et s'engagea par le pacte de Bordeaux à réserver l'avenir. « Je jure devant le pays de ne tromper aucun de vous, ni de préparer, sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu qui serait de ma part une sorte de trahison. » En réalité, M. Thiers songea avant tout à se maintenir au pouvoir et prépara la République. Il n'aimait point le comte de Chambord<sup>1</sup> et jugeait la fusion impossible. Son état d'esprit n'échappait point au bon cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui, ramené comme tant d'autres au légitimisme à la suite de nos malheurs, s'efforçait à son tour d'y gagner M. Thiers. « J'ai établi de bons rapports avec lui, écrivait-il, et je crois être fondé à vous dire qu'il paraît comprendre que, *sans les anciens principes*, on ne peut rien élever de solide ni de durable<sup>2</sup>. » — « M. Thiers a exalté devant moi l'efficacité du principe monarchique, comme le seul capable de régénérer notre pays<sup>3</sup>... » Mais les illusions de M<sup>sr</sup> Donnet durèrent peu; pressé de questions, M. Thiers

1. Il tenait le comte de Chambord « pour un enfant ou pour un sot, doucement mais intrépidement obstiné ». Denis, *Hist. cont.*

2. Au chanoine Devienne, 12 mars 1871.

3. A M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, mars 1871.

se déroba, refusant de rien promettre. « Rien à attendre de M. Thiers, écrivait l'archevêque; rien pour Rome et pour le pape; rien non plus pour la monarchie! Les chefs du gouvernement quittent Bordeaux, et ils ont l'intention de fonder en France la République<sup>1</sup>. »

M<sup>sr</sup> Dupanloup, lui, avait toujours été monarchiste; il l'était plus que jamais en 1871 et ne voyait pas d'autre remède à nos maux. Aussi usa-t-il de toute son influence pour amener la fusion. Lorsque, pendant la guerre, le prince de Joinville vint lui demander de l'aider à servir son pays<sup>2</sup>, au cours des entretiens qu'ils eurent ensemble, l'évêque prêcha l'union de la famille royale. « Une restauration orléaniste, disait-il? Nouvelle aventure, avec des rancunes éternelles. Il faut à ce pays la stabilité et la grandeur. A vous tous vous l'apportez, groupés dans votre force et votre intelligence, autour du prince et du prince. » A peine arrivé à Bordeaux, il adressa au même prince une lettre éloquente sur le même sujet. Il convient d'en citer quelques passages :

« En me communiquant avec une confiance qui me touche vos pensées sur la situation présente, vous demandez, Monseigneur, si le gouvernement prendra « de grandes et généreuses initiatives ». Permettez-moi de vous dire que les grandes et généreuses initiatives aujourd'hui, c'est à vous à les prendre.

1. A M<sup>sr</sup> de la Bouillerie. — « Ce fut une leçon pour M<sup>sr</sup> Donnet, a écrit M. F. Combes, la première peut-être qu'il recevait dans sa longue carrière. Il ne se mêla plus de politique. Il s'était brûlé les doigts au feu de la rampe, il ne s'en approcha plus. Esprit pratique avant tout, il abandonna à d'autres ce théâtre de déceptions. Il revint à sa prudence passée, à sa circonspection d'homme d'église, consistant à bien vivre avec les ministres, avec les gouvernants, et à supporter ce qu'il ne pouvait corriger. » *Le Cardinal Donnet et la Question monarchique à Bordeaux en 1871. Correspondant*, 10 mai 1887.

2. « Le remuant évêque d'Orléans » est accusé par M. Debidour, p. 14, de s'être, en recevant le prince de Joinville, « livré en pleine guerre à des intrigues politiques tendant à saper par la base le gouvernement provisoire ». Il n'y a rien de vrai dans cette accusation malveillante. Le prince de Joinville venait avant tout pour se battre; M<sup>sr</sup> Dupanloup qui lui avait fait faire sa première communion le recommanda au général d'Aurelles; mais Gambetta fit expulser le prince. — V. Lagrange, III, 210, 211; et surtout les intéressants articles de M. Auguste Boucher : *Le Prince de Joinville pendant la campagne de France*; *Correspondant* du 25 août et 10 septembre 1873.

« A mes yeux, vous avez entre les mains le salut et l'avenir possible de la France... La France est lasse et épuisée de toutes ces révolutions périodiques, qui viennent tous les quinze ou vingt ans tout remettre en question chez nous... C'est un vaisseau trop battu de l'orage; ce qu'il lui faut, ce n'est pas seulement *une rade*, c'est *le port*. Autrement nous serions condamnés à lui dire : *O navis, referent in mare te novi fluctus!*...

« Une monarchie, qui laisserait la maison de Bourbon divisée, perpétuerait, avec la douleur de ce triste spectacle, la division du grand parti conservateur et le mal profond de la France. Ce ne serait pas le port.

« Mais quelle force donnerait au contraire l'union si elle était faite, et si la France le savait! Unie, votre maison trouverait la France unanime pour l'acclamer... Donnez-nous donc une maison de Bourbon respectant en elle-même, et non pas violant par des compétitions de personnes, le principe qu'elle représente. Offrez à l'Europe et au monde le grand spectacle de la plus noble famille royale qui soit sous le ciel, unie enfin et forte dans son union pour le bonheur et l'honneur de la France. Et on n'en cherchera pas d'autre<sup>1</sup>... »

Plus tard, M<sup>sr</sup> Dupanloup se rendit en personne près du duc d'Aumale, considéré comme peu favorable à la fusion; il obtint de ce prince des déclarations formelles : « Il n'y a qu'une seule famille; qu'il n'y ait qu'une seule monarchie! Le comte de Paris va faire demander le jour, le lieu et l'heure qui conviendront au comte de Chambord. »

Ces efforts, et ceux très ardents aussi des royalistes de l'Assemblée, recevaient donc bon accueil des princes d'Orléans. Ceux-ci désiraient par-dessus tout pouvoir séjourner librement en France. Il fut convenu qu'après l'abrogation des lois d'exil, le comte de Paris irait, en son nom et au nom de tous les siens, rendre hommage au comte de Chambord, le reconnaître non seulement comme le chef de la maison royale, mais comme le représentant du principe monarchique. La loi de proscription fut abolie le 8 juin 1871; le 30

1. L'Évêque d'Orléans au prince de Joinville, février 1871.

le comte de Paris écrivait au comte de Chambord qu'il était prêt à se rendre auprès du chef de sa maison. On ne saurait décrire la joie des royalistes. Rien ne s'opposait plus au retour de la monarchie. M. Thiers lui-même semblait s'y résigner<sup>1</sup>.

On comptait sans le comte de Chambord. Par une note à la troisième personne, il répond qu'il juge plus loyal, avant de recevoir son cousin, de s'expliquer publiquement « sur certaines questions réservées ». Cette note jette les royalistes dans la stupeur : ils devinent qu'il s'agit de trancher dans un manifeste la question du drapeau ; ils savent que l'Assemblée entière, sauf de très rares exceptions, est opposée au drapeau blanc, et délèguent les héritiers des trois plus grandes familles de la monarchie, MM. de Maillé, de la Rochefoucauld et de Gontaut-Biron, pour supplier le prince de renoncer à son projet. Ces derniers ont l'idée de s'adjoindre M<sup>sr</sup> Dupanloup, et M. de Falloux entreprend de décider l'évêque à les accompagner. « Il faut, lui dit-il, qu'en cette grave circonstance le clergé de France paraisse aux côtés de la noblesse ; et comme, d'autre part, l'attachement au drapeau tricolore de ce qu'on appelait jadis le troisième ordre est incontestable, le roi ne pourra plus douter que ce drapeau ne soit réclamé par la nation même, par la nation tout entière. » L'évêque refuse d'abord. « C'est impossible. Je suis hors d'état de me mettre en route ; et d'ailleurs je n'ai ici aucun devoir comme membre de l'Assemblée. — C'est vrai, » réplique M. de Falloux, « ce n'est pas votre devoir de député, mais c'est votre devoir d'évêque. M. le comte de Chambord est le fils aîné de l'Église, et il est dévoué à sa mère. Si vous lui démontrez qu'en faisant échouer la monarchie, il livre l'Église aux haines impies de la Révolution, à la persécution continue, il vous entendra. » Sur

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 1871, M. Thiers recevait à sa table le duc de Chartres : il paraissait enchanté du succès du prince, disait M. de Meaux à M. de Falloux, et parlait dans les meilleurs termes du chef de la maison de France. Quelqu'un de nous lui ayant dit : « Il ne manque plus que M. le comte de Chambord à votre dîner ! » il a répliqué vivement : « M. le comte de Chambord aurait été le bienvenu, et je ne désespère pas de cet honneur. » — Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, p. 471.

ces mots l'évêque ne résiste plus et part pour Chambord<sup>1</sup>.

MM. de Maillé, de la Rochefoucauld et de Gontaut-Biron sont reçus les premiers. Nous n'avons pas à raconter cette dramatique entrevue<sup>2</sup>. Ils tiennent au prince le langage le plus respectueux, mais aussi le plus catégorique. « Nos pères ont combattu auprès des vôtres sous le drapeau blanc ; c'est donc un aussi grand sacrifice pour nous que pour vous de l'abandonner... Cependant si Monseigneur n'accepte pas le drapeau tricolore, il faut qu'il renonce à la couronne de France. C'est une vérité dure à lui dire, et si nous en avons été chargés, c'est que nos parents étaient les amis de votre grand-père. » Et comme le comte de Chambord demeure inflexible, ils le supplient dans les termes les plus pathétiques. « Monseigneur, vous tuez la France, vous vous tuez vous-même... Ayez pitié de ce grand parti légitimiste qui vous a donné tant de preuves de dévouement, qui depuis quarante ans vous a sacrifié carrières, honneurs et fortune... Ayez pitié de nos enfants, de nous-mêmes, de la patrie... » Le comte de Chambord les embrasse affectueusement, mais ne leur cède pas. Déjà un de ses plus intimes conseillers, le marquis de la Ferté, l'a conjuré en sanglotant ; M. de Cazenove, « tout sanglant encore du combat de Patay<sup>3</sup> », « s'est roulé » à ses pieds<sup>4</sup> ; ils n'ont rien obtenu.

L'évêque d'Orléans arrive à son tour. Il n'a point revu le comte de Chambord depuis l'époque lointaine où il allait

1. Lagrange, *Vie de M<sup>sr</sup> Dupanloup*, III, 231. — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, 477.

2. Dans les *Souvenirs* d'un si haut intérêt que M. le vicomte de Meaux a publiés récemment, il a cité pour la première fois le rapport de M. de Maillé sur l'entrevue de Chambord ; voir p. 118 et suiv.

3. M. de Falloux, *Mémoires*, II, p. 477.

4. Ce détail a été révélé à M. de Kerdrel par M. de Cazenove lui-même. Denis, *Histoire contemporaine*, IV, p. 87. Plus tard, des légitimistes d'extrême droite, MM. Ernoul et de Belcastel, ne seront pas plus heureux. Le prince leur objecte la tache que la Révolution a imprimée sur le drapeau tricolore. — « Mais, Sire », répond M. Ernoul, « Jésus-Christ a bien pris le corps de l'homme pécheur ! » — « Quand le Christ vint au monde », insiste M. de Belcastel, « le monde était souillé. Le Christ étendit les bras sur la croix et le monde fut sauvé. Si, dans le drapeau français, le blanc débordant sur les autres couleurs formait une croix, Monseigneur ne l'accepterait-il pas ? » Le comte de Chambord parut touché, mais ne céda point. *Correspondant* du 25 janvier 1909 : *La Question du drapeau en 1873*.

le confesser tout enfant aux Tuileries. Le prince, aimable, cordial, lui rappelle ces souvenirs. « Je n'avais probablement pas, dit-il en riant, grand'chose à vous dire » ; puis il continue à parler sur toutes sortes de sujets, raconte son récent voyage à Paris, traite en passant de la décentralisation, écarte tant qu'il peut la question du drapeau. Et quand M<sup>sr</sup> Dupanloup l'aborde enfin, répond qu'il vient de l'épuiser avec ces messieurs. L'évêque insiste, et parle au nom de l'Église; le prince répond qu'en effet l'échec de la monarchie serait un très grand malheur pour l'Église, mais que son manifeste n'amènera point ce malheur, loin de là. — « Du moins, Monseigneur, » supplie l'évêque, « accordez-nous un simple sursis; prenez le temps de venir à Versailles ou de faire venir à Chambord des députés de toutes les nuances de l'Assemblée. — Ce serait inutile », réplique le prince, « mon parti est pris. »

En regagnant la gare de Blois dans un mauvais cabriolet de louage, M<sup>sr</sup> Dupanloup répétait avec découragement : « Je viens d'assister à un phénomène intellectuel sans exemple. Jamais on n'a vu cécité morale aussi absolue. » A peine l'évêque était-il rentré à Versailles, le manifeste parut dans *l'Union*; il disait, d'ailleurs en un très beau langage : « J'ai reçu ce drapeau comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul, mourant en exil. Il a toujours été pour moi inséparable de la patrie absente; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. » Après cela, il ne pouvait plus être question de la visite du comte de Paris. Un des plus fidèles serviteurs de la monarchie, M. Laurentie, — il avait alors près de quatre-vingts ans, — écrivait : « Nous venons de perdre, en vingt-quatre heures, le fruit de vingt années de prudence<sup>1</sup>. » Et M. de Falloux ajoutait en pleurant : « C'est le suicide de M. le comte de Chambord<sup>2</sup>. — Jamais je n'ai vu, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, on ne verra jamais plus complète unanimité dans le désespoir<sup>3</sup>. »

1. Lettre à M. de Larcy, citée par Denis, *Histoire contemporaine*, IV, p. 87. — « Il est très beau de se draper ainsi dans sa dignité et de se faire du drapeau de ses aïeux un linceul, écrivait de son côté M. Martial Delpit; mais la France, la pauvre France, qui la relèvera? » *Journal et Correspondance*, p. 205.

2. M<sup>sr</sup> Lagrange, III, 233.

3. *Mémoires d'un royaliste*, II, 477.

## II

Comment expliquer la conduite et l'attitude du prince? On a dit : Henri V n'ayant pas d'héritier et n'aimant pas les d'Orléans, ne voulait pas régner<sup>1</sup>. Il craignait les responsabilités et redoutait une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Aucune de ces raisons ne paraît sérieuse. Celle que donne M. Delafosse, dans sa belle étude sur le comte de Chambord, semble plus vraisemblable. Le prince s'est fait de la royauté une conception mystique et, pour ainsi dire, surhumaine. Il la regarde comme une délégation de Dieu lui-même, temporairement attachée à sa personne, mais dont il n'est pas le maître, et qu'il ne peut à son gré ni détourner de sa voie, ni subordonner à l'opinion des hommes. Il représente le droit divin; par conséquent il faut le prendre tel qu'il est et sans conditions. Hélas! la politique humaine ne se meut pas dans la région des abstractions pures; elle est chose essentiellement contingente et diverse. Le comte de Chambord l'oublie; il oublie que son droit royal, interrompu depuis un demi-siècle, a été recueilli par l'Assemblée nationale, que c'est d'elle seule qu'il peut tenir la couronne, comme Hugues Capet, le chef de sa dynastie, la reçut un jour de ses barons; il oublie enfin que l'Assemblée doit tenir compte des vœux et des aspirations du pays<sup>2</sup>. En réalité il nie la souveraineté de l'Assemblée, son idée fixe est de ne pas revenir par elle.

1. Un ancien chapelain du comte de Chambord à Frohsdorf, M<sup>sr</sup> Curé, a soutenu dans *l'Ami du Clergé* de Langres (18 avril 1901) cette thèse étrange que le prince n'accepta point le drapeau tricolore parce qu'il ne reconnaissait pas le comte de Paris comme son héritier. Pour lui le droit de succession appartenait au plus proche parent par le sang, c'est-à-dire au duc de Madrid, don Carlos. Cette assertion est insoutenable; le prince n'a jamais dit un mot ni fait un acte qui puisse la justifier; il a au contraire, à maintes reprises, reconnu les droits du comte de Paris.

2. J. Delafosse, *Figures contemporaines*, p. 21. La responsabilité d'un tel état d'esprit ne retombe-t-elle pas aussi sur les premiers éducateurs du prince, en particulier sur M. de Blacas, qui s'efforça d'isoler le comte de Chambord de tous ceux qui pouvaient lui donner de sages conseils et lui inspira une aversion profonde des idées modernes? — V. sur l'éducation du duc de Bordeaux les *Mémoires* du marquis d'Hautpoul, Paris, Plon, 1901.

Le sentiment religieux du prince n'est pas moins outré que ses théories politiques. Sa foi n'est pas seulement profonde et ardente, elle touche à l'illuminisme. A ses yeux, la cause royale et la cause de Dieu se confondent. Dieu est son seul conseil. Comme son grand-père Charles X, il se croit en relations avec le monde surnaturel. Avant de prendre une résolution, avant d'écrire par exemple son récent manifeste du 5 juillet, le prince a passé à l'église de longues heures en prières et en méditations solitaires<sup>1</sup>. Après cela, sûr de l'intervention céleste, l'enfant du miracle attend l'heure de Dieu. « Le comte de Chambord, a très bien dit M. Jules Delafosse, était un mystique épris d'idéal, vivant un rêve généreux et grandiose, dans l'attente éternellement trompée du miracle<sup>2</sup>. » C'est fort bien de compter sur Dieu, mais il faut aussi compter sur soi-même, et savoir se servir des causes secondes que la Providence met à notre disposition.

Si les théories absolues, inflexibles, du comte de Chambord pouvaient être modifiées (la chose est fort douteuse), ce serait uniquement par l'influence de l'Église... Malheureusement une partie du clergé de France, la partie la plus remuante et la plus exaltée, se précipite à corps perdu dans les mêmes illusions. *L'Univers*, le principal organe des catholiques, embrasse avec ardeur les idées les plus regrettables du prince : « Il veut garder son drapeau, écrit L. Veillot, il en a bien le droit et c'est son devoir... Un homme qui aspire à porter la couronne de France et qui en conserve encore l'éclat sur son front, ne commence pas par une apostasie... S'il veut un étendard, qu'il porte le sien. A ne pas remonter plus haut, le drapeau qui fut planté sur les minarets d'Alger, vaut celui qui descendit de la flèche de Strasbourg, qui tomba des forts de Paris et qui se recula de Rome<sup>3</sup>. » *L'Univers* célèbre « le grand bon sens du prince

1. Témoignage du marquis de la Ferté, cité par M. de Meaux, *Souvenirs*, p. 125.

2. Delafosse, *Figures contemporaines*, p. 24.

3. *Univers*, 9 juillet 1871. — A quoi le Français riposta par ce coup droit : « Nous avons souvent combattu M. Veillot, mais nous lui croyions l'âme plus haute, et nous ne savions pas que ce fût à ses yeux un si grand tort d'être vaincu. » 10 juillet.

qui vient de gagner sa bataille d'Ivry<sup>1</sup> », et traite de fé-lons, de pervers, de prévaricateurs, les 80 légitimistes qui ont cru devoir faire des réserves en faveur du drapeau tricolore. « Le légitimiste qui passe au drapeau tricolore, déclare Eugène Veillot, lorsque le roi, au nom de l'honneur, le repousse, ce légitimiste-là est homme de compromis, d'expédients et de reniements; il n'est plus, et l'on peut croire qu'il n'a jamais été homme de conviction<sup>2</sup>. » Avec quel dédain il les traite de *légitimistes libéraux*! « Le légitimisme libéral n'était en somme que l'application à la politique du catholicisme libéral, et de même que celui-ci a été condamné par l'Église, celui-là devait être condamné par le roi. C'est fait... Le manifeste du comte de Chambord a parfaitement réussi<sup>3</sup>. »

Pour le prince, *l'Univers*, c'est la voix du clergé français, c'est la voix de l'Église elle-même qui l'approuve et le bénit. Il trouve dans ces encouragements une force considérable et s'aveugle de plus en plus. « Nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin, écrit-il à M. de la Rochette... Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter, car ils m'ont tous été inspirés par l'amour de ma patrie. » Et Louis Veillot d'applaudir : « Tenez bon, noble prince, prince chrétien, vrai cœur de roi ! Faites-nous voir toujours, sur votre front dépouillé de la couronne, cet éclat du baptême qui nous donne à contempler la beauté sans pareille au monde de la seconde majesté »<sup>4</sup>.

M<sup>sr</sup> Pie approuve aussi de toutes ses forces le comte de Chambord. Entre eux l'accord est parfait. Ils sont depuis longtemps en relations et l'on se demande jusqu'à quel point l'évêque a inspiré les pensées du prince. Combien le comte de Chambord préfère M<sup>sr</sup> Pie, le représentant de l'orthodoxie pure, intégrale, à M<sup>sr</sup> Dupanloup, adversaire de l'infailibilité et suspect de l'hérésie libérale! Au jugement de M<sup>sr</sup> Pie, Henri V doit être le Grand Roi qui ramènera les temps de saint Louis

1. *Univers*, 25 février 1872.

2. *Univers*, 30 juillet 1871.

3. *Univers*, 20 juillet 1871.

4. *Univers*, 25 novembre 1872.

et fera reflleurir en France le règne de Jésus-Christ. En attendant, l'évêque ne pardonne point « à ce grand collectif libéral qui s'appelle l'Assemblée », d'avoir confié le pouvoir à M. Thiers au lieu de rappeler immédiatement le comte de Chambord. « Et dire, ajoute-t-il, que ces souverains ainsi détrônés (les députés), ont la prétention de faire des conditions au Roi pour l'admettre à l'honneur de partager le rôle abaissé qu'ils se sont fait ! »

Cependant les amis de M<sup>sr</sup> Dupanloup le supplient de faire auprès du prince une nouvelle et suprême tentative. « Vous m'aviez donné l'espoir, lui écrit M. de Falloux, d'une lettre écrite par vous à M. le comte de Chambord, puisée tout entière dans votre grand cœur, dans votre grande connaissance de la situation et avec votre grand accent. Cela, je l'implore toujours, car la situation ne fait que s'aggraver, et tout peut sombrer d'un moment à l'autre. » Pendant une année entière l'évêque résiste à ces instances. Enfin, devant les progrès croissants du radicalisme, il se décide. C'est au pape qu'il s'adresse tout d'abord pour le conjurer de lever les scrupules qui arrêtent le prince :

1. Vers le même temps (24 novembre, 1871), le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, qui, nous apprend son historien M<sup>sr</sup> Besson, était demeuré légitimiste sous le gouvernement de Juillet, l'Empire et les deux républiques, mais sans le laisser voir, crut devoir envoyer son vicaire général, M. Ruckstuhl, en mission auprès du comte de Chambord. Il suppliait le prince de quitter l'exil, de s'établir définitivement en France, afin d'encourager ses partisans et de prouver au peuple qu'il connaissait vraiment les besoins et les ressources du pays. « Ah ! disait le cardinal, le prince ne sait pas de quelle attente il est l'objet ! Le prince ne connaît pas le peuple de Paris ! Mais, de Pontarlier à Paris, il eût trouvé dans nos villes et dans nos campagnes plus de drapeaux blancs qu'il ne lui en eût fallu pour y coucher comme sur des trophées et pour changer de lit tous les jours ! Mais le peuple de Paris eût arboré des drapeaux blancs avec la rapidité de l'éclair, ne fût-ce que pour en montrer ou pour en vendre ! » Besson, *Vie du Cardinal Mathieu*, II, p. 313, 314. — M<sup>sr</sup> Mathieu se trompait certainement dans ses prévisions optimistes. Le peuple se fût résigné sans enthousiasme à la monarchie, si le prince eût accepté le drapeau tricolore ; il n'eût point accepté l'autre qui, à ses yeux, symbolisait l'ancien régime.

23 janvier 1873.

« Très Saint Père,

« ... Les choses en sont arrivées chez nous à un tel point qu'il peut se produire en France, d'un jour à l'autre, des événements décisifs, non pas seulement des crises politiques, mais le retour de la révolution avec des guerres civiles affreuses, dans lesquelles les passions populaires se porteront aux derniers excès ; et ce que tout le monde prévoit, c'est que l'Église y sera nécessairement impliquée.

« Dans une telle situation il n'y a pour la France qu'un espoir de salut : c'est la monarchie héréditaire et traditionnelle, personnifiée dans la maison de France, mais unie et non point divisée...

« En ce moment, ni l'armée, ni une grande partie de la nation ne veut renoncer au drapeau actuel... Quand on a la mission de sauver un pays, il faut pourtant bien, hélas ! prendre ce pays comme il est, et se résigner à traiter la France comme un malade, avec les ménagements dus à un malade. A tort, soit, mais enfin en fait, la France n'acceptera point le drapeau blanc. C'est ce que l'expérience doit avoir maintenant démontré à M. le comte de Chambord. On dit que le malheur la forcera à y revenir. Erreur ! Et d'ailleurs, c'est ce terrible avenir lui-même qu'il s'agit de conjurer.

« De nobles scrupules sans doute ont jusqu'ici retenu le chef de la maison de France. Mais, sans se prononcer pour aucun des partis qui divisent la France, et en se réservant pour toutes les éventualités, Sa Sainteté ne pourrait-elle lever ces scrupules ? Ne pourrait-elle simplement faire dire au prince qu'un drapeau n'est pas un principe, qu'il n'y a chez lui dans cette fidélité à un symbole, qu'un sentiment noble, que tout le monde comprend et admire, mais au-dessus duquel, enfin, il y a une raison décisive, le salut de la France, les intérêts du pays, de l'Église et de la société... »

M<sup>sr</sup> Dupanloup écrit dans le même sens au cardinal Antonelli, le suppliant de faire tous ses efforts pour persuader

le Saint Père. Deux jours plus tard, le 25 janvier, il adresse au prince la lettre suivante <sup>1</sup> :

Versailles, 25 janvier 1873.

« Monseigneur,

« Si les nécessités des grandes discussions qui s'approchent ne me retenaient impérieusement à Versailles, je n'aurais pas hésité à aller vous porter moi-même, tant une conviction réfléchie et profonde me domine en ce moment, les paroles que je vous demande la permission de confier à cette lettre.

« Je me hâte tout d'abord de le dire : c'est avec une espérance que je m'adresse à vous, Monseigneur : parce qu'une nouvelle lueur vient de briller tout à coup dans notre horizon si sombre, et redonne du courage aux serviteurs dévoués de la monarchie légitime et traditionnelle.

« Veuillez, Monseigneur, me permettre de vous exposer toute ma pensée.

« Quelle marche ont suivie les choses en France? Où en sommes-nous en ce moment? Qu'y a-t-il de possible encore?

« La vérité de la situation actuelle, la voici :

« La république se prolonge et en se prolongeant démoralise et déprave le pays, socialement et religieusement, à des profondeurs qu'on ne peut dire. L'Assemblée, à sa troisième année d'existence déjà, n'a plus peut-être que quelques mois à vivre. Si rien n'intervient d'ici là, les élections qui vont suivre seront détestables, et mettront infailliblement aux mains du radicalisme impie le pouvoir et le pays ; et pour longtemps peut-être : car la première révolution, Monseigneur, on ne peut l'oublier, a duré de 1789 à 1815 : vingt-six ans!

« Dans cette situation de notre pauvre pays, qu'il est impossible de ne pas voir, quel est, Monseigneur, pour tous ceux qui sentent que la monarchie traditionnelle et héréditaire,

1. Cette lettre est inédite, sauf les dernières lignes, que le comte de Chambord publia, contre la volonté de M<sup>sr</sup> Dupanloup, pour expliquer sa propre réponse.

seule, peut préserver la France et la religion en France d'un tel avenir, quel est le devoir impérieux et sacré? C'est manifestement de tout faire pour rendre possible cette monarchie.

« Beaucoup de gens en France n'acceptent en ce moment la République ou ne s'y résignent, que parce qu'ils croient la monarchie devenue impossible.

« Et lorsqu'il y a peu de temps, M. Thiers, du haut de la tribune, a défié le grand parti monarchiste et conservateur de faire la monarchie, Monseigneur le sait, le silence seul a pu lui répondre. Pourquoi? Quelle a été jusqu'ici la grande faiblesse du parti monarchiste, le grand obstacle de la monarchie?

« Je ne ferai que constater simplement le fait, quelles qu'en soient les causes, quand je dirai : c'est la désunion de la maison de France, et, par une conséquence fatale, la désunion du parti monarchique. Et je suis sûr, Monseigneur, que je ne serai pas désavoué par votre grand cœur, quand j'ajouterai que de cette désunion le chef de la maison de France souffre plus que personne.

« Eh bien, Monseigneur, l'espérance dont je parlais en commençant et qui me met la plume à la main, c'est que je vois cette union si nécessaire, si attendue, redevenir possible en ce moment, et la monarchie avec elle. La Providence, qui nous a offert déjà tant d'occasions, nous en offre une nouvelle, mais qu'il ne faut pas laisser échapper comme les autres ; car qui sait si bientôt ce ne serait pas trop tard?

« Il y en a qui espèrent ici un miracle : mais, en vérité, n'en est-ce pas un que, deux fois en vingt ans, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire, Dieu ait ménagé à un prince exilé du trône l'occasion et la facilité d'y remonter? C'est ce que nous avons vu. Deux dynasties qui avaient essayé de se substituer à la vôtre ont disparu ; deux fois a été rendue vacante et libre cette place qui ne doit être occupée que par vous.

« Et n'est-ce pas encore un coup de Providence que le pays, quarante ans après 1830, ait envoyé à sa représentation nationale un nombre inespéré d'hommes conservateurs et monarchistes?

« J'entends dire ici de tous côtés que la mort de celui qui fut l'Empereur anéantit pour des années les espérances que ses partisans pouvaient fonder sur nos divisions; et cela précisément à l'heure où, le provisoire où nous sommes durant encore, la réunion de tous les hommes des partis monarchiques autour de vous peut redonner à la monarchie légitime toutes ses chances. Mais, pour en profiter, que Monseigneur me permette de le lui dire, l'heure presse; dans quelques semaines peut-être, il ne sera plus temps. Aujourd'hui, nous sommes encore sans lendemain, mais le provisoire forcément va prendre fin; on discute en ce moment les bases d'une constitution véritable. Aujourd'hui l'union connue et proclamée de toute la maison de France autour de son chef produirait encore un effet immense. L'heure est donc au plus haut degré favorable.

« Et les princes de votre famille, je le sais, Monseigneur, je le tiens d'eux-mêmes, ne demandent qu'à aller à vous. Et ce ne sont pas là de vaines paroles; ils viennent de se décider, sous les yeux de tout Paris, à une démarche solennelle, qui emprunte au lieu et au jour qu'ils ont choisi une signification sur laquelle personne ne s'est mépris: on les a vus, eux, le 21 janvier, à la chapelle expiatoire.

« Assurément, Monseigneur, c'est de leur côté que devaient venir les premières avances. Mais j'entends dire aussi par vos amis les plus éclairés et les plus dévoués: « En faisant un tel acte, ils tendent la main à Monseigneur. Est-ce que Monseigneur ne voudra pas aussi leur tendre la sienne. »

« Je sais bien que Monseigneur peut répondre: « Je n'ai pas moi à tendre la main, par la raison que je ne l'ai jamais retirée; c'est à ceux qui se sont éloignés à revenir. »

« Sans aucun doute; mais les voilà prêts à revenir. Seulement, Monseigneur, il y a ici un autre côté de la question sur lequel je vous demande la permission de dire un seul mot.

« Quand on a reçu de la Providence la mission et le devoir de sauver un peuple, et que sous nos yeux ce peuple périt, je crois, et beaucoup de vos amis croient avec moi, que dans une question de rapprochement il y a des devoirs réciproques. Car enfin cette question de rapprochement n'est pas

seulement entre les princes d'Orléans et votre personne: elle est entre la France, eux et vous: voilà la vérité.

« C'est-à-dire que dans cette question de rapprochement tous ont leur devoir et leur responsabilité.

« Et certes, si jamais un pays aux abois a demandé des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, dans celui que la Providence lui a réservé comme la suprême ressource, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire même, par un très noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs.

« C'est un zèle bien ancien, toujours fidèle, absolument désintéressé qui me fait parler ainsi, et j'espère que Monseigneur voudra bien agréer l'assurance en même temps que l'hommage de tous mes plus dévoués respects.

« FÉLIX, évêque d'Orléans. »

La réponse du comte de Chambord, datée du 8 février, est remise à l'évêque le 13; il l'ouvre d'une main tremblante d'émotion, et à mesure qu'il lit, on voit la rougeur lui monter au visage<sup>1</sup>: « Voilà, dit-il en terminant, qui fait les affaires de la République. Pauvre France, tout est perdu! » Ironique et hautaine, cette lettre exprime le regret de ne pouvoir suivre les conseils donnés. « Il m'est permis de supposer par vos allusions, Monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.

« Croyez-le bien, malgré ses défaillances, la France n'a pas à ce point perdu le sentiment de l'honneur; elle ne comprend pas plus le chef de la maison de Bourbon reniant l'étendard d'Alger qu'elle n'eût compris l'évêque d'Orléans

1. M<sup>re</sup> Lagrange, III, p. 277.



se résignant à siéger à l'Académie française en compagnie de sceptiques et d'athées.

« Je n'ai pas appris avec moins de plaisir que les vrais amis du pays la présence des princes mes cousins à la chapelle expiatoire, le 21 janvier; car, en venant prier publiquement dans ce monument consacré à la mémoire du roi martyr, ils ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propre aux grands enseignements et aux généreuses inspirations.

« Je n'ai donc ni sacrifices à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes, et beaucoup de la justice de Dieu... »

La lettre de M<sup>sr</sup> Dupanloup était strictement confidentielle. Sans même en avertir l'évêque, le prince en publie une partie. On devine la douleur des royalistes. « Quel désastre national, écrit M. de Falloux <sup>1</sup>, dans les cruelles circonstances où gît la France, qu'un langage tel que le vôtre recevant une telle réponse... Pas un mot, pas une pensée, pas un mouvement qui ne dût toucher au lieu d'irriter, s'il ne parvenait pas à convaincre... Le parti est donc bien pris, et c'est à un illuminisme au-dessus de toute délibération humaine que nous avons affaire. Dans ces conditions, sur lesquelles il n'y a plus moyen de se faire illusion, je ne découvre plus rien à ajouter. Dans mon humble avis, j'ose penser que votre dignité est intéressée au silence; toutes les règles du savoir-vivre et toutes les prescriptions du respect ont été mises de côté par la publicité sans votre consentement. Rien n'autorise à croire que plus de ménagements seraient gardés à l'avenir; et ne pouvant plus servir à persuader, on vous fera servir encore à quelque nouveau scandale... »

Tandis que le prince repousse avec hauteur les conseils de M<sup>sr</sup> Dupanloup et des libéraux, M<sup>sr</sup> Pie et les intransigeants de l'*Univers* <sup>2</sup> l'encouragent hautement. Mais que

1. Lettres inédites des 3 et 14 mars 1873.

2. L'*Univers* ne manque point une si bonne occasion de railler M<sup>sr</sup> Dupanloup de sa déconvenue. Il insinue que l'évêque est l'organe des princes d'Orléans. « Le fils et l'héritier direct de saint Louis et d'Henri IV devrait tout céder, drapeau, principe d'hérédité, principes religieux; et les infants

pense le Souverain Pontife? La lettre de l'évêque d'Orléans se terminait par cette invite : « Je bénirais Dieu s'il vous inspirait de demander en ces matières l'avis du Saint-Siège. » Le comte de Chambord veut en avoir le cœur net. Le 7 février, après avoir au préalable visité M. Thiers, le nonce, les ministres, l'archevêque de Paris, les hommes politiques, les chefs des congrégations, M<sup>sr</sup> Pie part pour Rome. Par une coïncidence curieuse, il y arrive le même jour que M. de Vanssay, le conseiller le plus intime du comte de Chambord. Celui-ci est chargé de connaître la pensée secrète de Pie IX sur les conditions présentes de la restauration monarchique en France, et l'évêque est heureux de lui faciliter sa mission. Après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>sr</sup> Dupanloup, M<sup>sr</sup> Pie présente au pape le comte de Vanssay <sup>1</sup>.

Que se passe-t-il au cours de ces entretiens? L'historien de M<sup>sr</sup> Pie ne nous fait pas connaître l'avis du Souverain Pontife. Serait-ce parce que cet avis contredisait celui du prince et de l'évêque? Serait-ce parce qu'on refusa de tenir compte de cet avis, après l'avoir sollicité? Ce qui le ferait penser, ce sont les paroles que Pie IX adressait, quelques mois plus tard, le 12 octobre 1873, à M. Keller : « Vous ne ferez point la monarchie, » lui disait-il avec tristesse. « D'ordinaire je ne m'occupe pas des questions politiques; j'ai bien assez des affaires religieuses; mais, cette fois-ci, la chose était si importante pour la France et pour l'Église que j'ai laissé dire

d'Orléans, en retour, accepteraient de lui la légitimité qu'ils n'ont plus depuis 1830. » (25 février 1873). Car, M. le comte de Paris, il faut bien qu'il le sache, n'est point l'héritier d'Henri V. Il n'a pas plus le droit de s'appeler Bourbon que M. Loysen de s'appeler le P. Hyacinthe et de dire la messe. Son nom est Egalité. (26, 27 mars 1873). — Personne n'a le droit d'adresser d'observations au Roi. Volontiers ils le rendraient infaillible comme le Pape. Obéissance militaire, voilà le mot d'ordre! « Il faut présentement obéir au chef et ne point discuter son sentiment ni son commandement. *On ne parle point sous les armes* » (12 avril 1873). — « Si son drapeau humilie quelques vieillards qui ne veulent pas demander pardon du mal qu'ils nous ont fait, en quoi la France doit-elle se lier à l'orgueil de ces vieux coupables. La France fait peau neuve, elle est jeune, elle veut vivre, et quittant le drapeau qui a revêtu un siècle d'erreurs, elle reprendra fièrement et joyeusement son antique robe blanche lavée par un siècle de pleurs et de sang. » (28 avril 1873).

1. M<sup>sr</sup> Baunard, *Le Cardinal Pie*, II, 511.

à M. le comte de Chambord ce que j'en pensais. La couleur du pavillon n'a pas une si grande valeur. C'est avec le drapeau tricolore que les Français m'avaient rétabli à Rome. Vous voyez qu'avec ce drapeau on peut faire de bonnes choses. Mais M. le comte de Chambord n'a pas voulu me croire<sup>1</sup>. »

En revanche M<sup>sr</sup> Pie est invité, pendant ce même séjour à Rome, à formuler pour l'usage du roi ses idées sur les conditions constitutives de la monarchie chrétienne. Il accepte et trace les principes d'un gouvernement selon le cœur de Dieu. « Ce sont, nous dit son historien, des commentaires de l'Écriture, à la manière de Bossuet, dans son beau livre de la *Politique sacrée*. Là, il considère le prince chrétien comme le lieutenant du Christ, roi de France et des Cieux. On lit par exemple : *In virtute tua lætabitur rex, et in salutari tuo exultabit vehementer*. Le roi trouvant sa joie dans le libre déploiement de la force divine, dans le libre exercice des droits supérieurs de Dieu; le roi tressaillant de bonheur quand l'œuvre du salut s'accomplit par le Christ dans ses États : C'est là le type de la vraie royauté, de la royauté chrétienne<sup>2</sup>. »

M<sup>sr</sup> Pie ne demande point cependant la royauté absolue; il accepte une monarchie tempérée par deux chambres comme en 1814; mais il stipule dans la constitution les droits privilégiés de l'Église. « La religion catholique qui est pour les Français la religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens sur trente-six dans le présent, est la religion du pays et de ses institutions. Les citoyens qui professent les autres cultes jouissent de toutes les garanties assurées par la loi. » — Le prince remercie vivement l'évêque de ses conseils : « Je ne puis vous remercier assez de vos précieux documents. Il se peut que, dans un

1. Cité par M. Chesnelong, *La Campagne monarchique d'octobre 1873*, p. 455. Le czar Alexandre II souhaitait vivement le rétablissement de la monarchie en France et déplorait l'aveuglement du comte de Chambord. Dans l'espoir de le convaincre, il lui fit proposer une entrevue pendant son voyage d'Allemagne. Henri V éluda l'invitation, eu raison de « l'impossibilité où il se fût trouvé d'imposer silence à un souverain. » — L'Empereur d'Autriche François-Joseph et le roi détrôné de Naples, François II, firent entendre dans le même sens des conseils qu'on refusa d'entendre. (Voir dans *le Correspondant* du 25 janvier 1909 les témoignages de MM. de la Rochetaillée et de Sugny. — 2. M<sup>sr</sup> Baunard, *Le Cardinal Pie*, II, 512.

avenir très prochain, je sois obligé de rappeler quelles sont les véritables bases de la monarchie traditionnelle et chrétienne, et ces documents me seront alors d'un grand secours<sup>1</sup>. » La réponse de M<sup>sr</sup> Pie est une exhortation à persévérer dans son attitude intransigeante : « Je puis assurer à Monseigneur que ses actes comme ses sentiments sont pleinement appréciés de tous ceux qui dirigent l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, et que nul n'y désire des transactions qui pourraient hâter un retour, mais qui compromettraient infailliblement et promptement la stabilité du règne restauré... A ceux qui disent que Monseigneur ne semble pas désireux de revenir, je me permets de répondre qu'il est surtout désireux de rester quand il sera venu, et que, loin de craindre de régner, il n'est au contraire aucunement disposé à ne régner pas<sup>2</sup>. »

### III

M<sup>sr</sup> Dupanloup a raison. L'aveuglement du comte de Chambord diminue de jour en jour les chances de la monarchie, en même temps qu'il affermit le parti républicain. Celui-ci se livre d'ailleurs à une propagande active et incessante. C'est le temps où Gambetta parcourt la France, prêchant de ville en ville l'idée républicaine, dont il se proclame le *commis-voyageur*. Impuissance des anciens partis, entrée définitive et prépondérante de la démocratie dans la politique, dissolution nécessaire de l'Assemblée, guerre au cléricanisme, tel est le programme ordinaire de ces discours. « Il n'y a plus à parler des anciens partis, s'écrie Gambetta<sup>3</sup>. Il reste un parti que vous connaissez bien, un parti qui est l'ennemi de toute indépendance, de toute lumière et de toute stabilité; car ce parti est l'ennemi déclaré de tout ce qu'il y a de sain, de tout ce qu'il y a de bienfaisant dans l'organisation des sociétés modernes. Cet ennemi, vous l'avez nommé : c'est le cléricanisme. »

1. 10 mars 1873.

2. 8 mai 1873.

3. A Saint-Julien, 20 octobre 1872. — Voir aussi ses discours du Havre, d'Angers et de Grenoble, 1872.

En même temps des journaux se fondent, des comités électoraux s'établissent, des brochures, des libelles révolutionnaires sont répandus à profusion dans le peuple. Il y en a pour tous les genres de lecteurs, pour les ouvriers, les paysans, les instituteurs<sup>1</sup> et les soldats. L'Église catholique et l'armée sont principalement visées. Chasser de l'école le prêtre et la religion, c'est déjà le but des radicaux. « Dans la société nouvelle, déclare une de ces brochures, il ne sera plus permis aux parents de faire élever leurs enfants par des prêtres, parce que cette liberté est prouvée contraire aux intérêts de la société qui sont encore plus précieux<sup>2</sup>. » La collection intitulée *Lettres Militaires, 1873*, s'adresse spécialement à l'armée. Un de ces libelles<sup>3</sup> représente nos officiers comme des ignorants, des débauchés, des lâches et des voleurs. A toutes ces qualités ils joignent une cruauté féroce et martyrisent les soldats. D'où conclusion : Guerre à l'esprit militaire ! Guerre aux armées permanentes ! Telle a toujours été du reste la doctrine des loges.

Le peuple, qui se fût résigné à une restauration monarchique, la juge impossible et s'oriente de plus en plus vers le régime nouveau. Presque toujours, dans les élections, il donne la majorité aux républicains. M. Thiers encourage ce mouvement. Depuis longtemps il a rompu le pacte de Bordeaux. En toutes rencontres il déclare que la République est le seul gouvernement possible en France et défie les royalistes

1. Jean Macé, le directeur de la *Ligue de l'Enseignement*, poursuit « avec un zèle infatigable », nous dit M. Debidour, p. 92, sa campagne en faveur de l'idée républicaine et laïque. Il publie, vers 1872 et 1873, sous le titre d'*Idées de Jean François*, une série de brochures populaires qui obtiennent un grand succès. — Voir en particulier, *la Séparation de l'Église et de l'État, les Députés dans l'embarras, la Soutane de l'abbé Jonqua, la Demi-Instruction, le Mal sans remède*, etc., etc.

2. Trefulli : De *l'instruction obligatoire, gratuite et laïque*, 1873. — On lit dans une autre brochure : « Le prêtre est un parasite dans le monde. Il consomme et ne produit pas. C'est donc un être antisocial qui, lui aussi, a fait son temps comme le vieux monde pourri qui nous l'a légué... Le prêtre n'a ni patrie, ni famille; il constitue donc un être à part, recevant les impulsions d'une autorité que nous ne reconnaissons pas; il n'a d'autre but en convoitant l'éducation de la jeunesse que de la façonner au profit de son ambition personnelle ou des despotes dont il est le complice intéressé ». *L'Enseignement laïque, gratuit et obligatoire*, par Em. Delannoy.

3. *La Discipline*, 1873, sans nom d'auteur.

de fonder la monarchie. Son message du 12 novembre 1872 semble particulièrement hardi sous ce rapport. C'est alors que l'Assemblée mécontente nomme la fameuse commission des Trente pour régler les attributions des pouvoirs publics. Dès ce moment la majorité songe à renverser M. Thiers. Après les élections radicales du 27 avril et du 11 mai 1873, où sont nommés MM. Barodet, Ranc et Lockroy, elle n'hésite plus. Il convient, sans perdre un instant, d'arrêter le péril démagogique et de défendre l'ordre menacé. M. Thiers ayant modifié son ministère dans un sens républicain, le duc de Broglie l'interpelle et le met en minorité. C'est le 24 mai 1873. Le même jour M. Thiers démissionne, le maréchal de MacMahon devient président de la République et le duc de Broglie prend le pouvoir. « Fond et forme, écrit M. de Falloux à M<sup>sr</sup> Dupanloup<sup>1</sup>, tout est providentiel dans vos deux mémorables journées, et je suis plein de confiance dans leurs suites. C'est le cas ou jamais de répéter : Bien coupé, maintenant il faut coudre. »

Ce n'est point chose aisée. Que se proposent les auteurs du 24 mai ? d'arrêter les progrès du radicalisme qu'ils jugent funeste à l'avenir de la France. Mais, pour réussir, les demi-mesures, les décrets, les lois réactionnaires seront impuissantes, ne feront qu'aggraver le mal. A leurs yeux, le vrai remède serait la restauration de la monarchie. De grands obstacles s'y opposent. Les monarchistes ne s'entendent pas encore; leurs princes ne sont pas réconciliés; le comte de Chambord s'obstine à refuser toute concession. Avec une ardeur généreuse les chefs de la majorité vont tenter un suprême effort pour aplanir ces difficultés.

Qu'advient-il de cet effort ? Pendant cette dernière moitié de l'année, la France tout entière, la France chrétienne surtout, est dans l'attente. Chacun a le sentiment que l'heure est décisive, que les destinées du pays sont en jeu, qu'il y va pour lui de la régénération ou de la décadence. Comme il arrive aux temps de crise, la piété s'exalte aisément, devient naïve et crédule. Des prophéties circulent

1. Lettre inédite du 27 mai 1873.

parmi les fidèles; de nouveaux millénaires commentent l'Apocalypse ou le livre de Daniel; ils y voient décrits les malheurs de la France et du Saint-Siège; ils annoncent le triomphe définitif du Grand Pape et la restauration du Grand Roi<sup>1</sup>. Cette exaltation paraît assez sérieuse pour que l'évêque d'Orléans croie devoir la combattre dans un mandement adressé à son clergé<sup>2</sup>.

En revanche, mais avec l'approbation de l'Église cette fois, le grand mouvement de supplication publique commencé après la guerre s'accroît. Jamais les pèlerinages n'ont été aussi nombreux qu'à cette époque fiévreuse. Les évêques eux-mêmes prêchent cette nouvelle croisade de la foi et de l'espérance<sup>3</sup>. A leurs appels enflammés des multitudes se lèvent et se dirigent vers les sanctuaires les plus vénérés du pays. Pendant le mois de mai ils vont à Lourdes, à la Salette, à Pontmain; en juin, à Paray-le-Monial; plus tard au mont Saint-Michel au péril de la mer, à Sainte-Anne d'Auray, à Saint-Martin de Tours. En voyant passer à travers les rues de nos villes ces foules de pèlerins portant à leur cou le chapelet ou le sacré Cœur sur la poitrine, les

1. Voir *Les Voix prophétiques*, par M. l'abbé Curicque; *Lettres sur les prophéties*, par M. l'abbé Chabauty (Palmé).

2. *Lettre sur les prophéties publiées dans ces derniers temps*, 23 mars 1874. « Nous sommes aujourd'hui, messieurs, déclare l'évêque d'Orléans, en plein dans les abus que l'Église a condamnés. Il y a des esprits qui ne rêvent plus, croirait-on, que miracles et prophéties; et, dès qu'on en signale quelque part, sans attendre l'examen ni le jugement des supérieurs ecclésiastiques, usurpant en cela comme en tant d'autres choses sur l'autorité compétente, la presse les jette aux quatre vents du ciel. On applique intrépidement à l'époque présente les oracles de l'Ancien Testament et les mystérieuses révélations de l'Apocalypse; on exhume toutes les vieilles prophéties et on en imagine de nouvelles; on publie des volumes de 300 pages, *précisant* (c'est le titre) *la solution de la crise actuelle, le règne de l'Antechrist et la fin du Monde*... Une piété mal éclairée, une curiosité malsaine s'abat sur ces publications et les enlève en nombre véritablement stupéfiant... » — C'est ainsi que *Le grand Avènement, précédé du grand Prodige*, s'est vendu à 50.000 exemplaires en quelques semaines.

3. Voir sur le mouvement des pèlerinages, la collection du *Pèlerin*, organe du Conseil de l'œuvre, qui paraît depuis le mois de juillet 1873; le *Manuel complet des Pèlerinages*, Paris-Haton, in-32; *l'Assemblée générale des comités catholiques de France*, années 1873, 1874, etc. — Voir aussi les *Annales de Notre-Dame de Lourdes, de Notre-Dame de la Salette, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, la Voix de Notre-Dame de Chartres*, etc., etc.

impies ricanent et accusent le clergé de travailler à la restauration du trône; les prudents l'accusent de compromettre la religion, de s'abandonner à des espérances chimériques et de faire ainsi le jeu des démagogues<sup>1</sup>. « Le combat du bien et du mal est éternel, répond *l'Univers*. Chaque époque est un acte de ce drame, de ce duel sans fin des deux principes, où il n'y a que le nom des duellistes qui change... Présentement le combat est entre les intercesseurs de Marie et les hordes dont Gambetta est le prophète... Pèlerins contre radicaux; les légions de la prière contre les hordes représentant le matérialisme féroce, c'est la lutte dans ses conditions simples et dans sa grandeur... Dieu assistera les siens dans l'épreuve<sup>2</sup>. »

Parmi ces innombrables pèlerinages deux méritent d'être spécialement rappelés. Le premier a lieu dans la cathédrale de Chartres, monument splendide élevé par la piété de nos pères à la Vierge Marie. C'est à Chartres, on s'en souvient, que fut sacré Henri IV. Qui sait, demande *l'Univers* (2-3 juin 1873), si ces grandes manifestations catholiques ne nous obtiendront pas de Dieu le sacre du Sauveur attendu? — « J'ai confiance dans la grande manifestation religieuse qui va avoir lieu à Chartres, écrit M<sup>sr</sup> Pie au comte

1. Il est bien évident que ces pèlerinages n'ont rien de politique. Les évêques qui les organisent et les président ne cessent de le répéter. Développer le sentiment religieux et prier pour le relèvement de la France, tel est le but qu'on se propose. Rien n'égale la discrétion et la prudence des foules mobilisées pour ces multiples voyages. Devant leurs adversaires qui les observent avec malveillance, pas un cri suspect ne leur échappe. Mais la plupart des prêtres considèrent la restauration de la monarchie comme indispensable au relèvement du pays; et si le cri de *vive le roi* ne sort pas des lèvres, il est du moins dans tous les cœurs. Aussi M. Jules Delafosse a-t-il pu écrire avec quelque raison: « On ne pouvait rien imaginer de plus impolitique que ces démonstrations. Non seulement le peuple résista aux excitations du clergé, mais il en prit ombrage. Il y a au fond de l'âme de ce peuple ordinairement passif, inerte, crédule et docile à toutes les oppressions, un invincible instinct de résistance à la domination politique de l'Église. Il aime la religion, mais la théocratie lui fait peur. Cette campagne imprudente et mal accueillie fut cruellement châtiée. C'est d'elle que se prévalut le parti républicain pour inaugurer contre l'Église et contre la religion elle-même ce régime de persécution libertine qui est l'un des grands scandales et des grands dangers de notre temps. » (*Figures Contemporaines*, p. 25.)

2. *Univers*, 31 août et 7 septembre 1874.

de Chambord. C'est le sanctuaire de Notre-Dame par excellence<sup>1</sup>. » Donc, deux jours après le 24 mai, à l'appel de l'évêque de Chartres, 14 évêques arrivent dans la vieille cité, entraînant à leur suite plus de 40.000 pèlerins. Cent quarante membres de l'Assemblée nationale et 150 officiers de tout grade, dont deux généraux, viennent solennellement se joindre à eux; presque tous communient. Le soir, M<sup>gr</sup> Pie monte en chaire et expose à la foule le sens de cette cérémonie grandiose :

« Depuis bientôt trois ans, dit-il, les nations étrangères regardent avec stupéfaction ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect... Que faire alors et que reste-t-il de praticable? C'est de tourner nos yeux vers Dieu... Les voyez-vous, sur tous les points du globe à la fois, ces caravanes saintes que des centaines de chars emportent à toute vapeur vers les sanctuaires célèbres, vers les lieux marqués par les apparitions et les miracles de la puissance divine? Quel est cet ébranlement subit qui prend les proportions d'un phénomène social, et qui entraîne dans un élan commun tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions?... Quel est donc le ressort caché, quel est le sentiment intime qui met en mouvement ces multitudes de riches et de pauvres, de lettrés et d'illettrés, de particuliers et d'hommes publics?

« La pensée de toutes ces âmes, en qui se personnifie la société chrétienne, je la trouve au livre d'Esther, laquelle, nous dit l'historien sacré, pria et conjura le Seigneur Dieu d'Israël en disant : « Seigneur, ô vous qui êtes notre unique roi (le descendant de David était en exil), *Domine mi, qui rex noster es solus*, venez à mon aide dans mon isolement, car, en dehors de vous, il n'est personne pour me secourir... Tel est le cri de la France en détresse, qui attend un chef, qui appelle un maître, mais qui n'en a pas,

1. 8 mai 1873.

et qui, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, n'a d'espoir que dans le roi des cieux, ou plutôt dans ce roi Jésus auquel il a plu de se qualifier roi de France, et qui a déclaré plus d'une fois son amour et sa prédilection pour les Français<sup>1</sup>. »

En terminant, l'évêque de Poitiers invite ses auditeurs à se rendre à Paray-le-Monial, où se préparent des manifestations plus importantes encore. Cette petite ville pittoresque et mystique est le berceau de la dévotion au Sacré-Cœur. Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, en plein jansénisme, Notre-Scigneur apparaît à une sainte religieuse de la Visitation, Marguerite-Marie Alacoque; il lui découvre son cœur sanglant et couronné d'épines; il demande que cet organe sacré de son amour pour les hommes devienne l'objet d'un culte universel et public; il ne réclame pas seulement pour son divin Cœur l'hommage des simples fidèles, mais encore celui du roi et de l'État, que son image soit gravée sur les étendards, que le royaume entier lui soit consacré, qu'un temple spécial soit élevé en son honneur.

Sollicité par le P. de la Chaise, Louis XIV, « le fils aîné du Sacré-Cœur », repousse l'appel de Marguerite-Marie; de là, aux yeux des zélés, les malheurs et la chute de la royauté française. Lorsque les Vendéens cousent sur leur poitrine le divin emblème, lorsque Louis XVI prisonnier au Temple, se déclare « prêt à signer de son sang » l'engagement de consacrer la France au Sacré-Cœur, il n'est plus temps. Au xix<sup>e</sup> siècle, pendant le pontificat de Pie IX, la dévotion nouvelle, activement propagée par les Jésuites, sort de l'ombre et prend bientôt une extension considérable. Ce n'est plus une simple dévotion de sentiment; « ce n'est

1. Discours prononcé à Notre-Dame de Chartres, le 26 mai 1873. — L'orateur a pris pour texte ces paroles significatives de l'Écriture : « *Sed cum ignoramus quod agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te, Deus noster...* Étant réduits à ignorer ce que nous avons à faire, il nous reste pour seule ressource de tourner nos yeux vers vous qui êtes notre Dieu. » Quelques mois plus tard, au pèlerinage de Notre-Dame de la Pitié (Vendée), où il avait conduit 40.000 pèlerins, M<sup>gr</sup> Pie suppliait la sainte Vierge « de replacer au front de la France et à celui de l'Église les diadèmes qu'on lui a ravis ».

plus même un dogme spécial et isolé, c'est la synthèse de toute la doctrine catholique, de toute la morale catholique, résumée dans l'amour de Jésus-Christ pour nous et de nous pour Jésus-Christ<sup>1</sup>. »

Le mouvement s'accroît à la suite des événements de 1870. Nombre de catholiques voient dans le Sacré-Cœur la ressource suprême pour le relèvement de leur pays. Pendant la guerre, un étendard sur lequel les religieuses de Paray-le-Monial ont brodé le divin emblème a été porté sur les champs de bataille par les volontaires de l'Ouest, teint du sang français et troué par les balles prussiennes. Ainsi semble s'être réalisé le premier désir de Notre-Seigneur à Marguerite-Marie. Il est temps d'accomplir le second et de consacrer au Sacré-Cœur le pays tout entier.

Au mois de juin 1873, à la voix des évêques, un immense mouvement se produit vers Paray. Chaque jour amène deux, trois, quatre ou cinq diocèses. Toutes les villes, toutes les paroisses, toutes les communautés apportent ou envoient par centaines les bannières, les cœurs, les ex-voto. Le mois ne suffit pas à cette procession extraordinaire; elle se prolonge jusqu'à la fin de juillet. Dans les rues et les gares de la Bourgogne, on n'entend plus que le cantique célèbre :

Sauvez Rome et la France  
Au nom du Sacré-Cœur!

Quand tous les diocèses de France sont venus à Paray, le 29 juin, les représentants de l'Assemblée nationale, qui est en ce moment le souverain de la France, y viennent à leur tour. Ils sont une cinquantaine et portent une bannière offerte au Sacré-Cœur par cent cinquante de leurs collègues :

*Sacratissimo Cordi Jesu  
E legatis ad nationalem Galliarum cœtum  
CL voverunt.*

Arrivés à la gare, ils mettent le cœur de Jésus sur leur poitrine, déploient leur étendard et se dirigent vers l'église,

1. M<sup>sr</sup> Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, p. 200.

au milieu des acclamations. L'évêque d'Autun, M<sup>sr</sup> de Leséleuc, les reçoit à la porte de la chapelle étincelante de lumière. Tous communient et, au moment solennel de l'action de grâces, M. de Belcastel prend la parole : « Très Saint Cœur de Jésus, dit-il, nous venons nous consacrer à vous, nous et nos collègues qui nous sont unis de sentiments... Pour la part que nous pouvons y prendre et dans la mesure qui nous appartient, nous vous consacrons aussi, de toute la force de nos désirs, la France, notre patrie bien-aimée, avec toutes ses provinces, ses œuvres de foi et de charité. Nous vous demandons de régner sur elle par la toute-puissance de votre grâce et de votre saint amour. Et nous-mêmes, pèlerins de votre Sacré Cœur, adorateurs et convives de votre grand sacrement, disciples très fidèles du siège infailible de saint Pierre, dont nous sommes heureux de célébrer aujourd'hui la fête, nous nous consacrons à votre service, ô Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous demandant humblement la grâce d'être tout à vous en ce monde et dans l'éternité. »

L'évêque se lève alors : « Je ne vous remercierai pas, Messieurs, dit-il. On ne remercie pas des cœurs chrétiens comme les vôtres de remplir leur devoir. Mais je prends acte de ce que vous venez de faire au nom de la France, à la face du ciel et de la terre... Oui, vous représentez ici l'Assemblée nationale; nos députés catholiques en sont la tête et le cœur, et il se trouve, en dépit de nos apostasies sociales, de toutes nos révolutions et de tous nos malheurs, que, somme toute, l'Assemblée vraiment française ne peut être que chrétienne et catholique. Soyez bénis de relever ainsi le drapeau de la vieille foi de nos pères. »

Cet acte de foi profonde et sincère n'était aux yeux de ceux qui l'accomplissaient que le prélude de la Consécration solennelle de la France désirée par Marguerite-Marie... Cependant beaucoup de catholiques demeuraient anxieux et demandaient à Dieu, comme premier miracle, d'éclairer le Roi.

## IV

Le troisième désir de N.-S. à Marguerite-Marie allait aussi se réaliser. Il avait souhaité qu'on élevât « un édifice où serait l'image du Sacré-Cœur pour y recevoir la consécration et l'hommage du roi et de toute la cour ». Or, pendant la guerre, quelques chrétiens éminents<sup>1</sup>, cherchant entre eux par quels moyens on pourrait apaiser la colère divine, eurent l'inspiration, sans songer d'ailleurs à la révélation faite à la Bienheureuse, d'élever au centre même de Paris une église au Sacré-Cœur. Ils en firent aussitôt le vœu en ces termes : « Pour faire amende honorable de nos péchés, pour en recevoir le pardon par l'intervention miséricordieuse du Cœur Sacré de N.-S. J.-C. et obtenir par la même intervention les secours extraordinaires qui seuls peuvent faire délivrer le Souverain Pontife de sa captivité, faire cesser les malheurs de la France et amener sa rénovation religieuse et sociale, nous promettons lorsque ces grâces nous auront été accordées<sup>2</sup>, de contribuer selon nos moyens à l'érection à Paris d'une église consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, création qui sera demandée à l'autorité ecclésiastique compétente. »

Après beaucoup d'hésitations et de refus, M<sup>sr</sup> Guibert accepte la direction de cette vaste entreprise et s'y dévoue de toute son âme<sup>3</sup>. Mais où s'élèvera le sanctuaire projeté? Au Trocadéro, disent les uns. A Montmartre, répond l'Archevêque.

1. MM. Beluze, Baudon, Legentil et Rohault de Fleury; M. Léon Cornudet se joignit à eux après la guerre.

2. M<sup>sr</sup> Guibert fit modifier les termes de ce vœu. « Au lieu de promettre, dit-il, que nous le réaliserons quand nous serons exaucés, promettons de le réaliser pour être exaucés. » Pagnelle de Follenay, *Le Cardinal Guibert*, II, p. 593.

3. Le Comité de l'Œuvre est composé de 12 membres, comme le collège apostolique : « Vous aurez ainsi, dit le cardinal Guibert, la force des apôtres. » Ce sont M. Léon Cornudet, président, MM. Legentil, Rohault de Fleury, Baudon, de Benque, le général de Charette, Th. Dauchez, Descottes, E. de Margerie, Merveilleux du Vignaux, comte de Missiessy, marquis de Vibraye. — L'abbé Langénieux est nommé directeur spirituel. — Le Père Montsabré annonce avec éclat l'entreprise dans un discours à Notre-Dame (14 avril 1873).

Cette célèbre colline d'où l'on domine la ville entière, séduit M<sup>sr</sup> Guibert par sa situation et ses souvenirs chrétiens. C'est là en effet que fut martyrisé saint Denis et que saint Ignace fonda la Société de Jésus; c'est là, dans la célèbre abbaye de Montmartre, que vinrent prier tant de rois, de princes et de pieux personnages, le Cardinal de Bérulle, le P. de Condren, M. Olier, Bossuet, saint Vincent de Paul; c'est donc là aussi que s'élèvera l'église du Vœu national. Car, dans la pensée des promoteurs du projet, le monument doit être national. Il faut pour cela obtenir le concours des pouvoirs publics, et M<sup>sr</sup> Guibert écrit dans ce sens à M. Jules Simon, alors ministre des cultes (5 mars 1873)<sup>1</sup>. Il lui demande de proposer à l'Assemblée une loi qui autorise l'archevêque de Paris à ériger une église à Montmartre et à acquérir les terrains nécessaires pour cette construction. M. Jules Simon accepte avec une courtoisie parfaite, l'Assemblée nomme une commission favorable, et, le 11 juillet 1873, M. Keller dépose son rapport qui approuve sans réserve le projet de M<sup>sr</sup> Guibert.

« Est-elle d'utilité publique, demande-t-il, l'église que l'archevêque de Paris propose d'élever sur ces hauteurs arrosées par le sang des premiers martyrs, qui, avec la foi, nous ont apporté la liberté et la civilisation, et de ces martyrs d'hier qui sont morts pour défendre et pour sauver la société chrétienne? »

« Est-il d'utilité publique d'effacer, par cette œuvre d'expiation, les crimes qui ont mis le comble à nos douleurs? »

« Est-il d'utilité publique d'appeler sur la France qui a tant souffert la protection et la miséricorde de Celui qui donne à son gré la défaite ou la victoire? La réponse de l'Assemblée ne saurait être douteuse<sup>2</sup>. »

La discussion publique eut lieu les 23 et 24 juillet 1873. MM. de Pressensé, Bertault, Tolain et Corbon attaquèrent le projet; MM. de Belcastel, de la Bassetière, Chesnelong et

1. Voir, pour les détails, *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, par le P. Jonquet, Paris, Dumoulin.

2. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église à Paris (dix-huitième arrondissement)*, par M. KELLER, membre de l'Assemblée Nationale. — *Journal officiel*, 16 juillet 1873.

Bathie, devenu ministre des cultes, le défendirent avec éloquence. « Je vous prie, Messieurs, insistait M. Bathie, de voter le projet de loi qui vous est soumis; je crois que vous pouvez le faire en toute sécurité... Nous sommes un gouvernement décidé à favoriser, à protéger les intérêts religieux, et, pour nous, la liberté religieuse est le premier de ces intérêts <sup>1</sup>. »

A la majorité de 244 voix (389 pour, 146 contre), l'Assemblée déclara d'utilité publique la construction d'une église à Montmartre <sup>2</sup>. Mais elle ne voulut pas aller au delà de cet acte digne d'une grande nation chrétienne, elle ne voulut pas être accusée de mêler la religion à la politique; et, après avoir rempli le devoir de l'État, elle laissa à l'Église le soin de fixer le vocable de la nouvelle église. Le nom du Sacré-Cœur ne fut pas prononcé dans la loi, à la grande indignation des intransigeants qui ne manquèrent pas de taxer les députés de libéralisme.

Pour le même motif l'Assemblée refusa de voter la proposition de M. Cazenove de Pradines qui lui demandait, avec une éloquence généreuse et profondément sincère, de « se faire représenter à la cérémonie de la pose de la première pierre par une délégation de son bureau ». — « Vous vous devez à vous-mêmes, Messieurs, disait-il, de vous associer d'une façon publique et officielle au grand acte d'expiation et d'apaisement qui va s'accomplir par l'édification de l'église du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. » Et comme

1. Le ministre qui avait fait voter l'érection de la basilique de Montmartre, disait, sur le point de mourir, à M. l'abbé Gardey : « J'ai été élevé dans la foi chrétienne. C'était la foi de ma sainte mère. Je ne veux pas me séparer d'elle surtout en cette circonstance. J'ai fait voter étant ministre la loi relative à la basilique de Montmartre. J'en ai défendu le projet au milieu des railleries des incrédules et aussi, il faut le dire, de quelques-uns de mes amis. Mais j'ai été soutenu par la pensée que Jésus-Christ, Dieu et homme, qui avait manifesté sa divinité par sa puissance et son intelligence, l'avait manifestée davantage encore par sa bonté, et qu'à ce titre il méritait d'être honoré d'un culte particulier. S'il venait à la pensée de quelques âmes pieuses de faire déposer mon cœur dans la chapelle la plus modeste de la Basilique, mon vœu le plus cher se trouverait réalisé. » — On est surpris d'apprendre que le vœu de M. Bathie n'ait pas encore été satisfait. — *Montmartre*, par le P. Jonquet, p. 180.

2. 24 juillet 1873.

la gauche ricanait, il la réduisit au silence par ces paroles émues : « Vous ne ririez pas ainsi, Messieurs, si comme moi vous aviez vu vos parents les plus proches, vos amis les plus chers, et presque tous vos compagnons d'armes, mourir pour la France autour d'une bannière du Sacré-Cœur, déployée par eux dans un moment de péril suprême, et devenue entre leurs mains chrétiennes et vaillantes un sanglant et glorieux drapeau <sup>1</sup>. »

Le refus de l'Assemblée déplut à l'extrême droite et au comte de Chambord lui-même qui écrivit à M. Cazenove de Pradines : « Vous me connaissez trop pour attendre de moi un phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, *le glorieux vaincu*. Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'ajouter au témoignage de votre conscience celui de mon admiration et de mon amitié. » Cette lettre est datée du 28 juillet. « M. le comte de Chambord, remarquait la *République française*, s'est souvenu de la révolution de juillet, et il n'a pas pensé qu'il dût profiter de cet anniversaire pour encourager les tentatives de rapprochement. »

## V

Il semble pourtant que Dieu soit touché de tant de supplications, et, quelques jours après le vote de la loi dont nous venons de parler, le 5 août, un événement arrive qui ranime toutes les espérances. La fusion si longtemps attendue se produit. Spontanément le comte de Paris se rend auprès du comte de Chambord et lui présente ses respectueux hommages, non seulement comme au chef de sa maison, mais comme au seul représentant du principe monarchique en France. Désormais il n'y a plus qu'une famille royale, et c'est la plus belle qui soit au monde. « Il ne nous reste, remarque justement Louis Veuillot, à demander à Dieu qu'un peu de bon sens, et nous sommes sauvés <sup>2</sup>. »

1. *Journal officiel*, 24 juillet 1873.

2. *Univers*, 11 août 1873.



Les princes sont réconciliés. Sans tarder, les divers partis de la majorité travaillent à se mettre d'accord. Les délégués des quatre groupes, extrême droite, droite modérée, centre droit et groupe Changarnier se réunissent; ils forment la fameuse commission des Neuf, chargée de préparer l'avènement de la monarchie. Rien de plus élevé et de plus sage que leurs discussions. Ils s'y montrent animés du patriotisme le plus généreux et prêts à tous les sacrifices possibles pour s'entendre. La majorité est d'avis que, sans le maintien du drapeau tricolore, la monarchie est impossible<sup>1</sup>; ils consentent cependant à remettre après le retour du roi la solution de la question. Le projet qu'ils comptent présenter à l'Assemblée est ainsi conçu :

« L'Assemblée Nationale, usant du droit constituant qui lui appartient et qu'elle s'est toujours réservé, décrète :

« Article 1<sup>er</sup>. — La monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France. En conséquence, Henri-Charles-Marie-Dieudonné, chef de la famille royale de France, est appelé au trône; les princes de cette famille lui succéderont de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

« Art. 2. — L'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égle protection dont jouissent aujourd'hui les différents cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, la responsabilité royale, la liberté de la presse, sous les réserves nécessaires à l'ordre public, et généralement toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français, sont et demeurent maintenus.

« Le gouvernement du roi présentera à l'Assemblée nationale les lois constitutionnelles ayant pour objet d'assurer et de régler l'exercice collectif de la puissance législative

1. « Malgré mes quatre-vingts ans, déclare le général Changarnier, président de la commission des Neuf, je me ferais casser la tête pour mettre M. le comte de Chambord sur le trône; j'estimerais que ce serait le plus beau couronnement de ma vie. Je suis dévoué à M. le comte de Chambord jusque-là; je ne le suis pas jusqu'à sacrifier le drapeau tricolore. » Cité par Denis, *Hist. cont.*, IV, p. 349.

par le roi et deux chambres, l'attribution du pouvoir exécutif au roi, l'organisation du suffrage universel et généralement toutes les lois nécessaires à la constitution des pouvoirs publics.

« Art. 3. — Le drapeau tricolore est maintenu, il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale<sup>1</sup>. »

Une majorité d'au moins quarante voix paraît assurée à ce projet; le maréchal de Mac-Mahon se déclare prêt à se retirer devant Henri V; mais il fait tenir à la commission ces graves paroles : « Je ne répudierai jamais le drapeau tricolore. L'armée, que je connais bien, est dans les mêmes dispositions que moi. Je ne croirais pas pouvoir répondre de son dévouement, si ce drapeau lui était enlevé. »<sup>2</sup>

Par contre, *l'Univers* affirme hautement que le peuple ne tient nullement au drapeau tricolore. L'armée, dit-il, ne veut que faire son devoir et son devoir est d'obéir. Ceux qui ne veulent pas du drapeau blanc sont des farceurs qui ne veulent pas de roi<sup>3</sup>. — Quant à M<sup>er</sup> Pie, on lui communique une lettre du Maréchal contenant cette phrase : « Faire accepter le drapeau blanc par un seul régiment, c'est impossible, aujourd'hui, demain, toujours, » et M. Ernoul, son ami, le conjure de demander au prince qu'il fasse ce sacrifice à la France. M<sup>er</sup> Pie refuse absolument. « Pour ma part, dit-il, j'estime que nul n'a le droit d'exiger du roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certi-

1. *Un témoignage sur un point d'histoire; la Campagne monarchique d'octobre 1873*, par Ch. Chesnelong.

2. « Les chassepots partiraient tout seuls! » dit encore le maréchal de Mac-Mahon. Le général Bourbaki donne son avis motivé dans le même sens, et M. de Sugny le fait parvenir à Frohsdorf. Les généraux d'Aureilles de Paladines, Oudinot de Reggio, Paulze d'Ivoy expriment la même conviction. Le plus légitimiste de tous les chefs de corps, Ducrot, a déclaré au comte de Chambord, à Anvers, en 1872 : « Je suis prêt à tout pour une cause qui, à mes yeux, est celle du pays; tout, une chose exceptée, faire accepter le drapeau blanc par un seul régiment de l'armée française. C'est impossible, absolument impossible, aujourd'hui, demain, toujours! » *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, par le vicomte de Chalvet-Nastrac, Paris, Picard, 1909, p. 138.

3. *Univers*, 25 octobre 1873.

tude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau<sup>1</sup>. »

Il reste à obtenir l'adhésion du comte de Chambord au projet de l'Assemblée, et M. Chesnelong est désigné pour cette délicate mission. Personne n'en est plus digne, tant par la noblesse de son caractère que par la chaleur de ses convictions. Lui-même nous a laissé dans un livre éloquent le récit détaillé de ses négociations<sup>2</sup>. Le prince n'objecte rien aux garanties constitutionnelles qu'on lui demande, mais il reste inflexible sur la question du drapeau. « Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore, » déclare-t-il. Cependant, à force de prières et de patriotiques efforts, M. Chesnelong finit par arracher ces deux déclarations : « 1<sup>o</sup> M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir; 2<sup>o</sup> il se réserve de présenter au pays, à l'heure qu'il jugera convenable, et se fait fort d'obtenir de lui par ses représentants, une solution compatible avec son honneur, et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation » (14 octobre 1873). Telle est la bonne volonté de la commission parlementaire qu'elle déclare se contenter de ces vagues promesses (22 octobre 1873).

Pendant que ces négociations se poursuivent dans le secret, l'opinion s'agite en sens divers, suivant ses espérances ou ses craintes. Le bruit s'est répandu que la mission de M. Chesnelong a réussi<sup>3</sup> et la monarchie semble un

1. Baunard, *M<sup>re</sup> Pie*, II, p. 532, 533. — M<sup>re</sup> Dupanloup, au contraire, écrit ces lignes saisissantes : « ... Il n'y a plus, depuis longtemps, qu'une seule difficulté : vous la connaissez. M. le C<sup>te</sup> de Chambord peut seul la résoudre. Il ne peut plus se faire aucune espèce d'illusion là-dessus, et comme on dit vulgairement, mis non pas seulement au pied du mur, mais au pied du trône, chrétien comme il l'est, sa responsabilité ne peut pas manquer de lui apparaître et de l'éclairer. Que s'il peut persuader l'armée, tout est dit, et il n'y a plus de difficulté; que s'il ne le peut pas, rien ne se fera et la France périra. Et l'Assemblée la plus monarchique du monde n'aura travaillé qu'au profit de la démagogie. Voilà à quoi les meilleurs amis du prince doivent sérieusement penser, et devant Dieu. » Lettre à M. A. de Costa, député, 15 septembre 1873.

2. *La campagne monarchique d'octobre 1873*.

3. « Il s'est fait, » dit l'*Union*, organe de M. le C<sup>te</sup> de Chambord, « un accord complet et définitif à Salzbourg ».

fait accompli. Les royalistes sont tout à la joie; bien des républicains modérés préparent leur évolution; les révolutionnaires enragent, insultent et menacent. « Il y a des expériences qu'il ne faut pas tenter, déclare le journal de Gambetta; il y a des périls qu'il ne faut pas braver; il y a des passions qu'il ne faut pas exaspérer; il y a des colères qu'il ne faut pas provoquer<sup>1</sup>. » — « La restauration d'Henri V par et pour les Jésuites, affirme *le XIX<sup>e</sup> Siècle*, est un défi à tous les peuples qui nous entourent. C'est autre chose encore, c'est un défi à la majorité des citoyens français. Si l'étranger nous épargne par sagesse ou par grandeur d'âme, rien ne prouve que nous nous épargnerons nous-mêmes, et que la compression du despotisme clérical ne provoquera pas avant peu une explosion épouvantable<sup>2</sup>. » Dans les loges, les francs-maçons éperdus multiplient les signes d'alarmes; les juifs cherchent vainement à se rassurer<sup>3</sup>, et les protestants évoquent avec effroi les dragonnades et la révocation de l'Édit de Nantes<sup>4</sup>.

Parmi les catholiques quelques intransigeants s'inquiètent à la pensée des concessions arrachées au prince, et l'on prête ces paroles à Louis Veillot : « Si le comte de Chambord abandonne le drapeau blanc, il pourra devenir mon roi, il ne

1. *République française*, 19 octobre 1873.

2. *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 27 septembre 1873.

3. « Il faut croire que dans ce camp-là on s'imagine bien prochain, bien certain et bien complet le triomphe d'Henri V, avec toutes ses conséquences, pour oser écrire et publier un ultimatum si audacieux et si menaçant. (Il s'agit d'une lettre des abbés Lémann). C'est un écho de Torquemada. Nous n'avons qu'à nous bien tenir! La légitimité à Paris et à Madrid! Malheur aux hérétiques! » *Archives Israélites*, 15 septembre 1873.

4. « Le régime monarchique est l'ennemi-né implacable des principes protestants. Il a dans son passé la révocation de l'Édit de Nantes et les dragonnades, et dans le présent le *Syllabus*, où l'anathème est jeté à toutes les libertés modernes, et notamment à ce grand principe de la liberté de conscience en vertu duquel nous existons... Cette Charte insensée, édictée par le Vatican, est la règle politique et religieuse du prince par qui on veut restaurer le trône de Louis XIV. Quelles que soient les promesses des hommes politiques, il n'aura d'autre souci, une fois arrivé au pouvoir que d'appliquer les principes qui sont pour lui sa raison d'être, et pour nous une menace... » Extrait de *l'Appel aux protestants*, cité par *le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 28 septembre 1873.

sera plus mon homme<sup>1</sup>. » Un prêtre d'une vertu éminente, qui a laissé dans la société parisienne et parmi les pauvres des regrets profonds, M. l'abbé Lerebours, curé de la Madeleine, professe malheureusement en politique les idées les plus excessives. Il est chargé par un groupe de royalistes de se rendre à Salzbourg pour supplier le prince de ne pas suivre les conseils, de M. Chesnelong. Il déclare au comte de Chambord *qu'on le trompe*, qu'il n'y a point à l'Assemblée de majorité monarchiste, et qu'il ne sera point proclamé, *même s'il accepte le drapeau tricolore*. « Dès lors, ajoute l'abbé Lerebours, le roi tombe dans un double abîme : il ne remonte pas sur le trône et, en renonçant à son drapeau, *il commet une bassesse!* » Ces paroles font, parait-il, une impression profonde sur le prince; il se laisse d'autant plus facilement convaincre qu'il penche lui-même dans ce sens<sup>2</sup>.

Cependant le plus grand nombre s'abandonnent à l'espérance. Dans une lettre aux fidèles de son diocèse, M<sup>sr</sup> Dupanloup écrit ces lignes transparentes : « Le secours viendra; il est proche peut-être... Dieu aplanit les obstacles, il rapproche les cœurs, et des choses réputées impossibles s'accomplissent tout à coup comme d'elles-mêmes. Autrefois, quand la République romaine périssait dans les déchirements des discordes civiles, le poète de Rome adressait à ses dieux une prière pour ce siècle arrivé au penchant de sa ruine :

Di Patrii indigetes!...  
Hunc saltem everso juvenem succurrere seculo,  
Ne prohibete!

1. Cité par M. Costa de Beauregard, *Gaulois*, 1903. — « Les restaurateurs parlementaires de la royauté, écrit Arthur Loth, ont voulu faire une royauté à eux, qui ne fût point celle de l'héritier du trône... Toute l'entreprise de ceux-ci a été d'accommoder la monarchie aux idées modernes, en y faisant entrer le roi le moins possible... M. le C<sup>o</sup> de Chambord a un honneur, une dignité et des principes qu'il se doit à lui-même et qu'il doit au pays de sauvegarder avant tout... » *Univers*, 27 octobre 1873.

2. Nous empruntons le récit de cette démarche, — qui nous a été confirmée d'ailleurs par une personnalité politique bien renseignée, — à une lettre de M. l'abbé Frémont, parue dans *le Monde* du 9 octobre 1895. L'auteur de cette lettre invoque lui-même le témoignage formel de M<sup>sr</sup> Lagrange, évêque de Chartres.

Nous, mes très chers frères, dans un sentiment patriotique inspiré par des pensées plus hautes encore, demandons à Dieu qu'au moment où les représentants de la France délibèrent sur ses destinées, il bénisse leurs conseils, afin que de leurs résolutions puisse sortir le salut du pays et non pas sa ruine, et qu'il fasse surgir au milieu de nous ceux dont la patrie reconnaissante pourra dire : ceux-là vraiment étaient de la race des hommes qui sauvent la nation. »

Et comme M. de Pressensé accuse M<sup>sr</sup> Dupanloup de « faire un détestable mélange de politique et de religion », et de poursuivre « le rétablissement d'un théocratisme sans franchise », l'évêque, dans une éloquente réponse, repousse les calomnies du pasteur protestant et trace un saisissant tableau de la monarchie constitutionnelle qui, d'une part, doit garantir toutes les libertés publiques, et, de l'autre, préserver la France de l'anarchie sociale.

« Quant à la liberté, voici ce que les projets de restauration monarchique vous offrent : 1° les libertés civiles et religieuses, 2° l'égalité de tous les citoyens devant la loi, 3° leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, 4° la liberté de la presse, 5° la liberté de conscience et des cultes, 6° la représentation nationale divisée en deux Chambres, 7° le vote annuel de l'impôt par la représentation nationale et la confection des lois par l'accord des Chambres et du roi, 8° le suffrage universel, 9° la responsabilité ministérielle, 10° et en général tout ce qui constitue le droit public actuel des Français. En fait de liberté, que voulez-vous de plus? Monsieur. Que pourrait y ajouter la République? Et certes, si vous identifiez la République avec la liberté, vous auriez étrangement oublié l'histoire...

« Ma conviction profonde, Monsieur, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare échoue, étonneront de nouveau le monde; nous irons de calamités en calamités jusqu'au dernier fond de l'abîme. Et la malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant assurer le pays sur ses bases séculaires, dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre et préci-

pité cette malheureuse France, au moment même où elle essayait un dernier effort pour se sauver, sur la pente fatale où elle est entraînée depuis bientôt un siècle de catastrophe en catastrophe...

« Voilà pourquoi, Monsieur, je désire la monarchie dont vous avez peur; en quoi il est triste pour vous d'avoir pour alliés tous les ennemis mortels de la France, qui, eux aussi, à Berlin comme ailleurs, ont peur de la monarchie; car ils savent bien que la monarchie referait la France libre et prospère, grande et puissante. L'instabilité de la France et ses agitations incessantes leur vont mieux<sup>1</sup>. »

Hélas! en même temps que la lettre de l'évêque une autre paraît qui doit compromettre à jamais la restauration du trône. Trompé sans doute par de faux rapports, s'imaginant, à la lecture de certains journaux, qu'on a exagéré ses concessions<sup>2</sup>, le C<sup>te</sup> de Chambord adresse à M. Chesnelong sa lettre célèbre du 27 octobre 1873, publiée aussitôt par *l'Union*. Il y maintient ses premières déclarations sur le drapeau blanc, affirme qu'il est plus que jamais décidé à n'en pas accepter d'autre, s'étonne qu'on lui pose des conditions, et qu'on lui demande des garanties, parce qu'il est le *pilote nécessaire*, seul capable de conduire le navire au port.

Quel coup de foudre! Quel réveil! Quel effondrement! Chacun sent que tout s'écroule et les sentiments se retournent. Rien ne saurait peindre l'abattement, la douleur profonde des royalistes de l'Assemblée. « Je voudrais être mort! » déclare l'un d'eux à M<sup>re</sup> Dupanloup. — « Que ne suis-je resté au fond de ma province, » dit un autre, « sans

1. Lettre du 28 octobre 1873.

2. M. Chesnelong rendit compte de son mandat en diverses réunions royalistes. Le 16 octobre, il parla devant le groupe du centre droit, présidé par le duc d'Audiffret-Pasquier. M. Savary, secrétaire du groupe, eut le tort de publier un compte rendu de cette réunion. Le comte de Chambord avait dit qu'il se proposait de trouver une solution satisfaisante. Au lieu du mot *solution*, M. Savary employa le mot *transaction* et affirma que le drapeau tricolore était maintenu. On accusa M. d'Haussonville d'avoir inspiré ce compte rendu inexact pour obliger le roi à protester et faire échouer la restauration. Ces accusations, est-il besoin de le dire? sont de tout point imaginées par la haine politique.

m'occuper de politique! » — « Si cette lettre m'eût été confiée, » affirme M. de la Rochette lui-même, « je l'aurais déchirée ou brûlée. A coup sûr, je ne l'aurais pas remise<sup>1</sup>. » Il en est qui, voyant les intérêts de l'Église et de la France à jamais compromis, s'indignent contre le prince et le vouent d'avance aux anathèmes de l'histoire. Une lettre lui applique le vers de Dante contre le pape Célestin, quand le poète rencontre dans les enfers « l'ombre de celui qui par lâcheté fit le grand refus ».

A Rome, le découragement n'est pas moindre. « Le Pape lui-même, tous les cardinaux, sauf Bilio et Capalti, sont désolés de la lettre d'Henri V, » écrit l'évêque de Mende, M<sup>re</sup> Saivet. « J'en ai causé avec le Pape qui m'a dit : Mais vous avez bien de la confiance!... Ici, on est si pressé de sortir du gouffre, que le sauveur serait bien reçu, entrât-il par la porte de 89<sup>2</sup>. » — Comment! Henri IV disait que Paris valait bien une messe, et Henri V trouve que la France ne vaut pas « oune serviette<sup>3</sup> »!

Quant aux bonapartistes, aux républicains, ils exultent. « Songez, avoue Esquiros, que si la monarchie eût été restaurée, nous en avions pour 150 ans! » Ils couvrent de fleurs celui qu'ils insultaient peu de jours auparavant. « Ils embaument le prétendant dans toutes sortes d'herbes odoriférantes, et le canonisent comme s'il était mort depuis cent ans. Encore un peu ils feraient le pèlerinage de Frohsdorf, et ils sont prêts à offrir au fils de saint Louis toutes les couronnes possibles, pourvu que ce soient des couronnes d'immortelles, et qu'elles ne soient déposées que sur une tombe<sup>4</sup>. » Rien ne serait plus propre à éclairer le prince, s'il pouvait être éclairé, que l'attitude de ses ennemis<sup>5</sup>.

1. Denis, *Histoire contemporaine*, IV, p. 409. Et comme ce propos avait été attribué publiquement « à un vénérable député de l'extrême droite », qu'on ne nommait pas, M. de la Rochette écrivit : « Ce très peu vénérable mais honnête collègue, ... c'est moi. Et ce que je vous ai dit dans l'intimité, je le répéterais sur les toits. » Octobre 1875.

2. *Vie de M<sup>re</sup> Saivet, évêque de Mende*, par Rous, II, p. 238.

3. *Souvenirs du général du Barail*.

4. John Lemoine, *Journal des Débats*, 5 novembre 1873.

5. La colère est grande ici contre le comte de Chambord, écrivait M. Mar-

Mais M<sup>re</sup> Pie et Louis Veillot l'approuvent sans réserve. Esprits absolus comme lui, ils ne voient le salut de la France que dans le gouvernement d'hommes absolus comme eux. « Si la monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par le libéralisme, écrit l'évêque, notre dernière ressource religieuse et nationale était perdue ! » — « Nos habiles politiques, dit de son côté Louis Veillot, ont obtenu un résultat qui ne surprendra personne, excepté eux. Ils voulaient faire la monarchie, non suivant le besoin du pays et l'honneur du prince, mais suivant leurs propres vues, plus favorables à leur importance ou plus commodes à leurs timidités... Le roi a dû parler lui-même. Il l'a fait d'une manière digne de lui, en toute loyauté, en toute simplicité, en toute noblesse. Il les refuse et leurs plans sont renversés<sup>2</sup>. » Dans un autre article, le directeur de l'*Univers* compare Henri V à l'Homme-Dieu. L'un repousse la Révolution, comme l'autre repoussa Satan. Le diable et la Révolution ne sont qu'une même chose et ont un même langage. « Roi, tenez bon !... Tenez bon pour Dieu auprès du peuple ; tenez bon pour le peuple auprès de Dieu ; tenez bon comme Moïse entre le peuple et Dieu ! Ces hommes-ci et leur multitude s'agitent en vain. Les uns verront l'inutilité de leurs efforts, et les autres de leurs crimes. Vous parlez de Dieu au monde ; Dieu et le monde parleront de vous<sup>3</sup>. »

Ces étranges commentaires de la lettre du 27 octobre répondent-ils à la pensée secrète du prince ? On n'en saurait douter, et lui-même a pris soin de nous le dire dans la

tial Delpit ; à l'exception de trois ou quatre exaltés, tout le monde lui jette la pierre ; c'est à qui accentuera le blâme. S'il entendait ce concert de malédictions, s'il le rapprochait des ovations de la *République*, de l'*Opinion nationale*, du *Rappel*, de l'*Ordre*, etc., des chants de M. Hugo qui reprend les échos que sa lyre adressait à l'enfant du miracle, il comprendrait l'énormité de ce qu'il a fait. « Singulière situation ! disait un de mes collègues de Bordeaux, tous les coquins prient à cette heure pour la prolongation des jours de Henri V, et les honnêtes gens sont amenés à demander à Dieu de le prendre en son saint paradis. » *Journal et Correspondance*, p. 276, 278, 279.

1. Lettre à M. Mercurelli, novembre 1873.

2. *Univers*, 1<sup>er</sup> novembre 1873.

3. *Univers*, 4 novembre 1873.

lettre qu'il écrivit à M. Eugène Veillot après la mort du célèbre écrivain : « Spécialement en 1873, a-t-il dit, quand les intrigues d'une politique, moins soucieuse de correspondre aux vraies aspirations de la France que d'assurer le succès de combinaisons de parti, m'obligèrent à dissiper les équivoques, en brisant les liens destinés à me réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé, nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée, ni mieux donner à ma protestation son véritable sens<sup>1</sup>. »

Ce mot d' « intrigues », appliqué par le prince aux plus fidèles serviteurs de sa cause, lui fut sans doute suggéré par l'*Union* et par l'*Univers*. Dès le lendemain de la lettre du 27 octobre en effet, ces deux journaux ne manquèrent pas d'attribuer aux manœuvres et aux ténébreux complots de la droite modérée l'échec de la restauration<sup>2</sup>. Le temps a déjà fait justice de cette calomnie et dégagera de plus en plus les vraies responsabilités. Les catholiques libéraux furent aussi naturellement accusés des plus noirs desseins. « Qui a écarté ce dénouement salutaire ? écrivait l'*Osservatore Romano*. Qui a trahi les intérêts de la nation ? Qui a arraché des mains de la France la seule arme de salut que

1. Lettre du C<sup>te</sup> de Chambord à M. Eugène Veillot, à la mort de son frère, 1883.

2. « M. le duc de Broglie, M. le duc Pasquier et M. le duc Decazes (les trois ducs) avaient provoqué par l'apreté de leurs exigences la lettre du 27 octobre ; M. de Falloux (Falloux, Fallax, comme disait élégamment L. Veillot) était le chef d'une coterie libérale qui ne rêvait que de réduire le roi à la plus radicale impuissance ; il en était de même de M. de Kerdrel, du marquis de Dampierre, de M. de Meaux et de leurs collègues de la droite modérée qui ne désiraient que médiocrement le retour d'Henri V... » (Denis, *Hist. cont.*, IV, p. 415). Telle fut la légende malhonnête qu'on s'efforça d'accréditer. — « M. de Broglie est bien coupable, » écrivait de Rome M<sup>re</sup> Saivet, « d'avoir mis obstacle à l'avenir d'Henri V, qui seul, politiquement et chrétiennement, pouvait rendre un peu de paix et d'ordre à l'Europe expirante. Son retour en France serait le signal de la chute de l'Italie révolutionnaire, de la reconstitution des États pontificaux, de la rupture entre la Prusse et l'Italie et du triomphe moral de la France en attendant son triomphe militaire... M. de Broglie aura fait autant de mal à lui tout seul que les deux Napoléons ensemble ! » (9 février 1874). — *Vie de M<sup>re</sup> Saivet*, II, p. 255. — On croyait de bonne foi à tout cela dans l'entourage de M<sup>re</sup> Pie, dont M<sup>re</sup> Saivet était un des fervents disciples. L'évêque de Mende adressa cette lettre à M. Chabauty, auteur des *Lettres sur les prophéties* dont nous avons parlé.

la Providence lui avait assignée?... Ce sont les soi-disant catholiques libéraux, c'est-à-dire cette misérable coterie qui, uniquement guidée par l'égoïsme et l'ambition, sacrifie tout à ces sentiments... La honteuse conduite des catholiques libéraux n'aura eu d'autre effet que d'accroître le prestige et de raviver l'autorité du principe monarchique... L'histoire, en la fétrissant, couronnera d'une auréole immortelle leurs deux grandes et invincibles victimes, Pie IX dans le camp religieux et Henri V dans le camp politique<sup>1</sup>... »

Sans tarder, les groupes de la majorité cherchent à se ressaisir. « Personne, a écrit M. Chesnelong, absolument personne dans les régions officielles, ni à l'extrême droite ni à la droite modérée, ni au centre droit, ni parmi les conservateurs du groupe Changarnier, ni dans le gouvernement, ni hors du gouvernement, personne ne crut, personne ne soutint, personne ne dit qu'on pouvait encore poursuivre l'œuvre commencée<sup>2</sup>. » Beaucoup de royalistes, désabusés à fond, ne jugent plus possible la restauration d'Henri V. M. Poujoulat, tout en soutenant dans *l'Union* la politique

1. Citons encore, à titre de document, pour montrer l'état d'exaltation de certains membres du clergé en 1873, une lettre de M<sup>sr</sup> Baillès, évêque démissionnaire de Luçon, en résidence à Rome : « ... Quel contraste, écrit-il, entre cette admirable lettre de notre Henri et celle écrite à M. de Pressensé, on dirait uniquement pour vanter le régime républicain constitutionnel ! Que serions-nous devenus, si le projet de cette majorité factice, où se trouvaient tant d'hommes faux, perfides, insidieux, traîtres à Dieu et à la France, eût vu ses déloyaux efforts couronnés par le succès ! Mais Henri V est, grâce à Dieu, toujours le même... Cette majorité ne méritait point de contribuer à ce rétablissement préparé par tant de faits prodigieux. Il sera l'œuvre de Dieu, dont la main se révélera d'une manière manifeste... » (Lettre du 9 novembre 1873, citée avec éloge par *l'Univers*). « J'ai une confiance sans bornes, écrit M<sup>sr</sup> Saivet... Je suis sûr que le bon Dieu nous sauvera, et par Henri V, et avant longtemps... Sa lettre me rassure au lieu de m'effrayer. Elle dessine la situation, elle éclaircit les idées, elle sauve la vérité du gâchis où on voudrait la compromettre. *In fide quiesco!* » (8 novembre 1873).

Certes, l'ensemble de l'épiscopat et du clergé français ne partageait point ces idées excessives, et regretta vivement la lettre du prince. Averti par un télégramme de cette publication, M<sup>sr</sup> Plantier, nous dit son historien, pâlit et se leva aussitôt dans un trouble indescriptible. Il garda un silence absolu tout le reste de la journée, et, le lendemain, ne pouvant plus contenir sa douleur, il dit à ses familiers : « Le navire entrainé au port : les vagues irritées ne vont-elles pas le ramener en pleine mer ? » Clastron, *Histoire de M<sup>sr</sup> Plantier*, II, 550.

2. Chesnelong, *la Campagne monarchique de 1873*, p. 424.

du prince, ne se gêne pas pour dire dans l'intimité : « M. le comte de Chambord n'a plus d'avenir : on ne fait pas impunément rater deux fois un miracle de la Providence<sup>1</sup>. » En vain le prince se rend-il mystérieusement à Versailles, chez M. de Vanssay (10 novembre 1873), avec l'arrière-pensée, semble-t-il, de provoquer une sorte de coup d'État militaire; repoussé par le maréchal de Mac-Mahon<sup>2</sup>, le prétendant reprend pour toujours le chemin de l'exil. Après avoir examiné un certain nombre de projets plus ou moins réalisables, les chefs de la droite, dans l'espoir de gagner du temps et de réserver l'avenir, décident de prolonger les pouvoirs du Maréchal et proclament le septennat (20 novembre). C'était, a dit plus tard le duc de Broglie, un rempart d'argile que nous élevions en hâte pour arrêter la marée montante des passions démagogiques.

1. Denis, *Histoire contemporaine*, IV, p. 414.

2. Voir sur cette tentative les curieux détails que donne M. Hanotaux, d'après les mémoires inédits du maréchal de Mac-Mahon (*Histoire contemporaine*, II, p. 278, etc.).

L'année suivante, M<sup>sr</sup> Lavigerie, après une entrevue avec le prince aux eaux de Carlsbad (sur cette entrevue V. Baunard, *Lavigerie*, I, 432), lui donna, dans une lettre publiée depuis, le singulier conseil de recourir à la force. « Il ne faut que trois choses, écrivait-il, pour rétablir la royauté comme elle doit l'être... La première, c'est le refus de l'Assemblée d'organiser le septennat. La seconde, c'est le vote de la dissolution... La troisième, c'est la venue du roi, dans les jours d'épouvante qui s'écouleront entre le vote de la dissolution et les élections nouvelles, pour proclamer la royauté dans une de nos villes, avec le concours d'un de nos chefs d'armée qui y commanderait et dont on se serait assuré d'avance. Il y en a qui sont prêts, je le sais... Tout ne dépend que de vous... Il y aura quelque péril à courir pour vous, au premier moment peut-être. Permettez-moi de le dire : Tant mieux, Sire ! Vos ennemis ne pourront plus répéter que c'est sans danger pour elle que Votre Majesté tient ferme son drapeau et ses principes. » (Août 1874). Était-ce sérieusement que l'archevêque d'Alger donnait au prince ces énergiques conseils ? Pareille aventure n'avait guère chance de réussir. Un homme d'action comme Lavigerie l'eût peut-être tentée quand même. M. le comte de Chambord s'en garda bien.

## CHAPITRE VI

L'ŒUVRE RELIGIEUSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — LA LIBERTÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 1871-1875.

L'Assemblée nationale n'a point rétabli la monarchie en raison des exigences irréalisables de M. le comte de Chambord : telle est la vérité déjà manifeste que l'histoire dégage de plus en plus. Au milieu de ces négociations et de ces échecs douloureux, l'Assemblée poursuit néanmoins son œuvre de réorganisation nationale. L'armée et la marine, les finances, la justice, l'enseignement, l'administration départementale et communale, la constitution du gouvernement futur, rien n'échappe à son zèle et à sa patriotique activité. On comprend que nous ne puissions la suivre sur ces terrains. La question religieuse doit seule retenir notre attention.

Si la majorité sage, raisonnable et prévoyante, ne s'est point laissé entraîner aux manifestations imprudentes des intransigeants en faveur du pouvoir temporel, en revanche elle a constamment cherché à faire œuvre chrétienne et donné à la religion la place éminente qui lui convient dans la société et dans les lois. C'est ce dont on ne doutera point après avoir lu ce chapitre.

Cette œuvre, à vrai dire, demeure incomplète et fragmentaire. Certaines questions qui semblaient essentielles n'ont même pas été abordées ; d'autres, d'une haute importance, comme le projet sur les associations, n'ont pas été discutées jusqu'au bout. L'Assemblée n'eut pas le temps d'accomplir tout ce qu'elle avait rêvé. Enfin plusieurs de ses lois n'ont

eu qu'une existence éphémère ; les ennemis de l'Église, devenus maîtres du pouvoir, les ont rapportées ou altérées. L'histoire, l'histoire de l'Église surtout, doit cependant enregistrer avec gratitude tous les efforts tentés par les catholiques en faveur de l'idée religieuse.

## I

Affaiblir l'action sociale du christianisme, chasser le prêtre de l'école, de l'armée, des conseils de bienfaisance, l'enfermer et l'étouffer dans ses églises, tel est le but avoué des sectes. Les catholiques, au contraire, trouvent légitime que le clergé occupe dans la société un rang honorable et la pénètre en quelque sorte de religion. La lutte sous ce rapport dure depuis un siècle. Dans l'Assemblée les catholiques la poursuivirent loyalement et vaillamment.

Si l'on veut mesurer le respect et la confiance des pouvoirs publics envers l'Église, il faut d'abord regarder le budget des cultes. Or, ce budget, de 1870 à 1876, s'élève progressivement. Celui de 1871, voté par l'Empire en 1870, était de 49.683.981 francs<sup>1</sup> ; celui de 1872 monte à 53.216.748 francs. Le rapporteur, M. de la Bouillerie, propose cette augmentation, malgré les charges écrasantes de la guerre, en présence d'un budget total de deux milliards 400 millions ; et l'Assemblée l'adopte sans discussion par 596 voix contre 0. N'est-ce pas aux jours de l'infortune que le peuple a surtout besoin de foi, de culte et de morale ? Et le relèvement du pays ne sera-t-il pas d'autant mieux assuré que la religion y sera plus florissante ? L'Assemblée le comprend, et le dernier budget des Cultes voté par elle en 1876, atteint le chiffre de 53.727.995 francs.

Parmi les républicains, un seul ose, en 1871, demander sérieusement la séparation de l'Église et de l'État : c'est M. Pradié, excellent catholique et député de l'Aveyron. Il juge qu'il faudrait profiter de cette période d'entente cordiale pour élaborer un régime nouveau, respectant les droits

1. *Journal officiel*, 23 mars 1870, p. 519.

des deux pouvoirs. Son projet très étudié, très libéral, très équitable, ne rencontre à droite et à gauche que peu d'adhésions. Nous croyons néanmoins devoir le signaler ici, ne serait-ce que pour montrer combien il contraste avec les propositions élaborées depuis<sup>1</sup>.

1. Voici ce curieux projet : « Il sera ouvert avec le Saint-Siège une négociation ayant pour objet de régler les rapports de l'Église et de l'État sur les bases suivantes :

« 1° L'Église et ses corporations auront la faculté d'acquérir et de posséder, et jouiront des droits et prérogatives des personnes civiles reconnues par la loi, sans qu'il soit besoin d'une autorisation spéciale du gouvernement ;

« 2° Le gouvernement s'entendra avec Rome sur les mesures à prendre, à l'effet de prévenir les captations testamentaires et les agglomérations de biens de main-morte qui dépasseraient les besoins du clergé, du culte, des corporations et des œuvres de bienfaisance. Pour empêcher ces abus, le gouvernement sollicitera de Rome des condamnations spirituelles sévères et même l'interdit contre les coupables ;

« 3° Les églises, chapelles, monuments et cimetières catholiques sont rendus au clergé ;

« 4° Il sera délivré au clergé des rentes sur l'État pour une somme équivalente au budget qu'il touche en ce moment ;

« 5° L'Église de son côté consentira à l'annulation de ces rentes dans la mesure et la proportion des dons qui lui seront faits par la piété des fidèles. On arrivera ainsi graduellement à la suppression du budget des Cultes et à l'entier affranchissement de l'Église vis-à-vis de l'État ;

« 6° L'État renoncera aux privilèges qui lui sont accordés par le Concordat de 1801, et notamment à son droit de nomination des évêques et curés inamovibles ;

« 7° L'État s'abstiendra de toute immixtion dans les affaires de la religion, il renoncera en particulier à la faculté qu'il s'est attribuée dans les articles organiques d'interdire, dans certains cas, les cérémonies extérieures du culte. Il se bornera à protéger la liberté de conscience en maintenant l'ordre public, si ces cérémonies étaient matériellement troublées ;

« 8° Les articles organiques seront supprimés, et l'incompétence de l'État en matière religieuse proclamée, avec toutes les conséquences qui résultent de la proclamation de ce principe.

« Ainsi notamment une entière liberté sera accordée à l'Église pour la réception et la circulation des brefs, encycliques, mandements et actes quelconques de l'autorité ecclésiastique. Les évêques, recouvrant leur entière liberté de sortir de leurs diocèses et du territoire de la France, peuvent s'assembler en synodes diocésains et en conciles nationaux ou généraux. Le ministère des Cultes sera supprimé. »

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de M. Pradié. L'auteur a raison d'ajouter que ce projet réaliserait un « progrès considérable... qu'il est en parfaite harmonie avec les tendances modernes d'une sage décentralisation, avec la liberté de conscience, et avec la dignité du sacerdoce ».

(Voir l'ouvrage de Pradié : *Traité des rapports de la religion et de la politique, de l'Église et de l'État, dans les sociétés modernes.*)

L'orateur ordinaire des revendications catholiques à l'Assemblée nationale fut M<sup>sr</sup> Dupanloup. Il intervint en toute rencontre, dans un esprit conciliant et libéral, avec zèle, avec éloquence, et aussi, nous le verrons, avec succès. Son rôle dans les affaires religieuses de cette époque a été prépondérant.

Le 6 mars 1873, à la fin d'une séance agitée, l'Assemblée aborde la question des commissions administratives des établissements de bienfaisance. Le rapporteur de ce projet, le comte de Melun<sup>1</sup>, abandonne aux conseils municipaux la nomination de ces commissions, sans réserver les droits du clergé. L'Assemblée va voter le projet, lorsque M<sup>sr</sup> Dupanloup monte à la tribune. Il demande qu'une place soit accordée aux prêtres dans ces conseils<sup>2</sup>. Il rappelle tout ce que le christianisme, tout ce que le clergé lui-même a fait pour les pauvres, et s'indigne qu'on veuille l'exclure des œuvres de bienfaisance.

« C'est nous, s'écrie-t-il, qui avons couvert la France, l'Europe et successivement les deux mondes, de maisons hospitalières, d'hospices, d'hôpitaux, de tout ce que vous avez nommé dans un noble langage le patrimoine des pauvres... Nous avons créé, Messieurs, le capital de la charité sur la terre... (*Applaudissements.*) Nous avons créé la charité elle-même. Avant nous, avant le Christ, le nom et la chose étaient profondément inconnus... » Et comme la gauche proteste, vocifère, parle de captations d'héritage, l'évêque riposte, aux acclamations de la droite : « A l'heure où je parle, dans mon diocèse, on vient de faire un don de 1.500.000 francs aux Petites Sœurs des Pauvres. Elles n'ont pas attendu mon conseil pour

1. Il s'agit ici du comte de Melun, député du Nord, et non pas du vicomte de Melun, organisateur des œuvres charitables, et beaucoup plus connu que son frère. Le vicomte de Melun avait échoué dans le Pas-de-Calais en 1871 et ne faisait point partie de l'Assemblée.

2. Ce fut un amendement de M. de Guiraud que soutint M<sup>sr</sup> Dupanloup. Il s'agissait d'ajouter à l'article premier du projet portant que « les commissions administratives des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance sont composés de cinq membres et du maire de la commune », la disposition suivante : « Ainsi que du curé de la commune, et, s'il y en a plusieurs, du plus ancien ; et dans les communes où siège un conseil presbytéral ou un consistoire israélite, d'un délégué de chacun de ces conseils. »



le refuser. Le collatéral, qui était un frère, y consentait. Elles ont refusé en disant : Nous ne serions plus les Petites Sœurs des Pauvres...

« Messieurs, » dit-il en terminant, « vous ne maintiendrez pas cet éloignement, cette triste suspicion à l'égard du clergé français qui ne le mérite pas, et moins dans les œuvres de bienfaisance que partout ailleurs. Un clergé (ceux qui le voient de près à l'œuvre chaque jour le savent), un clergé si dévoué, si modeste, si zélé et si français, dont l'abnégation et le patriotisme ne vous ont jamais fait défaut, toujours prêt à toutes les bonnes œuvres et qui en a couvert la France; qui marche pour la charité, j'ose le dire, à la tête de tous les clergés du monde; uniquement attentif dans la solitude de ses presbytères à faire le bien; visitant, soulageant les pauvres, partageant avec eux son pain de chaque jour... Vous donnerez à vos prêtres cette marque publique de votre estime, de votre affection, de votre confiance; et en le faisant, vous ferez une chose bonne, juste, sage, une chose patriotique et religieuse<sup>1</sup>. » L'Assemblée, soulevée par l'éloquence pénétrante de l'évêque, l'acclame longuement; le rapporteur monte à la tribune : « Sous l'impression profonde du discours que vous venez d'entendre, dit-il, je déclare au nom de la Commission qu'elle accepte l'amendement. » La Chambre aussi l'adopte par 441 voix contre 5.

Lorsque, au mois de mars 1872, l'Assemblée s'occupe du recrutement de l'armée, la question religieuse est plusieurs fois soulevée. Les adversaires de l'Église n'osent pas encore parler « d'enrégimenter les ministres du culte. — Ce serait absurde, déclare M. de Pressensé, et personne ne pourrait y songer ». Il demande en revanche que les congréganistes passent six mois aux ambulances ou à l'instruction de l'armée. Et le rapporteur de la loi, M. Bethmont, repousse la proposition du pasteur protestant par ces paroles dignes de remarque. « Dès le début, la Commission a nettement formulé sa pensée... Tous, sans exception, nous avons été mus par

cette idée si vraie, qu'une nation n'existe qu'à la condition de croire; qu'une nation n'est forte et ne reste forte qu'à la condition d'honorer, par-dessus tout, la prière qui est l'expression morale la plus élevée de la relation de l'homme avec le Créateur. Nous avons donc voulu, au début et comme au sanctuaire de cette loi, placer Dieu en lui créant sa place et en la lui laissant dans la nation<sup>1</sup>. » Faut-il ajouter que l'amendement de M. de Pressensé est repoussé par assis et levé, sans même qu'il soit besoin d'aller aux voix?

A plusieurs reprises, au cours de cette discussion, l'évêque d'Orléans prend la parole. « Dans une question, dit-il, qui intéresse à un si haut degré la nation tout entière, la grandeur nationale et l'avenir de toute la jeunesse française, l'indifférence est impossible. » Il se résigne au service obligatoire, bien qu'il y voie de graves inconvénients, mais il supplie qu'on prenne garde, qu'on introduise dans la loi les tempéraments nécessaires. Si l'armée est vraiment une école de devoir, d'énergie, de sacrifice, le service personnel peut être la révolution la plus bienfaisante qui se soit vue depuis cent ans; mais si, par impossible, les jeunes Français devaient sortir de l'armée corrompus ou dégoûtés, la France ne tarderait pas à tomber dans une irrémédiable décadence. « Sous prétexte de refaire l'armée, il ne faut pas défaire la France; il ne faut pas toucher imprudemment à l'intelligence, à l'âme de la France; il ne faut point entraver les grandes études littéraires et philosophiques qui ont été la gloire de notre pays. » Le volontariat d'un an semble parer dans une certaine mesure à ces inconvénients. L'évêque le soutient; le 21 juin, il propose d'accorder aux jeunes gens cinq ans au lieu de quatre, de 19 à 25 ans, pour remplir leur engagement, et il emporte le vote.

Mais ce qu'il veut par-dessus tout, c'est que la nouvelle loi assure aux jeunes soldats le temps et le moyen de remplir leurs devoirs de religion. «... Vous forcez tous les pères,

1. « Notre salut, écrivait à ce propos M. Le Play, est dans la restauration de la loi de Dieu, qui a fait pendant dix siècles la stabilité de l'ancienne France, qui fait encore le succès de nos émules et la force de nos vainqueurs. » *Union de la paix sociale*, N° 5, p. 26.

1. *Journal officiel*, 27 mars, 1873.

toutes les mères à vous confier leurs enfants... Faites que tous puissent vous bénir de cette loi, Messieurs... Quand les jeunes gens, après leur temps de service accompli, retourneront dans leurs foyers, lorsque les regards paternels et maternels se fixeront sur eux avec anxiété, et leur diront : Où en es-tu? Qu'es-tu devenu? Faites qu'ils puissent répondre : Rassurez-vous! en servant mon pays je ne suis pas devenu indigne de vous; vous m'avez fait chrétien, je le suis toujours. » Le 22 juin, il soutient à la tribune un amendement dans ce sens <sup>1</sup> et le fait inscrire dans la loi, après avoir obtenu du général de Cissey, ministre de la guerre, cette énergique déclaration : « L'armée n'est point une école d'incrédulité. Il y a quarante-deux ans que je suis au service. Lorsque j'y suis entré, quiconque remplissait ses devoirs religieux était bafoué. Ces préjugés sont tombés. Aujourd'hui la liberté religieuse est complètement respectée de tous, et il n'y a pas plus d'irrégion que d'indiscipline dans l'armée. Quiconque a vécu comme nous longtemps en présence de la mort, aime à se persuader qu'il ne mourra pas comme un chien sur un champ de bataille <sup>2</sup>. »

L'article que M<sup>er</sup> Dupanloup vient de faire adopter est excellent sans être suffisant <sup>3</sup>. Les catholiques attendent une loi sur l'aumônerie militaire <sup>4</sup>. Vingt-cinq mille pères de

1. « Les ministres de la guerre et de la marine assureront par des règlements aux militaires de toute arme le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les dimanches et jours de fête consacrés par leurs cultes respectifs. »

2. *Journal officiel*, 22 et 23 juin 1872.

3. M. le comte Rampon, député du centre gauche, déclarait dans la séance du 22 juin 1873 : « J'ai pu constater, alors que j'étais au service, que *jamais* le dimanche, de six heures du matin à midi, les soldats et les officiers n'avaient le temps de remplir leurs devoirs religieux, qu'ils fussent catholiques ou qu'ils fussent protestants. » Et personne ne contredisait cette déclaration.

4. Si l'on porte ses regards à travers l'histoire militaire de notre pays, on voit constamment auprès des soldats des prêtres ou des religieux. (Voir sur cette intéressante question : *Historique du service religieux dans les armées*, par M. Lèques, sous-intendant militaire. Tours, 1875.)

Le service religieux, dans les principales armées étrangères, est depuis longtemps organisé mieux qu'en France. En Angleterre, tout soldat doit assister à l'office du dimanche. En outre il se fait le soir, une ou deux fois par semaine, un office religieux. — L'État anglais dépense par an pour

famille la réclament par des pétitions. Dans une lettre adressée à l'Assemblée, le 23 décembre 1872, M<sup>er</sup> Godefroy Saint-Marc, archevêque de Rennes, supplie les députés de presser la discussion de cette importante loi; et tous les évêques de France insistent après lui dans le même sens.

Deux systèmes se présentent. Les anciens aumôniers consultés proposent de rétablir l'aumônerie militaire, telle qu'elle existait depuis la Restauration, avec une hiérarchie et des assimilations aux divers grades de l'armée <sup>1</sup>. Deux députés, MM. Fresneau et le colonel Carron, déposent un projet différent qui retient l'attention. La commission de l'armée étudie longuement ce projet et l'amiral de Dompierre d'Hornoy est chargé d'en faire un rapport favorable <sup>2</sup>.

Aux termes de ce rapport les rassemblements de troupes sont assimilés pour le service religieux aux paroisses civiles et pourvus, comme elles, de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'État <sup>3</sup>. — Des ministres des différents cultes

le service religieux de ses armées 1.202.750 francs; l'État français, pour une armée autrement nombreuse, ne dépense que 113.878 francs (Budget de 1874).

L'armée prussienne n'est pas moins strictement organisée sous ce rapport. Des pasteurs militaires sont attachés à chaque garnison, avec d'importants traitements. Les soldats sont conduits chaque dimanche au service religieux par leurs officiers. (V. dans le *Correspondant* du 25 juin 1874, l'article de M. E. Carron, *Aumôniers militaires*.)

1. Voici les principales dispositions de l'Ordonnance du 24 juillet 1816. — « Art. 1. — Il sera attaché un aumônier à tous les corps de l'armée qui portent le nom de régiment ou de légion. — Art. 2... Après 20 ans de service, les aumôniers auront droit à la retraite de capitaine. — Art. 3. Les aumôniers seront sous la juridiction ecclésiastique du grand aumônier. — Art. 8. Ils dépendent pour le spirituel du grand aumônier; pour tout le reste du ministre de la guerre. » — Ce système avait l'avantage d'unir étroitement le prêtre à la famille militaire qui lui était confiée. Mais on trouva, M<sup>er</sup> Dupanloup surtout, que les inconvénients étaient nombreux. Le grand aumônier présidant seul au recrutement des aumôniers, il pouvait y avoir des surprises, des nominations malheureuses. Une aumônerie hiérarchisée n'est-elle pas exposée à devenir un instrument politique? Enfin il n'est pas bon de soustraire le prêtre à l'autorité de son évêque. On ne se figure plus aujourd'hui un prêtre ayant rang de capitaine ou de colonel. Le prêtre est l'homme de Dieu : il doit rester tel et hors rang.

2. Rapport sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre, par le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, *Officiel*, fin de mai 1873.

3. A moins que le colonel ne juge possible que l'office religieux soit célébré dans l'intérieur de la caserne ou du quartier, « l'autorité ecclésiastique

sont attachés temporairement à l'armée, sous le nom d'aumôniers militaires; ils n'ont ni grade, ni rang dans la hiérarchie militaire; ils ne sont pas attachés aux corps de troupes, mais aux garnisons; ils ne sont pas ambulants mais sédentaires; ils dépendent de leur évêque au même titre que tout membre du clergé diocésain; l'évêque les choisit et les présente au ministre de la guerre qui les nomme. — Les dimanches et jours de fête, un office spécial est fait par les aumôniers aux troupes de la garnison. Ce jour-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires : il est réglé, partout ailleurs, de telle sorte que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux<sup>1</sup>. La loi pose ensuite certaines bases propres à fixer le nombre et à déterminer la répartition des aumôniers en paix et en guerre. Elle trace à grands traits l'organisation du service religieux pour le temps de guerre.

Ce projet, attaqué par le général Guillemaut comme menaçant la liberté de conscience, fut voté en première lecture le 19 juillet 1873. Au cours de ce débat, le général Robert ayant eu l'occasion de rappeler les honneurs prescrits envers le Saint-Sacrement, quelques esprits forts de la gauche crurent devoir ricaner. Alors le vieux général reprit en accentuant ses paroles avec une conviction profonde : « Oui, Messieurs, le Saint-Sacrement! le Très Saint-Sacrement! (*Applaudissements répétés à droite*), ce signe vénéré de la présence réelle de notre Dieu, devant laquelle tout genou catholique fléchit, toute tête chrétienne s'incline, tout cœur chrétien s'élève et prie! (*Nouveaux et plus vifs applaudissements.*) Eh quoi! le décret sur le service des places a pris la peine d'indiquer les honneurs militaires à rendre aux princes, aux officiers généraux, et aux fonctionnaires de tout

mettra à la disposition des aumôniers, à des heures convenues, des chapelles ou des églises voisines des casernes ». *Rapport*, p. 5.

1. L'aumônier a ses entrées au quartier au même titre que l'officier. Prisons, salles de police, il peut tout visiter, sous le regard de l'autorité militaire. « Il lui sera, en outre, accordé, dans les casernes ou dans leur environ, une chambre où il puisse recevoir les hommes ayant à le consulter... Une autre chambre pourra être momentanément affectée à des conférences religieuses.

ordre, et vous vous étonnez qu'il ait mis en tête de son texte les hommages à rendre au Saint-Sacrement<sup>1</sup>. »

En seconde lecture, les 24, 26 et 27 janvier 1874, la loi sur l'aumônerie semble compromise. M. Oscar de la Fayette et M. Jouin, un républicain catholique, présentent un contre-projet qui fait une vive impression sur l'Assemblée. Le système d'aumôniers militaires que vous voulez inaugurer, disent-ils, est inutile en temps de paix. Mieux vaut mille fois que le soldat accomplisse ses devoirs religieux dans les églises avec tout le monde. Il suffit pour cela que les officiers s'y prêtent; ils le font partout et très volontiers. Il suffit que l'autorité militaire s'entende avec l'autorité ecclésiastique pour faciliter l'exercice de la religion aux soldats dans les églises. Nous ne voulons pas que l'on désigne ceux qui accomplissent leur devoir religieux et ceux qui ne l'accomplissent pas. Nous ne voulons pas qu'on arrive à dire : voilà ceux qui approchent de la sainte Table et ceux qui n'en approchent pas! voilà ceux qui se confessent et ceux qui ne se confessent pas! voilà ceux qui assistent au service divin et ceux qui n'y assistent pas!

C'est alors que l'évêque d'Orléans vient au secours de la loi. Il ne s'agit point, dit-il, d'imposer la religion à l'armée. Nous voulons seulement que l'armée puisse avoir de la religion, quand cela lui convient. Et il montre péremptoirement, par des faits précis, par des chiffres indiscutables, qu'il est impossible aux soldats de suivre les offices paroissiaux dans les églises<sup>2</sup>; puis s'élevant à la raison souveraine et décisive de la loi : « Il faut, s'écrie-t-il, porter plus haut nos regards, et, si je puis le dire, étendre l'horizon de notre pensée, si nous voulons voir la question dans son vrai et grand jour. Vous craignez que dans notre système il y ait

1. *Journal officiel*, juillet 1873.

2. L'archevêque de Rennes l'avait déclaré dans sa lettre aux membres de l'Assemblée : « Tout catholique a besoin de l'Église et du prêtre... Le soldat a besoin de son pasteur, et son pasteur ne peut être que l'aumônier militaire... Dans l'église de la paroisse où il est caserné, il n'y a pas de place pour lui... Les places, toujours trop restreintes, sont retenues d'avance... Les prêtres de la paroisse, déjà surchargés par leurs propres paroissiens, ne peuvent s'occuper des soldats. » (Lettre du 23 décembre 1872.)

trop de religion dans l'armée. Ah! le péril n'est pas là; le péril, c'est qu'il n'y en ait pas assez. Et je dirai volontiers de l'armée ce que j'ai dit de la nation : La religion ne vous menace pas, elle vous manque... Laissez-moi vous le dire, il y a des cris sous lesquels les meilleures lois succombent; votre loi sur le service religieux, c'est la soupape de votre loi sur le service obligatoire. Il ne faut pas que l'armée soit comme un minotaure qui dévore la jeunesse et fasse crier les mères chrétiennes. Rends-moi mon fils, disait autrefois une mère éperdue au lion de Florence, et le lion épouvanté déposait l'enfant aux pieds de cette mère. Rendez-moi mon fils pur et chrétien, comme je vous l'ai confié, vous crient aujourd'hui les mères chrétiennes<sup>1</sup>. » L'Assemblée repoussa le projet de M. Jouin.

En troisième lecture, le 20 mai 1874, nouvel assaut de la loi au nom de la gauche par les généraux Saussier et Guillemaut; nouvelle intervention de l'évêque d'Orléans. « Messieurs, je vous en conjure, votez cette loi... Vous le devez à la France... Vous le devez à l'armée... Vous le devez à la religion... Vous le devez à vous-mêmes. Appelés, après des désastres et des renversements sans nom, à relever l'édifice social jusque dans ses fondements, vous avez la glorieuse mission de traduire en quelque sorte dans vos lois les grands et solennels enseignements que renferment nos malheurs. Messieurs, honorez-vous en montrant au pays que les justes préoccupations de l'ordre matériel ne sauraient balancer dans vos conseils les intérêts d'un ordre plus relevé, et que, dans votre grande œuvre de réorganisation sociale, vous avez à cœur de rendre la place qui leur convient à ces intérêts éternels de la religion et de la morale qu'on ne méconnaît jamais impunément, qui peuvent seuls refaire les âmes et retremper à la source suprême cet esprit de dévouement et de sacrifice, ce sentiment du devoir et du respect sur lesquels reposent la totalité des institutions humaines, la vraie force des armées et la grandeur des peuples<sup>2</sup>. »

1. *Journal officiel*, 29 et 30 janvier 1874.

2. *Journal officiel*, 21 mai 1874.

Par 384 voix contre 231 sur 615 votants, l'Assemblée donna raison à M<sup>re</sup> Dupanloup (20 mai 1874). Malheureusement l'aumônerie militaire fut éphémère. Au bout de sept années le parti républicain abolit cette loi, avant qu'elle ait pu porter ses fruits. Les catholiques n'en doivent pas moins de reconnaissance à l'Assemblée nationale pour l'avoir votée.

## II

Cependant, quelques jours plus tard, le 6 juin 1874, il semble aux catholiques que l'Assemblée se déjuge. M. le baron Chaurand a déposé un projet de loi sur le dimanche. Déjà, en vertu de l'ordonnance du 7 juin 1814, confirmée par des décisions ministérielles subséquentes, l'État doit s'abstenir de faire travailler le dimanche. M. Chaurand veut convertir en prescriptions légales ces règlements toujours révocables. Son projet vise en particulier les employés des chemins de fer, des postes et télégraphes, qui peuvent difficilement, par suite de leur service, remplir leurs devoirs religieux; il propose des mesures qui leur faciliteraient cette obligation<sup>1</sup>. Il voudrait même que la loi interdise le dimanche tous les travaux ostensibles des particuliers. De nombreuses pétitions d'employés et d'ouvriers sollicitent ces réformes. 100.000 femmes chrétiennes demandent à l'Assemblée, au nom de l'intérêt des familles, le retour à la loi du dimanche. La commission d'initiative, présidée par le comte de Melun, se montre favorable au projet. Mais deux députés de la gauche, MM. Rolland et Boysset, protestent au nom de la liberté du travail et de la liberté de conscience. M. Chesnelong, rapporteur, prouve que le projet en question ne porte atteinte à aucune liberté.

« Il y a, dit-il, en dehors des travaux qui sont faits par

1. Voici deux articles qui montreront l'esprit du projet :

• Les bureaux de poste ne seront ouverts, les dimanches et autres jours fériés, que de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Ces mêmes jours, il n'y aura qu'une distribution de lettres.

• Les gares de marchandises à petite vitesse seront fermées le dimanche et jours fériés, excepté pour la livraison des bestiaux. »

les particuliers, des travaux dans lesquels doivent intervenir pour les ordonner, les autoriser ou les concéder, l'État, les départements ou les communes. Eh bien, est-il bon que la loi déclare d'une manière formelle que ces travaux seront interrompus le jour du dimanche, et que l'interdiction sera stipulée dans les cahiers des charges? — Il y a certaines administrations de l'État et celles des chemins de fer qui ne peuvent pas suspendre leur fonctionnement les jours de dimanche. Est-il bon que la loi prenne les mesures nécessaires ou prescrive que les mesures nécessaires soient prises pour que les employés attachés à ces différentes administrations aient, le dimanche, la liberté et le temps de vaquer à leurs devoirs religieux? Voilà les deux questions qui sont soumises à l'Assemblée, et en vérité je me demande comment on pourrait en contester la prise en considération...

« Il s'agit d'une loi religieuse qui ne touche pas à telle ou telle croyance particulière, mais qui touche aux fondements mêmes de toute religion et de tout culte; il s'agit d'une loi morale qui touche à la dignité des âmes et à la stabilité des foyers; il s'agit d'une loi sociale qui touche à l'enseignement hebdomadaire de ces principes éternels, sans lesquels aucune société ne peut vivre dans la paix et dans l'honneur; il s'agit d'une loi économique, protectrice de la santé de l'ouvrier, car, Messieurs, le jour de Dieu est aussi le jour du peuple... Non seulement ce repos est nécessaire à l'ouvrier pour maintenir l'équilibre de ses forces, mais il lui faut, comme à nous tous, un jour dans la semaine où il puisse élever son âme en l'inclinant devant Dieu, et retremper son cœur dans les joies de la famille... »

Le ministre des travaux publics, M. Caillaux, déclara que les règlements existants sur le dimanche étaient appliqués avec exactitude et continueraient de l'être; il ne s'opposa point à la prise en considération pour la partie du projet qui visait les employés des postes et des chemins de fer, « tout en faisant les réserves les plus formelles relativement aux libertés commerciales, industrielles et individuelles ». Par 292 voix contre 251 l'Assemblée repoussa le projet.

Beaucoup de membres du centre droit s'abstinrent, soit par excès de libéralisme, soit parce qu'ils ne jugeaient point la question assez approfondie. En apprenant le résultat du scrutin, le *Siècle* ne manqua point d'écrire : « Bonne journée pour le pays et pour la République ! »

Il est plus regrettable encore que l'Assemblée n'ait pas réussi à voter une loi sur les associations. Elle fit pourtant, sous ce rapport, une tentative qui mérite d'être racontée, et dont les radicaux eux-mêmes prirent l'initiative. Dès le mois de mars 1871, un certain nombre d'entre eux, mécontents des mesures prises par Jules Simon contre l'Internationale<sup>2</sup>, déposèrent la proposition suivante : « Les sous-signés, représentants du peuple, considérant que toute restriction apportée au droit d'association est une atteinte aux principes républicains, proposent : Article unique : Les articles 291 et 292 du code pénal et la loi du 18 avril 1834 sont abrogés. — Tolain, Lockroy, Carnot, Floquet, Greppo, Schœlcher, Brisson, Millière, Joigneaux, Peyrat, Edmond Adam, Rathier, Noël Parfait, Langlois, Martin-Bernard, Lepère. »

Bien qu'on fût alors en pleine Commune, l'Assemblée prit en considération le projet Tolain. La commission nommée pour l'examiner se réunit le 5 avril<sup>3</sup> et se mit aussitôt à l'œuvre. Son but était de préparer une loi sur les associations. Pour s'éclairer dans cet important travail, elle appela devant elle et interrogea les hommes les plus compétents dans tous les partis et dans toutes les situations. Successivement elle entendit MM. Tolain, Littré et Louis Blanc, plus ou moins partisans d'une liberté absolue, sans limites, sans intervention aucune de l'État. Les grands industriels

1. Voir l'*Officiel* des 6 et 7 juin 1874 sur ces débats. On sait que nos Chambres radicales viennent d'élaborer une loi sur le repos hebdomadaire.

2. M. Jules Simon, chargé *par intérim* du ministère de l'intérieur, avait interdit l'affichage des conférences de l'Association internationale des travailleurs, (Section de Bordeaux).

3. Elle se composait de MM. Charton, républicain, président, de Chabrol, secrétaire, Ernoul, Besson, Baragnon, Delille, de Durfort-Civrac, d'Hornoy, Targat, de Tarteron, Peltreau-Villeneuve, Bertauld, Bortard, de Marcère et de Meaux.

et agronomes, les économistes comme Léon Say, le garde des sceaux, M. Dufaure, inquiets au point de vue social des conséquences d'une loi trop libérale, opinèrent pour le *statu quo*<sup>1</sup>.

M<sup>re</sup> Dupanloup comparait à son tour, ainsi qu'un pasteur de l'église réformée, M. Delaborde. Leur attitude est des plus libérales. L'évêque d'Orléans réclame pour les Congrégations la liberté et non le privilège. « Je ne demanderai pour les associations religieuses que le droit commun, dit-il. Il faut qu'elles soient sur le même pied que les autres associations agricoles, littéraires ou scientifiques. » Il demande aussi l'abrogation de certaines lois révolutionnaires contre les Congrégations. « On dit toujours que ces lois n'existent plus, » remarque-t-il avec raison, « mais au moment où l'on veut s'en servir contre la liberté religieuse, on sait les exhumer. » Le législateur doit avant tout chercher des garanties contre les sociétés secrètes et exiger de toute association la publicité. Les ordres religieux peuvent sans inconvénient présenter au contrôle de l'État leurs règlements et la liste de leurs membres. Sur la question de propriété, M<sup>re</sup> Dupanloup se déclare partisan de la personnalité civile. Mais, d'une part, il recommande aux ordres religieux la plus grande circonspection en ce qui touche la constitution de leurs propriétés. « Les révolutions qui se sont succédé ou qui nous menacent, dit-il, ont toujours eu un caractère antireligieux décidé, et dernièrement encore, on disait à la tribune que les biens que nous acquérons, on saurait parfaitement nous les reprendre. » D'autre part, il admet que le pouvoir surveille et limite les propriétés des Congrégations. « Je suis d'avis que l'État prenne contre le trop grand développement des propriétés ecclésiastiques les mêmes précautions qu'il prendra contre toutes les autres associations. Il n'est pas utile à l'Église d'être trop riche, mais il est indispensable qu'elle puisse posséder. » Les idées

1. J'emprunte ces détails et ceux qui suivent à l'intéressant article de M. Charles de Lacombe sur le *Droit d'association devant l'Assemblée nationale en 1871*, paru dans le *Correspondant* du 10 octobre 1900. Ce travail n'est lui-même que le résumé d'une remarquable étude de M. de Chabrol.

de M. Delaborde diffèrent peu de celles de l'évêque d'Orléans. « La liberté des Congrégations doit être absolue. Il faut que le zèle religieux puisse se produire dans toute son expansion. Le prosélytisme est nécessaire et les protestants ne cessent de le provoquer<sup>1</sup>. »

De cette enquête élevée et impartiale sortirent le rapport et le projet de loi rédigés par M. Bertauld, député du Calvados et membre du centre gauche. C'était un jurisconsulte éminent, dont M. Brisson lui-même disait : « Je respecte sa science, son caractère, son talent, son attachement ordinairement invincible aux nécessités de gouvernement, aux principes de notre droit public et privé. » Son projet, le plus sagement libéral qui ait été présenté à nos différents parlements, accordait la liberté à toutes les associations quelles qu'elles fussent, sous cette double condition qu'elles seraient publiques et que leur but n'aurait pas un caractère illicite<sup>2</sup>. Les congrégations religieuses bénéficiaient de la liberté commune, mais la commission avait refusé de leur accorder un régime privilégié. « Nous ne voulons pas de privilège pour les Congrégations, » disait M. Bertauld, « nous n'en voulons pas contre elles. Nous essayons d'asseoir leur liberté sur les libertés publiques. Accoutumons-nous à respecter la liberté d'autrui, principalement parce que c'est le devoir, et aussi parce que c'est le moyen d'assurer notre propre liberté. » — Le projet exigeait l'autorisation de l'État pour les acquisitions à titre gratuit, mais permettait les acquisitions à titre onéreux de meubles et d'immeubles, sauf à la loi à intervenir pour

1. *Correspondant*, *Ib.*, p. 24.

2. Les conditions de publicité étaient remplies par deux déclarations faites, l'une à l'autorité administrative, l'autre à l'autorité judiciaire. Était illicite toute association ayant pour but : 1° de changer la forme du gouvernement établi ; 2° de mettre obstacle à l'action des pouvoirs publics et d'en usurper les attributions ; 3° de provoquer, d'organiser ou subventionner des grèves, ou d'entraver par un moyen quelconque la liberté du travail ou des conventions ; 4° de porter atteinte au libre exercice du culte, aux principes de la morale publique et religieuse, de la famille et de la propriété, ainsi qu'à l'ordre public et aux bonnes mœurs. C'est cet article qui devint surtout l'objet des attaques de la gauche.

fixer le point d'arrêt. Il réglait enfin avec une sage équité la destination des biens en cas de dissolution de la société.

La première discussion du projet, retardée par les instances du garde des sceaux, M. Dufaure, réclamée impérieusement par M. Brisson et l'extrême gauche, vint enfin le 14 mai 1872. Elle occupa quatre séances. Le projet Bertauld fut critiqué avec des sentiments fort divers. Les uns, en petit nombre, il est vrai, trouvaient qu'il accordait trop à la liberté. Ils s'effrayaient du trouble que la liberté d'association apporterait dans l'industrie, des luttes que l'organisation des syndicats provoquerait entre les patrons et les ouvriers. « Ne vous y trompez pas, disait M. Aclocque, c'est la question sociale tout entière qui s'agite devant vous. » C'était vrai; mais le projet Bertauld n'aurait-il pas, dans une certaine mesure, contribué à résoudre cette grave question?

D'autres jugeaient la loi trop peu libérale. Elle est trop favorable aux associations politiques, pas assez aux congrégations religieuses, disaient certains intransigeants d'extrême droite. Vous n'avez pas le droit de régler la question des ordres religieux, sans vous être au préalable entendu avec le pape. MM. Brisson, Tolain et Naquet au contraire, s'élevaient avec force contre les sages restrictions formulées par la loi; ils réclamaient pour les associations laïques, pour les sociétés de libre pensée surtout, la liberté absolue, et ne cachaient pas leurs craintes de voir les congrégations religieuses tirer trop bon parti de la loi. Le discours de M. Brisson est édifiant sous ce rapport. Il se défend d'une part de vouloir faire revivre les lois répressives de la liberté des associations religieuses, mais il refuse avec énergie d'accorder à ces sociétés la personnalité civile. « Entre la répression des associations religieuses et la constitution *de plano*, en bloc, sans délibération, soit du gouvernement, soit du législateur, de toutes les sociétés religieuses à l'état de personnes civiles, il y a un abîme... Vous ne pouvez pas, Messieurs, sans un péril immense, mettre les associations religieuses sur le même pied que les particuliers. »

M. Bertauld répond à toutes ces critiques; il répète que

le projet accorde la liberté et le droit de posséder aux congrégations comme aux autres sociétés, ni plus ni moins. « S'il y a un cadeau, le cadeau est fait non seulement à la société religieuse, mais à la société laïque, à la grande société. De ce droit-là nous pouvons tous obtenir et tirer profit. » Il explique ensuite, en un langage fort élevé, que la loi ne peut autoriser les associations qui attaquent la morale publique et religieuse et les fondements mêmes de l'ordre social.

« Je veux, dit-il, faire une déclaration parfaitement nette; parfaitement précise. Que le savant, que le libre penseur, dans son cabinet, dans un livre spéculatif, rêve une créature sans créateur, *prolem sine patre creatam*, (*Très bien! Très bien!*) une loi sans législateur, l'homme réduit à l'état d'animal perfectionné, n'ayant plus d'avenir au delà de la tombe, je n'entends pas, Messieurs, qu'on le trouble dans la témérité de ses spéculations et de ses investigations, à une condition, c'est que le libre penseur, le philosophe, si tant est qu'on puisse dire que dans ces termes-là il mérite le titre de philosophe, ne fasse appel qu'à la raison, ou plutôt au raisonnement, car la raison serait sourde et à son tour elle serait rebelle et incrédule.

« Mais s'il s'agit d'une association ayant pour but un appel aux passions violentes, aux mauvais appétits, aux convoitises brutales, cela n'est qu'un moyen de discorde et de guerre civile. Oui, oui, proscrivons toutes les associations qui se fonderaient pour propager l'athéisme.

« Comme législateur, jamais je ne consentirai à absoudre l'attaque par voie de propagande de ces croyances qui sont la meilleure garantie des sociétés et de la liberté. (*Vive adhésion.*) Comme législateur, jamais je ne consentirai à absoudre l'attaque par voie de propagande, par voie d'association, de ces saintes croyances qui sont notre appui, notre protection dans les épreuves de la vie, et elles ne sont épargnées à personne. (*Applaudissements.*)

« Non, comme législateur, je ne consentirai jamais à la propagande par voie d'association d'une théorie qui suppose que les hommes sont des dieux, car, tant qu'ils ne seront

pas des dieux, ils auront besoin de Dieu. » (*Bravos et applaudissements prolongés*)<sup>1</sup>.

Par 454 voix contre 160 l'Assemblée décida de passer à une seconde délibération. Malheureusement, par suite de la mauvaise volonté de M. Dufaure, ce jour ne vint jamais; la loi Bertauld demeura un simple projet, et on ne saurait trop le regretter, car elle eût peut-être servi de rempart à la liberté contre les violences jacobines.

### III

Dans les questions d'enseignement, l'Assemblée, sans réaliser tout ce qu'elle eût voulu faire, accomplit pourtant une œuvre considérable. C'est sur ce terrain, on le sait, que s'est livrée depuis un siècle la grande bataille entre l'Église et la révolution. Arracher la jeunesse française à l'influence du clergé catholique, tel a été le but poursuivi avec persévérance et succès par l'ensemble du parti républicain.

Pour l'enseignement primaire le programme se résumait dans cette formule : l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. On ne pouvait songer à l'exécuter tant que durerait l'Assemblée nationale. On voulut du moins tenter quelque chose, et M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, déposa un projet de loi sur l'enseignement primaire. C'était au mois de décembre 1871. Dans son rapport, le ministre constatait avec indignation qu'un trop grand nombre de jeunes Français (600.000) ne fréquentaient aucune école, ne recevaient aucune instruction primaire. Comment remédier à un tel état de choses? Il n'y a qu'un moyen, disait Jules Simon; rendons l'instruction obligatoire. Et son projet multipliait les formalités, les avertissements, les mesures comminatoires, les amendes, les condamnations pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Les catholiques ne s'y trompèrent pas. Certes, plus que personne, ils sont partisans de l'instruction populaire et l'Église fait une obligation morale aux parents de faire ins-

1. V. l'*Officiel* du 15 mai 1872 et des jours suivants.

truire leurs enfants; mais ils virent dans l'obligation légale la réalisation partielle du programme révolutionnaire. Tout se tient, disaient-ils, dans ce programme funeste. Aujourd'hui vous demandez l'obligation. Demain vous nous direz : Comment contraindre les familles pauvres à payer les frais scolaires? Et vous nous imposerez la gratuité. Or la *gratuité*, comme l'obligation d'ailleurs, implique la laïcité. Parce que nos écoles catholiques ne pourront se passer pour vivre de la rétribution scolaire, vous comptez que vos écoles, gratuites et laïques, rétribuées par l'État, seront préférées par les familles. Aujourd'hui le ministre de M. Thiers ne nous parle que de connaissances usuelles à répandre par voie de contrainte légale; demain le ministre de M. Gambetta, alléguant le principe de neutralité scolaire, effacera du programme des écoles publiques l'enseignement élémentaire de la religion, substituera au catéchisme les rudiments de la morale positiviste, et fondera dans la République légalement athée l'école doctrinairement impie. M. de Bismarck vient d'imposer aux jeunes Alsaciens ses écoles allemandes pour les germaniser; vous voulez imposer vos écoles aux jeunes Français pour les rendre antireligieux, mais vous n'y réussirez pas.

Ces déclarations empruntées aux journaux catholiques de l'époque, ces craintes que l'avenir a trop justifiées, expliquent l'âpreté de la lutte qui s'engage alors autour du projet Jules Simon. Les évêques de France interviennent aussitôt. Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, adresse à l'Assemblée une lettre éloquente, signée par ses collègues de Normandie et de Bretagne : « Ce projet, dit-il, s'il venait à être réalisé, serait à nos yeux un malheur public plus cruel que tous nos désastres... Que veut-on en dernière analyse? Ce n'est pas l'instruction qu'on cherche à rendre obligatoire, c'est la fréquentation des écoles municipales, d'où seront peu à peu bannies la religion et l'idée de Dieu. Nous, évêques de France, gardiens naturels des principes religieux et moraux, défenseurs des droits de la conscience et des familles pieuses, nous protestons solennellement contre les dispositions funestes et vexatoires de ce projet de loi. Nous sup-



plions les députés de l'Assemblée nationale de le rejeter, ou de le modifier dans le sens des vrais intérêts de la patrie et de la civilisation chrétienne. » En peu de semaines tous les évêques de France sont debout; les uns s'adressent directement à l'Assemblée, les autres dénoncent à leur clergé le péril qui menace la religion; un certain nombre envoient au cardinal de Bonnechose leur plus chaleureuse adhésion. En même temps, le comité catholique de Paris, dirigé par le docteur Frédault, lance dans le pays des pétitions que les évêques encouragent et qui bientôt se couvrent de signatures.

Les républicains, on le pense bien, ne demeurent pas inactifs. Tout d'abord, en présence de l'émotion des catholiques, ils feignent l'étonnement. En quoi cette loi peut-elle intéresser l'Église? demandent-ils. N'est-il pas évident que si les évêques s'en inquiètent, c'est uniquement parce qu'ils sont tombés dans cette aberration inconcevable de regarder l'ignorance comme le plus solide appui de la religion<sup>1</sup>? Et comme M<sup>sr</sup> Dupanloup vient de sortir de l'Académie française pour n'y point siéger avec M. Littré, les *Débats* écrivent: « L'évêque d'Orléans est sorti de l'Académie pour fuir la science; il reste à l'Assemblée pour combattre l'instruction. » Sous le titre de *Mouvement national du sou contre l'ignorance, la Ligue de l'Enseignement*, dirigée par Jean Macé, s'emploie activement à provoquer des pétitions<sup>2</sup>. Les journaux les plus importants du parti à Paris, et cinquante autres feuilles en province, appuient ce mouvement. Pendant huit mois toutes les communes de France sont inondées de pétitions en sens divers. Les catholiques recueillent environ 500.000 adhésions; les partisans de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque 847.000. Le 20 juin, une délégation de la *Ligue de l'Enseignement* vient solennellement à Versailles

1. C'est encore l'accusation que réédite aujourd'hui M. Debidour, dans le récit qu'il fait de cette affaire: « Les journaux catholiques, écrit-il, nous prédisaient les pires catastrophes et les prédicateurs criaient à l'abomination de la désolation, parce que la France voulait apprendre à lire » (p. 92).

2. A. Dessoye, *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'Enseignement*.

remettre ces pétitions aux députés républicains qui se chargent de les soutenir devant l'Assemblée.

Dès le premier jour de janvier 1872, celle-ci a nommé une commission pour examiner le projet de Jules Simon. Sur quinze membres deux seulement, MM. Carnot et Ricard, sont favorables au système de l'obligation; les autres, M<sup>sr</sup> Dupanloup, MM. de Corcelle, de Meaux, de Richemont, Gaslonde, Ernoul, de Rességuier, Delpit, l'abbé Jaffré, Tailhand, de Lacombe, Keller et de Cumont, s'y montrent nettement hostiles, et sont, pour ce fait, traités de rétrogrades, d'ignorantins et de fanatiques par les journaux républicains. « Quoi! s'écrie M. Guéroult, dans l'*Opinion Nationale*, la vaccination est obligatoire, et l'instruction ne le sera pas! Voilà le résultat de la croisade entreprise par les évêques et le clergé contre la diffusion des lumières! » Sans s'émouvoir de ces critiques, la commission prend comme président M<sup>sr</sup> Dupanloup, comme rapporteur M. Ernoul et décide d'opposer au projet du ministre un contre-projet complet.

Avec quel zèle, quelle compétence et quel noble libéralisme ce contre-projet s'élabore pendant la première moitié de l'année 1872, nous ne pouvons que l'indiquer ici, en remarquant que M<sup>sr</sup> Dupanloup y prend une part très active. La commission dépose ce contre-projet au commencement de juillet avec un rapport magistral de M. Ernoul, rapport dont l'*Univers* dit avec raison qu'il constitue « la plus grande et la plus mémorable page de la législation contemporaine ».

Bien qu'elle déclare vouloir avec énergie, avec passion, le développement de l'instruction en France, la commission se prononce pour la liberté contre la contrainte. Elle ne veut pour les parents d'autre obligation que l'obligation morale, mais elle s'ingénie par tous les moyens à leur faciliter l'accomplissement de ce devoir sacré. Tout sera mis en œuvre pour multiplier les écoles sur toute la surface du pays. Par une innovation heureuse et hardie, la loi remet aux pères de famille, réunis en comices dans chaque commune, de décider si l'école primaire sera confiée à un instituteur congréganiste ou laïque; l'autorité n'interviendra que si les pères de famille sont divisés par des sympathies contraires. Une com-

mission scolaire, nommée par les pères de famille eux-mêmes, choisira l'instituteur sur une liste de trois noms dressée par le conseil départemental.

La commission n'admet pas davantage le principe d'une gratuité absolue de l'école. Lorsque le père de famille le peut, c'est à lui, non à l'État, de faire face aux nécessités qu'entraîne l'éducation de ses fils; mais l'enseignement doit être donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer. Et les familles pauvres, désignées par les autorités communales, ne seront plus forcées d'envoyer leurs enfants à l'instituteur public; elles pourront choisir le maître qu'elles préfèrent. On leur délivrera des *bons d'École*, remboursables sur les fonds communaux et valables pour toutes les écoles de la localité. « De la sorte, dit très bien M. Ernoul, le pauvre aura reconquis sa liberté; le bienfait ne sera plus amer; nos lois auront une fois de plus affirmé le respect qui est dû à la liberté de la conscience humaine<sup>1</sup>. » Cette nouveauté vraiment libérale met en fureur la presse républicaine. « *Le bon d'École*, avoue la *République française*, deviendra une occasion de concurrence scandaleuse et ne profitera qu'à l'Église. » C'est bien là, en effet, ce que redoutent les jacobins.

Est-il besoin de dire que la commission donne à l'enseignement religieux la place d'honneur dans son projet? « L'enseignement doit-il être religieux? demande M. Ernoul. » « Ce serait à désespérer de notre civilisation et de l'avenir de notre cher et malheureux pays, si la question pouvait même être sérieusement posée! Ni l'instruction ne peut être séparée de l'éducation, ni l'éducation ne se conçoit sans la religion et sans la morale. L'instruction est une force et un instrument qu'il faut confier à des mains honnêtes, une lumière qui doit diriger l'âme de l'enfant et l'incliner vers la source éternelle du Bien, du Beau et du Vrai. » Et le rapporteur repousse comme une chimère dangereuse l'idée que l'école puisse demeurer neutre au point de vue religieux. « De ce qu'un enseignement religieux plus substantiel sera

donné par ceux qui ont mission pour le dispenser, de ce que les ministres du culte auront sur l'enseignement religieux un droit spécial de contrôle et de direction, il n'en résulte pas que l'instituteur puisse hautement professer l'indifférence dédaigneuse d'une morale indépendante, et hannir de ses leçons la prière et Dieu. Sur certaines matières la neutralité est un rêve : la pensée s'échappe, fût-ce involontairement, et depuis la leçon d'histoire jusqu'à l'explication d'un texte, jusqu'au simple modèle d'écriture, tout révèle à l'œil clairvoyant de l'enfant l'incrédulité ou la foi de ses maîtres. »

Cependant, ajoute M. Ernoul, à Dieu ne plaise qu'une violence quelconque soit faite à la liberté des cultes et des âmes. « Chacun sera libre de créer une école conforme à sa croyance, et quant à l'école publique, si l'accès en est facilité à tous, nous ne l'imposons à personne. Ainsi la société accomplit son devoir en affirmant les principes dont elle vit; ainsi la liberté joue son rôle salutaire, la liberté qui peut être l'ornement des jours tranquilles, mais qui devient dans les temps troublés une nécessité de la paix et du salut publics. »

Malheureusement, cette loi ne fut même pas discutée par l'Assemblée. Dans son *Histoire du gouvernement de M. Thiers*, M. Jules Simon a écrit : « Le ministre se garda bien de pousser à la discussion d'un projet qui n'était plus le sien, mais celui de MM. Ernoul, Dupanloup, de Meaux, de Cumont, etc. Une loi sur l'enseignement primaire, faite par l'Assemblée de 1871, ne pouvait qu'être contraire aux idées et aux principes qu'il avait propagés et défendus pendant plus de trente ans. » Ce qui adoucit nos regrets qu'une telle loi n'ait pas été votée, c'est qu'elle eût été sans nul doute rapportée par les Chambres radicales qui, depuis 1876, ont gouverné la France.

## IV

Ce que l'Assemblée n'avait point fait pour l'enseignement primaire, elle le fit du moins pour l'enseignement supérieur.

1. Rapport de M. Ernoul, *Journal officiel*, 1<sup>er</sup> juillet 1872.

Sous ce rapport les réformes qu'elle entreprit furent considérables et menées à bonne fin.

Tout d'abord elle réorganisa le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Lorsque, sous l'impulsion de M. de Falloux, l'Assemblée Législative de 1850 eut accordé à tous les Français le droit d'enseigner, elle ne voulut pas laisser exclusivement à l'Université le gouvernement de l'instruction publique. Dans le Conseil supérieur elle appela, à côté des représentants de l'enseignement officiel, les délégués de tous les grands corps sociaux, la magistrature, le clergé, le Conseil d'État, l'administration; puis elle décida que ce conseil se renouvellerait lui-même par l'élection. Mais en 1852, l'Empire enleva au Conseil supérieur son caractère de liberté et d'indépendance, en substituant au principe de l'élection le principe de la nomination par le gouvernement. L'évêque d'Orléans, appuyé par un grand nombre de ses collègues et par des Universitaires comme MM. Wallon et Saint-Marc Girardin, demanda à l'Assemblée d'en revenir à la loi de 1850. Une commission favorable examina le rapport du duc de Broglie. Le Conseil supérieur devait comprendre trente-huit membres, dont sept seulement de l'enseignement public nommés par le gouvernement, quatre archevêques ou évêques, quatre professeurs de faculté, trois membres de l'Institut, deux membres de la Cour de Cassation, etc., élus par leurs collègues. Si ce projet n'attribuait qu'une place assez restreinte dans le Conseil aux membres de l'Université, en revanche il rendait à ses professeurs le privilège de l'inamovibilité que l'Empire leur avait enlevé.

La loi vint à l'ordre du jour le 7 janvier 1873 et occupa une dizaine de séances. Les discussions furent vives et parfois brillantes. La principale eut lieu au sujet de la présence des évêques dans le conseil supérieur. Successivement MM. Brisson, de Pressensé et Paul Bert combattirent cette mesure au nom de la libre pensée. Le duc de Broglie les réfuta dans un discours admirable qu'il faudrait citer tout entier. « Oui, dit-il, nous avons fait une large part à la religion dans le conseil supérieur. Nous demandions à la liberté d'enseignement ses représentants; or, n'est-ce pas le clergé

qui a surtout mis à profit cette liberté? Nous avons cherché des représentants des familles: eh bien, est-ce que la famille n'a pas toujours été appuyée sur la religion, et ne s'est-elle pas développée avec elle? Et quand la religion a reçu enfin, avec l'avènement du christianisme, un flot de lumière, est-ce que la famille n'a pas été le même jour illuminée du même éclat? (*Vifs applaudissements.*)

«... On peut disputer à la religion la jeunesse par les entraînements du plaisir, l'âge mûr par la cupidité et l'ambition; on peut lui enlever tout cela: on ne lui enlève pas le commencement et la fin de la vie. (*Applaudissements.*) Il y a deux places dont aucune ligue de solidaires ou d'athées ne la chassera: c'est le berceau de l'enfant et c'est la tombe du père. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Enfin, pour former le Conseil supérieur de l'Instruction publique, nous nous sommes adressés, comme je vous l'ai dit, en dehors de la famille, en dehors des intérêts de la liberté, aux grands éléments sociaux, aux grandes forces qui défendent et soutiennent la société. Dans cette énumération est-ce que la religion ne trouvait pas naturellement sa place? Je ne vous demande pas si vous voulez et s'il vous plaît que la religion soit une force de la société, je vous demande si elle l'est. (*Très bien! Très bien!*) Je ne vous demande pas même si elle doit l'être, je vous demande si elle l'est, et si, prenant la société comme elle est, nous pouvions la négliger; et je le demande non pas seulement aux soutiens de la société, je le demande surtout à ses ennemis; je leur demande s'ils ne sentent pas, s'ils ne savent pas, s'ils ne montrent pas tous les jours qu'ils sentent et qu'ils savent que la religion est la première et la plus solide des forces de la société.

« Ils le montrent par les attaques qu'ils dirigent contre elle. (*Très bien! Très bien!*) Ils savent que, dans cette société si ébranlée, elle est le seul boulevard qui ne fléchisse pas encore; ils le savent et c'est pour cela qu'ils concentrent tous leurs coups sur elle. Ils savent que, par la patience qu'elle inspire aux classes qui souffrent, elle déjoue les calculs des faux docteurs, et ferme l'oreille des populations de nos campagnes au souffle corrupteur qu'ils veulent y

insinuer; ils savent comment, par la charité qu'elle inspire aux classes riches, elle prévient l'antagonisme des classes, l'inimitié du salaire et du capital, de l'opulence et de la pauvreté qu'on ne cesse d'attiser parmi nous. Voilà ce qu'ils savent, et voilà pourquoi la religion est le but de tous leurs traits; voilà pourquoi, dans les luttes sociales, c'est toujours et tout d'abord sur elle qu'ils dirigent leur plus violente atteinte. Si vous voulez savoir comment a été acquise la place que nous assignons à la religion dans un grand conseil de l'État, demandez-le à nos luttes civiles, demandez-le aux barricades de juin 1848, demandez-le aux massacres des otages : Ne disputez pas à la religion une place que les évêques ont payée de leur sang! (*Vive approbation.*) Ils ont bien le droit d'être vos conseillers, puisque, dans vos jours de péril, ils sont vos premiers martyrs et vos premières victimes. » (*Applaudissements* <sup>1</sup>.)

Dans un discours plein de verve et de conviction, l'évêque d'Orléans reprit la thèse du duc de Broglie. A propos de la liberté d'enseignement conquise par les catholiques, il rappela le mot célèbre de Jeanne d'Arc : « Nous avons été à la peine, il sera peut-être juste que nous soyons à l'honneur. » Et comme M. de Pressensé avait dit à la tribune que le clergé possédait peut-être des collèges où les études classiques étaient florissantes, mais qu'on ignorait où ils se trouvaient, M<sup>re</sup> Dupanloup l'invita, ainsi que M. Brisson, à venir au petit séminaire de la Chapelle Saint-Mesmin, assister à la représentation d'*Œdipe à Colone* joué en grec par les élèves. M. de Pressensé accepta l'invitation et revint émerveillé de son voyage <sup>2</sup>. Ajoutons que MM. Jules Simon et Vacherot parlèrent aussi en faveur de la loi; elle fut votée le 19 mars avec quelques modifications et, bien qu'incomplète <sup>3</sup>, produisit en peu d'années les meilleurs résultats.

1. Voir pour cette discussion le *Journal officiel* du 8 janvier 1873 et jours suivants.

2. « C'est merveilleux, répétait-il. Quel poète! et quels enfants!... Et maintes fois, pendant la représentation, on le vit donner le signal des applaudissements. » *Annales orléanaises*, 1873, p. 555.

3. On réorganisa le Conseil supérieur; on n'eut pas le temps malheureusement de réorganiser de même les Conseils académiques et départementaux.

Ce n'était pourtant qu'un prélude. Des trois libertés promises par la Charte de 1830, les catholiques avaient obtenu en 1833 la liberté de l'enseignement primaire, en 1850 la liberté de l'enseignement secondaire; restait à conquérir la liberté de l'enseignement supérieur. On la réclamait depuis longtemps. Deux commissions, nommées par M. de Falloux pendant son fécond ministère en 1849, et dont faisaient partie MM. Thiers, Cousin et Dumas, avaient étudié la question. L'Empire ne reprit cette pensée que vingt ans plus tard. Au mois de juin 1867, une pétition de 2.132 catholiques fut enregistrée au Sénat. Repoussée par un ordre du jour pur et simple, la liberté rentra à la Chambre haute le 19 mai 1868, et donna lieu à une mémorable discussion qui dura quatre jours. M. le baron Dupin, M. Sainte-Beuve, les cardinaux Donnet et de Bonnechose, M<sup>re</sup> Darboy, MM. Quentin-Beauchard, Michel Chevalier et Duruy y prononcèrent de remarquables discours. Plus tard, aux élections générales de 1869, cent vingt députés environ s'engagèrent à soutenir les revendications catholiques. C'est alors que le ministre de l'Instruction publique, M. Segris, forma une commission extraparlamentaire pour préparer un projet de loi. M. Guizot en dirigea les travaux que la guerre interrompit <sup>1</sup>. Il était réservé à l'Assemblée nationale de les reprendre et de les faire aboutir.

Dès les premiers temps de son installation à Versailles, le 31 juillet 1871, elle fut saisie de la question. L'honneur de cette initiative revient à M. le comte Jaubert, ancien ministre des travaux publics, catholique zélé, ami de l'évêque d'Orléans. Son projet de loi fut renvoyé à une commission qui, malgré sa bonne volonté incontestable, mit dix-huit mois à l'examiner. M. Laboulaye en effet ne déposa son rapport que le 15 juillet 1873. Rapport et projet respirent le libéralisme le plus sincère et le plus absolu.

1. Cette commission comptait parmi ses membres, outre M. Guizot, le duc de Broglie, Bersot, le P. Captier, le P. Perraud, Saint-Marc Girardin, Ravaisson, Thureau-Dangin, Saint-René-Taillandier, etc. Ce fut un véritable chagrin pour M. de Montalembert, fort malade à cette époque, de n'en pouvoir faire partie.

L'enseignement supérieur est libre, dit l'article premier. Tout Français majeur, déclare l'article second, n'ayant encouru aucune incapacité légale, a le droit d'ouvrir des cours et des établissements d'enseignement supérieur. Dans ces cours il sera permis de tout enseigner, hormis ce qui constitue un délit suivant nos lois. Des associations pourront se former librement, soit pour encourager, soit pour propager l'enseignement supérieur. « Nous ne nous sommes pas demandé, dit M. Laboulaye, si ces associations seraient religieuses ou laïques. Que des citoyens adoptent un genre de vie et un habit particuliers, c'est là un engagement de conscience, un lien spirituel absolument étranger à l'ordre civil et dont l'État n'a point à s'inquiéter, à moins que l'association n'ait un objet politique. La liberté religieuse n'est pas moins respectable que toute autre forme de la liberté, et nous n'avons aucun droit d'exclure de l'enseignement des Français et des citoyens parce qu'ils s'y croient appelés par une vocation sacrée<sup>1</sup>. » Aux facultés ou aux associations formées en vue de la nouvelle loi, l'article 11 reconnaît le droit d'acquérir et de posséder, à la condition seulement qu'elles soient déclarées établissement d'utilité publique et après avis du Conseil supérieur. Enfin les universités et facultés libres pourront recevoir d'une loi le droit de conférer des grades; pour cela trois conditions sont exigées : un nombre de chaires et de professeurs déterminé par le Conseil de l'Instruction publique; le titre de docteur pour tous ceux qui présideront aux examens; les mêmes règles que dans les facultés de l'État, en ce qui concerne les programmes et les dispositions requises des candidats.

Telle est l'économie générale de la loi future. Le rapport de M. Laboulaye a été déposé le 15 juillet 1873; mais l'Assemblée, débordée de projets et d'affaires, laisse passer plus d'une année sans le mettre en discussion. Ces retards ne laissent pas que d'inquiéter les catholiques. Va-t-on perdre une occasion unique de doter la France d'une précieuse liberté? Dans leurs journaux et leurs revues ils stimulent le zèle des députés et

1. Rapport de M. Laboulaye, p. 11.

réclament la mise à l'ordre du jour du projet. Quelques-uns aussi le critiquent vivement, et trouvent opportun de réclamer pour l'Église seule le droit de diriger l'enseignement. « Il y aura liberté d'enseignement et liberté pour tous, pour les laïcs comme pour les religieux, à la condition que tous, depuis la mère de famille qui donne des leçons de catéchisme à son enfant, jusqu'au docteur qui siège dans une chaire de théologie, depuis l'instituteur primaire jusqu'au professeur de faculté, se soumettent à l'autorité modératrice de l'Église et lui viennent en aide pour conduire les âmes à Dieu. L'État suscitera et fondera, autant qu'il le jugera bon, des écoles publiques, mais à la condition qu'elles seront placées sous la direction de l'Église, qui empêchera l'erreur de s'y glisser sous prétexte de science... Quand même il nous faudrait des siècles pour remonter à cet état parfait, nous ne renoncerons pas, au milieu des ruines et des hontes du présent, à saluer les gloires de l'idéal réalisé dans les âges chrétiens<sup>1</sup>. »

Ainsi parlent, dans leurs *Études*, les RR. PP. Jésuites. En même temps un Congrès général des Comités catholiques se réunit à Paris, au mois d'avril 1874. En tête de son programme il inscrit la question de l'enseignement supérieur, et presque tous ses orateurs s'en occupent. Une pétition rédigée par un Jésuite, le P. Marquigny, est adressée aux députés pour réclamer la prompte discussion de la loi et formuler certaines revendications. Tandis qu'au nom des principes elle s'indigne que cette loi soit fondée sur « la liberté pour tous de tout enseigner »<sup>2</sup>, elle demande pour les futures facultés catholiques le droit d'acquérir sans l'avis préalable du Conseil supérieur, et que la collation des grades leur soit accordée à des conditions plus faciles. Les adversaires de l'Église ne manqueront pas, au cours des débats, de souligner et d'attribuer à tous les catholiques ce défaut de libéralisme. Enfin, dans les premiers jours de décembre 1874, le jour même où l'on apprend la mort du comte Jaubert, l'Assemblée, lais-

1. *Études*, mars 1874, p. 396.

2. « Nous regrettons que la future loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, rejetant en cela même les traditions de la législation française, soit fondée sur le principe de la liberté pour tous de tout enseigner. »

sant de côté comme toujours les exagérations et les théories absolues, met son projet de loi en délibération.

## V

Cette première discussion ne porte que sur les principes. Elle est brillante et acharnée. Paul Bert et Challemel-Lacour attaquent le projet avec âpreté; M<sup>sr</sup> Dupanloup et M. Laboulaye le défendent avec chaleur et éloquence. Paul Bert parle le premier. C'est la Convention, dit-il, qui a proclamé en France la liberté d'enseignement, et les républicains en sont aujourd'hui encore partisans. Mais comprenons en quel sens. « Si l'on veut que la liberté de l'enseignement existe véritablement, il faut que toutes les doctrines puissent se produire, que toutes les opinions puissent s'affirmer... Oui, que les opinions les plus étranges puissent avoir leur chaire, s'il y a un homme assez étrange et assez osé pour venir les produire en public. Nous ne craignons pour aucune de nos doctrines la plus complète liberté; nous ne craignons ni la contradiction ni le plein soleil. En direz-vous autant? » Et après avoir exposé et critiqué la situation précaire de l'enseignement supérieur en France, l'orateur propose de renouveler cet enseignement, en créant cinq grandes Universités indépendantes, autonomes, comme en Allemagne.

Après une réplique vigoureuse de M. Laboulaye, M<sup>sr</sup> Dupanloup prend la parole dans la séance du 4 décembre. Comme il a rappelé jadis les merveilles de la charité chrétienne dans notre pays, il dit ce jour-là ce que l'Église a fait pour le haut enseignement, et trace le tableau saisissant des Universités dont elle a autrefois couvert la France et l'Europe. « Tout cela, s'écrie-t-il, n'existe plus. Tout cela est tombé sous les coups de la Convention. La religion et la liberté avaient tout créé; la tyrannie et l'impiété révolutionnaire ont tout détruit. Il s'agit de relever ces ruines. » Et dans un magnifique langage, l'évêque expose le but et la nécessité de l'enseignement supérieur, surtout en nos temps

de démocratie : « Favoriser le développement de la haute culture intellectuelle dans les sciences et dans les lettres, entretenir au sein de la société française le goût des études désintéressées et des plaisirs délicats de l'esprit, avec l'amour du beau, du grand, du juste et de l'honnête, qui est le fruit naturel de ces hautes études bien dirigées, je dis que c'est une nécessité, une gloire de notre caractère, et, si je puis m'exprimer ainsi, de la nature française... Plus les bases d'une société en quelque sorte s'élargissent, plus il importe que les sommets ne baissent pas. La véritable égalité n'est pas celle qui passe un niveau grossier et barbare sur toute supériorité et toute grandeur, mais celle qui permet à tout ce qui est noble et généreux de se produire, de s'épanouir et de monter. »

L'orateur adjure donc l'Assemblée de voter la liberté, cette liberté honnête et chrétienne, la seule féconde, qui ne vise qu'à élever les intelligences et à faire entrer dans les cœurs l'amour du bien et de la vertu.

« La liberté donnera à l'enseignement plus de vie, lui ouvrira des horizons nouveaux, lui suscitera des méthodes nouvelles, des progrès nouveaux, une originalité, une fécondité qui n'appartiennent qu'à elle et des secours inattendus... Vous n'avez pas de locaux... Vous n'avez pas d'élèves... Vous n'avez pas de professeurs : la liberté vous en donnera. Parmi ces professeurs, il y aura sans doute des ecclésiastiques; et quel malheur s'ils enseignent bien! Il s'y trouvera des chrétiens, de grands chrétiens comme j'en connais à l'heure qu'il est dans l'Université elle-même... Je ne vois pas comment des hommes tels qu'Ozanam, Biot et Cauchy déshonorerait la science. Je ne nomme pas les vivants; le respect me défend de les louer... Dans les sciences, le P. Secchi ne sera pas inutile aux plus hautes investigations de M. Leverrier, et vous décernerez à ce modeste et savant religieux la médaille d'or de notre grande exposition... Dans les lettres, le cardinal Maï, explorateur infatigable et heureux des palimpsestes, découvrira *la République*... inoffensive de Cicéron, et d'illustres membres de l'Académie française, M. Villemain et M. de Rémusat, s'empresseront de la traduire...

Aux philologues, le cardinal Mezzofante, sagace et pénétrant génie, à qui Dieu semble avoir dans ces derniers temps communiqué le don des langues, en révélera les étonnantes modifications et des idiomes inconnus jusqu'alors. Et ne sont-ce pas de pauvres missionnaires du Malabar qui vous ont apporté les premiers éléments de cette langue sanscrite qui est aujourd'hui le centre de vos plus puissants travaux philologiques?...

« Non, Messieurs, ne rompez pas, renouez plutôt la noble et antique alliance indignement brisée au dernier siècle, l'alliance toujours nécessaire et féconde entre la religion et les lettres, entre le génie et la foi. Pour moi, parmi tous mes contemporains, je n'en connais pas un seul assez riche, assez fort, assez puissant pour se passer du secours de ses frères. Voilà pourquoi toute division m'attriste profondément. Voilà pourquoi je voudrais pouvoir aller à chacun de vous, découvrir et recueillir dans son cœur tout ce qui s'y rencontre de bon, de généreux, de fécond, et, de toutes ces forces vives, de toutes ces richesses du pays, former un faisceau, un trésor que Dieu bénirait et qui serait encore au milieu de nos malheurs la résurrection et la fortune de la France <sup>1</sup>. »

Les applaudissements qui suivirent ce discours n'avaient point cessé que M. Challemel-Lacour montait à la tribune. C'était un des meilleurs orateurs de la gauche, un des plus redoutables adversaires de l'Église. Calme et passionné tout ensemble, incisif et froid, il exposa dans un langage élégant et disert les raisons de son opposition à la liberté d'enseignement. « C'est, dit-il, qu'elle est destinée dans l'esprit de ceux qui la réclament, et probablement destinée, en fait, à profiter à l'Église catholique seule... En accueillant dans des établissements spéciaux des esprits tout préparés, en les soumettant à une discipline spéciale, à un régime savamment combiné, en les protégeant contre toutes les influences sociales, contre la plus légère atteinte de ces doctrines qu'on qualifie de malsaines, on veut dans ces universités, dans ces futurs médecins, dans ces futurs avocats, dans ces futurs

1. *Journal officiel*, 5 décembre 1874.

magistrats, dans ces futurs professeurs, préparer des auxiliaires de l'esprit catholique. » C'était là, avouait M. Challemel-Lacour, ce qui l'épouvantait; il y voyait un danger pour l'unité morale du pays, pour les libertés civiles conquises par la Révolution; il y voyait même un péril national, celui d'accroître dans l'Europe, alors anticléricale, les préventions contre la France catholique<sup>1</sup>.

Ce discours perfide et haineux amena une réplique véhémente de M<sup>sr</sup> Dupanloup. « M. Challemel-Lacour, dit-il, a représenté les catholiques comme les ennemis de la société, les ennemis de l'État, les ennemis de leur pays et de ses institutions, les ennemis des lois, les ennemis de la paix publique... et, en fin de compte, à cette sentence, il ne manquait plus qu'un exécuteur. » Tour à tour indigné et ironique, net, précis et vigoureux, l'évêque justifia l'Église des accusations portées contre elle. Par 531 voix contre 124, l'Assemblée décida qu'elle passerait à une seconde lecture.

Mais cette seconde lecture, commencée quinze jours après, le 21 décembre, et interrompue presque aussitôt, se trouva indéfiniment retardée. Les républicains ne voulaient pas de la loi et faisaient tout pour l'enterrer. Il fallut, pour obtenir sa mise à l'ordre du jour, deux interventions de M<sup>sr</sup> Dupanloup. La première eut lieu le 15 mars 1875 et demeura sans résultat. Une seconde fois, le 28 mai, l'évêque, appuyé par M. de Kerdrel qui, ce jour-là, présidait l'Assemblée, insista plus énergiquement encore. « Messieurs, » disait-il aux radicaux qui l'interrompaient à chaque phrase, « il y a une chose que je ne comprends pas dans mes adversaires, c'est qu'ils refusent le combat. » L'intervention de M. Buffet, alors président du conseil, fit décider la mise à l'ordre du jour de la discussion.

1. *L'Univers* appréciait de la sorte Challemel-Lacour et son éloquence : « Il est de l'espèce nullement commune des sectaires froids. Il est de ceux en qui s'incarne la Révolution, la Révolution implacable, poussée aux déductions extrêmes. A côté de cela, nul excès de parole, nulle outrance dans les faits et les arguments mis en ligne... Être subversif et n'être pas excessif, ne pas outrer le ton, ne pas surfaire le mot, révéler une certaine force, ... cote un homme, et ne permet pas de le confondre avec les hercules de champ de foire et autres Gambetta. » 26 mars 1874.

Elle commença le 7 juin par un discours éloquent du rapporteur de la loi, M. Laboulaye. « Quand on a fouillé les vieux murs de Babylone, dit-il en finissant, on a trouvé dans la fondation de ces murs qui avaient défié le temps, les bagues et les bijoux que toutes les populations venaient y jeter comme symbole de leur piété et de leur patriotisme. Eh bien ! nous qui établissons en ce moment les fondations de la République, jetons-y la justice et la liberté ! Et alors que, depuis quatre-vingts ans nous n'avons pour abri que des tentes dressées par les partis et qu'emporte le premier orage, faisons un de ces édifices qui défient le temps, et que, derrière ses remparts, la France, voyant enfin tous ses enfants réunis autour d'elle après quatre-vingts ans de défiance, retrouve sa force et sa grandeur. »

L'article premier qui proclamait la liberté d'enseignement avait été adopté en décembre. Aux termes de l'article 2, les départements et les communes pourront ouvrir librement des cours et des facultés. Par un heureux amendement, soutenu avec vigueur, malgré l'opposition acharnée des radicaux, M. Chesnelong obtint pour les diocèses le même bénéfice. On arriva sans encombre à l'article 12 qui concernait la collation des grades. Ce fut sur ce terrain que la gauche livra bataille. Les catholiques réclamaient pour leurs futures facultés le droit de conférer les grades, et le projet de la commission stipulait que ce droit pourrait leur être accordé par une loi spéciale, moyennant certaines conditions, quand les nouvelles universités auraient fait leurs preuves. Contre cette disposition, M. Jules Ferry présenta un amendement réservant à l'État le droit de conférer les grades. Il revendiqua cette prérogative avec un talent réel, et soutint que ce contrôle, qui avait pour but et pour effet de maintenir le niveau des études, était essentiellement une fonction de l'État, un office social que lui seul pouvait remplir. Tout en développant cette thèse, il ne manqua point d'attaquer l'Église ; il l'accusa de viser au monopole de l'enseignement, et représenta les Jésuites comme les inventeurs de cette prétention nouvelle sur les grades, que les partisans de la liberté n'avaient point jusqu'alors formulée.

C'est dans l'Assemblée générale des comités catholiques de France, dit-il, qu'elle a été soutenue par le Père Marquigny, de la Compagnie de Jésus : « Messieurs, quand une Assemblée aussi considérable par le nombre de ses adhérents, par la gravité des intérêts moraux qu'elle représente, par l'importance des hommes politiques ou des hommes de science qui la composent, quand une telle Assemblée pose une doctrine, qu'elle la pose dans toute sa carrure, sans restriction, sans détours, cette doctrine m'appartient, j'ai le droit de vous la signaler et de vous dire : voilà le péril ! et que M. Chesnelong me permette le mot, il est trop homme d'esprit pour ne pas en comprendre la portée tout intellectuelle, voilà l'ennemi ! »

C'est encore l'évêque d'Orléans qui répond à Jules Ferry. Tout d'abord il repoussé, au nom de l'Église, cette vieille accusation de viser au monopole de l'enseignement. « Jamais nous n'avons demandé aucun monopole ; je vous défie de trouver, dans tout le cours de cette controverse, une seule parole d'un de mes vénérés confrères qui l'ait demandé. Nous avons toujours réclamé la liberté dans le droit commun, liberté pour tous, laïcs et ecclésiastiques, sans exception ni privilège pour personne... En vérité, on ne peut qu'être étonné d'entendre redire sans cesse contre des hommes dont la sincérité est parfaite, et je dis que la nôtre est de cette nature, les mêmes calomnies et les mêmes récriminations... Oui, M. Jules Ferry, à son insu, a prononcé des paroles qui sont des calomnies indignes de nous et de lui. »

L'évêque expose ensuite les raisons qui doivent faire accorder la collation des grades aux universités libres. Ce privilège est à ses yeux une condition essentielle de liberté et de vie. « La liberté, Messieurs, toute liberté, mais surtout la liberté d'enseignement vit d'émulation, de libre concurrence ; elle vit d'honneur, de ses méthodes à elle, et j'ajoute enfin de ses programmes. Eh bien, si vous lui refusez la collation des grades, vous lui refusez l'honneur dont elle a besoin, l'émulation, la libre concurrence ; vous ne tenez



aucun compte ni de ses méthodes, ni de ses programmes; vous la frappez d'avance d'un irrémédiable discrédit. J'ajoute, quoi qu'en ait dit l'honorable Jules Ferry, que la liberté d'enseignement, si noble qu'elle soit, ne peut vivre de l'air du temps, pas plus si M. Jules Ferry la pratiquait que si nous la pratiquions. » Telles sont les idées que développe M<sup>sr</sup> Dupanloup<sup>1</sup>, aux applaudissements de l'Assemblée suspendue à ses lèvres.

Jules Simon le remplace à la tribune. Il reprend sous une autre forme la thèse de Jules Ferry; il trouve pour la défendre des arguments nouveaux et les développe dans le plus harmonieux et le plus séduisant langage; il déclare qu'il n'est pas partisan du monopole de l'État: « Je voudrais qu'il fût possible à l'État de ne pas enseigner. » Mais le droit de conférer des grades, l'État ne peut s'en dessaisir. Lui seul doit disposer des grades, puisqu'il dispose seul des carrières auxquelles ces grades donnent accès. Sans doute il peut déléguer ce droit, mais que de précautions ne doit-il pas prendre en le faisant! « A l'heure qu'il est, vous qui n'êtes pas encore, avez-vous une histoire? Et si vous n'avez pas d'histoire, pourquoi verriez-vous dans une loi établir éventuellement qu'on vous donnera un jour par une autre loi le droit dont l'État a besoin, et dont la société veut que l'État reste investi? La vérité c'est que vous affaiblissez dès à présent l'autorité de l'État, et que vous établissez un préjugé en faveur de cette université inconnue. Pourquoi? Quelle sera-t-elle? Bien avisé serait celui qui pourrait le dire dès à présent. »

L'Assemblée ne fut pas convaincue; elle comprit qu'elle infirmerait à jamais les universités futures en les privant du droit de conférer les grades; elle rejeta donc l'amendement de Jules Ferry et en discuta un autre proposé par M. Paris. Aux termes de cet amendement, les étudiants des universités libres auraient le choix de se présenter, pour l'obtention des grades, devant les facultés de l'État, ou devant un jury mixte, composé par moitié de professeurs de l'État et

de professeurs des Universités libres, choisis par le ministre de l'Instruction publique. Ce système constituait une transaction équitable. M<sup>sr</sup> Dupanloup s'y rallia, après entente avec M. Wallon, ministre de l'Instruction publique, et l'Assemblée l'adopta (16 juin 1875). Les catholiques jugèrent diversement l'amendement Paris. Tandis que les intransigeants<sup>1</sup> accusaient M<sup>sr</sup> Dupanloup d'avoir trahi l'Église en demandant si peu, d'autres pensaient qu'on avait au contraire trop demandé, et qu'on ne pourrait conserver longtemps un tel avantage.

La troisième délibération du projet de loi commença le 8 juillet. Bien que le succès des catholiques parût certain, la gauche combattit pied à pied, multipliant les discours et les amendements. Tour à tour MM. Brisson, Jules Favre, Beausire et Tolain attaquèrent la loi que défendirent MM. de Richemont, Lucien Brun, Chesnelong et Grivart. Par son attitude franchement libérale dans tous ces débats, le ministre, M. Wallon, contribua à la victoire finale. M<sup>sr</sup> Dupanloup qui avait demandé la parole y renonça pour ne point passionner la discussion, ce qui fit dire au cardinal Guibert: « J'ai souvent admiré l'évêque d'Orléans pour son courage à parler; je l'ai admiré hier pour son courage à se taire. » Un amendement de M. Lucien Brun n'ayant passé qu'à sept voix de majorité, les adversaires eurent un instant l'espoir de faire rejeter la loi tout entière au dernier scrutin. Il n'en fut rien. Le 12 juillet 1875, l'Assemblée adopta la loi à cinquante voix de majorité (316 voix contre 266).

Ce fut une œuvre capitale, un des principaux titres de cette Chambre à la reconnaissance de l'Église et du pays. Les ra-

1. Tel M<sup>sr</sup> de Ladoue, évêque de Nevers, qui écrivait, le 6 janvier 1875: « L'idée de demander l'établissement de jurys mixtes dans l'enseignement doit être rejetée comme contraire à l'esprit et aux traditions de l'Église. Le Souverain Pontife a condamné ce principe en condamnant l'établissement des écoles mixtes, que certains évêques d'Irlande avaient cru pouvoir accepter. Il vaut infiniment mieux pour les catholiques succomber purs de toute défection, que de chercher le salut dans des alliances sans dignité, dans des compromis sans honneur, qui n'aboutissent qu'à amoindrir l'influence de l'Église. » Troisième conférence: *Du libéralisme catholique dans ses rapports avec l'enseignement.*

1. *Journal officiel*, 15 juin 1875.

dicaux en conçurent une irritation profonde et se répandirent, dans leurs journaux, en menaces et en invectives. Aucun acte de l'Assemblée ne les exaspéra davantage, n'excita au même degré les passions antireligieuses. A les entendre, l'État est en danger, le mal est « irréparable » (*Rappel*); la société laïque tout entière va être dévorée par le Gargantua clérical (*National*); la pieuvre jésuitique va étouffer la société moderne. Ils se promettent d'ailleurs de la défendre et d'abroger au plus tôt cette loi fatale. « La loi nouvelle, affirme *la République française*, organe de M. Gambetta, n'est point de celles qui pourraient subsister sans nous causer les plus graves dommages. » *Le Temps* déclare qu'il va lutter de toutes ses forces pour la civilisation et le progrès; *le Siècle* jure de ne point lâcher l'odieux fantôme avant de l'avoir terrassé. Quant aux catholiques, ils s'étonnent de tant de haine; ils sont remplis de joie et aussi — pourquoi ne l'avouerions-nous pas? — d'illusions. « Après une attente de trente-sept ans, écrit L. Veillot, plus d'une fois presque découragés, il nous est donné de voir ce que nous avons toujours dit être le moyen humain le plus assuré de la résurrection et du salut... De puissantes universités catholiques surgiront de nos bouleversements et floriront au milieu de nos tempêtes. Dans ces écoles, où Dieu élèvera des hommes pour lui et pour la France, dans ces écoles où l'on connaîtra le Vrai, où l'on croira le Bien, où l'on aimera le Beau, se referont des hommes, c'est-à-dire des chrétiens et des Français <sup>1</sup>. »

## VI

Cependant il importe d'agir vite et de traduire immédiatement en actes les droits consacrés par la législation nouvelle. Quelques jours après le vote de la loi, un groupe de députés catholiques se présente chez le cardinal Guibert. « Eminence, disent-ils, nous vous avons conquis la liberté de l'enseignement supérieur. Hâtez-vous d'en profiter. L'As-

1. *Univers*, 14 juillet 1875.

semblée nationale touche à la fin de son mandat. Le pouvoir politique va nous échapper. Si nos successeurs qui seront des adversaires trouvent cette liberté vacante et inoccupée, ils n'hésiteront pas à la révoquer. S'ils se voient en face de faits accomplis, d'établissements légalement institués et déjà vivants, on peut espérer qu'ils renonceront à les détruire. Pour que des universités libres puissent subsister demain, il faut qu'elles commencent d'exister aujourd'hui <sup>1</sup>. »

On a cette impression non seulement à Paris, mais dans la France entière, et l'on se met à l'œuvre partout avec une ardeur généreuse, non exempte pourtant d'un peu de fièvre. Dès le 11 août, le cardinal Guibert réunit chez lui les métropolitains de Rouen, de Sens, de Reims et de Tours, auxquels se joignent les évêques d'Orléans, de Meaux, de Chartres, de Blois et de Versailles. Séance tenante, on décide de créer une université libre, de la faire immédiatement, de la faire à Paris, de la composer d'abord des trois facultés de droit, de lettres et de sciences, pour jouir sans retard du privilège du *jury spécial*, réservé au groupe de trois facultés au moins; enfin de poursuivre, dès qu'on le pourra, l'établissement beaucoup plus difficile et plus coûteux d'une faculté de médecine, et de couronner le tout ultérieurement par la création d'une faculté de théologie. Le cardinal Guibert offre l'école des Carmes pour y établir l'Université. Les évêques conviennent de pourvoir aux premières dépenses par un appel adressé aux fidèles, et aux frais d'entretien par une quête annuelle ordonnée dans tous les diocèses associés. Dès le 8 septembre, une lettre collective, signée de 24 évêques, annonce la souscription. « C'est pour vous, parents chrétiens, que les évêques travaillaient en demandant la liberté de l'éducation; c'est encore pour vous qu'ils se dévoueront en mettant en œuvre la liberté conquise. S'ils viennent maintenant réclamer votre concours, vous voudrez bien vous souvenir que l'œuvre pour laquelle ils le sollicitent est avant tout la vôtre... Vous en recueillerez les fruits dans la bonne et forte éducation de vos enfants,

1. Pagnelle de Follenay, *le Cardinal Guibert*, II, p. 617; — *L'Institut catholique de Paris*, 1875-1901, par M<sup>re</sup> Péchenard, p. 3.

dans les habitudes régulières qu'ils rapporteront un jour au foyer domestique, et vous aurez la joie d'avoir assuré à l'avance la dignité de leur vie et l'honneur de leur carrière. »

De toutes parts, pour répondre à cet appel, des souscriptions s'ouvrent dans les journaux, des quêtes se font dans les églises, de riches catholiques dotent la naissante Université; en quelques mois, deux millions cinq cent mille francs sont recueillis. De nouveau les évêques se réunissent, le 8 octobre, au nombre de dix-neuf. M. Connelly, jurisconsulte fort apprécié au Palais et conseiller à la cour de cassation, est nommé doyen de la faculté de droit; M. Auguste Nisard, ancien recteur d'Académie, doyen de la faculté des lettres; le R. P. Joubert, doyen de la faculté des sciences. M. l'abbé Conil, ancien vicaire général d'Aix, devient vice-recteur; mais l'organisateur véritable de l'œuvre est l'abbé d'Hulst, ancien vicaire de Saint-Ambroise, nommé depuis deux ans vicaire général de Paris. Ce prêtre éminent expose en ces termes l'idéal des Universités catholiques :

« Au sein d'une société ivre de science, nous avons cru et nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de créer un foyer de haut savoir chrétien. C'est la science qui est apostate, c'est la science qu'il faut rendre au Dieu qu'elle a renié... A la science blasphématoire il faut opposer une foi savante, qui s'impose au respect des hommes et qui impose le respect de Dieu. La question est de savoir si l'impiété aura le dernier mot dans ces hautes régions de la pensée, d'où dérivent toutes les forces qui meuvent le monde. Aucune cause n'est liée plus étroitement à l'avenir de la civilisation que la cause du haut savoir chrétien. Ou la science se mettra d'accord avec la foi, ou la foi périra. Elle ne périra pas dans le monde, si le monde doit durer, mais elle périra dans les sociétés qui la repoussent et qui, ayant vécu d'elle, ne lui survivront guère... Et si, dans ma conviction intime, l'enseignement supérieur catholique a pour lui l'avenir, c'est que ses destinées sont liées à la perpétuité de la foi. »

A Lille, l'émulation, s'il est possible, est plus grande en-

core. Depuis longtemps le vote de la loi est attendu et prévu, si bien que des cours de droit français, romain et naturel, ont été ouverts dès 1874 dans l'ancienne préfecture, rue Royale. A peine la loi est-elle votée, l'archevêque de Cambrai, M<sup>sr</sup> Regnier, et l'évêque d'Arras, M<sup>sr</sup> Lequette, prennent la tête du mouvement. Ils ne sont que deux pour cette vaste entreprise, car Reims, sur qui ils croyaient pouvoir compter, a suivi Paris; mais leurs provinces, la Picardie et surtout la Flandre française, sont riches et généreuses; leurs deux diocèses comptent un grand nombre de maisons religieuses et deux millions deux cent mille âmes.

L'appel que les deux prélats adressent à leurs fidèles se termine par ces belles paroles : « Les efforts que fait en ce moment l'Église de France pour l'assainissement et l'extension de l'enseignement supérieur prouveront, une fois de plus, à quel point on calomnie le clergé quand on l'accuse d'obscurantisme systématique; ils montreront aux plus prévenus que nous ne craignons pas la lumière, et que ce n'est pas sous la garde honteuse de l'ignorance que nous voulons placer la foi. »

Cette lettre est lue, le 1<sup>er</sup> août 1875, en présence des délégués des comités catholiques. Tous l'acclament et s'engagent « à établir dans la région du Nord une puissante institution, d'une valeur indiscutable au point de vue scientifique, d'une orthodoxie irréprochable<sup>1</sup> au point de vue des

1. L'esprit qui domine les fondateurs de l'Université de Lille est réactionnaire à outrance. Il faudrait, à les entendre, « que l'on bannit à tout jamais ce que l'on appelle sottement les principes de 89, que l'on y substituât carrément les principes conservateurs de la hiérarchie sociale, que l'on rétablît légalement les trois grands corps de l'État, solide base de l'ancienne monarchie, que l'on rayât l'athéisme du code en cessant de mettre toutes les religions sur le même pied d'égalité, que l'on supprimât le mariage civil, que l'on reconnût à l'Église tous les droits d'une personne civile et indépendante; que l'on rétablît les anciennes provinces avec leurs franchises; que l'on décentralisât l'instruction en restaurant les vingt universités d'autrefois, que l'on rétablît dans toute sa plénitude l'autorité paternelle en lui rendant le plein pouvoir de tester; que l'on défit en un mot sur toute la ligne l'œuvre de la Révolution. » *Semaine religieuse d'Arras*, citée dans *le Temps* du 14 octobre 1875.

doctrines, d'un dévouement absolu à l'Église et au Saint-Siège. Adoptant tous les progrès de la science moderne, tout ce qu'il y a d'utile dans les facultés de l'État et les Universités étrangères, complétant et animant les hautes études par un profond enseignement philosophique et religieux, ils ont la noble ambition de former un vaste foyer de lumière, le centre d'un grand mouvement catholique ».

Pour réussir, il faudra des sacrifices considérables : on les fera. Le clergé donne l'exemple et, malgré la modicité de ses ressources, s'inscrit pour un million. Les laïques ne lui cèdent pas en générosité. Les listes de souscription présentent un certain nombre de titres de fondation de 50.000 francs et un grand nombre de 10.000 francs. Au commencement de novembre, on prévoit dix millions de dépenses, mais on prévoit aussi dix millions de recettes, et ce n'est qu'un commencement. L'Université doit s'ouvrir le 15 du même mois, dans le vaste et magnifique hôtel de la Préfecture, rue Royale, 70. Elle comprendra une faculté des lettres, une faculté de droit et une première année de médecine. « Voyez-vous, s'écrie avec stupéfaction M. Sarcey, une faculté catholique en possession de fabriquer des docteurs en médecine ! » M<sup>sr</sup> Monnier, évêque de Lydda et auxiliaire de Cambrai, exercera les fonctions de chancelier ; M<sup>sr</sup> Hautcœur en sera le premier recteur.

C'était un des rêves de M<sup>sr</sup> Freppel, évêque d'Angers, de relever la vieille université de cette ville, qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà en 1364 « une source incessante de sciences, qui produit depuis des siècles des hommes de bon conseil ». — « S'il m'était donné de voir revivre ces grandes choses pendant mon épiscopat, » avait-il dit, « ah ! ce jour-là je chanterais le *Nunc dimittis* avec joie et sans regret, sûr que je serais d'avoir travaillé à l'œuvre la plus fructueuse que vos fils et vos petits-fils puissent recueillir de mes mains. »

Aussi la loi est à peine promulguée qu'il entre en campagne et devance tout le monde. M<sup>sr</sup> Pie, qui venait d'établir à Poitiers une faculté de théologie et songeait sans doute à faire de cette ville le centre d'une université, est contraint

de s'effacer devant son ardent voisin. Le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, pouvait aussi ambitionner le même honneur pour la métropole de la catholique Bretagne ; il se rallie à l'évêque d'Angers et lui promet son concours. « Après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, lui écrit-il, le 19 août 1875, nous avons cru devoir faire taire notre cœur, et peut-être même un peu notre amour-propre de Breton, et adopter votre projet. » Mais plusieurs de ses suffragants se séparent de lui en cette circonstance et s'unissent à Paris.

M<sup>sr</sup> Freppel eut vite fait de jeter les bases de son Université. Le 19 août, il en annonçait le dessein à ses fidèles dans une éloquente pastorale : « Grande est l'entreprise que nous tentons, disait-il, *opus namque grande est* ; mais si difficile qu'elle paraisse, nous en viendrons à bout, si nous l'abordons de grand cœur et résolument, en nous inspirant de l'antique devise de nos pères : Tout pour Dieu et pour la Patrie ! » — Le 25, assisté de son ami, M<sup>sr</sup> Mermillod, évêque exilé de Genève, en présence d'une nombreuse assemblée de prêtres et de fidèles enthousiasmés, il exposait les ressources et l'organisation future de l'œuvre. — Le 1<sup>er</sup> octobre, il faisait la déclaration légale pour l'ouverture d'une faculté de droit et choisissait comme recteur le chanoine Sauvé. — Le lundi, 15 novembre, il inaugurait dans sa cathédrale l'Université nouvelle. Le cardinal de Rennes, les évêques de Laval et du Mans l'entouraient. Rien ne saurait décrire l'émotion de la foule, lorsque, après le chant du *Credo*, les nouveaux professeurs s'avancèrent au pied de l'autel et récitèrent ensemble la profession de foi de Pie IV. Puis M<sup>sr</sup> Freppel monta en chaire, et, dans un langage élevé et précis, il montra ce que serait la nouvelle Université. « Vous éclairerez, dit-il, les sommets du droit, en même temps que vous pénétrerez jusqu'à ses fondements, demandant à l'histoire et à la philosophie leurs lumières réunies afin de ramener la pratique à la théorie, et de suivre les principes dans leur application. Quelle que soit l'importance de cet enseignement, ce n'est pourtant là qu'une branche de la science, et si nous posons aujourd'hui l'une des pierres angulaires de

l'édifice, ce ne saurait être qu'une pierre d'attente pour l'avenir<sup>1</sup>. »

Ce que nous venons de raconter se reproduisait, d'une manière presque identique, à Lyon et à Toulouse, où les évêques, groupés par provinces, jetaient les bases de deux autres universités catholiques pour le centre et le midi de la France.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre religieuse accomplie par l'Assemblée nationale, et pour laquelle l'Église ne lui saurait garder trop de reconnaissance. Plus tard, sur le point de se séparer, après avoir voté la Constitution Wallon qui établit la République en France, l'Assemblée tient encore à inscrire le nom de Dieu dans cette constitution et décide, par 341 voix contre 262, que des prières publiques auront lieu dans les églises avant la réunion des Chambres. M. de Belcastel, qui a l'honneur de faire adopter cette proposition, la caractérise dans une image saisissante<sup>2</sup>. Il raconte qu'une femme, fuyant devant l'inondation terrible qui vient de désoler le midi de la France, s'est réfugiée sur un arbre avec son enfant. Le fleuve gagne et monte; l'arbre plie sous le double fardeau. Alors la mère est visitée d'une inspiration divine : elle attache sur une branche la frêle créature, fait sur elle-même un grand signe de croix et se laisse tomber dans l'abîme. L'enfant est sauvé. Il vivra pour rendre grâces à sa mère et gloire à Dieu. Ainsi l'Assemblée, avant de disparaître sous le flot des élections générales, en inscrivant le nom de Dieu dans la constitution, a fait en quelque sorte sur la France le signe de la croix. L'Assemblée sera emportée dans le courant du suffrage universel, mais la France vivra : le signe sacré lui portera bonheur.

1. Une faculté des Lettres fut érigée à Angers en 1876, et une faculté des Sciences en 1877.

2. M. de Belcastel, *Lettre sur l'Œuvre de l'Assemblée nationale*.

## CHAPITRE VII

### L'ÉPISCOPAT ET LE CLERGÉ FRANÇAIS DEPUIS 1870. — LES COMITÉS CATHOLIQUES.

L'œuvre religieuse de l'Assemblée Nationale que nous venons d'exposer a malheureusement pour assises le terrain mouvant de la politique. L'échec définitif de la restauration monarchique et l'avènement du parti républicain vont remettre en question, non seulement les libertés récemment conquises, mais les œuvres vives de l'Église et son existence légale dans notre pays. Nous nous proposons de raconter cette longue série de luttes qui durent depuis plus de trente ans. Mais, avant d'entreprendre ce récit, il convient de connaître les forces respectives des adversaires, de mettre en présence l'Église de France et la Libre Pensée. Arrêtons-nous donc quelques instants à étudier l'Église catholique, telle qu'elle se présente à nous pendant ces huit années de prospérité, avec son clergé, ses congrégations et ses œuvres.

Comment sont nommés durant cette période les évêques qui président à nos destinées religieuses? Comment se recrute et se forme le clergé dans les petits et grands séminaires? Quelle est son attitude au milieu du monde? Comment à leur tour s'épanouissent les congrégations et les ordres religieux? Quel est leur état d'esprit? Ces questions complexes et délicates formeront l'objet d'un premier chapitre. Dans les suivants, nous examinerons l'œuvre même de l'Église sur la société française à cette époque, œuvre exercée par les théologiens et les savants, par la prédication,

par la presse, l'école et les fondations multiples de piété et de charité.

## I

Nous avons déjà, aux premières pages de ce volume <sup>1</sup>, présenté aux lecteurs l'épiscopat qui, sous la haute direction de Pie IX, gouverne l'Église de France. Cet épiscopat, nommé par le Second Empire, est pieux, zélé et très dévoué au Pape. Quelques évêques sont des hommes supérieurs et donnent aux autres des impulsions diverses : tels M<sup>res</sup> Dupanloup, Pie, Guibert et Lavigerie. Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'Église de France a été soumise, pour le renouvellement de ses évêques, au Concordat de 1802; et, à part quelques choix malheureux au début du règne de Louis-Philippe, elle n'a pas eu trop à s'en plaindre. Les ministres des Cultes, même ceux qui ne se piquaient point de dévotion, ont en général désigné des prêtres dignes et vertueux. Depuis le ministère d'Émile Ollivier, la nomination des évêques ne se fait d'ailleurs qu'après entente préalable avec le nonce du pape. Ce système continue sous la troisième République.

Le premier ministre des Cultes, M. Jules Simon, est rationaliste, et s'est même fait recevoir franc-maçon en 1870 <sup>2</sup>. Il n'en montre, pas moins, ainsi que M. Thiers, un grand respect pour la religion. Nous avons vu J. Simon, après la Commune, s'en aller à Tours offrir à M<sup>re</sup> Guibert la succession sanglante de M<sup>re</sup> Darboy <sup>3</sup>. En même temps que M<sup>re</sup> Guibert, d'autres évêques sont promus à différents sièges. On remarque parmi eux M<sup>re</sup> Fruchaud, transféré de Limoges à Tours, et l'abbé Bourret, nommé à Rodez en remplacement

de M<sup>re</sup> Delalle. L'abbé Bourret, esprit fin et délié, professait le droit canon en Sorbonne. M. Pradié, député de l'Aveyron, en le recommandant au ministre des Cultes, pouvait dire en toute justice : « Aucun de ses concurrents ne peut lui être comparé sous le rapport de la science, de la solidité, de la prudence, de la modération et de la bienveillance du caractère <sup>1</sup>. »

Pour être agréable à M. Audren de Kerdrel, morbihanais comme lui, Jules Simon nomme son beau-frère, le R. P. Dom Anselme Nouvel, bénédictin de la Pierre-qui-Vire, au siège de Quimper, vacant par la mort de M<sup>re</sup> Sergent. Lorsqu'on vient annoncer à cet humble religieux l'honneur qui l'attend, on le trouve à la cuisine, occupé à préparer le repas de la communauté. Il faut lui faire violence pour l'arracher à son monastère. « Allez avec confiance, mon très révérend Père et seigneur », lui écrit l'évêque de Poitiers, « votre ministère sera béni, et votre costume noir qui n'avait pas reparu chez nous depuis plus de cent ans sous les livrées de l'épiscopat, sera comme le signe sensible des grâces exceptionnelles attachées à votre bénédiction <sup>2</sup>. »

A part une légère difficulté sur une formule de la bulle qui institue les évêques <sup>3</sup>, le gouvernement entretient avec le Saint-Siège les meilleures relations. Jules Simon s'en

1. *Vie du Cardinal Bourret*, par M. l'abbé Ricard, devenu évêque d'Angoulême, p. 127. — Le principal concurrent de l'abbé Bourret au siège de Rodez était le P. Caussette de Toulouse, prédicateur renommé dans le Midi.

2. M<sup>re</sup> Baunard, *Vie du cardinal Pie*, II, p. 478. — Dans les derniers mois de 1871, M. Jules Simon fit les nominations suivantes : M<sup>re</sup> Guibert, transféré de Tours à Paris; M<sup>re</sup> Fruchaud transféré de Limoges à Tours; M. Bourret nommé à Rodez; M. d'Outremont à Agen; M. Legain à Montauban, en remplacement de M<sup>re</sup> Doney; M. Fava à la Martinique; M<sup>re</sup> de Langalerie transféré de Belley à Auch, en remplacement de M<sup>re</sup> Delamare; M. Richard, vicaire général de Nantes, à Belley; M. l'abbé Duquesnay, curé de St-Laurent (Paris), à Limoges (Voir sa *Vie* par M. Pataux); le R. P. Nouvel à Quimper, octobre 1871.

3. Au lieu de répondre à la nomination de M<sup>re</sup> Legain, successeur de M<sup>re</sup> Doney à Montauban, par une bulle *sub plumbo*, comme cela s'était toujours fait, Rome expédia un simple bref avec ces mots : « *Te, quem dilectus filius, præsides gubernii gallicæ reipublicæ, nobis ad hoc per suas litteras presentavit...* » Le gouvernement français demanda qu'on employât *nominavit* au lieu de *præsentalavit*. Rome céda en ajoutant *nobis* à *nominavit*; ce qu'elle a toujours continué de faire jusqu'à M. Waldeck-Rousseau. (V. le *Nouveau*

1. Voir le chapitre II.

2. M. Jules Simon est reçu franc-maçon le dimanche 3 juillet 1870, à la loge *Le Réveil maçonnique*, Orient de Boulogne-sur-Seine, « l'une des meilleures de Paris et de la banlieue », nous dit *Le Monde maçonnique* de juillet 1870, p. 147. « Interrogé par le grand-maître, le néophyte répond de la façon la plus remarquable et la plus satisfaisante aux questions qui lui sont adressées. » M. Jules Simon ne fit d'ailleurs que traverser les loges.

3. Voir la fin du chapitre III.

rapporte le plus souvent aux choix intransigeants du nonce, M<sup>sr</sup> Chigi, ou de M<sup>sr</sup> Pie, évêque de Poitiers. Il écarte pour plaire à Pie IX les sujets suspects de libéralisme présentés par M<sup>sr</sup> Dupanloup ou le cardinal Mathieu<sup>1</sup>. Quand on lui parle d'un ecclésiastique pour l'épiscopat, il ne manque pas de demander d'une voix douce : « Sa doctrine est-elle sûre ? » ce qui fait dire à M<sup>sr</sup> Dupanloup : « M. Jules Simon sera cardinal avant moi<sup>2</sup> ! »

C'est ainsi qu'en 1872, M<sup>sr</sup> Pie, après six mois de démarches et de négociations, fait accepter l'évêque de Carcassonne, M<sup>sr</sup> de la Boullerie, comme coadjuteur de Bordeaux<sup>3</sup>. En annonçant ce choix à l'évêque de Poitiers, raconte M<sup>sr</sup> Baunard, M. Jules Simon « se confondait en assurances de dévouement envers le prélat dont le nom était plus grand que jamais<sup>4</sup> ». A la même époque, M<sup>sr</sup> Pie enlève la nomination de M. l'abbé Sebaux, supérieur du séminaire de

*Manuel du droit ecclésiastique*, par E. Ollivier : Troisième République, LXX : Du *presentare* dans la bulle d'Institution canonique pour les évêchés, p. 446.

1. Il faut lire dans la *Vie de M<sup>sr</sup> Besson* (abbé Bascoul, 2 vol., Paris, 1903) les difficultés de toute sorte que rencontrent les amis de ce prêtre éminent pour obtenir sa promotion à l'épiscopat. Successivement il est proposé et écarté pour Rodez et Montauban. Toutes les préventions contre lui se résument en ces mots : *Il est l'homme du Cardinal!* Quand le siège de Belley devient vacant, une lutte acharnée s'engage. Un chanoine de Besançon, M. Thiébaud, dénonce à Rome les prétendues idées gallicanes et libérales de M. Besson, et celui-ci est contraint d'écrire au pape une lettre de soumission explicite : « *Profitetur Pium nonum... esse doctorem supremum, ... esse iudicem et pastorem, ... esse Regem... qui Sanctæ Sedis dominium... vindicare recuperare ac possidere debeat.* » Les difficultés semblent aplanies et Jules Simon mande M. Besson : « Nous avons nommé, lui dit-il, une série de prélats ultramontains, et je tiens à faire passer cette fois un candidat libéral : ce candidat, c'est vous. » L'abbé Besson proteste qu'il est ultramontain et infailibiliste, et Jules Simon maintient quand même sa candidature. Mais le nonce Chigi, influencé par le chanoine Thiébaud, refuse obstinément. L'abbé Besson attendra l'épiscopat deux années encore.

2. M. de Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 37.

3. *Vie de M<sup>sr</sup> de la Boullerie*, par M. Ricart, p. 352. « Vous êtes d'un assez grand prix, écrit M<sup>sr</sup> Pie à M<sup>sr</sup> de la Boullerie, pour que nous vous achetions au prix de la tribulation. » Les tribulations ne cessèrent point, pour M<sup>sr</sup> de la Boullerie du moins, en même temps que sa nomination à Bordeaux. A peine était-il nommé et agréé de Rome comme coadjuteur, le cardinal Donnet déclara qu'il n'en voulait plus. Pie IX chargea M<sup>sr</sup> d'Outremont d'arranger l'affaire; après maintes démarches, l'aimable évêque d'Agen réussit. *Vie de M<sup>sr</sup> d'Outremont*, par M. de Bellune, p. 160.

4. M<sup>sr</sup> Baunard, *Le Cardinal Pie*, II, p. 496.

Laval, en remplacement de M<sup>sr</sup> Cousseau, et celle de l'abbé Saivet, curé de la cathédrale d'Angoulême, pour le siège de Mende, vacant par la démission de M<sup>sr</sup> Foulquier<sup>1</sup>. « Vous me permettrez, Monsieur le Ministre, écrit à Jules Simon l'évêque de Poitiers, de vous féliciter et de vous remercier pour ma part des heureux choix qui viennent d'être insérés au *Journal officiel*. C'est une grâce de Dieu et c'est un titre à ses bénédictions pour tout le cours de la vie, d'avoir été employé à servir en matière si délicate les intérêts sacrés de son Église<sup>2</sup>. » Et Louis Veillot, d'ordinaire assez difficile à contenter, peut écrire dans l'*Univers* : « Du ministre des Cultes nous n'avons pas trop à nous plaindre; il vaut mieux que les Baroche et les Rouland de l'Empire<sup>3</sup>... Il a été parfait dans la question des choix épiscopaux<sup>4</sup>. » Le passage suivant d'une lettre de l'abbé Saivet à M<sup>sr</sup> Cousseau explique bien d'ailleurs sous quel sentiment agissait Jules Simon : « Jules Simon fera encore, il faut l'espérer, des nominations agréables à Rome. Il s'en fait gloire. Et comme il le disait à M. Leuilleux, l'évêque nommé de Carcassonne, ce dernier lui a répondu, l'autre jour : « Au fait, Monsieur le Ministre, qu'est-ce que cela vous importe ? » A quoi le *divin Jules* aurait répliqué : « *Mais c'est absolument cela!* » Voilà qui est franc<sup>5</sup>. »

1. M<sup>sr</sup> Saivet, *sa correspondance et ses écrits*, par le chanoine Rous, t. II, chap. x.

2. M<sup>sr</sup> Baunard, *Le cardinal Pie*, II, p. 500.

3. *Univers*, 14 février 1873.

4. *Univers*, 27 mai 1873. — En 1872, M. Jules Simon nommé à Ajaccio l'abbé de Gaffori, supérieur du Petit Séminaire, ancien collègue de M<sup>sr</sup> Guibert; à Constantine, M. l'abbé Robert, vicaire général de Viviers, en remplacement de M<sup>sr</sup> de Las Cases démissionnaire; à Autun, l'abbé de Lesleuc de Kerouaret, vicaire général de Quimper, à la place de M<sup>sr</sup> de Marguerie démissionnaire; à la Réunion, M. l'abbé Delannoy, ancien curé d'une paroisse de Lille; à Angoulême, l'abbé Sebaux; à Mende, l'abbé Saivet; à Carcassonne, en remplacement de M<sup>sr</sup> de la Boullerie, l'abbé Leuilleux, curé de Saint-François de Sales, à Boulogne (16 décembre) à Tarentaise, l'abbé Turinaz, chanoine de Chambéry.

5. M<sup>sr</sup> Saivet, II, p. 193.

Jules Simon, très flatté de ces éloges, a certainement le bon propos de les mériter. Car, dans les premiers jours de 1873, il adresse à tous les évêques de France une circulaire confidentielle qui lui fait le plus grand honneur. Il les invite, en termes excellents, à désigner au choix du chef de l'État les sujets qui leur paraîtraient les plus dignes de l'épiscopat par leurs mérites et leurs vertus<sup>1</sup>. Mais il est renversé avec M. Thiers le 24 mai 1873. Le Maréchal de Mac-Mahon confie le pouvoir au duc de Broglie, et M. Batbie prend les cultes. Ce gros homme, avec sa rondeur proverbiale, passe à tort pour indifférent et sceptique. On sait qu'il fit voter la loi relative au Sacré-Cœur de Montmartre que son prédécesseur avait proposée. Pendant son ministère de six mois (26 mai-26 novembre 1873), il nomme six évêques. Le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, malade depuis longtemps,

1. Cette lettre vaut d'être citée : « Il était précédemment d'usage au ministère d'inviter tous les cinq ans NN.-SS. les archevêques et évêques à désigner confidentiellement les ecclésiastiques qu'ils croiraient les plus dignes d'être promus à l'épiscopat. Cette enquête, si utile et si convenable à tous égards, n'a pas eu lieu depuis 1861. Pendant ces douze années l'Église de France a éprouvé des pertes sensibles et le gouvernement a dû pourvoir à de nombreuses vacances. Les ecclésiastiques qui avaient réuni le plus grand nombre de suffrages sont aujourd'hui à la tête d'un diocèse, ou trop âgés pour être chargés utilement du lourd fardeau d'une administration épiscopale. Quelques prélats ont bien voulu me donner de précieuses indications pour l'avenir ; mais ces renseignements isolés peuvent avoir l'inconvénient d'attribuer à telle province ecclésiastique une part plus large dans les promotions qu'il ne conviendrait équitablement de le faire. Le clergé français n'est pas seulement à la tête du clergé catholique par son zèle, ses vertus et son exacte discipline ; ce n'est pas seulement le clergé missionnaire par excellence, qu'on retrouve sur tous les points du globe ; il a repris ses traditions de travail et de science que des devoirs plus exigeants encore avaient pu faire négliger au commencement de ce siècle, et il est permis d'affirmer qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul diocèse qui ne compte plusieurs ecclésiastiques dignes à tous égards des premières fonctions de l'Église, mais le plus souvent inconnus de l'administration centrale. J'ai donc cru opportun de vous prier, Monseigneur, ainsi que vos vénérables collègues, de vouloir bien coopérer plus efficacement à l'œuvre importante que les conventions conclues avec le Saint-Siège ont attribuée au Chef de l'État, en désignant à son choix les membres de votre clergé ou de tout autre diocèse dont vous pouvez personnellement garantir les mérites et les vertus. »

ayant achevé de mourir, le ministre offre sa succession à M<sup>sr</sup> Freppel<sup>1</sup>. L'évêque d'Angers se garde bien d'accepter, ne se souciant pas d'aller se perdre dans les montagnes de Savoie, et M<sup>sr</sup> Pichenot, évêque de Tarbes, est envoyé à Chambéry. Pour le remplacer, on prend, malgré l'opposition du nonce Chigi, l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris, qui s'est conquis l'estime de la société parisienne comme curé de Saint-Augustin. Le choix ne peut être meilleur.

M<sup>sr</sup> Chalandon, archevêque d'Aix, était mort le 27 février 1873, sans avoir pu obtenir le coadjuteur qu'il sollicitait<sup>2</sup>. M. Batbie nomma pour lui succéder M<sup>sr</sup> Forcade, évêque de Nevers, et désigna pour ce dernier siège l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général d'Auch, historien de M<sup>ss</sup> Gerbet et de Salinis. Cette dernière nomination fut accueillie avec transport par les intransigeants<sup>3</sup> ; on s'explique moins que le duc de Broglie l'ait approuvée. M<sup>sr</sup> de Ladoue se chargea vite de l'en faire repentir. Le premier soin de ce prélat, d'ailleurs fort pieux, fut d'établir dans son diocèse des conférences spéciales contre le libéralisme catholique, et nul ne contribua davantage, comme nous le verrons plus loin, à amener la crise du 16 mai<sup>4</sup>.

Le 27 novembre 1873, le ministère de Broglie fut remanié, et M. de Fourtou y prit les Cultes qu'il garda jusqu'au 24 mai 1874. Il eut à pourvoir deux sièges vacants et fit deux nominations excellentes. Depuis longtemps le diocèse de Montpellier, ultramontain et légitimiste à outrance, ne s'entendait plus avec son évêque, M<sup>sr</sup> Lecourtier, ancien curé à Paris, gallican et bonapartiste, qui s'ennuyait fort dans le midi. Il voulait être archevêque. On parvint avec beaucoup

1. M<sup>sr</sup> Freppel, par le P. Cornut, p. 369 (Retaux).

2. M<sup>sr</sup> Guibert s'y employa pourtant de son mieux, mais en vain. Il proposait d'envoyer à Aix M. Lerebours, curé de la Madeleine ; M<sup>sr</sup> Mathieu appuyait de toute son influence le chanoine Besson. — Paguette de Follenay, *Le cardinal Guibert*, II, t. 349. — Sur M<sup>sr</sup> Chalandon, V. l'abbé Klein, *Vie de M<sup>sr</sup> Dupont des Loges*, p. 56, 57, etc.

3. Toira, *Vie de M<sup>sr</sup> de Ladoue*.

4. Signalons encore, sous le ministère Batbie, la nomination de M. Blanger à la Guadeloupe et celle de l'abbé Bataille, curé de Douai, à Amiens, en remplacement de M<sup>sr</sup> Boudinet. L'abbé Bataille avait été recommandé au ministre M<sup>sr</sup> Freppel. (Papiers de M. de Falloux.)



de peine à lui arracher sa démission (5 août 1873) et à l'envoyer à Saint-Denis. Pour le remplacer, M. Baragnon, député du Gard et sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, proposa son ami, M. l'abbé Rovérié de Cabrières. Tous les deux avaient étudié sous l'abbé d'Alzon, en son célèbre collège de l'Assomption. Mais M. de Cabrières, vicaire général de M<sup>sr</sup> Plantier, passait pour un intransigeant; il avait à maintes reprises écrit dans *l'Univers* et combattu pendant le Concile M<sup>sr</sup> Dupanloup. C'était d'ailleurs le moment où M<sup>sr</sup> Plantier venait par une violente pastorale contre M. de Bismarck de mettre aux abois notre diplomatie. L'abbé de Cabrières, mandé à Paris, dina chez son ami Baragnon avec le duc de Broglie, et séduisit tout le monde par sa bonne grâce. M<sup>sr</sup> Dupanloup appréciait trop les bons évêques pour ne pas oublier à cette occasion les vieilles querelles. M. de Cabrières fut nommé à Montpellier et sacré à Nîmes par M<sup>sr</sup> Plantier (12 mars 1874).

« Ce fut un des plus beaux jours de la vie de M<sup>sr</sup> Plantier, raconte son historien. Tout son diocèse en partagea les saintes émotions. Le 25 du même mois, le jeune prélat devait faire son entrée solennelle à Montpellier. M<sup>sr</sup> Plantier l'accompagna jusqu'aux limites des deux diocèses. La séparation eut lieu à Lunel; la foule était attendrie en voyant Timothée tomber aux genoux de Paul qui l'embrassa après l'avoir béni, et ne put retenir ses larmes en songeant à ce que la Providence lui enlevait pour le donner à l'église de Montpellier. Le soir de cette séparation, M<sup>sr</sup> Plantier écrivait : « Ce cher fils de mon âme s'est jeté à mes pieds devant la multitude, et moi, son vieux père, je lui ai donné ma bénédiction avec un attendrissement que je n'avais pas encore connu<sup>1</sup>. » C'était un épiscopat fécond qui commençait.

Cependant M<sup>sr</sup> de Leséleuc venait de mourir subitement à Autun, après un an seulement d'épiscopat. Les candidats ne manquèrent pas pour le remplacer. Le cardinal Mathieu insistait toujours pour l'abbé Besson. M<sup>sr</sup> Guibert et M<sup>sr</sup> Dupanloup, d'accord avec le gouvernement, présentaient le

1. Clastron, *Vie de M<sup>sr</sup> Plantier*, II, p. 561.

P. Adolphe Perraud, de l'Oratoire, professeur d'histoire ecclésiastique en Sorbonne. Déjà, en 1870, la veille même de sa mort, Montalembert le recommandait à Émile Ollivier pour le siège qui fut attribué à l'abbé Freppel. Plusieurs fois depuis lors, il avait été question de lui, mais le Saint-Siège l'écartait obstinément. Ses relations intimes avec le P. Gratry le compromettaient. Le mot d'ordre à Rome était de n'admettre à l'épiscopat aucun prêtre suspect de libéralisme ou appartenant, comme on disait, à la minorité conciliaire. Quant à l'abbé Besson, bien qu'il se fût toujours montré infaillibiliste, on ne lui pardonnait ni son amitié pour Montalembert, ni le patronage du cardinal Mathieu. Enfin, comme M<sup>sr</sup> Guibert recommandait chaudement le P. Perraud, Rome céda. « Nous vous faisons une grande concession, comtesse, nous nommons Perraud évêque! » disait le nonce Chigi à M<sup>me</sup> de M. pendant une soirée chez le Maréchal. — « Cette nomination, » constatait de son côté le *Moniteur*, « contraste heureusement avec d'autres, qui n'ont pas toujours été entendues avec une préoccupation suffisante des difficultés du présent. » *L'Univers*, qui avait récemment attaqué le P. Perraud, fit bonne contenance; mais les intransigeants se rattrapèrent dans l'intimité, et l'on fit courir ce mot de M<sup>sr</sup> de Ségur : « C'est un scandale à Paris et une faiblesse à Rome! »

Le sacre eut lieu le 30 juin 1874, à Saint-Sulpice, avec un éclat exceptionnel. Le Président de la République y assista avec tous les ministres. Pendant que le nouvel évêque, sacré par le cardinal Guibert, donnait sa première bénédiction à la foule, les uns admiraient l'austère dignité de sa physionomie, d'autres saluaient en lui l'héritier de M<sup>sr</sup> Dupanloup et l'espérance de l'Église de France.

### III

Pie IX venait, sur la demande du gouvernement français, de donner le chapeau à M<sup>sr</sup> Guibert et à M<sup>sr</sup> Regnier, archevêque de Cambrai. Le nonce Chigi, nommé également car-

dinal, était remplacé par M<sup>sr</sup> Meglia (juin 1874). L'évêque d'Orléans, proposé pour la pourpre, ne devait jamais être agréé. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'être influent dans les conseils du gouvernement. Il le fut surtout pendant le ministère Cissey (24 mai 1874 — 11 mars 1875), quand M. de Cumont remplaça aux Cultes M. de Fourtou. Le nouveau ministre se plut à consulter M<sup>sr</sup> Dupanloup sur les choix d'évêques, et les vacances furent nombreuses pendant les derniers mois de 1874. M<sup>sr</sup> Landriot, archevêque de Reims (9 juin), M<sup>sr</sup> Fillion, évêque du Mans (29 juillet), et M<sup>sr</sup> Fruchaud, archevêque de Tours, moururent successivement. Vers le même temps, M<sup>sr</sup> Gueulette, évêque de Valence, ne s'entendant pas avec son clergé, donna sa démission. Les sièges de Reims et de Tours avaient une grande importance. Dès le mois de septembre, M. de Cumont proposa de transférer M<sup>sr</sup> Foulon de Nancy à Reims, et d'envoyer à Nancy M<sup>sr</sup> Thibaudier. Mais Rome agréerait-elle ces prélats libéraux, en particulier M<sup>sr</sup> Foulon qui avait suivi pendant le concile M<sup>sr</sup> Darboy? Le ministre des Affaires étrangères, M. Decazes, s'opposa à ces nominations. « Il intervint, disant que nous étions à la veille d'aborder la grosse question de l'*Orénoque*, que l'irritation causée par cette malheureuse affaire créerait mille embarras, qu'il serait inopportun, périlleux peut-être pour le moment, de présenter à la Cour de Rome des choix qui lui seraient plus ou moins désagréables, que par conséquent il convenait d'attendre (1). » On attendit. Pendant ce temps de multiples candidatures surgirent. Un journal de Reims, *La Champagne*, feuille de l'extrême droite la plus intransigeante, fit circuler une pétition en faveur de M<sup>sr</sup> de Dreux-Brezé, évêque de Moulins. Un autre journal réclamait M<sup>sr</sup> de la Bouillerie. Le Nonce proposait M<sup>sr</sup> Freppel qui ferait pour Reims le sacrifice de son cher diocèse d'Angers. « Vous voyez dans quel but, écrivait M. de Cumont à M<sup>sr</sup> Dupanloup : nommer l'un ou l'autre de ces prélats si agréables à M. le comte de Chambord, serait une préparation à son sacre, qui ne peut manquer d'avoir lieu dans la cathédrale de Reims. »

1. Lettre inédite de M. de Cumont à M<sup>sr</sup> Dupanloup, 5 octobre 1874.

De son côté, le Maréchal se prononçait pour M<sup>sr</sup> Caverot, évêque de St-Dié, « très ultramontain et théoriquement de l'école de l'*Univers*, mais, dans la pratique, un homme sage qui n'a jamais créé d'ennuis au gouvernement ». Qui choisir parmi tant de concurrents? « Je me demande, écrivait encore le ministre à l'évêque d'Orléans, s'il ne serait pas préférable de mettre à Reims M<sup>sr</sup> Langénieux qui, n'ayant pas siégé au Concile, ne donne, au moins de ce côté, aucune prise aux attaques de nos adversaires. » Il est probable que la réponse de M<sup>sr</sup> Dupanloup fut favorable, et la nomination de M<sup>sr</sup> Langénieux parut le 11 novembre à l'*Officiel*.

Si M<sup>sr</sup> Langénieux ne s'était point compromis dans la question de l'infaillibilité, M<sup>sr</sup> Colet, évêque de Luçon, avait été par contre le secrétaire de l'opposition conciliaire. Il n'en fut pas moins présenté pour le siège de Tours et agréé par Rome, après maintes négociations trop longues à raconter. M<sup>sr</sup> Dupanloup vit une victoire personnelle dans cette promotion qu'il avait inspirée. Il ne concevait point qu'on écartât comme indignes d'excellents sujets, sous prétexte de l'opposition loyale et consciencieuse qu'ils avaient faite tant qu'ils en avaient le droit <sup>1</sup>.

Le choix pour le siège de Tarbes de l'abbé Jourdan, ancien vicaire général de M<sup>sr</sup> Darboy, répondait au même sentiment. Un mois plus tôt (14 septembre), M<sup>sr</sup> d'Outremont qui se plaignait du climat trop chaud de l'Agenais, où son ministère rencontrait d'ailleurs de sérieuses difficultés <sup>2</sup>, avait été transféré au Mans. Le duc Decazes voulait le remplacer à Agen par l'abbé Lerebours, curé de la Madeleine; mais celui-ci déclina l'offre. « J'aime mieux être un curé passable, dit-il avec une noble modestie, qu'un médiocre évêque. » A son défaut, on nomma à Agen, sur la proposition de M. Decazes, l'abbé Fonteneau, vicaire général de Bordeaux (14 novembre). Deux décrets successifs, du 11 et du

1. « J'aurais voulu qu'on pensât à vous pour Tours », écrivait M<sup>sr</sup> Pie à M<sup>sr</sup> Saivet, évêque de Mende; « mais ils tenaient à établir le précédent d'un *non placet* archiepiscopalisé! » (30 décembre 1874.)

2. De Bellune, M<sup>sr</sup> d'Outremont, p. 176, etc.

16 janvier 1875, désignèrent M. l'abbé Lecoq, curé de St-Jean-de-Caen, pour Luçon et M. Cotton, curé de la cathédrale de Valence, pour Grenoble. Ce dernier avait été recommandé au ministre par son évêque, M<sup>sr</sup> Paulinier. « Il le jugea mûr pour l'épiscopat, a écrit son historien, et n'hésita pas à presser sa nomination à ce siège difficile <sup>1</sup>. » Le choix en effet était très heureux.

## IV

Sous M. Wallon qui, le 11 mars 1875, remplace M. de Cumont au ministère des cultes, l'influence de M<sup>sr</sup> Guibert est prépondérante dans le choix des évêques. Le cardinal obtient d'abord pour lui-même un coadjuteur. Il a su mauvais gré à M. de Cumont de lui avoir refusé cette faveur et s'adresse directement à M. Buffet, président du conseil. « Je me fais vieux, lui dit-il; je n'ai accepté le siège de Paris, malgré mon grand âge et mes fatigues, que sur les instances du gouvernement. J'ai le droit de réclamer de lui le secours qui m'est nécessaire... Le pouvoir est encore en vos mains; ce n'est pas pour longtemps; il va passer bientôt aux ennemis de l'Église. Si vous me refusez un coadjuteur, c'est à eux qu'il appartiendra de nommer après ma mort l'archevêque de Paris, et vous serez responsable de tous les malheurs qui s'ensuivront <sup>2</sup>. »

M. Buffet prie le cardinal de désigner lui-même celui qu'il juge digne de lui succéder, et l'archevêque choisit M<sup>sr</sup> Richard, évêque de Belley. Il le connaît en effet et l'estime depuis longtemps. Lorsque M<sup>sr</sup> Jacquemet, évêque de Nantes, visitait jadis son métropolitain de Tours, il se faisait accompagner d'un vicaire général encore jeune, dont la piété et le grand esprit sacerdotal frappèrent M<sup>sr</sup> Guibert. C'est ainsi qu'il a fait nommer l'abbé Richard au siège de Belley en 1871 <sup>3</sup> et qu'il lui demande, en 1875, de devenir

1. M<sup>sr</sup> Besson, *Vie de M<sup>sr</sup> Paulinier*, p. 175.

2. M. Paguette de Follenay, *Le cardinal Guibert*, II, p. 561.

3. « J'ai inscrit le nom de M. Richard l'un des premiers dans une série de

son coadjuteur à Paris. « Dans le temps présent, lui écrit-il, il faut à Paris deux archevêques qui fassent oublier le grand dignitaire, pour laisser voir surtout l'apôtre, l'ami des pauvres et des petits... J'ai besoin d'avoir à côté de moi un évêque comme vous. Je vous connais. Vous ne cherchez que la gloire du Seigneur et vous n'êtes animé que de l'amour des âmes. Les considérations terrestres n'ont aucune prise sur vous. Les honneurs et les dignités ne vous touchent pas. » M<sup>sr</sup> Richard, dont les diocésains de Belley disent : « C'est le saint curé d'Ars ressuscité en évêque », cède aux instances de M<sup>sr</sup> Guibert; il est préconisé archevêque de Larisse le 12 juillet 1875, et remplacé à Belley par l'abbé Marchal, vicaire général de Saint-Dié.

Sur ces entrefaites disparaissent deux hommes qui tenaient une grande place dans l'épiscopat français : M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes, meurt le 26 mai et le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, le 10 juillet 1875. Ce dernier, ancien vicaire général de Paris et curé de la Madeleine, nommé à Langres en 1832, à Besançon en 1834, administrait son archidiocèse depuis quarante-trois ans. Son autorité était incontestable et son remplacement difficile. Le cardinal Guibert préside les obsèques le 15 juillet; il entend l'éloge du défunt par le chanoine Besson que, depuis plusieurs années, M<sup>sr</sup> Mathieu présentait en vain pour l'épiscopat; il reçoit les vœux que forment, pour la succession de l'archevêque, une partie du clergé et des fidèles : ils demandent M<sup>sr</sup> Caverot, évêque de St-Dié. Le cardinal promet de les seconder, s'y emploie de son mieux à son retour à Paris, appuie également auprès du Nonce la nomination de l'abbé Besson à Nîmes. Il réussit à faire agréer ce dernier; mais le conseil des ministres refuse de nommer M<sup>sr</sup> Caverot qu'il juge trop intransigeant <sup>1</sup>.

noms d'ecclésiastiques dignes de l'épiscopat, que j'ai remis à M. le ministre de la justice. » Lettre à M<sup>sr</sup> Chigi, novembre 1871.

1. Le diocèse de Besançon était divisé en deux partis, les libéraux qui appuyaient le cardinal Mathieu, les intransigeants qui lui faisaient opposition. Le gouvernement ne voulut pas donner gain de cause à ces derniers qui réclamaient M<sup>sr</sup> Caverot.

Alors M<sup>sr</sup> Guibert se rappelle un évêque qu'il a récemment entendu prêcher à Paray-le-Monial et qui l'a séduit par sa distinction et sa haute sagesse; il propose à M. Wallon d'envoyer à Besançon M<sup>sr</sup> Paulinier, évêque de Grenoble. Le ministre accepte; le conseil de même; le nonce agréé, et M. Wallon écrit à M<sup>sr</sup> Paulinier que le maréchal Président le nomme à la fois chevalier de la Légion d'Honneur et archevêque de Besançon. Le bon évêque se trouve alors à Vichy pour prendre les eaux; il va se mettre au bain quand il reçoit cette lettre, à laquelle il ne s'attend nullement, et tel est le trouble qui s'empare de son âme qu'il se jette dans sa baignoire sans se déshabiller<sup>1</sup>. Ayant repris un peu de calme, ajoute son historien, il refuse d'abord l'honneur qui lui est fait et ne l'accepte que sur les instances du nonce, du cardinal Guibert et du maréchal de Mac-Mahon lui-même. Le décret nommant M<sup>sr</sup> Paulinier à Besançon et M<sup>sr</sup> Besson à Nîmes porte la date du 3 août 1875. Un autre décret du même jour envoie à Soissons l'abbé Cortet, ancien vicaire général de la Rochelle, en remplacement de M<sup>sr</sup> Ravinet démissionnaire. Quelques semaines plus tard, M<sup>sr</sup> Bravard, dont la santé est fort altérée, démissionne également; et l'abbé Germain, curé de la cathédrale de Bayeux, jeune prêtre de quarante-deux ans, plein d'ardeur et d'éloquence, recommandé par MM. Daru et d'Auxais, lui succède sur le siège de Coutances (19 novembre 1875)<sup>2</sup>.

## V

L'Assemblée nationale touche à sa fin; les élections approchent et préoccupent avant tout le ministère Buffet. Cependant, coup sur coup, M<sup>sr</sup> Ginoulhiac, archevêque de Lyon

1. M<sup>sr</sup> Besson, *Vie de M<sup>sr</sup> Paulinier*, p. 178.

2. Signalons encore, pour être complet, le transfert de la Martinique à Grenoble de M<sup>sr</sup> Fava (août 1875). Il fut remplacé à la Martinique par un Père du St-Esprit, l'abbé Carmené, vicaire général de Saint-Denis, à la Réunion. Le 1<sup>er</sup> septembre, M<sup>sr</sup> Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes, fut promu cardinal. Pie IX voulait ainsi récompenser la Bretagne de son dévouement au Saint-Siège.

(19 novembre), et M<sup>sr</sup> Lyonnet, archevêque d'Albi (24 décembre), viennent à mourir. Il importe de régler au plus tôt ces difficiles successions. A Lyon, la situation est compliquée. Le diocèse comprend, on le sait, deux départements, le Rhône et la Loire. Les habitants de la Loire, les laïques surtout, désirent avoir leur évêque à Saint-Étienne et réclament M<sup>sr</sup> Thibaudier, auxiliaire de M<sup>sr</sup> Ginoulhiac; le clergé au contraire est opposé à la séparation. Personne mieux que l'évêque d'Orléans ne saurait résoudre ce grave conflit; le gouvernement lui offre l'archevêché de Lyon. Mais M<sup>sr</sup> Dupanloup refuse. A son âge, dit-il, ce serait folie; il est et veut demeurer l'évêque d'Orléans. On insiste au nom du bien de l'Église. On lui représente le clergé tout entier qui le désire, les ressources immenses de ce grand diocèse, l'Université catholique à organiser. Mais le vieil évêque tient bon. Ne connaît-il pas d'ailleurs les sentiments de Pie IX à son égard? Il part quand même pour Rome où diverses affaires le réclament. Alors M. Wallon se retourne vers M<sup>sr</sup> Perraud et lui propose le siège de Lyon. L'évêque d'Autun perplexe consulte le cardinal Guibert et un saint prêtre qui possédait toute sa confiance. « Acceptez, » répond le cardinal Guibert. — « Vous êtes trop jeune; refusez, » dit l'autre. Et M<sup>sr</sup> Perraud suit ce dernier et regrettable avis, perdant peut-être ainsi l'occasion de faire beaucoup de bien.

Pie IX aussi, on le pense bien, a ses candidats pour le siège de Lyon. C'est en premier lieu M<sup>sr</sup> Pie. Nul ne serait capable comme lui « d'achever la ruine de ce vieux foyer gallican<sup>1</sup> ». Mais, écrivait l'évêque de Poitiers, « les dispositions du pouvoir et des catholiques libéraux m'ont protégé contre ce malheur. La seule idée que le refus allait devenir moralement impossible, s'ils allaient s'aviser d'avoir égard aux désirs du Saint Père et aux instances de l'archevêque à Paris, tenait devant moi comme un échafaud dressé. C'était ma condamnation à mort<sup>2</sup> ». Il n'est pas à craindre que le gouvernement inflige un pareil deuil à l'Église de

1. Expression de M<sup>sr</sup> Saivet, évêque de Mende.

2. Baunard, *Vie du cardinal Pie*, II, p. 607.

France. A défaut de M<sup>sr</sup> Pie, le nonce présente un candidat très représentatif, mais aussi très intransigeant, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges. Il n'est pas davantage agréé.

Pour le siège d'Albi, les difficultés menacent de dégénérer en conflit. M. Wallon propose M<sup>sr</sup> Ramadié, évêque de Perpignan. Bien que ce prélat ait fait partie de l'opposition conciliaire, M<sup>sr</sup> Maret, primicier de St-Denis, et M<sup>sr</sup> Dupanloup le recommandent si chaudement à Rome que le Pape l'agrée. « Tout s'est admirablement passé, » écrit l'évêque d'Orléans à M<sup>sr</sup> Ramadié. A cette nouvelle, grande émotion dans le camp des intransigeants. « Une personne qui n'était pas même un personnage, un Monsignor » communique à Sa Sainteté des doutes sur la sincérité des sentiments du nouvel archevêque »<sup>1</sup>. Et Pie IX se ravise; sur son ordre, le nonce écrit à M<sup>sr</sup> Ramadié que le bien qu'il a accompli jusqu'à présent dans son diocèse doit le décider à renoncer de lui-même à toute autre autre désignation. A vrai dire, le cardinal Antonelli mourant se montre fort contrarié de l'affaire. « Pourquoi, dit-il avec raison, ne pas effacer tous ces souvenirs fâcheux du Concile? » Il exprime même l'espoir que le gouvernement français maintiendra son choix.

Le ministère, ayant signé et publié la nomination de M<sup>sr</sup> Ramadié, se montre fort mécontent des difficultés qu'on lui oppose. Mais le plus mécontent est le pauvre archevêque lui-même que tout le monde félicite de sa nomination à Albi. Il n'est point personnellement ambitieux, mais son honneur lui semble engagé dans l'affaire. Il répond au pape qu'il est profondément affligé de ne pouvoir faire ce qui lui est demandé, sans renoncer à opérer désormais le moindre bien dans son diocèse actuel. La notoriété de sa désignation pour Albi a été telle que, si le Pape lui refuse l'institution canonique, il sera désormais un évêque déshonoré.

Sur ces entrefaites, à la suite des élections de 1876, le ministère Buffet donne sa démission. C'est donc le ministère Dufaure qui réglera les successions de Lyon et d'Albi. Le nouveau

1. Bazin, *Vie de M<sup>sr</sup> Maret*, III, 351.

ministre de l'Instruction publique, M. Waddington, étant protestant, M. Dufaure, président du Conseil et garde des Sceaux, prend lui-même les cultes, au grand mécontentement desradicaux<sup>1</sup>. Bien que très libéral et sincèrement religieux, M. Dufaure est peu au courant des nuances qui divisent les catholiques. Comme on lui parle de nommer M<sup>sr</sup> Lan-génieux à Lyon : « Il est trop mon ami, répond-il, pour que je lui inflige à si bref délai un nouveau déménagement. » Enfin, une transaction se produit. Le ministre des Cultes promet au nonce de nommer à Lyon un ultramontain, M<sup>sr</sup> Caverot, et, le 7 mars 1876, le cardinal Franchi fait savoir à M<sup>sr</sup> Ramadié que sa nomination à Albi est agréée. « L'évêque de St-Dié est un intransigeant, c'est vrai! » répète, en guise de consolation, le bon M. Tardif, directeur des Cultes; « mais, depuis trente ans qu'il est évêque, il ne nous a jamais créé d'embarras<sup>2</sup>! »

Pie IX, n'ayant pu faire nommer M<sup>sr</sup> Pie archevêque de Lyon, voudrait du moins lui conférer la dignité cardinale; le gouvernement français ne demande pas mieux; mais il réclame la même faveur pour M<sup>sr</sup> Dupanloup, qui n'a pas rendu moins de services à l'Église que l'évêque de Poitiers, et le pape refuse obstinément. Dans son dernier voyage à Rome, raconte M<sup>sr</sup> Baunard, « il n'échappa point à M<sup>sr</sup> Pie que le Saint Père avait le plus grand désir de l'honorer de la pourpre; mais le gouvernement subordonnait cette promotion à celle d'un autre que Pie IX déclarait présentement ne pouvoir accepter, à cause de la signification qui y serait attachée<sup>3</sup> ». Il est au moins permis de le regretter.

1. « Ce n'est pas, dit le *Rappel*, au moment où presque tous les députés viennent de recevoir le mandat de défendre la société civile contre les envahissements du cléricalisme, qu'il peut paraître légitime de disloquer, de manier et de remanier les ministères, selon les intérêts de ce même cléricalisme » (12 mars 1876).

2. En même temps que M<sup>sr</sup> Ramadié était nommé à Albi, M<sup>sr</sup> Saivet, évêque de Mende, le remplaçait à Perpignan et M. l'abbé Vigne était envoyé à Oran. — Pie IX, dans la bulle d'institution de M<sup>sr</sup> Caverot, ayant déclaré qu'il modifierait la circonscription du diocèse de Lyon quand il le jugerait bon (*novam circonscriptionem, quandocumque nostro ipsiusque Sedis arbitrio faciendam*), le gouvernement français fit des réserves au nom du Concordat.

3. Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, II, p. 645.

M. Dufaure se montre néanmoins désireux de satisfaire l'évêque de Poitiers. Quand ce dernier présente pour le siège de St-Dié son vicaire général, l'abbé Albert de Briey, le ministre se contente de demander à ce candidat « des garanties de fidélité aux institutions nationales », et le nomme aussitôt<sup>1</sup>. M. Dufaure conserve le pouvoir jusqu'au 13 décembre, et pourvoit, pendant cette période, à sept autres sièges<sup>2</sup>. Parmi ces promotions, moins importantes que les précédentes, nous signalons celle de l'abbé Coulié, chanoine de Paris, qui devient coadjuteur d'Orléans.

M. Martel, chargé des Cultes sous le ministère Jules Simon, ne désigne aucun évêque. Pendant la période troublée du Seize Mai (1877), dix évêques sont nommés par M. Brunet, la plupart d'opinion modérée<sup>3</sup>, entre autres l'abbé Goux à Versailles et M<sup>sr</sup> Lecoq à Nantes. Ce sont les derniers évêques préconisés par Pie IX.

Depuis longtemps M<sup>sr</sup> Pie désire voir appeler à l'épiscopat M. l'abbé Gay, auteur d'ouvrages mystiques de premier

1. *Ibid.*, p. 619.

2. Ce furent : M<sup>sr</sup> Thibaudier, auxiliaire de Lyon, nommé à Soissons en remplacement de M<sup>sr</sup> Dours démissionnaire (20 avril 1876); — l'abbé Le Hardy du Marais, vicaire général d'Aix, nommé à Laval en remplacement de M<sup>sr</sup> Wicart démissionnaire (29 mai); — M. l'abbé Bonnet, vicaire général de Périgueux, à Viviers (28 juin); — M. Rosset, chanoine de Chambéry, à Saint-Jean de Maurienne; — M. Coulié, coadjuteur d'Orléans; — M<sup>sr</sup> Delannoy, évêque de Saint-Denis (Réunion), à Aire, en remplacement de M<sup>sr</sup> Espivent (16 octobre); — M. l'abbé Soulé, vicaire capitulaire d'Aire, à Saint-Denis (Réunion).

3. Voici leurs noms : M. l'abbé Laborde, curé de Saint-Similien, à Nantes, remplace, à Blois, M<sup>sr</sup> Pallu du Parc (10 juin 1877); — M. l'abbé Bouange, curé à Aurillac, est nommé évêque de Langres à la place de M<sup>sr</sup> Guerrin (18 juin); — M. l'abbé Baduel, curé de Villefranche (Aveyron), est nommé évêque de St-Flour à la place de M<sup>sr</sup> Lamoureux de Pompignac (18 juin); — M. l'abbé Goux, curé de St-Sernin, à Toulouse, est nommé à Versailles, en remplacement de M<sup>sr</sup> Mabile (19 juillet); — M. l'abbé Caraguel, archiprêtre d'Albi, est nommé à Perpignan en remplacement de M<sup>sr</sup> Saivet (19 juillet); — M<sup>sr</sup> Lecoq, évêque de Luçon, est transféré à Nantes, en remplacement de M<sup>sr</sup> Fournier (4 août); — M. l'abbé Foata, vicaire général d'Ajaccio, est nommé évêque d'Ajaccio, à la place de M<sup>sr</sup> de Gaffory; — M. l'abbé Catteau, vicaire général d'Arras, est nommé évêque de Luçon; — M. l'abbé Lelong, vicaire général d'Autun, est nommé à Nevers, en remplacement de M<sup>sr</sup> de Ladoue (23 août); — M. l'abbé Balaïn, supérieur du séminaire de Fréjus, est nommé à Nice, en remplacement de M<sup>sr</sup> Sola (22 novembre).

ordre dont nous parlerons plus loin; il devient évêque *in partibus* d'Anthédon et auxiliaire de Poitiers, le 5 septembre 1877. M. Brunet se déclare très heureux de contribuer « à grandir la situation d'un ecclésiastique vraiment éminent et que son évêque honore de son amitié ».

Ainsi se font, pendant les sept premières années de la troisième République, les nominations d'évêques, dans une entente à peu près parfaite entre les deux pouvoirs. Les sujets sont choisis sous des influences diverses, plus ou moins libérales ou autoritaires, mais parmi les membres les plus qualifiés des administrations diocésaines. Ce sont, comme le dit justement M. Taine<sup>1</sup>, des officiers qui ont bataillé pendant vingt-cinq ans dans les rangs subalternes, avant d'arriver au grade suprême. On aperçoit parmi eux, à part les notabilités que nous connaissons, peu d'hommes supérieurs; ils se montrent en revanche dignes, pieux, zélés, attachés à leurs devoirs et donnant l'exemple à ceux qu'ils commandent. Leur souveraineté est absolue, trop absolue; il y a beau temps qu'on ne tient plus compte des salutaires réserves qu'impose le droit canon au pouvoir épiscopal. Mais si quelques évêques gouvernent leur clergé à la façon d'un régiment, le plus grand nombre agit de façon paternelle et ne fait point trop sentir la crosse. Très soumis à Rome, ils sont malheureusement peu unis entre eux, et semblent incapables d'aucune entente, d'aucune action épiscopale commune. « Nous devrions, écrit l'un d'eux, être en communication perpétuelle de pensées et de sentiments, pour nous aider, nous soutenir, nous exciter au bien, et surtout pour concerter une action commune dans le monde, et donner une grande et forte impulsion aux âmes. Les petites rivalités, les différences d'éducation ecclésiastique, les attaches aux partis politiques, nous isolent et nous affaiblissent. Rosmini avait bien raison de protester contre ce vice du temps. Quelle différence avec les premiers siècles de l'Église, où malgré la difficulté des communications et l'obstacle des persécutions incessantes, les

1. Taine, *Le régime moderne*, II, p. 81.

évêques et les fidèles correspondaient d'un bout du monde à l'autre et s'encourageaient dans leurs combats<sup>1</sup> ». Ainsi parle M<sup>sr</sup> Saivet; le mal qu'il signale n'a fait que s'aggraver depuis lors. N'est-ce pas une des causes principales de l'état lamentable où se débat aujourd'hui l'Église de France?

## VI

Sous la direction des 18 archevêques et des 69 évêques, 185 vicaires généraux, 750 chanoines rétribués, 130 non rétribués, 5.463 curés, 4.578 prêtres habitués, 29.308 desservants des succursales, 10.670 vicaires de paroisses, 2.659 aumôniers, 3.589 directeurs et professeurs des grands séminaires et des écoles ecclésiastiques; au total 55.369 séculiers, accomplissent l'œuvre de l'Église que nous décrirons plus loin<sup>2</sup>.

D'où viennent ces prêtres? Comment se recrutent-ils? Comment se forment-ils dans les petits et les grands séminaires? Comment vivent-ils? Quelle est leur situation, leur attitude au milieu du monde qu'ils ont mission d'évangéliser?

Les prêtres se recrutent pour les neuf dixièmes dans le peuple, parmi les fils d'artisans ou de laboureurs. C'est du reste ce qui fait une partie de leur force même humaine. Avec quelle véhémence les évêques de ce temps ne reprochent-ils pas aux hautes classes de la société de ne plus donner leurs fils à l'Église. M<sup>sr</sup> Pie en fait l'objet d'une lettre spéciale : *D'un devoir urgent de la génération actuelle envers le sacerdoce*<sup>3</sup>. M<sup>sr</sup> Dupanloup, M<sup>sr</sup> Besson, les évêques de Saint-Claude, de Belley, et bien d'autres, parlent dans le même sens<sup>4</sup>. Jusqu'à quel point leurs plaintes sont-elles fondées? Il est difficile de l'apprécier. Il semble bien que,

1. M<sup>sr</sup> Saivet, par M. Rous, II, p. 256.

2. Chiffres officiels de 1876, comprenant le personnel ecclésiastique des trois diocèses d'Algérie (*Annuaire statistique de la France*, 1879, p. 70).

3. 10 mars 1877.

4. Voir les mandements de M<sup>sr</sup> Nogret, évêque de Saint-Claude, 2 février 1877, de M<sup>sr</sup> Besson pour le carême de 1876, de M<sup>sr</sup> Marchal, évêque de Belley, 22 janvier 1877, de M<sup>sr</sup> Bouanges, évêque de Langres, 30 septembre 1878.

dès cette époque, sous l'influence de l'éducation chrétienne de nos collèges, le mal qu'ils signalent ait tendance à diminuer. Les vocations ne manquent pas dans l'aristocratie et la bourgeoisie; mais ces vocations s'orientent plutôt vers les ordres religieux.

Ce qui inquiète les évêques, ce dont ils se plaignent par-dessus tout, c'est de la diminution sensible qu'ils remarquent, depuis 1870, dans les vocations ecclésiastiques. « Quand j'ai jeté les yeux sur le grand séminaire, écrit M<sup>sr</sup> Besson dès son arrivée à Nîmes, mes yeux se sont remplis de larmes, car je n'y ai compté que 34 élèves, dans une maison qui en comptait naguère plus de 80<sup>1</sup>. » — « Les vocations ecclésiastiques diminuent partout d'une manière inquiétante, » gémit de son côté M<sup>sr</sup> Colet, archevêque de Tours<sup>2</sup>. — « Le grand séminaire de Reims avait, en moyenne, 100 élèves avant 1870, constate un vicaire général de ce diocèse; cette année il n'en compte que 55<sup>3</sup>. » — « Au lieu de 150 élèves, chiffre indispensable aux besoins du diocèse », remarque l'évêque de Verdun, « le petit séminaire n'en a plus compté que 90<sup>4</sup>. » Par suite, un grand nombre de paroisses sont privées de prêtres; Évreux a 112 cures vacantes, Meaux 92, Soissons 63, Versailles 71, Langres 60, Digne 55, Bourges 47, etc., etc. Ce sont les chiffres officiels pour 1877. C'est *le grand péril de l'Église de France*, que signale, dans une brochure retentissante qui porte ce titre, M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. « Ces fortes populations rurales, jusque-là si fidèles à l'Église, écrit-il, qui depuis soixante ans lui ont donné ce grand clergé français dont on a pu dire, aux applaudissements de l'Assemblée Nationale, que c'était le premier clergé du monde; voilà qu'elles désertent, elles aussi, le chemin du sanctuaire... Les diocèses qui surabondaient ont à peine le nécessaire. Et que dire des autres? La plaie se creuse à vue d'œil. Elle envahit tout. Il en résulte pour l'Église de France un affaiblisse-

1. *Instruction pour le recrutement du sacerdoce*, 1876.

2. Mandement du 20 août 1877.

3. Lettre de M. Juillet, vicaire général de Reims, 19 février 1878.

4. Lettre de M<sup>sr</sup> Hacquart, évêque de Verdun, 14 septembre 1874.

ment singulier, une sorte d'anémie. Son existence n'est pas encore en danger; mais ses organes ne fonctionnent plus qu'à moitié. Son action est languissante, diminuée, énermée<sup>1</sup>. »

Mais pénétrons dans le détail. Voyons comment se forment, dans les petits et les grands séminaires, les clercs destinés à l'Église. D'ordinaire, quand un prêtre de paroisse a distingué au catéchisme un enfant plus pieux que les autres, docile, rangé, ayant des dispositions pour l'étude, il le prend au presbytère, le fait étudier, gratuitement ou à peu près, jusqu'à la cinquième ou la quatrième, et le place ensuite au petit séminaire diocésain. Il existe en France environ 86 maisons de ce genre, toutes créées depuis la Révolution, malgré des difficultés sans nombre, et entretenues par les évêques au prix des plus grands sacrifices, en dépit de la pauvreté toujours menaçante. Dans chaque petit séminaire il y a 200, 250 enfants; la plupart donnent 100 francs, 200 francs, et en coûtent pour le moins 400. C'est une moyenne de 30 à 40.000 francs que l'évêque doit fournir tous les ans. Ajoutons le maigre traitement attribué aux professeurs<sup>2</sup> et aux domestiques, les réparations, les frais généraux et nécessaires de tout grand établissement. Certains diocèses succombent à la tâche. « On citerait des évêques qui en sont morts de chagrin », écrit l'abbé Bougaud. Et l'État n'a jamais rien fait pour les soutenir.

Telle est la situation des séminaires *purs*, c'est-à-dire exclusivement réservés aux enfants qui se préparent à la prêtrise. Mais l'usage s'est introduit en certains diocèses, d'accueillir au petit séminaire des enfants destinés aux carrières libérales. Les partisans de ces séminaires *mixtes* sont nombreux; ils disent : nos séminaristes ne peuvent que gagner, sous le rapport de l'éducation, par le contact avec

1. M. Bougaud, *Le grand péril de l'Église de France*, p. 2 et 3 (Poussielgue, 1878). Cette brochure éloquent, pleine de faits et de vérités, exagère, nous semble-t-il, la portée du mal qu'elle dénonce. Le *grand péril* n'est pas alors dans la diminution des vocations ecclésiastiques.

2. Les traitements varient suivant les diocèses; la moyenne est cinq cents francs par an.

les enfants des meilleures familles du pays; élevés avec les futurs avocats, médecins ou notaires de la contrée, ils garderont sur eux une influence utile. D'autre part, les jeunes gens du monde payant pension entière, contribueront à élever les séminaristes moins fortunés.

Mais ce système, qui produit d'excellents résultats dans les pays de foi, amène bientôt, dans les régions moins croyantes, une diminution notable de vocations. Sous l'action de l'esprit du monde introduit au séminaire, de nombreuses défections se produisent, et les évêques effrayés reviennent, autant qu'ils le peuvent, aux séminaires purs. Ces inquiétudes se font jour dans beaucoup de lettres pastorales de cette période. Ne sont-elles pas un peu excessives? Ne semble-t-il pas parfois qu'en certains diocèses, pauvres en prêtres, on attache plus d'importance à la quantité des élèves qu'à leur qualité? On reçoit quelques sujets inférieurs, qui feront regretter plus tard les sacrifices qu'on se sera imposés pour eux.

Pourquoi ne pas l'ajouter aussi? Le personnel enseignant des petits séminaires, très pieux et très dévoué d'ailleurs, n'est pas assez préparé à sa tâche spéciale; on improvise trop les professeurs<sup>1</sup>; les études sont en général médiocres; l'enseignement religieux lui-même n'est pas assez vivant, ne prend pas assez les jeunes esprits. Enfin quelques évêques écartent de parti pris les séminaristes du baccalauréat, dans la crainte de les voir rentrer dans le monde au lendemain de ce succès universitaire, comme si l'ignorance était une garantie de vocation, comme si l'on pouvait avoir confiance en une vocation qui chancelle pour un motif si misérable<sup>2</sup>.

1. « Jadis, écrivait en 1893 l'abbé Aubry, tel ecclésiastique était-il trop jeune, déduction faite des années réglementaires d'études, pour assumer le redoutable fardeau du sacerdoce, invariablement il était versé dans le petit séminaire. Tel autre aspirant au sacerdoce ne présentait-il pas les garanties, les signes suffisants de vocation, avait-il besoin d'être plus longtemps étudié : pour lui s'ouvrait l'épreuve du professorat. (Ce fut le cas de M. Combes.) D'un côté comme de l'autre, l'essai d'enseignement pouvait devenir facilement désastreux, soit comme expérience personnelle, soit pour la formation des enfants. » J. B. Aubry, *Les petits et les grands séminaires*, p. 69.

2. N'oublions pas que nous décrivons la période qui va de 1870 à 1878.



## VII

Ses études classiques achevées, le jeune clerc entre au grand séminaire pour se préparer au sacerdoce. D'habitude il y passe cinq années, s'élevant graduellement aux ordres sacrés. Les grands séminaires, qui renferment en 1876 une population de 11.666 élèves<sup>1</sup>, sont dirigés moitié par des prêtres séculiers, moitié par des congrégations spéciales, Lazaristes, Picpuciens, Maristes et Sulpiciens; les Lazaristes en possèdent 22, les Sulpiciens 24; à ces derniers est confié le grand séminaire de Paris, le plus important de France au point de vue de l'effectif des élèves et du niveau des études. L'État prend à sa charge l'entretien des bâtiments des grands séminaires, et jusqu'en 1877 fournit une trentaine de bourses de 400 francs par séminaire, environ 15.000 francs par diocèse. En 1877, sous le ministère Dufaure, la Chambre supprimera 300 de ces bourses, en attendant de les supprimer entièrement.

On ne saurait trop faire l'éloge des excellents prêtres qui dirigent pendant cette période nos grands séminaires. Leur vertu est éprouvée, leur piété incontestable; ce sont assurément de vivants exemples de perfection sacerdotale. Ils se proposent avant tout, et ils ont raison, de former des prêtres, des prêtres fortement trempés, comme ils le sont eux-mêmes. Tel est le but des exercices religieux multipliés qui, du matin au soir, enserrent en quelque sorte le jeune clerc, l'obligent de s'élever par une lutte continue sur lui-même vers un idéal supérieur, et finissent, avec le secours de la grâce, par lui donner la formation requise. C'est là évidemment la tâche essentielle.

Qu'il soit permis cependant de formuler quelques critiques. On ne travaille guère dans les grands séminaires et l'in-

Depuis lors les choses ont heureusement bien changé. Il est juste, d'ailleurs, de remarquer qu'à cette époque même, d'autres évêques se montrent très préoccupés de la culture intellectuelle du clergé, et encouragent les séminaristes à prendre les grades universitaires.

1. Cette population, très élevée d'ailleurs, tombera à 8.400 en 1880.

truction y est par trop sacrifiée à l'éducation. Tout d'abord les professeurs ne reçoivent pas une formation suffisante. Trop souvent, après une année de noviciat ou de solitude<sup>1</sup>, on leur confie d'importantes chaires qu'ils sont incapables de tenir. Et que de lacunes regrettables dans l'enseignement! Dans la plupart des séminaires il n'existe aucun cours de sciences, qui permette aux jeunes clercs de résoudre scientifiquement les objections contre la révélation; aucun cours de droit civil ou canonique; chose plus incroyable et qu'on ose à peine écrire, en plusieurs séminaires, aucun cours d'histoire de l'Église! Quant à l'Écriture Sainte, on se contente, une heure ou deux par semaine, de commenter les psaumes ou l'Évangile au point de vue de la piété. On regarderait comme un scandale de faire connaître les travaux de la critique historique qui, depuis un siècle, rongent par la base nos Livres Saints et nos traditions chrétiennes. La critique historique, c'est l'hérésie des hérésies!

Qu'étudie-t-on au grand séminaire? On y fait un an ou deux de philosophie scolastique. Les manuels remis entre les mains des élèves sont en général rédigés dans un latin obscur, barbare, soi-disant *ad mentem S. Thomae*, selon l'esprit de saint Thomas. « Ils enseignent encore la vieille théorie de la perception immédiate des corps, malgré les découvertes de la physique sur le son et les couleurs; leur psychologie ne dit pas un mot du mécanisme mental de l'association des idées, et n'étudie pas sérieusement l'habitude. En métaphysique leurs auteurs ne semblent pas savoir que Kant a existé<sup>2</sup>. » Ils traitent avec un dédain superbe les philosophes contemporains qu'ils ignorent probablement, et ne donnent d'ailleurs qu'une idée incomplète et fort altérée du grand docteur catholique dont ils se prétendent les disciples<sup>3</sup>.

1. Pendant laquelle on ne fait que de la mystique.

2. *Congrès de Reims*, p. 280.

3. Le vénérable M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, recommande à ses jeunes confrères, les professeurs de philosophie, de pratiquer la mortification intellectuelle à l'égard des philosophes laïques contemporains. « On ne doit, leur dit-il, se permettre la lecture de leurs livres qu'avec beaucoup de circonspection » (*Traditions de la Compagnie*). Alors comment réfutera-t-on, leurs erreurs si on ne les connaît pas?

Que dire de l'enseignement de la théologie? C'est le plus important; et l'on y consacre quatre années entières. Le manuel généralement suivi est l'œuvre, indigeste et écrite en mauvais latin, d'un Sulpicien : *Institutiones theologicae, auctore Bonal*. Impossible d'imaginer livre plus sec et plus aride. Rien qui parle au cœur ou éveille la pensée. La grande doctrine de l'Église est découpée en gros morceaux nommés traités; chaque traité est partagé en tranches, nommées thèses; chaque thèse se démontre par trois genres de preuves : preuves d'Écriture Sainte, preuves de tradition, preuves de raison. « Quoi de plus superficiel, écrivait récemment l'évêque de la Rochelle, M<sup>sr</sup> Lecamus, que ces fragments d'Écritures, de conciles, de Pères, cousus les uns aux autres, sans critique, sans explication, sans discussion! Et les arguments de raison, combien de fois ne semblent-ils pas insuffisamment raisonnables! » Cependant le malheureux élève cherche à s'assimiler ces formules et ces textes, que le professeur explique tant bien que mal. Point de travaux écrits, au moins dans la plupart des séminaires; point d'études ni de recherches approfondies; pas même de pensée personnelle; des exercices de mémoire, et c'est tout.

Ces thèses, ces propositions répondent-elles du moins aux erreurs contemporaines? Initient-elles le jeune clerc à connaître et à réfuter les objections courantes contre la religion? Pourra-t-il en tirer parti plus tard dans ses prédications et dans l'exercice de son ministère? Nullement. Bon nombre de directeurs ont pour principe qu'il faut tenir le lévite éloigné du tumulte des controverses modernes, et qu'il luttera d'autant mieux plus tard contre les erreurs de son temps qu'il y sera demeuré plus étranger pendant ses études<sup>1</sup>. Un tel système, il faut bien l'avouer, finit par inspirer le dégoût de l'étude, et c'est un grand malheur<sup>2</sup>.

1. « Le jeune théologien, dit Aubry (*Essai sur les méthodes*, p. 163), se préparera d'autant mieux à travailler utilement dans les controverses et contre les erreurs de son temps, qu'il en fera et qu'on lui en fera faire plus complètement abstraction aujourd'hui dans son éducation ecclésiastique, qu'il se laissera moins distraire de ses saintes études par leur souvenir... »

2. Il est nécessaire d'ajouter, après avoir exposé sincèrement et sans passion aucune la triste réalité, que les choses se sont depuis lors heureusement

Non seulement les jeunes clercs ne puisent point au grand séminaire le goût du travail et l'amour des sciences sacrées; ils ne sont pas suffisamment initiés à l'apostolat et aux grands devoirs sociaux qu'ils devront remplir plus tard. Leurs directeurs qui sont, nous le répétons, gens de haute vertu, ignorent complètement le monde et, d'ordinaire, ne sont point passés par le ministère paroissial. *Nemo dat quod non habet*. Que trouveront les séminaristes en quittant le pieux asile qui abrite leurs jeunes années? Vers quelles populations seront-ils envoyés? Quels sont les intérêts de ces populations, leurs besoins, leurs habitudes? Comment les aborder, leur montrer qu'on les aime et prendre leurs âmes? On ne songe guère à tout cela au grand séminaire; et n'est-ce pas ce qui explique, en partie du moins, l'isolement du prêtre dans la société moderne, et qu'en tant de régions il soit considéré comme un étranger?

## VIII

Après son ordination sacerdotale, vers l'âge de vingt-cinq ans, plein de foi, d'ardeur généreuse et aussi d'illusions, le jeune prêtre entre dans le monde. Il est d'abord vicaire à 450 francs, puis desservant à 900 francs. C'est le plus clair de son revenu. En moyenne, le casuel d'un curé de campagne, c'est-à-dire ce qu'il touche des fidèles pour l'administration du culte, n'atteint pas cent francs par an<sup>1</sup>. Joignons-y deux ou trois cents francs d'honoraires de messes; en tout 12 ou 1.300 francs; la plupart des prêtres français

modifiées; on travaille davantage aujourd'hui dans les grands séminaires; on y suit une théologie claire, bien rédigée, adaptée aux besoins modernes, quoique trop scolastique encore. L'auteur est M. Ad. Tanquerey, prêtre de Saint-Sulpice, ancien professeur au grand séminaire de Baltimore.

1. « Nous avons bien étonné un jour un ministre des cultes qui avait peine à nous croire, » écrivait M<sup>sr</sup> Guilbert, évêque de Gap, « lorsque nous lui affirmions que nous ne donnerions pas trente francs par an, en moyenne, de tout le casuel des paroisses de notre diocèse. Et c'est pourtant l'exacte vérité. » *La Question du budget des cultes*, Plon, 1877. Le 23 décembre 1876, un député disait à la Chambre : « Le casuel vaut 25 francs en moyenne par an.

n'ont pas davantage pour se nourrir, se vêtir, avoir une domestique et une tenue honorable.

Le clergé supporte avec dignité cette situation mesquine et trouve encore le moyen de faire beaucoup de bien autour de lui. Il est généreux et charitable. Il remplit scrupuleusement son service à l'Église et son ministère à domicile auprès des fidèles; il préside les catéchismes, il visite les malades et les affligés; il travaille peu malheureusement, parce qu'on ne l'y a pas habitué et qu'il ne sait trop quelle direction donner à ses études; mais il est, dans l'ensemble, fidèle aux exercices de piété qui entretiennent en lui la vie surnaturelle. « En somme, avoue Taine, jamais le clergé n'a été si exemplaire et plus fervent<sup>1</sup>. »

Aussi est-il généralement respecté du peuple, qui l'observe de près, mais il n'en est pas aimé. Certes, beaucoup de prêtres ont pu conquérir par leurs mérites personnels l'affection de leurs fidèles, mais cette affection ils l'ont obtenue quoique prêtres. Dans l'ensemble, le clergé est impopulaire. Pourquoi?

Les raisons sont complexes et profondes. Cela tient d'abord à ses fonctions et à la manière dont il les remplit. Il a conscience d'être le représentant de Dieu, d'être investi d'une dignité supérieure et du gouvernement des âmes. Il est gardien de la morale et censeur des mœurs. A ce titre il intervient dans la vie domestique et privée; au confessionnal et du haut de la chaire, remarque Taine, il admoneste ses paroissiens, il les régenté jusque dans le détail de leur conduite, au foyer, à table et au lit, y compris les heures de loisir et les stations au cabaret. Parmi les observances qu'il prescrit, beaucoup sont incommodes, insipides ou désagréables, maigres, carêmes, assistance passive à de longs offices en latin, à des cérémonies dont le sens symbolique est très beau, très élevé, mais que la foule ne comprend plus; enfin et surtout la confession auriculaire à échéance fixe<sup>2</sup>. Tout cela mécontente, répugne à la nature et contribue à l'impopularité du prêtre.

1. Taine, *Le régime moderne*, II, p. 143.

2. *Ibid.*, p. 146.

Si encore, sans négliger les intérêts spirituels de ses ouailles, il s'occupait davantage de leurs intérêts matériels; s'il se mêlait au peuple avec le souci de connaître ses besoins, ses aspirations, d'améliorer son sort, il finirait peut-être par désarmer les préjugés... Mais, en général, il ne le fait pas assez. L'impopularité dont il a conscience au fond, le rend tantôt gauche ou timide, tantôt impérieux et dominateur. Il s'enveloppe dans sa dignité, il se renferme dans sa sacristie, « comme un factionnaire dans sa guérite, à l'entrée d'un chemin que le gros public ne fréquente plus<sup>1</sup> ».

A l'époque que nous décrivons, le prêtre n'a point renoncé encore à ses idées absolutistes; malgré les déceptions des dernières années, il a les yeux fixés sur le passé, et attend avec obstination le retour du Roi qui doit restaurer dans la société le règne du Christ. Son journal *l'Univers* lui annonce chaque jour cette restauration, le maintient dans cet état d'âme exalté et intolérant qui faisait dire à l'abbé Bougaud : « Je ne trouve plus dans le clergé ce même sens de la mesure, cette juste appréciation du possible. J'y vois parfois d'étranges illusions. Des prêtres qui n'ont pas la moindre influence sur un conseil municipal, sur un maire, rêvent du règne social de Jésus-Christ et se consolent de ne pouvoir établir Jésus-Christ dans les âmes par la pensée qu'il régnera demain sur les sociétés. A leur ton cassant, à leurs paroles impérieuses, vous les croiriez les maîtres du monde<sup>2</sup>. »

Le peuple a le sentiment que le clergé demande au passé son idéal politique et social; lui, cherche le sien dans l'avenir, et, après quelques hésitations, s'oriente vers la République. Le peuple s'enthousiasme des grandes découvertes qui transforment la face du monde : ne semble-t-il pas au contraire, à entendre certains prédicateurs, que le prêtre se défie des progrès modernes et que la science soit l'ennemie qui doit détrôner la foi. Longtemps le prêtre personnifia la science comme il personnifiait la foi; aujourd'hui le peuple s'imagine que « savant » est synonyme d'incrédule. Dans la

1. Taine, *Ibid.*, p. 100.

2. Bougaud, *Le grand péril de l'Église de France*, p. 56.

guerre entre le capital et le travail, pendant que les ouvriers crient : Justice ! le prêtre répond : Résignation ! Tous les catéchismes diocésains proclament énergiquement les droits des supérieurs sur les inférieurs. « Il en est, avoue l'abbé Berthout, qui n'ont pas même un mot pour affirmer les droits des inférieurs et les devoirs des supérieurs<sup>1</sup>. » Évidemment le clergé se propose de défendre l'autorité chancelante contre les tentatives révolutionnaires. L'intention est louable, les résultats sont désastreux. Les ennemis de la religion ont beau jeu pour représenter les prêtres comme inféodés aux exploiters, chapelains des châteaux et domestiqués par les riches. Ces divergences, ces reproches plus ou moins fondés, élargissent chaque jour le fossé qui sépare le clergé et le peuple, et menacent d'interrompre entre eux le contact des âmes sans lequel aucune action morale n'est possible.

## IX

En avant du clergé séculier, le clergé régulier tient la tête de l'armée catholique ; il forme lui-même une armée nombreuse et disciplinée qui s'est lentement constituée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis la guerre de 1870, il semble que les progrès des ordres religieux s'accroissent ; les malheurs des temps jettent bien des âmes dans le cloître. « La France, dans un élan de foi qui ne s'arrête jamais, dit très bien M. Hanotaux, offre la fleur de sa jeunesse des deux sexes pour cette vocation du dévouement et de la propagande, qui demande le plein et entier sacrifice de l'existence<sup>2</sup>. »

En 1877, M. Keller consacre un volume de 800 pages à dénombrer cette armée monastique ; il divise les instituts religieux en deux groupes. Dans le premier, qui comprend

1. P. C. Berthout, *Le Clergé français et le peuple à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* ; excellents articles parus dans la *Revue du Clergé français*, 1<sup>er</sup> et 15 mars 1899.

2. Hanotaux, *Histoire de la France Contemporaine*, II, p. 653.

les sociétés légalement autorisées, on trouve d'abord cinq congrégations d'hommes, qui ont 224 établissements, avec 2.418 membres, et 23 associations d'hommes qui ont 20.341 membres et desservent 3.086 écoles ; ensuite 259 congrégations de femmes et 644 communautés de femmes qui ont 3.196 établissements, desservent 16.478 écoles et comptent 113.750 membres. — Dans le second groupe, qui comprend les sociétés non autorisées, on trouve 384 établissements d'hommes avec 7.444 membres et 612 établissements de femmes avec 14.003 membres ; en tout dans les deux groupes, 30.287 religieux et 127.753 religieuses ; au total 158.040 congréganistes<sup>1</sup>.

Voilà pour l'ensemble. Quant au détail, on comprend qu'il soit impossible même d'énumérer cette infinie variété d'ordres, de constitutions et de costumes. Les uns datent du moyen âge ; d'autres du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle. Sur les vieux troncs monastiques abattus par la hache révolutionnaire, de vigoureux rejetons ont repoussé<sup>2</sup>, Trappistes, Chartreux, Carmes, Prémontrés, Bénédictins, Franciscains, Dominicains, Jésuites, etc. Souvent, sur la souche rasée par la Révolution, la végétation nouvelle est bien plus riche que l'ancienne ; en 1789, l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes avait 800 membres et 126 maisons ; en 1878, il compte 9.818 membres et plus de 1.200 maisons. — En même temps des ordres nouveaux ont surgi de toutes parts et grandissent tous les jours : Maristes, Oblats, Assomptionnistes<sup>3</sup>, Petites Sœurs des Pauvres, Dames du Sacré-Cœur, etc. Chaque année en voit éclore d'autres, surtout de

1. Keller, *Les Congrégations religieuses en France ; leurs œuvres et leurs services* (Poussielgue, 1878).

2. Cette belle image est de M. Taine, *opere citato*.

3. Sur les Ordres et Congrégations d'hommes à cette époque, voir le *Mémoire pour la Défense des Congrégations religieuses*, Poussielgue, 1880. Les Assomptionnistes et les Oblats s'occupent surtout en France des pèlerinages ; les premiers les suscitent et les organisent, les seconds les desservent. Outre l'Église du Sacré-Cœur à Montmartre, les Oblats dirigent Saint-Martin de Tours, N.-D. de Pontmain (Laval), N.-D. de Cléry (Orléans), N.-D. de l'Osier (Grenoble), N.-D. de Sion (Nancy), N.-D. de Talence (Bordeaux), N.-D. de Bonsecours (Viviers), N.-D. des Lumières (Avignon), N.-D. de la Garde (Marseille).

femmes. L'Assemblée nationale en autorise 39 pour sa part, trois d'hommes et 36 de femmes<sup>1</sup>. Peut-être même celles-ci se multiplient-elles à l'excès et vaudrait-il mieux élargir davantage les anciens ordres. Des décrets de Rome le prescrivent; il est fâcheux qu'on ne les applique pas plus strictement. Lorsque viendra la grande tempête, beaucoup de ces associations, n'ayant pas de racines suffisamment profondes, seront emportées par l'ouragan.

Tous ces ordres, toutes ces congrégations se forment en pleine liberté, sans aucune contrainte. Tous et toutes travaillent dans le vaste champ de l'Église à l'œuvre que nous décrirons bientôt. Ils prient, ils enseignent, ils prêchent, ils soignent les malades, assistent les pauvres, moralisent les prisonniers. Dans le plus grand nombre de ces communautés, la vie surnaturelle est intense, la ferveur incontestable.

La vie intellectuelle est plus grande aussi dans un certain nombre de Congrégations d'hommes que dans le clergé séculier. Les Dominicains, les Sulpiciens, les Oratoriens se

1. Sans compter celles, fort nombreuses, qui ne demandent pas l'autorisation.

*Congrégations d'hommes autorisées par l'Assemblée* : Belley, Frères de la Sainte-Famille; Nancy, Frères de la Doctrine Chrétienne; Paris, Pères du Saint-Esprit.

*Congrégations de femmes autorisées* : 1<sup>o</sup> Six en 1872 : Albi, Sœurs du Tiers Ordre de Saint-Dominique; Amiens, Sœurs Augustines; Bordeaux, Sœurs de la Miséricorde; Luçon, Sœurs de l'Union Chrétienne; Mende, Sœurs du Tiers Ordre de Saint-Dominique; St-Dié, Sœurs du Saint-Rédempteur.

2<sup>o</sup> Cinq en 1873 : Belley, Ursulines; Cahors, Dames de la Réparation; Grenoble, Sœurs du Rosaire; Meaux, Visitandines; St-Brieuc, Sœurs de la Croix.

3<sup>o</sup> Neuf en 1874 : Albi, Filles de Jésus; Lyon, Sœurs de Fourvières; Nancy, Sœurs de Sainte-Chrétienne et Sœurs de la Providence; Nantes, Sœurs Franciscaines et Sœurs du Bon Pasteur; Rouen, Sœurs de Jésus-Christ; St-Claude, Sœurs Franciscaines; Tarbes, Sœurs de l'Immaculée Conception de Lourdes.

4<sup>o</sup> Six en 1875 : Angers, Petites Sœurs de Saint-François; Annecy, Sœurs de la Charité; Bourges, Sœurs de l'Immaculée Conception; Rodez, Sœurs de Saint-Joseph; Toulouse, Sœurs de la Sainte-Famille; Alger, Sœurs de la Mission d'Afrique.

5<sup>o</sup> Dix en 1876 : Amiens, Filles du Sacré-Cœur; Cambrai, Sœurs Augustines; Montpellier, Franciscaines; Paris, Sœurs de N.-D. des Anges; Rodez, Sœurs de Notre-Dame; St-Dié, Sœurs Dominicaines; Versailles, Sœurs du Tiers-Ordre, Dames Franciscaines; Viviers, Sœurs de Saint-Joseph.

recrutent mieux et forment des hommes de valeur dans leurs scolasticats. Mais l'ordre qui prime tous les autres à cette époque, c'est celui des Jésuites.

On en compte en France 1.840; ils y possèdent 66 maisons, dont 29 collèges. Ce sont des prêtres excellents, profondément pieux, instruits, formés par de longues années d'études et dévoués à toutes les œuvres. Ils n'en dédaignent aucune, ni les réunions de servantes et de domestiques, ni les patronages des petits ramoneurs, des maçons et des saltimbanques. Mais surtout ils élèvent dans leurs collèges les enfants de la haute société française; ils dirigent dans leurs résidences un grand nombre de familles; les Dames du Sacré-Cœur et bien d'autres congrégations enseignantes leur sont soumises; ils prêchent d'ordinaire les retraites des Frères des Écoles Chrétiennes... Bref, ils exercent une influence considérable et contribuent à former l'état d'esprit du clergé et des catholiques.

Quel est cet état d'esprit? Il y a, nous l'avons vu, deux courants, l'un libéral, l'autre autoritaire. Les libéraux, disciples peu nombreux de Lacordaire et de Montalembert, disent : « La Révolution française a constitué un état de choses nouveau qu'il ne dépend pas de nous de changer. Le temps est passé où l'Église, appuyée sur les trônes, dominait et dirigeait la société. Cette société, la majeure partie du peuple français, n'est plus chrétienne que de nom; elle n'est surtout pas cléricale et ne veut plus de la suprématie de l'Église; elle est fort entichée des prétendues conquêtes de la Révolution. Pour agir sur cette société, pour la conquérir au Christ, il faut la prendre comme elle est. Renonçons aux rêves de domination spirituelle du moyen âge; ne parlons plus de privilèges à jamais disparus; accommodons-nous des libertés modernes; luttons contre nos adversaires par la parole, par la presse, par l'enseignement, et ne réclamons pour l'Église que le droit commun. C'est par la liberté que nous avons acquis la situation excellente dans laquelle nous sommes aujourd'hui; si nous quittons ce terrain, nous ferons le jeu de nos adversaires et nous compromettrons les libertés si péniblement conquises. »

Ainsi parlent les catholiques libéraux; ou plutôt ainsi pensent-ils; car ils n'osent guère soutenir publiquement leurs idées, exposés qu'ils sont à être accusés d'abandonner les vrais principes et à être traités d'hérétiques. Il règne sous ce rapport une sorte de petite terreur, et les meilleurs prêtres sont aisément suspectés et compromis<sup>1</sup>.

Quelle est donc la thèse que soutiennent avec une sincérité parfaite, un talent réel, les autoritaires, en particulier les R. P. Jésuites? Ils se placent sur le terrain de la théologie, du droit divin strict. Ils disent: « Notre-Seigneur a été sacré dans son Incarnation roi de l'humanité; sa domination sur les peuples qu'il a rachetés est absolue, universelle, permanente. *Regum rex! legum lex!* » — « En vertu du décret royal de l'Homme Dieu, l'Église doit s'emparer de la terre et y régner. » La Révolution l'a détrônée dans un jour de malheur: Guerre implacable à la Révolution! La lutte ne cessera que le jour où l'Église, redevenue reine, fera régner le Christ avec elle sur les sociétés humaines. « Le droit à la liberté n'est pas tout ce que revendique l'Église; elle affirme en outre un droit souverain sur l'État et une prétention à la suprématie sociale. Le *Syllabus* condamne ceux qui dénie à l'Église un pouvoir temporel au moins *indirect*... Il s'agit de savoir à qui revient la haute direction morale, ou pour employer un mot de M. Ferry, la surintendance des sociétés... A moins de trahir son divin et irrévocable mandat, l'Église doit étendre sa juridiction sur tous les actes des individus et des gouverne-

1. Nous avons vu le P. Perraud et l'abbé Besson écartés pendant plusieurs années de l'épiscopat pour des prétextes de ce genre. « Je passe dans une partie du clergé pour un libéral dangereux », écrit de son côté l'abbé de Broglie, le 4 novembre 1874, « et je ne suis pas le seul. Comme il n'y a aucune précision dans les attaques, comme on ne se fonde sur aucun document clair, qu'on demande non d'accepter certains points de doctrine, mais d'entrer dans un parti, de se jeter à corps perdu dans une tendance, il s'ensuit que toutes ces attaques portent en l'air... Pour le moment je crois que celui qui se soumet pleinement à l'encyclique de 1864, qui admet que la liberté des cultes n'est ni un droit absolu, ni un idéal, mais une nécessité sociale qu'il faut respecter et conserver, peut être sûr de ne pas être entaché de libéralisme. Si l'Église demande davantage, elle le dira sûrement. » (Voir *L'abbé de Broglie*, par le P. Largent, Paris, Bloud). — L'abbé d'Hulst est lui aussi en butte aux mêmes accusations.

ments, non pas en ce qui est d'un intérêt purement temporel, mais en tout ce qui revêt un caractère de moralité et a quelque rapport avec la loi divine, naturelle ou positive<sup>1</sup>. » Ce pouvoir souverain, « qu'on affaiblirait en l'appelant seulement *directif* », implique le droit de contrôler la presse et de diriger l'instruction publique. Dans la société telle que nous la voulons, « la surveillance et la direction des écoles publiques, tant de celles où l'on instruit la masse des premiers éléments des connaissances humaines, que des autres où se donnent l'enseignement secondaire ou supérieur, appartiennent en propre à l'Église catholique. Elle seule a le droit de veiller à une bonne tenue de ces écoles sous le rapport moral, d'approuver les maîtres qui y instruisent la jeunesse, de contrôler leur enseignement et d'écarter, sans recours possible à une autre autorité, ceux dont la doctrine ou les mœurs seraient contraires à la doctrine chrétienne<sup>2</sup>. »

Tels sont les principes absolus, tranchants, qui se font jour dans les *Études Religieuses* de la Compagnie, dans les congrès catholiques de l'époque, et que l'*Univers* soutient aussi de toutes ses forces. Ils répondent trop aux sentiments de l'ensemble du clergé pour que celui-ci ne les accepte pas avec empressement. Se permet-on de remarquer timidement que nous ne sommes plus au siècle de Charlemagne, de saint Louis, ni même de Louis XIV, et qu'il peut y avoir quelque danger à soulever de nos jours de pareilles revendications, la réponse est brutale: « S'il y a témérité à blesser ainsi l'opinion publique, comment qualifier la tendance contraire, celle qui, pour ménager l'opinion, dissimule les principes, refuse de confesser les droits de J.-C. et connive ouvertement avec les contempteurs de ses droits divins? Cette tendance, qui n'est autre que le libéralisme catholique, ne mérite-t-elle pas la qualification de lâcheté<sup>3</sup>?... » — Et si l'on demande: Mais comment arriverez-vous à réaliser cet

1. R. P. Marquigny, *Les doctrines du parti ultramontain, Études*, livraison de juillet 1876.

2. R. P. Dechevrens, *Les droits de l'Église sur l'éducation*, mai 1875.

3. R. P. Ramière, *Le libéralisme catholique*, septembre 1875, p. 379.

heureux état de choses? — il va de soi que l'on compte sur le prince « qui réunit la loyauté d'Henri IV à la vertu de saint Louis ». Malheureusement les catholiques libéraux l'ont empêché de relever le trône de ses pères et de remettre l'Église en sa place. « Derrière la question insignifiante du drapeau, écrit le P. Ramière, s'agitait une question capitale. Le prince n'a reculé que lorsqu'il a vu chez ceux même qui l'appelaient, et dont plusieurs étaient chrétiens, le parti pris de lui imposer le libéralisme et de repousser les principes de la monarchie chrétienne <sup>1</sup>. »

Naturellement les adversaires de l'Église ont beau jeu pour dénoncer les périls du Jésuitisme et la domination cléricaliste... Ne sera-t-il pas cruel de rappeler ici les paroles que Montalembert écrivait quelques mois avant sa mort : « Voilà pour le passé... et, quant à l'avenir, sans se poser en prophète, on peut affirmer que plus d'un Jésuite des deux mondes versera des larmes amères, en retrouvant sur le chemin de l'exil les pages que leurs confrères viennent d'écrire dans leur journal officiel <sup>2</sup>. »

1. *Ibid.*, p. 399.

2. Montalembert, *Espagne et Liberté*, 1869. — Il est intéressant de constater que les R.R. P.P. Jésuites tiennent à l'heure actuelle un langage plus libéral. On pouvait lire, dans les *Études* du 20 octobre 1901, sous la signature du P. Randu, les lignes suivantes : « Quand des régions de la théorie on descend sur le terrain de la pratique, on se heurte à un fait clair comme le jour dont, bon gré mal gré, il faut tenir compte, c'est que l'unité religieuse n'existe plus en France. Dans cet état de choses, la paix publique n'est possible qu'à la condition d'une tolérance mutuelle... On a réussi à faire accepter en certains milieux que les catholiques, en vertu même de leur doctrine, ne pouvaient pas donner la liberté à tous : c'est une calomnie! » — Bien plus, les Jésuites de la *Civiltà Cattolica*, qui passaient pour les plus intransigeants, évoluent à leur tour, au point d'éveiller « les légitimes inquiétudes » de la *Vérité française* (V. le numéro du 9 mars 1905). Ne vont-ils pas jusqu'à affirmer que « l'action catholique, en tout pays, mais surtout en France, doit s'inspirer des dispositions de la majorité populaire, du nombre en un mot, ce qui, on en conviendra, ne nous représente pas précisément l'enseignement du *Syllabus* sur la loi du nombre? »

« Sublime, dit la *Civiltà*, a été l'acte du comte de Chambord qui disait : « Je ne rentrerai en France comme roi, que quand Dieu y sera rentré en maître. » Et néanmoins cet acte n'a pas empêché la fondation de la troisième République, ni que, sous les quarante ministres qui se sont succédés depuis lors, l'anticléricalisme ait toujours gagné plus de terrain et soit arrivé désormais à un état de paroxysme. D'autre part, la formule de Louis Veuillot : « L'Église à son rang dans un État officiellement chrétien », est certainement l'idéal des rela-

## X

Les catholiques laïques ne restent pas étrangers à l'action de l'Église. Pendant que les libéraux, sous la conduite de M<sup>rs</sup> Dupanloup et du duc de Broglie, conquièrent à l'Assemblée nationale la liberté de l'enseignement supérieur, pendant que M. de Mun et ses amis s'efforcent de grouper leurs coreligionnaires sur le terrain social, ainsi que nous le verrons plus loin, d'autres catholiques s'organisent, pour prendre part d'une manière plus générale à l'œuvre de l'Église et contribuer à sa défense. Il serait injuste de ne pas rappeler ici leurs courageux efforts.

Depuis l'année 1850 et la discussion de la loi Falloux, il n'existait plus de comité catholique. Les généreux chrétiens qui, pendant le siège de Paris, indignés de voir chasser les Frères et enlever le crucifix des écoles, prirent l'habitude de se réunir, n'eurent point l'idée de faire revivre l'œuvre de Montalembert. Leurs prétentions étaient modestes comme leurs personnes. Groupés autour du D<sup>r</sup> Frédault, dont le nom même est aujourd'hui oublié, ils se proposaient deux choses : solliciter des prières publiques et résister dans la mesure de leurs forces aux premiers excès de l'athéisme. M<sup>rs</sup> Darboy, on le lui a justement reproché, n'accueillit point leur demande de prières publiques. Le D<sup>r</sup> Frédault et ses amis n'en continuèrent pas moins de s'assembler et d'affirmer en toutes rencontres leurs convictions; ils formèrent un comité et, après l'armistice, dressèrent même une liste électorale. A vrai dire, le succès en fut restreint; les catholiques n'obtinrent que dix mille suffrages. Plus tard, quand la Commune eut été vaincue, ils recommencèrent, mirent M<sup>rs</sup> Freppel

tions entre l'Église et l'État, mais qui pourrait l'adopter aujourd'hui pour un programme pratique d'action catholique?... » *Civiltà*, 4 mars 1905. *De la popularité dans l'action catholique*. — « Cette citation, dit très bien la *Vérité*, peut se passer de commentaires. » En effet; à moins qu'on ne lui donne pour explication le mot de Pie X à M. Piou, président de l'*Action libérale* (février 1905) : « Il n'y a plus d'autre terrain possible pour les luttes religieuses que la liberté. »

en tête de liste et eurent quatre-vingt mille voix. Nous avons parlé précédemment du projet J. Simon sur l'instruction obligatoire; le comité de Paris lui fit rude guerre, organisa des pétitions et recueillit à lui seul plus de quatre cent mille signatures.

Dans le même temps, sous l'impulsion du comité de Paris, d'autres groupements catholiques se formèrent, à Sceaux d'abord et dans la banlieue, puis dans le Nord, l'Auvergne, le Berry, la Bretagne, la Savoie et la Vendée. Huit mois après la guerre, quarante-cinq centres d'action étaient constitués et rattachés au comité de Paris; plusieurs de ces comités avaient fondé et entretenaient un journal régional.

Au début de 1872, le comité de Paris eut l'idée de convier à une réunion intime les délégués de tous les comités catholiques, formés ou en voie de formation dans toute la France. Cette réunion eut lieu les 4, 5 et 6 avril 1872. Le D<sup>r</sup> Frédault la présida; un grand nombre de notabilités catholiques y assistèrent ou y adhérèrent. On y entendit des rapports sur les principales œuvres religieuses. M. Rohault de Fleury parla de l'œuvre du Dimanche; le R. P. d'Alzon de l'enseignement supérieur; le R. P. de Damas du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus; M. Baudon des œuvres en général; M. de Mun des Cercles catholiques d'ouvriers, etc. <sup>1</sup>. On convint de multiplier le plus possible les comités régionaux. Ces comités devaient, chacun dans sa sphère, promouvoir et soutenir les grandes œuvres de zèle, Denier de Saint-Pierre, Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Pélerinages, Société de Saint-Vincent de Paul; ils devaient aussi se déclarer « les plus humbles et les plus actifs instruments de l'autorité diocésaine, dans tous les cas où celle-ci daignerait se servir d'eux <sup>2</sup> ». Une assemblée générale de tous les comités fut décidée pour 1873.

1. Le compte rendu en a été publié sous ce titre : *Assemblée générale des comités catholiques de France*, 1872. Chaque année le comité publiait, sous le même titre, un volume contenant le compte rendu des travaux de l'assemblée. Cette collection est précieuse pour qui veut se rendre compte du mouvement des œuvres catholiques à cette époque.

2. Ces comités furent autorisés par le gouvernement du duc de Broglie. J. Simon, nous le verrons, essaya de les dissoudre au commencement de 1877.

Elle se tint à Paris du 19 au 25 mai 1873. M<sup>re</sup> Guibert présida la première séance et bénit l'œuvre qui se constituait définitivement. « L'œuvre que vous avez entreprise est vraiment l'œuvre de Dieu, dit-il. Elle est approuvée par le Saint-Père; les évêques l'approuvent aussi; elle est bien reçue de tous les catholiques. » M. Chesnelong dirigea les travaux de l'assemblée et caractérisa ainsi le but des comités : « Propager et féconder les œuvres du dévouement catholique, revendiquer leur liberté si elle est menacée, et puis, à cette propagande de doctrines subversives qui, de Dieu à l'enfant, s'attaquent aux majestés les plus hautes et aux faiblesses les plus sacrées, opposer la défense énergique des affirmations chrétiennes..., telle est la tâche que vous avez entreprise. »

Pendant de longues années le comité catholique poursuivit cette noble tâche avec succès et persévérance. Parmi les hommes qui s'y dévouèrent, comment ne pas nommer MM. Bailloud, Besson, Baudon, de Belcastel, Carron, mais surtout MM. Keller et Chesnelong. Ce dernier avec sa foi profonde, son esprit modéré, son cœur chaud et bienveillant, son éloquence abondante et naturellement religieuse, fut en réalité l'âme du comité. Chaque printemps, il présidait l'Assemblée générale qui était comme un grand foyer de centralisation et de vie catholique. On y venait de tous les points de la France. Les évêques y envoyaient leurs délégués et parfois y paraissaient eux-mêmes. Les prédicateurs les plus renommés, les meilleurs orateurs s'y faisaient entendre. On se comptait, on s'encourageait mutuellement à la lutte sainte. On formulait des vœux, quelquefois même des vœux intempestifs. Mais surtout on s'occupait de façon très active des œuvres religieuses; on les passait en quelque sorte en revue et l'on constatait leurs progrès; on stimulait celles qui languissaient et on en créait de nouvelles.

Sous la haute direction du Comité central, neuf commissions permanentes avaient été constituées pour diriger les neuf groupes d'associations d'œuvres catholiques. Si l'on veut se rendre compte de l'importance et de la variété de ces œuvres, il suffit de remarquer l'objectif général de



chacun de ces neuf groupes. — 1° OEuvres de prières<sup>1</sup>; 2° OEuvres pontificales<sup>2</sup>; 3° OEuvres générales (conférences publiques, secours aux blessés, bibliothèques militaires, sanctification du dimanche); 4° OEuvres d'enseignement; 5° OEuvres de propagande par la presse (journaux, brochures, livres, almanachs); 6° OEuvres d'économie sociale; 7° OEuvres relatives à l'art chrétien; 8° OEuvres relatives à la législation et au contentieux; 9° OEuvres des Pèlerinages en Terre Sainte et des Chrétiens d'Orient.

1. Très nombreuses: les principales sont celles du Vœu national, du Très Saint-Sacrement, de l'Adoration perpétuelle, de l'Adoration nocturne, des pèlerinages Eucharistiques, de la Communion réparatrice, de l'Apostolat de la prière, etc., etc.

2. Il s'agit surtout du *Denier de saint Pierre*, dont le produit s'éleva, en cinq ans, à une cinquantaine de millions.

## CHAPITRE VIII

### LES OEUVRES CATHOLIQUES APRÈS 1870. — L'APOLOGÉTIQUE, LA PRÉDICATION, LA PRESSE.

Malgré certaines critiques que nous avons dû faire, l'Église de France donne, à l'époque que nous étudions, l'impression d'une force incomparable. Cette grande armée du clergé séculier et régulier, parfaitement soumise au Pape et aux évêques, disciplinée, active, dévouée jusqu'à la mort, animée d'une foi vivante et profonde, lutte pour défendre et développer cette foi au sein de la société qui l'entoure. Nous décrirons plus tard l'armée ennemie qui, elle aussi, est puissante et dirigée par des chefs intelligents et habiles. Contentons-nous pour le moment de suivre l'Église sur les divers terrains où elle combat, et de nous rendre compte de l'efficacité de son action pendant ces huit années. Il est bien entendu, si nous formulons quelques réserves, si nous exprimons quelques regrets, si nous signalons certaines lacunes, que nous sommes inspirés par l'amour de l'Église le plus profond et le plus tendre, et par l'ardent désir de sa victoire définitive.

#### I

Pendant tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle la foi catholique a été en butte aux attaques de la science, et cela sur tous les terrains à la fois. Sans parler de la philosophie, la critique historique s'efforce d'infirmier l'authenticité des Écritures; la

géologie, l'astronomie sapent à qui mieux mieux le récit de la Genèse. De leur côté la biologie, la paléontologie, la linguistique s'acharnent à détruire les dogmes de la création et de l'unité de l'espèce humaine. Tous les jours l'Allemagne engendre contre l'Église des factums lourds, épais, indigestes, qui seraient sans danger, s'ils n'étaient aussitôt traduits, allégés, mis à la portée du public français. C'est la *Revue Germanique*, où écrivent Littré, Renan, de Rougé, Taine, etc., qui, surtout pendant les dix dernières années de l'Empire, accomplit cette vulgarisation. Ce mouvement continue sous la République. De 1872 à 1878, Renan publie *l'Histoire des Origines du Christianisme*. Dans les régions élevées de la société, magistrats, avocats, professeurs dévorent avec avidité ces livres d'une forme séduisante et perdent insensiblement la foi traditionnelle.

Le danger est formidable. Les libres-penseurs triomphent. Sous les formes les plus obséquieuses, ils pressent l'Église de répondre aux affirmations de la science. « Rien ne manque aux docteurs et apologistes de la théologie catholique pour accomplir cette tâche, si elle est possible... » écrit M. Vacherot. « Telle est aujourd'hui la situation de la théologie vis-à-vis de la critique, qu'elle ne semble plus avoir que l'un de ces deux partis à prendre, ou répondre directement et les textes à la main aux prétentions de la science nouvelle, ou se résigner à la nécessité des temps en les acceptant... Après avoir perdu les vastes domaines de la nature, il est visible qu'elle est en train de perdre les domaines plus obscurs de l'histoire, et que le moment n'est pas très éloigné où il lui faudra céder ces profonds et intimes domaines de la conscience qui sont ses derniers retranchements. Il est sans doute un parti de théologiens qui résistera toujours à l'expérience historique et morale, comme il a résisté à l'expérience physique; mais dans cette lutte obstinée contre la loi du progrès, garderont-ils en psychologie, en morale, en histoire, la direction de la pensée moderne qui leur a échappé en astronomie et en physique? Le passé semble répondre ici de l'avenir <sup>1</sup>. »

1. E. Vacherot, *la Religion, passim*.

Il est évident que, pour résister à ces attaques de toute sorte, pour déjouer cette vaste conjuration scientifique, l'Église aurait besoin de compter parmi ses évêques, ses religieux et ses prêtres, de véritables savants. Qu'a fait l'épiscopat pour développer l'enseignement supérieur du clergé? Quelles sont, pendant ces huit années, les œuvres d'apologétique, de théologie ou d'histoire dont il puisse s'honorer?

Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle l'Église a tenu en ses mains le sceptre de la science. A cette époque, dit très bien M<sup>sr</sup> Bannard, « au lieu de prendre la tête du mouvement scientifique provoqué par la méthode expérimentale de Bacon, elle se confine exclusivement dans le théologique pur, délaissant ou à peu près les sciences d'observation, lesquelles s'émancipant alors de sa tutelle, s'avancent à grands pas, sans elle et bientôt contre elle, à la conquête du monde moderne <sup>1</sup> ». Après la Révolution, les évêques se préoccupent avant tout de pourvoir au rétablissement du culte et au recrutement de ses ministres. On ne tente même pas d'organiser une école supérieure ecclésiastique. Le cardinal Fesch et M<sup>sr</sup> Frayssinon en ont l'idée; mais l'épiscopat ne lessoucient pas. En 1825, Charles X offre à cet effet le Val-de-Grâce, propose de le doter de 200 000 francs : on laisse échapper cette magnifique occasion <sup>2</sup>. Sous les régimes suivants, la vieille Sorbonne reconstituée a quelques professeurs éminents; mais leurs cours sont désertés par le clergé, sous prétexte de gallicanisme. N'est-il pas humiliant de constater que l'œuvre d'un laïque, les *Études philosophiques* d'Auguste Nicolas, soient l'ouvrage d'apologétique le plus répandu pendant les deux tiers du siècle <sup>3</sup>? Jusqu'à l'apparition de la *Vie de Jésus* par Renan

1. M<sup>sr</sup> Bannard, *Lettre aux évêques sur l'utilité de l'instruction scientifique dans le clergé*, p. 4 (Paris, Poussielgue, 1898).

2. R. P. Baudrillart, *Le renouvellement intellectuel du clergé de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 33.

3. Il vient après un autre laïque, M. Roselly de Lorgues, dont l'ouvrage : *Le Christ devant le siècle*, paru en 1835, atteint promptement une vingtaine d'éditions. D'autres laïcs, comme MM. Wallon, Foisset, Th. H. Martin, publient d'importants ouvrages d'apologétique. Nous ne parlons pas des grands travaux des de Maistre, de Bonald, Montalembert, Ozanam, etc. On sait que Lacordaire, dont les conférences offrent une admirable défense du catholicisme, fut accusé de romantisme, de naturalisme, de libéralisme, etc.

(1863) <sup>1</sup>, les évêques semblent ignorer les attaques de la science. Deux ou trois seulement s'occupent de relever le niveau des études cléricales. En 1855, M<sup>sr</sup> Dupanloup obtient de conférer dans son grand séminaire les deux premiers grades théologiques, et cette faveur lui fournit l'occasion d'une magnifique instruction à son clergé, accompagnée de règlements relatifs aux études ecclésiastiques dans son diocèse <sup>2</sup>. En 1867, M<sup>sr</sup> Meignan, évêque de Châlons, envoie à Rome les meilleurs de ses séminaristes pour y prendre leurs grades <sup>3</sup>, et M<sup>sr</sup> Darboy permet à un de ses prêtres les plus distingués, l'abbé Vollot <sup>4</sup>, d'aller à Tubingen apprendre l'allemand et l'hébreu. Partout ailleurs, les élèves de nos grands séminaires s'atrophient, se consomment, réclament vainement d'être alimentés plus largement aux sources profondes des lettres et des sciences sacrées; on ne songe point à les satisfaire.

A vrai dire, depuis 1850, on fonde dans tous les diocèses un grand nombre de collèges, et comme on l'a justement remarqué, « les nécessités de l'enseignement libre provoquent jusqu'à un certain point le développement intellectuel du clergé <sup>5</sup> ». Mais le métier de professeur exige une préparation, des examens, des grades; les évêques ne paraissent pas le soupçonner. Avant 1875, il existe en France

1. M<sup>sr</sup> Plantier, le P. Gratry, l'abbé Freppel répondirent à Renan. L'abbé Meignan lui prouva que les savants allemands n'appréciaient point son ouvrage; mais les vraies réfutations ont été les Vies de Jésus, publiées beaucoup plus tard, par MM. Fouard, Lecamus et le P. Didon.

2. *Vie de M<sup>sr</sup> Dupanloup*, par M<sup>sr</sup> Lagrange, t. II, p. 173, et *Œuvres choisies de M<sup>sr</sup> Dupanloup*, t. VI.

3. En arrivant à Châlons, le jeune évêque commence par renvoyer les Lazaristes du grand séminaire. « Dans l'espace de trente ans, écrit-il au pape en 1867, il a passé une cinquantaine de professeurs dans mon grand séminaire; aussi l'enseignement théologique est-il d'une faiblesse proverbiale en France... J'ai déjà envoyé à Rome, pour y perfectionner ses études, un prêtre de talent; je me propose d'en faire autant chaque année. Ces prêtres deviendront un jour les curés-doyens, et plus tard les dignitaires de l'Église de Châlons. » *Le Cardinal Meignan*, par l'abbé Boissonnot, p. 225. Mais M<sup>sr</sup> Meignan ne réussit pas et fut vaincu par la routine.

4. Alexis Crosnier, *Souvenirs de l'Abbé H. Vollot*, Paris, Poussielgue. Ce jeune prêtre, d'un brillant avenir, mourut prématurément.

5. J. Guibert, supérieur du séminaire de l'Institut catholique à Paris, *Le cinquantième de la loi de 1850*, *Revue du Clergé français*, 15 décembre 1899.

trois petites écoles normales ecclésiastiques, préparant à la licence les futurs professeurs, l'École Saint-Aubin à Angers, établie en 1872 par M<sup>sr</sup> Freppel, la maison des Chartreux à Lyon et surtout l'École des Carmes à Paris. Cette dernière, de beaucoup la plus importante, a été fondée en 1845 par M<sup>sr</sup> Affre. Chose curieuse, l'archevêque de Paris a été encouragé à cette création par M. Cousin, ministre de l'Instruction publique, qui lui disait : « Rome sait à quel point la grandeur du clergé français importe à la chrétienté tout entière, et elle ne peut qu'applaudir à un établissement dont le but est le perfectionnement des études théologiques et la formation d'une élite ecclésiastique, capable de soutenir dans ces temps difficiles l'ancienne réputation de savoir et de lumière de l'Église de France <sup>1</sup>. » L'École des Carmes a eu des directeurs éminents : M<sup>sr</sup> Cruice, Hugonin, Isoard, Maricourt, les abbés Thénon et Ledein. Son premier licencié s'appelait Foulon, devenu plus tard cardinal archevêque de Lyon; son premier docteur fut l'abbé Lavigerie en 1850. L'École a formé en trente ans 180 licenciés et 20 docteurs ès-lettres, 20 licenciés et 4 docteurs ès-sciences. Mais ces efforts ont été trop restreints <sup>2</sup>. « Nous étions peu nombreux, » écrivait récemment un des meilleurs élèves de l'École, devenu depuis directeur du collège Stanislas, « une vingtaine environ, quoique l'État fournit annuellement vingt-quatre bourses, mais l'indifférence des évêques pour la haute culture ecclésiastique et la formation des professeurs était telle que les 84 diocèses de France ne suffisaient pas à pourvoir de titulaires ces vingt-quatre bourses; pour combler les vides, il fallait prendre les ecclésiastiques qui se présentaient d'eux-mêmes, et on ne pouvait toujours se montrer très sévère <sup>3</sup>. »

L'Église trouvera-t-elle du moins dans le clergé régulier, cette élite de savants dont elle a besoin? Cela pourrait et

1. *Vie de M<sup>sr</sup> Affre*, par l'abbé Cruice (Paris, 1849), p. 117.

2. *La maison des Carmes* (1640-1875), par l'abbé Pisani (Paris, Poussielgue, 1891); *L'École des Carmes*, par l'abbé Demimuid (Paris, Douniol, 1871).

3. *Étude sur la formation des professeurs ecclésiastiques*, par l'abbé Pautonnier, directeur du collège Stanislas (Paris, Poussielgue, 1894), p. 22.

devrait être. Malheureusement les diverses tentatives faites en ce sens par Lamennais, Bautain et Gratry ont toutes plus ou moins échoué<sup>1</sup>. L'Oratoire, rétabli en 1854, a fourni quelques apologistes de haute valeur, comme les PP. Gratry et de Valroger. Personne n'a mieux compris que ce dernier « les besoins de la controverse philosophique et religieuse<sup>2</sup> ». Veut-on savoir quel idéal élevé se proposait ce groupe d'élite, qu'on lise le *Discours sur le devoir intellectuel des chrétiens au XIX<sup>e</sup> siècle et la mission des prêtres de l'Oratoire*, par le P. Gratry, et les trois chapitres que le P. Adolphe Perraud a consacrés à l'apostolat de la science, dans son beau livre sur *l'Oratoire de France au XVII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles*. « Il faut, disait M<sup>re</sup> d'Hulst, que l'Oratoire soit la congrégation des Chanoines réguliers de la science<sup>3</sup>. » Mais une réunion d'hommes ne vit pas seulement de science; l'Oratoire se laissa détourner de son but essentiel par la direction des collèges et ne donna pas tout ce qu'on en pouvait attendre<sup>4</sup>. Aussi bien, les ordres religieux ont-ils, sous ce rapport, une responsabilité proportionnée à leurs ressources. Les Jésuites ont bataillé dans leurs *Études* contre la fausse science, et réclamé, le P. Matignon plus que les autres<sup>5</sup>, la création de séminaires supérieurs. Mais ont-ils été bien inspirés en consacrant à l'enseignement secondaire le meilleur de leurs forces? Les Dominicains se glorifient à bon droit du P. Monsabré dont nous apprécions plus loin l'œuvre importante. On ne saurait trop regretter que les Sulpiciens, qui attiraient chaque année dans leur congrégation l'élite de leurs 24 séminaires, n'aient pas mieux compris à quoi les obligeaient, sous le rapport scientifique, les

besoins modernes de l'Église. Quant aux Bénédictins français, outre la publication de la *Gallia Christiana* qui les honore grandement, ils ont fourni sur la liturgie et sur l'Apostolicité des Églises d'importants travaux. Mais en général ces travaux sont inspirés par un esprit étroit plutôt que scientifique; ils combattent leurs coreligionnaires libéraux de préférence aux ennemis déclarés de la foi. Qu'on se rappelle les attaques acharnées de Dom Guéranger contre l'admirable ouvrage d'Albert de Broglie, *l'Église et l'Empire Romain au IV<sup>e</sup> siècle*. « Aux yeux de ce parti intolérant, dit très bien le P. Baudrillart, tout ce qu'inspirait la méthode critique était suspect. Il flairait partout le naturalisme et l'hétérodoxie<sup>1</sup>. »

Telle est la situation jusqu'en 1875. Elle se résume dans cette phrase de M<sup>re</sup> Turinaz : « Ce qui manque évidemment au clergé français, c'est une science supérieure<sup>2</sup>. » — « Oh ! que ma voix n'est-elle assez forte pour se faire entendre de ceux qui nous suivent dans la carrière, aspirant à servir l'Église, à la soutenir, à la défendre ! » écrit de son côté M<sup>re</sup> Lavigerie. « Elle leur montrerait la nécessité, la fécondité, la gloire de cet apostolat nouveau. Les premiers apologistes de la foi, les Justin, les Cyprien, les Origène, les Clément, les Tertullien, les Augustin, les Jérôme, dans des siècles qui ressemblaient aux nôtres, se servirent pour confondre le paganisme des armes qu'ils empruntèrent aux écoles savantes de leur temps; il faut que les docteurs nouveaux demandent aux sciences de notre temps les armes avec lesquelles ils renverseront l'incrédulité. Qu'ils entrent dans cette voie ! qu'ils y consacrent leur vie ! que dans nos uni-

1. Voir en particulier au sujet de M. Bautain le beau travail de mon confrère le P. Baudrillart sur *Le renouvellement intellectuel du Clergé français au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 22 et suiv.

2. Les principaux livres du P. de Valroger sont : *L'âge du monde et de l'homme, d'après la Bible et l'Église* (Paris, 1869); *La Genèse des Espèces, Études philosophiques et religieuses sur l'Histoire naturelle et les naturalistes contemporains* (Paris, 1873).

3. Paroles de M<sup>re</sup> d'Hulst au R. P. Largent.

4. Voir *Le P. Gratry*, par le R. P. Chauvin, de l'Oratoire, chap. ix et x.

5. *Études religieuses*, années 1863 et 1864.

1. Baudrillart, *loco citato*. « Ce qu'il y a de terrible maintenant, écrivait d'Allemagne l'abbé Vollot, c'est qu'on ne laisse personne en repos : si l'on ne déclare pas, à propos d'une brochure sur les sangues, qu'on se soumet au jugement de l'Église mère et maîtresse, et que les épreuves ont été corrigées par les théologiens romains, tout est perdu. Je vous assure que je tremble parfois pour l'avenir. Je ne suis pas rationaliste, oh ! pas du tout. Mais l'orthodoxie laïque devient de nos jours si chatouilleuse qu'il me faudra peut-être enfouir dans mes tiroirs les belles choses que j'ai ramassées à Tubingue. Ce sera triste. J'ai pourtant beaucoup travaillé. » 19 février 1865.

2. Lettre du 8 septembre 1874, au cardinal Guibert.

versités renaissantes, on se propose de confondre ces grandes erreurs, auxquelles la physique, la géologie, la chimie, toutes les sciences prêtent aujourd'hui leur nom ! qu'ils réduisent au néant les tristes hypothèses sur lesquelles l'impiété bâtit ses systèmes ! qu'ils montrent l'unité sublime qui unit toutes les œuvres de Dieu ! qu'ils en dressent à leur auteur un trophée magnifique ! C'est ce que fit Augustin pour les sciences de son temps. Où est le génie qui parlera aux temps nouveaux le langage qu'ils attendent et donnera à nos sciences la *Cité de Dieu* ? »

Les évêques semblent enfin comprendre cette nécessité, et réclament unanimement la liberté de l'Enseignement supérieur. A peine l'ont-ils obtenue, ils mettent une ardeur généreuse à l'organiser. A vrai dire, ils se préoccupent plus de former des avocats et des médecins chrétiens que des prêtres savants ; les premières facultés créées sont celles des lettres, des sciences et du droit. Mais des facultés de théologie se fondent aussi dans chacune des universités. A Paris surtout, elles ont à leur tête des hommes éminents, comme M<sup>sr</sup> d'Hulst, les abbés de Broglie et Duchesne. A Poitiers, M<sup>sr</sup> Pie établit également une faculté de théologie, que Pie IX érige solennellement, et dont la direction est confiée aux Jésuites (1875). Malgré les rudes conditions d'existence qui bientôt leur seront faites, on peut espérer que ces jeunes universités deviendront dans l'Église de France des foyers intenses de vie intellectuelle.

## II

Il nous faut maintenant signaler les travaux d'apologétique, de théologie ou d'histoire qui honorent davantage l'Église pendant ces huit années. En philosophie, la stérilité est complète. Le mouvement néo-scolastique ne commencera en France que sous Léon XIII. C'est plus tard aussi que M<sup>sr</sup> d'Hulst et l'abbé de Broglie essaieront de réfuter les erreurs philo-

1. M<sup>sr</sup> Lavigerie, *Mandement sur la conspiration actuelle contre Dieu et l'Église*, septembre 1877.

sophiques contemporaines, et que M. Ollé-Laprune fera revivre Malebranche et le P. Gratry.

L'Église n'est guère plus riche au point de vue de l'exégèse. Une réédition des *Saints Livres vengés* de l'abbé Glaire, la Bible publiée par M. Trochon, où les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont précédés de savantes notices, les derniers travaux bibliques du sulpicien Le Hir, édités, après sa mort<sup>1</sup>, et les premiers de son confrère, M. Vigouroux, l'important ouvrage du P. de Valroger sur *la Genèse des Espèces*, de fortes études sur le déluge et sur l'Ecclésiaste de l'abbé Motais, professeur au grand séminaire de Rennes, voilà tout ce qu'on peut opposer aux livres de Renan et de Havet pendant cette période. M<sup>sr</sup> Meignan, évêque de Châlons, ne reprendra que plus tard ses travaux exégétiques<sup>2</sup>.

Dans le domaine théologique, les hommes et les œuvres heureusement ne manquent point. L'archevêque de Lyon, M<sup>sr</sup> Ginoulhiac, a fait paraître, vers la fin de l'Empire, une *Histoire des dogmes* qui fait autorité. M<sup>sr</sup> Pie, nous l'avons dit, est un théologien de première valeur ; mais ses instructions synodales les plus célèbres sont antérieures à 1870. En 1872, il publie le VII<sup>e</sup> volume de ses œuvres, auquel le clergé fait un accueil empressé. Ce volume contient, outre les discours et mandements de l'évêque, la synodale sur la première constitution du concile du Vatican. On y admire comme toujours la plénitude de la doctrine, une science incontestable des Écritures et de la tradition catholique, et l'ampleur majestueuse de la forme.

Mais les deux œuvres théologiques qui attirent le plus l'attention à cette époque sont les carêmes du P. Monsabrè à Notre-Dame de Paris, et *Le Christianisme et les temps présents* de l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans.

Après avoir, en 1872, opposé le radicalisme chrétien au

1. M. Le Hir était mort en 1868 ; on publia ses travaux sur la poésie biblique, sur Job, etc. en 1873.

2. Vers 1877, le gouvernement offre aux évêques de transformer le sanctuaire de Sainte-Anne à Jérusalem en un Institut supérieur d'Études bibliques et archéologiques. Pas un prêtre n'est présenté par les évêques pour cet Institut, qui devient une école apostolique des Pères Blancs d'Afrique. — Baurard, *Le Cardinal Lavigerie*, II, 98.

radicalisme athée, l'illustre dominicain commence en 1873 *l'Exposition du dogme catholique*. Il continuera jusqu'en 1890, à interpréter, à expliquer le Credo, depuis la première parole jusqu'à la dernière, et ses vingt-sept volumes forment le monument d'apologétique le plus considérable de notre temps. L'herméneutique du P. Monsabré n'admet pas plus les nouveautés stériles que les généralisations vagues; elle s'inspire toujours de l'Évangile, des Écritures, des Pères et des Docteurs, de saint Thomas d'Aquin surtout, son maître préféré dont il s'est approprié pendant de longues années les sévères conceptions théologiques. « Vulgariser l'enseignement de saint Thomas, a-t-il écrit, en tenant compte des légitimes exigences de l'esprit moderne et des découvertes de la science, a été le désir de toute ma vie apostolique. » *L'existence de Dieu, — l'être, la perfection et la vie de Dieu, — l'œuvre de Dieu ou la Création, le Gouvernement de Dieu*, tels sont les sujets traités dans les trois séries de conférences qui remplissent les quatre premiers volumes (1873-1876). En 1877, Jésus-Christ apparaît; l'orateur entre dans le mystère chrétien par excellence; il montre les raisons profondes de l'Incarnation, précise la nature de ce mystère et en donne la formule exacte. Il ne se contente pas d'exposer le dogme; il réfute chemin faisant toutes les erreurs du jour. Esprit net, vigoureux, il enseigne plutôt qu'il ne persuade; il marche en avant, sans s'inquiéter d'être toujours compris et suivi. On lui a reproché d'être plus méthodique qu'original, d'avoir trop catéchisé, de s'être trop adressé à la raison, pas assez au cœur et à l'imagination<sup>1</sup>.

C'est un reproche qu'on ne saurait faire à l'abbé Bougaud. Aussi bien « le cœur a ses raisons que la raison ne comprend

1. Monsabré avait publié antérieurement quatre volumes d'*Introduction au dogme catholique*: 1° Rapport de la foi et de la raison. Les principes et les erreurs. — 2° De la préparation rationnelle de l'acte de foi par l'examen des prophéties. — 3° De la préparation rationnelle de l'acte de foi par l'examen des miracles. — 4° De la préparation rationnelle de l'acte de foi par l'examen des témoignages. — *L'Exposition du dogme catholique* sur Dieu et Jésus-Christ forme 6 volumes jusqu'en 1878. — Sur Monsabré voir une étude de L. Collin, parue dans la *Revue du Monde catholique*, en 1877; — une étude du P. Prélot dans les *Études religieuses*, 1876; — une notice d'Oscar Havard dans *Les grandes figures catholiques*, etc., etc.

pas », et ne sont-elles pas souvent les plus persuasives? Le Christianisme est amour encore plus que vérité, et il appartient à l'apologiste de faire ressortir ce côté fortifiant et consolateur de la religion. C'est ce que semble s'être proposé l'abbé Bougaud dans les cinq volumes qui ont pour titre *Le Christianisme et les temps présents : la Religion et l'Irréligion, Jésus-Christ, les Dogmes du Credo, l'Église, la Vie chrétienne*. Cette âme vraiment sacerdotale, délicate, éloquente, qui comprenait mieux que personne les besoins de son temps, a écrit une œuvre apologétique digne, à certains égards, de Lacordaire et de Gratry. Sa plume excelle à peindre les choses du cœur; elle éveille plus d'émotions que d'idées. En quelques épisodes, la sensibilité eût même gagné à être plus contenue<sup>1</sup>.

Le Christianisme est amour, disions-nous; il est vie aussi: son but essentiel n'est-il pas d'élever les âmes à une vie supérieure? Il n'a jamais failli à cette haute mission. Les ouvrages sérieux de spiritualité ne manquent point à l'époque que nous étudions, et cela console un peu de constater par ailleurs tant de pauvreté. Sans parler des nombreux ouvrages de l'archevêque de Reims, M<sup>sr</sup> Landriot, composés en quelque sorte avec la moelle des Pères et des Docteurs<sup>2</sup>, les trois volumes de l'abbé de Broglie sur *la Vie surnaturelle* sont de premier ordre. L'auteur s'adresse surtout aux hommes, aux jeunes gens instruits et désireux de devenir vraiment les disciples du Christ. Il leur montre ce qu'est cette vie mystérieuse produite par la foi dans l'âme régénérée; il en précise le caractère; il en indique le terme qui n'est autre que Dieu lui-même; il rappelle les moyens qui doivent conduire à ce terme bienheureux, la foi et la grâce; il explique de la façon la plus rationnelle les merveilles surnaturelles opérées dans l'âme par les sacrements, le dogme de la chute, du péché originel et de notre relèvement par la grâce. Une haute culture théologique, un zèle

1. *Le Christianisme et les temps présents*, Paris, Poussielgue.

2. Les principaux ouvrages de M<sup>sr</sup> Landriot sont: *Le Christ de la Tradition*, 2 vol.; *Conférences aux Dames du Monde*, 2 vol.; *La Femme pieuse*, 2 vol.; *La Femme forte*; *La Prière*, *L'Eucharistie*, etc., etc. (Paris, Lecoffre).

sacerdotal contenu mais ardent, anime ces trois volumes écrits d'un style sobre et vigoureux. Ce n'est d'ailleurs qu'un prélude aux œuvres que plus tard nous donnera M. l'abbé de Broglie<sup>1</sup>.

Ces petits volumes ne sont aussi qu'un prélude, si on les compare à l'œuvre magistrale de M. l'abbé Charles Gay. Cet homme éminent, épris dès l'enfance des beautés de l'art, de la musique surtout, intime ami de Charles Gounod, converti par Lacordaire à l'âge de dix-huit ans, devient prêtre et s'adonne à la prédication sous la direction de l'illustre dominicain. En 1849, il subit l'influence de l'abbé de Ségur et de quelques ecclésiastiques ultramontains ardents; il abandonne les idées libérales et, sept ans plus tard, en 1857, s'attache à M<sup>sr</sup> Pie et se fixe à Poitiers, en dépit du P. Lacordaire, qui « déplore de voir son jeune ami se rendre ainsi solidaire d'une école qu'il tient pour égarée et funeste ». Il collabore activement à l'œuvre de M<sup>sr</sup> Pie, spécialement lors du concile du Vatican; sa main, bien que discrète et voilée, se reconnaît dans les *Synodales sur les erreurs du temps*<sup>2</sup>; mais il ne publie rien lui-même jusqu'en 1874.

A cette époque, il fait paraître *La vie et les vertus chrétiennes dans l'État religieux*, et cet ouvrage est un événement dans le monde catholique. En dix-sept traités spirituels, dont chacun forme un tout complet, sans cesser de faire partie d'un ensemble fortement conçu et étroitement lié, l'auteur étudie tour à tour la vie chrétienne, les vertus qui en sont le fruit, l'état religieux qui en est le couronnement. Il nous apprend ce que sont en leur fond la foi et la crainte de Dieu, l'espérance et l'humilité, la mortification et la charité; il nous décrit la sainte pauvreté, la chasteté et l'obéissance qui doivent s'épanouir dans l'âme religieuse; il nous peint cet inévitable adversaire que toute âme trouve sur son chemin, la

1. *La Vie surnaturelle* (3 vol., Poussielgue). — *Vie de l'abbé de Broglie*, par le P. Largent de l'Oratoire. — Il est regrettable qu'on n'ait point réuni en une publication d'ensemble les œuvres apologétiques de l'abbé de Broglie, qui sont éparpillées de tous côtés.

2. Voir la notice consacrée à M<sup>sr</sup> Gay, par M<sup>sr</sup> Baunard, en tête du t. I<sup>er</sup> des *Correspondances* (Oudin). Ces correspondances sont, on le sait, du plus haut intérêt.

tentation; et il nous présente sous les traits les plus consolants cet hôte auquel nous ne pouvons fermer notre porte, la douleur. Ces deux volumes, dont nous ne faisons qu'indiquer succinctement le sujet, font de M<sup>sr</sup> Gay le plus grand mystique du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien qu'écrits spécialement pour les religieuses du Carmel, ils conviennent aussi aux prêtres et à toutes les âmes qui veulent connaître et pratiquer sérieusement la vie intérieure. Nulle part les incrédules eux-mêmes ne pourront mieux constater jusqu'à quelles hauteurs sublimes le christianisme élève les âmes régénérées. Il va de soi que ces traités sont composés avec la plus pure substance des livres saints. Nourri de l'esprit des Docteurs de l'Église, de saint François de Sales, de sainte Thérèse, du P. de Bérulle et des premiers Oratoriens, de Thomassin en particulier, M<sup>sr</sup> Gay, et c'est ce qui nous charme, possède à un degré plus éminent que les grands mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle, le sentiment profond des beautés de la nature; il n'a pas le cœur austère et classique des âges précédents, tous plus ou moins refroidis à leur insu par le jansénisme; il doit beaucoup, sous ces divers rapports, à l'oratorien anglais Faber, mais il est plus contenu et mieux ordonné que lui. En somme, le traité de *La vie et des vertus chrétiennes* est l'œuvre d'un moraliste qui sent les besoins de son temps et les satisfait. Il révèle de même un véritable écrivain. Sans doute ses phrases nous apparaissent parfois un peu tendues et trop chargées d'idées; on souhaiterait souvent moins de raideur et plus d'abandon. Malgré tout, un souffle puissant anime ces volumes; un grand courant de vie entraîne le lecteur et l'élève « jusqu'au type de toute beauté, jusqu'au foyer de tout amour, jusqu'au centre de toute vérité, Jésus-Christ ».

Aussi, et cela fait honneur aux chrétiens de ce temps, le succès de l'ouvrage fut-il considérable. Deux mille exemplaires furent enlevés dans un mois; les éditions et les traductions se multiplièrent. L'auteur, nous dit son biographe, en était dans un étonnement proche de l'embarras et de la confusion<sup>1</sup>. Il se décida, en 1877, à publier deux volumes

1. Baunard, *ibid.* — *La Vie et les Vertus chrétiennes*, 2 vol., Paris, 1874. — *Conférences aux Mères chrétiennes*, 2 vol. (Paris, Oudin).

nouveaux : *Conférences aux Mères chrétiennes*. On y retrouve la même richesse de doctrine, la même élévation de pensée que dans les précédents; et s'ils eurent moins de lecteurs, ils firent néanmoins beaucoup de bien.

### III

L'impression est moins favorable quand on passe du champ de la théologie dans celui de l'histoire. On aperçoit tout d'abord un homme qui se débat contre des difficultés inextricables : c'est l'abbé Darras. Il a eu, après Rohrbacher du reste, l'audace extrême d'entreprendre d'écrire à lui tout seul l'*Histoire générale de l'Église*. D'année en année, les volumes succèdent aux volumes. Les premiers ont été accueillis par le clergé avec une faveur qui tenait de l'enthousiasme. Le tome XVI<sup>e</sup> sur Honorius, voit le jour en 1872, et M<sup>sr</sup> de Ségur en fait dans l'*Univers* un compte rendu dithyrambique, car l'abbé Darras se propose avant tout de confondre le gallicanisme et d'aider au triomphe des idées ultramontaines. Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> volumes, qui traitent de Charlemagne et de ses successeurs, paraissent quelques mois plus tard, et Louis Veuillot écrit : « A mon avis, rien de plus important ne se publie aujourd'hui, rien de plus vivant, rien qui mérite davantage d'être lu et médité? Il n'y a pas de meilleur livre de piété, pas de meilleur livre d'histoire, et, s'il faut tout dire, pas de meilleur livre de politique et de littérature. C'est le vrai livre de l'espérance nationale <sup>1</sup>. »

Hélas ! Qui ne sait que cette grande espérance est devenue une grande faillite, faillite matérielle<sup>2</sup>, et faillite scientifique?

1. *Univers*, 22 juillet 1873.

2. L'histoire complète devait avoir 25 volumes, à raison de 5 francs le volume, et si ce chiffre était dépassé, les souscripteurs devaient recevoir pour rien les volumes supplémentaires. Or bientôt le sujet s'allongeant sous la plume infatigable de Darras, on ne parla plus de 25 mais de 50, de 60 volumes. Le 25<sup>e</sup>, le dernier qui soit de Darras, conduit l'histoire de l'Église jusqu'en 1109. Ses continuateurs, Bareille et Fèvre, en ont ajouté 15 pour compléter l'ouvrage. Mais les souscripteurs frustrés, obligés de payer les derniers volumes comme les premiers, se plaignirent et menacèrent de faire un procès.

L'Histoire de Darras n'a plus, au jugement des meilleurs érudits, aucune autorité. On reproche à l'auteur de n'être pas remonté aux sources, aux textes primitifs, et d'avoir commis, par ignorance ou par oubli, d'étranges erreurs. Un jésuite belge, le savant bollandiste de Smedt, dans ses *Principes de la critique historique*, accuse Darras de manquer « d'étude sérieuse et de probité scientifique », ajoutant que ce qui lui a fait entreprendre son travail, c'est la douleur, l'indignation qu'a excitées en lui le succès de certains ouvrages, tels que l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras, etc. <sup>1</sup>. M<sup>sr</sup> Ulysse Chevalier l'incolpe d'avoir « substitué à la culture sévère, impartiale, désintéressée de la science, des développements littéraires, des amplifications oratoires, et d'avoir espéré dissimuler sous un pavillon d'orthodoxie la médiocrité ou la fausseté de sa marchandise<sup>2</sup> ». Enfin, M<sup>sr</sup> Douais, évêque de Beauvais, dans un remarquable travail sur l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, résume tous ces jugements dans cette phrase, trop sévère peut-être pour Rohrbacher : « Les Histoires générales de l'Église de Rohrbacher, de Darras, parce qu'elles furent écrites dans un sens antigallican, parurent combler toutes les lacunes..., mais le succès en a été considéré à l'étranger comme la preuve la plus significative de la décadence des études historiques au sein du clergé français<sup>3</sup>. »

Comment ne pas mentionner la grande querelle engagée depuis plus d'un demi-siècle sur l'apostolicité des Églises de Gaule? Deux systèmes sont en présence. Les uns prétendent que ce pays a été évangélisé d'abord par saint Lazare et saint Maximin, disciples du Christ, puis par sept prédicateurs, envoyés par saint Pierre, Trophime à Arles, Martial à Limoges, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, etc.; et enfin par un groupe d'apôtres délégués par saint Clément, successeur de saint Pierre, au second siècle, saint Denis à Paris, saint Julien au Mans, saint Taurin à Evreux, etc. Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et ses disciples dom Chamard et

1. De Smedt, *Principes de Critique historique*, p. 286.

2. *Bulletin critique*, 1881, t. II, p. 112.

3. M<sup>sr</sup> Douais, *De l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, p. 76.



dom Piolin, M. Faillon, de Saint-Sulpice, auteur d'une histoire de sainte Marie Madeleine, l'abbé Arbellot de Limoges, sont les principaux tenants de ce système qui flatte les idées romaines courantes et soulève d'ardentes polémiques dans la plupart des diocèses<sup>1</sup>.

Les historiens, les critiques répondent aux apostoliques : vos prétentions ne reposent que sur une littérature apocryphe du IX<sup>e</sup> siècle. Saint Pothin de Lyon est le premier évêque des Gaules connu authentiquement, et il venait d'Asie Mineure. Aucun écrit, aucun monument ne permet de supposer que le Christianisme se soit répandu en Gaule avant le III<sup>e</sup> siècle. Saint Martin, dans le Nord-Ouest, en a été le véritable apôtre. C'est en Touraine, de 1870 à 1872, que la controverse sur l'apostolicité des Églises bat son plein. M<sup>sr</sup> Casimir Chevalier, aidé des abbés Verger et Bourrassé, y bataille victorieusement au sujet de saint Gatien contre l'abbé Roland et un pieux laïque, M. Jehan, dit de Saint-Clavien. Un peu plus tard, en 1877, dom Chamard publie son grand ouvrage : *Les Églises du monde romain, et notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles*. Bien qu'il abandonne les légendes de sainte Madeleine et de saint Denis l'aréopagite, son livre, dénué fatalement de preuves et de textes, manque d'autorité. Il est réfuté par l'abbé de Meissas, qui présente au congrès du Mans, en 1877, une solide étude sur l'évangélisation des Gaules. On crie au scandale; on accuse l'abbé de Meissas de naturalisme, de mauvaise foi, etc. Peu s'en faut qu'on n'incrimine son orthodoxie, car bon nombre de traditionnalistes soutiennent qu'« on doit croire à l'apostolicité des Églises comme à l'Immaculée Conception ou à l'infaillibilité du Pape ». Mais déjà M. l'abbé Duchesne se prépare à infliger aux maximistes, comme on les appelle, une défaite décisive; et M<sup>sr</sup> d'Hulst leur donnera bientôt ce sage et tardif conseil, en présence de tant de dangers qui menacent le catholicisme, « de ne pas s'attarder inutilement dans la défense de quelques bicoques inutiles<sup>2</sup> ».

1. Voir le livre très documenté de M. A. Houtin : *La Controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX<sup>e</sup> siècle*.

2. D'Hulst, *Discours prononcé au troisième Congrès scientifique des catholiques*, à Bruxelles; *Compte rendu*. Introduction, p. 34.

Les disciples de dom Guéranger sont mieux inspirés en poursuivant la publication de la *Gallia Christiana*. Le tome sixième, préparé par dom Piolin, paraît chez Palmé en 1876. Ces six volumes concernent les Églises de Rouen, de Toulouse, de Trèves, de Cambrai, de Cologne et d'Embrun. Ils contiennent, avec une notice sur chaque province et ensuite sur chaque évêché, des notices chronologiques sur chacun des prélats qui en ont occupé les sièges. Après les notices sur les archevêques et les évêques, viennent les notices sur les abbayes, les abbés, et quelquefois les prieurs les plus illustres. Mais l'intérêt est surtout dans les *Instrumenta*, c'est-à-dire dans les documents authentiques des évêchés et des monastères. Qui ne sent le prix inestimable d'une telle publication pour l'histoire générale et pour l'histoire locale? Qui ne sait que l'histoire des monastères de France constitue la véritable histoire nationale, l'histoire agricole, industrielle, intellectuelle et morale du peuple?

En certaines régions se rencontrent encore quelques prêtres laborieux qui, suivant les traditions du vénérable abbé Gorini, fouillent les archives et les bibliothèques locales, et consacrent à de savantes monographies les loisirs que leur laisse le saint ministère. C'est ainsi qu'un chanoine de Poitiers, l'abbé Auber, entreprend une *Histoire générale du Poitou*; M. Duclos, curé de Saint-Eugène à Paris, l'*Histoire des Ariégeois*; M<sup>sr</sup> Hautecœur, l'*Histoire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, « œuvre magistrale, dit M<sup>sr</sup> Baunard, qui groupe autour de ce monument disparu six ou sept siècles de l'histoire d'une grande ville et de la province entière ».

Au-dessous de ces importants travaux, de nombreuses biographies surgissent de toutes parts pendant ces huit années. Les unes reproduisent de belles figures de saints des siècles passés; d'autres nous racontent la vie de personnages illustres qui ont rendu à l'Église et au pays de véritables services. Beaucoup de ces ouvrages, écrits pour édifier les fidèles, attestent un art achevé et une science consommée. En première ligne, il faut mentionner M. l'abbé Houssaye et les trois volumes qu'il consacre au cardinal de Bé-

rulle<sup>1</sup>; M<sup>sr</sup> Baunard qui, après l'*Apôtre saint Jean et Saint Ambroise*, publie, en attendant beaucoup d'autres, l'*Histoire de M<sup>me</sup> Barat*, fondatrice du Sacré-Cœur; M<sup>sr</sup> Bougaud qui nous donne *Sainte Jeanne de Chantal et Sainte Monique*; le Père de Pontlevoy, l'historien du P. de Ravignan, qui nous présente le *Père Olivaint*, martyr de la Commune. Il serait injuste d'oublier parmi les laïques, M. de Falloux et sa *Vie d'Augustin Cochin*<sup>2</sup>, M. Keller et son *Histoire de Lamoricière*, etc.<sup>3</sup>.

1. *M. de Bérulle et les Carmélites de France; le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus; le Cardinal de Bérulle et le Cardinal de Richelieu.*

2. Dans cette *Vie d'Augustin Cochin*, incomplète d'ailleurs et insuffisante, M. de Falloux, ayant à traiter la question du *Syllabus*, exprima, dans les termes les plus respectueux, le regret que ce document eût été publié sous cette forme, dans un « dialecte spécial » qui ne convenait point à notre temps. Il déplora les malentendus qui en avaient été la conséquence, et constata que plusieurs articles avaient été commentés arbitrairement, dans les sens les plus violents. — M<sup>sr</sup> Freppel releva avec hauteur ces assertions et menaça même l'auteur d'interdire son volume. « Quant aux mesures à prendre pour prémunir le public contre les erreurs contenues dans votre livre, je les péserai devant Dieu dans la conscience de ma responsabilité. » (Lettre du 28 septembre 1876.)

Comment M<sup>sr</sup> Freppel, en écrivant cette phrase menaçante, ne s'est-il pas souvenu qu'il avait, quelques années auparavant, jugé le *Syllabus* plus sévèrement que M. de Falloux lui-même? Son jugement mérite à tous égards d'être cité. « Si j'avais l'honneur de compter parmi les juges de la future assemblée (le concile)... je prendrais l'une après l'autre les propositions du *Syllabus* pour les comparer aux documents auxquels elle se réfère, et chercher ainsi... sous quelle forme moins équivoque on pourrait l'exprimer... Il ne faut point d'ailleurs s'exagérer l'importance du *Syllabus*; il a plu à quelques évêques de France, aidés par un certain nombre de journaux, de donner à cette pièce un caractère qu'elle n'avait pas dans l'esprit du Saint-Père. Et la preuve, c'est que le *Syllabus* n'a jamais paru dans le *Journal de Rome*, qu'il n'a été affiché nulle part, comme le sont d'ordinaire les constitutions pontificales... »

« On a inquiété les consciences par des interprétations forcées... Je suis convaincu, pour ma part, que les constitutions modernes, entendues dans le sens des cahiers dépourvus à l'Assemblée Constituante de 1789, n'ont absolument rien de contraire aux doctrines de l'Église... Il faut absolument faire cesser les malentendus qui existent entre nous et les esprits sincères qui veulent rester chrétiens, sans cesser d'être de leur temps et de leur pays. Nous avons beaucoup à faire, car, il ne faut pas se le dissimuler, il y a un parti d'esprits exaltés qui, avec de bonnes intentions, je crois, compromettent l'Église par des opinions qu'ils donnent pour la doctrine catholique, et qui ne sont qu'un fruit de leur imagination. » (Lettre de l'abbé Freppel, 12 avril 1869. — Nicol, *M<sup>sr</sup> Bécel*, p. 146.) — Cette lettre n'eût pas manqué de consoler M. de Falloux, s'il l'eût connue.

3. Qu'il soit permis d'enregistrer ici un respectueux hommage à la mémoire

## IV

« En des besoins extrêmes tels que ceux où se trouve l'Église de France, » écrivait M<sup>sr</sup> Isoard en 1871, « tous les moyens conformes à l'esprit de Notre-Seigneur doivent être employés avec ardeur, avec ensemble, avec une invincible ténacité; mais le moyen supérieur à tous les autres comme dignité et comme puissance, l'action apostolique par excellence, c'est la parole<sup>1</sup>. » C'est en effet par la parole que se transmet et se conserve parmi le peuple l'enseignement de la foi. Quelle est à cette époque l'étendue de cette action? Quel est l'état de la prédication en France?

A première vue la situation paraît bonne et la façade de l'édifice est brillante. L'Église de France compte, soit parmi ses évêques, soit dans le clergé régulier, des prédicateurs de haute valeur. Quelques-uns, à vrai dire, appartiennent plutôt à la génération précédente. M<sup>sr</sup> Dupanloup ne défend pas seulement les droits de l'Église au sein de l'Assemblée nationale; autant qu'il le peut, le vieil évêque parle encore à ses prêtres ou à ses fidèles dans sa cathédrale, et sa parole ardente, passionnée, apostolique, est l'éloquence même. « Il était admirable, nous dit un témoin, lorsque aux stations de carême, devant l'assemblée profonde des hommes, il leur disait : Je crois avoir déjà vos cœurs, quand me donnerez-vous vos âmes? ou bien : Vous savez que je donnerais ma vie pour vous comme une goutte d'eau! Quand de telles paroles étaient dites comme des confidences, à demi-voix, avec un sanglot étouffé, on suspendait sa respiration pour entendre, et elles arrivaient aux dernières profondeurs de l'assemblée comme portées aux consciences par un silence sacré<sup>2</sup>. »

d'un vrai poète, Victor de Laprade, l'auteur trop oublié de *Pernette* et des *Poèmes évangéliques*. Alors que tant d'autres appliquaient leur talent aux souvenirs du paganisme ou à la peinture des passions, il s'inspira presque constamment, sauf dans ses toutes premières œuvres, des sentiments les plus élevés et les plus chrétiens.

1. M<sup>sr</sup> Isoard, *De la Prédication*, p. 69.

2. M<sup>sr</sup> Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, p. 399.

M<sup>sr</sup> Pie n'a plus sans doute la même ardeur qu'aux premières années de son épiscopat, mais il a la même majesté extérieure, la même voix sonore et prenante, une langue simple et colorée qui s'adapte à tous les auditoires, une science de plus en plus étendue. Il parle dans toutes les circonstances solennelles, au pèlerinage de Chartres, au couronnement de N.-D. de Lourdes; il prononce les oraisons funèbres de Dom Guéranger et de M<sup>sr</sup> Fillion; il parle, ou plutôt il lit, revêtu de la chape et mitre en tête. « L'orateur, a-t-on dit, s'efface devant le docteur et le pontife. » L'évêque de Tulle, M<sup>sr</sup> Bertaud, fait entendre, au fond de l'Auvergne, ses derniers chants théologiques. Il chante le Verbe de Dieu. Toute sa parole n'a été qu'un hymne perpétuel à son Incarnation, à sa révélation et aux magnificences de sa vie dans l'Église. Il a l'image, l'inspiration, le savoir théologique; mais l'ordre et la mesure lui manquent absolument<sup>1</sup>.

M<sup>sr</sup> Landriot, archevêque de Reims, dont nous avons déjà signalé les remarquables conférences adressées aux Dames du monde, appartient aussi à ce premier groupe de transition, placé sur les confins de l'Empire et de la République. Bien qu'il ait beaucoup et brillamment prêché sous l'Empire, M<sup>sr</sup> Freppel acquiert sa notoriété d'orateur sous le régime nouveau. Cette notoriété est méritée et grandit chaque jour. L'évêque d'Angers se prodigue dans son diocèse, à Paris et dans toute la France. Sa spécialité, pendant ces années, est l'oraison funèbre et le discours de consécration des nouveaux évêques. Doué d'une grande puissance de travail, d'une facilité d'assimilation étonnante, il a, par suite, des connaissances étendues et variées, une forte dialectique, beaucoup de clarté, de précision et de vigueur. Les grands auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle, Bossuet surtout, lui sont familiers. Sa période est ample, cadencée, sonore. Il se campe en chaire comme un soldat et lance ses phrases comme des coups de sabre. Il semble que ses yeux vont sortir de leur orbite. La voix est rude, le geste commun et saccadé. « En

1. Breton, *Un évêque d'autrefois*; M<sup>sr</sup> Bertaud, *évêque de Tulle*, Paris, Bloud.

somme, a-t-on dit justement, tout pour convaincre, rien pour persuader. Est-ce l'orateur complet<sup>1</sup>? » La France a le droit de revendiquer l'évêque exilé de Genève, M<sup>sr</sup> Mermillod, qui se fait alors entendre un peu partout, à Paris et en province. Il forme avec le précédent un contraste saisissant, bien qu'ils soient amis et de la même école. Si M<sup>sr</sup> Freppel a la force, M<sup>sr</sup> Mermillod a la grâce. Sa voix est souple, harmonieuse, sympathique; il s'efforce de toucher les cœurs et y réussit.

M<sup>sr</sup> Perraud, évêque d'Autun, et M<sup>sr</sup> Besson, évêque de Nîmes, sont aussi des prédicateurs renommés. Le premier s'est fait connaître par un éloge de Richelieu à la Sorbonne, *les Paroles de l'heure présente*, prononcées à l'occasion de la guerre, les oraisons funèbres de M<sup>sr</sup> Darbois et du P. Captier. Son talent est froid, sobre et académique<sup>2</sup>. Tout autre est M<sup>sr</sup> Besson, dont l'œuvre principale est la série de conférences prêchées de 1865 à 1874 dans la cathédrale de Besançon. Ces sept volumes, *le Décalogue*, *l'Homme-Dieu*, *les Sacrements*, *l'Église*, *la Vie future*, forment un exposé complet des doctrines catholiques. La vie circule dans ces pages, d'une éloquence parfois déclamatoire, qu'on trouve encore profit et plaisir à lire; l'orateur débordait de cœur et pétillait d'esprit; mais la nature l'avait doué d'un extérieur quelque peu difforme, qui nuisait à l'efficacité de sa parole<sup>3</sup>. Nous avons apprécié l'œuvre de l'abbé Bougaud. *Le Christianisme et les temps présents* a été prêché avec succès à Orléans, avant d'être publié en volumes. Les sermons du P. Caussette ont eu grande vogue à Toulouse et dans le Midi.

Pendant quatorze ans, de 1856 à 1870, un jésuite, le P. Félix, a développé dans la chaire de Notre-Dame la doctrine du *Progrès par le catholicisme*. Ce bon prédicateur,

1. Baurard, *loco citato*. — Les œuvres oratoires de M<sup>sr</sup> Freppel ont été publiées chez Retaux.

2. Son frère, l'abbé Charles Perraud, fort souffrant de 1870 à 1876, donnera plus tard, à Saint-Ambroise et dans diverses églises, des conférences remarquables sous tous rapports. (Voir *l'Abbé Charles Perraud*, par le P. Largent).

3. Les œuvres de M<sup>sr</sup> Besson ont été éditées par Retaux à Paris; celles de M<sup>sr</sup> Perraud par Téqui.

théologien, clair, méthodique, abondant, ne se repose point depuis que le P. Monsabré l'a remplacé à Notre-Dame. Il prêcha successivement le carême à Nancy, Toulouse, Bordeaux, Angers, Nantes, Dijon, Nice et Limoges. Le 20 juin 1873, il porte la parole à Paray-le-Monial, devant trente mille pèlerins et les délégués de l'Assemblée nationale; jusqu'à l'extrême vieillesse, le vaillant athlète continuera d'annoncer sans relâche le Christ et l'Évangile<sup>1</sup>.

On crut un instant que le P. Roux, de la Compagnie de Jésus, prendrait à Notre-Dame la succession du P. Félix. Il venait de Bordeaux. Après avoir prêché avec succès le carême à Lyon, il donna plusieurs années de suite les conférences de l'Avent à Notre-Dame (1875-1876). Il exposait avec force et chaleur une doctrine haute et sûre, mais son action laissait à désirer. Un autre jésuite, le P. Matignon, l'avait précédé à Notre-Dame, pendant les avants de 1872, 1873, 1874. Ses conférences sur Jésus-Christ laissèrent une forte impression sur ceux qui les entendirent. Ce jésuite d'une haute piété, d'un esprit à la fois large, sûr et modéré, rappelait à certains égards le P. de Ravignan.

Pendant aucun ordre religieux ne le cède aux Frères-Prêcheurs sur le terrain de la prédication. Nous avons résumé, quelques pages plus haut, l'œuvre du P. Monsabré. Sans être un orateur de premier ordre, ce moine a pris et gardera une place éminente dans l'histoire de la chaire chrétienne. A ses côtés apparaissent deux hommes appelés à une certaine célébrité, le P. Ollivier et le P. Didon. Le premier, un breton de Saint-Malo, jeune encore et d'une verve débordante, a déjà prêché un carême à Notre-Dame de Paris, pendant la guerre, sur les malheurs de la France et leurs remèdes. Son verbe est chaud, véhément, plein de hardiesses saisissantes et parfois téméraires<sup>2</sup>; il manque souvent de mesure, et

1. Voir le *R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus*, par le P. J. Jenner (Téqui, 1872); — le *P. Félix, Étude et biographie*, par Armand de Pontmartin (Paris, Dillet, 1861). Le célèbre critique réfute la biographie du même religieux, par H. Castille, dans les *Portraits politiques du XIX<sup>e</sup> siècle*.

2. Quelle idée prend, à cette époque, le P. Ollivier de consacrer de longues colonnes de l'*Univers* à réhabiliter Alexandre VI et les Borgia? Déjà un pre-

s'abaisse même à des trivialités regrettables. Quant au P. Didon, il n'a paru encore qu'à Nancy et en plusieurs grandes villes, et l'on dit merveille de ses débuts. Il a au plus haut degré les dons extérieurs qui font l'orateur, une parole facile, une voix forte et vibrante, des yeux de flamme. Mais on lui reproche d'aimer à l'excès les sujets modernes et de les traiter, somme toute, assez superficiellement.

## V

A ne considérer que cette brillante façade, on n'aurait pas une idée exacte de la prédication à cette époque. Pendant que les Frères-Prêcheurs et les Jésuites évangélisent les villes, les Capucins et les Rédemptoristes se prodiguent dans les campagnes. La plupart des diocèses possèdent des sociétés de missionnaires, constituées sous la direction des évêques. Partout où ils passent, la moisson est abondante; mais les fruits, dit-on, ne sont guère durables. Enfin, dans les 36.000 églises de France, les prêtres de paroisse annoncent chaque dimanche la parole sainte. Conçoit-on quelle puissance pourrait avoir cette parole? L'a-t-elle en réalité? Quelle est l'efficacité de la prédication paroissiale dans son ensemble? Il se peut que la réponse soit pénible: il faut avoir le courage de regarder en face la vérité.

Dans un livre sur la *Prédication*, paru peu de temps avant la guerre, un prêtre instruit, fort au courant des choses de son temps, l'abbé Isoard, plus tard évêque d'Annecy, se pose la même question. Il y répond, après enquête, d'une façon fort pessimiste. Il distingue les églises de ville ayant un curé et un vicaire, et les églises de campagne n'ayant qu'un curé. Il constate que, dans les grandes paroisses, le nombre des fidèles, des hommes surtout qui assistent aux prédications, est très restreint. « Dans les trois quarts au moins de nos villes et de nos bourgs, la très grande majorité des habi-

mier volume avait paru sous ce titre en 1870. Il fallut, paraît-il, que ses supérieurs lui interdissent de publier le second. Voir *Le Pape Alexandre VI et les Borgia*, Paris, Albanet, 1870, in-8°.

tants n'entend jamais parler de Dieu, n'entend jamais une seule parole du saint Évangile.

« Dans cette foule se rencontre néanmoins un certain nombre de personnes qui ont obéi au commandement de l'Église et ont assisté à une messe basse. Quelques-unes enfin, trois cents ou quatre cents sur cinq à six mille en certaines contrées, sept à huit cents en d'autres, ont entendu une prédication. Au milieu de ce groupe, les hommes n'apparaissent que comme exception. Et enfin ces femmes et ces quelques hommes avaient, pour la plupart, dépassé l'âge mûr. Ceux des leurs qui les accompagnaient étaient des enfants. Pour ceux qui sont dans l'âge de l'initiative et de l'action, ils ne viennent en aucune circonstance à l'église, ou tout au moins ne viennent jamais écouter le prêtre qui doit les instruire.

« Aux quatre ou cinq grandes fêtes de l'année, les chiffres s'accroissent, celui des assistants à la messe basse et celui des auditeurs de la prédication, mais les proportions ne sont jamais renversées. C'est toujours la foule au dehors et le petit nombre au dedans, et une assistance beaucoup plus pressée aux premières messes qu'à celle où il faut entendre l'instruction<sup>1</sup>. »

Dans les paroisses que dessert un seul prêtre, quiconque assiste à la messe entend aussi nécessairement le prône. Il y a de telles diversités de pays qu'il ne serait pas prudent de risquer des données générales. S'il existe des régions favorisées, dans dix diocèses au moins, les seuls hommes que le curé ait sous les yeux lorsqu'il prêche sont ses chantes et son sacristain. Presque partout, les prêtres avouent que l'assistance aux offices et aux prédications diminue. Presque partout, ils peuvent constater aussi que les fidèles n'ont aucun attrait pour la parole sainte, s'ennuient, bâillent ou s'endorment en entendant le sermon.

A quoi attribuer un tel état de choses?

Les causes en sont nombreuses, et nous ne pouvons les développer ici. La principale évidemment, c'est que le clergé

ne fait pas ce qu'il devrait faire pour enseigner la parole de Dieu de façon intéressante et pratique. On ne lui a appris au grand séminaire ni à écrire, ni à parler. Les directeurs ont donc sous ce rapport une grande part de responsabilité<sup>1</sup>. Ce serait un travail difficile, mais nécessaire et fécond, d'enseigner la religion d'une façon catéchistique, simple, suivie, appropriée à l'auditoire; M<sup>sr</sup> Dupanloup a établi cette forme de prédication dans sa ville épiscopale, et c'est pour cela, remarque M<sup>sr</sup> Baunard, qu'« Orléans est encore la ville la plus chrétienne de cette zone centrale de la France ». Malheureusement trop peu de prêtres consentent à s'imposer cette peine. Beaucoup ne préparent pas suffisamment leurs sermons. Les meilleurs, ceux qui travaillent, tombent facilement dans le mauvais goût ou le genre faux. Les uns s'efforcent d'imiter Lacordaire et portent en chaire le postiche d'un romantisme vieilli qui ne convient plus à notre temps.

« Tout le monde s'efforce aujourd'hui d'être simple et de parler une langue saine et raisonnable, écrivait Hippolyte Rigault. L'éloquence sacrée seule recueille avec une sorte de prédilection les images outrées, les faux effets dramatiques, les procédés surannés du style, les trivialités préméditées de langage, dont les autres genres ne veulent plus. » D'autres s'efforcent de reproduire, en les réduisant, les auteurs du grand siècle, Bourdaloue et Massillon. Mêmes expressions, même langage, même manière de présenter les vérités, mêmes citations latines. Malheureusement les chrétiens du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas la même tournure d'esprit, la même science religieuse que les fidèles du grand siècle. Beaucoup de mots sont prononcés dont ils ne comprennent pas le sens; beaucoup de faits sont rappelés qu'ils ne con-

1. « Nous avons paru en habit de chœur dans la chaire du réfectoire du grand séminaire, et là, pendant que nos confrères prenaient leur repas, nous avons récité un discours composé pour un auditoire fictif, auditoire de grande paroisse et d'esprits très cultivés. Une fois au moins nous avons été appelés à donner ce sermon. Les mieux exercés ont prêché trois fois au réfectoire, pendant la durée de leurs études au grand séminaire. » Isoard, *De la Prédication*, p. 21.

1. Isoard, *De la Prédication*, p. 7 et 8.

naissent pas. Ils se plaignent avec raison qu'on leur serve des plats trop longtemps et trop souvent réchauffés.

« Voilà pourquoi, déclare le cardinal Bourret, la prédication en France est d'une faiblesse extraordinaire et tourne à la petite morale ou à la rhétorique. » Voilà en partie pourquoi les hommes désertent nos églises. Les hommes ne se paient pas de mots; ils ne mordent qu'aux choses qui les intéressent et les instruisent; ils aiment qu'on s'adresse spécialement à eux. « J'ai beaucoup voyagé en France, disait un vieil Anglais, et j'ai remarqué que les prêtres s'occupaient trop des femmes et pas assez des hommes. » Il y a longtemps que le mal existe. Qu'a-t-on fait pour y remédier? Partout où on a essayé sérieusement<sup>1</sup>, on a réussi; mais on ne l'a essayé encore que d'une façon « ridiculement insuffisante<sup>2</sup> ». Il est temps que les chefs de l'Église y songent, s'ils veulent empêcher la déchristianisation certaine et progressive de la France.

## VI

Un des moyens les plus puissants de cette déchristianisation, c'est la presse. Les adversaires de l'Église le savent bien et, depuis un siècle, ils l'ont employé contre nous avec persévérance et succès. « Regardez tout le reste comme rien, disait le juif Crémieux, grand maître de la Franc-maçonnerie, à ses coreligionnaires, l'argent comme rien, la considération ou le mépris comme rien. La presse, c'est tout. Ayant la presse, nous aurons le reste, tout le reste. » Ils ont eu la

1. Le cardinal Place racontait, qu'étant évêque de Marseille, on vint lui demander pour un jeune dominicain l'autorisation de faire, dans la chapelle d'une communauté de la ville, des conférences spéciales pour les hommes. C'était au mois de mai. L'évêque répondit : « Je doute fort qu'il réussisse à grouper un auditoire d'hommes à cette époque de l'année, mais je permets volontiers. » Une semaine après, on venait lui dire : « La chapelle est insuffisante : Voulez-vous qu'on se transporte à l'église paroissiale? » — Puis, quelques jours plus tard : « Les hommes affluent tellement que la cathédrale seule pourra les contenir. » Il est vrai que le prédicateur était le P. Didon.

2. L'expression est du P. Forbes, de la Compagnie de Jésus, *L'Église catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 232.

presse en effet; leurs journaux ont tout envahi, l'atelier, la chaumière, l'armée et jusqu'à l'école; ils ont tourné en ridicule les plus saintes croyances de nos pères; ils ont nié Dieu, l'âme et la morale elle-même; ils ont corrompu les mœurs publiques par leurs feuilletons et leurs écrits licencieux; ils ont ébranlé les bases de la famille et de la société<sup>1</sup>. Quel est, à l'époque que nous étudions, l'état d'esprit du clergé et des catholiques français par rapport à la presse? Qu'ont-ils fait pour lutter contre ce débordement d'impiété et de corruption?

Ils ont beaucoup gémi sur un tel état de choses; les évêques, dans leurs mandements, ont dénoncé les périls de la presse et adjuré les fidèles de ne pas lire les mauvais journaux. Pie IX, après Grégoire XVI, a condamné comme un fléau, la liberté absolue de la presse. Depuis longtemps le clergé supplie les pouvoirs publics d'intervenir. Qu'on lise le rapport présenté à l'Assemblée générale des Comités catholiques, dans la séance du 31 mars 1875, par un éminent jésuite, le P. Marquigny. L'étude a pour titre : *L'enseignement du Syllabus par rapport à la presse*. Après avoir rappelé les abus trop réels de la liberté absolue de la presse, l'auteur expose l'intérêt puissant qu'auraient les États à réprimer ces désordres. Mais qui dirigera leurs mains? Qui leur montrera l'erreur qu'il faut frapper et la vérité qu'il faut défendre? L'Église seule le peut.

« Établie de Dieu pour enseigner les nations, pour prononcer souverainement sur le bien et sur le mal, l'Église instruit les pouvoirs de l'obligation où ils sont de faire respecter l'ordre, et en même temps elle leur donne la mesure de cette obligation à remplir, de cet ordre à protéger... Quand donc viendra le jour où, invoquant les décisions de

1. M. Henry Béranger, ayant provoqué dans la *Revue Bleue*, le 4 décembre 1897, « une enquête sur les responsabilités de la presse » à notre époque, en arrive à ces conclusions : « La nation corrompue, la débauche multipliée, l'autorité détruite, l'élite découragée, l'armée du crime recrutée, le chantage et la menace ouvertement exercés, le parlement enchaîné ou terrorisé, enfin toute la presse aux mains de brasseurs d'affaires. » Et M. Henry Béranger, actuellement directeur de *l'Action*, ne saurait dans ce jugement être récusé comme clérical.

l'autorité spirituelle, les pouvoirs publics cesseront enfin de séparer la liberté de la vérité, et obligeront courageusement la presse de respecter les croyances, de reconnaître une morale, de ne plus parer le faux et défigurer le bien<sup>1</sup> ? »

Un projet de loi sur la presse avait été présenté à l'Assemblée nationale, et l'on espérait qu'il serait répressif. Naturellement les journaux radicaux s'élevèrent avec violence contre l'idée d'ériger l'Église catholique en censeur de la presse. « On n'imagine pas dans le public, disait la *République française*<sup>2</sup>, qu'on puisse à notre époque afficher des prétentions aussi impertinentes, un aussi insolent esprit de domination et de tyrannie. »

Évidemment le remède n'était point là, et il est désolant que l'Église n'ait point compris, ou ait compris si tard, l'importance considérable de la presse à notre époque. Mieux eût valu fonder des journaux que de bâtir des cathédrales ou des couvents<sup>3</sup>. A la presse impie il fallait, à tout prix, opposer une presse religieuse; il fallait diriger de ce côté l'activité et la générosité des catholiques. C'était le devoir des évêques, et mieux que personne les Jésuites pouvaient seconder leurs efforts. Il fallait en chaque diocèse créer des journaux vivants et intéressants, mettre à leur tête les prêtres les plus capables, dût-on pour cela gêner le service paroissial; il fallait surtout réclamer le concours des laïques, les attirer à tout prix et les soutenir avec énergie; en un mot faire de la presse un arsenal de défense et un foyer actif de propagande. Ainsi ont agi les catholiques allemands, belges, et c'est pourquoi ils ont triomphé. Ainsi conseillaient d'agir les catholiques les plus éminents, Montalembert, Lacordaire, Dupanloup et L. Veuillot lui-même.

Ce dernier écrivait en 1871, à propos de la presse : « Je l'ai pratiquée toute ma vie et je ne l'aime pas; je pourrais

1. *Assemblée générale des Comités catholiques*; t. IV, année 1875; rapport du P. Marquigny.

2. *République Française*, 5 avril 1875.

3. Pie X, encore cardinal de Venise, disait au sujet du journal catholique qu'il soutenait dans cette ville : « S'il me fallait donner ma croix pectorale, mes ornements d'église et mes meubles, pour garantir l'existence de ce journal, je le ferais volontiers. »

dire que je la hais. Mais elle appartient à l'ordre respectable des maux nécessaires. Les journaux sont devenus un tel péril qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup. La presse ne peut être combattue que par elle-même et neutralisée que par sa multitude. Ajoutons des torrents aux torrents et qu'ils se noient les uns les autres en ne formant plus qu'un marais ou, si l'on veut, une mer. Le marais a ses lagunes, et la mer ses moments de sommeil. Nous verrons si là dedans il sera possible de créer quelque Venise<sup>1</sup>. »

Et le vénérable M. Baudon, président général des conférences de Saint-Vincent de Paul, adressait, le 11 décembre 1877, au chanoine Schorderet de Fribourg, cette lettre vraiment prophétique.

« A mon sens, la sérieuse importance de la presse n'est pas assez comprise par les fidèles. On songe à bâtir des églises, à faire des communautés, à multiplier les asiles pour les orphelins et les pauvres, ce qui est évidemment au rang des œuvres les plus nécessaires, mais on oublie qu'au-dessus de tous ces besoins, il en est un autre qui, par la force des choses, prime tout le reste, c'est l'extension de la presse catholique, au moins dans certains pays, au nombre desquels je place la France. Car si la presse catholique n'est pas soutenue, encouragée, élevée à la hauteur qu'elle doit atteindre, *les églises seront désertées sinon brûlées, les communautés seront d'autant plus expulsées qu'elles seront plus assises, et les maisons de charité, les écoles elles-mêmes seront enlevées à la religion qui les aura fondées.*

« Suivons, en effet, le mouvement des esprits : partout il règne un vent d'impiété, d'incrédulité; des hommes paisibles et éclairés sur toutes les autres questions, deviennent intraitables et exaspérés dès qu'ils entendent parler de l'Église.

« L'Église catholique, pour eux, c'est l'ennemi... C'est l'ennemi de leur famille, de leur fortune, de leurs industries, de leur avenir : pour eux ce point est indiscutable. D'où vient cette aberration? Des journaux qu'ils lisent et qu'ils lisent

1. Cité par M. Tavernier dans : *Un Siècle; la Presse*, p. 309.

seuls, des feuilles impies, irréligieuses, haineuses même, qui sont partout sous leurs pas, tandis que nulle part la presse catholique ne vient apporter le contre-poison.

« Si cet état de chose dure, la religion est perdue dans un nombre effrayant d'âmes. Donc il faut que le zèle des catholiques s'applique à le faire cesser. Tant qu'ils n'auront pas gagné ce point, on défera en quelques minutes l'ouvrage de nombreuses années.

« Un incendie, ou, ce qui est le plus à craindre, une législation irréligieuse supprimera ou emploiera à d'autres usages ce qu'on aura mis tant de peine à fonder.

« A moins d'un miracle, les efforts des catholiques seront donc inutiles, tant que la presse sera uniquement entre les mains de leurs ennemis...

« Au contraire, si les catholiques mettaient au premier rang de leurs œuvres, en France du moins, le soutien de leur presse, comme ils le font en Allemagne; si, chaque année, ils y consacraient deux, trois millions, on peut affirmer que la situation se modifierait rapidement, que la foi ressusciterait dans des centaines de milliers d'intelligences, car les esprits seraient éclairés. »

## VII

Si les catholiques sont restés aussi impuissants, la faute en est surtout à leurs divisions. Mieux unis, ayant à leur tête des hommes de valeur, ils eussent fait merveille. Au lieu de cela, autoritaires et libéraux ont épuisé leurs forces à se déchirer. *L'Univers* est, à cette époque comme sous l'Empire, le principal organe de l'École intolérante catholique et du clergé français. Il est très lu dans les presbytères; mais la majorité des évêques ne l'aime point et blâme ses polémiques. Il compte peu d'abonnés parmi les laïcs. C'est avant tout un journal de défense, ou plutôt d'offensive religieuse. Qui donc a comparé L. Veillot à un homme adossé à la porte de l'Église; il a près de lui un monceau de pierres dont il frappe indistinctement les ennemis de la religion et

tous ceux dont la figure ne lui revient point. Personne ne trouve grâce devant lui, à l'exception de ceux qui partagent ses idées antilibérales. MM. Thiers, Jules Simon, Jules Favre, sont, à ses yeux, des hypocrites et des pantins malfaisants; le duc de Broglie, M. Buffet, M<sup>re</sup> Dupanloup ne valent guère mieux; M. de Falloux est le pire de tous.

Il semble, après ce qui a été dit au cours de cet ouvrage, qu'il soit superflu d'insister sur la politique extrême, chimérique et souvent dangereuse de *l'Univers*. Mais s'il faut regretter les violences de sa polémique, les haines déchaînées contre l'Église, les divisions attisées sans cesse parmi les catholiques, l'état d'esprit intolérant entretenu dans le clergé, il est impossible de contester d'autre part le « génie merveilleux et vraiment puissant <sup>1</sup> » de Louis Veillot, son désintéressement absolu, sa foi profonde et les services réels qu'il a rendus à la religion en maintes circonstances. Son frère Eugène Veillot, ses collaborateurs principaux Serret, Roussel, Loth, Aubineau, J. Morel, etc., comme ils ont partagé ses idées et ses travaux, partagent ses mérites et sa responsabilité.

Dirigé par MM. Coquille et Levé, le *Monde* soutient aussi les idées romaines, avec plus de mesure, mais avec moins de talent que *l'Univers*. Sa politique est d'ordinaire raisonnable, prudente, modérée, mais il compte peu d'abonnés et a quelque peine à vivre.

Le *Français* est le journal du duc de Broglie, de MM. Buffet, de Falloux, de Meaux, etc. C'est dire son influence réelle pendant ces années, avec quelle hauteur de vues et quel talent il est dirigé. MM. Paul Thureau-Dangin et F. Beslay rédigent les articles politiques qu'ils ne signent point la plupart du temps; MM. Heinrich, Ollé-Laprune, Lavollée, Robiou, Em. Cosquin, etc., écrivent les articles philosophiques ou littéraires; Victor Fournel, sous le nom de Bernardille, y publie d'étincelantes variétés. Bien que le *Français* soit surtout politique, il ne néglige aucune occasion de dé-

1. Ces expressions sont de M. Ollé-Laprune, *la France chrétienne dans l'histoire*, p. 554.



fendre l'Église; il le fait en évitant autant que possible les polémiques irritantes. Mais il est sans cesse attaqué par l'*Univers* qui l'appelle le *Petit Français* et dénonce au clergé ses tendances libérales et hétérodoxes.

Plus que personne M<sup>sr</sup> Dupanloup comprend l'importance de la presse et déplore les divisions des catholiques. Sincèrement monarchiste, il fait, nous l'avons vu, tous ses efforts pour amener le retour de la royauté traditionnelle. Mais devant l'obstination aveugle du comte de Chambord, il se rend compte que la monarchie est désormais impossible et qu'il y aurait péril à unir la cause de l'Église à celle d'un parti vaincu et impuissant. Avant tout, il importe de défendre les principes conservateurs, l'ordre social et les libertés religieuses. Et, pour le faire efficacement, il faut se placer sur le terrain constitutionnel et ne plus faire d'opposition à la forme républicaine<sup>1</sup>.

Cette idée souverainement sage poursuit M<sup>sr</sup> Dupanloup et le décide à fonder un nouveau journal, consacré avant tout à la *Défense sociale et religieuse*. Bien qu'il soutienne ardemment le *Français*, il le trouve trop politique, et juge qu'un nouveau journal catholique rendra, sans nuire aux autres, les plus grands services. La résolution prise, le vieil évêque l'exécute avec son ardeur ordinaire. Pendant trois ans il s'épuise en « efforts gigantesques » (le mot est de son historien); pour trouver les ressources nécessaires, il multiplie les correspondances et frappe à toutes les portes; parfois il reçoit des réponses qui le désolent, comme celle de ce gentilhomme de grande maison qui lui dit : « Vous ne savez pas, Monseigneur, ce que coûte un cheval à nourrir! » Mais il rencontre aussi d'admirables générosités; il trouve des

1. *Souvenirs inédits* de M. le baron d'Yvoire. Nous ne saurions trop le remercier de l'empressement qu'il a mis à nous communiquer ses souvenirs. Dans son programme, *la Défense*, après avoir exposé le péril social et religieux, disait : « Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur la constitution actuelle, il est un point sur lequel tous les conservateurs en France doivent être unanimes, c'est la défense de la société et de la religion... Eh bien, la presse est aujourd'hui, dans les mains de la démagogie et de l'impunité, l'arme la plus redoutable de l'attaque; il faut que la presse soit, dans la main des conservateurs et des croyants, l'arme la plus efficace de la défense. » *La Défense*, n° du 18 mai 1876.

rédacteurs qui se dévouent à l'œuvre avec une remarquable intelligence, comme le baron d'Yvoire, premier rédacteur en chef du journal, Joseph Denais qui lui succéda de 1879 à 1887, Henri des Houx, et un jeune italien de grand avenir, le comte Charles Conestabile que recommande l'archevêque de Pérouse, M<sup>sr</sup> Pecci<sup>1</sup>.

Le premier numéro de *la Défense* paraît le 6 mai 1876. Aussitôt radicaux et intransigeants s'acharnent contre elle. About, dans *le XIX<sup>e</sup> Siècle*, l'appelle ironiquement « le journal du bon Dieu ». — « Avant même que le prospectus du journal fût publié, écrit le baron d'Yvoire, le correspondant de *l'Univers* à Rome attaquait notre œuvre et nous désignait comme des écrivains dangereux pour l'Église. Mais mon parti était pris de ne répondre à aucune provocation venue des rangs catholiques... Trois ou quatre fois *l'Univers* renouvela sans succès ses agressions après l'apparition du journal; puis, voyant qu'il ne pouvait lasser ma patience, il nous laissa à peu près tranquilles<sup>2</sup>. »

En province un grand nombre de journaux défendent les idées catholiques; la plupart appartiennent au parti monarchique. Ce sont des efforts isolés qui manquent d'ensemble et d'efficacité. Rien qui rappelle la forte organisation des catholiques belges ou allemands. Plusieurs feuilles catholiques de la même région se combattent avec acharnement, comme *l'Union de l'Ouest* de M. de Falloux et *l'Anjou* de M<sup>sr</sup> Freppel<sup>3</sup>. — Quant aux *semaines religieuses*, confiées à des prêtres intelligents et sachant écrire, elles pourraient être d'utiles instruments de propagande; elles

1. *Le Comte Charles Conestabile*, par M. le baron d'Yvoire.

2. Le baron d'Yvoire, *Souvenirs inédits*.

3. Cette lutte en certaines circonstances s'accroissait jusqu'à la violence, par exemple dans l'affaire de Segré. M. de Falloux avait construit dans cette ville un hospice pour les vieillards, avec le bénéfice des œuvres de M<sup>me</sup> Swetchine. Il voulut l'agrandir, en acquérant un terrain sans valeur appartenant à la fabrique de la Madeleine, paroisse de Segré. Tous les fabriciens donnèrent leur assentiment; le conseil municipal autorisa l'échange; l'évêque s'y opposa, sans raisons sérieuses, uniquement pour mortifier M. de Falloux. Et comme ce dernier se permettait d'en appeler au Conseil d'État, M<sup>sr</sup> Freppel l'excommunia et enleva les religieuses de l'hospice... De tels procédés, sur lesquels nous ne voulons pas insister, ne sont pas à l'honneur de l'évêque qui les employa. (Papiers inédits de M. de Falloux).

se contentent d'être trop souvent des organes d'information de sacristie et d'adulation épiscopale.

Il importe de mentionner, en dehors des journaux, certaines grandes revues périodiques qui tout à la fois honorent et défendent l'Église. En première ligne *le Correspondant*, dirigé pendant cette période par M. Léopold de Gaillard. Depuis près d'un demi-siècle, il est resté fidèle à lui-même, fidèle aux traditions de ses fondateurs, Montalembert, Carné, Broglie, de Meaux, etc. Tous ceux qui s'obstinent à regarder le catholicisme comme parfaitement conciliable avec une véritable liberté se donnent rendez-vous à cette revue. Moins brillante alors qu'elle ne l'était sous le second Empire, elle publie cependant d'importants travaux de philosophie et d'histoire religieuse; elle va de plus en plus s'imposer à l'estime et à la sympathie des classes élevées.

Les *Études Religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus ont accentué leurs tendances autoritaires, depuis surtout qu'elles s'impriment à Lyon. Elles ont adopté sans réserve les doctrines et l'esprit de la *Civiltà Cattolica*. Nous avons indiqué plus haut en quoi ces thèses nous semblaient excessives et inopportunes. Les *Études* n'en sont pas moins la principale revue théologique française de l'époque. Il convient de mentionner aussi les *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetty, qui s'efforcent de répandre dans le clergé le goût des hautes études religieuses; malheureusement leur clientèle est fort restreinte. — La *Revue des Questions historiques*, peu répandue alors, attire cependant l'attention du monde savant par ses consciencieux travaux. *Le Contemporain*, moins vivant et moins varié que *le Correspondant*, écrit dans un esprit moins libéral, compte aussi des écrivains et des études d'une réelle valeur. Sa collection offre un véritable intérêt pour l'histoire religieuse de ce temps.

## CHAPITRE IX

LES OEUVRES CATHOLIQUES APRÈS 1870. — L'ÉCOLE, LA CHARITÉ, LA VIE CHRÉTIENNE.

Qui tient l'école d'un pays tient son âme. Aussi, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'école a été le grand champ de bataille des luttes religieuses. Successivement en 1833, en 1850 et en 1875, l'Église a obtenu la liberté d'enseigner. A l'époque que nous étudions, elle possède sous ce rapport une situation très avantageuse; elle pourrait exercer sur la jeunesse une action prépondérante. Il importe d'exposer cette situation, d'autant qu'elle n'existe plus maintenant. L'Église a été depuis lors chassée des positions qu'elle occupait, et les écoles sont aujourd'hui presque entièrement sécularisées. Nous avons raconté ailleurs la conquête de la liberté de l'enseignement supérieur. Sur le terrain de l'instruction primaire, l'Église est alors presque maîtresse. Dans l'enseignement secondaire, ses collèges rivalisent heureusement avec ceux de l'État

### I

Les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution jusqu'à la troisième République avaient tous considéré la religion comme la base nécessaire de l'enseignement national. Napoléon I<sup>er</sup> donnait aux recteurs et aux inspecteurs de l'Université cette consigne : « Partout où il se trouve des Frères des écoles chrétiennes,

ils seront pour l'Enseignement primaire préférés à d'autres<sup>1</sup>. » Le protestant Guizot pensait « que l'État et l'Église sont, en fait d'instruction populaire, les seules puissances efficaces ». — « Il faut, écrivait-il, pour que cette instruction soit vraiment bonne et socialement utile, qu'elle soit profondément religieuse, et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place et que les pratiques de la religion y doivent être observées. Un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et mécaniques conditions; il faut que l'instruction populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts<sup>2</sup>. » — M. Cousin pensait de même, au moins quant à l'enseignement primaire, et il écrivait dès 1831 : « Le Christianisme doit être la base de l'instruction du peuple... Nulle part je n'ai vu de bonnes écoles du peuple où manquait la charité chrétienne... En France, nos meilleures écoles de garçons sont celles des Frères<sup>3</sup>. » On sait que M. Thiers eût voulu confier l'enseignement primaire exclusivement au clergé<sup>4</sup>. Bien que M. Duruy, le grand ministre du second Empire, se soit montré à maintes reprises peu favorable aux congrégations, il n'eût jamais songé à diminuer l'obligation de l'enseignement moral et religieux dans les écoles de l'État.

Les lois de 1833 et de 1850 qui régissent alors l'enseignement sont conçues dans cet esprit *profondément religieux*. Au Conseil supérieur de l'Instruction publique, chargé de préparer les règlements scolaires, siègent quatre évêques élus par leurs collègues<sup>5</sup>. L'évêque assiste de même au Conseil académique avec un ecclésiastique désigné par lui, et il y exerce une influence réelle. On a fait à la religion la place

1. *Ambroise Rendu*, par Eug. Rendu, p. 42.

2. Guizot, *Mémoires*, III, 69.

3. Cousin, *L'Instruction publique en Allemagne*.

4. Hilaire de Lacombe, *Les Débats de la commission de 1850*, p. 84, 85.

5. A leurs côtés, siègent aussi deux pasteurs protestants et un membre du consistoire central israélite. M<sup>re</sup> Pie ne manque pas de protester contre « ces pêle-mêle adultères, introduits à plaisir par les libéraux dans notre organisation sociale ».

qui lui convient dans les Écoles normales départementales, où se forment les jeunes instituteurs. Chacune d'elles possède son aumônier. Les élèves sont conduits aux offices par le directeur, assisté des maîtres adjoints. Comme, aux termes mêmes de la loi du 28 juin 1833, « l'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse », des cours supérieurs d'enseignement religieux sont établis dans les écoles normales, pour préparer les élèves maîtres à leurs fonctions. On leur fait même chaque semaine des classes de chant liturgique. Quelques élèves ne font peut-être que se soumettre extérieurement au règlement; ils constatent du moins que l'État, que leurs chefs respectent la religion chrétienne, la considèrent comme la base de l'enseignement, et que les instituteurs ont le devoir de la répandre dans les écoles de France<sup>1</sup>.

Napoléon I<sup>er</sup> avait soumis toutes les écoles communales à la surveillance ecclésiastique; les législateurs de 1833 et de 1850 continuèrent cette tradition. Le curé eut donc le droit de visiter et d'inspecter l'école à son gré. Cette surveillance n'eut en général que de bons résultats; elle ne fut d'ailleurs ni tracassière, ni importune. On pourrait plutôt reprocher aux curés de s'être trop désintéressés des écoles. Presque partout, instituteurs et curés vivent en bon accord, et c'est leur intérêt aux uns comme aux autres. A peine quelques dissentiments électoraux, pendant les dernières années de l'Empire, les ont-ils divisés. En bien des régions, l'instituteur chante au lutrin et s'assied souvent à la table de son curé; il lui rend un réel service en faisant apprendre le catéchisme à l'école. Quand les enfants se présentent à l'église, la besogne est à moitié faite; le prêtre se contente d'interroger et d'expliquer. Si l'on veut constater à quel point l'Église et l'École sont alors étroitement unies, il faut lire le règlement du 17 août 1851; il consacre sept articles aux devoirs de l'instituteur concernant la religion. Qu'on nous permette de les reproduire ici :

1. *Rapport de M. le Comte Fontaine de Resbecq à l'Exposition Universelle de 1900, sur l'enseignement primaire catholique*, Paris, Poussielgue.

ART. 20. — Un Christ sera placé dans les classes, en vue des élèves.

ART. 21. — Les classes seront toujours précédées et suivies d'une prière : celle du matin commencera par la prière du matin, contenue dans le catéchisme du diocèse, et celle de l'après-midi se terminera par la prière du soir, du même catéchisme. A la fin de la classe du matin, on récitera la prière : « Sainte Mère de Dieu, nous nous mettons sous votre protection. » Au commencement de la classe du soir, on dira la prière : « Venez, Esprit saint. »

ART. 22. — L'instituteur conduira ses enfants aux offices, les dimanches et fêtes consacrées, à la place qui leur aura été assignée par le curé; il est tenu de les y surveiller.

ART. 23. — Toutes les fois que la présence des élèves sera nécessaire à l'église pour les catéchismes, et principalement à l'époque de la première communion, l'instituteur devra les y conduire ou les y faire conduire.

ART. 24. — L'instituteur veillera particulièrement à la bonne tenue des élèves pendant les prières et exercices de religion, et il les portera au recueillement par son exemple.

ART. 25. — On ne se servira pour l'enseignement religieux que de livres approuvés par l'autorité ecclésiastique.

ART. 26. — L'enseignement religieux comprend la lecture du catéchisme et les éléments de l'Histoire sainte. On y joindra chaque jour une partie de l'Évangile du dimanche, qui sera récité en entier le samedi. Il y aura une leçon de catéchisme chaque jour, même pour les enfants qui ont fait leur première communion. Les leçons d'instruction religieuse seront réglées sur les indications du curé. »

Telle est la situation jusqu'en 1880, surtout jusqu'en 1876. A cette époque, sous l'influence de la propagande radicale, l'esprit des instituteurs commence à se modifier. Un certain nombre, parmi les jeunes principalement, se déclarent libres-penseurs et adversaires de l'Église. Il va de soi que, dans les écoles de filles, les institutrices laïques, soumises aux règlements que nous venons de rappeler, se montrent, pour le plus grand nombre, les auxiliaires dévouées du clergé.

## II

L'enseignement primaire se partage entre les écoles laïques et les écoles congréganistes. Il est difficile d'évaluer le nombre des enfants qui suivent ces diverses écoles. Les chiffres varient avec les années. 2.722.000 enfants environ fréquentent les écoles laïques; 1.610.000 les écoles congréganistes. Les congrégations enseignantes ne comptent pas moins de 44.477 membres, dont 8.635 hommes et 35.842 femmes. Elles possèdent 17.206 écoles publiques ou libres, 2.502 de garçons et 14.704 de filles. Elles élèvent par conséquent 19 pour 100 du nombre total des garçons et 56 pour 100 du nombre total des filles.

Ce sont là les chiffres de l'enquête officielle faite par M. Duruy en 1864. Ces chiffres ont peu changé depuis. Pendant les premiers mois de la République, du 4 septembre au 31 décembre 1870, 232 écoles communales congréganistes ont été fermées<sup>1</sup>; d'autres ont subi le même sort en 1871, mais la plupart ont été rouvertes après la paix, et jusqu'en 1880 l'enseignement congréganiste ira en se développant.

Une statistique dressée en vertu de l'article 12 de la loi de finances du 29 décembre 1876 et parue en 1878, M. Bardoux étant ministre de l'Instruction publique, constate l'existence de 24 congrégations d'hommes et de 528 communautés de femmes reconnues pour l'enseignement. C'est la preuve évidente que le peuple préfère « les bonnes Sœurs » aux institutrices laïques pour l'éducation de ses filles. On a fait ressortir avec raison la supériorité de la maîtresse congréganiste, soutenue par des vœux, des règlements et par la vie de communauté, sur la pauvre institutrice laïque, déclassée, isolée, jetée sans aucune ressource de société au fond d'un bourg ou d'une campagne. Quelques-unes de ces congrégations, comme les Ursulines, remontent aux siècles précédents. Le plus grand nombre sont d'hier; il en éclôt presque chaque mois. A celles qui sont reconnues par l'État la loi de 1850 accorde un privilège :

1. Compte rendu de M. Silvy, annexe n° 10.

les noviciats, dans lesquels les Sœurs reçoivent leur éducation pédagogique, sont considérés comme des écoles normales; la lettre d'obédience, que donne aux religieuses institutrices leur supérieure, tient lieu de brevet de capacité. Quelles plaintes n'ont pas formulées contre ces fameuses lettres d'obédience les ennemis de l'enseignement congréganiste? Cela n'empêche que les écoles dirigées par les religieuses sont, au rapport même des inspecteurs, généralement mieux tenues que celles de leurs concurrentes laïques<sup>1</sup>.

Il est impossible de nommer toutes les congrégations de femmes vouées à l'enseignement populaire. La plus importante est sans contredit celle des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. Indépendamment de ses autres maisons charitables, elle dirige en France, vers 1878, 227 écoles communales contenant 53.000 élèves, 243 écoles libres avec 22.000 élèves et près de 700 asiles fréquentés par 86.000 enfants. — Les Sœurs de l'Instruction chrétienne de Portieux, au diocèse de Saint-Dié (2.010 membres), instruisent 80.000 enfants, dans 510 écoles communales, 118 écoles libres et 130 salles d'asile. — Les filles de la Sagesse du B. Grignon de Montfort, établies à Saint-Laurent sur Sèvre (Vendée), tiennent le troisième rang, avec leurs 193 écoles primaires et leurs 130 salles d'asile; elles élèvent environ 53.000 enfants. — Viennent ensuite les Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, dites Watelottes (2.305 membres), qui comptent 52.500 élèves, dont plus de 11.000 en Algérie; — les Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers, que Bernadette de Lourdes a popularisées: elles sont au nombre de 2.168, et instruisent dans leurs écoles, pensionnats et salles d'asile 43.365 enfants. — Les Sœurs de Saint-Joseph à Lyon (2.520 membres) ont plus d'élèves encore: 44.400, dans 287 écoles. — Leurs voisines, les Sœurs

1. A l'Exposition universelle de 1867, 180 écoles primaires de filles ont été récompensées, savoir 112 écoles de Sœurs et 68 institutions laïques. Les notes obtenues se répartissent ainsi :

Excellent à 60 écoles de Sœurs et à 35 laïques,  
Très bien à 16 écoles de Sœurs et à 7 laïques,  
Bien à 36 écoles de Sœurs et à 26 laïques.

de Saint-Charles, également de Lyon, comptent 2.226 religieuses et 39.750 enfants. — Il est juste de citer aussi les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (34.000 élèves), les Sœurs de la Charité de Notre-Dame, au diocèse de Laval (32.400 élèves), les Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc (32.000 enfants), les Sœurs de la Sainte Famille de Bordeaux (32.000), les Sœurs de la Présentation de Viviers (30.000) et les Sœurs de la Sainte Union des Sacrés-Cœur, à Cambrai (30.000)<sup>1</sup>.

Passons maintenant aux instituts de Frères éducateurs. Moins nombreux que les congrégations de Sœurs, ils ne sont ni moins zélés, ni moins actifs. Chaque région, possède ses Frères dévoués et populaires. La Bretagne a les Frères de l'Instruction chrétienne de Jean-Marie de Lamennais. Ils sont 1.559 religieux, dirigent 380 maisons et élèvent environ 75.000 enfants. — Les Frères de Saint-Gabriel, très répandus aussi dans l'Ouest, y possèdent 122 écoles. — Lyon a les clercs de Saint-Viateur et surtout les Petits Frères de Marie, à Saint-Genis-Laval, qui, au nombre de 3.600, instruisent 80.000 enfants. On ne peut que nommer les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy, les Frères de la Sainte Famille et les Frères de la Croix au diocèse de Belley; les Frères de l'Instruction chrétienne de Paradis, au diocèse du Puy (1.037 membres); les Frères des Écoles chrétiennes de Montebourg, à Coutances; et ceux de Sainte-Marie de Tinchebray, à Séz.

Tous ces instituts enseignants s'effacent devant la grande Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes de Jean-Baptiste de la Salle. Ses écoles de toute sorte ont pris, surtout depuis l'élection du Fr. Philippe comme Supérieur général, un développement considérable. A la fin de 1872, elles s'élèvent, pour la France seulement, au chiffre de 1.544. L'Instruction y est donnée par 7.864 Frères à 325.531 élèves.

1. Citons encore les Sœurs de la Sainte Famille à Amiens, 28.000; les Sœurs de la Providence à Rouen, 28.000; les Sœurs de la Charité de Besançon 24.000; les Sœurs de la Présentation de Tours, 22.814; les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, de la Charité d'Angers, du Carmel d'Avranches, 20.000. Tous ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage de M. Keller : *Les Congrégations religieuses*, 1878.

L'Institut possède en outre dans les colonies françaises 46 écoles et 7.610 élèves. Si le peuple accorde aux Frères sa confiance et sa sympathie, c'est qu'ils en sont dignes à tous égards. L'éducation qu'ils donnent est faite de piété, de vigilance paternelle et d'affection. Contrairement à une opinion fort répandue, les Frères, directeurs d'écoles, sont tous, depuis 1833, pourvus d'un brevet de capacité. Ils subissent les mêmes examens que les instituteurs publics et devant les mêmes jurys; leurs titres professionnels sont de valeur identique. Sans compter que leur enseignement est bien moins cher que celui de l'État<sup>1</sup>, il offre au point de vue des études une supériorité incontestable. Les succès que leurs élèves obtiennent devant les inspecteurs, peu suspects de favoritisme, le prouvent surabondamment. A Paris, de 1848 à 1871 inclusivement, 975 bourses ont été mises au concours entre toutes les écoles municipales de garçons. Les élèves des Frères en ont gagné 802, n'en laissant que 173 à leurs émules des écoles laïques. Mêmes succès les années suivantes, et en 1878, au moment où la guerre contre les Frères va commencer, ils obtiennent 242 bourses contre 97 octroyées aux écoles laïques. En province, les proportions sont les mêmes et, dans plusieurs localités, les maîtres laïques refusent de prendre part au concours et déclarent la concurrence impossible. C'est en 1877 que les certificats d'études commencent à être délivrés par les commissions administratives. Sur 100 élèves, les Frères obtiennent une moyenne de 12,72, et les écoles laïques 8,67; en 1878, les Frères ont 14,31, les autres 9,86. Ce sont les Frères qui ont organisé les cours d'enseignement primaire supérieur et professionnel. Leurs établissements de Passy, de Saint-Nicolas d'Issy et de l'École commerciale de Saint-Paul sont des modèles. C'est après avoir visité le pensionnat de Passy que M. Duruy créa l'enseignement spécial, d'où est sorti le nouvel enseignement moderne. Les Frères remportent aussi dans les différentes expositions internationales

1. La suppression des Frères dans les écoles de Paris a plus que doublé les frais de la ville.

de cette époque des succès trop retentissants pour que nous négligions de les relater.

En 1873, à l'Exposition Universelle de Vienne, M. Ferdinand Buisson est chargé par Jules Simon du rapport sur la section de l'Enseignement. On sait le rôle joué par cet homme politique dans nos luttes religieuses contemporaines, et son témoignage ne sera pas suspect<sup>1</sup>. Or M. Buisson est contraint par la force des choses de faire l'éloge des Frères. Du cours de lecture élémentaire du Fr. Marianus, il dit : « Des méthodes régénératrices de l'enseignement comme celle-là ne seront jamais assez répandues<sup>2</sup>. » En géographie, il félicite « l'Institut des Frères d'avoir le premier osé faire pé-

1. M. F. Buisson, que nous avons déjà rencontré en Suisse prêchant le protestantisme libéral (voir son *Autobiographie avant 1871* dans une lettre à M. Prévost, fondateur de l'orphelinat de Cempuis, citée par Goyau, *L'École d'aujourd'hui*, p. 264), M. Buisson avait été nommé inspecteur primaire à Paris par J. Simon. Dans la séance du 9 novembre 1872, MM. Johnston et Martial Delpit proposèrent à l'Assemblée de supprimer du budget la somme correspondant au traitement d'un inspecteur. M. Martial Delpit déclara que M. F. Buisson « par des cours professés à Neuchatel et à Genève s'était fait dans toute la Suisse une notoriété d'adversaire résolu des croyances chrétiennes ». A l'appui de son affirmation, il cita plusieurs fragments des leçons de M. Buisson : 1° « Attendons patiemment de la force des choses et du développement de l'humanité la chute définitive des débris du surnaturel qui surnagent encore. » — 2° « On ne peut trouver qu'une manière de concilier le miracle avec une bonne instruction, c'est de l'expliquer, ou, en d'autres termes, de le nier. » — 3° La prière de Moysè est qualifiée de « mécanique »; le langage des livres saints de « patois de Canaan ». A ces passages caractéristiques M. Delpit eût pu ajouter les suivants : « Les prélats et les docteurs qui ont succédé aux pêcheurs galiléens n'ont pas cru possible de faire pénétrer le christianisme pur dans les esprits grossiers des populations païennes et barbares...; ils firent subir à la religion du Christ une double transformation. Aux foules ils donnèrent un culte qui le matérialisait. Pour eux-mêmes, ils la réduisirent en une science, la théologie. » Plus loin, M. Buisson appelle le dogme, « l'Évangile pétrifié ». Il déclare que « Jésus-Christ n'a pas formulé un seul dogme ». (*Programme du protestantisme libéral*, 1869.)

A son tour, M<sup>r</sup> Dupanloup intervint et fit remarquer que M. Buisson représentait, dans ses brochures, l'Écriture sainte comme « un code d'immoralité épouvantable ». Le ministre, M. Jules Simon, déclara qu'il ne connaissait pas ces passages incriminés. Il ne maintint point M. Buisson comme inspecteur primaire, mais l'envoya en mission à l'Exposition de Vienne pour le dédommager. Dans ce poste, M. Buisson fut, à maintes reprises, accusé par l'*Univers* d'avoir pris une attitude hostile aux Frères; il leur rendit toutefois dans son rapport une certaine justice.

2. *Rapport sur l'Exposition de Vienne*, Imprimerie Nationale, 1875, p. 165.

nétrer dans l'école populaire tout un ensemble de procédés rigoureusement scientifiques<sup>1</sup> ». — « L'Arithmomètre du Fr. Marianus, dit-il ailleurs, est pédagogiquement le plus complet<sup>2</sup>. » Sur l'agriculture, mêmes hommages et mêmes récompenses. Il loue les Frères de Reims et de Beauvais, « de leur très bonne méthode, ... de la valeur pratique de leur enseignement, ... de l'heureuse influence qu'il exerce déjà sur une grande partie des contrées environnantes. Le Fr. Bernardin a rendu de la sorte au pays de signalés services<sup>3</sup> ». En dessin, la supériorité des Frères n'est pas moins incontestable. Il en est de même pour leur enseignement professionnel et leurs orphelinats.

En 1876, à l'Exposition Universelle de Philadelphie, M. F. Buisson, président de la commission française, publie un nouveau rapport très élogieux pour les Frères<sup>4</sup>. Ceux-ci prennent également une part importante à l'Exposition de Paris en 1878 et sont honorés des plus hautes récompenses. Les divers jurys leur décernent cinq médailles d'or, sept médailles d'argent, deux médailles de bronze et deux mentions honorables.

### III

L'Église se trouve donc, de 1870 à 1878, sur le terrain de l'enseignement primaire, dans une situation fort avantageuse. Les Frères et les Sœurs dirigent une grande partie des écoles communales; les instituteurs laïques, grâce aux règlements existants, prêtent au clergé un concours efficace dans son œuvre religieuse et moralisatrice. Le catéchisme est le fondement de l'instruction nationale. L'Église peut en toute liberté pénétrer l'âme de l'enfant des grandes vérités chrétiennes qui doivent diriger sa vie. La première

1. *Ib.*, p. 200.

2. *Ib.*, p. 210.

3. *Ib.*, p. 237.

4. *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition de Philadelphie*, par F. Buisson, Paris, Imp. nat., 1878, p. 300 et 301.

communio domine et embaume l'éducation entière. Pendant les deux années qui suivent cette grande fête si populaire, le clergé s'efforce de retenir les enfants aux catéchismes de persévérance, afin de fortifier et d'éclairer leurs croyances. Il n'y réussit pas toujours. Bien des enfants échappent presque aussitôt à son influence. Et les semences divines, sous l'action de l'atelier ou de la mauvaise presse, au premier éveil des passions, paraissent étouffées. C'est de treize à vingt ans que la foi des jeunes gens court les plus grands dangers, et il importe avant tout de la sauvegarder. Il y va de l'avenir religieux du pays.

Cette nécessité n'a pas été suffisamment comprise par l'ensemble de l'épiscopat durant les trois premiers quarts du XIX<sup>e</sup> siècle. Et les œuvres de jeunesse, si essentielles pourtant, ne se sont guère développées que de nos jours. A Marseille, sous le premier Empire, l'abbé Allemand fonde quelques patronages promptement dispersés<sup>1</sup>. Ses disciples, M. Timon-David en particulier, organisent en différentes villes des groupements actifs et édifiants de jeunes ouvriers<sup>2</sup>. La Société de Saint-Vincent de Paul, dans les premières années de son existence, s'occupe de créer des patronages pour les enfants qu'elle a adoptés. Elle finit par compter à Paris une douzaine de maisons, abritant 2.500 apprentis et à peu près autant d'écoliers, avec un budget de 120.000 francs. Dans les grandes villes de province, les conférences établissent aussi un certain nombre de patronages fréquentés<sup>3</sup>.

Vers 1845, un des compagnons d'Ozanam, M. Le Prévost, fonde avec M. Maignen et quelques jeunes gens la société des Frères de Saint-Vincent de Paul, dont nous raconterons l'histoire en un autre chapitre. Le but de cette société est de s'occuper spécialement des patronages. Elle se développe

1. *Le directeur de la Jeunesse, ou la vie et l'esprit du serviteur de Dieu J.-J. Allemand*, par M. l'abbé Gaduel, Lecoffre, 1868.

2. En particulier le cercle des Francs-Bourgeois, rue Saint-Antoine, à Paris. Fondé par M. Agnel en 1851, il est aujourd'hui en pleine prospérité. (Max Turman, *Au sortir de l'École*, p. 14.)

3. Voir la liste de ces fondations dans Max Turman, p. 27.

surtout après la guerre. Les dix patronages qu'elle ouvre à Paris réunissent, avec leurs œuvres annexes, un personnel d'environ 4.300 membres. En province, les Frères de Saint-Vincent de Paul compteront bientôt onze maisons avec à peu près 3.500 apprentis ou jeunes gens<sup>1</sup>. Ces diverses œuvres, qui ont eu en 1858 l'heureuse idée de se grouper, en fondant un organe spécial pour les œuvres de jeunesse (*le Jeune Ouvrier, l'Ouvrier*), et en réunissant leurs directeurs en congrès, ces diverses œuvres s'occupent surtout des patronages des écoles laïques.

Mais les enfants élevés par les congréganistes n'ont pas moins besoin d'être soutenus, lorsqu'ils sortent de l'école. Personne n'a mieux exprimé cette vérité que le pape Léon XIII. « L'œuvre des patronages est capitale, » disait-il au T. H. Fr. Joseph, supérieur général des Frères. « En instruisant les enfants dans leurs écoles, les Frères n'ont fait que la première partie de leur besogne; la seconde est aussi importante, plus importante encore, s'il est possible. Car, sans les œuvres de persévérance, le long et pénible travail de l'école serait presque toujours compromis, parfois anéanti. Les enfants tomberaient, en sortant des mains des Frères, dans celles des sociétés secrètes ou publiques, qui ont pour objet la destruction de la foi, pour résultat la ruine des mœurs, et ils seraient perdus, en immense majorité, pour l'Église et pour la société chrétienne<sup>2</sup>. » Les Frères n'ont pas d'ailleurs attendu les conseils de Léon XIII pour s'en occuper.

Vers 1845, M. Armand de Melun, « cet apôtre laïque », qui a fait des patronages « la principale occupation et affection de sa vie », qui a déjà créé dans ce but la *Société des Amis de l'Enfance*, M. de Melun supplie le Fr. Philippe de convoquer à la Maison mère tous les directeurs des Écoles chrétiennes de la ville de Paris. Dans cette réunion importante est décidée la création des patronages pour les anciens élèves des Frères.

1. Une fondation au XIX<sup>e</sup> siècle : M. Le Prévost et les Frères de Saint-Vincent de Paul, par le comte Le Camus, Desclée, 1895. — Vie de M. Le Prévost, par M<sup>re</sup> Gay, Paris, Poussielgue.

2. Paroles citées dans le rapport sur l'Œuvre des patronages, par M. A. de Ségur, le 28 janvier 1894.

En peu d'années ces patronages se multiplient à Paris et dans la France entière. Un décret du 8 novembre 1873 reconnaît l'œuvre comme établissement d'utilité publique. L'organisation n'est pas d'ailleurs uniforme. En certaines contrées, l'action des Frères sur leurs anciens élèves se borne à des entrevues à l'école, soit tous les dimanches, soit l'un des dimanches de chaque mois. En d'autres régions, les anciens élèves se réunissent pour entendre une messe et une instruction, et passer à l'œuvre, pourvue de jeux de toute sorte, une partie de la journée. Plus de 35.000 jeunes gens fréquentent aujourd'hui les 350 patronages des Frères; et si l'on y ajoute les sociétés amicales des anciens élèves, on arrive au chiffre de 57.244 adhérents<sup>1</sup>.

Il n'a pas suffi à M. de Melun de stimuler la fondation de patronages de garçons; il a raconté lui-même, dans la Vie de la sœur Rosalie, comment il avait engagé cette sainte religieuse à établir des patronages de jeunes filles. « Il en coûtait à la sœur Rosalie, dit-il, de voir ses enfants de prédilection lui échapper après la première communion... La boutique ou l'atelier remplaçaient la classe, et trop souvent, le travail ou de coupables distractions, la prière. Quelques-unes reparaissaient de temps en temps à la maison de secours, quand la famille était éprouvée par la maladie, le chômage ou la misère; mais, pour le plus grand nombre, le lien qui les avait unies à leur sainte institutrice était brisé<sup>2</sup>. »

Un dimanche de l'année 1851, dans la cour de la rue de l'Épée-de-Bois, une vingtaine de jeunes filles se réunirent avec les Sœurs et quelques dames chrétiennes, prirent part à des jeux et à des rondes, reçurent des livrets sur lesquels les patrons devaient mettre les notes de conduite et de travail de la semaine. Ce fut le premier patronage. En 1864, il y en avait 24 avec 3.000 jeunes filles; en 1867, on comptait, à Paris et dans la banlieue, 75 patronages réunissant près de 9.000 membres. Il faut lire le rapport de M. de Melun à l'assemblée générale de 1872, pour constater à quel point, pen-

1. Max Turman, *Au sortir de l'école*, p. 205.

2. De Melun, *Vie de la sœur Rosalie*.



dant le siège et la Commune, ces jeunes filles se montrèrent généreuses et dévouées. En 1878, 98 patronages et 10.000 adhérentes. Aujourd'hui, c'est 26.000 jeunes filles qui doivent à cette œuvre leur préservation, leur honneur et leur salut<sup>1</sup>.

Et l'œuvre ne fait que commencer. Il faut qu'elle s'étende, qu'elle gagne les bourgs et les villages. Il faut que chaque curé fonde des patronages dans sa paroisse. Un de nos meilleurs évêques l'écrivait il y a vingt ans. « Le jour où, à défaut d'autre local, tout curé écrira sur la porte de son presbytère : *Patronage de la Jeunesse*, ce jour-là sera la date d'une ère nouvelle : nous aurons notre renaissance de la foi<sup>2</sup>. »

Cette situation excellente de l'Église, — qui ne suffit pas encore à certains intransigeants catholiques, — excite au contraire la jalousie et la colère des sectes antichrétiennes. C'est sur ce terrain de l'école que se livreront les grandes luttes que nous nous proposons de raconter. Depuis longtemps, la franc-maçonnerie a décidé de laïciser l'enseignement primaire. *La Ligue de l'Enseignement* de Jean Macé a été fondée dans ce but. Depuis longtemps, Quinet a donné le mot d'ordre aux sectaires du parti républicain : « séparation de l'École et de l'Église, de l'instituteur et du prêtre, de l'enseignement et du dogme. Voilà la solution !... Cette idée si simple, je le sens, est encore prématurée ; mais que nos amis du moins ne la laissent pas retomber dans l'oubli... Quand le moment viendra, que d'autres, plus heureux que moi, la popularisent et l'appliquent ! Cette question est de celles sur lesquelles la démocratie française sera jugée<sup>3</sup>. »

1. *Rapport de M. Odelin, vicaire général de Paris*. Les Filles de la Charité ont créé en France 65 patronages ; les Sœurs de la Charité de Nevers en ont fondé 77. En 1901 on comptait 2.351 patronages de garçons, 1.817 de filles, 32.574 catéchismes de persévérance et œuvres diverses.

2. Lettre de l'évêque de Châlons à M. l'abbé Lecomte, vicaire général, 22 janvier 1885.

3. Edgar Quinet, *l'Enseignement du peuple. Solution*.

## IV

Sans être aussi avantageuse, la situation de l'Église dans l'enseignement secondaire est pourtant très favorable. L'influence des évêques se fait sentir au Conseil supérieur de l'Instruction publique et dans les Conseils académiques. Leurs avis sont écoutés avec déférence et généralement suivis. Un aumônier, choisi parmi les prêtres les plus éclairés, est attaché à chaque lycée et y distribue l'enseignement religieux. Bien plus, depuis 1850, grâce aux efforts de Montalembert, de M<sup>re</sup> Dupanloup et de M. de Falloux, les catholiques possèdent la liberté de l'enseignement secondaire.

Comment ont-ils profité de cette liberté ? A merveille, si l'on en juge par les résultats extérieurs. En vingt-cinq ans, les maisons ecclésiastiques se sont multipliées dans toute la France comme par enchantement. Évêques et congrégations ont rivalisé d'ardeur. Peut-être même a-t-on fondé trop de maisons. En certaines régions, les collèges religieux se font concurrence les uns aux autres. D'après la statistique officielle, dressée en 1876 par ordre de M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, on compte dans les 309 collèges catholiques 46.816 élèves. Si l'on y ajoute les 23.000 élèves des petits séminaires, cela fait environ 70.000 enfants formés par des prêtres, contre 78.913 instruits par l'Université et 31.000 dans les établissements libres laïques<sup>1</sup>. Les clientèles se balancent. Il est certain que les maisons catholiques ont la confiance des familles ; leur accroissement est continu et considérable.

Les congrégations religieuses et le clergé séculier se partagent ces collèges. Parmi les congrégations, les Jésuites tiennent la première place. De 1865 à 1878, leurs maisons s'élevèrent de 14 à 29, et leurs élèves de 5.000 à 11.144. Les plus connues de ces maisons, fréquentées par les enfants de

1. Statistique officielle de 1876. A vrai dire, près du quart de ces enfants ne reçoivent dans les lycées ou collèges universitaires qu'un enseignement primaire supérieur.

l'aristocratie et de la riche bourgeoisie, sont, à Paris, l'école Sainte-Geneviève, le collège de Vaugirard et l'internat de la rue de Madrid ; — à Bordeaux, le collège de Tivoli ; — dans la région lyonnaise, l'externat Saint-Joseph, le collège de Montgré, à Villefranche et celui de Saint-Michel, à Saint-Étienne ; — le Caousou, à Toulouse ; — à Montpellier, l'école libre du Sacré-Cœur ; — l'école Saint-Ignace, à Marseille ; — le collège du même nom à Dijon ; — à Poitiers, l'importante maison de Saint-Joseph ; — dans le Nord, les établissements d'Amiens, d'Arras, de Boulogne et de Bailleul au diocèse de Cambrai ; — en Normandie, l'école Saint-François de Sales d'Évreux ; au Mans, l'institut Sainte-Croix ; — à Tours, Saint-Grégoire ; — en Bretagne, les établissements de Brest et de Vannes, etc. On le voit, il n'est pas une seule région de France qui n'ait son collège de Jésuites, et presque tous sont florissants.

Les autres congrégations enseignantes comptent, toutes ensemble, en 1876, 62 maisons et 10.830 élèves. Ces chiffres augmenteront les années suivantes. Les Oratoriens enseignent à Juilly et à St-Lô ; les Dominicains du Tiers-Ordre à Arcueil, Oullins, Sorèze et Arcachon ; les Eudistes à Redon, à St-François-Xavier de Besançon et dans cinq autres collèges ; les Marianites à Stanislas, dirigé à cette époque par un homme supérieur, l'abbé de Lagarde, et regardé à bon droit comme le premier collège de France ; les Assomptionnistes au collège de Nîmes, qui fut le berceau de leur institut ; les Maristes à Toulon et à la Seyne, etc. Nous ne mentionnons que les principaux.

Plus nombreux encore sont les établissements ecclésiastiques confiés au clergé séculier, sous l'autorité immédiate des évêques. Ces maisons renferment, en dehors même des petits séminaires, plus de 12.000 élèves. Quelques-unes ont une réputation méritée, comme la Chapelle St-Mesmin au diocèse d'Orléans, l'institution de la Malgrange à Nancy, le collège des Enfants-Nantais à Nantes, le collège St-Vincent à Rennes, etc. En 1872, il s'est formé une alliance des Maisons d'Éducation chrétienne, qui va fonder une revue, nommer un Comité directeur et tenir des Assemblées annuelles.

## V

L'Église de France a de la sorte entre les mains une force considérable. Comment l'emploie-t-elle ? Comment s'accomplit, dans les collèges dont nous venons de parler, l'œuvre d'instruction et d'éducation chrétienne ?

Que dire d'abord de l'instruction ? Le personnel enseignant des collèges catholiques à cette époque est loin d'avoir la formation des professeurs de l'Université. Les licenciés y sont rares, même dans les établissements congréganistes. On improvise trop les professeurs. Ceux-ci, malgré tout, finissent, en général, par prendre le dessus. Beaucoup, quand on leur en laisse le temps, deviennent d'excellents maîtres et entraînent leur classe. En somme, les élèves des collèges libres arrivent au baccalauréat aussi bien que les lycéens. De 1870 à 1880, 1878 élèves des Jésuites ont été reçus bacheliers<sup>1</sup>. Ils ne s'arrêtent point là et se présentent aux grandes écoles de l'État, St-Cyr et Polytechnique. Les Jésuites, sous ce rapport, ont fait œuvre excellente et peuplé l'armée et la marine d'officiers chrétiens. En 1876, le nombre des jeunes gens admis à l'École Polytechnique est de 271, et à l'École St-Cyr de 495. Les lycées et collèges envoient à la première 215 de leurs élèves ou 79 %, et 207 à la seconde ou 52 %. Les établissements ecclésiastiques font recevoir à l'une 39 candidats ou 14 %, à l'autre 127 ou 33 %<sup>2</sup>. Le succès est appréciable. Il n'y a pas cependant motif de crier, comme le font les radicaux, à l'invasion du cléricisme dans l'armée.

L'Œuvre d'éducation est autrement importante. L'Église tient par-dessus tout à cette mission éducatrice qu'elle a exercée pendant tant de siècles. Nulle institution dans le monde ne saurait agir comme elle sur les âmes ; aucune société ne serait plus capable de fournir des éducateurs véritables, vertueux, désintéressés, dévoués jusqu'au sacrifice

1. J'emprunte ce chiffre à M. Keller : *Les Congrégations religieuses*.

2. Statistique officielle de 1876.

l'aristocratie et de la riche bourgeoisie, sont, à Paris, l'école Sainte-Geneviève, le collège de Vaugirard et l'internat de la rue de Madrid; — à Bordeaux, le collège de Tivoli; — dans la région lyonnaise, l'externat Saint-Joseph, le collège de Montgré, à Villefranche et celui de Saint-Michel, à Saint-Étienne; — le Caousou, à Toulouse; — à Montpellier, l'école libre du Sacré-Cœur; — l'école Saint-Ignace, à Marseille; — le collège du même nom à Dijon; — à Poitiers, l'importante maison de Saint-Joseph; — dans le Nord, les établissements d'Amiens, d'Arras, de Boulogne et de Bailleul au diocèse de Cambrai; — en Normandie, l'école Saint-François de Sales d'Évreux; au Mans, l'institut Sainte-Croix; — à Tours, Saint-Grégoire; — en Bretagne, les établissements de Brest et de Vannes, etc. On le voit, il n'est pas une seule région de France qui n'ait son collège de Jésuites, et presque tous sont florissants.

Les autres congrégations enseignantes comptent, toutes ensemble, en 1876, 62 maisons et 10.830 élèves. Ces chiffres augmenteront les années suivantes. Les Oratoriens enseignent à Juilly et à St-Lô; les Dominicains du Tiers-Ordre à Arcueil, Oullins, Sorèze et Arcachon; les Eudistes à Redon, à St-François-Xavier de Besançon et dans cinq autres collèges; les Marianites à Stanislas, dirigé à cette époque par un homme supérieur, l'abbé de Lagarde, et regardé à bon droit comme le premier collège de France; les Assomptionnistes au collège de Nîmes, qui fut le berceau de leur institut; les Maristes à Toulon et à la Seyne, etc. Nous ne mentionnons que les principaux.

Plus nombreux encore sont les établissements ecclésiastiques confiés au clergé séculier, sous l'autorité immédiate des évêques. Ces maisons renferment, en dehors même des petits séminaires, plus de 12.000 élèves. Quelques-unes ont une réputation méritée, comme la Chapelle St-Mesmin au diocèse d'Orléans, l'institution de la Malgrange à Nancy, le collège des Enfants-Nantais à Nantes, le collège St-Vincent à Rennes, etc. En 1872, il s'est formé une alliance des Maisons d'Éducation chrétienne, qui va fonder une revue, nommer un Comité directeur et tenir des Assemblées annuelles.

## V

L'Église de France a de la sorte entre les mains une force considérable. Comment l'emploie-t-elle? Comment s'acquitte-t-elle, dans les collèges dont nous venons de parler, l'œuvre d'instruction et d'éducation chrétienne?

Que dire d'abord de l'instruction? Le personnel enseignant des collèges catholiques à cette époque est loin d'avoir la formation des professeurs de l'Université. Les licenciés y sont rares, même dans les établissements congréganistes. On improvise trop les professeurs. Ceux-ci, malgré tout, finissent, en général, par prendre le dessus. Beaucoup, quand on leur en laisse le temps, deviennent d'excellents maîtres et entraînent leur classe. En somme, les élèves des collèges libres arrivent au baccalauréat aussi bien que les lycéens. De 1870 à 1880, 1878 élèves des Jésuites ont été reçus bacheliers<sup>1</sup>. Ils ne s'arrêtent point là et se présentent aux grandes écoles de l'État, St-Cyr et Polytechnique. Les Jésuites, sous ce rapport, ont fait œuvre excellente et peuplé l'armée et la marine d'officiers chrétiens. En 1876, le nombre des jeunes gens admis à l'École Polytechnique est de 271, et à l'École St-Cyr de 495. Les lycées et collèges envoient à la première 215 de leurs élèves ou 79 %, et 207 à la seconde ou 52 %. Les établissements ecclésiastiques font recevoir à l'une 39 candidats ou 14 %, à l'autre 127 ou 33 %<sup>2</sup>. Le succès est appréciable. Il n'y a pas cependant motif de crier, comme le font les radicaux, à l'invasion du cléralisme dans l'armée.

L'Œuvre d'éducation est autrement importante. L'Église tient par-dessus tout à cette mission éducatrice qu'elle a exercée pendant tant de siècles. Nulle institution dans le monde ne saurait agir comme elle sur les âmes; aucune société ne serait plus capable de fournir des éducateurs véritables, vertueux, désintéressés, dévoués jusqu'au sacrifice

1. J'emprunte ce chiffre à M. Keller : *Les Congrégations religieuses*.

2. Statistique officielle de 1876.

d'eux-mêmes. L'idéal d'éducation chrétienne est sublime. Il s'agit de former des hommes énergiques et des chrétiens convaincus. Il s'agit de développer dans les enfants les facultés morales, d'en appeler sans cesse à leur conscience, de cultiver leur volonté, de les provoquer à l'effort, au travail, à l'amour du devoir, de leur faire trouver dans toutes les actions, même les plus communes, des occasions de vaincre leurs défauts et de pratiquer la vertu. Il s'agirait aussi de leur donner une haute conception de la vie, de leur faire entrevoir par delà le collège les obligations sociales qui les attendent, de leur apprendre la nécessité pour tous les chrétiens de consacrer au service de leurs semblables une part de leur temps, de leurs forces et de leur fortune. Il s'agirait enfin d'établir tout cela, non pas seulement sur le sentiment ou la raison, mais sur l'autorité même de Dieu, sur une instruction et une formation religieuse profonde et vivante.

En a-t-il été ainsi? Question complexe, angoissante, à laquelle on ose à peine répondre! Le grand orateur qui avait conquis à l'Église cette liberté précieuse de former des âmes, Montalembert, parvenu à la fin de sa vie, se demandait avec amertume si son œuvre serait féconde. « N'est-il pas effrayant de penser, disait-il, que les générations qui ont fait la Réforme et celles qui ont fait la Révolution française avaient été entièrement élevées par des moines et des religieux? » Et M<sup>sr</sup> Dupanloup écrivait à M<sup>me</sup> de L., peu de temps après le vote de la loi libératrice : « Nous avons l'instrument de la victoire. Mais je crains qu'il ne serve qu'à montrer plus tard la grandeur de notre défaite et la maladie de nos troupes... Je crains beaucoup de choses : que nos collèges ne deviennent des lieux de refuge pour les enfants gâtés des grands bourgeois; que la manie de la truellerie ne mène le clergé à des dépenses inutiles; que la routine des pratiques religieuses ne dégoûte l'enfant de l'église au lieu de l'y habituer. Je crains l'inexpérience des maîtres et les mauvais choix qui suivront la disette de professeurs en certains collèges. Il serait déplorable qu'un prêtre, chef d'institution, fût fier de sa maison comme un marchand est

fier de son commerce, et qu'il mesurât son succès à l'état de ses bilans. Nos collèges doivent nous ruiner, si nous voulons y fonder une France nouvelle<sup>1</sup>. » Il disait ailleurs, dans une lettre publique : « Dans dix ans on nous demandera compte à tous de ce que nous aurons fait de cette liberté si laborieusement conquise... Il n'y a pas d'illusions à se faire ici, notre responsabilité devant le pays est immense. »

Les pessimistes ne manqueront pas de voir, dans les paroles de Montalembert et de Dupanloup, une prophétie des défaites contemporaines. Mais, en pareille matière, on ne saurait trop se garder d'exagérer. Il est certain que l'œuvre était très difficile. Il y avait des obstacles à vaincre qui eussent demandé des légions de Saints. Les Jésuites en particulier, auxquels on reproche de n'avoir pas transformé la société française avec leur vingt collèges, sont fondés à répondre<sup>2</sup> qu'ils n'ont dirigé effectivement ces collèges qu'une vingtaine d'années. Nos élèves, disent-ils, se recrutaient surtout dans les classes riches, et il était presque impossible de transformer en quatre ou cinq ans toutes les natures molles, égoïstes et frivoles de ces enfants. Ils se plaignent que les familles aient trop souvent, par de coupables faiblesses, paralysé leur action. Assurément aussi, des résultats importants ont été obtenus. Les chrétiens nombreux et convaincus, qui sont répandus comme une semence de vie dans la société et dans l'armée, en sont la preuve. Nos œuvres de jeunesse catholique l'attestent également.

Cependant, il faut bien le reconnaître, un grand nombre de nos élèves n'ont pas reçu une empreinte chrétienne profonde. D'autres ont été négligés, heurtés, froissés, et sont devenus les ennemis de l'Église. Les maîtres chrétiens n'ont-ils pas une certaine responsabilité dans ces défections?

On a reproché à beaucoup d'entre eux d'avoir trop perdu de vue l'idéal élevé que nous rappelions plus haut. Combien

1. Lettre citée dans l'*Éclair*, 19 mai 1904.

2. Voir en particulier dans les *Études religieuses* les remarquables articles du P. Burnichon : *A propos de quelques critiques* (avril 1899); et du P. W. Tampé : *Nos anciens élèves*.

de jeunes prêtres ont été improvisés éducateurs, par le fait même de leur sacerdoce, sans avoir reçu pour cette tâche spéciale et très délicate la moindre formation, sans avoir eux-mêmes jamais été élevés, au vrai sens de ce mot. Et trop souvent, dans le collège où on les plaçait, le supérieur ne s'est guère inquiété de combler ces lacunes, et a laissé ses collaborateurs sans direction d'aucune sorte. Comment eussent-ils pu initier les jeunes gens à des devoirs sociaux dont ils n'avaient pour leur part jamais entendu parler? Le mot d'ordre a été : Fondons beaucoup de collèges; puis : Efforçons-nous d'y grouper le plus d'élèves possible. N'est-ce pas ainsi, disait-on, que nous étendrons l'action de l'Église, et que nous multiplierons les chrétiens dans la société? Or, pour attirer les élèves, il faut posséder la sympathie des familles, ménager leurs préjugés, ne pas les effaroucher par un rigorisme intempestif, se contenter de peu. On a donc appris aux enfants le grec et le latin, l'histoire et les sciences; mais leur formation morale, sociale et religieuse a été souvent négligée. Tout au plus s'est-on efforcé d'exciter en eux de bons sentiments, l'émulation, le désir de satisfaire leurs parents et d'avoir beaucoup de prix. Parce qu'un élève observait machinalement la règle du collège, tout en la détestant au fond de son âme, travaillait avec régularité, s'astreignait aux pratiques religieuses ordinaires, on a cru son éducation faite : elle était à peine commencée.

Il semble que, dans les collèges chrétiens, l'enseignement religieux devrait occuper la première place. En est-il ainsi? Oui, en apparence, et sur les programmes. Non, en réalité, et presque partout. C'est un mal signalé depuis longtemps et qui n'a fait que s'accroître. Dès 1873, la *Revue du Monde catholique* dénonçait la faiblesse de l'instruction religieuse dans les lycées et dans les maisons libres. « Dans les lycées de l'État, disait-elle, c'est la partie des classes la moins considérée; les élèves, voyant le peu d'importance que leurs maîtres y attribuent, la négligent tout à fait... Dans les maisons ecclésiastiques elles-mêmes, sans en excepter les petits séminaires, l'instruction religieuse proprement dite n'occupe qu'une trop faible place. On y consacre à peine une heure

de classe par semaine et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs études habituelles. » Il y a quelques années<sup>1</sup>, M. Guiraud publiait dans *le Correspondant* les résultats d'une enquête fort sérieuse qu'il avait entreprise lui-même sur l'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire. Et ses conclusions étaient fort pessimistes. Il constatait, il prouvait que, dans les collèges libres, les maîtres d'instruction religieuse présentaient généralement des garanties insuffisantes de savoir. Dans le plus grand nombre de maisons, point d'aumônier spécial s'occupant des catéchismes<sup>2</sup>. Tantôt cet enseignement est confié au titulaire de la classe, tantôt il est un supplément de service assigné à certains professeurs déterminés. Chargés de ces cours si délicats dès leur sortie du grand séminaire, parfois même avant d'avoir reçu le sacerdoce, ils n'ont pas fait d'études spéciales les préparant à l'enseignement secondaire de la religion. Accablés, dans la plupart des établissements, de travail matériel, de classes et de surveillances, ils ne peuvent compléter leur culture personnelle, et ainsi l'enseignement religieux pêche par la base, par la valeur pédagogique du maître. — Quelle part fait-on à la religion dans le système général des études? « Dans quelques maisons, peu nombreuses, on y consacre deux heures de classe, dans d'autres une heure et demie, dans la plupart une seulement<sup>3</sup>. » Et le rapport auquel nous empruntons ces chiffres ajoute : « On ne peut guère demander plus aux élèves qui se préparent au baccalauréat. » Le baccalauréat, voilà le grand prétexte, la grande excuse, si l'on veut, à un pareil état de choses.

Comment cet enseignement, qui tient si peu de place dans l'ensemble des études, est-il donné? Certains collèges libres

1. 10 juin 1897.

2. En quelques lycées, bien rares, il est vrai, l'enseignement religieux est mieux donné que dans les collèges libres. En effet, les aumôniers de lycée sont en général choisis par l'évêque parmi les prêtres les plus instruits, les plus intelligents; munis de leurs grades universitaires, ils tiennent à présenter l'enseignement religieux à leurs élèves avec autorité.

3. Rapport fait au Congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, 1896.

suivent un programme fixe assez bien établi, variant d'ailleurs d'un établissement à un autre. Dans le plus grand nombre des maisons chrétiennes, le cours n'est pas personnel. On met entre les mains des élèves un manuel de religion et on le fait apprendre et réciter. « On considère que l'enseignement religieux, parce qu'il a pour objet une doctrine révélée, est simplement affaire d'autorité pure. Plus ou moins explicitement, on admet comme un principe que, dans cet ordre de choses, il n'y a qu'à recevoir la vérité, à y donner son adhésion et en aucune façon à la conquérir<sup>1</sup>. » Il faut que l'élève accepte passivement, machinalement la doctrine révélée, sans qu'on fasse rien pour lui en donner les raisons profondes, pour l'amener à y adhérer d'une façon personnelle et vivante. Qu'arrive-t-il, le jour où les passions s'éveillent, le jour où l'enfant devient capable de raisonner et de vouloir? Il arrive que ces dogmes chrétiens, n'ayant pas de racines en lui, il s'en débarrasse comme d'une superfétation encombrante. L'expérience ne prouve-t-elle pas, qu'au point de vue de la pratique religieuse, un petit nombre seulement persévère parmi les jeunes gens sortis de nos collèges catholiques?

La plupart de ces critiques s'appliqueraient aussi, dans une certaine mesure, aux couvents, où de pieuses congrégations se vouent à l'éducation des jeunes filles. Qui ne con-

1. P. Laberthonnière, *Théorie de l'Éducation*. En certaines maisons, on a aussi cette idée fautive que « la religion entre dans les esprits par l'éducation et par la tradition », que la discussion des preuves et des objections est plus dangereuse qu'utile à la conservation de la foi, que la foi se soutient par la pratique de la vie chrétienne, par les offices religieux, la confession, la communion, etc. — « Oui, répondra l'abbé de Broglie, cela soutient la foi, mais à condition qu'elle existe, et à condition aussi qu'on entretienne la foi par la pensée... Otez la méditation des faits religieux, ôtez la vie de l'âme dans la religion, il n'y aura qu'une religion de forme, et ce sera la pire chose du monde, une religion qui s'associera avec des passions, avec des pratiques contraires à la religion, une sorte de recours à la religion pour déformer la conscience et l'engourdir. Et quand la religion a cette forme extérieure, qu'arrive-t-il? Il arrive de grandes apostasies, ce que nous voyons souvent en notre siècle... Cela tient à ce qu'il n'y a pas de base à la religion, pas de réflexion, pas d'étude; on n'a pas médité les vérités, on n'a pas compris les preuves... » Abbé de Broglie, *Les Fondements intellectuels de la foi chrétienne*, p. 18, publié par M. le chanoine Largent, Paris, Bloud, 1905.

naît les Ursulines, la Congrégation de Notre-Dame, les Visitationnaires, les Dames du Sacré-Cœur, de l'Assomption, etc.? Elles apportent à leurs délicates fonctions beaucoup de zèle et d'expérience. Peut-être ne se mettent-elles pas assez en garde contre la routine et contre certaines étroitesse de dévotion; peut-être ne sont-elles pas toutes suffisamment préparées à leur tâche, et ne se rendent-elles pas un compte exact de ce que la société moderne exige de la femme au point de vue du développement intellectuel.

En résumé, pour les causes multiples sommairement indiquées, nous n'avons remporté sur ce terrain que des succès partiels, bien imparfaits et bien incomplets. Et il est honorable de dire, avec un courageux et loyal jésuite, à ceux qui viendront après nous : « Nous attendons de vous le succès de cette œuvre magnifique de la régénération religieuse et sociale, œuvre que nous avons passionnément aimée, mais que nous n'avons pas su exécuter et que nous avons ébauchée à peine<sup>1</sup>. »

## VI

Passons maintenant aux œuvres de charité catholique. L'éducation n'est-elle pas d'ailleurs essentiellement œuvre d'amour et de charité? La transition sera donc naturelle. La charité, c'est le Christ qui l'a introduite dans le monde; c'est le grand secret de l'influence de l'Église; c'est par ses œuvres de charité que, depuis dix-huit siècles et de nos jours, elle jette dans l'âme populaire des racines indestructibles. Que serait la France, que serait le monde, si ces œuvres venaient tout à coup à disparaître?

Essayons, dans un rapide tableau, de donner une idée des principales institutions charitables catholiques de 1870 à 1878. Si ce tableau n'est guère qu'une énumération, le lecteur nous le pardonnera. Parmi ces œuvres, les unes sont ac-

1. Discours prononcé par le P. Delbrel, pour la rentrée des classes du collège de l'Immaculée-Conception, à Toulouse, 1900.

complies par des congrégations religieuses d'hommes ou de femmes, d'autres par des laïcs. Beaucoup existent depuis longtemps; un grand nombre naissent d'année en année. Nous signalerons, en y insistant davantage, celles qui voient le jour pendant cette période. M. de Melun a eu l'heureuse pensée de publier un livre, très éloquent dans sa concision, qui catalogue en quelque sorte toutes les institutions charitables. C'est ce *Manuel des Œuvres* pour 1878 qui nous servira de guide<sup>1</sup>.

Avant même que le pauvre apparaisse en ce monde, la charité chrétienne s'en préoccupe. *La Société de Charité maternelle*, plus qu'un centenaire aujourd'hui, assiste, à Paris seulement, de 1871 à 1880, 27.604 mères indigentes, 27.989 enfants et leur distribue 1.361.175 francs<sup>2</sup>. A peine l'enfant pauvre a-t-il vu le jour, d'autres sociétés s'efforcent de le sauver, en donnant à la mère, berceaux, layettes, secours moraux et matériels de toute sorte. Telle l'*Association des Mères de famille* qui, pendant l'année 1878, vient en aide à 1.324 familles nécessiteuses.

Pendant que la mère de famille travaillera au dehors pour faire vivre les siens, qui veillera sur son petit enfant? La charité y pourvoira. De toutes parts elle a ouvert des *crèches*, où la mère pourra, du matin au soir, placer son enfant, dès l'âge de quinze jours et jusqu'à ce qu'il ait trois ans<sup>3</sup>. De deux ans à six ans, c'est dans les salles d'asile ou à l'école maternelle que l'enfant pauvre sera reçu gratuitement et passera la journée, entouré des soins les plus attentifs et les plus minutieux<sup>4</sup>.

On a vu avec quel zèle et quelle charité l'Église, par ses centaines de congrégations enseignantes se dévoue à l'instruction et à l'éducation des enfants du peuple. Nous n'y reviendrons pas. Mais, parmi ces enfants, beaucoup sont délaissés,

1. *Manuel des Œuvres*, 1878, Paris, Poussielgue.

2. *La Société de Charité maternelle*, par F. Gille, Paris, 1887.

3. C'est M. Marbeau qui, en 1846, a ouvert la première crèche. En 1870, il existait à Paris 24 crèches; en 1880, 43; on en compte 106 aujourd'hui, et il s'en est ouvert dans toute la France.

4. La première salle d'asile a été fondée à Paris, en 1828, par M. Denis Cochin, grand-père des deux députés actuels.

orphelins, et des œuvres nombreuses s'en occupent, si nombreuses que nous ne suffirions pas à les énumérer. L'Assistance publique, dont l'administration est encore religieuse alors, place à la campagne, de 1870 à 1878, près de 300.000 enfants. Les orphelinats se comptent en France par centaines, sinon par milliers<sup>1</sup>. Il existe à Paris 126 maisons charitables, où 10.180 enfants sont recueillis et instruits. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul en ont 31 pour leur part, et sur ces 31, il y en a 18 pour lesquelles les recettes sont inférieures aux dépenses. Cela n'arrête pas ces saintes filles qui, malgré l'insuffisance de leurs ressources, continuent l'œuvre d'adoption à laquelle elles se sont vouées.

Les laïques secondent d'ailleurs activement les religieuses et s'affilient aux nombreuses institutions charitables qui existent alors. Il y a l'*Œuvre des faubourgs*, qui s'efforce de ramener l'esprit d'ordre et les sentiments religieux dans les familles pauvres des quartiers excentriques; l'*Œuvre de l'Adoption*, qui a pour but d'élever le plus grand nombre possible d'orphelins et, à l'époque où nous sommes, en a déjà sauvé plus de 3.000<sup>2</sup>; la *Société générale de protection de l'Enfance abandonnée ou coupable*, l'*Œuvre de Sainte-Anne*, l'*Association des Jeunes économistes*, etc.

A la suite de la guerre et de la Commune, bien des familles ont été décimées. A Paris et dans toute la France, « les enfants abandonnés errent par milliers<sup>3</sup> ». Déjà a été établie l'*Œuvre nationale des Orphelins de la guerre*<sup>4</sup>. En 1871, M<sup>re</sup> Guibert fonde dans le même but l'*Œuvre des Orphelins*, qui est devenue la *Société de patronage des Orphelins agricoles*<sup>5</sup>. Avec quelle tendre charité l'archevêque sollicite, en

1. « Au commencement du siècle on ne connaissait pas à Paris le mot d'*orphelinat*; on y connaissait à peine la chose. Le petit *Manuel d'œuvres*, publié en 1819, indique, sous la rubrique *Associations paroissiales de bienfaisance*, trois maisons de ce genre pour Paris. » (*Paris charitable et prévoyant*.)

2. Voir la collection des *Annales* de l'Œuvre, qui paraissent tous les deux mois.

3. Maxime Du Camp, *La Charité privée à Paris*.

4. Sous la présidence de M<sup>me</sup> Thiers et de M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon.

5. La Société eut d'abord pour président M. Drouyn de Lhuys; puis en

faveur de ses orphelins, la générosité de ses fidèles. « Nous sentons nos entrailles émues à l'aspect de leur malheur qui parle à notre âme de pasteur et de père. En nous confiant la charge des âmes, Dieu nous a particulièrement imposé le soin des pauvres. Ah! Que ne pouvons-nous leur dire à tous comme le Sauveur : O vous qui êtes dans la tribulation et sous le poids de la souffrance, venez à moi et je vous soulagerai! Nous voudrions surtout, représentant le Père qui est dans les cieux, appeler à nous tous ceux qui n'ont point de père sur la terre, et leur procurer tous les soins nécessaires au corps et à l'âme. Nous nous considérons au milieu d'eux comme entouré de notre famille, et vous pouvez penser combien est poignante la douleur que nous avons de ne pouvoir, par nos propres ressources, ni les habiller, ni les nourrir, ni les élever. *Ils demandent le pain, et il est impossible de le leur rompre. Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis*<sup>1</sup>. »

Comment ne pas rappeler ici l'œuvre admirable de *l'Orphelinat des Apprentis*, qui se développe justement pendant les années que nous étudions. Un bon et saint prêtre, l'abbé Roussel, trouve un enfant d'une quinzaine d'années qui fouille un tas d'ordures. — « Qu'est-ce que tu fais là? — Je cherche à manger. » — L'abbé prend l'enfant, le fait manger et le garde chez lui. Le lendemain, il ramène un autre vagabond; huit jours après, il en a six qui encombrant sa chambre et qu'il nourrit comme il peut. « Combien d'autres, se dit-il avec angoisse, évadés ou chassés de la maison paternelle, échappent à l'école, échappent à la paroisse, et grandissent dans la vie, incultes, sans lecture, sans religion, sans morale! » L'abbé est séduit par l'idée d'en sauver le plus possible. Il ne raisonne plus. Sans ressources, il achète une maison à Auteuil et il y fonde *l'Œuvre de la première communion*. Mais, quand il a ainsi instruit ces enfants, quand il les a préparés à ce grand acte, il lui en coûte de se séparer d'eux. C'est alors qu'au prix de mille difficultés,

1873, le R. P. Étienne; en 1874, le duc de Doudeauville. (*Paris charitable et prévoyant*, 101).

1. Lettre pastorale du 15 février 1872.

il installe à Auteuil des ateliers de tailleurs, de peintres, menuisiers, serruriers, etc.; puis, en 1874, une imprimerie catholique qui occupe bientôt une centaine d'apprentis. En 1878, il a recueilli de la sorte environ 3.000 vagabonds. Naturellement il n'a pas calculé les dépenses et s'est endetté de plus de 200.000 francs. L'Académie française lui attribue un prix Monthyon de 2.500 francs (1878), et le *Figaro*<sup>1</sup> ouvre dans ses colonnes une souscription en faveur des orphelins de l'abbé Roussel. Le premier jour, elle produit 41.000 francs; des athées, des protestants, des juifs, ouvrent généreusement leur bourse au prêtre catholique. A la fin de la semaine, la souscription atteint 331.167 francs<sup>2</sup>.

Que d'autres œuvres du même genre nous pourrions citer, comme la *Maison de Famille* de l'abbé Sarrauste, établie dans le Cantal<sup>3</sup>, pour reconstituer à l'orphelin le foyer traditionnel, entourer son enfance de tendresse et de dévouement et l'acclimater à la vie des champs! De préférence, la charité s'ingénie en faveur des plus délaissés, des plus exposés; l'œuvre des petits ramoneurs et jeunes fumistes, qui existe depuis près de deux siècles, est dirigée par l'abbé d'Hulst; les œuvres des bateliers, des forains, des enfants de la voirie, etc., vont s'organiser à leur tour. Pour les enfants pauvres, malades et convalescents, on multiplie les dispensaires, les colonies sanitaires, les maisons situées dans les montagnes et au bord de la mer. Qui ne connaît *l'Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres*, fondé rue Lecourbe, en 1858, par les Frères de Saint-Jean de Dieu? 150 enfants incurables, scrofuleux, paralytiques, rachitiques, y reçoivent les soins les plus maternels et l'éducation appropriée à leur état. « On ne devrait entrer dans cette maison que tête

1. Le *Figaro* est d'ailleurs coutumier de ces impulsions généreuses. Il donne en 1871, 274.000 francs pour les veuves et les orphelins des gendarmes assassinés par la Commune; en 1872, pour les inondés de la Seine, 338.736 francs; près de 100.000 francs, en 1874, pour des œuvres diverses; en 1876, pour les inondés, 100.000 francs; en 1877, pour remplacer les subventions municipales retirées à des établissements charitables, 95.584 francs; en 1878, pour fondation de lits de vieillards, 130.000 francs; pour les écoles chrétiennes, 133.000 francs.

2. Maxime Du Camp, *La charité privée à Paris*, p. 168.

3. A la Forêt, canton de Montsaloy.



nue, comme dans le temple de la charité, » a écrit Maxime Du Camp, qui a raconté la fondation de cette œuvre admirable<sup>1</sup>. *La Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul* n'offre pas un moindre intérêt. On sait qu'elle recueille les jeunes filles aveugles, les élève, les établit, à moins que, se sentant attirées par la vie religieuse, elles n'aient mieux se consacrer à l'œuvre qui les a sauvées<sup>2</sup>. Bien d'autres établissements se dévouent aux enfants aveugles; d'autres aussi nombreux s'occupent des sourds-muets, en particulier l'Institution nationale de Bordeaux, dirigée par les Sœurs de la Charité de Nevers, qui y obtiennent des résultats étonnants. Il existe de pareilles maisons pour les épileptiques, les aliénés, les idiots, les bègues, les enfants tuberculeux, etc. On comprend qu'il soit impossible de parler de ces œuvres diverses, aussi longuement et avec autant d'éloges qu'elles le mériteraient.

Au cours de ce chapitre, nous avons indiqué les origines et les développements des patronages chrétiens. Nous ne pouvons entreprendre même de nommer les établissements de correction, les œuvres de relèvement ou de préservation dirigées par des sociétés religieuses ou inspirées par la charité catholique. Comment ne pas mentionner pourtant la *Maison de famille des jeunes ouvrières*? Un prêtre du Midi,

1. Maxime Du Camp, *La charité privée à Paris*, p. 128. Dans cette même page, je trouve ces lignes sur M. Aug. Cochin qu'il m'est doux de citer comme un hommage à cet apôtre de la charité catholique. « Près de la cheminée se trouve le buste d'Augustin Cochin. L'image de ce grand homme de bien est à sa place, là, au seuil de l'asile où l'oubli de soi-même et le dévouement aux autres sont de règle commune. Il n'est pas une œuvre de bienfaisance à laquelle A. Cochin ne se soit associé, pas un effort vers une amélioration matérielle et morale qu'il n'ait encouragé, pas un rêve d'élevation intellectuelle, de soulagement de la souffrance, du combat contre la misère et le vice qu'il n'ait caressé et souvent réalisé. Tant qu'il vécut, il fut l'âme de la charité à Paris; il était aux Petites Sœurs des Pauvres, aux Frères de Saint-Jean de Dieu, aux fourneaux économiques, aux maisons de secours, à l'hôpital que construisit et nomma son oncle; il portait le pain aux affamés, les consolations aux affligés, l'apaisement aux exaspérés; sa vie a été une expansion de commisération; ce fut un saint laïque que la foi conduisit aux actes qui sont la gloire même de l'humanité. Il aimait les malheureux. Jean Ciudad peut reconnaître pour un des siens. »

2. Lire, pour plus de détails, l'intéressant ouvrage de M. Maurice de la Sizeranne, *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul* (Lecoffre).

l'abbé de Soubiran, a eu l'idée de fonder une œuvre pour les filles pauvres, les femmes sans place qui, au lieu de vaguer sur le pavé des villes, trouveront un abri momentané où elles pourront se réfugier. Il a organisé à cet effet la Communauté des Sœurs de Marie Auxiliatrice. De Castelnaudary, son berceau, cette communauté s'est établie à Toulouse; elle se fixe à Paris, rue de Maubeuge, en 1872, et y installe, outre une école libre, une institution que l'on pourrait nommer l'asile des femmes seules, et qui se divise en trois sections différentes: la première est réservée aux jeunes veuves isolées et sans fortune, la seconde aux institutrices en quête d'une éducation à faire, la troisième porte le nom de secours mutuel des jeunes ouvrières. Moyennant une cotisation insignifiante (5 centimes par jour), les ouvrières et servantes sans travail trouvent dans cette maison une hospitalité de trois mois et des ressources de toute sorte. De cette institution souverainement bienfaisante sortira bientôt, en 1881, l'*Œuvre des jeunes poitrinaires de Villepinte* qui a, depuis lors, adouci tant de souffrances et arraché tant de malades à la mort.

## VII

Toutes ces œuvres concernent l'enfance et la jeunesse, pour lesquelles la charité catholique semble avoir une prédilection. Elle ne néglige pas pour cela l'âge adulte et voit dans tous les pauvres les membres souffrants de Jésus-Christ. Les besoins du pauvre sont multiples; la charité s'efforce de pourvoir à tous. A cette époque, les religieuses dirigent encore, dans la plupart des arrondissements de Paris, dans le plus grand nombre des villes et des bourgades de France, les bureaux de bienfaisance qui ont été depuis lors laïcisés. Ce sont les Sœurs qui, presque partout, distribuent aux indigents les secours en argent ou en nature; ce sont elles qui tiennent les fourneaux économiques et les dispensaires gratuits. On connaît, sans qu'il soit besoin d'y insister, la *Société de*

*Saint-Vincent de Paul*. On sait avec quel zèle elle poursuit tout ensemble la sanctification de ses membres et le soulagement spirituel et temporel des malheureux. Son œuvre principale est la visite des pauvres à domicile. Chacun de ses membres adopte un certain nombre de familles et va régulièrement lui porter des secours. Ces secours, distribués ainsi en France et à l'étranger, s'élèvent, pendant l'année 1875, à 6.046.881 francs. Les Conférences ont créé en outre, un peu partout, des patronages, des fourneaux économiques, des caisses de loyers, le secrétariat des pauvres, etc.<sup>1</sup>. Une autre société charitable, celle de *Saint-François Régis*, fondée par M. Gossin en 1826, se voue à régulariser les unions et les naissances illégitimes. Par ses soins, en 1878, 1.016 mariages ont été réalisés à Paris et 389 enfants légitimés. Total, depuis l'établissement de l'œuvre, 57.312 mariages, 30.872 légitimations.

En 1874, dans une réunion des Comités catholiques, on lit un rapport sur l'*Hospitalité de nuit*, fondée par M. Massabo à Marseille, où elle fonctionne depuis le 25 décembre 1872. On est frappé des résultats obtenus, et l'on se demande s'il ne serait pas possible de doter Paris, la ville par excellence des vagabonds, d'un établissement hospitalier analogue. Peu à peu l'idée se dessine; elle se réalise en 1878. Trois vastes asiles, pouvant abriter 400 hommes, sont tour à tour ouverts, par une société exclusivement laïque, inspirée néanmoins par la foi en Dieu, la charité envers le prochain et l'espérance d'arracher celui-ci à un sort néfaste. Accueillie avec enthousiasme par l'opinion, l'œuvre produit les meilleurs résultats<sup>2</sup>. — L'année suivante, des refuges semblables s'ouvriront pour les femmes et les enfants. — Un peu plus tard, grâce au dévouement de deux intelligents catholiques, MM. Léon Lefébure et le baron de Livois, s'organisera l'œu-

1. Voir l'*Histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul*, par M. de Margerie, et la collection du *Bulletin mensuel*, publié depuis 1848.

2. L'œuvre abrite, en 1878 seulement, 2.874 indigents. Ce chiffre monte l'année suivante à 26.555. En moins de vingt-cinq ans, 1.691.961 personnes ont été hospitalisées.

vre si intéressante de l'*Hospitalité du travail pour les femmes*. Maxime du Camp en a raconté les débuts en son bel ouvrage : *La charité privée à Paris*. « Institution vraiment maternelle, dit-il, elle ne se contente pas de s'ouvrir devant les malheureuses, de les hospitaliser, de les nourrir, de les vêtir, de leur offrir un repos suffisant; elle ne s'en sépare qu'en leur donnant une condition où leur vie est assurée<sup>1</sup>. »

Pendant le pauvre peut être malade; il l'est plus souvent que le riche. Qui lui portera secours? Qui le visitera? Saint Vincent de Paul a fondé, pour y pourvoir, l'*Œuvre des Pauvres malades*. Réorganisée en 1840, elle comprend deux catégories de dames, les trésorrières qui recueillent les souscriptions et les aumônes, les visiteuses qui portent les secours à domicile<sup>2</sup>. Une section spéciale, exclusivement chargée d'assister les pauvres malades des faubourgs de Paris, a été fondée en 1872 par M. Étienne, supérieur des Lazaristes, et l'abbé Langénieux. Impossible d'apprécier le bien considérable produit dans les quartiers de Belleville, la Maison-Blanche, Clignancourt, etc., par ces visites charitables : de 1873 à 1878 : 111.193 visites, à 15.581 malades, auxquels on distribue 274.583 francs<sup>3</sup>.

Et comme cette œuvre est insuffisante, d'autres surgissent à ses côtés et se dévouent parallèlement. C'est ainsi qu'en 1871 M<sup>sr</sup> Freppel, évêque d'Angers, permet à dom Camille Leduc, bénédictin de Solesmes, de fonder l'*Œuvre des Sœurs servantes des pauvres*, pour soigner à domicile les indigents. Les religieuses auxiliaires du Purgatoire, les Sœurs Franciscaines, Dominicaines, les Dames de Saint-Charles (1875), les Sœurs du Bon-Secours, etc., avec le même zèle, poursuivent le même but. Parmi tant de congrégations charitables, les *Petites Sœurs de l'Assomption*, fondées en 1865 par le P. Pernet, méritent une mention spéciale. Exclusivement consacrées aux malades pauvres, elles s'installent à domicile,

1. *La Charité privée à Paris*, ch. VII.

2. L'œuvre est aujourd'hui répandue dans le monde entier, et compte tant en France qu'à l'étranger près de 100.000 dames laïques de charité. Au Mexique seulement, 38.244 zélatrices, avec un budget de 863.297 francs. (*Paris charitable et prévoyant*.)

3. *Paris charitable et prévoyant*.

soignent les enfants, le ménage, la cuisine, font les courses nécessaires et n'acceptent aucune rétribution, pas même la nourriture<sup>1</sup>.

Souvent le malade pauvre a besoin d'être hospitalisé. Il l'est dans les hôpitaux de l'Assistance publique, fondés anciennement, pour le plus grand nombre, par la charité catholique et desservis encore, à l'époque où nous sommes, par les congrégations religieuses. En outre de ceux-là, qui pourra compter les hôpitaux libres, infirmeries, maisons de santé, sanatoria, dispensaires, cliniques, etc., établis et entretenus à grands frais par la charité privée? Il y en a pour tous les âges et pour toutes les infirmités. Les uns remontent au siècle dernier; d'autres datent d'hier et d'aujourd'hui, comme cette œuvre admirable des *Dames du Calvaire*, établie à Lyon, par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Garnier en 1842, créée à Paris, rue Lourmel, par M<sup>me</sup> Jousset en 1874. Elle a pour but de recueillir et de soigner les pauvres femmes incurables, atteintes de cancer, de lupus, et qui ne peuvent être admises dans les hôpitaux. C'est une association de veuves chrétiennes absolument laïque; aucun vœu ne les enchaîne, aucun costume ne les distingue; elles sont du monde et ne l'ont point quitté. L'institution comprend plusieurs sections: les dames zélatrices, associées à l'œuvre par les cotisations qu'elles versent ou qu'elles recueillent; les dames agréées, se rendant régulièrement à l'hôpital pour prendre part au pansement des malades; les dames sociétaires, y résidant et y payant une pension, pour pouvoir soigner jour et nuit les malheureuses femmes couvertes de plaies, dont l'aspect si repoussant qu'il soit ne les rebute jamais, les assister à leurs derniers moments, les laver, les ensevelir de leurs mains. Toutes, sauf les dames associées, doivent être veuves. Après avoir visité leur maison, Maxime Du Camp écrivait: « Si les ducs, les princes<sup>2</sup>, les marquis, les officiers supérieurs, les magis-

1. Elles s'installent à Paris, rue Violet, en 1870, rue Nollet, en 1872, rue du Sentier, en 1874, rue des Fêtes, en 1876 et à Levallois-Perret, en 1877.

2. « En 1895, M<sup>me</sup> la duchesse de Montpensier s'est fait inscrire à l'œuvre et a revêtu le tablier pour soigner de ses mains les malades. » (*Paris chari-*

trats, les grands industriels qui ont vécu, peuvent voir ce que font leurs veuves aujourd'hui, ils doivent se sentir heureux d'avoir si bien placé l'honneur de leur nom et le souci de l'âme de leurs fils<sup>1</sup>. »

Il semble, au premier abord, que la vieillesse ait moins que l'enfance préoccupé la charité catholique. Que d'œuvres pourtant se vouent au soin des vieillards! Que d'hospices, que d'asiles de toute sorte leur sont ouverts sous la direction de nos Sœurs hospitalières! A qui faut-il apprendre l'histoire des *Petites Sœurs des Pauvres*, et l'extension considérable de cet ordre au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>? En 1870, elles ont déjà quatre-vingts asiles en France et quarante-deux à l'étranger. Pendant les huit années suivantes, elles fondent en France quinze maisons nouvelles et trente-six à l'étranger, grâce surtout au dévouement infatigable de l'abbé Ernest Lelièvre, qui passe sa vie à parcourir le globe à cette intention spéciale<sup>3</sup>. Les Petites Sœurs hospitalisent alors et nourrissent plus de trente mille vieillards, uniquement par les quêtes matinales qu'elles font chaque jour; car la règle leur défend d'accepter des legs et de posséder aucun revenu<sup>4</sup>.

« Le pauvre peut donc mourir tranquille, dit très bien M<sup>sr</sup> Baunard; la charité qui ne l'a pas quitté un seul instant pendant sa vie, sera encore au chevet de son agonie sous la forme angélique d'une sœur garde-malade qui lui amènera

*table et prévoyant.*) L'œuvre a reçu depuis sa fondation plus de 1.100 malades.

1. Maxime Du Camp, *La Charité privée à Paris*, ch. iv. « Il suffit d'être princesse ou duchesse pour se voir réclamée près de tous les lits. La malade qui a été servie par une grande dame ne peut réprimer un sourire de satisfaction... Qui se serait imaginé que le cancer a ses vanités? » p. 269.

2. *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, par l'abbé Leroy, Paris, Poussielgue.

3. *Ernest Lelièvre*, par M<sup>sr</sup> Baunard, Paris, Poussielgue.

4. On a calculé approximativement que les Petites Sœurs avaient hospitalisé depuis leur fondation (1846) jusqu'à la fin du siècle environ 228.632 vieillards! Elles ont pourvu à leurs besoins pendant 160 millions de journées, sans caisse garnie à l'avance, courant chaque matin de porte en porte. Que de peines et de fatigues quotidiennes, quel incessant prodige d'activité représente l'exécution d'un pareil programme! Et pour que les Petites Sœurs aient pu le réaliser, ne faut-il pas qu'elles aient trouvé dans la bienfaisance publique un concours, une sympathie proportionnés à leur admirable dévouement? (*Paris charitable et prévoyant*, 662.)

la visite du médecin, la visite du prêtre, la visite de Dieu. Elle sera là encore, même après sa mort, pour ensevelir religieusement sa dépouille et pourvoir gratuitement à ses funérailles religieuses. Enfin, le poursuivant de sa pieuse compassion jusque dans l'autre monde, elle lui assure toutes les prières, tous les mérites des Sœurs auxiliatrices des âmes du Purgatoire pour porter son âme devant Dieu.<sup>1</sup> »

Il résulte de cet aperçu sommaire que l'Église détient en quelque sorte à cette époque le monopole de la bienfaisance. Dans nombre de départements, l'exercice de la charité privée est entièrement entre ses mains... Quand on va au fond des choses, il est impossible de n'être pas frappé de la prodigieuse disproportion qui existe entre les œuvres catholiques et les autres. Deux questions angoissantes se présentent alors à l'esprit : Comment l'Église, qui répand sur le peuple tant de bienfaits, n'en est-elle pas davantage aimée et vénérée ? Et comment concilier cette multiplication étonnante d'œuvres avec le nombre toujours si grand des malheureux et des pauvres ? Nous n'avons pas à résoudre ici ces problèmes complexes. Disons seulement que toutes ces fondations innombrables, demeurent trop isolées les unes des autres, sans cohésion, ne pouvant pas s'entraider et donner la mesure exacte de leurs moyens, d'un particularisme extrême et enfin, le plus souvent, peu connues de la masse du public qui aurait besoin d'y recourir. Il serait nécessaire de donner à la charité une organisation rationnelle, d'établir un lien entre les œuvres dues à l'initiative privée, et de mettre le public à même de s'adresser à elles promptement, facilement et efficacement. Quelques catholiques dévoués et intelligents le tenteront bientôt ? ; mais l'histoire de leur généreux effort n'appartient point à ce volume.

1. Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, p. 293.

2. Nous voulons parler de l'œuvre si intéressante et si capitale de M. Leon Lefébure, créateur de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*. C'est par ses soins qu'a été publié l'important ouvrage : *Paris charitable et prévoyant*, où nous avons puisé d'utiles renseignements.

## VIII

Au cours de ses fortes études sur le régime moderne, M. Taine, recherchant les causes profondes des œuvres charitables du catholicisme, a écrit ces lignes : « A Paris, dans les deux salles de la préfecture de police, où les filles et les voleuses arrêtées restent un ou deux jours en dépôt provisoire, les religieuses de Marie-Joseph, condamnées par leurs vœux à vivre dans cet égout toujours coulant de boue humaine, sentent parfois leur cœur défaillir ; par bonheur on leur a ménagé dans un coin une petite chapelle ; elles y vont prier et, au bout d'un quart d'heure, elles ont refait leur provision de courage et de douceur. Très justement et avec l'autorité d'une longue expérience, le P. Étienne, supérieur des Lazaristes et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, disait à des visiteurs étrangers : « Je vous ai fait connaître le détail de notre vie, mais je ne vous en ai pas donné le secret. Ce secret, le voici : c'est Jésus-Christ connu, aimé, servi dans l'Eucharistie<sup>1</sup>. » C'est en effet l'amour divin, autrement dit la piété, inspirée par une foi ardente et profonde, c'est la dévotion qui est le principe, le foyer, la source de toutes les œuvres catholiques.

Cette piété est la grande force de l'Église, elle est sa vie même. Plus cette vie intérieure sera intense, et animera les prêtres et les fidèles, plus féconde aussi sera l'action de l'Église, plus réelle son influence sociale, plus sûrement elle atteindra son but qui est de sauver les âmes. On conçoit donc que l'Église tende de toutes ses forces aux progrès de cette vie spirituelle, à l'expansion des œuvres de foi, de prière et de piété. Y réussit-elle de 1870 à 1878 ? Cela paraît certain, au moins pendant les années qui suivent la guerre. Sous le coup des malheurs qui ont accablé la France, sous l'effort aussi des évêques et du clergé, un renouvellement religieux se produit. On a senti passer sur le pays la main de Dieu ; les

1. Taine, *Le Régime moderne*, II, p. 115.

églises sont plus fréquentées, les sacrements moins délaissés, les commandements divins mieux observés.

La dévotion, on le sait, a changé de caractère depuis cent ans ; elle n'est plus froide, compassée, rigide comme au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles. Le jansénisme et le gallicanisme sont bien morts. Sous l'influence de Rome, de la Compagnie de Jésus et de la théologie liguorienne, une piété nouvelle s'est développée, plus chaude, plus italienne peut-être, mais plus humaine aussi et plus catholique, mieux adaptée aux besoins de notre temps. L'objet principal, c'est évidemment toujours Dieu, Dieu présent et vivant en Jésus-Christ ; mais ce n'est plus le Christ en croix des Jansénistes, levant vers le ciel des bras et des yeux désespérants, c'est le Christ miséricordieux, montrant son cœur et disant : Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes ! C'est Jésus, prisonnier d'amour dans le tabernacle. Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie ; puis Marie Immaculée, personnifiée en Notre-Dame de Lourdes ; puis un certain nombre de saints particulièrement populaires, saint Joseph, saint Antoine de Padoue, etc., telles sont les principales dévotions catholiques qui se développent surtout pendant les dernières années de Pie IX.

Nous avons décrit ailleurs le grand mouvement de 1873, et comment fut décidée l'érection de la basilique du Vœu national. Dès lors, Paray-le-Monial passe au second plan et, pendant toute cette fin de siècle, Montmartre va devenir en quelque sorte le centre de la piété française. Pour cette œuvre, les catholiques vont déployer plus de zèle et de générosité que pour toutes les autres. « Ce qu'on veut faire, écrit un catholique éminent, c'est un monument de la foi et de la conversion d'un grand peuple ; c'est un phare qui, des hauteurs de Montmartre, rayonne jusqu'aux frontières... On veut une basilique superbe, une église monumentale, la plus auguste demeure que les fils des hommes aient construite pour le Fils de Dieu<sup>1</sup>. »

Dès le vote de la loi (25 juillet 1873), on se met à l'œuvre. Tous les évêques ont promis leur concours. A la fin de l'année,

1. M. Amédée de Margerie, cité par le P. Jonquet, *Montmartre*, p. 195.

plus d'un million a déjà été recueilli. Cependant on ne compte pas dépenser en tout plus de six à sept millions. Le 1<sup>er</sup> février 1874, un concours est ouvert entre les principaux architectes de France. Chose curieuse, sur 78 plans présentés, 70 adoptent le style byzantin à dômes. La commission donne la préférence au projet de M. Abadie, « conception élégante et originale, où l'on trouve, avec le sentiment religieux, une entente parfaite du service du culte dans un lieu de pèlerinage, et malgré les difficultés d'un périmètre restreint, une incontestable grandeur<sup>1</sup> ». Le 16 juin 1875, a lieu la pose de la première pierre. Le cardinal Guibert y a convié tous les évêques de France ; mais le gouvernement lui conseille, pour ne pas exciter les passions antireligieuses, de restreindre la cérémonie, et une dizaine seulement de prélats y assistent. « En posant la première pierre de l'église de Montmartre, écrit M. Chesnelong, il me semble qu'on a posé aussi la première pierre de notre rédemption nationale. » Le même jour, à la demande de cent vingt-cinq évêques et par l'ordre de Pie IX, est prononcée solennellement, à Rome et dans tout le monde catholique, la consécration de l'Église universelle « au Cœur adorable et très aimant<sup>2</sup> ».

Les travaux vont commencer et les difficultés aussi. Les couches du sol très friable de Montmartre seront-elles assez résistantes pour soutenir les cyclopéennes murailles de la basilique ? Après des sondages minutieux et une longue enquête, les ingénieurs ne le croient pas. « Il faudra, déclare M. Alphand, construire quatre-vingt-trois piliers souterrains, de trente-trois mètres de profondeur, de cinq mètres de largeur et relier entre eux ces piliers par des arcatures puissantes ». Pendant quinze jours, le cardinal refuse d'autoriser les dépenses de ces colossales fondations : « Je consens, dit-il enfin à l'architecte, mais comme un malade consent à l'amputation

1. P. Jonquet, *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, p. 211.

2. Litterae supplices a 525 episcopis subscriptae, anno 1875. « Nec minimum hoc decus erit tui Pontificatus, tot aliis praeclare gestis insigniti, quod nempe caritas Christi sub Cordis ejus symbolo in toto catholico orbe et melius cognita et solemnioribus honoribus celebrata fuerit. » La formule de consécration fut promulguée par un décret de la Congrégation des Rites du 22 avril 1875.

d'une jambe. » C'est le 26 mai 1876. Deux mois plus tôt, le 3 mars, M<sup>re</sup> Guibert a béni solennellement la chapelle provisoire et il en a confié la garde aux Pères Oblats.

Depuis lors, de la France et de l'univers catholique tout entier, les pèlerinages n'ont pas cessé d'affluer à Montmartre. En cette première année 1876, trois cardinaux, vingt-six évêques, 140.760 pèlerins visitent l'humble sanctuaire; 28.000 communions y sont distribuées. Les fondations n'apparaissent pas encore et déjà toutes les professions, l'armée, la marine, le clergé, les artistes, les ouvriers, les diocèses et les congrégations religieuses, les provinces et les villes se disputent les chapelles de l'édifice futur. Quand les chapelles sont données, on se dispute les piliers, les colonnes, les pierres. Tous les évêques de France ont fait appel à la générosité de leurs fidèles et prescrit des quêtes générales. Rien de plus instructif que les longues listes de souscriptions publiées dans le *Bulletin du Vœu national*. « C'est superbe d'éloquence! » déclare Paul Féval, qui vient alors de se convertir. Deux choses y frappent surtout : la multitude des petites offrandes et le mobile qui les a provoquées. A côté de la souscription du riche, on remarque l'obole du pauvre. On lit par exemple : « *Trois mille francs, toutes les économies d'une vieille domestique depuis 14 ans... — Cent vingt-cinq francs, économisés sou par sou par un pauvre nègre du Basutoland!* » etc., etc. Les dons les plus considérables viennent souvent sous le voile de l'anonyme, ce qui double leur mérite. Il se peut aussi que la vanité, l'ostentation aient leur part en ces générosités. Pendant les dix premières années, les souscriptions dépassent douze millions. Et cela va se prolonger jusqu'à la fin du siècle, et au delà.

A ce mouvement extérieur correspond un grand mouvement intérieur de prière et de supplication. En 1876, « pour perpétuer la pensée d'expiation, de pénitence et d'invocation qui a inspiré le Vœu National », M<sup>re</sup> Guibert fonde une association de prières et de bonnes œuvres qui devient, le 20 février 1877, l'*archiconfrérie de Montmartre* et compte en quelques mois plus de 20.000 adhérents. D'autres associations existent déjà et se développent à côté de celle-là, comme

la *Ligue du Sacré-Cœur et l'Apostolat de la Prière* du Père Ramière. A la date du 1<sup>er</sup> mars 1877, cette dernière association, divisée en trois degrés (dévotion au Sacré-Cœur en général, Rosaire vivant, Œuvres Eucharistiques), n'a pas moins de 30.849 centres secondaires, et le nombre des associés, pour le premier degré seulement, dépasse dix millions<sup>1</sup>.

Nous ne disons rien de tant d'autres œuvres qui, soit dans le cloître, soit dans le monde, se sont établies pour développer la dévotion au Sacré-Cœur. Les Congrégations religieuses, fondées sous la protection de ce nom béni, sont si nombreuses qu'on renonce à les compter. Parallèlement à la dévotion au Sacré-Cœur, se multiplient activement, de 1870 à 1878, les Œuvres Eucharistiques. De plus en plus se répand parmi les fidèles l'usage de la communion fréquente. En 1870, cinquante-deux diocèses pratiquent l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; de 1870 à 1880, ce chiffre s'élève à soixante et un. A l'adoration diurne s'ajoute l'adoration nocturne. En 1877, elle existe déjà en plus de vingt diocèses, particulièrement dans les grandes villes. A Paris, en 1875, 2.500 hommes y prennent part. On en compte 3.000 l'année suivante; et rien n'est émouvant comme le spectacle de ces ouvriers qui, ayant quitté leur travail à huit heures du soir, se trouvent à neuf heures devant l'autel où ils doivent passer la nuit, pour reprendre le lendemain matin leur habituel labeur. Quelques années plus tard, Montmartre deviendra le centre de cette œuvre à Paris et dans toute la France.

Le culte de la sainte Vierge a été de tout temps populaire en France, et ses sanctuaires couvrent le sol national. Jamais peut-être ils n'ont été plus fréquentés que pendant les années qui suivent la guerre. Jamais les pèlerinages, organisés avec un zèle infatigable par les Pères de l'Assomption, n'ont été plus nombreux. Ils sont inspirés en général par un sentiment

1. *Rapport à l'Assemblée générale des catholiques, 1877.* — *Le Messager du Cœur de Jésus*, organe de l'œuvre, a 22.470 abonnés pour la seule édition française; mais il y a de plus quatorze éditions en langues étrangères, dont plusieurs n'ont pas moins d'abonnés que la française. L'Apostolat de la prière doit être, selon la parole de M<sup>re</sup> de Ségur, « *le grand calorifère de la piété française* ».

religieux véritable, remuent profondément des milliers d'âmes et contribuent à entretenir la foi et la piété des fidèles. Nos vieux sanctuaires nationaux, Chartres, Le Puy, Fourvières sont visités, moins cependant que la Salette et Pontmain, où Notre-Dame s'est récemment manifestée, moins surtout que Lourdes, où l'affluence devient de jour en jour plus considérable. Nous n'avons pas à raconter ici les apparitions de la Vierge Immaculée à Bernadette Soubirous. Aucun fait n'a eu depuis longtemps pareil retentissement et pareilles conséquences. « La dévotion de Lourdes, dit très bien Renan, a été un des grands événements religieux du siècle. » Lourdes est devenu un centre de prières unique au monde et, au milieu de nos générations incrédules et négatrices, la terre qui produit perpétuellement d'indéniables miracles.

C'est en 1872 que commence le mouvement des pèlerinages. Il s'accroît les deux années suivantes et s'atténue légèrement ensuite sous l'influence des événements. Lourdes reçoit pour sa part, en 1872, 149 pèlerinages et 119.000 pèlerins; en 1873, 183 pèlerinages et 140.000 pèlerins; en 1874, 127 pèlerinages et 97.000 pèlerins; en tout, de 1870 à 1878, 958 pèlerinages et 661.000 pèlerins. Naturellement les évêques prennent la tête de ces grandes manifestations et, pendant ces huit années, 282 prélats de toute langue et de toute région visitent la célèbre basilique. Comment Pie IX n'aimerait-il pas la Vierge qui s'est appelée elle-même l'Immaculée Conception? Aussi professe-t-il pour elle un culte spécial; il a proclamé lui-même « la lumineuse évidence » de l'apparition; il a placé son image dans son oratoire et il a fait construire, dans les jardins du Vatican, une reproduction fidèle de la grotte miraculeuse. Le 3 juillet 1876, il accorde à la statue de Notre-Dame de Lourdes les honneurs d'un couronnement solennel. Jamais fête semblable n'a été vue, même en ce lieu qui en a vu de si grandes. La veille, le cardinal Guibert a consacré la nouvelle basilique; le lendemain, en présence de trente-quatre archevêques et évêques, le nonce du pape, M<sup>sr</sup> Meglia, place sur la tête de la Vierge Immaculée la couronne au triple rang de perles, pendant que 3.000 prêtres et 100.000 fidèles font retentir les Pyrénées

de leurs acclamations : Vive l'Immaculée Conception! Vive Pie IX! Vive la France catholique!

A la dévotion de Notre-Dame de Lourdes se joint le culte des Saints, que le jansénisme avait fait décliner chez nos pères, et qui a repris de nos jours une faveur extraordinaire. Parmi ces saints, au premier rang, saint Joseph, proclamé en 1870 patron de l'Église universelle, saint Michel, saint Martin, saint Denis, sainte Geneviève, sainte Radegonde, les antiques patrons de la Gaule; et enfin saint Antoine de Padoue, invoqué comme pourvoyeur des pauvres et protecteur de ceux qui les assistent. Assurément, il peut se glisser, il se glisse des abus en certaines de ces dévotions; il peut se rencontrer des âmes qui les entendent dans un esprit mercantile, étroit, superstitieux. Trop de fidèles se contentent d'un vain formalisme, et perdent de vue le vrai but de la religion, qui est de combattre ses défauts et d'acquérir les vertus. Les évêques ne manquent point d'ailleurs de protester contre certaines publications, pauvres de fond théologique, médiocres de style, qui recommandent telle ou telle dévotion nouvelle au détriment de la dévotion véritable.

« Une piété mal éclairée, écrit en 1875 M<sup>sr</sup> Dupanloup, une curiosité malsaine s'abat sur ces publications et les enlève en nombre véritablement stupéfiant... La liberté de la presse ne permet pas aux évêques d'atteindre la spéculation misérable qui exploite ici, sous couleur de religion, la crédulité et la piété. Mais c'est notre devoir de dénoncer hautement les abus et de dégager l'Église de toute solidarité avec de pareilles exploitations. L'exploitation va même plus loin et passe des prophéties et des miracles à certaines intentions de dévotion et à certains petits livres de piété qui pullulent aussi sans approbation d'aucune sorte. J'en dis autant d'une certaine imagerie religieuse qui s'est affranchie également de tout contrôle et qui atteint quelquefois, on peut le dire, les dernières limites du ridicule et de la fadeur. En vérité, qu'est donc devenu dans l'esprit des fidèles le mot de saint Paul : *Posuit episcopus regere ecclesiam Dei?* Tout spéculateur, tout illuminé, tout rêveur, tout esprit faible et borné, peut donc jeter en pâture à la piété des fidèles n'importe quel

aliment? Non! un éditeur chrétien qui se respecte ne devrait jamais publier, en matière de religion, même un simple livre de piété, que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas laissé passer. Au XVII<sup>e</sup> siècle, siècle de théologie, au siècle des Petau, des Thomassin, des Bossuet, des Bourdaloue, on ne s'affranchissait pas de ces règles; mais, aujourd'hui, elles ne comptent plus<sup>1</sup>. »

Malgré tout, le catholicisme demeure un foyer de lumière et de vie; il continue de produire des saints autant qu'à aucune autre époque. Il y en a dans le cloître et dans le clergé comme M<sup>re</sup> de Ségur, le P. Paul Gin hac<sup>2</sup>, l'abbé Lelièvre, M. Etienne, les PP. Mariote et Pététot, le Fr. Philippe, la Sœur Rosalie et bien d'autres; il y en a dans le monde et parmi les laïques, comme MM. de Melun, Beluze, Baudon, Laffond, comme le général de Sonis et l'apôtre de la Sainte Face de N.-S., le vénérable M. Dupont, mort en odeur de sainteté à Tours en 1876<sup>3</sup>. Il y en a une multitude d'autres, qui ont passé leur vie dans la pratique du devoir et de la charité, d'autant plus saints qu'ils sont restés plus inconnus au monde et à eux-mêmes et comme perdus dans leur obscurité.

1. Mandement sur les prophéties et les miracles.

2. *Le Père Paul Gin hac, de la Compagnie de Jésus*, par le Père A. Calvet; Toulouse, Sanchez, 1906.

3. *Vie de M. Dupont*, par le chanoine Janvier.

## CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LA QUESTION SOCIALE. — M. DE MUN  
ET LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS. — 1871-1878

Pour compléter l'étude que nous venons d'esquisser sur l'action de l'Église en France, il reste à parler de l'attitude des catholiques devant la question sociale. Toutes les époques de l'histoire ont connu des conflits souvent violents entre les pauvres et les riches. Aucune peut-être n'a été, au même degré que la nôtre, travaillée par le mal social. Le développement extraordinaire de l'industrie, l'accroissement considérable des travailleurs, leur isolement et leurs souffrances trop réelles, mais surtout les bouleversements profonds introduits dans la société par la Révolution française ont produit cet état de choses. La situation devient plus aiguë à mesure que le siècle s'avance vers son déclin. Deux fois déjà, en 1848 et tout récemment en 1871, le monde ouvrier, excité par les révolutionnaires, s'est rué à l'assaut de la vieille société, et le péril reste menaçant. L'Assemblée Nationale ne s'est pas contentée de triompher de la Commune. Pendant les cinq années de son existence laborieuse, elle s'est préoccupée de remédier au mal. Le 24 avril 1872, elle a nommé une grande commission pour étudier la situation des ouvriers en France; mais les travaux de cette commission sont malheureusement demeurés infructueux<sup>1</sup>. Les lois votées par l'Assemblée contre l'ex-

1. Cette Commission de quarante-cinq membres se subdivisa elle-même  
L'ÉGLISE DE FRANCE. 25



ploitation de l'enfance dans les manufactures sont excellentes, mais insuffisantes. Et l'Église? Peut-elle rester indifférente aux déchirements et aux dangers de la société? N'a-t-elle point dans l'Évangile le remède assuré aux misères sociales?

C'est ce que pense un groupe de généreux catholiques qui va s'efforcer, après 1870, d'entraîner ses coreligionnaires sur ce terrain brûlant. Il importe de décrire avec quelques détails cet important mouvement, de connaître ses précurseurs, ses origines, ses débuts, ses développements, son organisation, ses idées et les causes qui ont amené son insuccès.

## I

Plusieurs fois, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la Papauté est sommée d'intervenir dans le conflit social. Chose curieuse, le premier qui l'y convie est le socialiste Saint-Simon. Dès 1825, dans son *Nouveau Christianisme*, il déclare au pape, par la bouche même de Luther, que, pour reconquérir son empire sur les âmes, il doit s'emparer de la direction de la grande réforme sociale qui se prépare dans le monde. « Il ne faut pas vous borner à prêcher aux fidèles que les pauvres sont les enfants chéris de Dieu. Il faut que vous usiez franchement et énergiquement de tous les pouvoirs et de tous les moyens de l'Église militante, pour améliorer promptement l'état moral et physique de la classe la plus nombreuse<sup>1</sup>. »

en trois sous-commissions : la première chargée d'examiner la situation matérielle, l'état physique des ouvriers et tout ce qui concerne les questions de prévoyance et d'assistance; — la seconde devant porter ses recherches sur l'organisation du travail, les salaires, les rapports entre patrons et ouvriers; — la troisième enfin s'occupant de la situation intellectuelle et morale, de la famille, de l'instruction et de l'éducation soit générale, soit professionnelle. Il en résulta deux rapports, l'un de M. Ducarre, l'autre de M. le comte de Melun, rapports remarquables et très documentés, mais qui demeurèrent lettre morte. L'Assemblée qui, en quatre ans, a eu à refaire et a refait de fond en comble l'armée, les finances, l'administration de la France, ne saurait sans ingratitude être accusée de n'avoir pas transformé la société.

1. *Nouveau Christianisme*, p. 138, 149 (Œuvres de Saint-Simon, publiées

Quelques années plus tard, Lamennais et les rédacteurs de *l'Avenir* pressent aussi la papauté de se mettre à la tête du mouvement démocratique et de se faire dans le monde le porte-voix des revendications ouvrières. Ils annoncent qu'« à moins d'un changement total dans le système industriel, un soulèvement général des pauvres contre les riches deviendra inévitable ». De Coux réclame le rétablissement des corporations, comme l'un des principaux moyens de résoudre les difficultés sociales<sup>1</sup>. Nous avons signalé plus haut<sup>2</sup> la curieuse tentative de Buchez en 1847 pour organiser des associations ouvrières chrétiennes. En 1848, dans *l'Ère nouvelle*, Lacordaire et Ozanam reprennent les mêmes idées; ils saluent avec enthousiasme « l'avènement de cette classe ouvrière qu'on ne connaissait pas assez, qui a sauvé les biens et les personnes de la bourgeoisie qui n'avait rien fait pour elle, et repoussait comme des questions incendiaires toutes celles qui touchaient à l'organisation du travail<sup>3</sup> ».

par Olinde Rodrigue en 1832). Plus tard, un Israélite fort connu, Isaac Pereire, donnait aussi à l'Église le même conseil : « Comment l'Église a-t-elle pu ne pas comprendre que la transformation profonde qui s'opérait dans le monde, loin d'être une œuvre impie, destructrice du Christianisme, était un fait providentiel, une application de l'idée du Christianisme dans ce qu'elle a de plus juste et de plus sublime?... N'est-elle pas (l'Église) par son principe même la mère de tous les petits, la protectrice de tous les opprimés?... Après avoir détruit l'esclavage antique et le servage féodal, l'Église doit encore améliorer le sort de l'ouvrier moderne. » Pereire, *la Question religieuse*, 1878, textes cités par M. A. Leroy-Beaulieu dans *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie*, pages 6 et 8.

1. Voir dans notre ouvrage *Montalembert, sa jeunesse*, le chapitre intitulé : *Les idées de « l'Avenir »*. — Nous nous faisons honneur d'avoir le premier fait connaître les idées sociales de *l'Avenir*. M. de Mun a écrit à ce sujet : « Emportés par le fiévreux désir de rendre à l'Église son action sur leur pays, ces hommes ont abordé de plein vol tous les sommets que nous cherchons douloureusement à gravir. — Tout y est : l'avènement espéré de la justice sociale, l'amère critique des économistes et, de leur « théologie des intérêts matériels », la revendication du droit pour les ouvriers de s'associer, de s'entendre, de résister en masse aux exigences des capitalistes, et la corporation réclamée comme la réforme fondamentale d'une société où il ne reste que l'individu et l'État, c'est-à-dire l'anarchie et le despotisme. » *Correspondant*, article sur *Montalembert*, 25 mai 1897.

2. Chapitre 1<sup>er</sup>, p. 9.

3. Article d'Ozanam dans le *Correspondant*, 1848. — Voir sur cette question l'intéressant ouvrage de M. Pierre Monicat : *Contribution à l'Étude du mouvement social chrétien*, Paris, Rondelet, 1898.

Ozanam ne se contente pas de parler. En établissant les Conférences de Saint-Vincent de Paul, il contribue dans une large mesure au rapprochement des classes. Un autre catholique, le vicomte Armand de Melun, dont nous avons parlé au chapitre précédent, fonde des œuvres sociales nombreuses et variées, dont plusieurs subsistent encore, comme la Maison d'apprentissage, la Société des Amis de l'enfance, le Patronage. Membre de l'Assemblée législative en 1849, il y devient « le représentant des pauvres et des petits ». — « Les ouvriers savent, écrit-il, quelle importance j'attache à leurs intérêts. C'est, à mon avis, la seule porte pacifique ouverte aux exigences de cette multitude qui monte, appelle son tour, et veut prendre sa place au soleil de la vie publique et sociale. » Aussi fait-il voter des lois sur les caisses de retraite et sur les sociétés de secours mutuels. La commission d'assistance qu'il préside propose d'autres lois sur les secours à domicile, le service médical des pauvres, l'apprentissage, le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, puis sur les monts-de-piété, l'assistance judiciaire, le mariage des indigents<sup>1</sup>, etc. — M. Le Play mérite lui aussi une place importante parmi ces précurseurs. Dans ses travaux sur *les Ouvriers européens*, *la Réforme sociale en France* et *l'Organisation du travail*, il ne se contente pas d'offrir une excellente méthode pour l'étude des questions sociales; le premier il ose démontrer par les faits et l'expérience l'inanité des principes de la Révolution.

Ces voix éloquentes, ces exemples généreux restent isolés et ne suffisent pas à entraîner l'opinion catholique. Certes, l'Église ne se désintéresse pas du sort du peuple; elle s'ingénie au contraire à ne laisser sans secours aucune des nombreuses infirmités humaines. Jamais, nous l'avons vu, sa charité n'a été plus active et plus variée que pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais elle n'intervient pas encore dans le grand conflit qui divise le capital et le travail. Ses principaux champions en France, M<sup>sr</sup> Dupanloup, Montalembert<sup>2</sup> et Louis

1. M<sup>sr</sup> Baunard, *Le vicomte Armand de Melun*, chap. XIII.

2. Dès 1849 Montalembert écrivait : « J'ai peut-être à me reprocher d'avoir partagé, non pas l'indifférence, mais l'ignorance de la plupart des hommes

Veuillot, sont plus préoccupés de conquérir les libertés religieuses que de résoudre la question ouvrière.

Cependant l'œuvre d'où va sortir le mouvement social chrétien existe déjà. Elle se développe lentement, obscurément, au milieu des difficultés, comme toutes les grandes choses. Il importe de la faire connaître. Dès 1833, un des compagnons d'Ozanam, M. le Prévost, a l'inspiration de fonder « pour le salut des pauvres et des ouvriers une société nouvelle de religieux entièrement consacrée à ses œuvres, gardant l'habit et l'extérieur des gens du monde et remplissant néanmoins toutes les obligations de la vie régulière ». Il s'associe quelques compagnons dont l'un, l'abbé Planchat, tombera sous les balles de la Commune et dont l'autre, M. Maurice Maignen, donnera à l'œuvre son caractère propre. La petite communauté des Frères de Saint-Vincent de Paul, inaugurée rue du Regard, puis transférée à Grenelle, multiplie dans Paris les patronages d'apprentis. Tout en s'occupant des enfants qui lui sont confiés, le jeune Maignen étudie les causes du désordre matériel et moral de la classe ouvrière; il l'attribue, comme bien d'autres, à la désorganisation du régime du travail; les anciennes corporations, détruites par la Constituante, lui apparaissent, malgré leurs abus, comme l'idéal auquel il faut tendre, et il décide de travailler de toutes ses forces à leur rétablissement<sup>1</sup>.

Tout d'abord, il organise comme une petite corporation le patronage qu'il dirige rue du Regard; il y appelle des jeunes gens du monde et les charge de remplir, dans la mesure du possible, quelques-uns des devoirs de l'ancien patron chrétien : s'occuper des apprentis à l'usine, les faire changer d'atelier s'ils y sont maltraités, prendre des renseignements sur leur conduite, etc. En même temps, il établit parmi les apprentis une sorte de hiérarchie, leur fait élire par eux-

politiques sur plusieurs questions sociales et économiques, qui tiennent aujourd'hui une si grande et si juste place dans les préoccupations du pays. » (Manifeste électoral du 6 avril 1849). — Vers la fin de sa vie, il lisait Le Play avec admiration, et une correspondance d'un réel intérêt s'établissait entre ces deux grands esprits.

1. *Maurice Maignen*, par M. V. de Marolles (Paris, Desclée, 1895).

mêmes un président, une sorte de conseil privilégié, ayant une certaine autorité sur ses camarades.

Bientôt cela ne suffit plus au zèle de M. Maignen ; ses apprentis grandissent, deviennent des hommes ; il souffre de s'en séparer. Pourquoi ne fonderait-il pas un cercle d'ouvriers ? Mais où l'établir ? Où trouver des ressources ? Il intéresse à son projet de généreux et intelligents catholiques, Augustin Cochin, M. Keller, le prince Albert de Broglie. On fait des conférences, on organise des quêtes et des souscriptions. Bref, une somme est réunie, assez importante pour acheter, boulevard Montparnasse, l'ancien hôtel Belgiojoso que l'archevêque de Paris, M<sup>gr</sup> Darboy, vient bénir et où s'installe un premier groupe d'ouvriers chrétiens.

C'est en 1864. Pendant les années suivantes, le cercle grandit, « entouré dès son berceau des plus tendres soins, patronné par des hommes qu'illustrent leurs vertus, leurs talents ou leur naissance ». M. Augustin Cochin, que nous venons de nommer, contribue activement au succès de cette œuvre populaire. « Il porta là, nous dit M. de Mun, toute l'ardeur de ce dévouement au bien que l'indifférence et l'injustice de son temps l'empêchèrent de déployer sur un plus grand théâtre. Le feu de sa charité et le charme de sa parole lui eurent vite conquis les cœurs de ces jeunes gens, et sa mémoire est aujourd'hui vénérée parmi ses successeurs<sup>1</sup>. »

Toutefois l'âme du cercle Montparnasse, c'est Maurice Maignen ; il s'y montre véritablement « le père de tous et l'ami de chacun, l'apôtre des âmes, le guide des intelligences, le soutien des cœurs<sup>2</sup> ». Tant que dure l'Empire, il sollicite avec persévérance la charité publique, frappant à toutes les portes et rencontrant de nombreuses sympathies. Mais la guerre et la Commune de Paris surviennent et dissipent ses dernières ressources. Au lieu des protecteurs habituels, ce sont les créanciers qui se pressent menaçants à la porte de la pauvre maison. Tout semble perdu. Seul M. Maignen refuse de se décourager ; il passe de longues heures, prosterné dans

sa petite chapelle, priant Dieu d'avoir pitié de ses chers ouvriers. Sa prière va être exaucée.

## II

Dans le même temps, en effet, Dieu inspirait à deux officiers français le noble dessein de se dévouer à la classe ouvrière. Ils se nommaient René de la Tour-du-Pin Chambly et Albert de Mun ; le premier, capitaine d'état-major du général de Ladmirault, le second, lieutenant au 3<sup>e</sup> chasseurs. Tous les deux appartenaient à la plus vieille noblesse du pays. La Tour-du-Pin était originaire du Dauphiné. Albert de Mun comptait parmi ses ancêtres le philosophe matérialiste Helvétius. Son grand-père, le marquis de la Ferronnays, avait été ministre des Affaires Étrangères sous Charles X. Une des figures les plus attachantes du *Récit d'une sœur*, Eugénie de la Ferronnays, fut la mère d'Albert de Mun. Il naquit au château de Lumigny, en 1841, étudia dans une petite institution libre de Versailles, dirigée par l'abbé Paris et entra à Saint-Cyr en 1860. La Tour-du-Pin et Albert de Mun se rencontrèrent en Algérie ; l'un commandait sous les ordres du colonel de Sonis, l'autre dans les chasseurs d'Afrique, avec son frère aîné, Robert de Mun. Pendant la guerre d'Allemagne, attachés à l'armée de Metz, les deux officiers se couvrirent d'honneur à Borny, à Saint-Privat et à Rezonville. Dans cette dernière journée, au moment où la victoire semblait se décider pour nous, comme allait commencer la charge célèbre où sept régiments de cavalerie française se heurtèrent dans une mêlée furieuse contre un nombre égal de régiments prussiens, René de la Tour-du-Pin croisa sur le champ de bataille Albert de Mun, se pencha vers lui comme pour l'embrasser, en s'écriant : « Allons ! il y aura encore de beaux jours pour la France ! »

Hélas ! la France fut vaincue, l'armée faite prisonnière et les deux officiers envoyés ensemble à Aix-la-Chapelle, dans la Prusse Rhénane. Ce fut là, pendant ces longs mois d'exil, au milieu de leurs angoisses patriotiques, qu'ils se mirent à réfléchir sur les malheurs du pays. Un livre de M. Keller, l'*En-*

1. De Mun, premier numéro de l'*Association catholique*, janvier 1876.

2. *Ibid.*

*cyclique du 8 décembre et les principes de 1789*, leur tomba entre les mains. Ils le lurent et comprirent, ont-ils raconté, « que la Révolution française, en substituant à la société chrétienne un ordre nouveau, basé sur des principes purement humains, a été la cause et l'origine de tous les maux qui ont depuis accablé la France et l'Europe ». Les définitions de l'Église, les articles du *Syllabus* condamnant les erreurs modernes, leur parurent d'une clarté saisissante et d'une opportunité merveilleuse. Le R. P. Eck, de la Compagnie de Jésus, dirigeait et encourageait leurs études. Ils rentrèrent en France et prirent part à la répression de la Commune. Les tristes spectacles qu'ils eurent sous les yeux pendant ces journées sanglantes, leur inspirèrent de plus en plus l'horreur de la Révolution et le désir de se consacrer au relèvement des classes populaires.

Ils étaient dans ces dispositions lorsqu'ils reçurent une visite qui leur sembla providentielle. On avait parlé au directeur du cercle Montparnasse de ces jeunes officiers et il résolut de les connaître. Il vit d'abord M. de la Tour-du-Pin, qui accepta de faire une conférence aux ouvriers. — « Ce n'est pas votre argent que je viens demander, lui dit M. Maignen, c'est votre personne, c'est celle de vos amis. Ma pensée est de réconcilier la noblesse avec le peuple. La guerre actuelle est une guerre de classes. Il me faut des gens comme vous. — Eh bien! reprit M. de la Tour-du-Pin, je crois que j'ai ce que vous désirez. » Il passa dans une pièce voisine et revint bientôt avec un jeune officier. « Tenez, de Mun, dit-il, voici peut-être ce que nous cherchons. M. Maignen, voulez-vous nous expliquer vos projets? »

La scène se passait dans un salon du Louvre, où les officiers étaient de service. Les yeux avaient pour tout horizon les ruines amoncelées du Palais des Tuileries. Debout entre ces soldats qui l'écoutaient tout émus, l'homme de Dieu, « le visage enflammé d'espérance et de foi, leur disait que la patrie n'était pas perdue, et que pour la sauver, il n'y avait qu'à la rendre chrétienne, que le peuple était bon,

1. Voir les détails dans le beau livre de M. de Mun, *Ma vocation sociale*, pages 12 et 13, livre paru depuis la publication de cette histoire.

plus égaré que coupable et plus facile à convertir qu'on ne le pensait, qu'il ne fallait pour cela qu'aller à lui et lui parler à cœur ouvert, mais qu'au lieu de lui tendre les bras, ceux qui avaient la charge de son âme se détournaient de lui avec terreur... Il disait encore que le passé de ces ouvriers, si misérables aujourd'hui, répondait de leur avenir, si on voulait les rappeler à leurs antiques traditions, que la Révolution les avait réduits en esclavage, en détruisant leurs vieilles coutumes, et qu'il fallait leur apprendre à la maudire... Alors sa voix devenait plus pressante et on eût dit, tandis qu'il racontait la vieille gloire des artisans français, qu'il en passait un reflet dans ses yeux. Puis il parlait de son cercle, humble fondement, disait-il, d'une œuvre gigantesque qui serait l'œuvre du salut, et enfin, levant les mains au ciel, il s'écriait dans un sublime accent : « Mais je suis seul! Et que puis-je faire? Ah! si vous veniez avec moi, si nous trouvions encore quelques hommes, nous ferions la conquête de la France, et nous la jetterions aux pieds de notre Dieu »<sup>1</sup>.

Ce plaidoyer enflammé en faveur du peuple, au nom du devoir social des classes élevées, répondait trop aux sentiments intimes des deux gentilshommes pour ne pas les toucher profondément. Il leur sembla que c'était Dieu lui-même qui les appelait par la voix de M. Maignen, et ils le suivirent. Il fut convenu que M. de Mun irait, le dimanche suivant, faire une conférence aux ouvriers du Cercle Montparnasse.

Cette conférence (10 décembre 1871) fut un événement. Ce jeune officier maniait la parole comme l'épée. Grand et élancé, le geste noble et naturel, l'œil plein de flammes, la voix harmonieuse et vibrante, dès le premier jour il se révéla orateur. « Mes amis, disait-il, nous avons une croisade à faire. Comme jadis il y a un coin du sol qui est encore aux mains de l'ennemi... Il faut rendre à la patrie ce morceau d'elle-même... Dites-vous que vous êtes l'avenir du pays, et que de cette salle peut sortir la régénération sociale qui doit et qui peut seule nous rendre la vic-

1. De Mun, *Association Catholique*, janvier 1876.

toire. » M. Maignen était dans le ravissement. Quelle force pour son œuvre et pour l'Église elle-même ! Sans tarder on décida de former un comité. Il ne s'agissait plus seulement de sauver de la ruine le cercle Montparnasse, mais d'en fonder vingt autres à Paris et des centaines dans toute la France. Robert de Mun, le frère du lieutenant, donna le premier son adhésion. L'avant-veille de Noël 1871, le Comité se constitua sous la présidence de M. Paul Vignault, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères. Il comprenait : M. Keller, député du Haut-Rhin, Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, le baron de Guiraud, député de l'Aude, Armand Ravelet, avocat, Maurice Maignen, Robert et Albert de Mun, et René de la Tour-du-Pin-Chambly.

Le premier acte du nouveau Comité fut l'envoi d'une adresse au Souverain-Pontife. Elle contenait une adhésion sans réserve au *Syllabus*. Puis on rédigea la formule définissant le but, les principes et la forme de l'entreprise : « L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a pour but le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière, — pour principe les définitions de l'Église sur ses rapports avec la société civile, — et pour forme le cercle catholique d'ouvriers. » Enfin on arrêta les termes d'un manifeste à répandre le lendemain dans tous les quartiers de Paris, sous ce titre : **APPEL AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ**. Il importe de citer intégralement ce document capital.

« La question ouvrière, à l'heure présente, n'est plus un problème à discuter. Elle se pose devant nous comme une menace, comme un péril permanent. Il faut la résoudre. Autrement la société, semblable aux pouvoirs qui agonisent et ne peuvent plus se sauver, même en abdiquant, s'entendrait dire ce terrible arrêt : Il est trop tard.

« La Révolution est près d'atteindre son but. Du cerveau des philosophes elle est descendue dans le cœur du peuple, et elle organise aujourd'hui, pour une lutte suprême, les ouvriers qui sont la substance de la nation.

« Laissons-nous ces enfants (car le peuple est un enfant sublime et égoïste), laissons-nous ces ouvriers, flattés dans leurs passions et leur orgueil, consommer la ruine de la pa-

trie et du monde ? Ou bien, puisant des forces invincibles au Cœur de Jésus ouvrier, nous souvenant des gloires de la France et de son titre de Fille aînée de l'Église, ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ?

« Telle est la question. L'heure n'est plus aux discours : il faut agir ! A ceux qui ne veulent désespérer ni de notre chère France ni d'eux-mêmes, nous faisons un énergique appel.

« Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, il faut opposer les saintes leçons de l'Évangile ; au matérialisme, les notions du sacrifice ; à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie ; à la négation athée, l'affirmation catholique.

« Il importe en outre de détruire ces préjugés qui divisent, engendrant d'une part le mépris et l'indifférence, et de l'autre la haine et l'envie.

« Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères ; et, si la société a eu le droit de se défendre les armes à la main, elle sait que les obus et les balles ne guérissent point et qu'il faut autre chose.

« C'est sur le terrain de la vérité catholique, et non ailleurs, que les mains peuvent s'unir et les âmes se comprendre.

« Or il existe à Paris un cercle de jeunes ouvriers, où l'on applique avec succès ces maximes de salut. Ce cercle est la pierre d'attente de l'édifice futur et le type vivant des associations ouvrières catholiques que nous verrons fleurir un jour. On y combat sans cesse les dangers qui menacent les classes laborieuses, surtout à Paris. La parole divine y est prêchée, le Saint Sacrifice y est offert, la charité active y est pratiquée ; des livres honnêtes et de saines publications y sont mises à la disposition des sociétaires ; des amitiés durables s'y forment ; la source des bons conseils et des exemples salutaires n'y est jamais tarie. On y aime l'Église et la France. Des hommes du monde, encore en petit nombre, fréquentent ce cercle et tiennent à honneur de traiter en amis ces ouvriers chrétiens.

« Eh bien! Voilà le remède! Le moyen est trouvé. Il s'agit de le développer, de l'appliquer sur une plus vaste échelle.

« Au lieu d'un cercle dans Paris, il en faut vingt; il en faudrait dans chaque grande ville. L'Angleterre et l'Allemagne en comptent par centaines.

« Les hommes de ténèbres s'associent : Associons-nous! Ils se liguent pour renverser : liguons-nous pour construire! Ils fondent des clubs révolutionnaires : fondons des cercles catholiques!

« Cela coûtera cent mille francs, cinq cent mille francs, un million : qu'importe? Croyez-vous que la reprise de Paris sur la Commune n'ait pas coûté plus cher?

« Nous nous adressons à tous les cœurs de bonne volonté : qu'ils réfléchissent et qu'ils comprennent.

« La Patrie a de lourdes charges, et tous les citoyens doivent contribuer à les alléger; c'est là un impérieux devoir; mais il y a place pour d'autres sacrifices, et à cette heure de notre histoire où les divertissements profanes seraient une impiété nationale, nous pensons qu'en opérant, sous ce rapport, la réforme exigée par les circonstances, on réunirait aisément les ressources nécessaires pour réaliser une œuvre qui est actuellement, on peut le dire, l'œuvre voulue de Dieu, l'œuvre des œuvres. »

### III

Ainsi, arracher le monde ouvrier à la Révolution et au socialisme, tel est le but qu'on se propose. Pour cela, les classes dirigeantes, les principaux patrons, les chrétiens les plus influents et les plus actifs, dans chaque région industrielle, dans chaque ville, dans chaque bourg, devront se former en comités et fonder des cercles. Dans ces cercles viendront les meilleurs ouvriers, se rapprochant des classes élevées, apprenant à les mieux connaître, tandis que celles-ci se préoccupent sérieusement d'améliorer le sort des

travailleurs. A leur tour, les ouvriers des cercles, devenus des apôtres, s'efforceront de gagner leurs camarades et de les pénétrer de christianisme.

Voilà l'œuvre à accomplir; elle est noble, grande et généreuse; elle est urgente; elle semble bien conçue, susceptible de s'étendre et de réussir; en un mot, c'est l'œuvre de l'avenir. Pendant plusieurs années, avec un zèle, une conviction, un désintéressement admirables, M. de Mun et ses amis vont s'employer à la réaliser.

Au mois de janvier 1872, le cercle Montparnasse existe seul à Paris et il est endetté de quarante mille francs. On a vite fait de le remettre à flot, et, dès le 7 avril, un autre cercle est inauguré à Belleville. Pourquoi ce quartier? parce que c'est là qu'eut lieu le massacre des otages, c'est là qu'au lendemain de la guerre civile et au milieu des ruines amoncelées, les fondateurs formèrent le dessein de se consacrer à la cause populaire. « Douce émotion de la première victoire, s'écriait plus tard M. de Mun, et de cette journée qui nous parut si grande, où deux cents personnes, recrutées à grand-peine parmi les complaisants, les amis et les curieux, venaient au sommet de la colline de Belleville apporter comme une aumône, à l'inauguration de notre premier cercle, leur attention distraite!... Jamais nous n'avons rien vu qui fit éclater plus manifestement à nos yeux la volonté de Dieu sur notre œuvre, que cette humble réunion d'hommes rassemblés, en dépit de tous les obstacles, pour entendre la profession de foi de quelques soldats ignorés, qui venaient déployer l'étendard de la croix, comme un signe de salut et de réparation, sur la colline ensanglantée par le crime<sup>1</sup>. » Quelques mois après, sous la présidence de l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris, un second cercle, le cercle du Sacré-Cœur, est installé sur les hauteurs de Montmartre. Le général de Sonis en ouvre bientôt un troisième à Vaugirard, M. Keller un quatrième à la Villette, pour les Alsaciens-Lorrains; d'autres ne tarderont pas à se fonder à Passy, aux Batignolles, à Sainte-Geneviève et au Gros-Caillou.

1. De Mun, *Questions sociales*, I, p. 232.

Ainsi l'Œuvre se développe et devient bientôt l'œuvre à la mode. Elle répond au besoin de relèvement qui est alors dans toutes les âmes; elle plait par ses allures franches et militaires. Un certain nombre d'officiers se joignent à MM. de Mun et la Tour du Pin. Nommons seulement le général Borson, le colonel Lion, les capitaines de Parseval, de Langalerie, de Roquefeuil, Récamier, de Hennezel. « Ce sont de jeunes soldats qui ont été vos officiers, » s'écrie M<sup>re</sup> Mermillod, prêchant pour l'Œuvre à Sainte-Clotilde, le 14 avril 1872; « ils ont porté votre drapeau, votre étendard, votre épée; ils ont été l'honneur de votre pays, et maintenant ils vont au peuple, comme ils sont allés à l'ennemi; ils vont au peuple, non pas avec des armes, mais avec du cœur, non pas avec des haines, mais avec des bénédictions... Pour louer un de vos théâtres il faut 300.000 francs, et pour faire vingt cercles 300.000 francs suffiront. Est-ce qu'il sera dit que, dans la cité de Paris, on n'a pas trouvé assez d'argent pour faire vingt cercles catholiques? »

On trouve l'argent, et, ce qui vaut mieux, on trouve les hommes. Un mouvement se produit dans la jeunesse des écoles. Les dimanches et jours de sortie, Polytechniciens et Saint-Cyriens se pressent en foule dans les cercles catholiques de Paris. Ils forment une garde d'honneur autour de M. de Mun, qu'ils appellent en le saluant militairement « mon capitaine ». On organise pour eux des réunions spéciales, où ils s'enflamment du désir de se dévouer à la réconciliation des classes et au rétablissement de la paix sociale. Plus tard, en effet, ces jeunes officiers, dispersés dans les différentes villes de France, vont travailler avec zèle à la diffusion de l'Œuvre.

En province, l'Œuvre ne tarde pas à se faire connaître et à se répandre. Dès le mois de mai 1872, M. de Mun est appelé à Lyon, où s'établit un comité catholique. Il y retourne en août inaugurer le cercle de la Croix-Rousse. Quelques jours plus tard, nous le trouvons à Poitiers, où les directeurs des associations ouvrières tiennent un congrès, sous la présidence de M<sup>re</sup> de Ségur. M. de Mun fonde dans cette ville le cercle de N.-D. des Dunes. Avec quelle joie M<sup>re</sup> Pie félicite le jeune champion du Christ, dont les idées répondent si bien aux

siennes; il le conjure, comme autrefois Judas Machabée, de ne jamais pactiser avec les ennemis de la foi : *Rogabat eos (Machabæus) ne hostibus reconciliarentur*<sup>1</sup>. Quelques semaines après, M. de Mun traverse Bordeaux, Toulouse, Marseille, et son ardente parole y fait des merveilles. Le 1<sup>er</sup> décembre, il est de nouveau à Lyon, où s'ouvre, dans le quartier des Brotteaux, un nouveau cercle catholique.

L'année suivante, aussitôt que les devoirs de sa charge le lui permettent, M. de Mun repart « faire son tour de France »; il donne en peu de jours des conférences à Tours, Bordeaux, Marseille, Annonay et Lyon. Déjà son renom d'orateur s'est répandu et les catholiques accourent de toutes parts pour l'entendre. Dans l'auditoire, aux premiers rangs, se pressent les officiers supérieurs de l'armée, les magistrats, les principaux fonctionnaires, l'élite de la cité. Des ouvriers sont mêlés à ce public. Assis près de l'orateur, l'évêque le présente et l'encourage. On entend, quand il se lève, un long murmure d'admiration. Il plait par sa belle prestance, par sa parole élevée, vibrante, sympathique. Il n'est pas jusqu'à son uniforme de capitaine de dragons qui ne séduise la foule. Tout ce qu'il demande, tout ce qu'il propose est voté d'acclamation.

Mais voici une réunion plus émouvante encore. Voulant passer en revue une partie de son armée et faire participer ses chers ouvriers au grand mouvement des pèlerinages, le 17 août 1873, M. de Mun convoque à Notre-Dame de Liesse (Aisne) les cercles de Paris et de la région du Nord. Dès le matin, 2.300 ouvriers arrivent et défilent, bannières déployées, sous les yeux de leur chef. « Voici, nous dit-il lui-même, les trois cercles de Lille, et pour la première fois nous saluons notre drapeau; le cercle de Roubaix vient après eux; puis les bannières d'Aire-sur-la-Lys et de Béthune, déployant les insignes de l'Œuvre avec les couleurs locales; puis encore, les associations ouvrières de St-Quentin, portant fièrement les images de leurs saints patrons. Tous les contingents annoncés sont là, sans

1. M<sup>re</sup> Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, II, 488.

confusion; Maubeuge, Arras et Laon en complètent le nombre. » Un second train amène les sept cercles de Paris et le groupe agrégé de Saint-Denis; un troisième, les pèlerins de Reims et de Bar-le-Duc. Ils traversent les rues pavées et garnies de feuillage, en chantant le cantique fameux : « *Espérance de la France, Ouvriers, soyez chrétiens!* » — « Ne dirait-on pas que la vieille France renaît tout entière avec sa foi chrétienne et ses robustes traditions? Ne croirait-on pas assister à quelque scène du vieux temps et voir passer, comme dans un rêve, ces antiques confréries d'artisans, autrefois l'orgueil et la joie de la nation? »

Pendant les évêques de Soissons et de Tarbes reçoivent les ouvriers à la porte de l'antique sanctuaire. Pendant la messe, le *Credo*, entonné par deux mille voix, retentit comme une admirable confession. Plus de mille communions sanctifient cette cérémonie déjà si belle, et lui impriment le sceau particulier d'une œuvre chrétienne, la piété.

Aussi, quand vient le soir de cette journée triomphale, le jeune officier laisse avec raison déborder son âme d'enthousiasme et d'espérance : « La nuit descend calme et brillante sur la plaine où s'est déroulé ce spectacle sans égal; je crois entendre l'écho lointain des cantiques et des acclamations, et malgré moi, je m'arrête encore et je pense; je pense à cette journée, hélas! déjà passée! Je voudrais me recueillir et en écrire toutes les minutes, et je ne puis que retomber à genoux en bénissant Dieu. Oui, soyez béni, mon Dieu, pour ce grand témoignage de votre toute-puissance! soyez béni, parce que vous avez permis que votre nom soit glorifié! Soyez béni, car vous récompensez vos serviteurs au delà de leurs efforts, et vous leur rendez au centuple le peu qu'ils vous donnent! Soyez béni, et faites que nous soyons dignes de servir votre cause! Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Les années suivantes, la propagande s'accroît. Dans les premiers mois de 1874, c'est à Nantes que nous retrouvons l'apôtre des cercles. Au mois de juin, il discourt à Lille,

1. De Mun, *Questions sociales*, t. 1<sup>er</sup>, p. 62, lettre à M. de Roquefeuil, 17 août 1873.

devant un magnifique auditoire; en août, c'est à Sainte-Anne d'Auray qu'il réunit tous les cercles de Bretagne, comme il l'avait fait à Liesse l'année précédente. Lorsque, dans le jardin du petit séminaire, en présence de M<sup>re</sup> Bécél, évêque de Vannes, l'orateur commente les paroles gravées sur le tombeau des victimes de Quiberon : *Gallia mœrens posuit*, et annonce que la France chrétienne va jeter les fondements d'un ordre social nouveau, l'enthousiasme est au comble. En quittant Sainte-Anne, M. de Mun fait en Bretagne et en Vendée un voyage vraiment triomphal. Tour à tour on l'acclame à Lorient, à Brest, à Luçon et aux Sables d'Olonne.

Tout cela ne va pas sans luttes, sans une opposition acharnée. Le parti radical commence à s'inquiéter de ce mouvement, et la presse irréligieuse mène contre l'œuvre des Cercles une campagne perfide et violente. Au mois d'octobre 1874, M. de Mahy, député de la Réunion, dénonce M. de Mun à la Commission de permanence de l'Assemblée. « Est-il admissible, demande-t-il, qu'un capitaine de cavalerie, sans cesser d'émarger comme officier, déverse l'outrage contre les principes que nous a légués la Révolution française, et qui sont la base de notre droit public et privé? Est-il admissible surtout que le gouvernement encourage de pareilles réunions? » — Mais les libéraux sont là pour défendre ceux qui répudient le libéralisme; le ministre de l'Intérieur, le général de Chabaud-Latour, bien que protestant, M. Tailhand, garde des Sceaux, soutiennent courageusement M. de Mun et ses amis. Et ceux-ci continuent leur active propagande. Au début de 1875, M. de Mun part pour Nancy; de là il se rend à Tours, puis à Orléans, où M<sup>re</sup> Dupanloup l'a invité à prendre la parole.

En même temps que les comités et les cercles se multiplient, les témoignages les plus flatteurs, les encouragements les plus précieux arrivent à l'Œuvre. Le comte de Chambord félicite M. de Mun en termes chaleureux. Pie IX donne aux cercles catholiques le beau nom d'Armée de Dieu; il prodigue les indulgences en faveur de leurs membres; il envoie à ses fondateurs, MM. Robert et Albert de Mun et René de la Tour du Pin, la croix de Pie IX, une offrande



de deux mille francs et un bref particulièrement élogieux. On conçoit, en présence de ces heureux résultats, que M. de Mun laisse déborder son cœur et s'écrie :

« J'ai parcouru la France entière, et sur toute la route, j'ai rencontré notre œuvre bien-aimée avec son drapeau, ses insignes et sa joyeuse fraternité... Je l'ai vue assise aux bords de la Méditerranée, telle que je l'avais trouvée sur les grèves de Bretagne, et j'ai suivi sa trace sous le ciel de la Provence comme dans les plaines du Nord, jusqu'à ce qu'enfin je me sois arrêté au fond de cette gorge à jamais illustre, où Lazare et Marie Madeleine sont venus un jour de l'Extrême-Orient apporter le parfum céleste de l'amitié d'un Dieu. L'œuvre était encore là, Messieurs, au pied de la Sainte-Baume, tout illuminé du reflet de ces grands souvenirs, et leur empruntant je ne sais quelle majesté nouvelle... Demain, vous la retrouverez sur un autre théâtre, et cette fois toute rayonnante de gloire et d'espérance. Des milliers d'hommes suivront sa bannière, et vous les verrez entrer en files profondes sous les vieux arceaux de Notre-Dame, qui s'étonneront d'un tel spectacle et qui rediront, comme un chant de triomphe, le cantique des ouvriers chrétiens... Ouvrez donc largement vos cœurs à l'enthousiasme et à la confiance, et marchez en avant, sans calculer les chances du lendemain ! Quoi qu'il arrive, notre œuvre ne périra pas !... »

## IV

A cette propagande extérieure infatigable, et qui continue les années suivantes, correspond un important travail d'organisation intérieure. Cette organisation toute militaire trahit évidemment la main des officiers d'état-major qui l'ont établie. Il convient de décrire, avec quelques

1. Discours prononcé à la 3<sup>e</sup> assemblée générale des Cercles, le 22 mai 1875.

détails, ce mécanisme compliqué, mais puissant. Nous ne pensons pas que les catholiques de France aient, au cours du siècle dernier, tenté pour s'unir un effort plus considérable<sup>1</sup>.

Les fondateurs réunis au Cercle Montparnasse, le 13 décembre 1871, avaient, nous l'avons vu, formé un comité pour établir des cercles dans Paris. Lorsqu'en peu d'années le mouvement eut gagné toute la France, il fallut créer, en dehors du comité de Paris qui subsista, un comité général ou Comité de l'œuvre. Composé des fondateurs et des principaux catholiques membres de l'Œuvre, il eut pour mission, non pas d'établir une centralisation administrative, mais de maintenir, entre les multiples fondations, l'unité d'esprit et de direction.

Ce comité divisa les membres de l'Œuvre, très nombreux à Paris, en quatre conseils consultatifs : — le conseil des études, chargé de rechercher les principes d'ordre social chrétien, particulièrement ceux qui intéressent le monde du travail et les classes ouvrières ; — le conseil de propagande, qui examina les moyens d'étendre l'influence de l'œuvre ; — le conseil de piété, qui s'occupa, sous la direction de l'aumônier, de conserver et de développer dans l'œuvre les pratiques religieuses ; — enfin le conseil économique ou financier, que dirigea avec une haute compétence M. Robert de Mun.

En outre de ces Conseils, le Comité de l'Œuvre, avant tout organe de délibération, créa le Secrétariat Général pour lui servir d'organe d'exécution. Cette institution originale, véritable ministère qui compta jusqu'à 180 membres, fut partagé en quatre sections, scindées elles-mêmes en un certain nombre de subdivisions. La première section prit à tâche de faire connaître et de défendre l'Œuvre au dehors par la presse, les conférences et des publications de toute sorte. La seconde eut pour objet unique la direction des fondations de

1. Les détails qui suivent sont empruntés à l'*Instruction sur l'Œuvre*, aux comptes rendus des Assemblées générales et aux autres documents que M. de Mun a mis à notre disposition, avec une bienveillance dont nous lui exprimons ici notre respectueuse gratitude.

province. Elle répartit la France en six zones (Paris forma une zone spéciale) : Nord, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Centre, Ouest. Chaque zone comprit un certain nombre de diocèses, correspondant à peu près aux anciennes provinces. La troisième section fut chargée de recueillir les souscriptions et d'administrer les finances générales de l'Œuvre. La quatrième, dite d'enseignement, en réunissant des hommes compétents, en rassemblant des documents et, plus tard, en fondant un recueil de publicité, devint un foyer permanent d'études pratiques sur les questions ouvrières. M. de Mun dirigea cet organisme complexe, avec le titre de Secrétaire Général de l'Œuvre.

Quant au Comité, il choisit pour premier président M. Paul Vignault. Cet homme, d'une piété profonde et d'un dévouement absolu, logeait dans une modeste chambre du cercle Montparnasse, et consacrait à l'Œuvre tout le temps que ses fonctions lui laissaient au ministère des Affaires étrangères. Il inaugura sa présidence en demandant que tous les membres de l'Œuvre fussent unis par un *lien religieux*, c'est-à-dire par la résolution, n'ayant point force de vœu, de réciter chaque jour une courte prière, d'assister à une messe le jour saint Joseph et de faire tous les ans une communion pour les ouvriers<sup>1</sup>. Afin de resserrer davantage encore entre eux les liens de la piété et de la charité, les associés prirent part à des retraites annuelles et à d'autres manifestations religieuses. Sous la direction du R. P. Hubin, aumônier du Comité, s'organisa une nombreuse association de Dames patronnesses; zélatrices incomparables, elles s'occupèrent activement de la propagande de l'Œuvre et de lui trouver des ressources.

« L'action de l'Œuvre s'exerce sous la direction d'un co-

1. M. de Mun a écrit ces paroles qui respirent une foi profonde : « Il n'est pas un seul d'entre nous qui n'attribue à cette vertu de la prière les succès remportés, les obstacles franchis et les joies sans nombre que l'Œuvre a données à ses serviteurs... Il y a un sentiment qui domine notre Œuvre tout entière, et sans laquelle elle est impraticable et incompréhensible, c'est la foi dans le surnaturel, la confiance absolue dans le secours divin et la conviction que jamais Dieu n'abandonnera ceux qui servent sa cause, si eux-mêmes s'abandonnent à Lui. » *Instruction sur l'Œuvre*, p. 16.

mité général, dit Comité de l'Œuvre, par des associations catholiques, recrutées dans la classe dirigeante et organisées en *Comités locaux*<sup>1</sup>. » M. de Mun et ses amis ont le sentiment profond que, depuis un siècle, les classes dirigeantes de la société n'ont point rempli leur devoir envers les classes populaires, et que, de leur indifférence, de leur égoïsme, viennent tous les maux qui nous accablent. Ils se proposent donc d'abord de s'adresser aux classes dirigeantes, de les émouvoir, de les convaincre de leurs obligations, de les amener à se dévouer à la classe ouvrière. C'est le principal but des voyages de M. de Mun à travers la France. Aux officiers, aux magistrats, aux patrons accourus en foule pour l'entendre, que répète-t-il ? « Les hommes de ténèbres s'associent ! associons-nous ! Ils se liguent pour détruire ! Liguons-nous pour construire ! » Il les excite à se grouper, à former un comité, base d'une association future. Lorsqu'un certain nombre d'hommes sont décidés à tenter l'entreprise, ils s'unissent d'abord par une adhésion publique et personnelle aux règles générales de l'Œuvre et par l'acceptation de son lien religieux. Ils adressent cet acte d'adhésion au Comité de l'Œuvre et s'engagent à correspondre périodiquement avec lui. En retour le Comité leur confère l'institution régulière ; il leur envoie les emblèmes de l'association, la croix chargée du Sacré-Cœur et ornée de la devise : *In hoc signo vinces!* et le cachet de l'Œuvre avec le titre de *Comité des Cercles catholiques d'ouvriers*.

Le nouveau Comité, bien que relié au centre de l'Œuvre par une correspondance périodique, est indépendant et autonome. Il se constitue, autant que possible, à l'exemple du comité général ; il choisit son président, son aumônier, son secrétaire. Comme tous les membres doivent participer au travail commun, il se divise en sections d'étude, de propagande, de piété et de finances qui s'astreignent à des réunions hebdomadaires. En nombre de villes, des associations de dames s'affilient au comité.

Ces comités ne s'établissent pas seulement dans les villes :

1. *Bases et plan de l'Œuvre*, art. 4.

ils s'étendent jusque dans les campagnes. Là, des propriétaires chrétiens, des fermiers, des commerçants retirés, des chefs de famille se groupent autour du curé et forment des comités ruraux<sup>1</sup>. A vrai dire, bon nombre de ces comités des villes et des campagnes (on en compta jusqu'à quatre cents) n'auront malheureusement qu'une existence nominale et, malgré les efforts d'une infatigable propagande, demeureront imparfaitement organisés.

L'article 4 du *Plan général de l'Œuvre* nous indique nettement le but spécial de ces comités locaux : « Les comités locaux ont pour mission de créer et de maintenir dans la classe ouvrière des associations catholiques, qui prennent la forme et le nom de *Cercles catholiques*. » Aussitôt donc que le comité est constitué, on s'occupe de créer un cercle ; on s'assure des fonds nécessaires, qui sont ordinairement assez élevés. Ce ne sont pas toujours les riches qui se montrent les plus généreux, et les pauvres donnent souvent d'admirables exemples. A Dinan, le cercle est fondé avec un legs de 1.200 francs offert par une pauvre domestique. Quand on a découvert le local convenable, un vieil hôtel ou une petite usine, situés de préférence dans les quartiers ouvriers, on l'achète ou on le loue suivant les moyens, puis on l'approprie aux besoins de l'Œuvre. Il faut un grand jardin ; des chambres ; des salles de jeu, de lecture et de réunion ; un restaurant ; mais surtout il faut une chapelle, car « le cercle est une association d'ouvriers, formée autour d'une chapelle ». Sans chapelle, pas de vie ni d'instruction chrétienne, pas de sacrements, pas d'action morale, autant dire pas de cercle. C'est pourquoi, sauf dans les petites localités et les villages dans lesquels l'église paroissiale peut être utilisée, on regarde la construction d'une chapelle comme indispensable.

1. Voir *l'Œuvre dans les campagnes*, brochure publiée vers 1876. — « On aperçoit sans peine, écrivait M. de Mun aux évêques, quelle pourrait être, dans une ville, dans une grande paroisse rurale ou même dans une contrée, l'influence au point de vue des idées, des mœurs et de l'action sur la classe ouvrière, d'une association aussi fortement organisée, réunissant des hommes actifs, d'une condition sociale élevée, ... offrant à tous l'appui de la confraternité et les entraînant peu à peu, par l'exemple et le raisonnement, dans le mouvement de la réforme chrétienne. » *Mémoire aux évêques*, 1884.

Quand le cercle est établi, on s'ingénie à le remplir. Ce n'est pas toujours facile. Dans une localité ouvrière du Pas-de-Calais, les administrateurs qui se sont donné une peine extrême pour organiser leur cercle, se trouvent le jour de l'ouverture en présence d'un seul et unique ouvrier. Ils ne se découragent pas. Le dimanche suivant a lieu une procession publique. Les membres du comité demandent à ce soldat de la première heure de porter, pendant le défilé, la bannière inconnue de ce cercle idéal, tandis qu'eux-mêmes, personnages fort connus et influents dans toute la contrée, en raison de leurs fortunes et de leurs fonctions, marchent simplement à la suite de cet ouvrier. Quelques jours après, les salles du cercle débordent de membres<sup>1</sup>.

D'ordinaire, le recrutement des ouvriers s'opère par des présentations individuelles ou par des conférences publiques et des instructions religieuses faites dans les églises et suivies d'une retraite. Comme on tient avant tout à constituer un premier noyau solide, les ouvriers restent candidats au moins pendant trois mois avant d'être reçus sociétaires. Leur admission définitive se fait solennellement à la chapelle, par l'aumônier qui leur remet l'insigne de membres de l'œuvre. Les sociétaires sont actifs, s'ils fréquentent assidument le cercle ; agrégés, s'ils sont empêchés d'y venir avec régularité. Un cercle florissant compte en moyenne une centaine d'ouvriers.

Le gouvernement est exercé par un directeur désigné par le comité et qui réside dans la maison, un aumônier préposé au spirituel et un conseil intérieur, nommé par les sociétaires en assemblée générale. Ce Conseil, dont les membres sont inamovibles est l'âme du cercle. Son autorité doit être respectée par tous sous peine d'exclusion. Ainsi l'Association ouvrière se gouverne elle-même ; tout y rappelle les anciennes corporations ; le cercle a sa bannière, sa chapelle, ses insignes, son patron, ses têtes religieuses et familiales ; il a ses règlements minutieux, méticuleux même, où rien n'est laissé à l'arbitraire et à la fantaisie. On comprend que nous ne puissions entrer dans les détails. Bornons-nous à

1. Cité par M. Rondelet, dans le *Contemporain*, 1874, t. VIII, p. 1096.

rappeler, d'après les termes mêmes du *Plan de l'Œuvre*, que les ouvriers trouvent dans un cercle ainsi constitué : 1° un abri pour conserver leur foi, leurs mœurs et leur patriotisme, ou pour en faire revivre entre eux les principes ; 2° l'exercice organisé de la pratique religieuse et de la charité chrétienne ; 3° des institutions économiques nombreuses, telles que sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne, et de famille, une hospitalité au moins passagère ; 4° des moyens d'instruction générale et professionnelle, une bibliothèque, des conférences scientifiques et littéraires, des cours faits par des patrons et des maîtres chrétiens ; 5° des délassements, des distractions honnêtes et variées et des amitiés précieuses. Tel est du moins l'idéal.

Les ouvriers du cercle doivent être catholiques, comme leur nom l'indique. On ne les oblige point à la pratique religieuse ; toutefois, la non-assistance habituelle aux offices du dimanche ne serait pas tolérée. Non seulement on désire que les ouvriers soient catholiques, mais qu'ils deviennent des apôtres. « Nous voulons, déclare M. de Mun, que dans la classe ouvrière, nos cercles soient des associations d'hommes éprouvés, ayant rompu avec toutes les faiblesses du respect humain, convaincus de leur mission, enthousiastes de leur œuvre, et devenant, dans la masse qui les entoure, les représentants et les apôtres d'une idée<sup>1</sup>. » C'est le grand devoir des membres du comité de fréquenter assidument le cercle qu'ils ont fondé, de prendre contact avec les ouvriers, en se mêlant à leur vie et en s'intéressant à leurs affaires. Ainsi se dissiperont les préjugés, les jalousies et les haines sociales. De leur côté, les dames patronnesses visiteront les femmes et les enfants des ouvriers, et les entraîneront par leur bonne influence vers les associations de Mères chrétiennes ou d'Enfants de Marie qui peuvent exister dans la paroisse.

Pour unir entre eux les membres de différents cercles, on délivre aux meilleurs sociétaires un *livret-diplôme*. Tout ouvrier muni du livret-diplôme qui voyage ou se déplace, est accueilli comme un frère par les autres associations, et par-

1. *Discours à l'Assemblée générale des cercles*, le 13 mai 1876.

ticipe aux ressources matérielles et morales dont elles disposent. « Nulle part, dit l'*Instruction sur l'Œuvre*, l'ouvrier des cercles n'est étranger ; partout il retrouve la même langue, les mêmes principes et les mêmes traditions, et la ville où il entre, lui réserve, quelle qu'elle soit, un asile assuré. »

Les Assemblées générales, qui ont lieu tous les ans à Paris et sont précédées d'Assemblées régionales, resserrent encore cette grande fraternité. Chacun y apporte son expérience personnelle. On y expose l'état des diverses fondations, la marche des idées, les progrès croissants de l'Association. A la fin de 1875, on compte déjà 130 comités et 150 cercles, en tout 18.000 membres, dont 15.000 ouvriers. Cinq ans plus tard, ces chiffres seront doublés. « Après quelques années d'un labeur persévérant, a écrit M. de Mun en 1884, l'Œuvre comptait environ 400 comités et autant de cercles, représentant ensemble au moins 50.000 membres de toutes les conditions<sup>1</sup>. » Ailleurs, après avoir rappelé cette définition de l'Œuvre : « *Une Association générale, formée d'associations locales fortement reliées entre elles... et autour de chacune desquelles on peut grouper tous les éléments du corps social*, » il ajoute ces paroles qui laissent entrevoir le fond de sa grande espérance :

« Si l'on veut alors par la pensée en étendre les effets à tous les éléments qui composent le corps social, entraîner dans le grand mouvement catholique ainsi déterminé, tous ceux qui appartiennent à la classe dirigeante, les femmes en même temps que les hommes, y faire participer les patrons et les chefs d'industrie et rassembler autour du comité tous les groupes ainsi formés ; dans la classe ouvrière, atteindre par la propagande et l'apostolat tous les membres de la famille, et les organiser autour du cercle en un faisceau analogue aux anciennes confréries, on comprendra sans peine quelle puissance pourrait avoir un ensemble d'institutions aussi fortes et aussi étroitement reliées entre elles<sup>2</sup>. »

1. *Mémoires aux évêques de France*.

2. *Instruction sur l'œuvre*, p. 237. Cette idée de réunir en une vaste association toute la société française redevenue catholique, comme Savonarole organisa jadis la société de Florence, cette idée est grandiose, mais combien

## V

Certes, au cours de ces années fiévreuses, M. de Mun et ses amis ont provoqué dans le pays un mouvement généreux, créé une organisation puissante et préparé la solution de la question sociale. Cependant cette question se dresse toujours devant eux, hérissée de problèmes multiples, compliqués, angoissants. En abordant avec leur enthousiasme juvénile et chevaleresque le monde ouvrier, ils ne le connaissent point ; ils n'avaient jamais étudié ses revendications et ses besoins ; ils ignoraient même, pour la plupart, les théories socialistes, élaborées depuis un demi-siècle en France et en Allemagne ; ils se contentaient de déployer le labarum, de prêcher le rapprochement des classes et le salut social par le *Syllabus*. *In hoc signo vinces !*

Mais bientôt ils s'aperçoivent de leur méprise et sentent la nécessité, pour agir efficacement sur les travailleurs, d'avoir une doctrine sociale catholique, d'étudier les théories des économistes modernes, « d'opposer aux socialistes et aux libéraux les doctrines vraies, fondées sur le droit naturel, le droit de Dieu, sur les devoirs des hommes et sur la justice sociale<sup>1</sup>. » C'est dans ce but qu'est établi, dès le début de l'Œuvre, le conseil de Jésus-Ouvrier, qui devient bientôt le *Conseil des Études*. Le R. P. aumônier, « gardien naturel et vigilant de l'orthodoxie de ses travaux », en est président de droit. Ce conseil se compose de membres peu nombreux, choisis pour leur compétence spéciale en ces matières délicates. Nommons seulement MM. Léon Gautier, Keller, Maignen, de Bréda, de Roquefeuil, Milcent, les RR. PP. Monsabré et de Pascal et surtout M. de la Tour du Pin. Esprit précis et vigoureux, ce dernier devient l'âme du Conseil, dirige, stimule et souvent inspire ses travaux. C'est à lui qu'on doit ces recueils d'*Aviss*, publiés plus tard en volumes, qui ren-

chimérique ! Elle n'eût pu être réalisée, quand même le roi fût remonté sur le trône.

1. Œuvre des Cercles, *Questions sociales et ouvrières*, t. I, préface.

ferment la doctrine sociale catholique, et ont été comme le prélude de l'encyclique *Rerum novarum*. Est-il besoin d'ajouter que chacun des membres de ce conseil « fait profession d'une soumission absolue, complète, active aux enseignements et aux décisions de l'Église », et s'engage à combattre le libéralisme sous toutes ses formes, dans l'ordre religieux, politique et surtout économique ?

Au Conseil des Études il faut un organe. C'est pourquoi le Comité de l'Œuvre propose à l'Assemblée générale de 1875 de fonder une revue spéciale. « Nous voulons avoir un organe qui sera surtout un instrument de combat, pour propager, par la discussion et par l'étude, l'esprit de l'Œuvre, pour développer le principe et les applications de l'Association catholique, suivant les enseignements de l'histoire et dans les conditions où nous place notre état social... Les travaux qui seront demandés à des écrivains dévoués à l'Œuvre, devront embrasser l'ensemble des questions sociales et des questions ouvrières sous tous leurs aspects, et dans leurs rapports multiples avec le droit naturel, le droit positif, l'Église, l'État, aussi bien dans le passé que dans le présent, afin de préparer les solutions de l'avenir. » Après une discussion assez vive, M. de Mun enlève le vote par acclamation. On achète pour cinq mille francs une revue déjà existante, l'*Association catholique*, et l'on consacre cinquante mille francs à l'organiser. Elle paraît tous les mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876, et contient plusieurs articles de fond sur les questions sociales, une chronique de l'organisation du travail en France et à l'étranger, une chronique du mouvement catholique et une bibliographie.

L'idée qui, dans les premières années de l'Œuvre, domine M. de Mun et ses amis, l'idée qui reparait à chaque instant dans leurs discours et dans leurs écrits, c'est que, pour arracher les ouvriers à leur isolement et à tous les maux qui les dévorent, il faut rétablir les corporations professionnelles. M. Maignen qui a consacré de longues années à l'étude des corporations et les aime avec passion, contribue beaucoup à ce mouvement, qu'encouragent d'ailleurs, dans une certaine mesure, des économistes, des publicistes chrétiens

tels que Ch. Périn de Louvain, Léon Gautier, Claudio Jannet et Coquille. Mais comment réaliser cette réforme? On avait espéré que les cercles catholiques deviendraient le noyau des corporations futures, le comité représentant les patrons et les jurandes, à côté des ouvriers hiérarchisés en sociétés et en candidats. Or, la plupart du temps, les comités n'étaient point composés de patrons, mais de notables, étrangers au monde du travail; d'autre part, les cercles se recrutaient parmi des ouvriers de toute profession; et la corporation implique un groupement d'ouvriers exerçant le même métier. Pour obvier à ces difficultés, on organisa, à côté des comités, des réunions de patrons chrétiens. Ces réunions varièrent suivant les pays et produisirent généralement d'excellents résultats. Bon nombre de chefs d'industrie s'engagèrent à « veiller à la conservation et au développement des principes religieux et des bonnes mœurs de leurs ouvriers... à agir en bons pères de famille avec l'ouvrier et plus encore avec l'apprenti<sup>2</sup>. » On chercha aussi, notamment à Lyon et dans certains centres importants, à établir des cercles professionnels, mais on y rencontra de sérieuses difficultés.

Ces réunions, provoquées par les comités locaux, mettent naturellement en présence des hommes occupant dans le monde ouvrier des situations bien différentes, des chefs d'industrie et des directeurs d'usine, des patrons d'arts et métiers, des agriculteurs et des propriétaires ruraux. A des conditions si diverses il est difficile d'appliquer des règles identiques. C'est pourquoi trois commissions consultatives sont formées en 1877, l'une d'industriels, l'autre de patrons d'arts et métiers, la troisième d'agriculteurs. Ces commissions, qui travaillent avec zèle et persévérance, ne tardent pas à réclamer d'un commun accord le retour aux coutumes du patronage et à l'organisation corporative. Il est évident toutefois que la forme de la corporation doit varier suivant les situations.

1. Dans les premières années de l'Œuvre.

2. *Papiers de l'Œuvre des Cercles.*

Pour la grande industrie, le type qui paraît le meilleur est celui de la famille. Le patron, chef de son usine, la gouverne avec l'autorité d'un père de famille; ses ouvriers sont ses enfants: il se considère comme responsable de leur vie morale, et, dans les limites du possible, comme chargé de pourvoir à leurs besoins matériels. Cet idéal a été d'ailleurs réalisé en Champagne depuis quelques années. Au centre de cette région manufacturière qui a pour moteur de ses industries les eaux de la Vesle, en un hameau dit le Val-des-Bois, MM. Harmel ont fondé en 1846 un vaste établissement de filature. Pendant longtemps, ces excellents chrétiens essayent en vain, par tous les moyens, d'agir sur leurs douze cents ouvriers, socialistes et irrégieux, dont aucun ne pratique. Un jour M. Harmel a l'inspiration d'introduire dans son usine le principe de l'association: il détermine trois jeunes filles à prendre la coutume et les insignes des Enfants de Marie; l'année suivante, l'association des Saints Anges débute avec quelques enfants de la première communion; puis quatre jeunes gens, auxquels se joignent bientôt plusieurs pères de famille, consentent à former, sous le nom de Société de Saint-Joseph, un cercle catholique. Peu à peu ces associations se développent. Aidé par l'aumônier, les Frères et les Sœurs, M. Harmel les multiplie suivant l'âge et la condition de chacun; si bien qu'aujourd'hui les douze cents âmes qui peuplent le Val-des-Bois sont unies en un merveilleux faisceau de pieuses confréries, où se fait plus de dix mille fois par an la sainte Communion, en réparation des injures que reçoit N.-S. dans l'usine moderne.

En même temps, à côté de ces associations pieuses, d'autres institutions se fondent et répandent sur les familles ouvrières des bienfaits sans nombre: secours mutuels de toute nature, vêtements, combustible et nourriture à bon marché, caisse d'épargne, écoles gratuites, fêtes récréatives, etc. Toutes ces institutions économiques, religieuses ou charitables ont des règles précises et sont gouvernées par les intéressés. L'ensemble forme cette grande famille chrétienne dont M. Harmel est le chef (on sait que ses ouvriers l'appellent *le bon Père*), et qu'il a si bien décrite lui-même dans son

*Manuel d'une Corporation*<sup>1</sup>. Personne peut-être n'a mieux compris et n'a poussé plus loin l'accomplissement des devoirs sociaux du chef d'industrie. L'usine du Val-des-Bois est adoptée avec enthousiasme par l'OEuvre et devient le modèle de ses fondations industrielles. Un certain nombre de patrons se déclarent prêts à réformer leurs établissements d'après ces généreux exemples.

Sur le terrain des arts et métiers, la mise en œuvre des idées corporatives paraît plus simple et plus praticable. Là, en effet, la situation respective des maîtres et des ouvriers, le souvenir des traditions du passé, les tentatives même d'organisations professionnelles, inspirées, en dehors de tout sentiment religieux, par le besoin naturel de l'association entre les intérêts communs, tout concourt à rendre les applications plus facilement réalisables. Aussi, pendant que la commission des arts et métiers trace les règles générales d'une corporation professionnelle catholique<sup>2</sup>, M. Maignen s'emploie ardemment à la ressusciter. Il prend pour champ d'expérience le cercle Montparnasse qu'il a fondé et qui réunit le plus grand nombre d'ouvriers; il groupe ses éléments divers en sections professionnelles ou corps de métiers similaires<sup>3</sup>, organise en même temps des réunions de patrons qu'il parvient à mettre en rapport avec ses ouvriers. Le résultat de tous ces efforts est un curieux projet de décret pour le rétablissement corporatif<sup>4</sup>, et la fondation de cinq corporations chrétiennes à Paris, celles des imprimeurs, des ébénistes, des jardiniers, cordonniers, etc. De Paris le mouvement gagne la province,

1. *Manuel d'une corporation chrétienne*, par Léon Harmel, chez Mame. — Voir aussi le *Catéchisme du patron*, par le même. — On peut consulter également : *Le Val-des-Bois et ses institutions ouvrières*, édité par l'OEuvre des cercles; *Harmel Frères, flâteurs* (Imprimerie coopérative, Reims).

2. Voir dans l'*Instruction sur l'OEuvre*, la troisième partie sur la *Corporation*.

3. Voici la classification adoptée par M. Maignen.

1<sup>re</sup> section. Vêtement (tailleurs, cordonniers, teinturiers, selliers).

2<sup>e</sup> section. Bâtiment (menuisiers, serruriers, couvreurs, plombiers, peintres, fumistes).

3<sup>e</sup> section. Ameublement (ameublement, peintres en décor, graveurs, dessinateurs, articles de Paris).

4<sup>e</sup> section. Métaux (bijoutiers, forgerons, mécaniciens).

4. On trouve ce projet dans *Maurice Maignen*, par M. de Marolles, p. 161.

et des essais de corporation sont entrepris sur divers points.

La commission des agriculteurs rencontre plus de difficultés à définir les formes d'un régime corporatif pour les ouvriers des campagnes. Longtemps elle est réduite à de pénibles tâtonnements, qui seront d'ailleurs récompensés dans une période ultérieure. Cependant, au sein du Conseil des Études, s'élaborent journallement les problèmes importants, vitaux, du monde ouvrier, sur l'organisation et la liberté du travail, sur l'intervention de l'État, le droit d'association, les grèves, le salaire, etc. Bientôt, de ces discussions orales ou de ces mémoires écrits, les principes se dégagent et sont rédigés, sous forme d'*Avis*, par le Conseil des Études. Ces *Avis* qui précisent la doctrine catholique sur les questions sociales et ouvrières sont d'une haute importance; mais comme leur publication est postérieure à l'époque que nous étudions dans ce volume, il faut remettre à plus tard à les apprécier.

## VI

Nous venons d'exposer non seulement avec sincérité, mais avec une respectueuse sympathie, les origines, les débuts, l'organisation, les premières idées de l'OEuvre des Cercles. Impossible de contester la générosité, le désintéressement, la foi profonde, l'éloquence de ses fondateurs. Il était bon, il était nécessaire que les catholiques français prissent position dans les grandes luttes qui passionnent le monde, et ce sera l'honneur de M. de Mun et de ses amis de les y avoir entraînés. Outre l'important mouvement d'idées qu'elle a déterminé et qui va se développer, l'OEuvre a exercé sur ses membres la plus salutaire influence. Elle a réveillé dans une partie des hautes classes le sentiment de la responsabilité sociale, le sens de la vie chrétienne et une habitude plus constante de la prière. Grâce aux manifestations extérieures de foi dont l'OEuvre a été l'occasion, les principes catholiques ont été affirmés ouvertement par des laïques, des gens du monde, des industriels, des hommes de toutes les carrières.

Les jeunes gens sortis de nos collèges y ont, pendant de longues années, trouvé le captivant intérêt d'une action sociale. Dans la classe ouvrière, Dieu seul pourrait dire combien d'âmes ont vu se dissiper leurs doutes et leurs préjugés, combien d'autres ont été soutenues, préservées et sauvées.

Pendant, il faut bien le reconnaître, cet effort considérable ne donnera pas, tant s'en faut, les résultats qu'on en attendait. L'OEuvre ne deviendra jamais, comme l'avaient pensé ses fondateurs, cette vaste association catholique, « sorte de franc-maçonnerie ouverte et publique<sup>1</sup> », groupant sous la direction de l'Église tous les éléments de la société, « faisant pénétrer dans tous les foyers d'activité sociale des hommes unis par le lien de la confraternité religieuse » ; elle ne jouera point dans nos luttes contemporaines, ainsi qu'elle l'avait rêvé, le rôle du centre allemand, ni celui du parti catholique belge, qui dirige depuis si longtemps les destinées de son pays, grâce à ses cercles et à ses associations populaires<sup>2</sup>. Mais surtout elle n'atteindra pas le but pour lequel elle avait été créée et ne pénétrera point cette masse ouvrière qui de plus en plus se détourne de l'Église et s'inféode au socialisme. Que représentent les quarante mille ouvriers des Cercles (je donne les chiffres les plus élevés qui aient été atteints), sur tant de millions de travailleurs de toute sorte ? Une élite, si l'on veut, mais une élite suspecte, sans action et sans influence sérieuse. Déjà, même dans les dernières années du pontificat de Pie IX, un fléchissement se fait sentir, un mouvement d'arrêt se produit, perceptible à peine, mais qui ira en s'accroissant et que semblait déjà prévoir M. de Mun, lorsqu'il s'écriait avec mélancolie, dans l'Assemblée générale de 1876 : « Hélas ! ils sont

1. *Mémoire aux évêques de France*, p. 76 : « L'OEuvre a une portée politique qu'elle n'entend pas amoindrir... Avec cette différence essentielle que son action, toujours publique, s'exerce pour édifier et non pour détruire, elle agit sur la politique à la manière de la franc-maçonnerie... etc. »

2. « Elle deviendrait ainsi la base d'un grand parti analogue, à ce parti du centre allemand, dont le programme a en effet, quoique avec des tendances plus libérales dans l'ordre économique, beaucoup d'analogie avec celui de l'OEuvre des cercles... etc. » *Mémoire aux évêques*, 77 et 78.

passés ces jours d'enthousiasme, et notre joie s'est à peine éveillée que le regret l'a déjà mêlée d'une indéfinissable tristesse ! L'heure qui nous rassemble ici marque ce point de partage d'où le regard aperçoit les temps écoulés et cherche à pénétrer les ombres de l'avenir... Mais, si nous touchons à l'épreuve que nous n'avons pas encore connue, le souvenir du temps heureux nous accompagnera dans l'adversité, et le soleil des beaux jours laissera pendant l'orage un reflet sur nos fronts. »

Pourquoi l'OEuvre ne s'est-elle pas développée davantage, et à quelles causes attribuer l'état de langueur dans lequel elle est tombée ?

Faut-il, avec M. de Mun et ses amis, en rendre responsables « l'apathie, le découragement ou la légèreté des classes élevées » ? — « C'est la classe élevée, il faut le dire franchement, a écrit M. de Mun<sup>1</sup>, qui doit être rendue responsable des échecs encourus, et presque toujours occasionnés par l'insuffisance d'un dévouement trop promptement rebuté, en face des difficultés à la vérité très nombreuses... Partout où la classe élevée s'est montrée persévérante et dévouée, les cercles ont prospéré ; là où ils n'ont pas réussi, c'est qu'elle les a abandonnés. » — Un autre apôtre de l'OEuvre, M. de Marolles, juge comme M. de Mun : « Quand on vit, dit-il, qu'il ne s'agissait pas d'organiser de petites fêtes populaires ou d'aller de temps en temps regarder des ouvriers jouer au billard, qu'il s'agissait de se dévouer, de consacrer son temps, sa personne à un véritable apostolat près de la classe ouvrière, qu'il fallait recommencer le lendemain ce qu'on avait fait la veille, et que les années s'écoulaient sans que la face du monde fût sensiblement changée, plusieurs se découragèrent et retournèrent à leurs affaires et à leurs plaisirs. Ceux-là seuls qui avaient compris la portée de l'entreprise demeurèrent fidèles<sup>2</sup>. » Nous ne contredirons point à cette accusation sévère, mais fondée. L'égoïsme, l'inintelligence, les divisions d'une partie des classes élevées sont malheureusement incontestables. Avait-on cependant fait tout ce qui

1. *Mémoire aux évêques*, p. 60.

2. M. de Marolles, *Maurice Maignen*, p. 144.



convenait pour les unir et les entraîner? Nous le verrons plus loin.

Accusera-t-on de même le clergé de n'avoir pas compris sa haute mission? M. de Mun le fait, en termes respectueux, mais formels. La plupart des évêques crurent avoir accompli tout leur devoir en s'asseyant près de l'orateur catholique, en lui prodiguant leurs bénédictions et leurs vagues encouragements. Ce que demandait M. de Mun, c'était une impulsion précise et directe. Il eût voulu qu'on initiât peu à peu les jeunes clercs aux problèmes économiques de leur temps, aux questions ouvrières, vitales pour la société moderne<sup>1</sup>; il eût voulu que les prêtres sortissent de leur isolement traditionnel et devinssent, comme en Belgique et en Allemagne, les organisateurs, les chefs influents des associations populaires. Mais ne faut-il pas une révolution pour s'affranchir de la routine dévorante? Qu'arriva-t-il? Bien souvent les prêtres, préposés aux cercles par l'administration épiscopale, se montrèrent inférieurs à leur tâche. D'autres fois, les curés, mécontents que le cercle eût sa chapelle indépendante et qu'elle fût dirigée par un religieux, entravèrent de leur mieux le développement de l'œuvre, au nom de leur autorité paroissiale menacée. En somme, l'ensemble du clergé resta étranger au mouvement et n'en comprit pas l'importance.

Il est certain aussi que les événements politiques gênèrent beaucoup la marche et les progrès de l'Œuvre. Dans les premières années, les fonctionnaires de l'État, les magistrats, les officiers de tout grade la patronnaient ouvertement; les préfets du maréchal prenaient place à côté des évêques pour applaudir M. de Mun. Il n'en fut plus de même après 1876. L'Œuvre des cercles devint suspecte au pouvoir comme toutes les œuvres catholiques; non seulement les officiers furent contraints de s'en éloigner, les fonction-

1. Dans son *Mémoire aux évêques*, p. 173, M. de Mun « ose indiquer comme un fait qui partout où il s'est produit a eu pour l'Œuvre les plus heureuses conséquences, l'établissement autorisé dans un certain nombre de grands séminaires, de conférences sur les questions sociales et ouvrières, confiées soit à des ecclésiastiques choisis, soit à des laïques honorés du patronage épiscopal... ».

naires républicains eurent bientôt mission de la combattre; les préfets furent contraints de multiplier les difficultés administratives pour l'autorisation des cercles.

Toutes ces causes de faiblesse sont réelles. Qu'on nous permette d'en signaler d'autres plus profondes encore. L'Œuvre des cercles avait été la création des catholiques intransigeants, le grand effort de l'école de M<sup>sr</sup> Pie et de Louis Veillot « pour restaurer dans la société le règne de Jésus-Christ ». Les Pères Jésuites en étaient les aumôniers et les directeurs officiels. Ils lui avaient donné pour charte, pour principe fondamental, le *Syllabus*. M. de Mun et ses amis le rappelaient dans leurs discours avec une crânerie toute militaire. On obligeait les membres de l'Œuvre à adhérer solennellement à l'acte pontifical, d'où devait sortir le salut social. Loin de nous la pensée de contester en aucune manière, l'autorité du *Syllabus*; mais par suite des interprétations diverses auxquelles il avait donné lieu<sup>1</sup>, il est permis de dire qu'il n'est point d'acte qui ait autant divisé les catholiques du monde entier. Cela étant, convenait-il de l'adopter comme principe, comme base d'une œuvre destinée à grouper dans une action commune tous les catholiques de France? Était-ce prudent? N'eût-il pas mieux valu chercher à les unir sur le terrain du devoir social, au nom du péril commun et simplement sous le drapeau de l'Évangile?

Cependant les fondateurs de l'Œuvre ne cessaient d'attaquer dans leurs discours, non seulement le libéralisme économique qu'on leur eût plus facilement sacrifié, mais le libéralisme sous toutes ses formes, civil, politique et religieux, dont ils annonçaient la faillite irrémédiable. Ils parlaient ainsi au moment où la France était gouvernée par le duc de Broglie, sans crainte de blesser ces catholiques éminents qui venaient d'accorder à l'Église la liberté d'enseignement supérieur, comme ils lui avaient conquis vingt-

1. Quand M<sup>sr</sup> Dupanloup interpréta le *Syllabus* dans son sens large, six cent trente évêques lui écrivirent pour le féliciter. Mais M<sup>sr</sup> Pie et ses amis n'interprétaient point le *Syllabus* comme M<sup>sr</sup> Dupanloup.

cing ans auparavant la liberté de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>. Ceux-ci se turent et même favorisèrent l'Œuvre de leur mieux jusqu'au jour où, dans un discours retentissant, prononcé à Chartres le 8 septembre 1878, M. de Mun déploya le drapeau de la *Contre-Révolution irréconciliable*. Ces paroles, répétées d'ailleurs à maintes reprises comme un programme, leur parurent souverainement imprudentes et dangereuses. L'Œuvre allait-elle donc devenir une entreprise réactionnaire destinée, avec la complicité de l'Église, à ressusciter l'*Ancien Régime*? Telle n'était point sans doute la pensée de M. de Mun, mais ses adversaires ne manqueraient pas de la lui attribuer. C'est pourquoi M. de Falloux crut devoir sortir de la retraite où il se tenait depuis longtemps renfermé, et avertir les chefs du mouvement qu'ils suivaient une pente fatale. Son article de la *Contre-Révolution*, qui parut dans le *Correspondant* du 25 septembre 1878, a le ton paternel d'un vieux général qui morigène de jeunes soldats téméraires et inexpérimentés.

« Oui, leur dit-il, le radicalisme prend de plus en plus des allures antichrétiennes. Oui, nous devons serrer nos rangs et repousser inébranlablement l'attaque. Mais il faut s'entendre, d'une façon loyale et précise, sur le choix des armes et sur le terrain du combat. Ne savez-vous pas que le gros du public traduit toujours *Contre-Révolution* par *Ancien Régime*, dans la plus mauvaise acception du mot, et ne connaissez-vous pas l'empire des mots? Hélas! un mot mal choisi peut retarder le triomphe d'une idée juste et même la perdre irrévocablement... Vous dites et vous écrivez sans cesse que vous en voulez à la Révolution tout entière, à la société moderne tout entière, et le plus souvent

1. M. de Mun, après bien des déceptions, a fini par rendre justice à ses grands devanciers : « Nous connaissons mal nos propres gloires, a-t-il écrit, et c'est la tentation de notre race de croire, à chaque effort nouveau, qu'à nous seuls nous en avons tout l'honneur. Nos générations pressées ne sont pourtant que des équipes jetées, dans un mystérieux enchaînement, sur une route inconnue que trace la main divine et dont chaque tournant nous cache le travail de la veille. » Et il rend hommage aux auteurs de la loi de 1850 : « Nous vivons de ses fruits, dit-il, nous attachant à ses débris, dans l'irrégion officielle, comme des naufragés au radeau sauveur. » Étude sur *Montalembert*, *Correspondant*, 25 mai 1897.

vous vous efforcez d'associer l'Église à vos anathèmes de fantaisie... Agir ainsi, c'est frapper en aveugles et combattre dans le vide; c'est combler de joie les radicaux vos ennemis naturels, leur fournir des armes victorieuses et compromettre gravement l'Église... Croyez-moi, disait-il en terminant, la vieillesse qui détache ou du moins qui devrait détacher de toutes les causes périssables, ne désintéresse pas des causes éternelles ni des devoirs qu'elles imposent. Les voix qui tombent et les ardeurs qui s'éteignent sont suspectes de retours trop complaisants vers le passé, mais elles apportent le témoignage de l'expérience, et c'est encore quelque chose<sup>1</sup>. »

Mais à quelle époque les jeunes, les jeunes catholiques surtout, ont-ils jamais écouté les conseils de leurs aînés? Ne se jugent-ils pas toujours plus sages que leurs devanciers? Il n'empêche que M. de Falloux avait raison, et qu'à la suite de ces imprudences de langage, l'œuvre apparut de plus en plus comme une entreprise réactionnaire dont les ouvriers s'écartèrent.

Depuis 1875, M. de Mun est sorti de l'armée pour entrer dans la politique. Élu député de Pontivy en 1876, il prend très hautement parti pour le comte de Chambord et ses revendications intransigeantes, alors que ce prince a depuis longtemps perdu par sa faute toute chance de succès. M. de Mun espère-t-il que les ouvriers le suivront sur ce terrain? C'est se faire une grande illusion.

1. Dans le même temps, d'autres catholiques, d'une école tout opposée à celle de M. de Falloux, blâmaient la prétention de certains membres de l'Œuvre de rétablir les anciennes corporations : « On voudrait, disait M. Charles Perin, rétablir les corps de métiers, aujourd'hui qu'il n'y a plus de métiers et que la grande industrie envahit de plus en plus le monde du travail... Rappelons-nous que, s'il y a des choses qui restent et doivent rester, il en est d'autres qui passent et qu'on ne peut retenir quand elles ont fait leur temps... Nous sommes tout disposés à les suivre quand ils nous montrent la nécessité de l'association inspirée par la charité... Mais s'ils nous proposaient une restauration, si mitigée qu'elle fût, du privilège et de la réglementation des anciennes corporations d'arts et métiers, nous nous tiendrions à l'écart, persuadés que de pareilles propositions, loin de nous offrir une solution, ne feraient qu'élever des obstacles à notre action charitable dans l'ordre économique. » — *Discours prononcé à Chartres dans l'Assemblée des Œuvres ouvrières*, 1878.

L'organisation même de l'Œuvre ne l'empêche-t-elle pas d'ailleurs de s'étendre et de devenir populaire? Elle est, nous l'avons vu, nettement aristocratique; l'idée des classes dirigeantes la domine. Dans leur cabinet, ces gentilshommes ont créé de toutes pièces une organisation, et ils ont dit à l'ouvrier, qui n'y avait contribué en rien : entrez-y! Ils ont élaboré entre eux une doctrine sociale et ils la présentent toute faite à l'ouvrier. Or l'ouvrier français a le sentiment profond, excessif, si l'on veut, de l'égalité; il est démocrate dans l'âme. Flatté peut-être quelque temps de se trouver en relations avec les hommes des hautes classes, il est vite gêné au milieu d'eux; il y manque d'initiative, ne s'y sent pas à l'aise, pas assez chez lui. De plus, il s'accommode mal des règlements minutieux dont on l'enveloppe; il a le sentiment qu'on veut l'embrigader, faire de lui un chrétien accompli, et il n'aime pas être gêné sous ce rapport. Et malgré les avantages multiples au moyen desquels on s'efforce de l'attirer et de le retenir, malgré l'espèce d'autonomie qu'on a voulu établir dans le cercle, l'ouvrier n'y entre guère ou ne tarde point à reprendre sa liberté. Aussi bien, nombre de patrons tiennent en suspicion les ouvriers chrétiens, et ceux-ci sont souvent vilipendés ou mis à l'index par leurs camarades irréligieux. Ajoutons à tout cela l'action incessante, très active, des socialistes et de la presse révolutionnaire, et l'on comprendra, sans qu'il soit besoin d'insister, comment a été paralysée en ses développements une œuvre admirable, nécessaire, et qui avait donné tant d'espérances.

## CHAPITRE XI

### LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES 1870-1878.

Nous avons décrit la vie intérieure de l'Église de France partout où son activité s'est manifestée; nous avons exposé avec sincérité les progrès, les résultats et les lacunes de son action. Mais cette vie, cette action débordent au dehors. Chaque année les plus ardents, les plus généreux des enfants de l'Église, quittent leur famille, leur patrie, et s'en vont au loin porter la bonne parole du Christ. Ils écrivent ainsi, souvent avec leur sang, la page la plus glorieuse et la plus féconde de l'histoire religieuse. Essayons de résumer leurs travaux pendant ces huit années. Suivons nos héroïques missionnaires dans les différentes parties du monde où leur zèle les entraîne : — dans le Levant d'abord, en ces belles régions du bassin de la Méditerranée infestées par l'Islamisme; — en Extrême-Orient, aux missions de l'Inde, de l'Indochine, de la Chine et du Japon; — à travers les archipels lointains de l'Océanie; — dans les deux Amériques; — et, plus près de nous enfin, au centre de cette mystérieuse Afrique, presque inconnue encore il y a un demi-siècle, et que les missionnaires ont tant contribué à nous révéler. Car, nous le montrerons, et il est presque banal de le faire remarquer, tout en prêchant l'Évangile, ces apôtres ont servi de manière très efficace les intérêts de la France et de la civilisation.

## I

Avant d'accompagner les missionnaires, il importe de rappeler leur origine, leur nombre, les familles religieuses auxquelles ils appartiennent et les ressources dont ils disposent<sup>1</sup>.

Dans les dernières années du règne de Pie IX, le personnel employé dans les missions catholiques du monde entier s'élève au chiffre approximatif de 60.000, prêtres, frères et religieuses de tous ordres. Sur ce chiffre, la France, nation missionnaire par excellence, s'inscrit à elle seule pour 40.000. On compte environ 6.100 prêtres Européens, et parmi eux 4.500 sont Français, soit 75 pour 100. A ces prêtres viennent s'adjoindre 3.300 frères et 10.500 religieuses, en tout 18.500 missionnaires de race française<sup>2</sup>. Le reste se compose de prêtres, Frères, Sœurs et auxiliaires indigènes, formés par les missionnaires français et soumis à leur direction. Ainsi, remarque M<sup>sr</sup> Baunard, « les deux tiers du total des missionnaires sont Français. Les quatre cinquièmes des Frères et des religieuses viennent de France. La France peut revendiquer les cinq sixièmes des martyrs. Sur les 119 prêtres mis à mort depuis cent ans en haine de la foi, il y a 95 Français<sup>3</sup> ».

1. Nous avons spécialement consulté pour ce chapitre : *les Missions catholiques françaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, par le P. Piolet, 6 vol. (Colin); *les Missions catholiques*, par le P. Louvet (Desclée); *l'Histoire de la Société des Missions Étrangères*, par le P. Launay, 3 vol. (Téqui); les Annales de la *Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance* de 1870 à 1880; la collection des *Missions catholiques* pendant les mêmes années, et les nombreux travaux sur les missions spéciales, indiqués en note, au cours du récit.

2. Il est difficile d'évaluer exactement le nombre des missionnaires : « Sur 8.000 ou 9.000 missionnaires prêtres, dit Forbes (*L'Église catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 24), la France en fournit 6.000, et sur 35.000 missionnaires femmes, 30.000 sont françaises. » — Louvet dit : « 30 congrégations ou ordres d'hommes ont 13.314 prêtres aux missions. » Les *Missions catholiques* de la Propagande (1898) donnent 9.500 missionnaires prêtres. Nous empruntons les chiffres ci-dessus à l'excellente brochure du P. Piolet : *Nos missions et nos missionnaires*, parue chez Bloud, dans la collection *Science et Religion*.

3. M<sup>sr</sup> Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, p. 423.

C'est l'élite de ses grands séminaires que la fille aînée de l'Église envoie de la sorte aux pays lointains. Chaque année, un certain nombre de jeunes gens, enflammés par l'amour du Christ et le désir du martyre, séduits aussi peut-être par le côté aventureux et héroïque de la vie apostolique, redoutant par-dessus tout la routine du ministère paroissial, demandent à leur évêque la permission de partir, de s'affilier à l'un des nombreux ordres qui possèdent des missions.

Les uns entrent à la Société des Missions étrangères de la rue du Bac. Fondée vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, dispersée par la Terreur, bâillonnée par l'Empire, cette Société a repris les glorieuses traditions de son fondateur, M<sup>sr</sup> Pallu, qui disait après sa première mission, où il avait perdu cinq de ses compagnons : « Voilà le pont commencé; trop heureux si nos carcasses et nos os, aussi bien que ceux de nos chers frères, pouvaient servir de pilotis pour l'affermir et faire un chemin plein et ouvert à de braves missionnaires et moissonneurs. » Depuis 1825, sans parler des laïques indigènes mis à mort par centaines, elle a eu 24 de ses prêtres suppliciés en vertu d'une condamnation juridique, 4 morts en prison, 33 massacrés dans des révoltes populaires. Elle comptait vers 1878, 25 vicariats, 480 missionnaires, 450 prêtres indigènes et 240 aspirants dans ses deux séminaires de Paris et de Meudon. Hélas! ces chiffres, qui se sont accrus depuis trente ans, sont bien modestes, si l'on songe aux 225 millions de païens que la Société a entrepris d'évangéliser.

Pour satisfaire leur zèle apostolique, d'autres embrassent la vie religieuse. Remarquer qu'aujourd'hui, sur les 4.500 missionnaires dont nous venons de parler, 3.369 sont religieux. Les Jésuites, sous ce rapport, tiennent le premier rang. En 1878, sur 2.464 Jésuites français, nous en rencontrons 624, c'est-à-dire plus du quart, dans les missions<sup>1</sup>. Depuis douze ans, 180 d'entre eux y sont morts à la peine.

On compte aussi environ 200 Lazaristes missionnaires.

1. Ce sont les chiffres de M. Keller dans son enquête de 1878; en 1900, ils sont plus nombreux encore, près de 800, d'après le P. Piolet. Aujourd'hui, après les récentes persécutions, on compte certainement plus d'un millier de Jésuites missionnaires.

300 Oblats sont répartis en 7 vicariats dans le Dominion du Canada et l'Afrique du Sud; 250 Pères du Saint-Esprit évangélisent les Nègres des Antilles, de la Guyane et surtout de l'Afrique centrale. Ajoutons 200 prêtres Maristes, une centaine de Pères Blancs et de Pères des Missions africaines de Lyon, autant de Dominicains, de Capucins et de Franciscains français. Nous ne pouvons que mentionner les Pères de Picpus que nous retrouverons en Océanie, les Augustins de l'Assomption, les Rédemptoristes, etc.

Plus nombreuse encore est l'armée des Frères et des Sœurs employée dans les missions. En 1878, un millier de Frères des écoles chrétiennes instruisent à l'étranger et dans les colonies 76.375 enfants dans 358 écoles. Les Petits Frères de Marie, les Frères de Lamennais, etc., se vouent également aux pays infidèles. Nous renonçons à énumérer les 60 congrégations françaises de femmes qui consacrent une partie de leurs membres aux labeurs de l'apostolat. Les Filles de la Charité, répandues dans le monde entier au nombre de plus de 2.000, surpassent toutes les autres par leurs œuvres et leurs services. Comment ne pas nommer encore les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui ne comptent pas moins de 780 religieuses en Afrique et en Amérique, les Petites Sœurs des Pauvres, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, les Sœurs de Saint-Maur, les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, etc.?

C'est Rome qui, par la Congrégation de la Propagande, dirige le mouvement des missions, les répartit entre les diverses congrégations religieuses, détermine leurs limites, les pourvoit de vicaires ou de préfets apostoliques. Et c'est la France dont l'inépuisable charité alimente surtout l'armée des missionnaires. L'Œuvre de la Propagation de la foi, fondée à Lyon en 1822, sous l'inspiration de deux grandes chrétiennes, M<sup>mes</sup> Petit et Jaricot, fournit la plus grande part du budget des missions. En 1822, l'œuvre naissante produit 22.915 francs. Cette somme s'élève progressivement et atteint en 1860 4.547.000 francs. Le zèle des catholiques est à peine ralenti par la guerre, et les recettes montent en 1880 à 6.020.039 francs. Sur ce chiffre, la France donne à elle seule plus de quatre

millions<sup>1</sup>. La Sainte-Enfance, fondée en 1843 par M<sup>sr</sup> de Forbin Janson, évêque de Nancy, pour « le baptême, le rachat et l'éducation chrétienne des enfants infidèles abandonnés », recueille environ trois millions par an. A partir de 1872, les pays étrangers, l'Allemagne et la Belgique surtout, fournissent plus de la moitié de cette somme. A ces deux grandes sources de propagande, l'Œuvre des Écoles d'Orient, l'Œuvre des Partants et les Œuvres apostoliques ajoutent leurs souscriptions. En somme, les catholiques donnent une dizaine de millions à leurs missionnaires. Les évêques reçoivent en moyenne 1.200 francs et les simples prêtres 660. Plus de 400.000 francs sont absorbés par les frais de voyage. Ce budget paraîtra bien restreint, si on le compare à celui des protestants, qui dépasse 100 millions. L'Angleterre seule donne 25 millions à ses trente sociétés de missionnaires. Et l'on compte plus de quatre-vingts sociétés semblables dans les deux mondes. Fort heureusement nos missionnaires suppléent par leur dévouement et leur zèle infatigable aux secours insuffisants qu'ils reçoivent.

## II

Suivons-les maintenant dans les différentes régions où s'exerce à cette époque leur action apostolique. Nous ne pourrions en donner, on le comprend, qu'un aperçu sommaire et bien incomplet. Commençons par le Levant; parcourons le bassin de la Méditerranée, où l'Europe, l'Asie et l'Afrique se

1. Voici les chiffres officiels des recettes de la Propagation de la Foi : —  
En 1870, les recettes n'atteignent que 4.198.825 fr. 46 : la France vaincue fournit 814.998 fr. de moins qu'en 1869.

En 1871, total général :	5.020.897 fr. ;	part de la France :	3.498.745 fr.
En 1872,	—	5.602.645 fr. ;	—
En 1873,	—	5.524.175 fr. ;	—
En 1874,	—	5.485.515 fr. ;	—
En 1875,	—	5.797.463 fr. ;	—
En 1876,	—	5.930.950 fr. ;	—
En 1877,	—	6.142.926 fr. ;	—
En 1878,	—	6.594.541 fr. ;	—

touchent et vivent pour ainsi dire sur les mêmes rivages. En ces contrées célèbres, qui furent le berceau de notre civilisation, s'agitent des populations de races et de religions diverses, en grande partie misérables. Comment agir sur ces nations musulmanes enracinées dans l'islamisme, sur ces peuples chrétiens infestés par le schisme byzantin? Le fanatisme des Turcs est si violent contre la foi catholique, les préjugés des orthodoxes sont si profonds, que toute tentative directe de conversion sur les uns et sur les autres aboutirait à des émeutes et à des massacres.

Aussi bien, les missionnaires qui se consacrent aux pays du Levant ont compris de longue date qu'ils n'avaient guère d'autre moyen d'action que la charité. C'est en multipliant les bienfaits, en luttant contre l'ignorance, les infirmités, les maladies si nombreuses en Orient, en ouvrant à ces populations abandonnées des écoles, des orphelinats et des hôpitaux, qu'ils parviendront d'abord à faire tomber les préventions, et plus tard peut-être à convertir les infidèles.

A Constantinople, nous ne trouvons guère à cette époque, comme missionnaires français, que les Lazaristes<sup>1</sup>. Ils y ont ouvert un collège dès 1803. Ce collège, établi définitivement à Bebeck, est devenu florissant sous la direction d'Eugène Boré, prêtre d'une science éminente et d'un caractère supérieur. De Constantinople, les Lazaristes ont rayonné; ils ont fondé des maisons à Smyrne, Salonique, Beyrouth et Damas, en Bulgarie et dans tout le Levant. Ces apôtres, si français et si peu connus en France, rendent en Orient d'inappréciables services. Ils sont également vénérés par les chrétiens et par les musulmans. « Quand les Pères à la robe noire paraissent quelque part, disent les Turcs, il nous semble que nous voyons le ciel s'ouvrir et que nous retrouvons le courage et la vie<sup>2</sup>. »

Depuis longtemps les Lazaristes ont appelé à leur aide

1. Les Assomptionnistes, qui ont aujourd'hui une réelle influence à Constantinople, ne s'y sont établis qu'en 1882. Ils se contentent alors d'évangéliser la Bulgarie, et ont des maisons à Philippopoli et à Andrinople.

2. Cité par M. de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin, dans un discours au Sénat, le 19 décembre 1876.

les Frères des Écoles chrétiennes et les Filles de la Charité. Frères et Sœurs se sont répandus dans la Turquie d'Europe et dans la Turquie d'Asie, dans le Liban et en Syrie. Ils ont ouvert des centaines d'écoles, où affluent indistinctement Turcs, Juifs, Arméniens, Schismatiques, Orthodoxes, Bulgares, et surtout des Catholiques. A Galata, par exemple, il y a plus de 400 élèves dans une seule école; à Péra, à peu près autant. Les autres centres de population donnent des résultats analogues. Les Filles de la Charité tiennent en outre des orphelinats, dont quelques-uns comptent plus de 200 enfants. En 1876, les Dames de Sion viennent de France leur prêter main-forte; elles s'établissent à Smyrne et à Constantinople.

L'action des Filles de Saint-Vincent de Paul n'est pas moins efficace dans les hôpitaux et les hospices, où elles accueillent et soignent avec le même dévouement tous les pauvres et tous les malades, sans distinction de race ni de religion. Elles en ont ouvert ainsi à Constantinople, à Salonique, à Smyrne, à Santorin et dans les principales villes de Syrie<sup>1</sup>. A Constantinople, en 1878, onze d'entre elles succombent en soignant les réfugiés turcs décimés par le typhus; à Salonique, elles reçoivent tout le monde au dispensaire; elles distribuent des remèdes et font des pansements à plus de 300 personnes par jour, et cela gratuitement. Un tel dé-

1. Il est impossible d'indiquer, d'une façon même approximative, le nombre des enfants instruits, des personnes assistées dans ces divers pays par les Filles de la Charité. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de donner ici, à titre de renseignement, les résultats d'une seule année dans quelques pays d'Orient.

SYRIE. — 357 orphelins élevés; 2.091 enfants instruits; 119.000 personnes pansées ou soignées dans les dispensaires; 2.907 malades soignés dans les hôpitaux.

CONSTANTINOPLE. — 308 orphelins élevés; 1.230 enfants instruits; 59.000 personnes pansées ou soignées dans les dispensaires; 1.500 malades soignés dans les hôpitaux.

SALONIQUE, SMYRNE ET SANTORIN. — 500 orphelins élevés; 1.500 enfants instruits; 84.500 personnes pansées ou soignées dans les dispensaires; 1.157 malades soignés dans les hôpitaux.

PERSE. — 20 orphelines élevées; 820 élèves instruits, sans compter ceux de 40 écoles catholiques de village.

Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 1878, p. 381.

vouement étonne les musulmans et les pénètre d'admiration; ils appellent les Sœurs « *des anges sans ailes* ». L'imam de la grande mosquée à Constantinople, longtemps spectateur des soins donnés par les Sœurs de charité aux malades musulmans et se sentant près de sa fin, fit demander trois d'entre elles et leur dit : « Je n'ai pas voulu quitter cette terre avant d'avoir revu ce qu'elle a de meilleur<sup>1</sup>. »

Les choses se passent de même en Égypte. Les Lazaristes, les Frères des Écoles chrétiennes et les Filles de Saint-Vincent de Paul y rivalisent de zèle et de charité. A cette époque, le collège des Lazaristes à Alexandrie est très nombreux. Le pensionnat des Frères au Caire compte 500 élèves. Accueillies froidement, les Sœurs ont vite gagné la confiance du peuple; c'est par milliers que les enfants fréquentent leurs écoles. Leur dispensaire d'Alexandrie donne des soins à 400 malades par jour. Dans la seule année 1875, elles ont fait près de 3.000 visites aux malades du dehors, et elles ont eu le bonheur d'administrer le baptême à plus de 2.000 petits enfants moribonds<sup>2</sup>.

Les Jésuites, dont les œuvres d'Égypte sont aujourd'hui si prospères, n'y arriveront qu'en 1879. En revanche, ils s'établissent fortement en Syrie, où les Lazaristes ont déjà les collèges d'Antoura (250 élèves) et de Damas (200 élèves). En 1872, les PP. Monnot et Pailloux, de la Compagnie de Jésus, décident de fonder un grand collège à Beyrouth. Et comme la France, épuisée par la guerre de 1870, ne peut rien leur donner, ils s'adressent aux catholiques anglais et américains. Pendant deux ans, sans tenir compte des refus, des humiliations et des fatigues, ils parcourent les États de l'Union. En 1874, ils rentrent enfin à Beyrouth avec la somme nécessaire. Un an leur suffit pour construire leur collège, qui se développe sur une façade de 103 mètres, avec deux ailes en retour et une majestueuse chapelle au milieu. Non seulement le collège de Beyrouth a pris l'accroissement qu'espéraient ses fondateurs; deux œuvres importantes, une

1. Étienne Lamy, *La France du Levant*; *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1899.

2. *Les Missions catholiques*, par Piolet, I, p. 403.

école de hautes études ecclésiastiques et une faculté de médecine y ont été annexées, et constituent cette belle université de Saint-Joseph qui réunit aujourd'hui plus de 650 étudiants<sup>1</sup>. S'il revenait en ce monde, Fuad-Pacha pourrait répéter, au sujet des Jésuites, ce qu'il disait un jour des Lazaristes et des Franciscains : « Ces 60 robes valent plus que 40.000 baïonnettes. »

En Palestine, les œuvres sont les mêmes, mais les missionnaires changent. Depuis les Croisades jusqu'en 1870, les Franciscains ont été à peu près les seuls gardiens des sanctuaires de Terre Sainte. Cependant, les Dames de Sion et les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition y possédaient déjà quelques écoles. Peu à peu, d'autres religieux vinrent s'y établir. En 1873, le P. Ratisbonne fonda à Jérusalem une maison de refuge pour les enfants abandonnés; les premiers jours, 200 petits délaissés se présentèrent, sur lesquels on n'en put prendre que 30, faute de place. Il fallut recourir aux Frères des Écoles chrétiennes. En 1874, le supérieur de cet institut envoya deux religieux étudier la situation, mais la fondation n'eut lieu qu'en 1876, sur les instances de la Propagande. Le 18 octobre 1878, le patriarche, M<sup>re</sup> Bracco, bénit solennellement la chapelle de l'école. Le lendemain, les classes commençaient avec 175 enfants. Depuis lors, écoles et élèves se sont multipliés en Palestine. Carmes, Trappistes, Dominicains, Assomptionnistes y ont fondé d'importants établissements. Déjà ces derniers préludent à leurs célèbres pèlerinages en Terre Sainte, qui prendront tant d'extension les années suivantes. Dans les Congrès catholiques, ils s'efforcent de réveiller le zèle des fidèles pour les Lieux saints. Les Dominicains ne fonderont que plus tard leur École Biblique; mais, en 1878, M<sup>re</sup> Lavigerie installe les Pères Blancs au monastère de Sainte-Anne de Jérusalem, mis à sa disposition par le gouvernement français<sup>2</sup>.

Passons en Mésopotamie. A Bagdad, le P. Marie-Joseph

1. *Missions catholiques*, I, p. 550.

2. Voir sur cette installation, *Le Cardinal Lavigerie*, par M<sup>re</sup> Baunard, II, ch. iv.

donne un grand développement à la mission des Carmes. Il se condamne, lui et les siens, aux plus cruelles privations pour construire son église et son collège. « Un morceau de pain sec et une gousse d'ail, gardés dans le tiroir de la table de travail, sont l'ordinaire de ces saints religieux. Ils essaient même, comme saint Pierre d'Alcantara, de ne manger qu'une fois tous les trois jours. » Après cinq ans de pénibles efforts, leur église est achevée et consacrée solennellement, à la fin de décembre 1871. Le collège des Carmes à Bagdad, aujourd'hui florissant, ne sera terminé que beaucoup plus tard. — De leur côté, les Capucins évangélisent la région de Mardin, et les Dominicains français du P. Laccordaire se sont fixés à Mossoul. Après le P. Besson, aussi célèbre par sa sainteté que par ses œuvres apostoliques, les PP. Léon et Duval bâtissent dans toute cette région des chapelles et des écoles, convertissent de nombreux villages nestoriens et ont la joie de ramener à l'obédience de Rome le patriarche chaldéen Audo, en lutte avec le Saint-Siège au sujet de la juridiction sur les chrétiens du Malabar.

Nous retrouvons en Perse les Lazaristes et les Filles de la Charité. Dès 1838, M. Boré a amené avec lui quelques zélés missionnaires. Au milieu des plus grandes difficultés, ils ont créé des écoles et des centres de propagande en différentes villes, à Ourmiah, Khosrova, Téhéran, Ispahan. En 1872, l'un de ces missionnaires, M. Cluzel, est appelé à Rome, sacré archevêque d'Héraclée et renvoyé en Orient, avec le titre de Délégué apostolique de la Perse. L'influence que ses vertus avaient acquise à M<sup>sr</sup> Cluzel se trouve encore augmentée par cette dignité. Le Shah le reçoit en cérémonie, lui confère le grand cordon du Lion et du Soleil et le reconnaît comme le représentant du Prince des Croyants dans son empire. M<sup>sr</sup> Cluzel en profite pour accroître encore son action bienfaisante. Il n'y a pas eu de période plus féconde pour la mission de Perse que les sept années de son épiscopat<sup>2</sup>.

Quels sont, en général, les résultats de tous ces travaux apostoliques? Dans son beau livre, *La France du Levant*, M. Étienne Lamy soutient que le sentiment religieux des populations orientales a été plutôt amoindri qu'augmenté par le spectacle des diverses confessions chrétiennes travaillant les unes près des autres et les unes contre les autres. Il est certain que les conversions sont rares dans le monde musulman; la conquête, si elle a lieu jamais, demandera des siècles, puisque à l'heure actuelle la propagande ouvertement religieuse est impossible. En revanche, comme le remarque justement M. Lamy<sup>1</sup>, le dévouement, la charité des missionnaires et des religieuses ont amené une diminution incontestable du fanatisme. Des peuples qui vivaient séparés par des mépris réciproques et des haines invétérées, se sont rapprochés, et les répugnances qu'ils gardent contre la foi de la race tutélaire se tempèrent de la justice qu'ils rendent à ses bienfaits. Les Turcs nombreux, élevés dans nos écoles chrétiennes, y ont pris en quelque sorte une conscience nouvelle. En eux se sont développés le sentiment du droit, de la dignité humaine, de la liberté individuelle. Les jeunes musulmanes, formées par nos religieuses, ont conçu du rôle de la femme, de la mission de l'épouse et de la mère, une idée qu'elles ne perdront plus et qui triomphera un jour, espérons-le, des traditions dégradantes de l'Islam.

Plus peut-être que le catholicisme, la France bénéficie du zèle des missionnaires. C'est grâce à leurs travaux qu'elle maintient en Orient, depuis des siècles, une primauté d'honneur et de protection que nous envient l'Allemagne, l'Italie et la Russie. Les enfants élevés par milliers dans les écoles des Lazaristes, des Frères, des Filles de la Charité, apprennent notre langue, notre histoire, sont initiés à nos mœurs, accoutumés, dès leurs premières années, à respecter et à aimer le nom de la France. En Turquie, en Perse et dans le Liban, les catholiques portent le nom de Francs. Pendant la guerre de 1870, les Maronites voulaient partir pour défendre la France envahie; dans leur simplicité, ils se représentaient les

1. Récit du P. Bernard; *Missions catholiques*, par Piolet, I, 248.

2. *Ibid.*, p. 214.

1. *La France du Levant*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1899.



Allemands comme ces hordes de Kurdes qu'ils sont habitués à combattre.

### III

En nous dirigeant vers l'Extrême-Orient, donnons un regard aux Missions d'Éthiopie, où Lazaristes et Filles de la Charité se dévouent à la conversion des Abyssins. Ces huit années (1870-1878) sont remplies de troubles et de persécutions pour les 30.000 catholiques de ces pays. Le chef du Tigré, Johannès, s'acharne contre les missionnaires, dirigés par M<sup>sr</sup> Touvier; il les exile ou les emprisonne, incendie leurs églises et leurs résidences. Cependant, chez les Gallas et dans le Choa, règne un jeune prince de 22 ans, Ménélik, d'une nature excellente et d'une intelligence remarquable. Il comble de prévenances et d'amitiés l'apôtre de ces régions, le vénérable M<sup>sr</sup> Massaia<sup>1</sup> et ses compagnons, jusqu'à ce que, vaincu lui-même par Johannès en 1877, il est contraint de consentir à leur exil. « Non content de les exiler, Johannès fait secrètement prendre aux guides la route longue et détournée du Soudan, dans l'espoir que les missionnaires mourront des fièvres pernicieuses ou sous les coups des brigands... M<sup>sr</sup> Massaia, miné par la maladie, ne marchait plus que soutenu sur les épaules d'autrui et s'évanouit plusieurs fois. Accablé par ses 70 ans, brisé par la souffrance et les fatigues, il avait plutôt l'aspect d'un cadavre lié fortement sur le dos d'un chameau. Le Pape voulut décorer de la pourpre ces épaules meurtries par trente-cinq années de lent martyre<sup>2</sup>. »

A Ceylan, le berceau du bouddhisme, 70.000 catholiques, presque tous indigènes, sont évangélisés par 40 Oblats de Marie. Ils ont alors à leur tête M<sup>sr</sup> Bonjean, sacré à Tours par M<sup>sr</sup> Guibert en 1868. Homme de plume et d'action, aux vues larges et pratiques, l'évêque donne à son œuvre une im-

1. M<sup>sr</sup> Massaia est Italien, mais plusieurs de ses compagnons sont Français.

2. *Missions catholiques*, par Piolet, II, p. 71.

pulsion vigoureuse, établit un grand séminaire, construit des églises, des écoles et des orphelinats, publie un journal, *The catholic Guardian*, 1876, et de nombreuses brochures. « Sa mission », déclare un journal protestant, le *Ceylan Patriot*, « tient le premier rang parmi les missions chrétiennes. » — « Le vicariat, écrivait l'évêque lui-même, possède cinq orphelinats, soutenus par l'œuvre de la Sainte-Enfance, où plus de 400 orphelins, issus de parents païens, trouvent la vie de l'âme et du corps; 104 écoles catholiques donnent à plus de 6.000 élèves des deux sexes une instruction, dont les inspections officielles constatent l'excellence; et la religion catholique a conquis dans ce pays une position de grande influence, en même temps que le nom de la France y est en bénédiction<sup>1</sup>. »

La presque île de l'Indoustan, qui comptait 2.500.000 catholiques au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'en avait plus que 500.000 au début du XIX<sup>e</sup>. Elle n'a pas encore aujourd'hui<sup>2</sup> reconquis ses deux millions de fidèles, chiffre bien modeste pourtant, si l'on songe aux 287 millions d'âmes qui peuplent ce pays. Impossible de décrire la religion des Indous: c'est « une jungle inextricable de superstitions sans frein ni règle, un chaos d'esprits, de démons, de demi-dieux, de saints déifiés, avec des temples sans nombre et les rites les plus discordants<sup>3</sup> ».

De nombreuses sociétés catholiques se partagent cette vigne immense. Dans le Maduré sont les Jésuites; plus de trois cents d'entre eux se sont épuisés depuis un demi-siècle dans ce rude apostolat, luttant contre les protestants, contre le schisme de Goa, contre un climat débilitant, et surtout contre l'apathie et l'ingratitude des Indous. La famine de 1876, dont nous parlons plus loin, détermine à cette date un grand mouvement de conversions, et la mission s'élève à 150.000 fidèles. — Les Missions étrangères évangélisent les territoires de Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour et Kumba-

1. Lettre de M<sup>sr</sup> Bonjean à M. de Freycinet, 1880.

2. En 1878; mais au commencement du XX<sup>e</sup> siècle, elle comptera 2.140.000 catholiques.

3. *Les Missions catholiques*, par Piolet, II, p. 108.

konam ; elles y obtiennent, en 1873 et les années suivantes, grâce au zèle de M<sup>r</sup> Laouënan, d'assez grands succès. Trois ans plus tard, en 1876, une épouvantable famine désole l'Inde entière. « Tout le pays ressemble à un immense champ de bataille, où chaque jour la mort couche des centaines d'Indous, dont les vautours se disputent les cadavres. » Tant que dure le fléau, les missionnaires déploient une charité admirable ; aussi, ont-ils la joie d'enregistrer, au cours des années 1876 et 1877, 66.706 baptêmes d'adultes pour les trois provinces. — Dans les vastes territoires du Vizagapatam et du Nagpour se dévouent les Salésiens d'Annecy ; les Carmes travaillent à Verapoly, les Capucins à Patna, Agra, dans le Rajpoutana et le Cachemire. Les Bénédictins et les Jésuites se partagent le Bengale. En somme, au commencement de 1873, on compte dans l'Inde entière 21 évêques, 901 prêtres dont les deux tiers sont Français, 930 écoles, plusieurs grands séminaires et 1.150.000 catholiques<sup>1</sup>. L'œuvre de Dieu se fait lentement, mais sûrement et constamment. Il est juste d'ajouter « que, la liberté anglaise plane sur le pays, et avec elle l'espérance pour les ambassadeurs du Christ<sup>2</sup> ».

Mentionnons seulement les deux vicariats de Birmanie, dirigés par M<sup>rs</sup> Bigandet et Bourdon, des Missions Étrangères de Paris, les vicariats du Siam et de Malacca, confiés à la même société, et arrivons en Indochine. Excepté la Cochinchine, conquise par la France en 1859, et le Cambodge indépendant, le reste de la presqu'île est encore sous la domination de Tu-Duc, empereur d'Annam. Au point de vue religieux, elle relève des Missions étrangères de Paris et comprend six vicariats apostoliques, 35 missionnaires français, 146 prêtres indigènes, et environ 300.000 chrétiens<sup>3</sup>. Le principal évêque à cette époque est M<sup>r</sup> Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, un apôtre plein de

1. J'emprunte ces chiffres aux *Études religieuses* des RR. PP. Jésuites, année 1874.

2. P. Sertillanges, *Un Siècle*, article sur l'expansion de l'Église catholique.

3. Le recensement fait par les missionnaires en 1858 accuse déjà 290.000 chrétiens.

zèle en même temps qu'un vrai Français. Le fait le plus saillant de ces huit années est l'expédition Garnier et la persécution sanglante qui la suit. Garnier est tué en défendant Hanoï, dont il s'est emparé avec l'aide des missionnaires. Après sa mort, on a le tort d'évacuer sans condition les territoires conquis par le vaillant explorateur, sous prétexte qu'il a agi sans l'aveu du gouvernement. Aussitôt les païens se jettent sur les chrétiens, les massacrent par milliers, brûlent leurs établissements. Mais bientôt, une révolte grave éclate contre le gouvernement de Tu-Duc. On voit alors les chrétiens oublier leurs griefs, se joindre à l'armée régulière et contribuer à rétablir la tranquillité. Ils en sont récompensés par le traité du 15 mars 1874, qui leur octroie une entière liberté religieuse<sup>1</sup>. A partir de ce traité jusqu'en 1880, on n'a plus seulement à enregistrer les conversions de quelques individus isolés, mais celles de villages entiers<sup>2</sup>.

C'est peut-être en Chine qu'a eu lieu, depuis un siècle et spécialement pendant les années que nous étudions, le plus grand effort des missionnaires catholiques. Que d'hommes et de millions prodigués pour la christianisation de ce vaste pays ! Que de labeurs héroïques endurés et que de sang versé ! Cependant la Chine s'obstine à demeurer païenne et les progrès réalisés sont insuffisants et éphémères. Cela tient en grande partie à ce qu'on n'a pas su former un clergé indigène<sup>3</sup>, et à ce que les missionnaires, malgré leurs vertus surhumaines, sont regardés par les Chinois comme *des dia*

1. « S. M. le roi d'Annam révoque et annule toutes les prohibitions portées contre la religion chrétienne, et accorde à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement. » *Premier article du traité*.

2. *Documents diplomatiques : Affaires du Tonkin, 1874-1883 ; Histoire de la Société des Missions étrangères*, III, 501 ; *Vie de M<sup>r</sup> Puginier*.

3. Il y a du vrai dans cette réflexion de M. de Mandat-Grancey : « Je suis très convaincu que si on avait voulu convertir les Chinois, il aurait fallu procéder comme procédaient les Apôtres. On se serait attaché à créer de loin en loin des groupes de Chinois chrétiens ; on leur aurait donné des prêtres et des évêques chinois ; on aurait au besoin créé un rite chinois, dans lequel le mariage des prêtres eût été autorisé, si, comme je suis assez disposé à le croire, parce qu'une foule de missionnaires me l'ont dit, il ne faut pas espérer trouver jamais un nombre suffisant de prêtres chinois célibataires. » *Le Clergé français et le Concordat*, p. 314.

bles étrangers, venus pour bouleverser leurs institutions séculaires.

Vers 1870, quatre grandes sociétés religieuses se répartissent l'évangélisation de la Chine : au nord les Lazaristes, au centre les Franciscains et les Jésuites, au sud les Missions Étrangères de Paris.

Au mois de juin 1870, la mission des Lazaristes dans le Petchili est soumise à une cruelle épreuve. A la suite de calomnies répandues contre les Sœurs de l'hôpital de Tientsin, la populace, excitée par les lettrés, se jette sur les Européens, massacre les consuls, les missionnaires, les Sœurs de Charité<sup>1</sup> et incendie tous les établissements (21 juin). L'attitude énergique des gouvernements anglais et français empêche l'extension des massacres; les meurtriers sont sévèrement châtiés et M<sup>re</sup> Delaplace, évêque de Pékin, s'emploie à relever les ruines de la mission. M. Favier reconstruit le consulat de Tientsin. Jusqu'en 1878 les missionnaires jouissent d'une paix relative. Pékin voit s'élever une nouvelle église catholique; les orphelinats et les écoles se multiplient et instruisent plus de 10.000 élèves, tant chrétiens que païens. Dans les quatre vicariats qu'ils dirigent alors en Chine (ils en ont six aujourd'hui), les Lazaristes comptent environ 100.000 catholiques. Ils ne se contentent point d'évangéliser de leur mieux les Chinois, ils recueillent, au cours de leurs voyages apostoliques, de véritables richesses minéralogiques et zoologiques. Les collections de M. David sont parmi les plus importantes du Muséum de Paris. Son beau travail, *Les Oiseaux de la Chine*, a été une véritable révélation. D'autres missionnaires publient de remarquables ouvrages de linguistique et de géographie<sup>2</sup>.

Les Franciscains exercent leur zèle dans le Chensi, le Hounan, le Hou-pé et le Chantoung. Ces religieux appartiennent à diverses nationalités. Les Jésuites français sont dans le Tchéli-sud et dans le Kiang-nan. La mission du Tchéli donne jusqu'en 1877 les résultats les plus consolants.

1. Deux missionnaires, MM. Chevrier et Ou, et dix Filles de Charité.

2. *Nos missionnaires patriotes et savants*, par Fauvel; *Correspondant*, 10 août 1900.

De 1871 à 1877, le nombre des chrétiens s'élève de 20.000 à 28.000. Mais en 1877 et en 1878, une cruelle famine, suivie de maladies épidémiques, ravage cette région. De nombreux religieux et l'évêque lui-même, M<sup>re</sup> Dubar, gagnent le typhus en soignant les malades et meurent victimes de leur dévouement.

Depuis 1840, les Jésuites sont chargés de la riche province du Kiang-nan. Progressivement, au milieu de difficultés sans nombre, ils ont fondé de florissantes chrétientés dans les grandes villes de la région, Changhaï, Nankin, Soutchéou, Yangchéou, Soukhiang, etc. Zikawei, à huit kilomètres à l'ouest de Changhaï, est le centre de leurs œuvres et le plus bel établissement des missions catholiques françaises dans tout l'Empire chinois. M<sup>re</sup> Languillat l'a créé en 1866, bâtissant tour à tour une vaste chapelle, un noviciat et un scolasticat pour ses religieux, un collège et un orphelinat. Cette dernière fondation est devenue depuis une importante école d'arts et métiers, avec une imprimerie qui répand actuellement les livres de religion dans la Chine entière. Entre le collège et l'orphelinat se sont élevés, en 1872, un observatoire météorologique et un musée d'histoire naturelle. L'observatoire, muni des instruments les plus perfectionnés, dirigé par des savants de premier ordre, comme les PP. Lelec et Dechevrens, a été mis en communication quotidienne avec les principales stations de l'Asie Orientale et rend les plus grands services. Quant au musée, on y a entassé les plus précieuses collections. A ces fondations diverses est venue s'ajouter l'École de chinois, où des Pères indigènes et français professent les rudiments de la langue mandarine et ceux des dialectes locaux. De véritables monuments de science sont sortis de cette école, comme le *Cursus litteraturae sinicae* du P. Zottoli, les *Variétés sinologiques* et autres publications concernant l'Empire chinois.

Ces travaux scientifiques ne font pas négliger l'œuvre essentielle, l'évangélisation des païens. Elle se poursuit avec succès, en dépit des persécutions et des épreuves. Une centaine de Jésuites s'y consacrent, puissamment aidés par les Auxiliatrices du Purgatoire (86) et les Présentandines indigè-

nes (127). On comptait au Kiang-nan en 1878, 580 chrétientés, 98.000 fidèles, 2.000 catéchumènes, 558 écoles, 1.145 baptêmes annuels d'adultes et 27.000 baptêmes d'enfants. M<sup>re</sup> Languillat, qui dirigeait la mission depuis 1864, s'éteignit à Zikawei en 1878<sup>1</sup>.

Les Missions Étrangères ont un champ beaucoup plus vaste à cultiver; le Setchouan, la plus grande province de l'Empire; le Kouei-Tcheou, le Yunnan, le Kouang-si et le Kouang-toung leur sont confiées. Ces cinq régions, qui ne renferment pas moins de 125 millions d'âmes, ne comptent pas, malgré les efforts des 900 prêtres qui les évangélisent, plus de 150.000 catholiques. Aussi bien, pendant ces huit années, les mandarins de ces provinces ne cessent d'exciter contre les chrétiens les passions populaires. Plusieurs missionnaires en sont victimes. M. Hue et un prêtre indigène, M. Tay, sont massacrés à Kienkiang le 5 septembre 1873; M. Baptifaud subit le même sort au Yunnan, le 17 septembre 1874. Malgré tout, de nouvelles chrétientés se forment et se développent. M<sup>re</sup> Guillemin, préfet apostolique du Kouang-tong, élève à Sancian une église en l'honneur de saint François-Xavier, mort dans cette île, et à Canton une magnifique cathédrale, la plus belle de l'Extrême-Orient. Il serait injuste de ne pas signaler ici les travaux scientifiques des Pères de la rue du Bac, les savants dictionnaires du P. Perny, les collections précieuses de botanique et de zoologie envoyées au Muséum par les missionnaires<sup>2</sup>.

Du Yunnan, les mêmes religieux ont pénétré dans le Thibet, au prix de mille périls. M<sup>re</sup> Chauveau est alors leur préfet apostolique. Ils ne se contentent pas de recruter dans ce pays le plus de chrétiens qu'ils peuvent, un millier environ; ils multiplient autour d'eux les bienfaits, apprennent aux indigènes à combattre les épidémies, à cultiver les graines d'Europe. Les lamas cependant ne manquent pas de les attaquer. Trois établissements catholiques sont détruits

1. *Vie de M<sup>re</sup> Languillat* par l'abbé Pierre, 2 vol., 1893; *La Mission du Kiang-nan*, Paris, 1900.

2. *Nos missionnaires patriotes et savants*, par A. Fauvel; *Correspondant*, 1900.

au mois d'octobre 1873, et il faut l'intervention du ministre de France à Pékin pour faire rendre justice aux missionnaires<sup>1</sup>.

Les Pères de la rue du Bac sont également chargés de la Mandchourie, de la Corée et du Japon. Quand M<sup>re</sup> Verrolles, l'apôtre de la Mandchourie, fut nommé vicaire apostolique de ce pays en 1839, les 3.600 catholiques (sur 25 millions d'habitants) qu'il y trouva lui dirent: « Vieux grand bisateul, si vous eussiez différé un an de plus à nous visiter, c'en était fait; nous n'étions plus chrétiens. » Le vieux bisateul ranima la foi de ses fidèles, menant pendant trente-huit ans d'épiscopat la vie pauvre et rude du missionnaire en campagne, fondant des chrétientés et bâtissant des églises. En 1875, il fit venir les religieuses de la Providence de Poitiers. Quand M<sup>re</sup> Verrolles mourut le 29 avril 1878, un de ses successeurs, M. Boyer, put écrire: « Il a trouvé la Mandchourie démembrée, dénuée de tout, presque morte; il l'a laissée pleine de vie et d'avenir, parée de 23 missionnaires, d'un séminaire, de communautés religieuses et d'églises<sup>2</sup>. »

Depuis 1866, une persécution sanglante sévissait en Corée. L'évêque, M<sup>re</sup> Berneux, et son coadjuteur, M<sup>re</sup> Daveluy, avaient été massacrés en même temps que quatre missionnaires et de nombreux chrétiens. Dix ans se passent, sans qu'aucun prêtre puisse poser le pied sur le sol coréen. Longtemps le nouvel évêque, M<sup>re</sup> Ridet, et quelques missionnaires cachés près de la frontière, épient l'occasion de rentrer. Ils la saisissent enfin, dans les premiers jours de 1876, et pénètrent en Corée. Mais M<sup>re</sup> Ridet est arrêté le 28 janvier, trainé à travers les rues de Séoul et retenu pendant de longs mois dans un cachot infect. Il n'attend que le martyre, lorsque les démarches du ministre de France le font délivrer. Une période de paix va s'ouvrir pour cette pauvre Église

1. *Les Missions catholiques*, par Piolet, t. III, le Thibet; *Vie de M<sup>re</sup> Chauveau, vicaire apostolique du Thibet*, 1 vol., Luçon, 1880; *Le Thibet, d'après la correspondance des missionnaires*, par le P. Desgodins, Paris, 1885.

2. A la mort de M<sup>re</sup> Verrolles, la Mandchourie comptait 15.000 chrétiens. Voir M<sup>re</sup> Verrolles et la mission de Mandchourie, par A. Launay, 1 vol., Paris, 1895.

de Corée, qui compte aujourd'hui plus de 30.000 catholiques<sup>1</sup>.

Au Japon, les choses se passent à peu près de même. Qui n'a lu le récit touchant et merveilleux à la fois de la découverte des chrétiens japonais en 1866? Depuis deux cents ans, de nombreux villages étaient demeurés chrétiens, en l'absence de tout secours extérieur, sans prêtres, sans sacrements sauf le baptême, grâce à la fidèle transmission des enseignements et des exemples des martyrs des *xvi*<sup>e</sup> et *xvii*<sup>e</sup> siècles. Malheureusement les espérances qu'avait fait concevoir cette étonnante découverte ne se réalisèrent point. Le gouvernement du Shogoun d'abord, et celui du Mikado qui le remplaça, après la révolution de 1868, s'acharna contre les chrétiens. Ces malheureux furent incarcérés par milliers et exilés dans les provinces éloignées. Beaucoup succombèrent aux privations et à l'affreux supplice du *teppozeme*<sup>2</sup>. En vain les représentants des puissances étrangères intervinrent, disant au gouvernement japonais : « L'Europe réproouve ce que vous faites. Vous redescendrez dans son estime au rang des peuples barbares. » Cela dura jusqu'en 1872. A cette époque, le Mikado envoya une ambassade en Amérique et en Europe pour reviser les traités de commerce qui touchaient à leur terme. Quand ces envoyés arrivèrent à Paris, une interpellation eut lieu à l'Assemblée nationale. M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, répondit à M. de Richemont en donnant l'espoir que l'odieuse persécution cesserait bientôt. En Angleterre, en Allemagne et en Italie, la presse accentua les paroles du ministre français. Dans les rues de Bruxelles, sur le passage des ambassadeurs japonais, la foule réclama à grands cris la délivrance des chrétiens. Elle fut accordée. Le 14 mars 1872, un décret impérial abrogea les édits de persécution. Dès lors l'Église du Japon, comme d'ailleurs le Japon

1. *Histoire de l'Église de Corée*, par Dallet, 2 vol., 1874; *Les missionnaires français en Corée*, par Launay, 1 vol., 1895.

2. On leur liait ensemble les pouces derrière le dos, après avoir passé l'une de leurs mains par-dessus l'épaule et l'autre par-dessous. Aux deux pouces ainsi réunis, on suspendait une grosse pierre, et on laissait les malheureux des jours entiers dans cette position.

lui-même, entra dans une vie nouvelle de liberté et de progrès. De nouveaux missionnaires arrivèrent de France. Les religieuses de Saint-Maur, de Chauffailles, de Saint-Paul de Chartres, ouvrirent de tous côtés des écoles et des orphelinats. Le 22 mai 1876, Rome divisa la mission en deux vicariats : le Japon méridional confié à M<sup>sr</sup> Petitjean et le Japon septentrional à M<sup>sr</sup> Osouf. Ce dernier établit sa résidence à Tokio et, en moins d'une année, éleva dans cette ville une cathédrale gothique<sup>1</sup>. De son côté, M<sup>sr</sup> Petitjean commença l'Église d'Osaka en 1878. On comptait à cette époque 20.146 chrétiens dans les deux vicariats. Et ces chiffres qui, grâce à l'entière liberté laissée aux missionnaires, ont triplé depuis ce temps, seraient plus considérables encore, s'il eût été possible d'établir au Japon un évêché et un clergé national indigènes<sup>2</sup>.

#### IV

D'Asie, passons en Océanie. Nous toucherons à peine en Malaisie et aux Philippines, où le zèle des dominicains espagnols a donné à l'Église, depuis un demi-siècle, 50.000 catholiques<sup>3</sup>. Nous n'aborderons pas davantage en Australie, bien que la jeune Église de ce pays, qui compte aujourd'hui près de 800.000 fidèles et s'est développée sous un simple régime de liberté, sans ombre de protection officielle, soit digne d'intérêt et d'admiration. Mais son établissement est surtout l'œuvre du clergé irlandais, et nous ne traitons ici que des missions françaises. Cependant, les Lazaristes ont à Bathurst un collège florissant, et c'est de la villa Maria, près de Sydney, que les Maristes dirigent leurs magnifiques missions de l'Océanie, devenues

1. Grâce au comte Daru, qui voulut, par sa générosité, perpétuer le souvenir de son fils, mort secrétaire d'ambassade à Yokohama.

2. *Les Missions catholiques*, par Piolet, III, *Le Japon*. — *La Religion de Jésus ressuscitée au Japon*, par Marnas, 2 vol., Paris, Beauchêne, 1897; — *l'Évangile au Japon au XX<sup>e</sup> siècle*, par Ligneul, Paris, 1900, Poussielgue.

3. Les Lazaristes possèdent, depuis 1862, des écoles à Manille, à la Nouvelle-Carcères, Zebu et Jaró.

célèbres par l'expédition de l'*Arche d'Alliance* du capitaine Marceau. Ces derniers religieux dirigent aussi la paroisse Saint-Patrice à Sydney, où leur charité a rendu les *French priests* très populaires<sup>1</sup>.

C'est un fait remarquable que le clergé anglo-saxon a peu de goût pour l'évangélisation des peuples sauvages. En général, les prêtres Irlandais ou Anglais éprouvent une aversion instinctive pour les hommes de couleur, les noirs, qu'ils traitent de race inférieure. Ils préfèrent se dévouer aux hommes de même sang qu'eux. Ce sont des missionnaires latins, particulièrement des Français, qui évangélisent partout les barbares. A l'époque que nous décrivons, deux sociétés religieuses françaises se consacrent aux missions océaniques : les Pères de Picpus ont la partie orientale, les Maristes le centre et la partie occidentale.

Les premiers Pères de Picpus abordèrent aux îles Sandwich le 8 juillet 1827. Ils s'établirent ensuite aux Gambier en 1834, aux Marquises en 1838, à Tahiti en 1841, aux Touamotou en 1849, à l'île de Pâques en 1864, à Mooréa en 1871. L'ensemble de ces missions forme les trois vicariats des Sandwich, des Marquises et de Tahiti. On compte aux Sandwich, vers 1875, un vicaire apostolique, 24 missionnaires, 70 églises ou chapelles, 57 écoles et 29.000 catholiques, sur une population de 118.000 âmes; à Tahiti, 20 missionnaires et 6.700 catholiques; dans les Marquises, 9 missionnaires et 2.800 fidèles. Les indigènes de la plupart de ces îles étaient, il y a un demi-siècle, livrés à l'anthropophagie, à l'ivrognerie et à tous les vices possibles. Ce qu'il a fallu aux missionnaires de patience, d'abnégation, d'héroïsme, pour amener les sauvages au degré de civilisation qu'ils ont aujourd'hui, ne saurait se décrire. Peu à peu les cannibales ont renoncé à leurs hideuses pratiques; ils ont appris à bâtir des cases, à cultiver le coton, à le tisser et à faire des habits, à creuser des puits et à tracer des routes; ils ont appris à lire, à écrire, à compter et même à parler français. Les chefs de la mission à cette époque sont M<sup>sr</sup> Maigret aux Sandwich, M<sup>sr</sup> Dor-

1. Voir les intéressantes études de M. l'abbé Lemire sur le *Catholicisme en Australie*; Correspondant des 25 juillet, 25 août et 10 septembre 1894.

dillon aux Marquises et M<sup>sr</sup> Janssen à Tahiti; mais la figure la plus attachante est celle du P. Damien Devenster.

Originaire de Belgique, il appartient à la France par sa famille religieuse, et son héroïque dévouement honore l'Église et l'humanité tout entière. Un mal étrange et redoutable, la lèpre, ravageait les îles Sandwich. Tous les malheureux atteints du fléau étaient relégués dans l'île de Molokai. Abandonnés à eux-mêmes, sans secours d'aucune sorte, ils se livraient, pour oublier leur mal, à l'ivresse et aux plus épouvantables excès. Lorsque, le 10 mai 1873, le P. Damien vint avec M<sup>sr</sup> Maigret visiter l'île des lépreux, elle ressemblait, nous dit-il lui-même, « à un cimetière vivant ». Ému jusqu'au fond de l'âme, le saint religieux entendit une voix intérieure qui lui disait : « C'est ici, ici, que se trouve le travail de ta vie ! » L'évêque consentit, sur sa demande, à le laisser à Molokai. « Jusqu'à présent, mes enfants, dit-il aux lépreux, vous avez été seuls, vous ne le serez plus désormais. En voici un que je laisse parmi vous pour devenir votre père et votre frère, et à qui votre bien-être ici-bas et le bonheur de vos âmes immortelles sont si chers qu'il n'hésite pas à devenir l'un de vos vôtres, afin de vivre et de mourir avec vous. »

Pendant seize ans il fut leur compagnon, leur ami, leur médecin, leur infirmier, leur architecte, aussi bien que leur pasteur et leur père. Il construisait leurs maisonnettes comme il pensait leurs plaies; il les ensevelissait de ses mains et fabriquait leurs cercueils. On dit qu'il en a fait un millier. Il amena ces malheureux à renoncer au funeste breuvage qui troublait leur raison, et leur inspira des habitudes d'ordre, de travail et d'obéissance. Il les groupa en confréries et institua parmi eux l'œuvre de la communion fréquente et de l'adoration perpétuelle. Les lépreux conçurent pour lui un tel attachement qu'ils déclaraient ne point vouloir guérir, si à ce prix ils devaient quitter Molokai. De son côté, le P. Damien répétait qu'il était *heureux* et qu'aucune considération humaine ne pourrait jamais le décider à se séparer d'eux. Le monde finit par s'émuouvoir d'un tel héroïsme, et, de tous côtés, d'Amérique et d'Angleterre surtout, des témoignages de sympathie et d'admiration arrivèrent à l'apôtre des lépreux.

Un pasteur anglican de Londres, le Rév. Chapman, lui envoya à diverses reprises 65.625 francs. Le Père Damien acceptait tout cela avec reconnaissance, mais avec confusion, disant qu'il n'était qu'un pauvre prêtre qui accomplit son simple devoir. Au bout de douze ans (1885), il ressentit les premiers symptômes de la lèpre. « Je suis content, s'écria-t-il, plus de doute possible, je suis lépreux ! » Quatre ans encore, il se dévoua avec une ardeur et une intrépidité sans pareille, et le 15 avril 1889, rongé par la maladie qui décimait son propre troupeau, il expira en disant : « Oh ! Comme il est doux de mourir enfant des Sacrés Cœurs ! » Après sa mort, toute trace de lèpre disparut de son visage et de ses mains. « Voilà vraiment l'esprit du Christ, écrivait un journal protestant, voilà un amour de l'humanité inexplicable à l'intelligence, voilà Xavier pénétrant dans les replis de la misère humaine, voilà un héros qui se précipite dans l'abîme béant pour sauver un peuple ! Son œuvre est au-dessus de toutes les œuvres de charité<sup>1</sup>. »

Ce que les Pères de Picpus font dans l'Océanie orientale, les Maristes le font dans l'Océanie centrale et occidentale. Ils y possèdent, outre leur procure générale de Sydney, dix missions, celles des Wallis, de Foutouna et de Tonga qui constituent le vicariat de l'Océanie centrale, celles des Samoa, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides et des îles Salomon. Trois évêques administrent ces diverses missions. On comprend que nous ne puissions décrire chacune d'elles. Nous devons seulement saluer en passant le vénérable patriarche de l'Océanie, M<sup>sr</sup> Bataillon, vicaire apostolique des Wallis.

Voilà quarante ans qu'il combat pour le Christ dans ces contrées sauvages. Quand il arrive en 1836, avec le P. Chanel et quelques autres Maristes, prendre possession des centaines d'îles où doit s'exercer son zèle, les protestants veulent lui barrer la route, mais il passe. D'abord trois de ses compagnons succombent. En quelques années il pleure encore six

1. *La vie du P. Damien, l'apôtre des lépreux de Molokai*, par le P. Tauvel, Lille, 1893. — *Les lépreux des îles Sandwich et le P. Damien*, par M<sup>me</sup> Craven ; *Correspondant*, 25 juillet 1889.

missionnaires massacrés, cinq naufragés et noyés, d'autres disparus et dévorés par les anthropophages. Isolé au milieu de cette population de cannibales, traqué longtemps comme une bête fauve, réduit à se nourrir des débris que l'on jette aux porcs, il ne se décourage pas un seul instant. S'il n'a pas, comme son confrère et ami le B. Chanel, l'honneur de verser son sang pour la foi, il a l'immense joie de baptiser 2.000 fidèles indigènes, sur 2.300 que comptent les Wallis. Lorsqu'en 1843 M<sup>sr</sup> Douarre apporte au P. Bataillon les bulles qui le nomment évêque, il le trouve sur la plage, nu-tête sous le soleil ardent, sans souliers, le teint hâlé, la barbe inculte, la soutane en lambeaux, et il tombe à genoux pour lui demander sa bénédiction. Depuis lors, M<sup>sr</sup> Bataillon a continué ses prédications et renouvelé dans les archipels océaniques les merveilles que l'on conte des missions du Paraguay et des premiers temps du christianisme. « *Regnavit Dominus, lætentur insulæ multæ !* » écrit-il à son supérieur. La religion gagne ici le terrain qu'elle perd chaque jour en Europe ! » L'une après l'autre il visite les 300 îles de son vicariat, et la joie des indigènes tient du délire. On le reçoit à genoux. Il baptise, il confesse, il communie 1.000, 1.200 hommes et femmes, l'île entière. Plus d'ivrognerie, plus de guerres, plus de famines. Certaines de ces îles se constituent en une sorte de communauté religieuse ; d'autres se groupent en une fédération chrétienne. C'est l'âge d'or.

Pour la première fois, le 11 mars 1877, M<sup>sr</sup> Bataillon va se reposer de son rude apostolat. Par son ordre, toute la population de l'île est convoquée dans l'église de Moréa. Revêtu comme aux grandes solennités de ses ornements pontificaux, il demande les derniers sacrements qu'il reçoit avec une foi et une sérénité incomparables. Puis, bénissant son peuple qui sanglote à ses pieds : « Mes enfants, dit-il, soyez soumis à la volonté de Dieu. J'attends mon heure ! Que sa sainte volonté soit faite ! » Quelque temps après, comme il s'était fait étendre sur une natte, à l'ombre d'un arbre, pour y mourir, n'entendant plus le bruit des ouvriers qui travaillaient à sa cathédrale, il en demande la raison : « Évêque, répond le chef, nous avons craint de troubler vos derniers moments. — Non,

non, dit-il, laissez-moi m'endormir à cette musique, elle m'est déjà une joie du ciel!<sup>1</sup> »

Ce que nous venons de dire de M<sup>sr</sup> Bataillon, il faudrait le répéter de M<sup>sr</sup> Pompallier, qui se dévoue au salut des pauvres Maoris de la Nouvelle-Zélande, de M<sup>sr</sup> Viard, premier évêque de Wellington<sup>2</sup>, de M<sup>sr</sup> Épalle, vicaire apostolique de la Mélanésie et de la Micronésie, massacré par les cannibales en haine de Jésus-Christ, de M<sup>sr</sup> Elloy, le pacificateur des îles Samoa<sup>3</sup>, de M<sup>sr</sup> Douarre, l'apôtre des Canaques, le fondateur de la mission de la Nouvelle-Calédonie<sup>4</sup>, du P. Bréhéret, l'infatigable missionnaire des Fidji, etc. Ce sont des histoires héroïques que celles de ces saints évêques, et leurs apostoliques efforts ont été couronnés de succès; car on trouve aujourd'hui plus de 100.000 catholiques en Polynésie. Les protestants, à vrai dire, y possèdent 300.000 adeptes. Mais il faut tenir compte, pour expliquer ce résultat, non seulement du zèle de leurs missionnaires, mais des ressources illimitées dont ils disposent et du concours effectif que le gouvernement anglais leur assure. L'opposition acharnée et perfide que les pasteurs anglicans ont souvent faite à nos missionnaires en ces régions lointaines, n'est rien moins qu'évangélique.

Ne quittons pas l'Océanie sans donner un coup d'œil à la mission de Nouvelle-Calédonie. Paralysée sous l'Empire par les tracasseries du gouverneur Guillain, elle s'est développée dans les premières années de la République, sous l'administration de M<sup>sr</sup> Vitte et de M<sup>sr</sup> Fraysse. Elle compte une cinquantaine de missionnaires et un grand nombre d'écoles, tenues par les Frères des Écoles chrétiennes et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Dès l'année 1874, chaque missionnaire a son école. C'est un peu plus tard que, visitant l'école de

1. *M<sup>sr</sup> Bataillon et les missions de l'Océanie centrale*, par le R. P. Maugeret, Lyon, 1885.

2. Capitale de la Nouvelle-Zélande. L'archidiocèse de Wellington compte actuellement 25.000 catholiques. Les Maristes y sont au nombre de 40 et y possèdent un collège florissant. *Les Origines de la foi catholique en Nouvelle-Zélande*, par Monfat, 1 vol., 1896.

3. *Les Samoa*, M<sup>sr</sup> Elloy, par Monfat, 2 vol., Lyon, 1890.

4. *M<sup>sr</sup> Douarre*, 2 vol., Lyon, 1879.

filles de Saint-Louis, l'amiral Courbet donna à la première classe la dictée suivante : « Lorsque les missionnaires sont arrivés en Nouvelle-Calédonie, il a fallu toute la persévérance et l'énergie que donne la confiance en Dieu pour leur faire affronter des périls continuels. Quelques-uns y ont perdu la vie, mais ils ont emporté en mourant la ferme espérance de la civilisation chrétienne que nous constatons aujourd'hui avec bonheur. » Il y eut des copies sans faute. La plus mauvaise n'en eut que quelques-unes. L'amiral se tournant alors vers ses officiers : « Que le député, dit-il, qui vient de déclarer à la Chambre que nos missionnaires n'enseignent pas le français, vienne donc visiter leurs écoles avant de parler<sup>1</sup>. »

## V

Abordons maintenant en Amérique. Saluons, sans nous y arrêter longuement, la grande Église des États-Unis. Elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était au commencement du siècle, un pays de missions. Au lieu de l'unique évêque, des 22 prêtres et des 24.000 fidèles qu'elle comptait en 1800, elle possède aujourd'hui 14 archevêques, 77 évêques, 15 abbés, 8.000 prêtres, 2.900 religieuses et près de 10.000.000 de catholiques. Elle s'est développée au cours du siècle, sous l'influence de la plus entière liberté religieuse. Et l'honneur de ces progrès revient en grande partie à la France. Il ne lui a point suffi de prodiguer les offrandes<sup>2</sup>, elle a envoyé par centaines des missionnaires d'élite. Ces apôtres, les Maréchal à Baltimore, les Dubois à New-York, les Cheverus à Boston, les Portier et les Loras à Dubuque, les Dubourg à la Nouvelle-Orléans, les Flaget et les David à Louisville,

1. *Les Missions catholiques*, t. IV, p. 516. *Marins et Missionnaires*, par de Salinis, 1 vol., Paris, 1892.

2. On ne saurait trop regretter que la jeune Église des États-Unis ne se montre pas plus généreuse envers les missions catholiques. En 1871, 31 diocèses seulement sur 61 envoient leur obole, et l'ensemble ne dépasse pas 41.000 francs. En 1874, la somme s'élève à 47.000, en 1876 à 65.000, pour redescendre à 54.000 en 1878. Ces chiffres ne répondent ni à la richesse réelle des catholiques américains, ni à leur nombre.



les Bruté à Indianapolis, etc., etc., ont semé dans les fatigues et les larmes ce que d'autres récoltent aujourd'hui dans la joie. Le plus grand nombre des diocèses américains doivent leur origine à des Français. A l'époque que nous décrivons, une dizaine de prélats d'origine française occupent encore des sièges épiscopaux aux États-Unis. Nos religieux et nos Sœurs, qui ont joué un si grand rôle dans l'évangélisation de ce pays, continuent d'y tenir une place importante. Les Sulpiciens et les Lazaristes, les Jésuites<sup>1</sup> et les Dominicains, les Maristes et les Oblats y possèdent de nombreuses résidences<sup>2</sup>. Ces derniers se consacrent surtout aux Ranchos du Texas. Montés sur un cheval ou sur une mule, un sombrero aux larges bords sur la tête, ils s'en vont à travers les plaines arides de cette vaste région et s'arrêtent dans les bourgs qu'ils rencontrent pour prêcher l'Évangile ou administrer les sacrements. Nous ne disons rien des Frères des Écoles chrétiennes, qui ont des établissements dans 26 diocèses. Plus de 25 congrégations de religieuses, ayant leur maison mère en France, ont essaimé aux États-Unis. En ces années même, l'abbé Lelièvre, l'infatigable apôtre des Petites Sœurs des Pauvres, parcourt les différents États pour fonder des asiles de vieillards. Ces religieuses n'ont pas moins aujourd'hui de 40 maisons dans la Confédération<sup>3</sup>.

Il y aura bientôt trois siècles que les missionnaires français ont commencé l'évangélisation du Canada. En 1611, les Jésuites abordaient à Port-Royal, dans l'Acadie; en 1615, les Récollets étaient à Québec. Les uns et les autres allaient prêcher l'Évangile aux pauvres sauvages du Canada. Depuis

1. Un Jésuite, célèbre aux États-Unis, le P. de Smet, achève en 1873 sa longue vie d'apostolat commencée en 1850. Il s'est consacré exclusivement aux Indiens sauvages, les suivant avec des fatigues inouïes dans leurs campements du Far-West, soignant leurs malades et instruisant leurs enfants. La population indienne aux États-Unis, qui était de 10.000.000 au commencement du siècle, n'est plus que de 300.000 environ. Les Anglo-Saxons se sont débarrassés des Indiens, en les resserrant de plus en plus dans leurs terres et en favorisant leur penchant à l'alcoolisme.

2. Elles sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui, par suite de l'émigration des congrégations expulsées de France.

3. Voir l'important ouvrage de M. le vicomte de Meaux, *L'Église catholique aux États-Unis*, et Ernest Lelièvre, par M<sup>sr</sup> Baurard.

lors, le grain de sénévé est devenu un arbre magnifique; l'Église du Canada comptait en 1872, 2 archevêques, 20 évêques, 1.400 prêtres, 1.744.000 catholiques. Mais laissons les vieilles provinces de Montréal et de Québec, depuis longtemps catholiques et françaises. Pénétrons dans le « Grand Nord Américain », en ces vastes régions plus étendues que l'Europe, annexées au Dominion du Canada après 1870. Elles s'étendent des abruptes falaises du Labrador à l'est, jusqu'aux Montagnes Rocheuses à l'ouest, et de la région des Grands Lacs américains au sud, aux plages arides de l'Océan Glacial du nord. C'est la Sibérie d'Amérique. Depuis 1845, elle est le domaine apostolique des Oblats français. Ils y ont fondé quatre vicariats.

Le premier, celui de la Rivière Rouge ou Manitoba, comprend l'archidiocèse de Saint-Boniface. Il a pour archevêque M<sup>sr</sup> Taché. Voilà trente ans que cet apôtre parcourt ces espaces sans fin, entrecoupés de lacs, de rivières, de marais, de forêts, qu'il brave le froid, la faim, les privations de tout genre pour évangéliser les Peaux-Rouges. Au milieu de ses épreuves il conserve une paix imperturbable et écrit des lettres charmantes sur sa vie de pauvreté, celle-ci par exemple, sur son palais épiscopal de la Crosse : « Dans ce palais où tout peut vous paraître petit, tout est au contraire empreint d'un cachet de grandeur. Ainsi mon secrétaire est évêque, mon valet de chambre est évêque, mon cuisinier lui-même le plus souvent est évêque. » Sa croix la plus lourde, c'est la difficulté d'arriver jusqu'à l'âme de ces malheureux Indiens, Hurons, Algonquins, Cris, Iroquois, rendus défiants et haineux par les injustices qu'ils ont subies. Une cinquantaine de prêtres secondent M<sup>sr</sup> Taché dans son rude labeur. L'un d'eux, le bon père Alexis Raynard, est tué et mangé par les Iroquois en 1875, sur les bords de l'Athabaska<sup>1</sup>.

1. Lord Dufferin, gouverneur général du Canada, s'adressant à M<sup>sr</sup> Taché et à ses missionnaires, leur rendait justice en ces termes : « C'est avec un grand plaisir que je me vois enfin dans les limites de la juridiction de Votre Grâce et dans le voisinage de ces lieux où, vous et votre clergé, avez pendant tant d'années poursuivi votre tâche sacrée... Peut-être n'y a-t-il pas de pays

Il a fallu, dès 1859, détacher une partie du vaste diocèse de Saint-Boniface pour en former le vicariat de Saint-Albert. M<sup>re</sup> Grandin en est le titulaire. Il n'avait que vingt-huit ans, quand Pie IX le préconisa évêque. Sa vie est un roman d'aventures apostoliques. Sans repos ni trêve, il s'enfonce dans les solitudes glacées qui forment son apanage, visitant et consolant ses frères, fondant partout et soutenant les missions de sauvages ou de métis. Un jour, en dépit des instances de tout le monde, il sort du lit où la maladie le clouait depuis plusieurs semaines, se fait porter à bras dans son canot, et entreprend un rude voyage de deux mois. Une autre fois, égaré dans ses courses, il passe toute une nuit sur la glace du lac Athabaska, et, pour ne pas geler, sans aucun moyen d'obtenir de feu avec quelques branches de sapin, il fait les cents pas au milieu d'une tempête de neige, par une température de 50 centigrades. On le vit aussi en France, à l'époque dont nous parlons, sollicitant l'inépuisable charité des catholiques en faveur de ses pauvres Indiens et recrutant de généreuses vocations. Sa prestance était simple et majestueuse; ses cheveux prématurément blanchis; sa démarche et ses traits révélaient des infirmités précoces; son éloquence émue faisait pleurer, car lui-même pleurait, les larmes venant à ses yeux de la plénitude de son cœur. Et cette vie de labeurs et de voyages dura quarante-cinq ans. Il faut signaler aussi, dans la mission de l'Alberta, le zèle admirable du P. Lacombe, qui se consacre à la conversion des Cris et des Pieds-Noirs, expose cent fois sa vie dans les rixes sanglantes de ces peuplades et obtient les résultats les plus consolants.

Au nord de l'Alberta, s'étend le vicariat de Mackensie, qui comprend les régions les plus septentrionales du Dominion, depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan Glacial et la mer de Baffin. De nombreuses tribus Indiennes errent dans ces vastes steppes. Vers 1849, d'intrépides missionnaires oblats sont venus se fixer au milieu d'elles; ils vivent de leur vie misérable et s'astreignent aux plus cruelles pri-

où les travaux des missionnaires catholiques pour la civilisation soient plus remarquables et aient laissé sur le sol une empreinte plus frappante qu'ici, dans le Manitoba... » *Missions catholiques* du 28 septembre 1877.

vations pour l'amour du Christ. Beaucoup n'ont pas mangé de pain depuis plus de quinze ans. « Je sais ce que font vos Pères dans l'Amérique du Nord, disait Pie IX au P. Fabre, leur Supérieur général; ils n'ont pas la poésie du martyr, mais ils en ont la réalité. » Leurs chefs à cette époque sont M<sup>re</sup> Faraud et son coadjuteur, M<sup>re</sup> Clut, évêque d'Érindel.

Cinq religieux Oblats se dévouent pareillement aux tribus de Montagnais et d'Esquimaux qui peuplent le Labrador. Cette mission est dirigée par « le grand priant du Labrador », comme le nomment les sauvages, le bon, le saint père Arnaud. Il y a cinquante ans qu'il disait adieu à son pays ensoleillé d'Avignon et faisait de cette région de glaces et de misère sa définitive patrie. Aujourd'hui il a converti tous les indigènes et construit plus de vingt chapelles sur une étendue de 1.500 milles. Dans ces parages où nul pouvoir politique n'a d'action, étonnante est l'influence de ce missionnaire aux cheveux blancs, au sourire si doux, aux paroles si consolantes. On l'a appelé « le roi sans couronne du Labrador<sup>1</sup> ».

Remarquer que plusieurs de ces saints religieux trouvent encore le temps d'écrire d'importants ouvrages sur l'origine et la langue des Peaux-Rouges. L'un d'eux, le P. Pétitot, prend une part importante au congrès international des savants américanistes à Nancy en 1874; il publie aussi un volumineux dictionnaire Montagnais, Peau-de-lièvre et Loucheux, un lexique Esquimau, des cartes du Mackensie, et installe une imprimerie dans le vicariat, à l'usage des missionnaires et des néophytes<sup>2</sup>.

Cependant, c'est dans la Colombie britannique, le quatrième vicariat des PP. Oblats, qu'ils ont obtenu les résultats les plus étonnants. Cette région, deux fois plus grande que la France, est bornée par le Pacifique et presque entièrement couverte par les Montagnes Rocheuses. On l'a justement

1. *Missions catholiques*, de Piolet, t. VI, 128.

2. M<sup>re</sup> Taché, archevêque de Saint-Boniface, *Vingt ans de Missions dans l'ouest de l'Amérique*; — Fern. Michel, *Dix-huit ans chez les sauvages; voyages et missions de M<sup>re</sup> Faraud*, Paris 1886. — *Annales des missions des Oblats*, 1862-1902.

appelée la Suisse de l'Amérique. Au moment où les missionnaires y pénétrèrent, elle était habitée par six races indiennes, différentes de mœurs et de langues, presque entièrement païennes, livrées pour la plupart à l'ivrognerie et à une immoralité qui eût fait rougir Sodome et Gomorrhe. « On ne rencontrait partout que des sauvages ivres, écrivait le P. Fouquet en 1863. On les voyait par bandes, même au milieu des blancs, se battre et se tuer en hurlant comme des bêtes féroces. Dans leurs camps, c'était encore plus horrible, et l'on a vu des pères ivres poignarder leurs enfants inoffensifs. »

Pendant trente ou quarante ans, les missionnaires oblats (nommons seulement les PP. Grandidier et Fouquet, M<sup>re</sup> d'Herbomey, vicaire apostolique, et son coadjuteur, M<sup>re</sup> Durieu) ont évangélisé, sans se décourager un instant, les pauvres Peaux-Rouges. Ils ont fondé des écoles et bâti des chapelles. Leur zèle et leur charité ont fait merveille. Ces peuplades dégradées ont accepté le joug de l'Évangile et forment aujourd'hui des chrétientés exemplaires, peut-être uniques au monde. Non seulement elles ont appris à se vêtir à l'européenne et à construire des maisons habitables; la très grande majorité des hommes appartient à des sociétés de tempérance et en accomplissent strictement les prescriptions. Chaque village s'est donné une organisation chrétienne qui rappelle les observances de l'Église primitive. Au-dessous des missionnaires, chargés de l'autorité spirituelle, est un chef qui assure l'ordre extérieur, corrige les abus, résout les cas douteux, fait respecter les règlements. Il est aidé par les *watchmen* ou surveillants, qui lui signalent les actes irréguliers dont ils sont témoins. L'Eucharistie, la communion, voilà le but auquel tendent maintenant ces sauvages régénérés, et pour y être admis, ils s'efforcent de mener une vie irréprochable. Chaque année, toute la tribu fait trêve à ses occupations et se réunit au village central pour se retremper dans une retraite commune. C'est principalement à M<sup>re</sup> Durieu qu'est due cette constitution religieuse d'un certain nombre de peuplades colombiennes. La mission compte

aujourd'hui 30 prêtres et 12.000 catholiques indiens<sup>1</sup>.

Bien que le Mexique et l'Amérique du Sud soient des pays de langues espagnole et portugaise, le zèle de nos missionnaires français ne s'en désintéresse point. Les Lazaristes, les Oblats et les Filles de Saint-Vincent de Paul ont au Mexique des établissements importants. Une persécution violente y sévit en 1873 et 1874. Religieux et Sœurs de Charité sont chassés de leurs couvents et condamnés à l'exil. Dans les Républiques de l'Amérique centrale, la situation n'est pas meilleure. Aux mois de mai et de juin 1872, Jésuites, Capucins, Franciscains, Dominicains, qui se consacraient à l'apostolat des Indiens, sont expulsés à la pointe des baïonnettes; les biens des communautés sont mis sous séquestre. Ainsi l'ordonne la Franc-Maçonnerie, qui domine ces malheureux pays. Depuis lors, la situation s'est un peu améliorée. Les Jésuites ont pu rentrer à Costa-Rica. Les Lazaristes et les Sœurs de Charité ont ouvert des maisons à San-Salvador et dans le Guatemala. Mais, dans cette dernière république, 600.000 Indiens catholiques sont toujours sans pasteurs; les églises tombent en ruines; on les remplace par des loges maçonniques ou des temples protestants<sup>2</sup>.

Traversons rapidement les Antilles. Outre leurs établissements de la Martinique et de la Guadeloupe, les PP. du Saint-Esprit ont un collège florissant à Port-au-Prince, dans l'île d'Haïti. On trouve, dans la même île, les PP. de Grignon de Montfort, les Frères de Lamennais, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de la Sagesse. M<sup>re</sup> Guilloux, alors archevêque de Port-au-Prince, s'est épuisé à ranimer la foi et le zèle du clergé dans cette république; il jouit d'une réputation de sainteté méritée. — C'est également un évêque français, M<sup>re</sup> Ardois, qui gouverne l'Église de Roseau dans la Dominique; il y appelle en 1871 les Pères de Chavagnes (Vendée), qui travaillent avec un grand zèle à l'évangélisation des nègres. — A la Trinitad, nous rencontrons les Dominicains de Lyon, sous la direc-

1. *Les Missions catholiques*, de Piolet, t. VI; *Au pays de l'Ours noir*, par le P. Moricé, O. M. I., Paris.

2. *Les Missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle*, par Louvet (Desclée).

tion de M<sup>r</sup> Gouin. Leurs sœurs, les Dominicaines, se dévouent aux lépreux, nombreux dans l'île. En 1867, Religieux et Sœurs sont décimés par la fièvre jaune; d'autres viennent aussitôt de France prendre leur place. Le collège des PP. du Saint-Esprit à la Trinidad, le pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Port-d'Espagne, méritent aussi d'être signalés.

Dans l'Amérique du Sud, les missions ne se sont pas relevées encore du coup fatal que leur a porté Pombal au xviii<sup>e</sup> siècle, en dispersant la Compagnie de Jésus et les ordres religieux. « Une signature du marquis de Pombal, jetée sur le papier en une crise de fanatisme irrégulier, a suffi pour anéantir en un jour les résultats accumulés par des années et des siècles d'efforts, d'intelligence et de dévouement<sup>1</sup>. » Au cours du xix<sup>e</sup> siècle, il est vrai, les Jésuites ont essayé de reprendre, en diverses régions d'Amérique, l'œuvre interrompue. La République Argentine les a rappelés en 1834, la Colombie les a revus en 1843; puis le Mexique, l'Équateur, le Brésil et le Chili. Mais leurs efforts ont été entravés de mille manières par les sectes. La plus curieuse de ces tentatives est celle qu'ils firent, à cette époque même, dans l'Équateur, avec le concours actif du président catholique de cette République, Garcia Moreno. Déjà ils avaient ramené 10.000 Indiens aux pratiques du catholicisme et fondé une vingtaine de Réductions; mais le héros catholique fut assassiné et sa mort compromit tout (6 août 1875). — Les Dominicains, les Capucins, les Franciscains ont aussi çà et là quelques missions. Les Rédemptoristes prêchent en Colombie, dans l'Équateur, au Pérou et au Chili; les Pères de Piepus enseignent à Valparaiso, au Chili, au Pérou, dans l'Équateur et en Bolivie; les Lazaristes travaillent un peu partout; ils ont établi, en 1873, parmi les tribus indiennes sauvages et pillardes de la Patagonie, des missions dont l'histoire serait très intéressante et très émouvante à écrire en détail, mais qui malheureusement ont été abandonnées depuis. Il semble

1. M<sup>r</sup> Le Roy, *Revue du Brésil et de l'Amérique latine*, 25 mai 1901.

toutefois que la mission la plus importante de l'Amérique du Sud soit celle des PP. du Saint-Esprit en Guyane. Une vingtaine de ces religieux se consacrent à la population catholique de cette contrée, dont plus des deux tiers appartient à la race nègre. Il serait injuste de ne pas mentionner les Frères des Écoles chrétiennes, les Petits Frères de Marie et les religieuses françaises qui se sont établies en diverses parties du continent, et s'occupent à la fois d'assistance et d'enseignement. Les Filles de Saint-Vincent de Paul y possèdent plus de 140 maisons. Malgré tout, ces régions paraissent jusqu'à ce jour plus délaissées que les autres par les missionnaires. On évalue à 2.670.000 les Indiens sauvages qui, dans les vastes forêts de l'Amazonie, dans les plaines sans fin de la Plata, de l'Uruguay et du Paraguay, demeurent sans aucun contact avec l'apostolat catholique<sup>1</sup>.

## VI

Finissons par l'Afrique. Ce vaste continent d'où sortit autrefois, 3893 ans avant notre ère, la civilisation égyptienne, est demeuré, depuis le vii<sup>e</sup> siècle, inconnu, fermé au reste du monde, abandonné à l'islamisme, au fétichisme, à la barbarie. S'il commence à s'ouvrir de nos jours<sup>2</sup>, l'honneur en revient, pour une très grande part, à nos missionnaires, aux Pères du Saint-Esprit, aux Pères Blancs, au grand archevêque d'Alger, M<sup>sr</sup> Lavignerie, plus qu'à tous les autres. Lorsqu'il prit possession de son siège en 1868, l'évangélisation de l'Algérie n'était pas même commencée. Pourquoi, après trente années d'occupation, l'influence française avait-elle

1. Depuis lors, en 1897, M<sup>r</sup> Le Roy, supérieur général des PP. du Saint-Esprit, a fondé en Amazonie une mission qui donne les meilleures espérances. Voir *Les Missions catholiques*, de Piolet, VI, 425.

2. L'Afrique a commencé de s'ouvrir au reste du monde : 1<sup>o</sup> quand Bonaparte, avec tout un cortège de savants, fit l'expédition d'Égypte; 2<sup>o</sup> quand la Restauration conquiert Alger et mit fin à la piraterie dans la Méditerranée.

fait si peu de progrès dans ce pays? Parce que, sous prétexte que nous nous sommes engagés, par la capitulation d'Alger, à respecter l'Islamisme<sup>1</sup>; sous prétexte que les Musulmans sont inconvertisables, et pour ne pas, disait-on, soulever leur fanatisme, l'administration française avait formellement interdit au clergé de chercher à les convertir. On les avait en quelque sorte « parqués dans leur Coran et dans leur barbarie<sup>2</sup> », sans chercher à les rapprocher de nous et à les assimiler. M<sup>sr</sup> Lavigerie entreprit de réagir contre ce système. Sans rien tenter qui pût donner lieu à des troubles ou à des révoltes, « il voulut appliquer sans retard deux moyens de transformation très lents, il est vrai, mais aussi très sûrs, et les seuls possibles, les œuvres de charité pour tous et les écoles françaises pour les enfants<sup>3</sup> ».

Pendant l'épouvantable famine de 1868, l'archevêque d'Alger avait recueilli et arraché à la mort environ un millier d'enfants orphelins. Comme il se proposait de leur faire donner une éducation chrétienne, le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, inspiré par les prétendus arabophiles, somma brusquement M<sup>sr</sup> Lavigerie de rendre les orphelins à leur tribu. Celui-ci refusa. « Ces enfants ont perdu leur père et leur mère, dit-il; ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore c'est moi qui la leur ai conservée. C'est donc la force seule qui les arrachera de leurs asiles, et si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels cris qu'ils soulèveront, contre les auteurs de ces attentats, l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'hommes et celui de chrétiens. » Il fallut bien lui laisser élever ses orphelins. Quand ils eurent grandi, l'archevêque songea à assurer leur vie. Dans la plaine du Chéelif, il acheta d'immenses étendues de terrain, les fit défricher, construisit des maisons,

1. La capitulation d'Alger stipulait le respect de l'Islamisme, mais n'aurait pas dû empêcher la prédication de l'Évangile, sans violence, sans contrainte vis-à-vis du culte établi.

2. Abbé Klein, *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, Paris, Pous-  
sielgue, p. 52.

3. *Ibid.*

une chapelle, maria lui-même ses orphelins avec ses orphelines, donna à chaque ménage 500 francs de dot et 20 hectares de terre et les installa dans les nouveaux villages de Saint-Cyprien et de Sainte-Monique. Entre ces deux villages, fut élevé un magnifique hôpital en style mauresque, destiné aux indigènes; inauguré solennellement en 1876 par M<sup>sr</sup> Lavigerie, il a, depuis lors, abrité plus de 20.000 malades. Les villages aussi ont prospéré; leur population a quintuplé par le seul excédent des naissances, et ils comptent aujourd'hui parmi les meilleures paroisses de l'Algérie. Mais en 1875, le gouvernement supprima le crédit de 90.000 francs qu'il accordait à l'archevêque d'Alger, et cette œuvre d'assimilation chrétienne et nationale, la grande, l'unique solution du problème algérien, ne put être continuée.

Pour instruire ses orphelins et opérer le rapprochement qu'il médite entre les musulmans et le christianisme, M<sup>sr</sup> Lavigerie fonde, en 1869, la Société des missionnaires d'Afrique. Les débuts sont modestes. Trois jeunes gens, résolus à se consacrer à l'apostolat africain, forment le noyau de l'œuvre nouvelle. Bientôt la réputation de la petite société se répand et de nombreuses recrues accourent de France, de Belgique et de Hollande. On y remarque des hommes de valeur, comme les PP. Livinhac, Charmetant et Deguerry. M<sup>sr</sup> Lavigerie élabore la règle du nouvel institut, spécialement destiné aux infidèles de l'Afrique. Il prescrit aux missionnaires de se rendre en quelque sorte semblables aux indigènes, pour mieux les gagner à Jésus-Christ. C'est pourquoi ils adoptent comme costume la chéchia rouge des Arabes et le burnous flottant au vent, d'où leur vient le nom populaire de Pères Blancs. Leur seule arme sera la charité qui pénètre les cœurs. « Que ce soit là, leur dit-il, tout le secret de votre action. Aimez les pauvres infidèles. Faites-leur du bien. Soignez leurs plaies. Ils vous donneront leur affection d'abord, leur confiance ensuite et enfin leurs âmes. » En même temps sont établies, pour l'apostolat des femmes musulmanes, les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, que le public appelle les Sœurs Blanches. Le 29 octobre 1874, en présence du général Chanzy,

gouverneur de l'Algérie, et de plusieurs évêques, M<sup>r</sup> Lavigerie inaugure à la Maison Carrée le noviciat des Pères Blancs. « Allez maintenant, leur dit-il, relever les petits, soulager ceux qui souffrent, consoler ceux qui pleurent, guérir ceux qui sont malades. Ce sera l'honneur de l'Église de vous voir révéler de proche en proche, jusqu'au centre de cet immense continent, les œuvres de la charité. Ce sera l'honneur de la France de vous voir ainsi achever son œuvre, en portant la civilisation chrétienne bien au delà de ses conquêtes, dans le monde inconnu dont la vaillance de ses capitaines a ouvert les portes. »

C'est dans la Grande Kabylie que l'archevêque envoie d'abord ses missionnaires. Les Jésuites y ont déjà travaillé avec succès, en dépit de l'opposition administrative. Dans le cours de 1873, les Pères Blancs s'installent à Tagmount-Azoux, puis chez les Béni-Ouadhias et les Béni Ariffs, qui les accueillent avec méfiance. Mais, quand ils les voient vivre de la vie la plus austère, soigner leurs malades, recevoir tous ceux qui se présentent, s'agenouiller devant eux pour panser leurs plaies : « Pourquoi font-ils cela ? » demandent les Kabyles. « Nos pères et nos mères eux-mêmes ne le feraient point. » En peu de temps, la froideur se change en respect, en admiration et en confiance. La première glace rompue, les Pères Blancs ouvrent des écoles où les Kabyles viennent apprendre le français et les éléments des sciences. Au bout de quelques années, les Pères et les Sœurs ont déjà six ou sept maisons et plus de cinq cents élèves. Tous ces enfants ne demanderaient qu'à se faire instruire dans notre religion, mais il est absolument interdit aux missionnaires d'enseigner le catéchisme, même à ceux qui le désirent, et on maintiendra cette prohibition pénible jusqu'en 1887. Ce sera seulement en 1888 que les trois premiers Kabyles chrétiens pourront être baptisés à Rome, en grand secret, et comme dans les catacombes.

Cependant le zèle de M<sup>r</sup> Lavigerie ne se limite point à l'Algérie. Ses projets d'apostolat embrassent tout le continent africain. Quelques années avant l'occupation de la Tunisie, il se rend à Carthage, et vient s'agenouiller dans la petite

chapelle élevée à l'endroit même où mourut saint Louis. Il trouve cette chapelle dans un état déplorable d'abandon et se promet d'y remédier. Dans ce but, il part pour Rome et obtient de Pie IX que le sanctuaire de Saint-Louis sera désormais desservi par des prêtres français. Au mois de mai 1875, deux Pères Blancs en prennent possession. En même temps, l'archevêque adresse un éloquent appel à tous les descendants des croisés, pour élever sur la colline de Byrsa un monument digne de la France. C'est aujourd'hui la basilique primatiale de Carthage. Ayant ainsi mis le pied en Tunisie, M<sup>r</sup> Lavigerie n'en sort plus; il y établit le protectorat religieux de la France, en attendant le protectorat politique. Selon le mot de Gambetta, « sa présence en Tunisie vaut à la France une armée ». A Carthage, l'archevêque fonde un dispensaire et un collège; sa charité insinuante conquiert toutes les sympathies.

Plus d'un quart de siècle avant l'occupation de Tombouctou, M<sup>r</sup> Lavigerie a conçu le projet de relier par des missions nos possessions sénégalaises à l'Algérie. Dès 1869, il s'est fait nommer dans ce but délégué apostolique du Sahara et du Soudan. Vers la fin de 1872, le P. Charmetant s'établit avec deux de ses confrères à Laghouat, point extrême de nos possessions. L'année suivante, d'autres Pères Blancs occupent successivement Biskra, Ouargla, Touggourt, Geryville, et, un peu plus tard, Metlili dans le Mزاب. Leurs moyens d'action sont les mêmes qu'en Kabylie, le dispensaire et l'école. « O Marabouts, disent les Arabes émerveillés, la puissance est en vos mains, la vérité sur vos lèvres et la bonté dans vos cœurs! »

En 1875, quelques prisonniers touareg, soignés par les missionnaires et délivrés à la prière de l'archevêque, proposent aux Pères Blancs de les guider à travers le désert. Au mois de décembre, M<sup>r</sup> Lavigerie permet aux PP. Menoret, Paulmier et Bouchaud de se mettre en route pour Tombouctou, « avec l'ordre et la résolution de s'établir dans la capitale du Soudan, ou d'y laisser leur vie pour l'amour de la Croix ». Plus de trois mois s'écoulaient sans nouvelles; puis on apprend que les missionnaires ont été massacrés.

et leurs frères chantent un *Te Deum* avec un indicible élan d'enthousiasme et de foi.

Ils n'en sont que plus excités à persévérer dans leur dessein, et décident d'aller chercher en Tripolitaine une autre voie de communication. Dans ce but, ils s'établissent à Tripoli, puis à Rhadamès, à l'extrémité du Sahara. Le massacre de l'expédition Flatters les arrête quelque temps. Ce n'est qu'en 1881 que trois missionnaires, conduits par l'intrépide P. Richard, prennent la route de Rhat. Aux premières dunes ils tombent traîtreusement assassinés, les PP. Richard et Morat d'un coup de feu, le Père Pouplard percé d'une lance<sup>1</sup>.

Jusqu'ici l'apostolat de M<sup>sr</sup> Lavigerie ne s'est exercé que dans la zone septentrionale de l'Afrique, l'Algérie et le désert. Un nouveau champ, plus vaste encore, la région des grands lacs, va s'ouvrir à l'activité de ses missionnaires. « Il ne s'agit de rien moins, écrit-il à Pie IX, que de livrer définitivement à l'Église la portion encore la moins connue de l'Afrique, depuis le Soudan au nord jusqu'aux possessions anglaises au sud, et depuis une mer jusqu'à l'autre. Comme étendue, c'est une contrée aussi vaste que l'Europe; comme population, elle compte, d'après les plus récents géographes, plus de 100 millions d'habitants. Il y a bien des siècles que ne s'est présentée pour l'Église une occasion plus décisive et plus favorable de frapper un de ces grands coups qui décident de l'avenir religieux des peuples et assurent la conquête de l'apostolat. » Mais le récit de ces travaux n'appartient point à ce volume<sup>2</sup>.

1. *Missions catholiques*, de Piolet, V, 90.

2. *Vingt années d'épiscopat, documents biographiques sur le cardinal Lavigerie*, par M<sup>sr</sup> Grussenmeyer, 2 vol., Alger, 1888. — *Le cardinal Lavigerie*, par M<sup>sr</sup> Baunard, 2 vol., Poussielgue. — *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, par l'abbé Klein, 1 vol., Poussielgue; — *Œuvres choisies du cardinal Lavigerie, Œuvres concernant les Missions*, 2 vol., Poussielgue.

## VII

Pendant que les Pères Blancs essaient de pénétrer le continent Noir au nord par le Sahara et la Tripolitaine, les Pères du Saint-Esprit et les Pères des Missions Africaines envahissent l'Afrique à la fois à l'ouest et à l'est; les Oblats s'établissent au sud dans le Natal et la colonie du Cap.

Dans l'évangélisation de l'Afrique au XIX<sup>e</sup> siècle, la part la plus importante revient sans conteste aux Pères du Saint-Esprit. Lorsqu'en 1845, le Saint-Siège confie au Vénérable Libermann et à ses confrères les missions de la côte occidentale, tout est à faire. Un immense vicariat apostolique, dit « des deux Guinées et de la Sénégambie », est constitué. Sans limites dans l'intérieur, il s'étend, sur tout le littoral, du Sénégal au Cap. M<sup>sr</sup> Truffaut arrive au Sénégal en 1847, et installe sa mission à Dakar. « Dakar, chef-lieu du gouvernement de l'Afrique occidentale française, dit très bien M<sup>sr</sup> Le Roy, port stratégique et station commerciale de premier ordre, est une création de la Mission. » En 1863, la Sénégambie est érigée en vicariat apostolique distinct, et confié à M<sup>sr</sup> Kobès, le véritable organisateur de cette mission. Deux grandes œuvres résument son épiscopat : 1<sup>o</sup> la création de Saint-Joseph de N'gazobil, vaste établissement qui comprend un grand et un petit séminaire indigènes<sup>1</sup>, un orphelinat agricole et des écoles industrielles; 2<sup>o</sup> la fondation d'une communauté de sœurs indigènes qui, sous le nom du Saint-Cœur de Marie, rendront les plus grands services. Au Sénégal, comme en Algérie, l'administration française a le tort immense de favoriser la propagande musulmane parmi les populations noires. C'est pourquoi on ne compte pas en 1878 plus de 4.000 catholiques en Sénégambie. Mais ce petit troupeau est très attaché à ses missionnaires; ceux-ci, pendant la fièvre jaune de 1867, se sont sacrifiés<sup>2</sup>

1. Neuf prêtres sénégalais en sont déjà sortis.

2. « La fièvre jaune enlève les plus vaillants missionnaires. Les P. P. Morel, Boulanger, Barbier, Blanc, Rouvré sont emportés en soignant les malades de Gambie, Dakar, Gorée, Saint-Louis; puis les P. P. Engel et Rich, sous

avec un zèle admirable. Quand la mort de M<sup>re</sup> Kobès est annoncée aux indigènes (11 octobre 1872), c'est un chagrin universel. Tous veulent venir à Dakar voir une dernière fois leur père, assister à ses funérailles. La mer est sillonnée d'embarcations de toute sorte, et les musulmans, possesseurs de ces bateaux, donnent passage gratuit à tout le monde. Pendant les obsèques, les pauvres nègres mêlent leurs larmes à celles des missionnaires. Deux ans plus tard (décembre 1875), les mêmes démonstrations se reproduisent à la mort de M<sup>re</sup> Duret. Il serait injuste de ne pas attribuer une part du succès obtenu dans ces régions aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et aux Frères de Lamennais.

En descendant la côte occidentale d'Afrique, nous rencontrons encore les Pères du Saint-Esprit à Sierra-Leone; ils y luttent de leur mieux contre les sectes baptiste et méthodiste<sup>1</sup>, et s'efforcent de pénétrer chez les peuplades nègres de l'intérieur. En 1879, ils abandonneront aux Pères des Missions Africaines de Lyon la préfecture de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire. Ces derniers missionnaires travaillent avec ardeur, depuis 1867, à s'installer au Dahomey, où se pratiquent les sacrifices humains les plus effroyables. Leur mission du Bénin est florissante et donne les meilleures espérances.

De toutes les missions établies sur le littoral africain, la plus florissante alors, au point de vue matériel, est sans contredit celle du Gabon. La station Sainte-Marie est située sur un vaste plateau transformé en un jardin rempli des

les yeux de M<sup>re</sup> Kobès. Quatre Pères sont jour et nuit auprès des moribonds; bientôt un seul, le P. Guérin, reste pour enterrer les autres... Sur vingt sœurs de Saint-Joseph de Cluny, sept y succombent. Sur les neuf frères de Lamennais qui ont fermé leurs écoles pour assister les fiévreux, huit sont frappés à mort. » *Missions catholiques*, VI, p. 127, article de M<sup>re</sup> Le Roy.

1. Je lis dans une lettre d'un explorateur, M. le marquis de Compiègne, datée de Sierra-Leone, mars 1873 : « C'est à l'église méthodiste surtout que court l'immense majorité des noirs qui se disent chrétiens. La prédilection est facile à comprendre : les méthodistes passent leur temps à chanter ou à prêcher; tout le monde chante, et prêche qui veut. Or, pour les nègres, chanter ou plutôt hurler, prêcher ou plutôt crier, est le suprême de la félicité. » *Correspondant*, 10 octobre 1873.

fruits les plus rares; d'un côté ce plateau domine la mer et de l'autre des forêts gigantesques; des ruisseaux nombreux et limpides l'arrosent. Au milieu des broussailles incultes et de la végétation impénétrable qui l'entourent, cette mission forme une ravissante oasis. Si vous en cherchez le supérieur, vous ne tardez pas à voir paraître un grand vieillard, tout couvert de poussière et de sueur, qui vous reçoit avec une distinction sans pareille. C'est M<sup>re</sup> Bessieux, un des plus beaux types de missionnaire qu'on puisse voir. « Sa démarche et jusqu'au moindre de ses gestes sont empreints d'une dignité inexprimable<sup>1</sup>. » En 1873, il est âgé de 70 ans, et voilà 30 années (fait sans exemple pour un blanc) qu'il réside au Gabon. Aussi n'est-il plus alors que l'ombre de lui-même. Mais parlez-lui de ses fleurs, des arbres qu'il a plantés, parlez-lui surtout de ses chers nègres, le saint vieillard se ranime, semble revivre dans le passé. Quelle odyssee que sa vie de missionnaire! Parti en 1840, avec six compagnons, il erre deux ans sur le littoral africain, sans s'établir nulle part. Quand il arrive à Grand Bassam, ses six confrères sont morts. Deux ans encore, le P. Bessieux disparaît, sans pouvoir donner de ses nouvelles. On le croit mort, et la maison-mère fait célébrer pour le repos de son âme un service funèbre. Puis, un jour, on le voit reparaître, la soutane en loques, horriblement pâle et amaigri. Après mille périls, il a réussi à gagner un brick anglais à destination du Gabon, et, de là, un bâtiment français l'a ramené à Bordeaux. A peine arrivé, il n'a plus qu'une idée, repartir; car il a remarqué, au Gabon, un point où, dit-il, une mission peut être établie. Il obtient de ses supérieurs trois missionnaires, quelques frères laïcs, et s'embarque. C'est en 1844; deux ans plus tard, il devient évêque du Gabon, et trente ans encore, il demeurera sur la brèche, sans faiblir un seul instant. Parmi ses compagnons, les PP. Le Berre, Briot de la Maillerie et plusieurs autres se montrent aussi intrépides que lui-même. Les Sœurs de l'Immaculée Conception de Castres

1. J'emprunte une partie de ces détails à l'article du marquis de Compiègne : *Les Missions catholiques dans le Gabon, Correspondant*, 10 octobre 1873.



secondent d'ailleurs les missionnaires avec un zèle admirable<sup>1</sup>. La mère Louise est restée 40 ans dans la colonie. La mère Saint-Charles, après bientôt 50 ans de séjour, y travaille encore, avec une vaillance qui ne s'est jamais démentie.

Le champ attribué à ces apôtres est pourtant singulièrement aride. Il s'agit de civiliser, en la christianisant, une des races les plus incapables et les plus paresseuses du monde. Au Gabon, rapporte un voyageur, les hommes sont lâches, d'un orgueil insupportable, adonnés entièrement à l'alcool et à la débauche. Les femmes valent certainement encore moins que les hommes<sup>2</sup>. Comme M<sup>sr</sup> Bessieux entreprend de moraliser les enfants, en leur donnant le goût du travail : « Prends-tu donc nos enfants pour des esclaves, lui dit-on, que tu les fais travailler ainsi ? Que ne travailles-tu toi-même ! » Et ils l'insultent grossièrement. Le lendemain, au point du jour, on voit l'évêque partir, une pioche sur le dos ; il accroche sa soutane aux buissons et se met à l'œuvre, au chant des cantiques. Depuis l'aurore jusqu'à la nuit, il travaille comme un nègre... ne travaille pas<sup>3</sup>. Les résultats sont lents, mais qu'importe ! A leur arrivée, les Pères du Saint-Esprit n'avaient pas trouvé un seul nègre catholique dans le pays. En 1874, ils comptent déjà plus de 2.000 fidèles<sup>4</sup> partagés en trois stations, Sainte-Marie du Gabon, Monda et le village du roi Félix. Sous la direction des missionnaires, les uns cultivent la terre, d'autres s'exercent dans des ateliers de cordonnerie, d'ébénis-

terie ou de menuiserie. Les deux cents enfants Gabonnais, Boulous, Bakalais ou Paouins élevés par les Pères, non seulement parlent français, mais savent lire et écrire. Il n'est pas jusqu'à la musique qu'on ne leur enseigne avec succès.

Il y a longtemps, on le sait, que le Gabon appartient à la France, qui ne soupçonne même point alors les richesses réelles de sa colonie. En 1873, le bruit se répand que le gouvernement français songe à échanger le Gabon contre la Gambie anglaise. M<sup>sr</sup> Bessieux et le P. Le Berre s'y opposent énergiquement. « C'est ici, disent-ils, que la Providence nous a conduits, c'est ici que nous resterons, pour y représenter seuls, s'il le faut, et l'Église catholique et notre chère France. Nous sommes ici à une porte ; d'une année à l'autre elle peut s'ouvrir sur un immense continent ; nous attendrons. » Ces paroles font impression et empêchent l'échange de la colonie. C'est donc, en grande partie, à la ferme attitude de nos missionnaires que nous devons d'avoir conservé le Gabon.

L'année suivante, en effet, la porte s'est ouverte. En 1875, le lieutenant de vaisseau de Brazza commençait ses brillantes et fécondes explorations, pendant lesquelles les missionnaires l'aidaient de tout leur pouvoir. « Le 30 avril 1876, écrit M<sup>sr</sup> Le Roy, M<sup>sr</sup> Bessieux s'éteignit doucement à Sainte-Marie à l'âge de 73 ans, après 34 ans de dévouement continu, de patience inaltérable, d'efforts sans défaillance, unis à un esprit de pauvreté, de mortification et de prière qui rappelle et égale la vie des saints fondateurs de nos églises d'Europe. Il était chevalier de la Légion d'honneur, comme le fut aussi son collaborateur et successeur M<sup>sr</sup> Le Berre. Et aujourd'hui, devant l'église en pierres qui remplace l'humble case des premiers temps, ces deux vaillants reposent, comme ils ont travaillé, à côté l'un de l'autre, pendant que sur leurs tombes s'épanouissent les fleurs qu'ils ont importées, et se développent, autour de leurs restes vénérés, les œuvres dont ils ont été les instigateurs<sup>1</sup>. »

Depuis 1866, les PP. du Saint-Esprit se sont fixés au Congo.

1. Au mois de janvier 1871, arrivent au Gabon trois Sœurs, destinées à remplir les vides faits par la maladie et la mort. Au mois de février, l'une d'elles succombe, et au mois d'avril les deux autres meurent, à quinze jours d'intervalle. Par le courrier suivant, trois autres Sœurs partent pour les remplacer. Outre les écoles où elles élèvent les jeunes négresses, les Sœurs ont établi un hôpital, où les femmes noires malades ou infirmes reçoivent les soins les plus dévoués. Tel est le respect superstitieux que le dévouement des religieuses inspire aux païens que, lorsque la première Sœur est morte au Gabon, ils l'ont déterrée pendant la nuit, et lui ont coupé la tête pour faire des fétiches de ses dents et de ses cheveux.

2. De Compiègne, *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. En 1900, le chiffre des catholiques s'éleva à 12.500.

1. *Missions catholiques*, de Piolet, VI, 227.

Cet immense territoire qui, du Congo à l'Orange, mesure plus de 600 lieues de côtes et s'étend jusqu'aux déserts du centre Africain, a été évangélisé, il y a trois siècles, par les religieux capucins, et comptait alors plus d'un million de chrétiens. Quand le P. Duparquet et ses compagnons y abordent en 1866, ils ne retrouvent plus chez les peuplades nègres que des vestiges informes du christianisme, quelques chapelles en ruines où les indigènes se rassemblent de temps à autre pour une parodie de messe, qui consiste surtout à changer le missel de place et à faire le plus de bruit possible, en agitant toutes les sonnettes qu'on a pu se procurer. Moins intelligents que les chrétiens du Japon, les nègres du Congo n'ont même pas gardé la formule du baptême, dont ils ont complètement abandonné l'usage. Aussi sont-ils livrés à l'ivrognerie, à la polygamie et à tous les vices de la vie sauvage. Les débuts de la mission sont pénibles. Le gouvernement portugais suscite aux Pères des difficultés de tout genre. Ceux-ci sont contraints d'ouvrir à Santarem et à Braga des séminaires pour recruter des missionnaires portugais. En 1873, les PP. Duparquet et Carrie fondent dans le Nord du Congo la station de Landana, qui deviendra dans la suite, suivant l'expression de M<sup>re</sup> Le Roy, « la mère féconde de toutes les nombreuses et florissantes missions de tous les Congos ». Quelques années plus tard, le P. Duparquet, laissant au P. Carrie la préfecture apostolique du Congo, s'enfoncera dans le Sud Africain, « sur son wagon, *le saint Raphaël*, traîné par huit paires de bœufs », et créera chez les Hottentots de Cimbébasie des missions qui ont pris, depuis lors, une grande extension. Ce zélé missionnaire est en même temps un botaniste de premier ordre; correspondant du Muséum, il a enrichi le Jardin des Plantes de Paris de plusieurs collections importantes.

Dans le Natal, l'État d'Orange et le Transvaal, les Oblats de Marie Immaculée se dévouent à l'évangélisation des Cafres, des Hottentots et des Buschmen. Les Jésuites ne sont à Madagascar que depuis 1850. En moins de vingt ans, ils ont élevé à Tananarive une cathédrale qui ferait honneur à une ville d'Europe, et ouvert plus de 500 écoles. On compte dans leurs

missions 80.905 catholiques<sup>1</sup>. En 1878, ils appellent à leur aide les PP. du Saint-Esprit qui s'établissent dans le Nord de l'île. La Propagande a réservé les missions du Sud aux Lazaristes.

Sur la côte orientale d'Afrique<sup>2</sup> nous retrouvons les Pères du Saint-Esprit. Jusqu'en 1860, tout le littoral, depuis le pays des Gallas jusqu'au Mozambique, sur une étendue de plus de 800 lieues, est resté sans missionnaires. A cette époque, M<sup>re</sup> Maupoint, évêque de la Réunion, envoie son vicaire général, l'abbé Fava, fonder une mission à Zanzibar. Cette mission, à peine ébauchée, est confiée en 1862 aux PP. du Saint-Esprit. Le P. Horner, qui s'est formé à la rude vie des missions au milieu des lépreux de la Réunion, vient avec quelques confrères se fixer à Zanzibar. Cette ville est alors le principal marché d'esclaves de l'Afrique. C'est là que sont rassemblés chaque année les cinquante ou soixante mille nègres, capturés dans l'intérieur du pays, trainés en longues caravanes et destinés à être vendus. Dans cet emporium, un petit garçon coûte de 20 à 25 francs, une fille un peu plus cher. Mais si ces enfants sont malades, estropiés, menacés de mort prochaine, on les abandonne à qui veut les prendre, on les jette dans la brousse, où, la nuit suivante, les bandes de chiens sauvages se les partagent; on les dépose sur le rivage d'où le flot les emporte<sup>3</sup>.

En face de cette situation navrante, le plan des missionnaires est tout tracé. Ils recueilleront ces enfants abandonnés et en feront des chrétiens; ils les uniront en familles et peu à peu ils prépareront l'avenir. Bientôt le P. Horner a sur les bras 200 petits esclaves, et le chiffre s'accroît tous les jours. Zanzibar ne lui suffit plus. Il s'installe à Bagamoyo en 1868, y crée un établissement agricole, avec chapelle, magasins, cases, etc. L'œuvre est à peine achevée en 1872, qu'un furieux ouragan la détruit en moins d'une heure.

1. Chiffres de 1880.

2. Les Jésuites se sont établis, au milieu de grandes difficultés, dans la région du Zambèze, mais après 1879. C'est également à cette date et sous Léon XIII, que les Pères Blancs viendront évangéliser la région des grands Lacs

3. *Missions catholiques*, de Piolet, articles de M<sup>re</sup> Le Roy, sur le Zanguebar.

« Mon cœur est brisé de douleur, écrit le P. Horner, mais je ne perds point courage. » En peu de temps la mission se relève de ses ruines. Quelques années se passent, et les Pères du Saint-Esprit sont en mesure de fournir au Sultan de Zanzibar des charpentiers, des forgerons, des mécaniciens même, sans parler d'un orphéon pour rehausser ses fêtes. Bientôt, tous les voyageurs Européens, de passage à Zanzibar, expriment leur admiration. Cameron appelle les Pères du Saint-Esprit « les bienfaiteurs du pays <sup>1</sup> ». — « Cette remarquable création, déclare Stanley, témoigne de l'activité intelligente et des méthodiques efforts des missionnaires <sup>2</sup>. » — « Il me serait impossible d'indiquer n'importe quelle amélioration à introduire dans cette mission, écrit en 1873 Sir Bartle Frère, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne; je la citerai comme modèle à suivre pour tous ceux qui voudront jamais civiliser et christianiser l'Afrique <sup>3</sup>. » Le grand Livingstone, préparant à Zanzibar sa fameuse expédition, demande au P. Horner la faveur de venir faire son oraison du matin avec les missionnaires. Et lorsqu'il meurt à Muilala, le 4 mai 1873, les nègres qui l'accompagnent confient ses restes à la mission de Bagamoyo, sur sa recommandation expresse. C'est de là qu'ils seront transportés à Westminster.

Cependant les orphelins ont grandi, sont devenus des hommes; les missionnaires songent à les établir en famille et à constituer des villages chrétiens. En 1870, le P. Horner fait un voyage d'exploration dans l'Oukami <sup>4</sup>, pour découvrir des endroits favorables à ces colonies futures. Les malheurs de la France ne lui permettent pas alors de réaliser son projet, mais à partir de 1877, la congrégation du Saint-Esprit se lance résolument en avant et fonde tour à tour les stations de M'honda, 1877, et de Mandera, 1878. Dans une

1. Cameron, *A travers l'Afrique*.

2. Stanley, *Comment j'ai retrouvé Livingstone*.

3. Lettre de Sir Bartle Frère au *Foreign-Office*, Livre Bleu de 1872 — Rapports et documents.

4. *La mission catholique du Zanguebar, travaux et voyages du R. P. Horner*, par L. A. Ricklin, Paris, Gaume, 1880.

page charmante, M<sup>re</sup> Le Roy raconte ainsi la création de ces oasis destinées à régénérer l'Afrique :

« Quand l'âge est venu où ces enfants doivent devenir chefs de famille, deux ou trois missionnaires partent à la tête de quinze ou vingt de ces conscrits. Ils vont dans l'intérieur, vers une tribu amie, vers un chef connu. Là, sur un site élevé et près d'un cours d'eau, dans un canton fertile, salubre et peuplé, ils se font céder des terres incultes, dont ils défrichent un coin à la hâte et sur lesquelles ils élèvent des cases provisoires. La première besogne faite, avec quelle ardeur, on le devine, les hommes reviennent chercher leurs fiancées, et le couple jeune et joyeux va prendre possession de son nid. Voilà donc, tout de suite, quinze ou vingt ménages chrétiens. Ils ne possèdent rien, mais ils sont déjà plus riches que tous les païens qui les entourent, car le christianisme leur a donné ce que les autres n'ont pas : une intelligence que la foi éclaire et des bras qui sauront travailler. D'ailleurs le missionnaire est toujours là, qui dirige et qui surveille, qui instruit, qui récompense souvent, qui punit quelquefois. Peu à peu, autour de la case restaurée et dans les champs défrichés, on voit s'élever le sorgho, le maïs, le riz, la canne à sucre, pendant que le colombier se peuple, que les poules se multiplient et que les chèvres vont par bandes promener leurs caprices à travers les herbes plantureuses.

« Ce n'est pas tout, car des relations se sont vite créées aux alentours, la confiance s'est établie, et bientôt peut-être, les païens, attirés par l'exemple, par l'intérêt, par la perspective d'une vie plus avantageuse et plus belle, par la grâce de Dieu surtout qui se sert de tous les moyens, les païens viendront se grouper autour de l'homme blanc et formeront une florissante colonie chrétienne <sup>1</sup>. »

Que si l'on cherche à supputer les résultats généraux de tant d'efforts, on trouve que les missionnaires ont gagné à l'Église, au cours du siècle dernier, plus de 20 millions de fi-

1. *Les Missions catholiques françaises*, par Louvet, p. 318.

dèles. C'est, nous le répétons, un grand honneur pour l'Église de France d'y avoir contribué plus que toutes les autres nations catholiques. Une fois de plus elle a réalisé sa vieille devise, *gesta Dei per Francos*, montrant qu'il y a en elle des trésors de vitalité et qu'il ne faut jamais désespérer de son avenir.

## CHAPITRE XII

LA LIBRE PENSÉE CONTRE L'ÉGLISE. — LA FRANC-MAÇONNERIE EN 1875. — LA CHAMBRE DE 1876.

En face de l'Église se dresse un adversaire redoutable, la Libre Pensée. De tout temps, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle surtout, ces deux forces se sont heurtées, et, à vrai dire, la bataille n'a jamais cessé. Elle va devenir plus acharnée pendant cette fin de siècle, depuis l'avènement définitif du parti républicain. C'est cette grande lutte que nous entreprenons de décrire. Elle se poursuit de toute manière, au nom de la critique, de la philosophie, de la science, mais spécialement sur le terrain des faits et de la politique.

### I

La critique continue de saper et d'ébranler les bases mêmes de toute croyance, l'autorité des Écritures, les miracles et les traditions chrétiennes. Renan est toujours le principal artisan de cette œuvre destructrice. Un moment désemparé par les événements de 1870, il réclame dans sa *Réforme intellectuelle et morale*<sup>1</sup> une « philosophie pour les sages, une religion pour le peuple ». — « Ne vous mêlez pas de ce que nous enseignons, de ce que nous écrivons, » dit-il au clergé catholique, « et nous ne vous disputerons pas le peuple. Ne nous contestez pas notre place à l'Université, à l'Académie, et nous vous abandonnerons sans partage

1. Il publie cet ouvrage en 1871.

l'école de campagne. <sup>1</sup> » Ce pacte d'une immoralité cynique ne saurait aboutir, et Renan en revient bientôt à son *Histoire des origines du christianisme*. Trois volumes ont paru avant 1870 <sup>2</sup>. Après la guerre, il publie successivement *l'Antéchrist* (1874), *les Évangiles et la seconde génération chrétienne* (1877), *l'Église chrétienne* (1879), et un peu plus tard *Marc-Aurèle*. On connaît sa méthode qui consiste à éliminer de l'histoire tout événement surnaturel. « Une règle absolue de la critique, dit-il, c'est de ne pas donner place dans les récits historiques à des circonstances miraculeuses <sup>3</sup>. » Il serait ridicule d'ailleurs de contester le talent et l'art merveilleux de ces ouvrages, la science réelle qu'ils supposent de l'antiquité profane et ecclésiastique. Il est certain également, comme l'a écrit M<sup>sr</sup> d'Hulst <sup>4</sup>, que Renan a accordé beaucoup plus que n'accordait avant lui la critique allemande à l'authenticité et à la valeur des textes du Nouveau Testament.

Sa conclusion se trouve à la fin de *Marc-Aurèle*. « Le christianisme, déclare-t-il, est, de fait, la religion des peuples civilisés. » Il gardera ses livres sacrés qui « constituent les archives religieuses de l'humanité »; mais on appliquera à ces livres « les règles d'interprétation et de critique ». — « De même pour le dogme; révérons, sans nous en faire les esclaves, ces formules sous lesquelles quatorze siècles ont adoré la sagesse divine. » — Reste le culte. « Cherchons, dit-il, à en éliminer quelques scories choquantes : tenons-les, en tout cas, pour chose secondaire, n'ayant d'autre valeur que les sentiments qu'on y met. » C'est à cela que Renan réduit le christianisme : une religion dont les livres sacrés sont convaincus d'erreur et d'illusion, dont les dogmes sont subordonnés à la critique d'un chacun, dont le culte est chose secondaire et sans valeur propre. « Ayez donc le courage, écrivait à ce sujet M<sup>sr</sup> d'Hulst, de dire que le christianisme est mauvais, ou, si vous le proclamez admirable et

1. P. 99.

2. Ce sont : la *Vie de Jésus*, les *Apôtres* et *Saint Paul*.3. Introduction des *Apôtres*.4. M. Renan, par M<sup>sr</sup> d'Hulst, *Correspondant* du 25 octobre 1892, p. 215.

bienfaisant, nécessaire à l'humanité, épargnez-vous le ridicule de dire qu'il sera tout cela dans la mesure où il cessera d'être lui-même <sup>4</sup>. »

Entre la doctrine catholique et les divers systèmes philosophiques en vogue, c'est trop peu dire qu'il y ait séparation, il y a le plus souvent contradiction et opposition absolue. A vrai dire, après les désastres de 1870, on l'a remarqué avec raison, « la pensée est comme un miroir brisé; de même que l'ordre social, elle est réduite en miettes. L'heure est au doute, à la critique. C'est une angoisse, une négation, une sorte d'anarchie par impuissance <sup>2</sup> ». L'école spiritualiste compte encore de brillants adeptes. L'éclectisme de V. Cousin n'a pas perdu toute faveur dans l'Université. Félix Ravaisson, qui lui-même s'inspire plutôt de Maine de Biran, revendique hautement, dans son remarquable rapport sur la *Philosophie en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, les droits de la pensée, mais sans réserver à l'idée religieuse sa place légitime. J. Lachelier, qui professe à l'École Normale jusqu'en 1876, est catholique pour son compte personnel. Bien qu'il établisse entre la philosophie et la religion cette fameuse cloison étanche dont on a tant parlé, son système aboutit pourtant à un acte de foi morale et religieuse. Il déclare que le principe des choses ne peut être connu que par « la croyance, qui repose elle-même sur la notion intime du devoir ». Par contre, Alfred Fouillée, qui débute en 1872, méconnaît complètement toute pensée religieuse. Sa philosophie, assez obscure d'ailleurs et très confuse, tente d'unir, par sa notion des *idées-forces*, le mécanisme et le spiritualisme; il arrive ainsi à je ne sais quel vague idéal qu'il appelle « la société universelle des consciences ».

Le système de Charles Renouvier tend à substituer à la philosophie spiritualiste le néocriticisme, fondé à la fois sur le positivisme et sur le kantisme. Renouvier, en dépit de sa langue abstraite, lourde, embarrassée, a eu une réelle influence; il est devenu l'éducateur patenté de la troisième

1. M<sup>sr</sup> d'Hulst, article cité, p. 216.2. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, II, p. 666; chap. XIII, *La Crise morale*.

République. Au point de vue religieux, c'est un sectaire à la façon de Quinet et de Michelet. Il a la haine du catholicisme, qu'il ne cesse de présenter sous les dehors les plus odieux, comme une école de mensonge et d'intolérance. Cependant l'âme de Renouvier, naturellement religieuse, est tourmentée par les problèmes théologiques. Polythéiste dans ses premiers essais, parce que la pluralité des dieux lui semble mieux convenir à l'esprit républicain, il en revient vite au Dieu unique, et rêve de fonder *une religion laïque* à l'usage des intellectuels, religion dont il a plus tard exposé les dogmes dans son livre le *Personnalisme*. Il s'y montre très hostile à la philosophie tirée de la science. « La science, dit-il, est une méthode de recherche, et comme telle inappréciable; mais que peut-elle pour le bonheur de l'humanité? Au point de vue moral, c'est une méthode d'abâtissement. Elle ne donne aucune solution aux questions qui nous touchent le plus et qui n'existent même pas pour elle : le sens de la vie, le problème du mal, qui naît du sentiment profond de nos misères et de nos hontes. » La cosmogonie de Renouvier, inspirée du christianisme, se résume dans l'hypothèse des trois mondes. « Le premier monde, séjour paradisiaque, créé par un Dieu juste et bon; mais les premiers hommes ont ruiné par leur désobéissance la loi morale, en créant l'injustice. — Le monde actuel, où les hommes, en conséquence de leurs fautes, ont désappris la vérité et la justice et vivent dans l'injustice et la souffrance. — Le monde futur, la cité de Dieu, idéal de la conscience morale, qui, malgré ses erreurs et malgré ses fautes, aspire à la justice qu'elle n'a pas cessé d'aimer, à l'harmonie, au bonheur. » A la fin, Renouvier, désespérant d'être suivi, se retourne vers le protestantisme et s'efforce d'y entraîner les libres penseurs. « Le moyen le meilleur, le plus habile et le plus moral de lutter contre le papisme, » écrit-il dès 1876, « serait d'immatriculer sa famille, comme chef de famille, dans celle qui semblerait la meilleure des catégories religieuses existantes et qui réunirait les moins imparfaites conditions de liberté. <sup>1</sup> »

1. Sur Renouvier, consulter : *Les derniers Entretiens*, recueillis par L. Prat,

Cependant, vers 1870, les esprits semblent envahis par une sorte de « fureur scientifique ». La science, dont les progrès sont incontestables depuis un siècle, devient la grande idole moderne. C'est elle, déclarent certains savants, qui doit définitivement détrôner et remplacer le christianisme. A sa lumière, les vieilles légendes se dissipent et les secrets de la nature se manifestent. En 1870, Taine vient de publier son livre *de l'Intelligence*, qui restaure les doctrines sensualistes et la méthode de Condillac. Les désastres de la France le jettent dans un trouble profond, dans un pessimisme amer; il revient d'Angleterre antirévolutionnaire, protestant et aristocrate; mais il ne répudie rien de ses idées primitives. S'il reconnaît, à la fin des *Origines de la France contemporaine*, que le christianisme est la grande force sociale, il le déclare pourtant irrévocablement condamné comme contraire à la science. De nombreux et illustres adeptes, tels que Ferry et Gambetta, suivent encore le positivisme d'Auguste Comte et de Littré, qui cependant est en baisse. On connaît leur grand principe : c'est qu'en dehors de l'expérience scientifique et du raisonnement mathématique, la raison humaine est impuissante; c'est qu'au delà des faits et de leurs lois, s'étend le domaine de l'Inconnaissable. En d'autres termes, la science est tout, et en dehors d'elle il n'y a rien, si ce n'est un obscur abîme qu'il est impossible de combler. Nous devons rester dans le domaine scientifique comme dans une île enveloppée par un Océan « pour lequel nous n'avons ni barque ni voile ». C'est Littré qui parle ainsi, et il appelle la philosophie « un athéisme sec <sup>1</sup> ».

Beaucoup d'esprits ne s'en contentent point et demandent au transformisme de Darwin, à l'évolutionnisme d'Herbert Spencer, au monisme de Haeckel l'explication suprême des choses. D'après ces systèmes, la sélection naturelle et la con-

chez A. Colin; la *Morale de Renouvier*, par Darlu, *Revue de Métaphysique*, janvier 1904; le *Testament philosophique de Renouvier*, par Dauriac, *Revue philosophique*, 7 avril 1904; le *Personnalisme*, Alcan, 1902; le *Testament de Renouvier*, article de Bourdeau, *Débats*, 30 octobre 1904.

1. Littré, *la Science au point de vue philosophique*; voir la conclusion de la Préface et le dernier chapitre : « *Les hypothèses de la Cosmogonie* ».

servation par hérédité des caractères acquis apportent une solution simple des problèmes de la vie. L'homme lui-même s'explique par sa descendance; il n'est plus qu'un vertébré, un mammifère, primate peu dissemblable d'un quadrumane. « Le monde, d'après Haeckel, n'a pas été créé à l'origine par une volonté consciente. Il est l'objet d'une évolution continue et rectiligne, partant d'un premier mouvement inaperçu dans l'éther, pour se diriger vers un but dont personne n'a le secret. A l'hypothèse déchéance, on substitue l'hypothèse progrès. La matière ne peut exister ni agir sans l'esprit, l'esprit sans la matière. Il n'y a qu'une substance, c'est l'éther, dont on ne connaît qu'une faculté, la vibration. L'éther vibrant, diffus dans l'espace, c'est le principe créateur. « Chaque atome est pourvu d'âme, et de même l'éther cosmique. » On peut définir Dieu « la somme infinie de toutes les forces atomiques et de toutes les vibrations de l'éther ». C'est ce dieu-éther qu'on oppose au dieu de la tradition; celui-ci, convaincu d'anthropomorphisme, n'est plus qu'un rêve superstitieux, une image transitoire, que l'avènement de la science efface<sup>1</sup> ». Ce bizarre système, qui pourtant trouve des adeptes, nous vient en droite ligne de l'Allemagne. Gloire aux peuples supérieurs dont le ferme génie raye l'hypothèse Dieu! « La disposition à recevoir la théorie de la descendance et de la philosophie unitaire qui y a sa base, écrit Haeckel, constitue la meilleure mesure pour apprécier les degrés de supériorité spirituelle parmi les hommes. »

Toutes ces conceptions abstraites, qui tendent à supplanter le dogme chrétien, restent étrangères à la masse du peuple, mais se diffusent néanmoins peu à peu dans les mœurs publiques, grâce aux livres et aux journaux. Si la morale chrétienne résiste mieux que le dogme, ce n'est pas faute d'être elle-même attaquée. On lui conteste même son originalité. Dans leurs cours de la Sorbonne, MM. Havet, Martha et quelques autres, s'efforcent d'établir qu'elle a été empruntée aux grands moralistes païens, Épictète, Sénèque, Marc-Aurèle.

1. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, II, p. 668.

Pour remplacer les règles du Décalogue et de l'Évangile, chacun s'ingénie et les morales ne se comptent plus. Nous n'entreprendrons pas de les classer ici.

Un certain nombre demeurent fidèles à la morale spiritualiste, fondée sur l'immortalité de l'âme et une vague religion naturelle. — Pour les néo-kantiens, la morale repose sur l'impératif catégorique, c'est-à-dire sur la conscience; l'homme se sent obligé par sa raison de choisir le meilleur et de suivre le devoir. — MM. Ravaisson et Guyau voient dans la morale un art supérieur, la poursuite de la beauté dans l'action humaine. — C'est le culte de la patrie et le devoir civique que prônent Gambetta, Paul Bert, Séailles et quelques autres. « C'est bien là aussi une religion, écrira plus tard Paul Bert, dans le *Manuel d'Éducation civique*, la religion patriotique, une religion qui a eu et qui aura ses saints et ses martyrs, mais une religion qui ne demande en aucune façon le sacrifice de la raison. » Un jour, il est vrai, le même M. Séailles en viendra à soutenir la thèse opposée. L'idée de patrie ne sera plus à ses yeux qu'un préjugé qui ne sert qu'à entretenir la barbarie de la guerre.

Voici maintenant les pessimistes qui, à la suite de Schopenhauer et d'Hartman, enseignent la haine de l'être dans la condamnation de la vie. Il faut tuer en soi l'amour de la vie par le renoncement, nourrir en soi la persuasion pessimiste, en s'associant aux souffrances d'autrui par la pitié, éviter de les accroître en pratiquant la justice et la charité. Au terme de la vie ainsi comprise, l'anéantissement de la personnalité, le nirvana bouddhique tiendra lieu de la récompense absente.

Les tenants du positivisme et du transformisme se réclament de la morale naturaliste. Littré, comme Spencer, veulent expliquer la moralité par la physiologie. A l'origine, il n'y a que l'appétit, la recherche instinctive du plaisir. Peu à peu l'expérience, l'intérêt apprennent à l'homme à en user avec modération; l'instinct de la vie le pousse vers l'état social; l'égoïsme se perfectionne, se réfléchit sur autrui et devient de l'altruisme. M. Fouillée, appliquant l'évolutionnisme à la morale, espère que l'idée de justice et l'altruisme auront un jour définitivement raison des tendances égoïstes. Pra-

tiquons, dit-il, la morale du désintéressement et de l'espérance.

Les romanciers et les écrivains s'inspirent, selon leur tempérament, de ces diverses conceptions. Renan s'en tient au dilettantisme. Pour apaiser « le tourment de l'infini », Zola ne voit qu'une règle de vie, « le travail ». Flaubert n'avait-il pas écrit déjà que le travail était le meilleur moyen d'escamoter la vie? Alexandre Dumas fils, après Michelet, exalte l'amour, « la folie, la rage de l'amour ».

Comment se reconnaître entre tant de morales diverses et souvent contradictoires? Comment s'étonner que la notion de devoir s'affaiblisse de plus en plus dans les âmes et que le scepticisme fasse d'effrayants progrès? Le jour n'est pas loin où le peuple ne suivra plus d'autre règle que ses passions et ses appétits. « Je vois disparaître, écrivait le protestant Schérer, une grande partie de ce que l'humanité tenait jadis pour ses titres de noblesse; ce mouvement me paraît inévitable...; mais on croit trop facilement aujourd'hui que tout changement est une amélioration; on confond l'évolution et le progrès; mais le déclin, la sénilité, la mort même, c'est encore de l'évolution, et les sociétés n'échappent pas plus que les individus à la décadence. <sup>1</sup> »

## II

Sur le terrain politique, la guerre religieuse va aussi s'engager; elle dure depuis plus de trente ans et n'est pas près de finir. En 1875, l'Église de France arrive, si l'on peut ainsi dire, à un tournant difficile. Par suite de l'aveugle obstination du comte de Chambord, toute chance de restaurer la monarchie a complètement disparu. L'Assemblée nationale elle-même s'est vue contrainte de constituer la République. Le pays, épuisé par la guerre, fatigué de révolutions, sentant l'impuissance des partis monarchiques, se rallie au nouveau régime et, dans la plupart des élections, donne ses voix aux républicains. Que va faire le clergé?

1. Schérer, *La Crise de la morale*, journal *le Temps*, 4 et 6 septembre 1880.

On comprend que ses préférences pour la monarchie se soient affirmées tant qu'une restauration pouvait être espérée. Mais, quand le roi se dérobe, quand les monarchistes évincés du pouvoir vont devenir un parti d'opposition, convient-il de les suivre? Ne sera-ce pas exposer l'Église aux repréailles des vainqueurs? Pourquoi ne pas appuyer la constitution d'un parti modéré, nettement républicain et nettement conservateur? On trouverait facilement alors les éléments de ce parti. Dans quinze ans, en raison des passions trop excitées de part et d'autre, il sera trop tard. Au moins conviendrait-il, par une déclaration très nette et très loyale, de sortir de l'arène politique, de se tenir au-dessus des querelles électorales. Que de conflits eussent été évités si l'on avait pu agir de la sorte! Que de prétextes enlevés aux ennemis de l'Église.

Mais on ne songe guère à adopter de pareilles solutions. Qui eût osé, vers 1875, exhorter les prêtres à se rallier à la République eût été honni. On subira ce régime odieux, puisqu'on ne peut pas faire autrement, mais avec l'espoir de le renverser à la première occasion. Pendant de longues années, on attendra le sauveur qui ne vient jamais, on se repaîtra d'illusions chimériques et dangereuses.

A vrai dire, le parti républicain n'encourage guère le ralliement des catholiques. Sa rancune séculaire contre l'Église, exaspérée pendant le second Empire, n'a fait que s'accroître depuis 1870, en raison de l'attitude réactionnaire du clergé. Impatient du pouvoir, il a profité des dernières années pour s'organiser solidement. Il compte bien avoir la majorité dans la nouvelle Chambre et se prépare ardemment aux élections.

Il y a longtemps que le parti républicain fréquente la Franc-Maçonnerie; il s'y inféode de plus en plus. Cette secte internationale, qui a exercé une si profonde influence depuis un siècle et dont l'histoire est mal connue encore<sup>1</sup>, va de-

1. « Au XVIII<sup>e</sup> siècle, a dit avec raison le F. Malapert, Orateur du Suprême Conseil du rite écossais, la Franc-Maçonnerie était si répandue dans le monde, qu'on peut dire que rien ne s'est fait depuis cette époque sans son



venir en France, à partir surtout de 1873, un puissant facteur politique, la forteresse de la Libre Pensée, le camp retranché d'où sortiront toutes les attaques contre l'Église.

D'après Pachtler, la Franc-Maçonnerie compte dans le monde entier, vers 1874, 11.100 loges ayant plus d'un million de membres actifs<sup>1</sup>. On sait qu'il existe en France quatre groupes maçonniques : le Grand Orient, qui a sous son obédience en 1877, 261 loges formant 306 ateliers; le Suprême Conseil du rite Écossais; la Grande Loge symbolique Écossaise et le Rite de Misraïm qui possèdent une centaine de loges. On peut évaluer le nombre des francs-maçons actifs en France à 203.000, dont 15.000 pour Paris seulement<sup>2</sup>.

Le gouvernement du Grand Orient et des loges qui en dépendent est confié à un Conseil, composé de 33 membres élus par l'Assemblée générale des délégués des différentes loges. Ce Conseil constitue lui-même son bureau. Le président est, depuis quelques années, un pauvre vieillard tout à fait incapable d'exercer une action sérieuse, le F. Saint-Jean, docteur en médecine. Mais l'autorité réelle est exercée par le F. Cousin, vice-président du Conseil de l'Ordre, inspecteur principal des chemins de fer du Nord. Ce personnage, actif, intelligent, travaille de toutes ses forces à faire du Grand Orient une institution de combat, à dégager la Maçonnerie des enfantillages et des vieilleries. Vénérable de la Loge *la Clémentine Amitié*, une des plus importantes, le F. Cousin y a fait entrer successivement MM. Littré, J. Ferry et Vyrrou-

consentement. — Sur la Franc-Maçonnerie, voir Neut, *la Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, à l'aide de documents authentiques*, 2 vol. in-8°, Gand; *les Sociétés secrètes et la Société*, par M. Deschamps, ouvrage un peu diffus, mais très précieux, continué par Cl. Jannet, 3 vol., Paris, 1881; *La Franc-Maçonnerie sous la 3<sup>e</sup> République*, par Ad. Leroux, 2 vol., Letouzey; Collections du *Monde Maçonnique* et de la *Revue Maçonnique*.

1. Pachtler, *Der Gætzte der Humanität oder das Positive der Freimaurerei*, p. 555 à 632. Les membres actifs sont ceux qui paient les cotisations annuelles et fréquentent régulièrement les loges. Beaucoup plus considérable est le nombre des membres passifs, qui ont simplement été reçus francs-maçons.

2. Deschamps, I, p. LXXVII. « La dernière statistique du Grand Orient constate l'existence en France de 401 ateliers et de 203.400 maçons actifs. » *Les Droits de l'Homme*, 9 janvier 1876.

hoff. Avec lui, les membres les plus influents du Conseil de l'Ordre à cette époque sont MM. Andrieux, de Hérédia, Albert Joly, Massicault, etc.

Pour établir la pénétration profonde qui se fait de plus en plus entre la République et la Franc-Maçonnerie, il suffit de rappeler que tous les chefs du parti appartiennent aux loges; les uns se sont fait initiés avant la guerre, d'autres en ces dernières années. Nous citerons seulement quelques noms :

L. Gambetta, maçon dès avant 1869. — *Chaîne d'Union*, 1877, p. 17<sup>1</sup>.

Cazot, ancien Orateur de la Loge *l'Étoile des Cévennes*, Orient d'Alais.

J. Ferry, membre de la Loge *Alsace-Lorraine*, Orient de Paris; initié solennellement le 9 juillet 1875, dans la Loge *la Clémentine Amitié*.

Constans, affilié en 1857 à la Loge *les Cœurs Réunis*, à Toulouse; *Chaîne d'Union*, 1880, p. 236.

Tirard, ancien Vénérable de la Loge *l'École mutuelle*, Orient de Paris.

Brisson, Grand Orateur, en 1872, de la grande Loge Centrale (Rite Écossais).

E. Pelletan, Vénérable de la Loge *l'Avenir*, Orient de Paris, ancien membre du Conseil du Grand Orient.

Allain-Targé, initié le 20 mars 1869, à la Loge *le Réveil maçonnique*, Orient de Boulogne-sur-Seine.

Andrieux, Vénérable de la Loge *le Parfait Silence*, Orient de Lyon, membre du Conseil du Grand Orient.

Ém. Arago, initié le 10 avril 1870, à la Loge *le Réveil maçonnique*, Orient de Boulogne-sur-Seine.

Barodet, membre de la Loge *le Travail et la Persévérante Amitié*, Orient de Paris.

Paul Bert (Voir *Le Mot d'Ordre* du 22 février 1880).

Louis Blanc préside, le 4 mars 1879, le banquet de la Loge *la Bonne Foi*, Orient de Saint-Germain-en-Laye.

Ch. Boysset, de l'Orient de Chalon-sur-Saône, avant 1868.

1. Voir sur sa réception le chapitre I<sup>er</sup> de cet ouvrage, p. 40, note 3.

F. Carnot, initié en 1840 dans la Loge *les Amis Incorruptibles*, Orient de Paris.

Challemel-Lacour.

Clémenceau.

Crémieux, Grand-Maitre du Suprême Conseil du Rite Écos-sais.

Émile Deschanel, de la Loge *la Clémentine Amitié*.

Jules Favre.

Ch. Floquet, Vénérable en 1873 de la Loge *la Justice*, Orient de Paris.

Goblet, mentionné comme maçon dans le procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, 13 février 1883.

Victor Hugo.

F. Humbert, *Chaîne d'Union*, 1879, p. 469.

Laisant, Vénérable en 1870 de la Loge *la Libre Conscience*, Orient de Nantes.

Laurent Pichat, initié le 23 décembre 1876 à la Loge *la Clémentine Amitié*.

De Lanessan, Vénérable de la Loge *la Liberté de Conscience*, Grand Orient de France, 1881.

Lepère, *Chaîne d'Union*, 1880, p. 227.

Le Royer assiste comme maçon à l'inauguration d'un temple maçonnique à Lyon en 1868; *Chaîne d'Union*, 1877.

Litré, initié à *la Clémentine Amitié*, 9 juillet 1875.

Lockroy.

Henri Martin, *Chaîne d'Union*, année 1874, p. 37.

Jules Méline, affilié à la Loge *le Travail*, Orient de Remiremont; en 1869, Orateur de la Loge *l'École mutuelle*, Orient de Paris.

Alfred Naquet.

Raynal, membre de la Loge *Anglaise*, Orient de Bordeaux.

Rouvier, Orateur en 1869 de la Loge *Réforme*, Orient de Marseille.

Jules Simon, initié le 3 juillet 1870 dans la Loge *le Réveil maçonnique*, Orient de Boulogne-sur-Seine. Le 24 octobre 1878, a lieu à l'Hôtel Continental un « banquet maçonnique,

sous la présidence du T. ILL. Fr. Jules Simon, en l'honneur des Francs-Maçons étrangers ».

Il serait facile d'ajouter à cette liste<sup>1</sup> des centaines d'autres noms; mais la thèse que nous soutenons paraît suffisamment prouvée.

On a longtemps représenté la Franc-Maçonnerie comme une association de bienfaisance et de philanthropie; elle est plutôt une société d'appui mutuel, surtout en politique. Ses loges, établies dans la plupart des départements et dans toutes les villes importantes, se recrutent principalement parmi les bourgeois. Ceux-ci arrivent vite à se faire nommer maires ou conseillers municipaux; après quoi, ils constituent des Comités, surveillent l'administration et les fonctionnaires, préparent les élections régionales. Autant que possible, les loges ont, dans les principales bourgades, des affiliés, choisis de préférence dans les professions qui mettent en rapport avec le public, médecins, notaires, vétérinaires, marchands, instituteurs. A leur tour, ces affiliés forment dans les communes des associations variées, cercles, fanfares, orphéons, qu'ils dirigent, auxquelles ils donnent le mot d'ordre, sans que leurs membres fassent directement partie de la Maçonnerie. On comprend l'influence de ces organisations, qui existent surtout dans l'Est et le Sud-Est. Il en résulte qu'en certains départements un seul individu est le meneur incontesté de toutes les élections.

Parmi ces associations qui répondent aux tempéraments divers de leurs adhérents, *la Ligue de l'Enseignement* est la plus importante<sup>2</sup>. On sait qu'elle a été fondée en 1866 par Jean Macé, dans le but apparent de répandre l'instruction primaire, en réalité, pour combattre l'influence de l'Église.

1. Nous empruntons ces noms au tableau publié, sans aucune réclamation, par le journal *le Français*, 17 et 19 mai 1879. Le P. Deschamps a, dans son grand ouvrage (t. II, p. 446), contrôlé sérieusement ces indications. Plusieurs fois les journaux maçonniques ont nié que Grévy fût franc-maçon. Cependant *la Chaîne d'Union* de 1881, p. 220, parle d'un toast porté dans la Loge *la Constante Amitié* d'Arras à PILL. Fr. Grévy.

2. Voir *La Ligue de l'Enseignement, histoire, doctrine, œuvres, résultats et projets*, par M. de Moussac, Paris, 1880. — A. Dessoie, *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'Enseignement*.

Démasqué par les évêques<sup>1</sup>, Jean Macé ne dissimule pas longtemps. « L'œuvre de la Ligue, avoue-t-il, est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les loges<sup>2</sup>. » En 1872, au convent de Strasbourg, il porte le toast suivant : « A l'entrée de tous les maçons dans la Ligue ! C'est leur œuvre qui se fait là ! A l'entrée dans la maçonnerie de tous les ligueurs ! Là sont leurs soutiens naturels ! Là est une force qui décuplera leur action<sup>3</sup> ! » Vers la fin de 1877, la Ligue compte déjà 400 cercles locaux et plus de 60.000 adhérents. Ces cercles ont de bonne heure pris le nom de *Sociétés Républicaines d'Instruction*, car, déclare Jean Macé, « nous avons à faire non de la pédagogie, mais de la propagande républicaine ». La Ligue a en effet contribué puissamment à l'établissement de la République ; elle a préparé de longue main la campagne perfide engagée depuis par la Franc-Maçonnerie contre les écoles chrétiennes et contre l'Église.

La secte a naturellement à son service une presse très active. Quelques grands journaux de Paris s'adressent spécialement à la bourgeoisie, avec des nuances diverses d'anticléricalisme. *Le Temps*<sup>4</sup> est plus circonspect, plus modéré que *la République française*, où écrivent Gambetta, Challengel-Lacour, Paul Bert, Spuller, etc. La note antireligieuse est plus accentuée dans *le Siècle* et dans *le National* ; elle domine dans *le XIX<sup>e</sup> Siècle*, où Edmond About, Sarcey<sup>5</sup>, Liébert, Fouquier, vrais fils de Voltaire, multiplient contre

1. Voir le mandement de M<sup>r</sup> Dupont des Loges pour le carême de 1868, la brochure de M<sup>r</sup> Dupanloup, *Les alarmes de l'Épiscopat justifiées par les faits*, 1868 et le livre de l'abbé Klein sur M<sup>r</sup> Dupont des Loges, Paris, Poussielgue.

2. Extrait d'un des premiers *Bulletins de la Ligue*, cité par Deschamps, II, p. 472.

3. *Le Monde maçonnique*, octobre 1872, p. 305.

4. Ad. Hébrard, directeur du *Temps*, est membre de la loge *la Persévérante Amitié* depuis 1863. — Jourde, directeur du *Siècle*, est également franc-maçon, comme la plupart des directeurs de journaux républicains. (V. Deschamps, II, 454).

5. M. Edmond About, initié le 8 septembre 1872 dans la loge *Alsace-Lorraine*, devint Vénérable de cette loge ; sur l'initiation de Sarcey, voir *le Monde maçonnique*, janvier 1880, p. 99.

l'Église les sarcasmes et les épigrammes. Les feuilles d'avant-garde comme *la Marseillaise*, *le Mot d'Ordre*, *le Rappel*, *les Droits de l'Homme*, *la Lanterne* que Rochefort, récemment évadé de Nouméa, vient de faire revivre à Genève, manifestent une hostilité plus violente encore. Enfin, dans chaque département et presque dans chaque ville, une infinité de petits journaux reçoivent le mot d'ordre des loges et bataillent contre le cléricalisme.

Pourtant, à partir de 1871, il semble que le principal moyen de propagande maçonnique soit la brochure<sup>1</sup>. Vers 1875, les collections ne se comptent plus. Les principales s'intitulent la *Bibliothèque Démocratique*, la *Bibliothèque Franklin*, la *Bibliothèque ouvrière*, l'*Éducation populaire*, la *Bibliothèque de la Société d'Instruction Républicaine*, les *Leçons d'Instruction populaire*, la *Collection à cinq centimes*, le *Catéchisme du Peuple*, l'*École Mutuelle*, etc. Ces brochures sont accessibles à tous par leur petit format et leur bon marché. Aussi ont-elles un écoulement considérable. Au cours d'un procès intenté devant la Cour de Dijon, en 1874, contre l'auteur d'une de ces brochures<sup>2</sup>, il fut constaté qu'on en avait distribué 1500 en quelques jours. La même année, le libelle sur *la Confession* fut répandu, en moins de trois mois, à plus de trois cent mille exemplaires. « L'heure est venue, écrivait le Fr. Morin, l'un des principaux auteurs de cette triste propagande, l'heure est venue de nous dégager enfin des vieux langes sacerdotaux, et en même temps de briser les dernières chaînes des traditions monarchiques<sup>3</sup>. »

Car, il ne faut pas se le dissimuler, par cette active propagande la franc-maçonnerie se propose autre chose que la conquête du pouvoir. Elle n'entend pas être pour ses

1. Les conférences sont aussi un des moyens de propagande les plus usités dans les loges. Voici les titres des sujets traités dans les loges parisiennes, pendant l'hiver de 1879 : les mystères du confessionnal ; — des luttes du Catholicisme contre la science et la raison ; — de la séparation de l'Église et de l'État ; — étude sur les origines de la vie ; — l'État, l'Église et la femme ; — l'éducation démocratique ; — l'instruction populaire et l'ancien régime ; — étude sur l'ultramontanisme, etc.

2. Cette brochure avait pour titre *Jean Caboche*. Voir sur l'habile organisation de la propagande maçonnique, Deschamps, II, p. 438.

3. *La séparation de l'Église et de l'État*, par Morin, préface, p. 6.

adeptes un simple marchepied politique. Son but est religieux avant tout. Elle veut supplanter le catholicisme et prendre sa place; elle veut devenir, comme un de ses fidèles l'a appelée, « l'Église de la Révolution ». Ce but religieux échappe à beaucoup d'initiés, attirés dans les loges par esprit de parti ou par ambition. Il n'en est pas moins réel. Pour les francs-maçons, « le christianisme est une religion monstrueuse, bâtarde, répudiée par le bon sens, abrutissante et qu'il faut anéantir. C'est un fatras de fables, un édifice vermoulu et qui doit tomber pour faire place au temple maçonnique ». Ce sont là les expressions courantes dans les loges <sup>1</sup>. A l'époque où nous sommes, « le grand Architecte de l'Univers » lui-même est déjà fort contesté. « Le nom de Dieu est un mot vide de sens, » disent les ardents. « Il ne faut pas seulement nous placer au-dessus des différentes religions, mais au-dessus de toute croyance en un Dieu quelconque. Seuls les imbéciles parlent et rêvent encore d'un Dieu <sup>2</sup>. » On en viendra bientôt à dire : « Dieu, voilà l'ennemi <sup>3</sup>! »

Cependant comment le remplacer? Que mettre à la place de cette religion abhorrée? C'est là que l'embarras commence, car la franc-maçonnerie est surtout une école de haine et de destruction. Elle s'adapte habilement aux doctrines des diverses époques. Mystique et pleine de fantasmagories avec Saint-Martin et Cagliostro, au milieu de la société blasée du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est devenue allégorique et mythique au cours du XIX<sup>e</sup>. Aujourd'hui elle se simplifie et devient plus radicalement destructive, comme le positivisme dont elle adopte généralement les tendances <sup>4</sup>. Liberté, égalité, fra-

1. Neut, I, p. 142, cité par M<sup>re</sup> Dupanloup, *Étude sur la Franc-Maçonnerie*, p. 11.

2. Neut, II, p. 287, 223.

3. C'est le titre du premier volume de la *Collection antireligieuse*. Il paraît en 1882, et la *République maçonnique* du 9 avril le qualifie de « livre excellent comme fond et comme forme ».

4. Dans la loge la *Clémentine Amitié*, on célèbre l'anniversaire de l'initiation de Littré. « Croyez-le bien, déclare le F. Jules Ferry, ce n'est pas une fantaisie tardive qui l'a amené parmi vous, c'est qu'il y avait une affinité intime, secrète, entre la maçonnerie et le positivisme. » Discours prononcé le 5 août 1875; *Monde maçonnique*, août 1875.

ternité, solidarité, progrès, science, raison, tels sont les grands mots qui résonnent sans cesse au sein des loges et séduisent les simples. La Franc-Maçonnerie a adopté la morale indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'a en réalité ni morale, ni scrupules d'aucune sorte. S'il faut à tout prix lui trouver un dogme, nous dirons avec Pachtler : L'idée fondamentale de la Franc-Maçonnerie, c'est la déification de l'humanité, ou l'homme mis à la place de Dieu. La Franc-Maçonnerie proclame l'indépendance absolue de l'homme naturel, dans le domaine intellectuel, religieux et politique, et nie pour lui toute fin surnaturelle <sup>1</sup>.

Le 8 décembre 1869, pendant que Pie IX ouvrait solennellement le concile du Vatican, la secte, elle aussi, ouvrait à Naples un anti-concile, sous la présidence de Ricciardi. A cette assemblée prirent part 700 délégués des grandes loges d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. Le Fr. . . Andrieux y représentait la Maçonnerie lyonnaise. Une émeute populaire força le gouvernement italien à dissoudre l'Assemblée au bout de quelques jours. Elle eut le temps toutefois de voter par acclamation la résolution suivante :

« Les libres penseurs reconnaissent et proclament la liberté de conscience et la liberté d'examen. Ils considèrent la science comme l'unique base de toute croyance, et repoussent en conséquence tout dogme fondé sur une révélation quelconque. Ils réclament l'instruction à tous les degrés, gratuite, obligatoire, exclusivement laïque et maté-

1. « L'Humanité, voilà le seul vrai Dieu; elle a tous les droits, sans aucun devoir; car tel est le privilège nécessaire de la divinité.

« Le respect de l'Humanité, voilà le premier de tous les devoirs, celui qui comprend tous les autres.

« Le dévouement à l'Humanité, voilà la synthèse de toutes les vertus; c'est le sommet de la perfection.

« Le Père, le Fils et la Femme, voilà la seule vraie Trinité (le vrai *Credo* maçonnique a une crudité que n'admettent pas les profanes); et le mystère qui unit ces trois personnes ensemble est le seul mystère de la sainte Trinité qui ait une réalité pratique. La génération du fils par le père dans le sein de la femme, voilà le mystère de l'Incarnation; la perpétuelle réparation que le père, devenu vieux, trouve dans la jeunesse de son enfant, voilà le mystère de la véritable Rédemption. » Leroux, ex 33<sup>e</sup>, Souverain Grand Inspecteur Général, la *Franc-Maçonnerie sous la 3<sup>e</sup> République*, I, 115.

rialiste. En ce qui concerne la question philosophique et religieuse, considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité, considérant que la religion catholique est la plus complète et la plus terrible personnification de cette idée, que l'ensemble de ses dogmes est la négation même de la société, les libres penseurs assument l'obligation de travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, à son anéantissement par tous les moyens, y compris la force révolutionnaire<sup>1</sup>. »

Avec une intelligence, une méthode et une persévérance sataniques, la franc-maçonnerie va travailler à réaliser ce programme, et il faut reconnaître qu'en France son alliance intime avec le parti républicain, maître du pouvoir, lui donne des chances sérieuses de succès. Le souverain Pontife et les évêques voient le péril et le signalent avec énergie. « Quelqu'un d'entre vous, vénérables Frères, déclare Pie IX dans son Encyclique du 21 novembre 1873, pourra s'étonner peut-être que la guerre faite en notre siècle à l'Église catholique ait pris de si grandes proportions. Mais celui qui aura bien compris le caractère, les tendances, le but des sectes, qu'elles s'intitulent maçonniques ou qu'elles prennent un autre nom, et s'il les compare avec le caractère, la nature et le développement de cette lutte déclarée à l'Église presque sur toute la surface du globe, ne pourra révoquer en doute que la calamité présente ne doive être attribuée principalement, comme à sa cause, aux ruses et aux machinations de ces mêmes sectes. C'est d'elles que se compose la synagogue de Satan... Dévoilez surtout et attaquez l'erreur de ceux qui, trompeurs ou trompés, ne craignent pas d'affirmer que l'utilité sociale, le progrès, l'exercice d'une bienfaisance réciproque, sont le but unique que se proposent ces conventicules ténébreux. » De son côté, M<sup>sr</sup> Dupanloup publie en 1875 une éloquente *Étude sur la Franc-Maçonnerie*; il la dénonce comme « l'adversaire du Christianisme, et, dans ses profondeurs, son inconciliable ennemi ».

1. Deschamps, *Les Sociétés secrètes*, t. I, p. 114.

## III

Pour faire écho à ces grandes voix, M. de Mun, dans un discours prononcé au Havre le 15 janvier 1876, attaque vigoureusement la Franc-Maçonnerie et la Ligue de l'Enseignement. « Je vous déclare, dit-il, que dans ma conviction la Franc-Maçonnerie est un suprême effort de Satan contre Jésus-Christ. Je croirais manquer à mon devoir, si je laissais passer sans la saisir l'occasion de dénoncer un péril que je crois capital... Je le répète, c'est l'esprit du mal avec toutes ses astuces, mais aussi avec tous ses blasphèmes<sup>1</sup>. » Au moment où le jeune orateur catholique prononce ces paroles, la lutte vient de s'engager. On se trouve en pleine période électorale. L'Assemblée nationale s'est en effet séparée le 31 décembre 1875, et les élections doivent avoir lieu pour le Sénat le 30 janvier et pour la Chambre le 20 février.

Du côté des républicains, Gambetta dirige les opérations avec autant de prudence que d'ardeur. On touche enfin à ce port tant désiré, le pouvoir. « Les vœux du pays sont réalisés, écrit-il; la République est proclamée le gouvernement légal de la France, et le Sénat tant redouté se présente comme le gardien tutélaire du parti républicain... La citadelle nous appartient et nous y avons une garnison<sup>2</sup>. » Gambetta fait allusion à l'entente criminelle d'une dizaine de membres de l'extrême droite avec la gauche pour la nomination des inamovibles. Pendant cette campagne, la question religieuse domine toutes les autres. Dans les journaux, les discours, les proclamations, les attaques contre l'Église se multiplient. Aujourd'hui on affecte le mépris, on raille l'impuissance des catholiques. « Voilà six ans qu'ils s'agitent, dit *le National*, qu'ils se démènent, qu'ils vocifèrent, qu'ils pèlerinent et annoncent les miracles comme s'il en pleuvait. A

1. De Mun, *Discours, Questions sociales*, t. I, p. 168.

2. Lettre de Gambetta à M. R..., conseiller municipal de Cahors, 31 décembre 1875. (*République française*.)

quoi ont-ils abouti en fin de compte? » Le lendemain, on change d'antienne, on dénonce les envahissements du cléricalisme. C'est dans le *Rappel*, les *Droits de l'homme*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, la *Lanterne*, la *République française*, une explosion de colère contre les entreprises du parti ultramontain.

Cependant la grosse voix de Gambetta domine toutes les autres. On l'entend à Aix, à Lille, à Bordeaux, dans toutes les circonscriptions où il est candidat. Tout d'abord il excite la confiance des siens et annonce la victoire prochaine. « Cette glorieuse nation, la France, qui a inauguré dans le monde la libre pensée, qui a eu les XIII<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui est la nation initiatrice par excellence, qui est la nation libre et fière, qui est la patrie de Voltaire, cessera d'être considérée comme le dernier asile de l'esprit rétrograde et théocratique... Il faut que la prochaine assemblée, celle que vous allez nommer vous-mêmes le 20 février, se lève devant le monde et dise : Me voilà; je suis toujours la France du libre examen et de la libre pensée<sup>1</sup>! » Puis il trace le programme des revendications futures. En premier lieu chasser le clergé de la politique. « J'entends que l'Église reste l'Église, qu'elle ne descende jamais sur la place publique, qu'elle n'entre jamais dans le parlement, ni dans les conseils de l'État. J'entends que, résignée à poursuivre sa carrière de consolation purement spirituelle, elle se défende dans ce domaine et que jamais elle ne vienne semer la discorde dans les débats et les controverses politiques<sup>2</sup>. » Est-ce la séparation de l'Église et de l'État que Gambetta réclame ainsi? Non, répond l'inventeur de l'opportunisme. Les républicains les plus ardents la revendiquent dans leurs programmes. Ils font bien, mais ils devancent les temps. La question n'est pas mûre encore. Avant, il faut séparer l'Église de l'École; il faut réformer et laïciser l'éducation nationale, il faut abroger la loi dite de liberté d'enseignement supérieur. « On a obtenu contre nous une loi de division, une loi de

1. Discours de Gambetta à Lille, 7 février 1876. (*République française*.)

2. Discours de Gambetta à Bordeaux, 15 février.

recul, une loi de haine, une loi désorganisatrice, une loi d'anarchie morale pour la société française... Cette loi n'est pas française, elle est romaine... Je me propose de la faire abroger<sup>1</sup>. » Naturellement les lieutenants de Gambetta, Ferry, Floquet, Spuller, etc., parlent dans le même sens. A Paris, les clubs sont d'une violence qui rappelle la Commune. Peyrat réédite son cri fameux : « Le parti clérical, voilà l'ennemi<sup>2</sup>! » et Clémenceau, candidat à Montmartre, déclare : « Le clergé doit apprendre qu'il faut rendre à César tout ce qui est à César..., et que tout est à César<sup>3</sup>! »

Le parti conservateur est lui aussi entré en campagne, mais sans beaucoup d'entrain ni d'espérances. Ses divisions politiques déconcertent les électeurs et le placent dans un état de faiblesse incurable. Les catholiques n'ont point de programme déterminé. *L'Univers*<sup>4</sup> les engage à réclamer « la revision de la Constitution dans le sens monarchique, la garantie et le développement de la liberté d'enseignement supérieur, la réforme catholique de la législation civile du mariage ». En vérité, si un tel programme ne suffit point aux électeurs, ils seront bien difficiles. On propose à plusieurs évêques des sièges sénatoriaux; M<sup>sr</sup> Pie et M<sup>sr</sup> de La Tour d'Auvergne refusent; M<sup>sr</sup> de Bonnechose se présente dans l'Aude. « Je ne puis refuser, dit-il, une candidature offerte d'une manière si honorable. D'ailleurs j'y verrais une voie précieuse ouverte, pour défendre de nouveau et comme je l'ai fait en d'autres temps, les droits sacrés de la religion dans ses rapports avec l'État<sup>5</sup>. » Disons tout de suite que le cardinal obtint 73 voix à Carcassonne. Plus sagement la majorité des évêques se contente de réclamer les prières des fidèles. Leurs lettres pastorales sont dignes, mo-

1. Discours de Lille et de Bordeaux, février 1876.

2. Compte rendu de la réunion des délégués sénatoriaux de Paris, *Rappel*, 25 janvier 1876. « Ce qui est redoutable, c'est le parti clérical; voilà l'ennemi! (Vifs applaudissements.) Il l'a toujours été, et pour l'humiliation de la France, il l'est aujourd'hui plus peut-être qu'à aucune autre époque. »

3. Paroles prononcées à la réunion électorale de la rue Berthe, 18<sup>e</sup> arrondissement.

4. *Univers*, 1<sup>er</sup> janvier 1876.

5. Lettre du 11 janvier 1876.

dérées, empreintes de tristesse. Les plus ardents conseillent seulement de voter pour les candidats qui défendent l'Église. « Nous sommes plus attristés qu'inquiets, écrit M<sup>r</sup> Freppel, de ces programmes où les ennemis de la religion dévoilent leurs plans avec moins de confiance que d'audace. C'est le moment pour tous les catholiques d'être attentifs aux événements et de se tenir prêts pour la lutte. Autant faut-il montrer de sagesse pour ne provoquer aucune agression, autant devons-nous déployer d'énergie dans la défense <sup>1</sup>. » Seul l'évêque d'Annecy s'en prend au parti républicain et ses paroles, rigoureusement vraies d'ailleurs, déchainent quelques colères. « A considérer, dit-il, le mouvement duquel est née la République, qui ne voit ses affinités avec un parti ardent et audacieux, et ouvertement hostile à la religion? Ce parti, dont la République ne peut ou ne sait se détacher, est organisé et prêt à monter à l'assaut du pouvoir. N'est-ce pas pour nous un juste sujet d'alarmes et de terreurs?... Si vous votez pour de tels hommes, vous serez responsables des funestes conséquences de votre suffrage <sup>2</sup>... »

En quelques circonscriptions, là où se présentent les principaux catholiques, la lutte est plus vive et le clergé intervient résolument. Depuis plusieurs mois, M. de Mun a quitté l'armée avec le dessein de se consacrer entièrement à l'OEuvre des Cercles. Au début de la période électorale, les royalistes de Pontivy lui proposent d'être leur député. Estimant qu'au Parlement son action sera plus étendue, et qu'il y pourra défendre plus efficacement la cause religieuse, il accepte. Dès lors, cette élection passionne tout le monde. L. Veillot patronne ardemment M. de Mun et houspille ses concurrents, le D<sup>r</sup> Le Maguet, « tout au plus propre à former une décoction catholique libérale », et le bonapartiste abbé Cadoret, « ancien aumônier de la victoire navale <sup>3</sup> ». De leur côté, *le Siècle* et les journaux du même parti ne tarissent pas sur « *le Chevalier du Syllabus* » ; c'est

1. Lettre aux fidèles du diocèse, février 1876.

2. Mandement de M<sup>r</sup> Magnin sur les élections, 15 février 1876.

3. *Univers*, 30 janvier 1876.

ainsi qu'ils appellent M. de Mun, parce qu'en toutes rencontres il se réclame du *Syllabus*. Il déclare ouvertement qu'à la Chambre il défendra les droits supérieurs et imprescriptibles de l'Église, et il se met sous le patronage spécial de M<sup>r</sup> Pie : « Si je suis élu, lui écrit-il, ma première pensée sera d'aller chercher vos conseils et votre direction dont j'aurai plus besoin que jamais <sup>1</sup>. »

Sa proclamation a une allure vaillante et fière qui rappelle Montalembert. « La Révolution cherche aujourd'hui à couronner son œuvre de destruction, en portant les derniers coups à la religion de nos pères, et de toutes parts ceux qui parlent en son nom déclarent ouvertement la guerre au catholicisme. La lutte est désormais nettement engagée sur ce terrain, et la question religieuse domine de toute sa hauteur les questions politiques. L'heure est donc venue pour les catholiques de lever hardiment leur drapeau, de se grouper entre eux et de s'opposer résolument aux entreprises de leurs adversaires <sup>2</sup>. »

L. Veillot est dans l'enthousiasme. « Pour la première fois de ma vie, écrit-il, je me sens flatté et même honoré de faire partie du corps électoral... Mieux vaut la défaite sur un tel cheval qu'un succès obtenu en rampant... Dieu veut être effrontément servi, c'est-à-dire en conformité à ses lois <sup>3</sup>. » L'évêque de Vannes ferme sa porte à l'abbé Cadoret et engage ses prêtres à soutenir M. de Mun. « Vous parlez, vous écrivez, vous agissez en apôtre... Votre insuccès serait un malheur public. J'en rougirais pour mon pays <sup>4</sup>. » Sur quoi, le cardinal Guibert, sortant de son habituelle réserve, félicite hautement M<sup>r</sup> Bécél : « Ce que vous venez de faire est approuvé de tous les gens de bien <sup>5</sup>. » Il n'y a pas jusqu'à ces pauvres catholiques libéraux, que pourtant

1. Lettre du 9 février 1876, citée par M<sup>r</sup> Bannard.

2. Proclamation aux électeurs de Pontivy, 13 février 1876. M. de Mun accepte aussi formellement le programme de l'extrême droite que lui impose, dans une réunion électorale, le délégué de M. le comte de Chambord, M. de Lambilly.

3. Lettre de Louis Veillot à M. de Mun, 14 février 1876.

4. Lettre de M<sup>r</sup> Bécél à M. de Mun, 15 février 1876.

5. Lettre du cardinal Guibert à M<sup>r</sup> Bécél, 1<sup>er</sup> mars 1876.

M. de Mun ne ménage guère <sup>1</sup>, qui ne fassent des vœux pour son succès.

Enfin le jour des élections arrive. Le 30 janvier, une centaine de républicains parviennent à entrer au Sénat. M. Buffet, président du Conseil, échoue dans les Vosges. Malgré tout, une majorité de trois ou quatre voix, faible rempart, maintiendra dans la haute assemblée la liberté religieuse. Mais le 20 février, aux élections pour la Chambre, quelle déception! 150 radicaux, 160 républicains passent au premier tour, contre 110 monarchistes de diverses nuances. M. de Mun lui-même est en ballottage à Pontivy. Quinze jours après, la déroute s'accroît. Le parti républicain aura à la Chambre plus de 360 voix contre 130. Avec quelque exagération Louis Veullot écrit : « On croyait que la marée monterait de quelques mètres, c'est par toises qu'il faut compter... Nous ne voulons point cacher que cela s'est beaucoup fait pour anéantir les cléricaux... Ces élections sont la continuation du massacre des otages, et plus encore la revanche des pèlerinages <sup>2</sup>. » Cependant, comme M. de Mun a été élu au ballottage <sup>3</sup>, et M. Buffet battu une seconde fois, les intransigeants semblent disposés à se consoler. « Voilà M. Buffet, catholique libéral et ministre, écrit l'*Univers* <sup>4</sup>, bien autrement battu que les ultramontains les plus éloignés du portefeuille! *Et nunc reges intelligite!* » De leur côté, les radicaux triomphent. Le journal de Gambetta, la *République française*, reconnaît que les élections ont eu un caractère exclusivement antireligieux; elles n'ont été, à l'entendre, « qu'une simple querelle de laïques à cléricaux <sup>5</sup> ».

1. N'a-t-il pas tort par exemple de dire : « Le libéralisme a fait aujourd'hui ses preuves, et quel que soit le masque qu'il ait revêtu, il est resté frappé d'impuissance. » En se réclamant du principe de liberté, les libéraux, dont M. de Mun parle avec tant de dédain, ont conquis aux catholiques la liberté d'enseignement secondaire en 1850 et supérieur en 1875. Nous compterons les grandes victoires que remportera M. de Mun au nom de ses principes intransigeants.

2. *Univers*, 22 février 1876.

3. M. de Mun fut élu en ballottage par 10.725 voix contre 8.784 à l'abbé Cadoret.

4. *Univers*, 25 février 1876.

5. *République française*, 2 mars 1876.

## IV

Les nouvelles Chambres se réunissent le 9 mars et s'occupent de constituer leurs bureaux. Le même jour, M. Buffet ayant abandonné le pouvoir, est remplacé par M. Dufaure. Le 10 mars, ont lieu, dans la chapelle du château de Versailles, les prières ordinaires de rentrée : le maréchal y assiste, entouré de ses ministres et des officiers de sa maison. Dans sa déclaration aux Chambres, M. Dufaure prononce ces paroles : « La République a besoin, plus que toute autre forme de gouvernement, de s'appuyer sur les saintes lois de la religion, de la morale et de la famille. » En dépit de cette belle phrase, les catholiques sont inquiets et ont raison de l'être. Au cours de cette première session législative, trois campagnes vont s'engager contre eux. Il importe de raconter avec quelques détails ces premiers engagements, où éclatent d'une manière saisissante la haine et l'injustice des ennemis de l'Église.

Le parti républicain revenait des élections victorieux, mais plein de rancunes et de colères. La vérification des pouvoirs des députés lui offrait l'occasion de satisfaire ses mauvais sentiments. Il s'empessa de la saisir et s'acharna contre les élections de la droite. Il voulait de la sorte intimider le corps électoral et affaiblir les conservateurs. Dix-huit invalidations furent ainsi prononcées. Deux d'entre elles atteignirent spécialement les catholiques, celles de M. de Mun et de M. Chesnelong.

M. de Mun a obtenu en ballottage 1977 voix de majorité sur son concurrent l'abbé Cadoret. La sous-commission, chargée d'examiner le dossier électoral, n'a pu relever contre la sincérité du vote aucun fait sérieux; elle conclut donc à la validation. A cette nouvelle, grand émoi dans le septième bureau, où dominant MM. Brisson et Lockroy, anticléricaux farouches. On dessaisit la sous-commission; mais on a beau tourner et retourner l'élection, pas un acte ne saurait justifier déceimment une invalidation. On décide alors de



demander à la Chambre une enquête. M. de Mun est un clérical des plus militants; il a osé récemment attaquer la Maçonnerie et proclamer le *Syllabus*; il a obtenu l'appui énergique des prêtres bretons. C'en est assez. L'enquête portera sur l'ingérence électorale du clergé; si cette enquête ne réussit pas, elle agitera du moins le Morbihan, et donnera l'occasion de soulever devant la Chambre la question des rapports de l'Église et de l'État.

C'est pourquoi, dans la séance du 28 mars 1876, M. Brisson, chargé du rapport, insista pour une enquête. M. de Mun répondit le lendemain. Ce fut son début à la tribune, et ce début révéla un orateur. Dès les premiers mots il séduisit la Chambre par sa voix chaude et vibrante, son geste sobre et énergique, « son maintien aisé, élégant et correct ». Ces dernières expressions sont de *la République française* qui ajoute : « Il faut rendre justice à M. de Mun. Il n'a rien dissimulé du caractère tout spécial de sa candidature. Il est le candidat catholique par excellence. Il ne connaît que l'Église, ses enseignements, ses visées. Il est son élève, il sera son champion. »

En effet, après avoir surabondamment prouvé que le clergé breton n'était jamais sorti de la plus stricte légalité dans l'intervention qu'on lui reprochait, l'orateur ajouta : « A quoi bon une enquête? L'enquête est toute faite... Oui, j'ai été hautement patronné par M<sup>sr</sup> l'évêque de Vannes; oui, ... on a mis tout en œuvre, tous les moyens permis, pour me faire réussir, ... parce que je me présentais, dans ce pays fermement chrétien, comme candidat catholique, ... parce que je m'annonçais comme résolu à prendre en toutes circonstances la défense de la religion menacée... Pendant toute la lutte électorale, n'a-t-on point poussé d'un bout de la France à l'autre le cri de guerre contre les catholiques? Hé bien, le défi a été entendu et les catholiques ont relevé le gant. Voilà le sens de mon élection, voilà ce que l'enquête vous révélera. Vous cherchez une conspiration, vous ne la trouverez pas. (*Rumeurs à gauche.*) Mais vous trouverez partout les catholiques fermement unis entre eux par la foi qui leur est commune, pour s'opposer de toutes leurs forces à l'avè-

nement de cette libre pensée que vous proclamez déjà <sup>1</sup>. » Après deux discours opposés de MM. Brisson et Keller, Gambetta prit la parole. Avec plus d'habileté que de franchise, il nia que la religion fût attaquée; il fit en termes courtois l'éloge de M. de Mun. « A coup sûr je ne demande pas mieux que de saluer l'entrée dans une assemblée française d'un homme qui jouerait dans cette assemblée le rôle que Montalembert a rempli et joué dans des assemblées plus monarchiques, plus religieuses... Ce n'est pas moi qui voudrais écarter de l'arène politique un champion qui s'annonce sous de telles couleurs et avec de telles preuves de talent. » Néanmoins il réclamait une enquête : « Nous vous demandons s'il n'est pas opportun, en présence d'une action excessive et déréglée, que la Chambre ordonne des recherches sur les faits flagrants qui lui ont été révélés, et prenne des mesures pour qu'à l'avenir la chaire ne soit pas un instrument de pression électorale <sup>2</sup>. »

La Chambre vota l'enquête par 307 voix contre 169 et MM. Bethmont, Le Pomelec, Tiersot et Turquet furent chargés d'y procéder. Pendant trois mois ils parcoururent l'arrondissement de Pontivy, citant devant eux, sans admettre aucun débat contradictoire, les témoins que leur désignaient les adversaires de M. de Mun. Quand ils se crurent suffisamment armés, ils rentrèrent à Paris et nommèrent deux rapporteurs, MM. Turquet et Guichard. Le premier eut mission de résumer les faits de l'enquête électorale; il reprit, en les exagérant, les accusations de M. Brisson contre le clergé breton et conclut à l'invalidation. Quant à M. Guichard, son rapport fut une étude tendancieuse sur les rapports de l'Église et de l'État, une compilation de toutes les maximes de l'ancien gallicanisme, de toutes les attaques dirigées depuis un demi-siècle contre le catholicisme, les congrégations religieuses et les Jésuites.

Ces rapports vinrent en discussion le 13 juillet 1876. M. de Mun défendit de nouveau son élection, prit l'un après l'autre

1. De Mun, *Discours politiques*, I, p. 25.

2. *Journal officiel* du 25 mars 1876.

les faits de pression cléricale qu'on lui objectait, montra le côté puéril et ridicule de tous ces racontars. Sa logique, son habileté, son éloquence furent inutiles; le parti des républicains était pris; ils invalidèrent l'élection par 297 voix contre 141. Aussitôt un comité se forma, une souscription s'ouvrit le 26 juillet, sous le nom d'*Union Catholique Électorale*. « Nous nous inscrivons d'avance pour la somme qu'on nous demandera, écrivait Louis Veillot, en disant ce qu'une pauvre femme irlandaise disait à son mari, menacé par un brutal ennemi d'O'Connell : Souviens-toi de ton âme et de la liberté ! »

La lutte fut chaude à Pontivy. « Catholiques, dit M. de Mun, on a cassé mon élection en haine de notre foi commune. Levez-vous pour protester de votre amour pour elle! Bretons, on a mis en doute la sincérité de vos suffrages. Levez-vous tous pour affirmer la liberté de vos consciences! On vous a dit que vous alliez au vote comme une troupe d'enfants ou comme une bande de moutons. Faites voir que vous êtes des hommes, et de cette race que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux! » En dépit de la pression exercée sur les électeurs par l'administration républicaine, M. de Mun fut réélu par 9.790 voix contre 9.415 à M. le Maguet. On n'osa pas l'invalidier une seconde fois.

A Orthez, malgré ses longs services, la droiture de son caractère, son éloquence, M. Chesnelong n'avait obtenu que neuf voix de majorité. Bon nombre de ses électeurs s'étaient laissé persuader qu'il poussait à la guerre contre l'Italie pour rétablir le Pape. L'occasion parut bonne aux sectaires de la Chambre de se débarrasser d'un redoutable adversaire. On eut vite fait de tirer de l'élection la plus loyale, la plus correcte, la preuve des machinations et empiètements du clergé. Comme M. de Mun, M. Chesnelong réfuta victorieusement ses accusateurs. Il n'en fut pas moins invalidé, le 7 avril 1876, par 268 voix contre 207. « La pression du clergé peut justifier tout, écrivait à ce propos L. Veillot, et comme il n'y aura jamais de pression du clergé en faveur

1. *Univers*, 15 juillet 1876.

d'un malhonnête homme, on ne pourra jamais reprocher ce crime nouveau à ceux que la majorité ne juge pas essentiel de proscrire. » Combattu avec acharnement, M. Chesnelong ne fut pas réélu député d'Orthez<sup>1</sup>; mais la Chambre haute s'honora grandement, quelques mois plus tard, en le nommant sénateur inamovible, ainsi que M. Buffet<sup>2</sup>.

## V

La cause catholique avait besoin de ses meilleurs défenseurs. Une campagne, plus sérieuse que celle des invalidations, allait s'engager. On n'a pas oublié les menaces de Gambetta contre la loi qui libérait l'enseignement supérieur. A peine réunis, les radicaux veulent commencer l'attaque. Vainement, dans les couloirs de la Chambre, les ministres essaient de les calmer : En vérité, disent-ils, les Universités catholiques ne méritent pas d'exciter tant d'inquiétudes; elles ont à peine quelques semaines d'existence; elles ont péniblement recruté un personnel médiocre et sans prestige et un fort petit nombre d'élèves. N'importe; il ne faut pas les laisser se fortifier. Et M. Dufaure est contraint, dans la déclaration ministérielle, de promettre une révision prochaine de la loi, en ce qui concerne la collation des grades (15 mars 1876). « Ce n'est pas sur des paroles, insiste *le Rappel*, que nous pourrions approuver ou condamner les dépositaires du pouvoir : nous attendons des actes. » *Le XIX<sup>e</sup> Siècle* et *la République française* parlent dans le même sens.

Le gouvernement cède à ces injonctions; il croit devoir donner un gage aux passions qui s'agitent contre l'Église. Dès le 24 mars, M. Waddington, ministre de l'Instruction publique, dépose un projet qui supprime les articles 13 et 14 de la loi sur l'enseignement supérieur, c'est-à-dire enlève aux Universités catholiques la collation des grades et les jurys mixtes. « Si récente que soit la décision de l'Assemblée nationale, dit le ministre, nous croyons devoir soumettre

1. Il obtint 8.883 voix, et son concurrent républicain, M. Vignancour, en eut 8.998.

2. M. Buffet fut nommé le 18 juin, et M. Chesnelong le 15 novembre.

de nouveau à l'examen des pouvoirs législatifs une question qui n'a pas cessé de préoccuper les esprits les plus clairvoyants et qui a laissé des doutes sérieux et des appréhensions légitimes. » Cependant, il importe de faire vite et de promulguer la nouvelle loi, avant que les jurys mixtes n'aient fonctionné. Le 31 mars, une commission, tout entière favorable au projet, est nommée par la Chambre. M. Spuller, chargé du rapport, le dépose le 27 mai, et le 1<sup>er</sup> juin la discussion commence.

Elle se prolonge jusqu'au 7 juin. Bien qu'ils ne doutent point de leur défaite, les catholiques se défendent avec énergie. Successivement MM. Paul de Cassagnac, de la Bassetièrre, de Castellane parlent contre le projet. Dans un discours, où il retrouve son brillant succès du début, M. de Mun oppose au prétendu droit de l'État les droits supérieurs de Dieu et de l'Église. Mais l'intervention de M. Keller domine davantage le débat et mérite qu'on s'y arrête. Rarement l'éloquent député de Belfort a parlé avec autant d'à propos et d'autorité. Les orateurs de la gauche qui ont jusque-là soutenu le projet ministériel, MM. Pascal Duprat, Spuller et Waddington, sont venus tour à tour protester de leur sincère libéralisme et de leur respect pour la religion. A peine M. Spuller a-t-il laissé entrevoir en terminant son discours la tactique qu'entendent suivre les ennemis de l'Église : « Nous voterons la réforme qui nous est demandée, a-t-il dit, parce qu'elle est simple, parce qu'elle est juste, parce qu'elle porte uniquement sur un seul point, *parce qu'elle est conforme à la politique que nous voulons suivre, parce que nous voulons aller lentement mais sûrement*<sup>1</sup>. »

Dans sa réponse, M. Keller démasque hardiment le caractère du projet. Qu'on ne parle, dit-il, ni de niveau des études, ni des droits de l'État que le jury mixte ne menace nullement. Il s'agit du complot ourdi depuis longtemps contre l'Église et qui s'est manifesté si bruyamment au cours des dernières élections. Et l'orateur recherche l'origine et le but de cette passion anticléricale. « Son but, pour tous

ceux qui ont la force d'être logiques et le courage d'être sincères, c'est la destruction du catholicisme ou du moins son changement au point de le rendre entièrement méconnaissable. » Quels griefs invoque-t-on contre nous? C'est que nous vivons, c'est que nous menaçons la liberté. Après avoir fait justice de ces accusations, M. Keller ajoute : « Cette passion antireligieuse n'aurait pas dû survivre à la guerre... Nous n'aurions plus dû avoir tous qu'une même pensée, c'était de nous unir pour relever notre pays... Et pourtant l'Église, dans sa doctrine et dans son passé, n'avait rien qui fût en contradiction avec la forme républicaine. (*Ah! Ah! à gauche.*) C'est elle qui jadis couvrit l'Europe de communes et de républiques florissantes. Elle a vécu libre et heureuse en Suisse, aux États-Unis et en France même... Partout et toujours les catholiques ont défendu les principes de la véritable liberté, et les principes de la véritable autorité, sans laquelle il n'y a point de liberté... Voici ce que répondit le cardinal Manning à quelques Anglais pris aussi de la peur de la domination cléricale : « Nous voudrions sans doute que « tout le monde crût pleinement à la vérité, mais une foi « imposée est une hypocrisie haïssable devant Dieu et devant « les hommes... C'est par la conviction de la raison et par la « persuasion de la volonté que l'unité de foi s'est établie « parmi les nations... Si les catholiques arrivaient demain au « pouvoir en Angleterre, pas une seule loi pénale ne serait « proposée, pas l'ombre de contrainte ne serait exercée sur la « foi des autres... Nous ne fermerions pas une de leurs églises, pas un collège, pas une école. Ils auraient la même liberté dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité... » En terminant, M. Keller supplie les ministres de s'opposer au torrent révolutionnaire qui finirait par entraîner la France aux abîmes. « Dans la loi dont il s'agit en ce moment, vous ne voyez qu'une concession sans importance... Mais prenez garde... L'holocauste de la loi du 12 juillet 1875 ne fera que rendre la passion anticléricale plus exigeante et plus impérieuse<sup>1</sup>. »

1. *Journal officiel*, juin 1876

1. *Journal officiel*, juin 1876.

J. Ferry répond à M. Keller. A travers son discours, habile d'ailleurs et très étudié, on sent la haine qui anime contre l'Église le nouvel adepte des loges. « L'honorable M. Keller nous demande comment, unis dans le malheur, unis dans la lutte, nous nous sommes retrouvés le lendemain si divisés qu'il serait possible de dire qu'il n'y a plus une seule France, mais deux Frances ennemies... C'est qu'à la veille même de nos désastres, le catholicisme s'est transformé, est devenu une autocratie intellectuelle menaçante, a déclaré la guerre, non seulement aux principes de 1789, mais encore à toutes nos traditions françaises, aux vieilles lois qui règlent depuis des siècles les rapports de l'Église et de l'État, à nos plus chères libertés modernes... » Et l'orateur, à l'appui de cette thèse, invoque le *Syllabus*, l'Encyclique *Quantà Curâ* et le Concile du Vatican; il cite avec complaisance des paroles excessives empruntées à Louis Veillot, au P. d'Alzon, au P. Marquigny, aux ultramontains les plus intransigeants; il en conclut que la société civile est réellement attaquée, menacée et que le projet ministériel n'est qu'un acte insuffisant de légitime défense. A la suite de cette discussion, le 9 juin, le projet Waddington est adopté par 357 voix contre 128.

Les catholiques, on le pense bien, n'ont pas attendu ces débats pour s'émeouvoir. Leur inquiétude se traduit par les pétitions que, de tous les points du pays, ils envoient aux Chambres en faveur de la liberté. L'*Univers* et les autres organes religieux activent de leur mieux ces pétitions, qui dépassent 126.000 au commencement de juillet. De leur côté les évêques, fondateurs des Universités catholiques, ne manquent point de protester. M<sup>sr</sup> Dupanloup donne le signal et tous les autres le suivent. Réunis à Paris, à Lille, à Angers, à Toulouse, ils adressent au Sénat un suprême appel. Nous ne citerons que cette phrase des évêques de l'Ouest : « Au nom de la religion, dont les intérêts sont gravement engagés dans l'éducation de la jeunesse, au nom du respect que mérite la loi, au nom de droits qui ne laissent pas d'être acquis, lors même qu'ils n'ont pas encore été exercés de fait, au nom des établissements déjà fondés sur la foi d'une assemblée souveraine... au nom de la justice, de

l'équité et de l'honneur, les évêques soussignés vous prient instamment, Messieurs les Sénateurs, de maintenir dans son intégrité la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>. »

C'est en effet sur le Sénat que repose le dernier espoir des catholiques. Une faible majorité de quelques voix y semble acquise encore à la liberté religieuse. Le 22 juin, est nommée la commission qui doit examiner le projet Waddington : six membres sur neuf s'y déclarent hostiles. M. Paris, chargé du rapport, conclut ainsi : « Le Sénat n'oubliera pas qu'il y a certaines matières au sujet desquelles on ne fait pas impunément la part du feu, qu'une première concession n'a d'autre effet que d'encourager ceux à qui elle a été faite à en réclamer une autre. Il ne voudra pas sacrifier à un courant d'opinion passagère, créé dans un tout autre but que de résoudre un problème d'enseignement, deux des articles les plus importants de la loi du 12 juillet 1875, jeter le trouble dans les consciences, blesser profondément et décourager tous ceux qui, poussés par les mobiles les plus nobles, l'amour de la science, le dévouement à la jeunesse, la conservation des croyances, ont concouru à établir en France la liberté de l'enseignement supérieur<sup>2</sup>. »

La discussion publique s'ouvre le 18 juillet; les principaux orateurs du Sénat y prennent part. M. Challemel-Lacour ouvre le feu; il réédite, sous une forme plus littéraire et plus mordante, le discours de J. Ferry à la Chambre. Son but est de prouver que l'État doit prendre ses précautions contre l'Église, parce que l'Église réprouve la liberté et vise à la domination universelle. Comme il a surtout en face de lui, pour défendre la loi du 12 juillet, les catholiques libéraux, Dupanloup, de Broglie, Buffet, de Meaux, etc., il les accable de ses railleries cruelles : Que venez-vous, leur dit-il, parler ici de liberté, de droit commun, de respect des institutions?... Mais vous êtes désavoués! Votre esprit de transaction est traité à Rome de complaisance coupable,

1. Lettre des évêques fondateurs de l'Université d'Angers à MM. les Sénateurs, *Univers*, 16 juin 1876.

2. *Journal officiel*, 18 juillet 1876, page 5155.

de faiblesse irrémédiable! Voilà vingt ans qu'on prépare votre condamnation! Elle est aujourd'hui partout, dans les conciles, dans les livres orthodoxes, dans tout ce qui nous arrive de Rome. » Et s'adressant à M<sup>sr</sup> Dupanloup lui-même : « Elle est jusque dans la lettre que le Pape vous écrivait l'an dernier, au sujet de la liberté de l'Enseignement supérieur. Pie IX n'admet point cette liberté. « Quoiqu'il répugne, dit-il, aux éternelles lois de la justice et même de la saine raison, de mettre sur le même rang le vrai et le faux, et d'accorder à l'un et à l'autre des droits pareils, cependant, comme l'iniquité des temps a transféré à l'erreur un droit qui de sa nature n'appartient qu'à la vérité, et que, sous le nom assez inconvenant de liberté, elle lui confère le pouvoir d'ensemencer à son gré, de répandre et d'enseigner des théories mensongères, nous estimons, vénérable Frère, que vos efforts, pour tirer du poison communiqué à la société civile un antidote, ont été tout à fait habiles et opportuns<sup>1</sup>. »

« Quant aux prétentions de l'Église sur l'enseignement, sur tout l'enseignement, elles ne sont un mystère pour personne, elles ne se dissimulent pas et s'étalent au grand jour. » Et M. Challemeil-Lacour, entre bien d'autres textes, cite ces paroles du P. Marquigny : « Le régime parfait de l'instruction publique, le régime qui répondrait à l'état normal de la société, ce serait que l'Église possédât seule, en fait comme en droit, la direction de tout l'enseignement et à tous ses degrés; ce serait que la surveillance universelle des écoles primaires, secondaires ou supérieures fût confiée à l'Église, de façon que le dogme et la morale n'eussent rien à souffrir nulle part, ni dans l'enseignement de la religion, ni dans l'enseignement des sciences profanes<sup>2</sup>. » Challemeil-Lacour conclut naturellement que l'État doit combattre ces tendances et revendiquer ses droits imprescriptibles.

1. Lettre de Pie IX à M<sup>sr</sup> Dupanloup, pour le féliciter de la part qu'il a prise dans la loi du 12 juillet 1875.

2. P. Marquigny, *Études religieuses*, livraison de mars 1874.

M<sup>sr</sup> Dupanloup relève le gant qu'on lui jette, mais c'est avec une douleur profonde qu'il monte à la tribune; il souffre plus qu'on ne saurait l'exprimer de voir remettre en question cette liberté si laborieusement conquise; il souffre davantage encore qu'on ait pu, avec quelque apparence de raison, jeter dans le débat et lui opposer les paroles pontificales. Mais la discipline et le respect clouent ses lèvres : *Foris pugnae, intus timores!* répète-t-il souvent. A la tribune, il écarte dédaigneusement les accusations de Challemeil-Lacour, affirme une fois de plus que les catholiques doivent défendre et aimer les libertés modernes, et s'attaque au projet ministériel, auquel il reproche de ne pas tenir compte du respect dû à la loi et de s'être produit sous l'influence des passions politiques et révolutionnaires. En terminant, le vieil évêque fait un appel touchant à la paix et à la conciliation.

« Oh! Messieurs, nous avons semé sur le sol de la patrie le vent de l'impiété, et nous avons recueilli les tempêtes. Quatre-vingts ans d'agitations et de tourmentes permettent de dire que la liberté d'un grand peuple fleurit mal au souffle de l'irrégion et parmi les orages révolutionnaires. Au lieu des inimitiés qui s'éternisent, faisons quelque chose de meilleur, de pacifique, d'heureux, de grand. Essayons enfin de nous aider les uns les autres. Par une grande loi d'éducation, faite et maintenue dans ses inspirations et ses pensées, nous élèverons quelque chose de durable, et par là nous travaillerons pour le présent et pour l'avenir; nous serons peut-être venus à bout, après tant de labeurs et de sueurs, d'élever un de ces édifices que respecte le temps et qui sont dignes d'abriter, dans la sérénité et la lumière, les générations futures<sup>1</sup>. »

Mais MM. Waddington, Dufaure et J. Simon s'efforcent de rassurer le Sénat, d'établir que le projet ministériel ne blesse en rien la conscience et les droits des catholiques. « Ah! si ces droits étaient menacés, s'écrie Jules Simon, je ne laisserais

1. *Journal officiel* du 20 juillet 1876, p. 5346.

à personne l'honneur de les défendre ! » Comment va se terminer ce débat ? L'issue en est incertaine. C'est alors que le duc de Broglie intervient, et, par un discours d'une haute

1. Il faut citer cette déclaration habile et éloquente de J. Simon. Les événements prouveront d'ailleurs son absolue sincérité : « Je vois dans la religion deux choses, je vois un dogme et je vois en même temps une prière ou une formule de prières.

« Comme dogme, je ne me permets pas, vous l'entendez bien, de le juger, de le discuter, ni de dire ce que je peux penser de sa vérité ou de sa fausseté ; mais je dis, en homme qui a passé sa vie à s'occuper des questions métaphysiques, je dis que le dogme chrétien, le dogme catholique est tout ce qu'il y a au monde de plus admirable au point de vue de la force métaphysique. (*Très bien ! Très bien !*) C'est une doctrine magnifique, dans laquelle quelques-uns des plus grands esprits du monde ont trouvé apaisement pour leurs doutes et satisfaction pour leur conscience. Et ceux qui en parlent avec légèreté, permettez-moi de le dire, méritent d'être traités avec la légèreté qu'ils ont le tort d'employer, quand il s'agit d'une chose sainte et auguste. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

« Non seulement je parle ainsi de cette religion... Et tenez, Messieurs, hier on citait à cette tribune saint Thomas, et certainement plusieurs d'entre vous ont lu, je ne dis pas la *Somme*, mais les *Commentaires de la métaphysique d'Aristote*. Je la cite, parce que j'ai passé plusieurs années de ma vie à l'étudier. Eh bien ! saint Thomas, luttant contre Aristote sur ce point, est aussi fort que lui. On n'en peut pas dire autant de quelque homme que ce soit, et c'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire.

« Les hommes de cette force abondent dans le catholicisme, et il faut toujours parler avec respect de quelque chose qui est si puissant et si fort.

« Ce n'est pas tout.

« Je disais : J'y vois aussi une forme de la prière. Oui, Messieurs, en même temps que j'y vois une métaphysique profonde, j'y vois, comment dirai-je ? une poésie magnifique et admirable. Nous sommes à présent quelques-uns d'entre nous des vieillards, et nous avons remué, secoué beaucoup d'idées ; et peut-être sommes-nous arrivés à regarder comme une preuve de notre force la parfaite indépendance de notre esprit.

« Moi, je suis du nombre ; mais, allons-nous oublier que nous avons été portés et bercés par toute cette poésie et cette magnificence du catholicisme, et pouvons-nous séparer son souvenir des souvenirs de notre berceau et des plus chers souvenirs de notre famille ? (*Très bien ! Très bien ! sur un grand nombre de bancs.*)

« Si je parle ainsi, Messieurs, et je le fais avec l'approbation de mes amis, c'est parce que je voudrais, pardonnez-moi le mot, vous guérir de la pensée qu'il y a des ennemis de la religion devant vous ; en tout cas, ce n'est pas moi, — et de même que je disais tout à l'heure : si jamais la liberté de l'enseignement était menacée, je demanderais l'honneur de la défendre, — je dis aussi : si l'on faisait des lois qui fussent contraires à la liberté et aux droits légitimes de la religion catholique, — c'est une hypothèse que je fais et qui sans doute ne se réalisera pas, — je ne laisserais à qui que ce soit, non, pas au catholique le plus fervent, l'honneur de venir la défendre. » *Journal officiel*, 20 juillet 1876, page 5349.

portée politique, assure la victoire de la droite. La question a déjà été traitée sous toutes ses faces ; il trouve cependant moyen de la rajeunir. « Ou je ne comprends absolument pas le rôle du Sénat dans les institutions nouvelles, dit-il, ou je crois qu'il a été institué précisément pour empêcher, qu'à propos d'un renouvellement électoral qui peut être passager, — amenant dans la chambre populaire une majorité qui peut être elle-même, sur un point particulier, l'expression d'une opinion accidentelle, — on bouleverse les lois existantes, et on balaye d'un seul coup les intérêts, les droits, les espérances qui s'abritent à l'ombre de ces lois. »

Et l'orateur pose en principe que, pour bouleverser une loi si récemment votée, il faudrait au Sénat des raisons proportionnées à l'énormité de l'acte et du sacrifice qu'on réclame de lui. Or il établit, avec une force de logique irréfutable, que le jury mixte ne porte atteinte à aucune prérogative essentielle de l'État ; il prouve aussi péremptoirement que l'empiètement clérical dont on a tant parlé n'a jamais été plus chimérique. Mais si le Sénat n'a aucune raison sérieuse de modifier la loi sur l'enseignement supérieur, il a par contre les plus graves motifs de la maintenir ; il a le devoir pressant de s'opposer au radicalisme qui se propose de rouvrir en France l'ère des agitations religieuses. Le parti radical en effet s'est rapproché du pouvoir et se croit très près d'y monter. « Mais il est préoccupé d'une peur singulière que j'appellerai *la peur de faire peur*... Voilà pourquoi il consent à ajourner les grandes réformes économiques, financières, les fameuses destructions nécessaires... Et cependant que faire ? Il y a des engagements électoraux à remplir, il y a des passions excitées à satisfaire, il y a des amis pressés et qui s'impatientent. Qu'est-ce qu'on pourrait bien donner en pâture à toutes ces impatiences pour les faire tenir en paix et leur faire trouver le temps moins long ? Si on leur donnait les questions religieuses à discuter, et les institutions religieuses à détruire ? (*Applaudissements à droite, réclamations à gauche.*) Les intérêts religieux ne touchent que des consciences timorées et des esprits rêveurs qui se défendent mal. En les lésant, on n'a rien à craindre. Et cela servirait à donner le change, à faire prendre patience ; puis en

attendant on gagnerait du temps, et la politique de l'opportunité, la politique des résultats irait à son but, du pas lent et sûr qu'elle a annoncé et qui lui convient. (*Très bien! à droite*).

« ... Eh bien, j'ai peur que ce calcul ne réussisse, au moins momentanément, car je sais bien qu'en fait de compte il trompera ses auteurs; mais, avant de les tromper, il aura profondément ébranlé mon pays. (*Très bien! à droite*.) C'est une erreur profonde et grossière de croire qu'il est moins dangereux d'alarmer les consciences que de troubler les intérêts... Quand on touche à la région inaccessible de la conscience, on se heurte contre une force latente et silencieuse, dont la résistance ne soulève pas violemment le sol, mais l'ébranle à des profondeurs incalculables, et qu'on ne peut ni dompter ni corrompre. Quand on a apporté le trouble dans ces régions paisibles, dans ces foyers domestiques honnêtes, dans ces vies modestes qui se consacrent au sacrifice et au dévouement sous l'empire de la loi religieuse, ce sont les appuis les plus solides de la paix sociale qu'on a ébranlés; et cette paix elle-même, chassée ainsi de ses retraites préférées, abandonne pour longtemps à son tour un peuple qui a commis ou cette imprudence ou ce forfait. (*Vifs applaudissements à droite*.)<sup>1</sup> » Ces hautes raisons entraînent le Sénat; par 144 voix contre 139, il refuse de discuter les articles du projet. Les jurys mixtes sont provisoirement conservés.

## VI

Cet échec ne décourage point le parti radical; il a contre l'Église bien d'autres armes de rechange. Pendant les derniers mois de 1876, les projets abondent. M. de Lacretelle, député de Saône-et-Loire, propose de voter l'Instruction gratuite, obligatoire et laïque (août); — M. Paul Bert, d'abroger la loi de 1873 sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique; mais ces réformes seraient actuellement repoussées par le

1. *Journal officiel*, 21 juillet 1876, p. 5384.

Sénat. — M. Guichard voudrait qu'on s'occupât sans retard des congrégations religieuses, dont le développement l'inquiète; et, pour le satisfaire, la Chambre décide, par 340 voix contre 120, qu'on établira une statistique des couvents (29 novembre). — De son côté, M. Naquet réclame le divorce, que la Chambre rejette par 254 voix contre 132; — d'autres, Germain Casse, L. Blanc, Greppo, etc., insistent pour que le Panthéon soit « retiré au culte et rendu à la mémoire et à la sépulture des grands hommes ». Tous ces vœux seront satisfaits aussitôt que possible. Pour le moment, Gambetta ne juge pas qu'ils soient réalisables. « Le cléricalisme dont il est toujours l'ennemi, dit très bien M. Debidour, est une place forte qu'il serait imprudent de vouloir enlever par surprise, et qui nécessite de longs et savants travaux d'approche<sup>1</sup>. » Avant d'agir efficacement, il faut que les républicains conquièrent l'Élysée et le Sénat. Gambetta préconise la politique des résultats, bien autrement sûre et féconde, à son avis, que la politique intransigeante du tout ou rien.

Les sectaires irréductibles de l'extrême gauche regrettent ces attermoissements. Pour calmer leur impatience, M. Gambetta entreprend, au sein de la Commission du budget dont il est le président, une nouvelle campagne anticléricale. A vrai dire, malgré les efforts de MM. Boysset et Floquet, la commission ne juge pas possible de supprimer radicalement le budget des cultes; elle s'acharne du moins à le réduire de toute manière. Le total des réductions qu'elle propose s'élève à 2.271.040 francs. En raison de l'accueil fait à un amendement de M. de Vallons par l'Assemblée Nationale, à la fin de 1875, le gouvernement a inscrit dans le budget une somme de 1.200.000 francs pour élever le traitement des desservants de 900 à 1.000 francs; la commission supprime cette somme. Elle refuse également d'inscrire le crédit de 38.250 francs pour la création de 30 nouvelles succursales et de 25 nouveaux vicariats. Il s'agissait pourtant de faire ces fondations dans des centres ouvriers et dans la banlieue des grandes villes, dépourvus de secours religieux; mais, comme le

1. Debidour, *l'Église catholique et l'État*, p. 156.

remarquait un des chefs de la majorité : « Nous ne voulons plus de nouvelles églises, parce que nous voudrions supprimer les anciennes<sup>1</sup>. » La commission écarte de même la création d'un 13<sup>e</sup> canoniat de premier ordre au chapitre de Saint-Denis, et prend en considération un amendement de Camille Sée, tendant à supprimer par extinction tous les sièges de ce chapitre. Les chapelains de Sainte-Geneviève du Panthéon sont menacés du même sort pour 1878. Trois cents bourses des grands séminaires et 29.000 francs destinés à l'école ecclésiastique des Carmes sont également refusés<sup>2</sup>. Une autre réduction, plus sensible encore aux catholiques, est opérée dans le budget de la guerre. « La commission propose résolument (c'est l'expression du rapport) de refuser non seulement la solde des aumôniers militaires, mais encore l'indemnité pour frais de culte qui leur est abusivement accordée parmi les dépenses des hôpitaux. » Ces dernières réductions s'élèvent à près de 400.000 francs.

Que vont faire les Chambres? Justement inquiet et affligé de ces projets, l'archevêque de Paris élève la voix. Il parle au nom de l'Église et le plus grand nombre des évêques adhère à ses protestations. Successivement il adresse trois lettres à M. Dufaure, président du Conseil, ministre de la Justice et des Cultes. La première, datée du 24 juillet 1876, est une plainte éloquente au sujet des diverses suppressions dont nous venons de parler; la seconde (20 septembre) ne s'occupe que de l'aumônerie militaire; la troisième, plus importante encore, examine les causes profondes du mouvement antireligieux qui se produit « dans une certaine sphère politique ». Il n'est bruit que des empiètements du clergé : de quelle manière menace-t-il donc la société civile? « Sans doute, dans l'ordre de l'enseignement, certains monopoles ont été supprimés par l'autorité de la loi; les catholiques, au même titre que leurs concitoyens, se sont vus affranchis de certaines entraves légales; mais, en tout ceci,

1. Paroles citées par le cardinal Guibert dans sa lettre à M. Dufaure.

2. Rapport de M. Cornil, fait au nom de la Commission du budget, à la Chambre des députés, sur les dépenses affectées au ministère des Cultes pendant l'année 1877. *Journal officiel*, 25 juillet 1876.

qu'a-t-on fait autre chose que de rentrer dans le droit commun, dans une application plus sincère de ces principes d'égalité et de liberté qui sont, nous assure-t-on, les fondements du droit moderne?... Est-ce par notre rôle politique que nous sommes menaçants? Mais la politique est tout entière dans la main des Assemblées; et dans les deux Chambres législatives, qui comptent en tout plus de huit cents membres, le clergé n'est représenté que par un seul évêque, dont le mandat a la même origine que celui de tous ses collègues. Dans les luttes électorales, la guerre à l'Église, après avoir servi de programme à un grand nombre de candidats, devient pour eux un gage de succès, et il suffit au contraire qu'on puisse montrer dans une élection l'ombre seulement de notre influence pour obtenir l'annulation des suffrages. Dans le gouvernement, le clergé ne dispose pas d'un seul emploi, en dehors des fonctions sacrées, et on pourrait bien faire le tour de l'Europe, sans trouver un État que l'on ait plus complètement sécularisé que le nôtre. »

Cependant le vénérable cardinal reconnaît les empiètements de l'Église, en ce qui concerne l'instruction du peuple et le soulagement de la souffrance humaine. Quand il énumère les bienfaits de la charité chrétienne, son éloquence rappelle les apologistes des premiers siècles. « Prenez garde! dit-il en terminant. Un illustre homme d'État, qui a puissamment concouru à l'établissement de la forme républicaine, a dit : La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. Que doit-elle conserver tout d'abord, si ce n'est le libre et tranquille exercice de la religion?... Pourquoi a-t-elle déjà deux fois échoué dans notre pays? Parce que les hommes chargés de la gouverner, n'ont pas voulu respecter les croyances religieuses, et n'ont pas su maîtriser les abus de la liberté. »

Les journaux avancés raillèrent fort « les lettres cardinalesques »; mais M. Dufaure en tint grand compte. Il eut, au cours de la discussion sur le budget des cultes, l'attitude courageuse d'un véritable homme d'État et d'un catholique convaincu. Déjà, le 7 août, en dépit des efforts de M. Keller, la Chambre avait supprimé le traitement des aumôniers mi-



litaires; elle n'aborda le budget des cultes qu'à la fin de novembre. M. Boyssset, d'accord avec M. Floquet, insista longuement, comme il l'avait fait devant la commission, pour la suppression immédiate et totale de ce budget. « Vous subventionnez aujourd'hui, dit-il, quatre doctrines privilégiées, quatre doctrines inconciliables, qui se détestent ou qui, tout au moins, se heurtent et se blessent mutuellement... Nous vous demandons de rayer du budget général ce qui concerne le paiement de ce service doctrinal ou théologique, purement personnel et nullement social... C'est la solution unique. Nous la réclamons hautement, au nom du droit, au nom de la justice, de la logique et de la liberté. <sup>1</sup> »

Ce fut aussi en invoquant ces grands principes, que M. Dufaure répondit à M. Boyssset et réfuta, avec une hauteur dédaigneuse, ses allégations.. De son discours, tout entier remarquable, nous ne citerons que ces paroles qui honorent également l'Église et l'orateur lui-même. « Vous prétendez, dit-il, que le clergé catholique ne remplit pas un service social...! Comment! dans quarante mille communes de France, il y a un modeste ecclésiastique qui est à la disposition de ses concitoyens de tout rang, de toute fortune, de tout âge. On a besoin de lui en toutes circonstances; on l'appelle au chevet d'un malade, il y est immédiatement, le jour et la nuit; on a un enfant à baptiser, il le baptise; il bénit les mariages, il prépare les enfants à la première communion; il enseigne à tous les lois de la morale la plus pure et la plus élevée qui ait jamais été connue dans le monde... (*Vifs applaudissements à droite.*) Il enseigne cette morale au profit de ceux même qui n'aiment pas la religion, comme au profit des fidèles (*Nouveaux applaudissements*); car tous profitent de la morale de chacun... Et on vient nous dire que cet homme est inutile et qu'on récompense en lui un service auquel l'État ne devrait rien! Je repousse absolument une prétention pareille; je ne connais pas, quant à moi, de service plus élevé, ni plus utile, ni qui mérite mieux protection. Je dis

1. *Journal officiel*, 25 novembre 1876, p. 8666.

la protection de l'État, car, messieurs, c'est là tout ce que nous prétendons pour lui.

« ... D'où vient donc, disait encore M. Dufaure, cette levée de boucliers contre le clergé? La méprise vient de deux choses. De ce que la religion a des défenseurs, qui ne lui sont pas toujours nuisibles, — je suis loin d'aller jusqu'à cet excès, — mais qui quelquefois ont une intempérance de zèle qui la compromet. (*Très bien!*) En second lieu, c'est qu'il y a des partis politiques en France qui écrivent, qui déclarent que la religion est leur affaire propre, qui l'identifient avec eux, de manière que tous les adversaires de ces partis deviennent naturellement hostiles à la religion. (*C'est vrai! Très bien! Très bien! au centre.*)

« Messieurs, concluait-il, nous respectons sincèrement le pouvoir spirituel, et nous trouvons dans le pouvoir spirituel un respect aussi sincère pour notre pouvoir temporel. Et si jamais des conflits s'élevaient, j'ai la ferme confiance que les bons rapports amiables, et quelquefois, permettez-moi de vous le dire, l'intervention du Saint-Siège, contribueraient à calmer ces conflits, et que nous ne rencontrerions aucune résistance de la part de ces prélats si distingués et si sages qui forment en ce moment l'épiscopat français. Messieurs, c'est avec cette conduite prudente mais ferme que nous pourrions, je l'espère, rattacher les esprits à deux choses qui nous sont chères et dont on voudrait les éloigner, la religion et la république<sup>1</sup>. »

Soixante-deux députés seulement, contre quatre cent trente, votèrent la suppression totale du budget des cultes<sup>2</sup>. Mais la Chambre suivit par ailleurs aveuglément Gambetta et sa commission. Vainement M. Dufaure réduisit-il à 400.000 francs les 1.200.000 francs qu'il demandait pour les desservants; la majorité refusa de les voter<sup>3</sup>. En vain intervint-il avec

1. *Journal officiel*, 26 novembre, p. 8708.

2. Parmi les députés qui votèrent la suppression du budget des cultes, on remarque le nom de M. Rouvier.

3. Cependant, après de nombreuses propositions dans ce sens, la Chambre finit, sur la demande de M. Faye, par augmenter de 100.000 francs le traitement des desservants (27 novembre). Il faut lui rendre cette justice.

une rare énergie (ce sont les expressions de l'*Univers*) pour sauver l'allocation à l'École des Carmes, le traitement des Chanoines de Saint-Denis et les bourses des séminaires ; il n'obtint rien, pas même les 20.000 francs qu'il réclamait pour les séminaires d'Algérie. Mis onze fois en échec devant la Chambre, battu également au Sénat sur la question de l'amnistie<sup>1</sup>, M. Dufaure remit sa démission au maréchal de Mac-Mahon (4 décembre), et fut remplacé par M. Jules Simon<sup>2</sup>.

La commission sénatoriale rétablit les crédits supprimés par la Chambre, en réduisant seulement de 371.000 à 103.690 francs le chapitre des aumôniers militaires. Deux discours éloquentes de M<sup>sr</sup> Dupanloup, sur l'aumônerie dans l'armée et sur la situation des curés de campagne, enlevèrent le vote du Sénat. Le budget des cultes revint donc devant la Chambre. Qu'allait-elle faire ? Les radicaux mécontents contestaient les droits du Sénat en matière d'impôts. Un conflit sérieux menaçait de s'élever entre les deux assemblées. J. Simon le prévint par son habileté. Une sorte de transaction s'établit. La Chambre accepta le crédit demandé pour les aumôniers militaires et maintint résolument ses suppressions précédentes. On était au 31 décembre et le Sénat dut céder. MM. Chesnelong et de Belcastel

1. Il proposait au Sénat une loi prescrivant la cessation des poursuites contre les survivants de la Commune ; le Sénat refusa d'y consentir.

2. Il est intéressant de remarquer que M. de Douville-Maillefeu ayant, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, demandé la suppression de l'ambassade près le Saint-Siège, M. Gambetta s'y opposa énergiquement. « On a beau, dit-il, être libre penseur... on ne peut méconnaître, quand on vit dans un pays qui a le passé et l'héritage de la France, que ce serait faire une politique détestable que de ne pas tenir un très grand compte, dans les relations de la France avec l'extérieur, de ce que j'appelle avec l'histoire et avec les traditions diplomatiques du pays, la clientèle catholique de la France dans le monde. Donc nous pensons que les événements qui se sont accomplis et ceux qui se préparent, qui peuvent d'un jour à l'autre mettre en question l'exercice du droit réservé à la France en matière d'élection papale, ne nous permettent pas, quelles que soient nos tendances et nos préférences, de nous désintéresser d'un aussi grave événement ; et au nom de l'intérêt de son gouvernement et dans l'intérêt de la paix intérieure du pays, mais pour ces raisons uniquement, je crois que la Chambre n'hésitera pas à ratifier les décisions de la Commission du budget. » *Journal officiel* du 12 novembre 1876, p. 8169.

écrivirent : « Après avoir voté contre certains articles de la loi de finances qui blessaient profondément nos convictions catholiques, nous réservant de poursuivre à l'avenir une réparation nécessaire, nous avons regardé le vote de l'ensemble du budget comme un devoir qui s'imposait à notre patriotisme<sup>1</sup>. »

## VII

Ainsi s'acheva l'année 1876, au milieu des préoccupations et des luttes religieuses. Cependant ce n'étaient là, si l'on peut ainsi dire, que des combats d'avant-garde. La guerre, la véritable guerre pouvait être conjurée. Plusieurs, même dans le clergé, en avaient la conviction et le désir. Pourquoi l'Église ne s'accommoderait-elle pas de la République, ne ferait-elle pas la paix avec elle ? Si certains chefs de parti étaient trop hostiles, trop engagés dans la Maçonnerie, d'autres comme Dufaure, J. Simon, de Marcère, Bethmont, Bardoux, etc., se montraient pleins de respect pour la religion et animés des intentions les plus conciliantes.

Un évêque, l'évêque inconnu jusqu'alors d'un pauvre diocèse des Alpes, osa élever la voix dans ce sens. Il se nommait M<sup>sr</sup> Guilbert et administrait le diocèse de Gap depuis 1868. Normand d'origine, libéral et républicain d'instinct, il jugea que le clergé s'engageait sur une pente dangereuse et résolut de l'avertir. Le 1<sup>er</sup> juillet 1876, il publia une pastorale sous ce titre : *Des devoirs du prêtre touchant la politique, et une leçon de catéchisme sur les élections*. Il y développait l'idée si commune que l'Église s'accommodait de tous les régimes, et ne demande qu'à vivre en paix avec eux. « Vouloir lier, identifier la religion à un système, à une forme quelconque de gouvernement, n'est-ce pas compromettre indignement l'Église et le clergé, en même temps que c'est soutenir une flagrante erreur?... Le clergé ne doit pas se laisser mêler aux tempêtes et aux orages.

1. Lettre à l'*Univers*, 31 décembre 1876.

politiques de notre temps. Il ne doit épouser aucun parti, parce qu'il se doit à tous les partis, aux partis vaincus comme aux partis vainqueurs, pour les rapprocher et les unir dans la concorde et dans la paix. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut efficacement exercer une action salutaire et accomplir la divine mission dont il est chargé. »

M<sup>r</sup> Guilbert dénonçait ensuite les violences et les imprudences de certains journaux catholiques, qui compromettent l'Église et sont en partie cause des préventions qui règnent contre elle. « Nous l'avouerons franchement, ce n'est pas sans inquiétude et sans une peine profonde que nous avons vu, ces dernières années, certains journaux, soi-disant catholiques avant tout, attacher à leur catholicisme un drapeau de parti. Sans doute ils ne disent pas, ils ne l'oseraient point, ils ne disent pas en termes exprès, que pour être un bon chrétien il faille absolument embrasser leurs opinions, mais cela ressort trop de leur polémique, ardente, et leurs lecteurs habituels le doivent naturellement conclure.

« Or, la conséquence, il était facile de la prévoir et de la prédire sans être prophète, la conséquence c'est une réaction antireligieuse; c'est, à l'heure présente, un soulèvement de haines injustes contre l'Église, la guerre au cléricalisme comme on l'appelle, c'est-à-dire contre tout le clergé, que l'on suppose à tort partager les idées extrêmes, les exagérations de ces imprudents journalistes. Car à une époque de divisions et de luttes telle que la nôtre, en présence de plusieurs régimes de gouvernement qui ont chacun leurs partisans passionnés, n'est-il pas évident que si, au nom de la religion, vous en proclamez un à l'exclusion des autres, vous soulevez infailliblement contre vous les partisans de ces derniers, et ce qui est bien plus déplorable, contre la religion elle-même?

« Le prêtre sans doute, comme tout citoyen, est parfaitement libre d'avoir individuellement son opinion politique et personne n'a le droit de lui en faire un crime. Il peut croire que telle forme gouvernementale convient mieux que telle autre à son pays; il peut préférer la République à la Monarchie

ou la Monarchie à la République; il est libre également, mais toujours en dehors de son ministère, d'exprimer son opinion personnelle et de la défendre comme telle, avec la prudence et la modération qui conviennent à sa dignité sacerdotale.

« Mais ce que nous blâmons, ce serait d'en vouloir rendre la religion solidaire, parce que la religion est et doit demeurer tout à fait étrangère à ces systèmes, et que se servir d'elle pour étayer un parti, c'est un abus sacrilège qui la compromet indignement <sup>1</sup>. »

Dans une seconde lettre, datée du 15 octobre et intitulée : *Des devoirs du prêtre en politique*, M<sup>r</sup> Guilbert déplorait « que les partisans de la République fissent aujourd'hui de leur mieux pour établir entre le catholicisme et le système républicain une incompatibilité morale »; il protestait que l'Église ne repoussait, dans la civilisation moderne, que certains éléments mauvais et en acceptait l'ensemble. S'adressant aux Républicains, il leur disait : « Le malentendu ne peut plus exister... Désarmez donc! et prouvez à ceux qui ne le croient pas que vous êtes sincères... Et, pour cela, vous ne pouvez attendre que le clergé de France ait embrassé votre parti politique. Ce serait contraire aux principes mêmes que nous avons posés, à savoir qu'il ne doit appartenir à aucun parti, pour les mieux rapprocher dans la concorde et dans la paix... Seulement, le moyen de réconcilier le clergé avec un régime de gouvernement, n'est pas de lui faire, au nom de ce régime, une guerre à outrance. Il faudrait plutôt, selon une expression connue, le lui rendre aimable. Mais, en vérité, convenons que ce n'est pas jusqu'ici ce qui a été fait dans notre jeune République. »

1. M<sup>r</sup> Guilbert faisait en même temps insérer dans le catéchisme de son diocèse une leçon sur le droit et le devoir des électeurs. Je n'y relève que ces deux questions : *Comment doit voter l'électeur qui veut sincèrement remplir son devoir?* R. Il est évident qu'il doit voter en faveur des candidats les plus dignes, c'est-à-dire les plus honnêtes et les plus capables. — *Est-il licite de donner sa voix à un candidat que l'on sait hostile à la religion, ou partisan de doctrines antisociales?* — Il est clair que ce n'est pas licite, et qu'un chrétien ne peut en conscience confier les graves intérêts de la religion à celui qu'il sait en être l'adversaire, pas plus qu'il ne peut confier les intérêts de son pays à celui qui ne saurait que les compromettre.

Ces lettres font grand bruit et sont accueillies diversement. Les journaux de gauche félicitent l'évêque de Gap « de son attitude vraiment évangélique et en même temps fort prudente selon le monde ». — « Si tout le monde, écrit le *Journal des Débats*<sup>1</sup>, depuis les plus modérés jusqu'aux plus ardents, a désarmé devant un évêque qui faisait entendre enfin le langage de la paix et de la concorde, c'est une preuve nouvelle que *la lutte actuelle* est le produit des défenseurs du catholicisme, aussi bien que des passions de ses adversaires. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est M<sup>er</sup> Guilbert : la réaction anticléricale qui a éclaté après les élections a été provoquée par la coupable maladresse d'une partie de la presse; ajoutons, pour être francs, et d'une partie du clergé. »

Pour les catholiques, au contraire, l'évêque de Gap a prêché dans le désert. On le traite d'utopiste, de républicain égaré dans l'Église, d'évêque rouge, etc. « Nous maintenons respectueusement et résolument, écrit Eug. Veillot<sup>2</sup>, notre droit de soutenir les principes et d'appeler le prince qui pourraient seuls, d'après les programmes des divers partis, leurs tendances, leurs alliances et leurs actes, donner à la France un gouvernement chrétien. » Un prélat très connu, M<sup>er</sup> Nardi, ancien attaché à la nonciature de Paris, entreprend de répondre à M<sup>er</sup> Guilbert. Il affirme, d'après les témoignages de Pie II, de Pie VI et de saint Thomas, que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement et qu'il faut absolument croire cela. « Est-ce que le reste, hors les dogmes, est libre? Non, mille fois non! Il y a une foule de vérités qui nous sont enseignées par la bonne doctrine traditionnelle de l'Église et qui, sans être des dogmes, doivent être admises et crues sans qu'on soit libre de les refuser<sup>3</sup>. »

Louis Veillot va plus loin; il ne voit d'autre moyen d'en finir avec les radicaux que le coup d'État. Dans un article sensationnel, paru le 12 décembre 1876, il imagine un conciliabule nocturne entre deux conspirateurs, dont l'un tient ce

langage : « ... Quoi! le Président inerte laisserait ces imbéciles s'entredévorer et dévorer d'abord le malheureux peuple qui n'a d'espoir qu'en lui et ne peut se sauver que par lui!... La France l'a élu, sinon pour faire quelque chose puisqu'elle ne savait que faire, du moins pour défendre quelque chose... La mort seule, devant Dieu, devant les hommes et devant la postérité, le dispense d'essayer de remplir son serment; car, le jour où il a accepté son poste, il a fait tacitement le serment de ne pas souffrir que la France fût assassinée, quand même ce serait la légalité qui tiendrait le poignard. »

1. *Journal des Débats*, 28 septembre 1876.

2. *Univers*, 11 octobre 1876.

3. Lettre de M<sup>er</sup> Nardi à l'*Univers*, 12 décembre 1876, n° du 7 janvier 1877.

## CHAPITRE XIII

LA QUESTION ROMAINE EN 1877. — LE SEIZE MAI.  
MORT DE PIE IX.

Louis Veillot n'est pas seul à conseiller au Président un coup d'État ou un expédient de même nature. Les chefs du parti monarchique, qui ont porté le Maréchal au pouvoir et depuis en sont tombés eux-mêmes, ne cessent de lui signaler les périls croissants du radicalisme. A vrai dire, c'est surtout l'Église que les radicaux attaquent maintenant, mais ils ne menacent pas moins l'administration, l'armée, la magistrature et les finances du pays. Le fameux pacte de Belleville<sup>1</sup>, Gambetta l'a déclaré en 1875, tient toujours. « Le contrat tient toujours, le pacte est toujours là<sup>2</sup>. »

Que de révocations de préfets, de sous-préfets, de magistrats, de fonctionnaires de tout ordre, le président n'a-t-il pas dû signer, au cours de l'année qui s'achève! N'a-t-on point voulu le contraindre à enlever aux chefs de corps, ses anciens compagnons d'armes, leurs commandements

1. Voici ce pacte : « Au nom du suffrage universel, nous donnons mandat à notre député d'accepter les principes de la démocratie radicale... la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État; l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs également gratuits; la nomination de tous les fonctionnaires publics à l'élection; la suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les affaires et les finances de la nation. » — « Citoyens, ce mandat je l'accepte; je jure obéissance au présent mandat. L. Gambetta. » *Élection de 1869. Cahier de mes électeurs.*

2. Discours de Gambetta à Belleville, 23 mai 1875.

militaires? N'a-t-on pas essayé d'amnistier et de réhabiliter les condamnés de la Commune? M. Dufaure, battu au Sénat sur cette question, a dû se retirer et le Maréchal a confié le pouvoir à Jules Simon; mais il l'a fait à son corps défendant<sup>1</sup>; il n'aime point ce politicien au langage doucereux qui le comble de paroles flatteuses. « Ses façons enveloppantes froissent le vieux soldat, et ne lui rendent que plus pénibles les concessions réclamées pour apaiser la gauche<sup>2</sup>. » Aussi, déclare-t-il, le 15 mars 1877, au cardinal de Bonnechose, qui lui adresse des plaintes sur divers abus, que le terme de ses concessions est arrivé<sup>3</sup>.

La situation est donc très tendue au début de 1877. De part et d'autre on s'observe et on se défie. La majorité continue d'attaquer l'Église<sup>4</sup>; les radicaux continuent de « manger du prêtre<sup>5</sup> »; les évêques continuent de se plaindre dans leurs pastorales<sup>6</sup>, et la presse de gauche demande des

1. « M. le duc de Broglie a lui-même proposé ce parti au maréchal, lit-on dans le *Journal de Fidus* (IV, 42, 43). On n'était pas sûr d'avoir une Chambre meilleure; il faut attendre que les républicains aient fait plus de sottises; alors on tentera quelque coup d'audace. » — M. Debidour prête ce plan aux chefs de la droite. Comme une sourde hostilité régnait entre Gambetta et Jules Simon, on espérait qu'elle irait en s'accroissant. « Ou Jules Simon résisterait à Gambetta, et ce dernier le renverserait; ou il lui céderait, et on aurait à l'Élysée un excellent prétexte pour le renverser. Dans les deux cas, le maréchal déclarerait que, la Chambre l'ayant conduit aux confins du radicalisme, il ne pouvait la suivre plus loin, et il demanderait la dissolution. » Debidour, p. 165, 166.

2. Vicomte de Meaux, *Souvenirs*, p. 300.

3. M<sup>re</sup> Besson, *Vie du Cardinal de Bonnechose*, II, p. 227.

4. La gauche réclame la suppression de l'aumônerie militaire, et la Chambre discute cette proposition dans les premiers jours de mars. Elle prend en considération le projet d'abroger la loi sur la célébration des fêtes et dimanches (février). La Commission du budget, présidée encore par Gambetta, supprime les bourses des 15 grands séminaires dirigés par les Jésuites, les Maristes et les Picpuciens (mars). Dans une conférence faite à la Bibliothèque populaire du IX<sup>e</sup> arrondissement, Gambetta menace de nouveau la secte cléricale : « On peut dire que ses jours sont comptés, déclare-t-il, car une république qui ne saurait pas se faire respecter d'ennemis qui prennent leur mot d'ordre en dehors de la nation, serait une république instable et chancelante. » 28 janvier.

5. « C'est un plaisir auquel nous ne sommes pas près de renoncer, affirme le *Siècle*, et même nous allons mettre des rallonges à notre table. » (16 décembre 1876).

6. Citons seulement ces lignes de l'évêque de Saint-Brieuc (janvier 1877) :

poursuites contre « ces scandaleuses diatribes épiscopales<sup>1</sup> » ; l'*Univers* enfin continue d'anathématiser la République et de prédire sa chute très prochaine<sup>2</sup>.

## I

Soudain la question romaine qui, depuis l'affaire de l'*Orénoque*, semblait assoupie<sup>3</sup>, se réveille et provoque un grave conflit. Certes, pendant sept années, Pie IX n'a point cessé de revendiquer avec une inflexible ténacité son pouvoir temporel. Du 20 septembre 1870 au 7 février 1878, le vieux pontife a dénoncé sans relâche les Attila et les Achab modernes, refaisant presque chaque jour le même discours, avec la même verve et la même vigueur, avec une fécondité inépuisable et un zèle toujours nouveau. Le triomphe de l'Église, la confusion de ses ennemis, il l'a attendu de chaque pays, de chaque événement, de chaque complica-

« Jamais nous n'avons assisté à un déchaînement semblable des passions anti-sociales et antireligieuses. On croit entendre les blasphèmes, les railleries, les clameurs qui retentissaient dans les amphithéâtres des premiers siècles, et réclamaient les Chrétiens pour être jetés aux bêtes... *Christiani ad bestias!*... Chaque jour on montre au peuple le clergé avec le riche, avec le noble, avec le magistrat, avec les gouvernements eux-mêmes et on lui dit : « Regarde, voilà tes ennemis ! » — Sur quoi le *Temps* déclare : « L'épiscopat français a sa grande part de responsabilité dans le caractère de violence que prennent de plus en plus les questions religieuses. » (15 février 1877).

1. Le *National*.

2. « La République n'est qu'un fait dû aux dernières élections... Elle n'a pas de gouvernement... Le peuple ne voit là qu'un état précaire. Quand la dernière combinaison ministérielle aura été essayée, la Chambre aura vécu moralement et tout sera remis en question. C'est à cette éventualité peut-être prochaine que le parti conservateur doit se préparer... Quand la République aura succombé sous le mépris des républicains les uns pour les autres et sous le dégoût de tous les hommes d'ordre pour elle, peut-être aussi la monarchie se rétablira-t-elle d'elle-même, par les moyens constitutionnels. » *Univers*, 4 janvier 1877.

3. En 1876 cependant, Pie IX s'est montré affligé de voir la légation de France près le Quirinal transformée en ambassade, et le général Cialdini accrédité à Paris comme ambassadeur de Victor-Emmanuel. A cette occasion, M. de Corcelle a donné sa démission (septembre 1876), et a été remplacé auprès du pape par le baron Baude.

tion européenne<sup>1</sup>. Aucune déception n'a dessillé ses yeux ; rien n'a pu entamer son invincible confiance<sup>2</sup>.

Aujourd'hui encore, ayant dépassé les années de Pierre, parvenu à sa 85<sup>e</sup> année et sentant fléchir ses forces, il veut protester une dernière fois contre la sacrilège spoliation de ses droits. La loi Mancini sur les abus du clergé, qui vient d'être votée par la Chambre Italienne (janvier 1877)<sup>3</sup>, lui en fournit l'occasion. Le 12 mars 1877, devant tous les cardinaux réunis en consistoire, il prononce une allocution d'une pathétique et vibrante éloquence. Il rappelle les attentats récents contre le Saint-Siège, le domaine pontifical envahi, les biens de l'Église confisqués, les ordres religieux détruits, toutes les œuvres de piété, de charité et de science ruinées. Cela n'a point suffi aux usurpateurs, et ils ont attaqué le clergé séculier lui-même. Après avoir astreint les jeunes clercs au service militaire, voilà que la loi Mancini sur les abus du clergé menace de peines sévères les ecclésiastiques qui protesteront contre la législation établie.

C'est pourquoi, « ne cessant pas un jour de lutter pour le patrimoine de l'Église, ne cédant le terrain que contraint par la violence, et, quand il ne lui reste plus d'autres armes, combattant avec la voix, les exhortations et la prière », Pie IX affirme qu'il n'a point l'indépendance suffisante pour gouverner l'Église. « Nous manquons de tout le pouvoir et de toute la liberté nécessaires, tant que nous sommes sous le joug des dominateurs. » Il faut que le monde entier le

1. Que de fois Pie IX n'a-t-il pas répété : « Tenez pour certain que l'Église doit triompher et que la Révolution périra !... Ceux qui sont nés de la Révolution se dévoreront entre eux. Les Anges combattront contre les ennemis, et l'Église triomphera ! » (*Réponse aux félicitations du Sacré Collège pour l'anniversaire de son exaltation au trône pontifical*).

2. En 1876, le célèbre Jésuite Curci a été disgracié et réduit à quitter la Compagnie qu'il honorait depuis tant d'années, pour avoir, dans un mémoire adressé au Pape, conseillé une transaction avec l'Italie (*Il moderno dissidio tra la Chiesa e lo Stato*). Pie IX s'est contenté d'écrire sur le dos du mémoire : « E una vera impertinenzia ! »

3. Cette loi édictait des poursuites et des peines contre les prêtres qui par leurs discours, leurs écrits ou la propagation des écrits pontificaux, continueraient à offenser les institutions et les lois de l'État, à troubler la conscience publique ou la paix des familles. Cette loi fut repoussée par le Sénat, le 12 mai 1877.

sache bien. Il faut « que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant nos paroles, fassent connaître à leurs fidèles les périls, les attaques, les préjudices auxquels nous sommes exposés, les exhortant à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition, pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au chef de l'Église et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine indépendance ».

Ces paroles sont un ordre, un ordre du pape. Comment n'en point tenir compte ? Les plus sages parmi les catholiques français regrettent de voir la question romaine soulevée à nouveau. Que pouvons-nous actuellement, disent-ils, pour le pouvoir temporel ? Si nous sommes demeurés impuissants pendant l'Assemblée nationale, combien plus le sommes-nous aujourd'hui ? Les manifestations que l'on veut provoquer n'aboutiront, c'est bien à craindre, qu'à de nouvelles attaques contre l'Église. Pourtant un certain nombre de sénateurs et de députés vont en entretenir le ministre des Affaires étrangères. Le duc Decazes leur répète les assurances de « sollicitude sympathique et filiale » qu'il a données deux ans auparavant à la tribune. « L'indépendance du Saint-Siège aura toujours une place sérieuse dans ses efforts », mais il doit prendre garde d'offenser le gouvernement italien.

Ces déclarations, on le pense bien, ne suffisent point aux ardents. L'Assemblée générale des catholiques, réunie dans les premiers jours d'avril, vote par acclamation une adresse au souverain Pontife ; elle propose à la signature de tous les catholiques de France une pétition au Président de la République, aux sénateurs et aux députés : « Les soussignés, citoyens français et catholiques, vous demandent d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour faire respecter l'indépendance du saint Père, sauvegarder son administration, et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi. »

Assurément, dans la pensée des pétitionnaires, les moyens

employés doivent être pacifiques ; tout au plus réclame-t-on une intervention diplomatique auprès du gouvernement de Victor-Emmanuel. Mais la presse radicale, d'accord avec les journaux italiens et allemands, jette les hauts cris, accuse les catholiques de vouloir la guerre. M. About, dans *le XIX<sup>e</sup> Siècle*<sup>1</sup>, dénonce « ces maniaques ivres d'eau bénite qui, au sortir d'un congrès de tolérance, essayent d'entraîner le pays dans une aventure immorale et stupide ». Pour M. Schnerb, du *Petit Parisien*, cette démonstration est « un crime », pas davantage. Sous ce titre : *Les prêtres demandent la guerre*, un journal d'extrême gauche écrit : « A l'heure où la France a plus que jamais besoin pour se refaire de paix et de tranquillité, un parti se lève et supplie le gouvernement d'envoyer nos enfants à la boucherie<sup>2</sup>. »

Pour arrêter cette agitation qu'il juge dangereuse et calmer les susceptibilités italiennes, le ministère prend le parti de frapper les comités catholiques et il en prononce la dissolution. « Ce coup vient de Jules Simon, remarque Louis Veillot... On est allé à l'administration et on lui a présenté des remontrances. Le personnage a été bon, peiné, s'est plaint de sa triste condition, a voulu donner des paroles consolantes. Mais c'est fait ; l'on doit obéir<sup>3</sup>. » Quelques jours après, le même J. Simon écrit aux préfets d'empêcher par tous moyens le colportage des pétitions, « dont les termes sont offensants pour les pouvoirs publics d'un pays voisin et ami<sup>4</sup> ». Inutile de dire que les préfets s'acquittent de leur mieux de cette besogne. Ici l'on refuse de légaliser les feuilles, ailleurs on les intercepte et on les déchire ; en maints endroits, on a recours à l'intimidation, à des exigences illégales et même à la violence.

Mais le moyen de faire taire les évêques ? N'ont-ils pas l'impérieux devoir de communiquer à leurs fidèles les réclamations du souverain Pontife ? La plupart le font d'ailleurs avec mesure, et leur protestation passe inaperçue.

1. 11 avril 1877.

2. *L'Allobroge*, avril 1877.

3. *L'Univers*, 4 avril 1877.

4. Circulaire du 23 avril 1877.

Quelques-uns montrent plus de véhémence, par exemple M<sup>r</sup> Freppel évêque d'Angers et M<sup>r</sup> Besson évêque de Nîmes<sup>1</sup>, dont les pastorales sont violemment incriminées par les radicaux. Mais l'évêque de Nevers, M<sup>r</sup> de Ladoue, dépasse tous les autres en zèle et en imprudence. Il ne se contente point de communiquer à ses diocésains l'allocution pontificale, il adresse au maréchal Président une lettre publique<sup>2</sup> et le somme d'intervenir en faveur du Pape : « Vous me demandez, monsieur le Maréchal, comment il est possible d'arrêter les écarts de jour en jour plus prononcés de cette puissance toujours envahissante. La meilleure mesure à prendre est de déclarer nettement, dès ce moment, que vous n'acceptez aucune solidarité avec la révolution italienne, et que vous dégagez, autant qu'il dépend de vous, la France de Charlemagne et de saint Louis de toute connivence avec cette révolution qu'ils ne reconnaissent pas pour fille. Cette parole, nettement formulée et fermement soutenue, aura dans les conseils de l'Italie une puissance bien plus efficace que les *jamais* prononcés par l'un des plus hauts représentants du régime impérial. Vous aurez du moins ainsi dégagé votre responsabilité, et procuré autant qu'il dépendra de vous la liberté de vos concitoyens catholiques, qui vous en seront profondément reconnaissants<sup>3</sup>. »

M<sup>r</sup> de Ladoue ne s'en tient pas là ; il communique à tous les maires et à tous les juges de paix de son diocèse la lettre qu'il vient d'écrire au Président de la République, et leur demande de se concerter avec lui, « pour faire prévaloir dans les divers conseils du pays des sentiments analogues<sup>4</sup> ».

1. « Un soldat étranger, déclare M<sup>r</sup> Besson, monte la garde à la porte du Vatican, attestant que la Révolution garde le pape comme une proie. L'unité italienne n'est pas faite, Pie IX est encore roi ; le pouvoir temporel recommencera encore, et après quelques secousses profondes où s'engloutiront bien des armées et bien des couronnes, il y aura dans la politique des nations une voix unanime pour s'écrier d'un bout de l'Europe à l'autre. « Rendez Rome à ses anciens maîtres ! Rome est au Pape ! Rome est à Dieu ! »

2. Il paraît même que cette lettre fut publiée par les journaux avant d'être arrivée à son adresse.

3. Lettre du 7 avril 1877. *Vie de M<sup>r</sup> de Ladoue*, par M<sup>r</sup> Tolra, p. 106.

4. *Ibid.*, p. 108. — « Comme dépositaire d'une partie de la puissance exécutive de la France, vous devez tenir à ce que les intérêts sacrés de la cons-

Alors la presse radicale se déchaîne, crie au scandale, à l'empiètement. « L'empiètement est flagrant, avoue M. de Meaux, mais il n'est nullement inquiétant. Il n'est pas à craindre que les maires et les juges de paix de la Nièvre se soulèvent à la parole de leur évêque<sup>1</sup>. » Néanmoins les sectaires réclament des mesures immédiates et énergiques. La commission du budget parle de supprimer le traitement de l'évêque. Ce n'est pas assez, déclare *la Marseillaise* ; qu'on l'emprisonne au préalable. « Nous demandons si c'est trop compter sur un ministre aussi sincèrement républicain que M. Jules Simon, que de le solliciter de suivre l'exemple d'énergie donné par M. de Bismarck vis-à-vis des archevêques de Cologne et de Posen<sup>2</sup> ? »

Le gouvernement ne va pas aussi loin, mais il est très contrarié de « cette levée de boucliers cléricale ». Comme on annonce de nouvelles instances du cardinal Simeoni auprès du gouvernement français pour obtenir une intervention, le duc Decazes écrit à M. Baude : « Je serais surpris et peiné que le cardinal secrétaire d'État fit faire auprès de moi les démarches que vous pressentez. Je serais obligé de lui répondre qu'en voyant s'organiser en France une vaste agitation contre un gouvernement voisin et ami, le gouvernement français aurait le devoir absolu de dégager sa responsabilité. Je regretterais que vous n'eussiez pas pensé à lui en faire la remarque et qu'il pût croire que vous avez approuvé ses observations<sup>3</sup>. » De son côté M. Martel, ministre des Cultes, écrit à l'évêque de Nevers au sujet de sa lettre au Maréchal : « Cette lettre contient sur la politique étrangère des observations et des conseils que vos fonctions ne vous appelaient pas à faire parvenir au gouvernement... Il ne peut que désapprouver la manifestation à laquelle vous avez cru devoir vous livrer. » En même temps Jules Simon

science soient respectés chez tous vos concitoyens, et qu'ainsi ils puissent librement recevoir les injonctions et les ordres de Celui à qui a été confié par N.-S. J.-C. le pouvoir de lier et de délier. » Lettre du 7 avril 1877.

1. *Souvenirs politiques*, p. 307.

2. *La Marseillaise*, 16 avril 1877.

3. Lettre du 1<sup>er</sup> mai ; archives des Aff. étrangères, Rome, 1061 ; Debidour, p. 169.



invite le préfet de la Nièvre à se rendre chez l'évêque. Vous lui représenterez « que la loi ne lui donne pas le droit d'adresser des circulaires aux maires, que vous ne vous permettriez pas d'entrer de cette façon en communication avec les curés du diocèse, que chacun doit rester dans son rôle et ses attributions, et lui parlant d'ailleurs avec tout le respect dû à sa personne, vous lui laisserez entendre que le gouvernement est parfaitement résolu à y tenir la main ». Au dire de Jules Simon, l'évêque reçoit humblement cette mercuriale; il charge le préfet « de faire connaître au gouvernement qu'il respecterait les droits de l'autorité civile et qu'il ne leur porterait aucune atteinte ».

## II

Jules Simon voudrait bien enterrer l'affaire, mais les radicaux ne le permettent point. Ils décident de soulever à la Chambre un grand débat sur la question religieuse. « Nous ne laisserons pas aux cléricaux le soin d'interpeller le gouvernement, nous l'interpellerons nous-mêmes, déclare *la République française*, non seulement pour faire justice des exagérés du parti ultramontain, mais pour avoir raison des mandements épiscopaux<sup>1</sup>. »

A cet effet, le 30 avril 1877, les bureaux des trois gauches se réunissent chez M. Leblond, député de Reims. Tous sont d'accord pour reconnaître la nécessité d'une interpellation sur les menées cléricales et les mesures que le ministère compte prendre pour y remédier. M. Leblond est chargé de développer cette interpellation. En vain M. de Mun essaie de prendre l'offensive. Le 1<sup>er</sup> mai il monte à la tribune et demande au gouvernement « s'il croit bon qu'une grande partie de la nation française soit chaque jour dénoncée aux haines les plus violentes et aux passions les plus

1. *République française*, 22 avril 1877.

dérégulées ». La gauche l'interrompt avec violence<sup>1</sup> et M. Jules Simon déclare qu'il répondra à M. de Mun le surlendemain, en même temps qu'à M. Leblond. Le journal de M. Gambetta avertit d'ailleurs le président du conseil qu'il n'a qu'à se bien tenir : « Il se flatterait à tort de répondre par des déclarations générales... Qu'il déclare qu'à partir d'aujourd'hui les agitateurs seront réprimés, que la loi ne sera plus violée par personne impunément... La majorité de la Chambre l'y invite, la nation l'y encourage, l'intérêt du pays l'exige et l'Europe l'écoute. »

La discussion commence le 3 mai. M. Leblond prononce un long réquisitoire contre les catholiques. Loin de lui la pensée de vouloir attaquer la religion et le clergé français, qu'il respecte infiniment dans son ensemble. Il n'en veut qu'à ce parti plus politique que religieux qui lutte actuellement contre le sentiment public de la France. L'influence de ce parti est considérable, car en beaucoup de régions il est maître de l'enseignement à tous les degrés, et il y prépare la jeunesse à la guerre contre la société civile; au moyen des cercles catholiques, il cherche à mettre la main sur les adultes et à former une armée pour préparer le retour de l'ancien régime. Ce parti, continue M. Leblond, vient de troubler la France entière par des manifestations en faveur du pape. Une portion très minime, il est vrai, de l'épiscopat a tenu, au moment où des bruits de guerre troublent l'Europe, « un langage odieux et criminel ». Que compte faire le gouvernement en présence de cet adversaire résolu et implacable? Il y a un véritable complot contre lequel il faut appliquer la loi, rien que la loi, mais toute la loi.

Dans sa réponse, M. Jules Simon, selon son habitude, cherche à satisfaire les deux partis. Pour rien au monde il ne tolérerait qu'on attaquât la religion; il professe pour le catho-

1. « Ainsi, déclare *le Siècle* (2 mai 1877), voilà une faction qui trouble l'État, agite les consciences, viole les lois, compromet la paix intérieure et la sécurité extérieure de la France, et cette faction, prise en flagrant délit, ne craint pas d'envoyer ses orateurs à la tribune du parlement et d'y revendiquer, comme l'exercice légitime d'un droit, la faculté d'y renouveler ses attentats... Il est temps de la rappeler au patriotisme et à la pudeur. »

licisme et pour le clergé « un respect profond et sincère » et entend maintenir toutes leurs libertés. Mais il faut que le clergé soit sage, qu'il reste dans ses attributions spirituelles, sinon il rencontrera des résolutions fermes et définitives que personne ne pourra enfreindre. M. Jules Simon juge fort excessives les plaintes de certains évêques au sujet du Pape. Pie IX est parfaitement libre, et l'on trompe les populations en le représentant comme prisonnier dans le Vatican<sup>1</sup>. Aussi le gouvernement a-t-il repris comme il devait le faire l'évêque de Nevers, a-t-il empêché les pétitions et dissous les comités catholiques. Il se déclare décidé à faire observer les lois du pays avec une volonté inflexible. « Toutes les têtes doivent être courbées sous la souveraineté de la loi. »

Jules Simon souhaiterait que la discussion en restât là, mais Gambetta demande qu'elle soit renvoyée au lendemain, et le 4 mai, dès le début de la séance, il prend la parole : « Puisque le mal causé par l'agitation ultramontaine dans ce pays, dit-il, en est arrivé à ce point de diviser profondément les citoyens, d'alarmer la France et d'inquiéter l'Europe, il est nécessaire qu'une bonne fois, au nom de notre parti, nous disions ici toute la vérité. » Comme M. Leblond l'avait fait, mais avec plus de passion encore, l'orateur dénonce le prétendu péril clérical ; il montre les partis politiques, les vaincus de toutes les dynasties se dissimulant sous le masque de la religion, dans le but de ressaisir le pouvoir ; Jules Simon n'attribuait les récentes manifestations qu'à une infime

1. « Ces déclarations, dit-il, que l'on trouve dans beaucoup de journaux, dans beaucoup de lettres, que l'on rencontre dans les protestations, sont des déclarations, dirai-je fausses ? dirai-je mensongères ? (*Oui, oui, à gauche*)... Je me borne à dire qu'elles sont étrangement exagérées, et peut-être les jugerez-vous plus sévèrement, quand je vous aurai lu le texte de la loi des garanties. » — Pie IX lui-même releva cette assertion, deux jours après, le 5 mai, en disant aux pèlerins français : « Si nous jetons les yeux sur l'Europe entière, il y a bien peu à espérer, puisqu'on en vient à dire que le Pape a menti ; et je ne dirai pas qui a dit cela, ni dans quel pays, mais cela a été dit... et le pape pardonne ! » — Quelques jours plus tard, il disait à l'ambassadeur de France que « ces paroles lui avaient paru un véritable outrage, dans la bouche du premier ministre d'un État ami », et qu'il « n'avait pas caché son impression de ce langage insolite à l'égard des souverains aux nombreux étrangers qui l'approchent en ce moment ». Dépêche du baron Baude, 19 mai 1877. Debidour, p. 172.

minorité, il déchargeait de toute responsabilité « la majorité du clergé, l'immense majorité des catholiques ». Gambetta au contraire accuse « l'unanimité de l'épiscopat, toute la milice cléricale » ; il dénonce l'Église empiétant sans cesse, demandant d'abord une humble place au soleil pour instruire les pauvres, puis s'emparant graduellement de l'enseignement secondaire et supérieur ; il la dénonce violant ouvertement les lois, les méprisant et s'en moquant.

« Messieurs, continue-t-il, comment tout cela a-t-il pu arriver ? comment en sommes-nous venus à ce degré de faiblesse et d'impuissance qu'on puisse voir le Pape s'adresser directement en France soit à des particuliers, soit à une collectivité, sans recourir à l'intermédiaire du pouvoir civil, ... au mépris des lois séculaires de ce pays ? Comment se fait-il que des évêques, sortant de leurs églises, de leur rôle, de leur mission, s'adressent directement à des fonctionnaires du pays, à des maires, à des juges de paix, à des préfets, à des sous-préfets, et leur parlent des ordres, des injonctions qu'ils ont reçus de Rome ? Comment cela se fait-il, si ce n'est par une faiblesse, par une impuissance qui est le résultat des fautes accumulées depuis 1870 dans ce pays ? » Et Gambetta conclut qu'il faut en revenir à l'application stricte du Concordat. « Quant à moi, je suis partisan du système qui rattache l'Église à l'État. Oui, j'en suis partisan, parce que je tiens compte de l'état social et moral de mon pays<sup>1</sup>, mais j'entends que le Concordat soit interprété comme un contrat bilatéral qui vous oblige et qui vous tient, comme il m'oblige et comme il me tient. (*Vifs applaudissements*)... Ou vous cesserez d'être Français, ou vous obéirez à la loi ! » Et il termine par cette parole célèbre, qui est devenue le mot d'ordre du gouvernement républicain : « Jene fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France, en disant du Cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : Le Cléricalisme, voilà l'ennemi<sup>2</sup> ! »

1. Comment donc M. Gambetta pouvait-il en même temps, de bonne foi, se déclarer fidèle au pacte de Belleville, qui impliquait en première ligne la séparation de l'Église et de l'État ?

2. Quelques années plus tard, M. Raynal, dans une allocution à la loge de

Après ce discours, Jules Simon, redoutant de se prononcer, garde le silence. La séance est suspendue pendant une heure. Alors on assaille le président du Conseil, on lui reproche sa mollesse, sa complaisance pour les éternels ennemis de la République; on le somme d'accentuer ses déclarations et on lui en fournit l'occasion. Le journal *la Défense sociale et religieuse*, récemment fondé par M<sup>sr</sup> Dupanloup, venait de publier un article sensationnel : « Nous savons, disait-il, que M. Jules Simon a été contraint de prendre des engagements formels entre les mains de M. le Maréchal... Il a été mis en demeure de donner solennellement au clergé et aux catholiques toutes les garanties désirables de protection et de sécurité. Il doit en outre proclamer hautement sa détermination de mettre fin aux violences radicales, et de réprimer énergiquement cette guerre de presse qui demain se transformerait en guerre civile... Si au dernier moment M. Jules Simon recule, nous savons bien les moyens de l'obliger à en venir enfin à cette politique... » Un député de la gauche vient lire cet article à la tribune et demande à Jules Simon ce qu'il en pense. Aussitôt celui-ci éclate de colère : « Celui qui a écrit cet article, dit-il, ne sait pas ce que c'est qu'un honnête homme ! » D'un geste théâtral il saisit le journal, le déchire et le foule aux pieds. Il proteste qu'il a été calomnié et que la calomnie atteint le Président de la République lui-même. Mais il saura prouver qu'il est maître de ses actes et appliquera la loi avec énergie. Vainement M. de Mun essaie de répondre à M. Gambetta, de prouver que les catholiques n'attaquent personne, mais sont au contraire calomniés et vilipendés de toute manière, on ne daigne pas lui répondre. « Ça n'en vaut pas la peine ! » remarque M. Gambetta<sup>2</sup>. Il faut conclure. MM. Leblond, Laussedat et de Mar-

Lormont (Gironde), rappelait la déclaration de Gambetta pour lui opposer celle-ci : « *La Franco-Maçonnerie, voilà l'amie !* » (V. *le Monde Maçonique* de 1882.)

1. Cet article ne reposait sur aucun fait réel, mais sur de simples racontars. Il avait échappé à l'attention du distingué directeur de *la Défense*, M. le baron d'Yvoire, qui ne l'aurait jamais laissé passer, s'il l'eût connu. Nous le tenons de lui-même.

2. *Univers*, 6 mai 1877.

cère (ce dernier a dû plus d'une fois regretter cette défaillance) déposent un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'État, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose et passe à l'ordre du jour. » M. Jules Simon accepte cet ordre du jour, qui est voté par 348 voix contre 114. — « Ou le Maréchal, déclare *le Rappel*, aura congédié demain, à ses risques et périls, le ministère qui a accepté l'ordre du jour des trois gauches, ou il restera acquis pour le pays, pour l'Europe, que le gouvernement est passé entre les mains des représentants du peuple<sup>1</sup>. » — « Aucun pouvoir, dit de son côté *la République française*, ne tentera de diminuer la portée de l'ordre du jour voté hier... Ce vote est le point de départ d'une politique nouvelle, qui sera la vraie politique républicaine, démocratique et française<sup>2</sup>. »

1. *Rappel*, 5 mai 1877.

2. *Republique française*, 5 mai 1877. « La Chambre, » écrivait quelques semaines plus tard un observateur assurément très impartial, M. J.-J. Weiss, « a méconnu l'état vrai du pays, en déclarant la guerre au clergé, sous prétexte qu'il se trame dans l'ombre un vaste complot clérical, qui menace les libertés et la civilisation intellectuelles de la France. Le cléricalisme sera peut-être un jour un danger : à force de parler du loup, on le fait venir. Le cléricalisme est jusqu'à présent, dans notre pays, un mot vide de sens. Jamais la liberté et la spéculation scientifique n'a été portée plus loin que chez nous, dans ces six dernières années; jamais la science n'a joui de plus d'avantages; jamais plus d'indépendance d'esprit n'a été comblée de plus de faveurs. Ceux qui enseignent dans les hautes chaires de l'État s'appellent Claude Bernard, Charles Robin, Berthelot, Renan, Maspero : sont-ce là des anges de ténébres? Récemment encore, un arrêté du ministre de l'Instruction publique appelait à enseigner à titre de *privat-docent*, dans un édifice de l'État, Broca, Bertillon, Hovelacque, Topinard, et avec eux toute la jeune école, nous avons bien envie de dire toute la jeune secte anthropologiste et anthropogéniste, si riche en esprits studieux et originaux, mais si peu mesurée en ses hypothèses; est-ce de la persécution contre ceux qui pensent librement? Des bourses de voyage sont annuellement fournies par le Trésor public pour entretenir quelques-uns de nos jeunes maîtres auprès de l'Université de Berlin, c'est-à-dire au foyer le plus actif de la philosophie la plus dégagée de tout parti pris dogmatique qui fut jamais : est-ce là le gouvernement du *Syllabus*? L'un des précédents ministères contenait dans son sein quatre protestants; celui qui vient de tomber, deux protestants et un israélite; est-ce là les usurpations du clergé? La Chambre a méconnu les condi-

## III

Devant une telle déclaration de guerre, l'émotion des catholiques est profonde. Au nom de l'épiscopat, le cardinal Guibert proteste. « Un vieil évêque français, écrit-il au garde des Sceaux, n'entend pas de pareilles paroles, sans qu'un cri de douleur s'échappe de son cœur... Mes vénérables collègues et tous les fidèles de France me sauront gré, j'en suis sûr, de m'être fait auprès de vous l'interprète de leur étonnement et de leur profonde tristesse. » Ce qui l'afflige davantage, c'est qu'on ait paru mettre en doute le patriotisme du clergé. « Ce n'est pas seulement leur prudence, dit-il, c'est leur patriotisme que l'on a contesté. » Et après avoir rappelé la noble conduite des catholiques pendant la dernière guerre, il ajoute : « Si malgré mes ardentes prières de tous les jours, notre patrie bien aimée était réservée à de nouvelles épreuves, nous donnons rendez-vous pour ces jours d'un nouveau deuil à ceux qui ne rougissent pas de contester notre patriotisme<sup>1</sup>. »

Le maréchal de Mac-Mahon n'est pas moins ému. Le vote de la Chambre, l'attitude de Jules Simon, les flatteries mêmes dont il l'a comblé en un pareil moment, exaspèrent « le Bayard moderne ». Il voudrait sur-le-champ renvoyer le ministère, mais le duc de Broglie, mandé à l'Élysée, supplie le président d'attendre. Si le conflit est inévitable, dit-il avec raison, il ne faut pas qu'ils s'engage sur la question religieuse. Le maréchal cède à grand'peine, et seulement sur la promesse que lui fait le duc de Broglie, qu'au moment donné son concours ne lui manquera pas.

tions de la liberté et du bon gouvernement, lorsque, dans un accès de colère causé par un article de journal, ni plus ni moins violent que les trois ou quatre mille articles qui ont été écrits en France de 1815 à 1877 contre les Chambres de toute couleur, elle a appliqué elle-même cette loi de 1875 qu'elle avait déclarée caduque et qui, tout à coup, le 16 mai, s'est redressée contre elle. » Article du 16 juin 1877, reproduit dans le volume intitulé : *Combat constitutionnel*, p. 61 et 62.

1. Lettre du 9 mai 1877.

De leur côté, les catholiques du Sénat veulent agir sans retard ; M. Chesnelong, personnellement attaqué par Gambetta au sujet des comités catholiques, brûle de relever le gant. La majorité, qui vient de le nommer sénateur inamovible, est prête à le soutenir. Il importe de calmer ces généreuses impatiences. Une réunion a lieu, rue de Grenelle, chez M. de Lareinty, pour délibérer sur la conduite à tenir. M<sup>re</sup> Dupanloup, au nom du cardinal Guibert comme au sien<sup>1</sup>, affirme que la majorité de l'épiscopat, en raison de la situation de la France, est d'avis qu'aucun débat ne soit engagé sur la question religieuse. Le duc de Broglie insiste vivement dans le même sens. « N'engagez pas la lutte, dit-il, sur un terrain où la majorité du Sénat aurait peine à vous suivre et où la majorité du pays ne vous suivrait pas. Ne vous faites pas battre ; réservez vos forces<sup>2</sup>. » Ce sage avis prévaut, et il est convenu qu'on attendra.

On n'attendra pas longtemps. Dix jours après le vote de la Chambre, le Maréchal se décide à agir. Dans cet intervalle, M. Jules Simon a reculé deux fois devant les exigences de la gauche ; il a laissé voter, sans y contredire, la publicité des séances des conseils municipaux, et l'abrogation de la loi qui déférait aux tribunaux correctionnels la plupart des délits de presse. C'en est trop. De lui-même, sans réfléchir davantage, le président congédie Jules Simon et appelle le duc de Broglie. C'est le 16 mai 1877<sup>3</sup>.

A coup sûr, le duc de Broglie, s'il jugeait nécessaire de

1. Récit du journal *le Français*, 15 mai 1877.

2. De Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 311. Pour avoir une idée juste de ces événements, il faut lire ce livre, et celui que M. de Marcère a écrit, dans un autre sens, sur le même sujet. Bien que M. de Meaux ait joué un rôle actif dans cette crise comme ministre du Maréchal, il expose dans ses *Souvenirs* avec la plus haute impartialité les origines du Seize Mai et les raisons de son échec.

3. Il était environ huit heures, raconte M. de Marcère. Personne n'était encore arrivé à l'Élysée, sauf le général de Broye qui avait coutume d'accompagner le maréchal dans sa promenade à cheval. « Tenez, lui dit-il, mettez-vous là, à votre place, et écrivez. » Il lui dicta la lettre adressée à Jules Simon et il la fit porter immédiatement (p. 46). Lorsqu'il eut accepté la démission de J. Simon, le maréchal lui dit : « Je suis un homme de droite, nous ne pouvons plus marcher ensemble. J'aime mieux être renversé que de rester sous les ordres de M. Gambetta » (p. 47).

résister au radicalisme, aurait attendu davantage, choisi une occasion meilleure, préparé d'avance son entreprise. Jeté brusquement à la mer, il doit nager de toutes ses forces pour atteindre le rivage; il n'était pas libre de refuser son concours au maréchal; il le promit, et en moins de deux jours, son ministère fut constitué<sup>1</sup>. De quoi s'agissait-il? de faire un coup d'État contre la volonté du pays? Nullement. On entendait rester dans la légalité, s'appuyer sur la constitution, « en appeler du pays abusé au pays mieux informé<sup>2</sup> ». On ne songeait pas davantage à restaurer la monarchie. « Impossible en 1873, dit très bien M. de Meaux, la monarchie n'avait point cessé de l'être en 1877... Si cet effort avait réussi, ils auraient gouverné comme ils l'avaient fait, et non sans succès, à l'Assemblée nationale... Une république conservatrice, voilà sans doute ce qui serait résulté tout d'abord de la tentative du Seize Mai<sup>3</sup>. » Il s'agissait donc uniquement d'enrayer le radicalisme, qui menaçait non seulement l'Église, mais toutes nos institutions nationales. Quand on se rappelle ce qui s'est passé depuis lors, on ne saurait reprocher à ces hommes d'honneur et de courage d'avoir tenté de l'empêcher<sup>4</sup>. Leur succès eût retardé de

1. Rappelons les noms de ces ministres : le duc de Broglie, président du Conseil, à la Justice, MM. de Fourtou à l'Intérieur, Caillaux aux Finances, Brunet à l'Instruction publique et aux Cultes, Paris aux Travaux publics, de Meaux à l'Agriculture et au Commerce, Decazes aux Affaires étrangères, Berthaut à la Guerre, Gicquel des Touches à la Marine.

2. De Meaux, *Souvenirs*, p. 316.

3. *Ibid.*, p. 318.

4. « Au lieu de soutenir l'élite tirée de leur sein, qui avait relevé la patrie au lendemain de ses désastres, remarque non sans amertume M. de Meaux, beaucoup de conservateurs rêvèrent d'un sauveur tombant du ciel pour faire leur besogne, se croisèrent les bras dans l'attente de ce sauveur qui ne vint pas, et négligèrent de se sauver eux-mêmes, soit en gardant le pouvoir au prix d'un travail continu, soit en le reprenant, une fois perdu, par un habile et vaillant effort. Depuis qu'il leur a été ravi et parce qu'il leur a été ravi, ils ont vu successivement les emplois publics, étrangers à la politique, fermés pour eux, à commencer par la magistrature dépouillée de son inamovibilité; à la suite des carrières civiles, les carrières militaires, l'armée et la marine, hérissées sous leurs pas de pièges et d'obstacles; puis leurs droits et leurs intérêts privés, méconnus et violés, la liberté de prier à leur gré, la liberté d'élever leurs enfants selon leur foi supprimées; enfin le désordre matériel s'ajoutant au désordre moral; l'industrie compromise par les divisions systématiquement entretenues entre ouvriers et patrons; les grèves aboutissant

quelques années, peut-être définitivement, l'exécution du programme radical. Si le Seize Mai n'eût point eu lieu, ce qui s'est fait depuis lors se serait fait quand même. On a beaucoup dit que cette tentative avortée avait exaspéré les passions religieuses, suscité de longues repréailles contre l'Église. Cela paraît fort exagéré. Les haines n'étaient-elles pas ardentes bien avant cette époque? Le programme anti-religieux des loges n'existait-il pas depuis longtemps? Les radicaux n'étaient-ils pas impatients de le réaliser? Fallait-il donc les laisser faire, sans opposer la moindre résistance? Et si l'on résistait, ne convenait-il pas de le faire avant le renouvellement partiel du Sénat, qui pouvait donner la majorité aux partis avancés dans les deux Chambres?

A vrai dire, le grand tort du Seize Mai est d'avoir échoué. Et les raisons de son échec sont nombreuses. L'Assemblée Nationale avait été une surprise qui ne pouvait se renouveler. Le mal qu'il s'agissait d'enrayer était trop profond pour céder à une campagne conservatrice de quelques semaines. D'ailleurs cette campagne si hasardeuse fut mal engagée et les honnêtes gens, chargés de la diriger, ne la menèrent point assez rondement. Il eût fallu procéder immédiatement aux élections, sans laisser aux adversaires le temps de se concerter<sup>1</sup>; mais les ministres, suspects à tous les partis à cause de leur passé politique, perdirent beaucoup de temps à s'organiser, à choisir des fonctionnaires et des candidats. Par suite de l'hostilité des républicains conservateurs, ils fu-

à l'émeute, et les patrimoines menacés par une fiscalité de plus en plus subversive. Voilà les ravages que nous nous proposons de prévenir, en livrant un dernier combat pour conserver le pouvoir, les ruines qu'une génération nouvelle aura à réparer en l'arrachant aux démolisseurs. » *Souvenirs*, p. 409.

« Peut-être plus tard, écrit un autre ministre du Seize Mai, M. Brunet, si la France survit, serons-nous jugés avec équité. Peut-être un jour les enfants de nos petits-enfants trouveront-ils quelque honneur à rappeler, qu'alors que les esprits libres et sages entrevoyaient l'abîme, il s'est trouvé un Maréchal de France et neuf hommes de cœur prêts à tout risquer pour sauver leur pays de la ruine. » (*Mémoires inédits.*)

1. « Les élections faites sans retard, » écrit M. de Marcère, un des principaux adversaires du Seize Mai, « maintes correspondances de province en font foi, auraient vraisemblablement donné au maréchal la majorité libérale, républicaine et tempérée avec laquelle il ne demandait qu'à gouverner. » *Le Seize Mai*, p. 73.

rent réduits à s'appuyer sur les monarchistes de nuance diverse. Ils ne leur donnèrent d'autre programme que la résistance au radicalisme, et le pays ne comprenait point alors les dangers du radicalisme. C'est à peine si, après trente ans de ce régime, il commence aujourd'hui à ouvrir les yeux. Le peuple ne vit donc dans le Seize Mai qu'une suprême tentative de restauration monarchique, qu'une revanche du cléricalisme. Beaucoup d'électeurs, trompés par les journaux républicains, s'imaginèrent que le clergé voulait faire la guerre à l'Italie pour rétablir le Pape, et que nous étions menacés, si les conservateurs l'emportaient, d'une nouvelle invasion allemande. Il y eut à ce sujet, entre la gauche et l'étranger, une entente criminelle que l'histoire ne saurait trop flétrir. Enfin, tandis que les républicains marchaient au combat en rangs serrés sous la direction de Gambetta, les conservateurs divisés, indisciplinés ou indifférents, rendirent la défaite inévitable.

On sait que la Chambre, prorogée pour un mois le 18 mai, fut dissoute le 22 juin par le Sénat, après des débats orageux et passionnés. « Cette Chambre, » remarquait Louis Veuillot, « a commencé, on s'en souvient, par l'horrible farce des invalidations, elle finit par une plaisanterie plus gaie, celle de la grande invalidation<sup>1</sup>. » Une campagne électorale, très ardente de part et d'autre, s'ouvrit aussitôt, et se prolongea jusqu'au 14 octobre. Nous n'avons à envisager ces événements qu'au point de vue religieux.

Dès le premier jour, le parti républicain s'acharne à donner à l'entreprise du Seize Mai, pour la déconsidérer dans l'opinion, un caractère nettement clérical. Gambetta y insiste dans tous ses discours, et la presse de gauche l'appuie de son mieux. — « Vous avez présents à l'esprit, messieurs, s'écriait-il à Abbeville, le 12 juin 1877, les prétentions de ces évêques qui dictent des circulaires aux fonctionnaires, qui leur expédient des ordres venus de Rome, qui considèrent qu'ils n'ont plus besoin de l'autorisation des pouvoirs civils, et qui agissent comme des agents de la curie romaine, comme

1. *Univers*, 16 juin 1877.

de véritables préfets du Pape, en pleine France républicaine, en plein XIX<sup>e</sup> siècle... Mais la France est avertie, et jusque dans le dernier des ses hameaux, personne n'ignore de quoi il s'agit. On sait ce qu'est le cléricalisme, ce qu'il vaut et où il nous mène, et on n'arrachera pas de la tête de nos paysans français que la main du Jésuite est dans tout cela. » (*Oui! C'est vrai! Très bien! applaudissements*)<sup>1</sup>. M. Gambetta y revient, quelques jours après, devant la Chambre. « Le 4 mai, M. Jules Simon a dit que cette prétendue captivité du Pape était une invention mensongère. Deux jours après, du haut du Vatican, on relevait cette parole du ministre républicain, et c'est de là qu'est parti le coup du Seize Mai (*Applaudissements répétés à gauche.*) Un cri a traversé la France. On a dit : C'est un coup des prêtres! C'est le ministère des curés! »

Ces paroles, acclamées par la gauche, vont devenir le mot d'ordre des élections. Tous les journaux d'opposition les commentent avec violence. « Les jésuites et les monarchistes, dont la France est momentanément la victime, déclare *Le Siècle*, viennent d'être démasqués et fouettés au visage<sup>2</sup>. » — « Oui, affirme M. About, le grand moteur de cette machine est le cléricalisme, l'esprit de Rome, la fureur de bas despotisme et de servilité dominante qu'Ignace de Loyola, un fou atroce, a légué à ses successeurs<sup>3</sup>. » De son côté, M. Sarcey écrit avec la plus insigne mauvaise foi : « Il ne faut qu'une idée bien nette, bien juste, bien claire, répandue ainsi et soufflant à travers les villages, pour établir dans les masses électorales de la campagne un courant d'opinion qui emportera toutes les résistances : « Avec un ministère clérical on risque d'avoir la guerre avec l'Italie. « Veux-tu, ô paysan, qu'on envoie ton fils se faire tuer pour

1. Le *Standard* remarque à ce propos : « Dans la lutte constitutionnelle actuelle, M. Gambetta ne voit qu'un duel avec les prêtres. Il ne trouve pas d'autre ennemi à accabler de ses clameurs que le cléricalisme. Quelle chose peut prouver d'une façon plus concluante l'étroitesse de vue et le défaut de jugement? M. Gambetta devrait laisser ces assertions extravagantes aux journaux de Berlin et aux autres ennemis de la France. » 16 juin 1877.

2. *Le Siècle*, 17 juin 1877.

3. *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 17 juin 1877.

« remettre le Pape sur un trône ? » Vous verrez ce que répondra le paysan français, si la question politique se pose en ces termes <sup>1</sup>. »

Ainsi, comme le remarque M<sup>er</sup> Pie, pour le gouvernement du 16 mai « le cléricisme c'est l'embarras, c'est le danger, c'est l'obstacle ». Il s'en défend de son mieux et, en toutes rencontres, proteste contre les tendances cléricales qu'on lui prête. « Vous savez bien, déclare M. de Fourtou le 18 juin, que si nous sommes profondément respectueux de la religion, nous ne le sommes pas moins de la liberté des croyances; vous savez bien que nous sommes sincèrement attachés à l'indépendance de la société civile, et que nous ne permettrions jamais dans son domaine des ingérences étrangères. » (*Bruyantes exclamations à gauche.*) — « Oui, répète le duc de Broglie, il y a sur le banc du ministère des hommes sincèrement attachés à l'Église, mais qui ne reculent aucun des principes de notre droit public... Je me débats ici dans les ténèbres de la calomnie, mais je répète qu'aucun de nous ne veut compromettre le pays dans une intrigue religieuse, ni imprimer cette tache de sang au front de la foi qui nous est chère <sup>2</sup>. » Après les ministres, le Maréchal croit devoir à son tour repousser les accusations de ses ennemis. « Non, dit-il, le gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales... Ce sont là autant de calomnies, dont le bon sens public a déjà fait justice en France et à l'étranger <sup>3</sup>. »

Mais ces protestations sont étouffées sous le flot des journaux, des brochures, des libelles que la franc-maçonnerie répand partout contre le clergé <sup>4</sup>. Jusqu'au dernier jour, on répète au peuple que les évêques veulent la guerre, que

l'Italie s'entend avec l'Allemagne pour se défendre contre la France, si la réaction cléricale l'emporte, et une partie du peuple finit par se laisser tromper <sup>1</sup>. « Depuis le Seize Mai, écrit dans son journal intime le cardinal de Bonnechose, l'esprit du peuple français a été travaillé par les révolutionnaires avec tant d'astuce et d'activité, que la grande masse des citoyens s' imagine que le triomphe du gouvernement actuel amènerait le despotisme et la guerre étrangère <sup>2</sup>. »

#### IV

Quel fut en réalité le rôle de l'Église pendant cette période troublée de notre histoire? Elle ne pouvait se désintéresser entièrement d'une bataille où ses intérêts et son avenir étaient en jeu. Mais, à part quelques exagérations individuelles, quelques paroles excessives, bien excusables dans le feu d'une lutte semblable, on peut affirmer que l'attitude générale de l'épiscopat et du clergé fut réservée, évangélique, irréprochable.

Lorsque éclate la crise du Seize Mai, une bonne partie de la France catholique est à Rome. On y célèbre, le 3 juin, la cinquantaine épiscopale de Pie IX, et, de toutes les contrées de l'univers, mais surtout de France, les fidèles affluent pour contempler une fois encore le grand vieillard qui va bientôt mourir. Les évêques français ne s'y comptent plus. Tous les diocèses sont représentés; toutes les œuvres: Propagation de la foi, Cercles catholiques, Presse religieuse,

1. Ne citons qu'un seul journal. La veille même des élections, le 11 octobre, *la République française* écrit à propos du voyage de M. Crispi à Berlin. « Les craintes inspirées par la politique qui cherche actuellement à devenir prépondérante en France, avec l'aide de la manifestation des évêques et du manifeste électoral du pape (?), devait nécessairement l'engager (M. Crispi) à rechercher pendant son voyage quelles garanties l'Italie peut trouver au dehors pour son indépendance nationale et pour l'intégrité de son territoire. » Les journaux italiens et allemands accentuent naturellement cette opinion. Voir les détails précis donnés sur ce sujet par M. de Meaux, *Souvenirs*, 340, 342, etc.

2. M<sup>er</sup> Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, II, 234.

1. *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 23 juin 1877.

2. Séance du 21 juin 1877.

3. Discours de Bourges et manifeste avant les élections.

4. La franc-maçonnerie s'attribua hautement le succès des élections. Le F. Barré, membre du Conseil de l'ordre du Grand Orient, disait plus tard: « Nous pouvons revendiquer hautement le succès des dernières élections, qui ramenèrent au pouvoir des hommes si maladroitement évincés par des politiciens astucieux, mais dépourvus de jugement. » Banquet de la loge des *Admirateurs de l'Univers* (*Monde maçonnique*, 1882).

Société de Saint-Vincent de Paul, etc. Les dons offerts au prisonnier du Vatican à cette occasion n'ont jamais été plus riches, ni les contributions plus généreuses. Cambrai apporte pour sa part 330.000 francs, Arras 145.000, Montpellier 100.000, sans parler des autres souvenirs. On organise même avec toutes ces offrandes une exposition que l'immense galerie du Vatican, dite galerie géographique, peut à peine contenir. Pour ne parler que de la France, on y admire par-dessus tout le merveilleux calice de l'église de Lyon, la splendide chappe de Poitiers, les ciboires d'Amiens et de Belley. Le clergé de Bourges donne à lui seul cinquante calices et une édition du *Syllabus* d'une richesse inouïe; le maréchal de Mac-Mahon envoie des tapisseries des Gobelins, etc. C'est un entassement de merveilles<sup>1</sup>.

Cependant Pie IX se prodigue, malgré ses quatre-vingt-cinq ans et ses souffrances. Il reçoit tout le monde et parle presque chaque jour. On se prosterne à ses pieds; on couvre ses mains de baisers; on se dispute ses reliques, ses cheveux, les miettes de sa table et jusqu'aux fils de sa soutane. « Jamais pape, jamais homme peut-être n'a été entouré d'un aussi tendre respect, d'une piété aussi exaltée. Il y avait, dans la vénération, dans la dévotion dont il était l'objet, quelque chose du culte rendu à un dieu souffrant<sup>2</sup>. » Le grand anniversaire arrive le dimanche 3 juin; il est célébré partout avec une magnificence extraordinaire. La Fête-Dieu tombe ce jour-là et Louis Veillot écrit : « La Fête-Dieu de l'année 1877 a été doublement célébrée. On a honoré Dieu et on a aussi honoré le pape<sup>3</sup>. »

1. Un journal italien d'idées avancées, *la Nazione*, écrit à ce sujet : « En présence de semblables démonstrations, en présence de ces adresses et de ces dons, provenant des sauvages des îles les plus reculées de l'Amérique et de l'Australie, en même temps qu'on voit les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie des peuples les plus civilisés d'Europe, il est impossible de ne pas demeurer frappé par la grandeur de ce pouvoir mondial qui s'appelle la papauté, ou de ne pas prendre en pitié ces journalistes ou ces correspondants, qui parlent des solennités du jubilé de Pie IX comme on parle d'une représentation de *Madame Angot* » (26 mai).

2. Anatole Leroy-Beaulieu, *Un roi et un pape* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1878, p. 390).

3. *Univers*, 4 juin 1877.

Ces fêtes, on le conçoit, détournent un peu l'attention de la politique. Néanmoins le Seize Mai a été accueilli avec satisfaction dans le monde religieux. La cour de Rome s'est fort réjouie de la chute de Jules Simon, que l'on compare à Simon le magicien. « Oui, oui, dit un prélat à M. Roussel, rédacteur à l'*Univers*, c'est *Simon Magus!* Il avait toutes sortes d'industries séductrices; il se vantait même d'être plus habile et plus fort que le Vicaire de Jésus-Christ; il allait, croyait-on, s'élever dans les airs; mais vous savez ce qu'il advint. Saint Pierre, perdu dans la foule, assistait à cette ascension. Un signe de croix, que presque personne n'a vu, et voilà le magicien par terre impuissant et confus<sup>1</sup>. » En reconnaissance des présents qu'il vient d'en recevoir, le souverain Pontife envoie au Maréchal la grande croix de l'Ordre de Pie IX (5 juin). « Je sais bien, dit-il au cardinal de Bonnechose, qu'il fait tout ce qu'il peut! » Deux ou trois fois, en recevant les pèlerins français, le pape leur parle avec affection de la « France, cette fille choisie », *questa figlia eletta!* « On doit donc en France choisir des représentants, dit-il aux pèlerins d'Angers... Je prie Dieu de vous inspirer de choisir des personnes exemptes de l'esprit de parti, qui aient en vue Dieu, la dignité et la grandeur de votre nation et la défense de ses vrais intérêts... O mon Dieu, je vous recommande la France<sup>2</sup>! » L'intervention du Vatican, pendant le Seize Mai, s'est bornée à des prières de cette sorte.

L'épiscopat et le clergé français observent aussi une grande réserve, surtout dans les premiers mois. Une circulaire du ministre des Cultes demande aux évêques « de faire et de faire faire le silence le plus absolu sur les élections<sup>3</sup> ». *Le Siècle* reconnaît qu'ils en tiennent compte, mais il ajoute : « Le clergé ne dit rien, donc il se prépare; il se tait, donc il conspire. » Le Maréchal jouit de la sympathie générale dans l'Église; il n'en est pas de même des ministres qu'il a choisis. L'école intransigeante, qui domine alors, montre à leur égard une grande défiance : ce sont des catholiques

1. Correspondance de Rome, *Univers*, 23 mai 1877.

2. *Univers*, 13 septembre 1877. •

3. M<sup>sr</sup> Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, II, 647.



libéraux; que pourraient-ils faire de bon? M<sup>sr</sup> Pie en particulier garde une attitude hargneuse. Voyant que les romains se réjouissent beaucoup du Seize Mai, il dit à ses familiers : « Laissons-les. Ils n'en reviendront que trop tôt. Quant à moi, je crois être au lendemain des ordonnances de 1830. » Et il conseille à ses prêtres de ne pas s'occuper des élections<sup>1</sup>.

L'*Univers* pousse le Maréchal à l'action énergique; il morigène chaque jour les ministres sur leur tiédeur et leur mollesse. « Évitions de les compromettre, écrit ironiquement L. Veuillot, et ne leur donnons pas le chagrin de les défendre, puisque enfin nous les aimons, quoique modérément. » — Il écrit cela le 16 juin, et ce jour même, son journal les compromet singulièrement. Dans un important article, où il examine les causes du Seize Mai, Arthur Loth s'efforce de prouver que le parti républicain s'était jusqu'alors « assez habilement conduit », qu'il ne menaçait ni la propriété, ni l'ordre public, ni la paix générale; il ne menaçait que la religion. Donc le ministère, loin de paraître répudier le cléricalisme, devrait se placer sur cet excellent terrain et prendre pour mot d'ordre : « Le cléricalisme, voilà le salut<sup>2</sup> ! » Naturellement les radicaux relèvent avec joie ces déclarations qui reviennent sans cesse dans la feuille catholique.

Cependant le Maréchal entreprend à travers la France plusieurs voyages politiques; il visite successivement le Berry, la Normandie, Bordeaux, Poitiers, Périgueux et Tours; il ne manque point de venir s'agenouiller dans les vieilles cathédrales; il assiste avec dignité aux cérémonies religieuses et écoute les harangues des évêques. Plusieurs croient devoir, au grand déplaisir du gouvernement, faire allusion au conflit engagé avec la gauche. « Nous savons tous, lui dit l'archevêque de Bourges, que là où vous êtes vous restez toujours, et que vous allez jusqu'au bout ! » — « Dieu vous aide, dit le cardinal Donnet, à couronner d'une

1. Bannard, *Ib.*, 646.

2. *Univers*, 16 et 17 juin 1877.

manière digne de vous, la grande œuvre que vous avez entreprise, car vous êtes de la race de ceux par qui le Seigneur peut et veut sauver Israël. » Sur quoi, tous les journaux de gauche dénoncent le scandale. « Comment, demandent-ils, le Maréchal a-t-il pu entendre sans protester ces paroles malheureuses et coupables<sup>1</sup>? » En vérité, l'indignation ne paraîtra-t-elle pas ici quelque peu excessive?

Les élections ont été fixées au 14 octobre, et la mêlée devient chaque jour plus ardente entre conservateurs et républicains. Les évêques assistent, sans y prendre une part directe, à cette lutte si importante pour l'Église. Comment ne seraient-ils pas inquiets et préoccupés? En septembre, quelques-uns, une vingtaine environ sur quatre-vingt-quatre, élèvent la voix, s'adressent à leur clergé ou à leurs fidèles. Dans son allocution synodale du 7 septembre 1877, le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai, émet sur les droits de l'Église les prétentions les plus absolues, mais donne à ses prêtres les conseils pratiques les plus sages. Il recommande au clergé « de se tenir en dehors de tous les partis et de toutes les compétitions ». Il lui défend de donner en chaire aucun conseil politique. « On verrait des personnalités dans l'exposé le plus abstrait et le plus élevé de la pure doctrine... On ne nous demandera pas cependant, ajoute-t-il, que nous demeurions neutres, entre ceux qui se posent nettement en défenseurs de notre liberté religieuse et ceux qui s'engagent ouvertement à user contre le cléricalisme, c'est-à-dire contre le catholicisme, de toute leur influence et de tous leurs moyens d'action. » Mais il ne faut, en aucun cas, sortir « de la prudence, de la modération et de la charité dont notre caractère sacerdotal et nos saintes fonctions nous font un devoir<sup>2</sup> ».

M<sup>sr</sup> de Cabrières, l'éminent évêque de Montpellier, publie sur le même sujet une lettre remarquable<sup>3</sup>. Il revendique hautement pour le clergé le droit de prendre une part active à la politique du pays. « La politique est devenue au-

1. *République française*, 30 juillet 1877.

2. Instruction synodale de l'archevêque de Cambrai, 7 septembre 1877.

3. Lettre sur les élections, 15 septembre 1877.

jour d'hui, dit-il, presque exclusivement religieuse. L'Église est combattue avec acharnement sur le terrain politique... Comprend-on qu'en un pareil moment on vienne nous dire d'être indifférents? Ce serait une dérision, ce serait un outrage. Notre devoir est, au contraire, *opportunè, importunè*, d'affirmer nos convictions, de prêcher hautement sur la mission, les droits, le rôle de l'Église, et de nous montrer *irréconciliables et intransigeants*, comme on l'est avec nous, sur les questions de principe, c'est-à-dire sur les questions d'enseignement à tous les niveaux, de liberté pleine pour nos institutions, d'entière indépendance et de respect absolu pour l'Église et pour son chef. » Par suite, les prêtres peuvent et doivent s'occuper des élections, soutenir les candidats catholiques, en votant et en faisant voter pour eux. Ils peuvent même proclamer du haut de la chaire chrétienne ces principes de conduite, tout en s'abstenant avec un soin jaloux de tout jugement sur les personnes et de prononcer jamais aucun nom. — « Si le candidat, déclare de son côté M<sup>sr</sup> Duquesnay, évêque de Limoges, hésite et distingue entre le cléricalisme, l'ultramontanisme et la religion catholique, s'il parle de la nécessité de s'opposer aux prétendus empiètements du clergé et de maintenir les droits absolus de l'État, ou s'il nie tout droit à l'Église avec impudeur et grossièreté, cet homme sera funeste à la France; vous ne devez pas, vous ne pouvez pas, en conscience, lui donner votre suffrage. »

M<sup>sr</sup> Magnin, évêque d'Annecy, est plus explicite encore. Aucun autre prélat, croyons-nous, ne se jette dans la bataille avec plus de résolution. Après avoir rappelé à ses fidèles les votes antireligieux de la dernière Chambre et la déclaration haineuse de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » il ajoute : « Il est impossible à un catholique, sans manquer à tous ses devoirs, de voter pour un des membres de cette majorité. » Ce serait « abandonner et trahir la cause de la religion... Votre devoir est de voter pour un candidat conservateur, dans la véritable acception du mot, et bon catholique. Vous ferez plus que jeter son nom dans l'urne, vous profiterez de l'influence légitime que vous

exercez sur vos concitoyens, pour prévenir toute abstention et tout mauvais choix ». M<sup>sr</sup> Dupanloup, atteint déjà du mal qui doit prochainement l'emporter, n'intervient point comme évêque, mais « comme citoyen et membre d'un des premiers corps politiques du pays ». Il publie dans *la Défense*<sup>1</sup> une lettre à un ami, dans laquelle il développe, avec son éloquence ordinaire, ces deux pensées : Pas d'abstention point de divisions!

Ce sont là les ingérences les plus graves de l'épiscopat pendant le Seize Mai, et elles n'ont en soi rien d'abusif, ni de répréhensible. Mais les radicaux, tout naturellement, n'en jugent point de la sorte et crient au scandale. D'autres évêques prescrivent des prières, des neuvaines, des triduum en vue des élections, et les journaux de gauche y dénoncent d'intolérables menées ultramontaines. C'est l'*Association de N.-D. du Salut*, dirigée par les Assomptionnistes, qui effraye particulièrement *la République française*; c'est *la Société de Pie IX* qui épouvante *le XIX<sup>e</sup> Siècle*. Il a découvert cette société, absolument inconnue, dans une circulaire adressée de Thonon à des sous-comités de Savoie, et il lui attribue aussitôt une importance extraordinaire. « Société de Pie IX! écrit-il<sup>2</sup>, est-ce que cela ne dit pas tout?... Ainsi un mot d'ordre est donné pour nos élections françaises, et c'est du Vatican que ce mot d'ordre part, et il est répandu par une Société occulte, etc. » Et les mêmes journaux, qui ne veulent pas qu'on invoque Dieu et les saints, font appel à l'étranger et signalent tous les jours la grande colère de M. de Bismarck.

## V

Enfin les élections ont lieu, et leur résultat, selon l'expression de L. Veuillot, « découragerait l'espérance même ». Le gouvernement est battu, malgré ses énergiques efforts et pour les raisons que nous avons indiquées plus haut.

1. Lettre du 21 septembre 1877.

2. *Le XIX<sup>e</sup> Siècle*, 5 octobre 1877.

Les républicains, il est vrai, perdent une cinquantaine de sièges ; ils ne sont plus que 320 au lieu de 363, mais c'est encore en leur faveur une majorité de cent voix. Que va-t-il advenir ? Naturellement les conservateurs vaincus récriminent et, au lieu de s'accuser eux-mêmes, accusent leurs chefs. Tout le monde jette la pierre aux malheureux ministres du Seize Mai. *L'Univers*, on le pense bien, est des plus violents. « Il leur met la corde au cou, maintenant qu'ils sont pour ainsi dire gisants à terre, » remarque *le Constitutionnel*<sup>1</sup>. A quoi leur a servi leur lâche terreur du cléricalisme ? demandent-ils. S'ils se fussent déclarés franchement catholiques, ils avaient des chances sérieuses de victoire. « Nous avons accepté des conducteurs qui ont rougi de nous... Nous ne souffrons pas de la défaite, mais de la honte<sup>2</sup>. » — « Les ministres n'ont guère vaincu que là où l'influence cléricale, qu'ils ne dédaignaient pas, tout en la désavouant, s'est exercée au profit de leurs candidats. Les cléricaux ne doivent plus donner leur concours à ces habiles gens<sup>3</sup> ». Ainsi, d'après *l'Univers*, il n'a manqué au gouvernement du Seize Mai pour être victorieux que d'arborer hautement le drapeau du *Syllabus*.

Attaqué ainsi de toutes parts, le gouvernement semble désarmé. Le Maréchal ne sait quel parti prendre. Parmi les ministres, les uns parlent de se retirer, les autres veulent lutter encore. Ils décident enfin d'affronter la nouvelle Chambre. La grande bataille parlementaire a lieu le 14 novembre, entre MM. de Fourtou et Jules Ferry ; elle continue le lendemain, entre Gambetta et le duc de Broglie. Au cours des débats, J. Ferry avoue cyniquement la déloyale manœuvre qui a déterminé la victoire de la gauche. « Si par malheur, déclare-t-il, la majorité pouvait échapper au parti républicain libéral pour passer au parti clérical et monarchique, l'étranger, qui n'est qu'attentif, deviendrait ombrageux et hostile... Il existait des accords, des arrangements préparés... Voilà ce que nous avons dit aux électeurs. »

1. *Constitutionnel*, 17 octobre 1877.

2. *Univers*, 17 octobre (L. Veillot).

3. *Univers*, 18 octobre (Eug. Veillot).

— « Ainsi, riposte le duc de Broglie, il a fallu au parti qui triomphe aujourd'hui inventer le mensonge en France, et l'envoyer ensuite perfectionner à l'étranger. Ne l'avons-nous pas vu, en effet, affirmer d'abord que le parti clérical voulait à tout prix, même au risque de la guerre, rétablir le Pape dans son pouvoir temporel ? Aucune protestation, aucune réclamation ne l'ont arrêté. Puis il a tiré immédiatement la conclusion que l'Italie, ainsi menacée, était en droit de prendre l'alarme et de se mettre en défense, si le parti auquel on supposait cette intention remportait une victoire même partielle dans les élections... En présence de faits semblables, on se demande jusqu'où peut aller le cynisme de certains partis... C'est la première fois qu'on a vu intervenir dans nos délibérations intérieures la menace supposée ou vraie de l'étranger. Ce serait, si l'on y persistait, le signe de la décadence irrémédiable de la patrie. »

Après cette brillante passe d'armes et un vote du Sénat en leur faveur, les ministres du Seize Mai se retirent. Le Maréchal, auteur principal de la crise qui vient d'agiter le pays et plus réellement vaincu que ses ministres, va-t-il les suivre dans la retraite ? Beaucoup estiment qu'il doit prendre ce parti, et il y semble personnellement disposé. Mais d'autres conseillers présentent des avis tout différents. Les uns le pressent d'accentuer la résistance et de recourir à la dictature ; les autres l'engagent à céder aux vœux du pays en se rapprochant de ses vainqueurs. Le cardinal de Bonnechose vient à son tour, et comme le Maréchal lui parle de donner sa démission, le prélat se récrie vivement et lui démontre avec chaleur « les conséquences terribles d'une résolution semblable. L'honneur, la conscience, le patriotisme l'interdisent. Ce serait donner un démenti au plus glorieux passé ; ce serait sacrifier les fonctionnaires de tout ordre qui se sont dévoués à la politique du Seize Mai. Les Chambres, réunies en Congrès, nommeraient un président révolutionnaire ; toute l'administration serait bouleversée ; l'Allemagne profiterait de cette anarchie pour nous attaquer. — Mais que faire ? » supplie le Maréchal. — « Eh bien ! poursuit l'archevêque, si le Sénat ne vous soutient pas, il faut pourvoir au

salut de la France d'une autre manière. Il faut faire un appel direct à la nation, après vous être assuré de l'armée... Vous direz dans votre proclamation que vous avez recours à un plébiscite, pour que la France entière, solennellement consultée, exprime librement sa volonté sur la forme du gouvernement qui lui convient et sur la personne qui doit l'exercer<sup>1</sup>. »

Le Maréchal n'agrée point l'imprudent conseil du cardinal bonapartiste. Tout d'abord, il charge le général de Rochebouet de former un cabinet d'affaires; mais la Chambre refuse obstinément de le connaître. Pendant quelques semaines, le Président, plus incertain que jamais, hésite entre M. Batbie qui conseille un ministère de combat et le duc d'Audiffret-Pasquier qui prêche la soumission. Enfin il s'arrête à ce dernier parti, par patriotisme, en pleurant de dépit et d'humiliation. Il fait appeler M. Dufaure et lui confie la tâche de former le ministère<sup>2</sup>. Il ne pourrait d'ailleurs trouver un homme plus sage, plus libéral et plus sincèrement chrétien.

M. Dufaure compose son cabinet de républicains modérés. M. de Marcère, appelé à l'Intérieur, a eu le mérite de comprendre un des premiers l'impossibilité de rétablir la monarchie et la nécessité de se rallier aussitôt au régime nouveau. Franchement catholique, il assiste sans respect humain aux offices de sa paroisse, Saint-Augustin, et, ministre de l'Intérieur, distribue à son tour le pain bénit aux fidèles. « Le premier devoir du gouvernement, écrit-il à ce propos, est de témoigner hautement de son respect pour la religion, pour le culte national en France, et de sa déférence pour l'Église<sup>3</sup>. » Mais M. de Marcère se fait de singulières illusions sur les chefs du parti républicain. Leur dessein de

déchristianiser la France lui échappe, et c'est un manque de perspicacité regrettable chez un homme d'État<sup>1</sup>. M. Bardoux, ministre des Cultes, se montre également plein de déférence pour le catholicisme. Par contre, trois autres ministres sont protestants, et ce fait est souligné par certains journaux avec une insistance peu patriotique<sup>2</sup>.

Certes, ce ministère centre gauche n'est point l'idéal pour les vieux républicains; mais il leur paraît présentement le seul possible, et ils le soutiennent en attendant mieux. Après comme avant les élections, ils demeurent disciplinés. Tout d'abord, enivrés par leur victoire, il semble qu'ils vont tout dévorer. « Invalidons en masse, disent les journaux du parti, les membres de la droite et mettons en accusation les ministres du Seize Mai. Laïcisons sans retard l'enseignement, et séparons les Églises de l'État. » Mais bientôt ce beau feu se calme comme par enchantement. Les chefs font entendre des conseils de prudence. « Prenons garde, disent-ils. Bien que la République existe depuis plus de sept ans, elle est encore à ses débuts, et l'histoire a montré qu'un gouvernement ne se fondait qu'à l'aide du temps, et même de beaucoup de temps. Les anciens partis, vaincus dans la dernière lutte électorale, n'ont point abdiqué... Ils nous observent avec une attention inquiète; ils ont encore pour eux le Sénat et le Président, et un retour offensif de leur part est toujours à craindre. Sachons donc calmer nos impatiences. Accordons à nos adversaires,

1. « Ils ont trompé le peuple, a écrit depuis M. de Marcère, et fait œuvre de démagogues. Ils ont inoculé, en quelque sorte, à la République le vice essentiel qui l'a depuis lors marquée et dont elle meurt, je veux dire l'improbité politique. Déchristianiser la France, c'était une œuvre néfaste et impolitique au premier chef. » *Le Seize Mai*, p. 298.

2. Ces trois ministres sont MM. Waddington, Léon Say et de Freycinet. — « La présence d'un protestant aux Affaires étrangères, déclare le *Journal des Débats* (14 décembre), rassurera l'Europe sur les dangers diplomatiques du triomphe de l'ultramontanisme en France. » — « C'est une assurance, insiste le *Républicain* (15 décembre), que notre politique extérieure ne sera plus livrée aux hasards des influences de sacristie, et que les intérêts de notre patrie ne seront pas sacrifiés aux convoitises et aux rancunes cléricales. » — Ce que M. de Blowitz résume ainsi dans le *Times*: « C'est un gage pour l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. »

1. M<sup>sr</sup> Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II, p. 235.

2. « Lorsqu'il dut signer la nomination des ministres, raconte M. de Marcère, il s'empara du papier, saisit brusquement la plume, hésita encore. Son visage se colora subitement, ses yeux s'emplitrent de vraies larmes... Il signa violemment..., jeta la plume et s'enfuit plutôt qu'il ne sortit, comme un homme que la colère suffoque et qui ne peut supporter davantage une situation trop pénible. » *Le Seize Mai*, p. 228.

3. *Le Seize Mai*, p. 257.

pendant l'Exposition de 1878, une trêve indispensable. Remettons à plus tard la revanche contre le cléricanisme et la réalisation de notre programme. La chose importante, essentielle, c'est de « doubler le cap des élections sénatoriales », qui doivent avoir lieu en janvier 1879, et de conquérir la majorité au Sénat. « Lorsque, déclare Gambetta aux Marseillais (janvier 1878), on sera à l'abri des manœuvres réactionnaires d'un Sénat hostile au suffrage universel, quand nous pourrons marcher avec confiance à de nouvelles conquêtes, ... nous aurons bien mérité de la France et de la République... Mais jusqu'à ce moment, je vous le répète, pas de témérités, pas de dissidences, pas de fautes! »

Tel fut le mot d'ordre de Gambetta après le Seize Mai, et les républicains le suivirent à la lettre. On remit à l'année suivante la grande lutte contre l'Église. Pendant que le ministère immolait sans pitié tous les fonctionnaires du Seize Mai, installait les républicains dans l'administration et la magistrature, la Chambre se mit à invalider sans vergogne les députés conservateurs. Quatre-vingts victimes furent ainsi décimées, à raison de trois ou quatre par semaine. « Voilà d'excellente besogne! observait *le Rappel*, l'année passera ainsi sans secousses. Les élections sénatoriales arriveront. Tout sera prêt *alors*, pour aborder les grandes réformes qu'attend le pays<sup>1</sup>. »

## VI

Cependant la santé de Pie IX déclinait rapidement. Il avait déployé, pendant les fêtes de son jubilé épiscopal, une énergie supérieure à son âge, s'efforçant d'oublier ses souffrances et d'accueillir avec sa séduction ordinaire les nombreux pèlerins accourus au Vatican. Mais il voyait bien lui-même que sa fin approchait, et tout le monde autour de lui en avait le sentiment. « Implorez la divine clémence, disait-il aux cardinaux, en recevant leurs vœux le 28 dé-

1. *Le Rappel*, 24 décembre 1877.

cembre 1877, pour qu'elle nous accorde, malgré la faiblesse de notre corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir jusqu'au bout la lutte contre le mal. »

Déjà, dans les chancelleries, on s'occupait presque ouvertement du prochain conclave. Un almanach romain annonçait, pour janvier 1878, un grand catafalque dans Rome, et Victor-Emmanuel venait de signer le décret réglant le deuil de l'Italie à la mort du Souverain Pontife. Soudain, dans les premiers jours de l'année, le bruit se répandit que le Roi lui-même était malade, gravement malade. Il expira le 8 janvier, après s'être confessé et avoir recommandé à son fils deux choses, la religion et la patrie. Le vieux Pape qui, au fond, aimait Victor-Emmanuel, pria pour son âme et permit qu'on l'inhumât solennellement, avec le concours du clergé, à Sainte-Marie-des-Martyrs<sup>1</sup>.

Cela n'empêcha point Pie IX, quelques jours plus tard, lorsque le fils de Victor-Emmanuel eut pris le titre de roi d'Italie, de protester à la face du monde, « pour maintenir intact, contre une inique spoliation, le droit de l'Église sur ses antiques domaines ». Cette revendication devait être le dernier acte de son pontificat. Dans la nuit du mercredi au jeudi 7 février, le Pape fut saisi d'un violent catarrhe, accompagné d'étouffements. Il expira le même jour, à 5 heures et demie du soir, ayant conservé, presque jusqu'au dernier moment, la lucidité de son intelligence.

Cette mort, bien qu'attendue depuis longtemps, cause dans l'univers catholique une émotion profonde. L'Angleterre protestante, l'Allemagne persécutrice trouvent devant ce cercueil des paroles non seulement de bienséance mais de respect. En France, la Chambre des députés elle-même s'associe au deuil de l'Église et lève sa séance le jour des obsèques du Pape. Par sa durée et par les grands événements qui l'ont rempli, le pontificat qui s'achève est un des plus mémorables de l'histoire. Par son caractère, ses épreuves, sa sainteté personnelle, Pie IX a conquis la vénération universelle; il a agi directement et profondément sur les âmes,

1. C'est le nom ecclésiastique du Panthéon d'Agrippa.

plus peut-être qu'aucun autre pape avant lui; il jouit sur l'épiscopat et le clergé de l'autorité la plus absolue. Jamais l'Église n'a été si fortement concentrée entre les mains des souverains Pontifes; mais jamais non plus, il faut bien l'avouer, sa situation n'a été si tendue et si précaire au milieu des peuples. En Allemagne, en Italie, en France, presque partout, elle est en lutte avec l'État ou avec le sentiment national, en conflit avec les idées et avec les lois du droit moderne. Un malentendu redoutable ne cesse de s'aggraver, depuis près d'un siècle, entre l'Église et les sociétés civiles. Avec une habileté perfide, les sectes exploitent ces désaccords, enveniment ces malentendus, excitent de plus en plus les peuples contre l'Église. En sorte que, « depuis Grégoire VII et depuis Boniface VIII, jamais Pape n'a laissé à ses successeurs une tâche plus pesante <sup>1</sup> ».

1. Anatole Leroy-Beaulieu, *Un Roi et un Pape* (Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1878, p. 422).

FIN.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

N. B. — Une ' après un chiffre indique qu'il faut chercher le nom dans les notes de la page indiquée.

### A

- Abadie, 379.  
 Abadie de Barrault (d'), 159-60, 163.  
 About, 71, 166, 172, 486, 527, 541.  
 Aclocque, 240.  
 Action (l'), 335'.  
 Action libérale (l'), 406'.  
 Adam, Edmond, 237.  
 Adam, Juliette, 22', 27', 37', 39', 41', 43', 45'.  
 Adhémar d'Abzac, 69.  
 Adoption (Œuvre de l'), 367.  
 Affre, 10, 12, 112, 313.  
 Agnel, 353'.  
 Alacoque (M.-M.), 205-206, 208.  
 Albert de Brandebourg, 171'.  
 Alcantara (Pierre d'), 432.  
 Alexandre II, 198.  
 Alexandre VI, 330'.  
 Allain-Targé, 483.  
 Allard (l'abbé), 61, 109, 111, 120.  
 Allemand, 353.  
 Allobroge (l'), 527.  
 Alphand, 379.  
 Alzon (d'), 127, 163, 276, 306.  
 Amagat, 133'.  
 Ambert, 64'.  
 Amédée (prince), 155.
- Amélie (Ste), 102.  
 Amodru, 102'.  
 Andral, 151'.  
 André (général), 27.  
 Andrieux, 40, 483 (p), 489.  
 Angebault, 50'.  
 Anjou (l'), 341.  
 Annales de Philosophie chrétienne, 342.  
 Antonelli, 86, 88, 141, 148, 167, 177-78, 284.  
 Appel (l'), 41.  
 Apprentis (Orphelinat des), 368.  
 Arago, Em., 43', 58, 79, 87, 483.  
 Arago, Et., 83.  
 Arbellot, 324.  
 Ardois, 455.  
 Arnaud (R. P.), 453.  
 Arnaud de l'Ariège, 22.  
 Arnim (d'), 173.  
 Arnold, 70.  
 Arsac (d'), 61', 71'-74', 122'.  
 Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres, 369.  
 Association catholique, 411.  
 Association des Mères de famille, 366.  
 Atelier (l'), 9.  
 Auber, 325.  
 Aubineau, 94, 339.  
 Aubry, 291', 294'.
- Audiffret-Pasquier (duc d'), 163, 218', 221, 552.  
 Aurelles de Paladines (d'), 182', 213'.  
 Augustin (St), 315-16.  
 Augustin (Sœur), 75.  
 Aurore (l'), 41.  
 Auxais (d'), 282.  
 Avesnes (d'), 60', 63', 65', 70', 71', 78'.  
 Avenir (l'), 387.

### B

- Babeuf, 7.  
 Bacon, 311.  
 Bacuez, 110.  
 Baduel, 286'.  
 Baillès, 222'.  
 Bailly (R. P.), 70.  
 Bailloud, 307.  
 Balain, 286'.  
 Bonneville (de), 87, 167.  
 Baptifaud, 440.  
 Baragnon, 237', 276.  
 Barrail (du), 219'.  
 Barbès, 7, 34.  
 Barbier, 463'.  
 Bardoux, 347, 357, 517, 553.  
 Bareille, 322'.  
 Barni, 26.  
 Barodet, 201, 483.  
 Barre, 542'.  
 Barthe, 154.  
 Barthélemy St-Hilaire, 15.

Bartle Frère, 470.  
 Bascoul, 272.  
 Bassetière (de la), 209, 562.  
 Bataille (M<sup>rs</sup>), 275.  
 Bataillon (M<sup>rs</sup>), 447-48.  
 Babie, 210, 274-75, 552.  
 Baude (baron), 524, 529, 532.  
 Baudon, 208', 306-07, 337, 384.  
 Baudrillart, 311', 314'-15.  
 Baunard, 47', 53', 78', 140', 197', 198', 206', 271'-72, 283', 285', 311', 317', 320'-21', 325-27', 329', 333, 375-76', 388', 423, 431, 450', 493', 545-46'.  
 Bautain, 314.  
 Bauzin, 62'.  
 Bayle, 109.  
 Bazard, 3'.  
 Bazin (l'abbé G.), 51', 284'.  
 Beaudelot, 64.  
 Beaudoïn-Mortamert, 80'.  
 Beaussire, 261.  
 Bécel (Mgr), 49', 50', 401, 495.  
 Bécourt, 109, 124.  
 Belcastel (de), 153, 166, 168, 178, 185', 207, 209, 263, 307, 516.  
 Beleuze, 208'.  
 Bellanger, 109.  
 Bellune (de), 272', 279'.  
 Belmont, 63'.  
 Beluze, 384.  
 Bengy (de), 71, 109, 111, 119, 125-23.  
 Benoit-Malon, 11'.  
 Bénol, 123.  
 Benque (de), 208'.  
 Bentham, 3'.  
 Béquet, 73.  
 Béranger, Henry, 335'.  
 Béranger (Pierre Jean de), 4.  
 Bergeret, 123.  
 Bernadille (voir Fournel).  
 Bernadette (Soubirous), 348, 382.  
 Bernard (St), 48, 51, 88'.  
 Bernard (Père), 432'.  
 Berneux, 441.  
 Bert Paul, 16', 248, 254, 479, 483, 510.  
 Berleaud (M<sup>rs</sup>), 49, 328.  
 Bertauld, 209, 237', 239-40, 242.

Bertaux (l'abbé), 109.  
 Berthaut, général, 538'.  
 Berthelot, 535'.  
 Berthout, 298'.  
 Bertillon, 535'.  
 Bertrand de Beuvron (de), 62.  
 Berryer, 51.  
 Bersot, 251'.  
 Bérulle (de), 209, 321, 326.  
 Beslay, Charles, 111.  
 Beslay, François, 180.  
 Bessieux, 465-67.  
 Besson (M<sup>rs</sup>), 50', 52, 68', 178', 190', 272', 275'-77, 280'-82, 288-89, 302', 329, 523', 528, 543', 552'.  
 Besson (R. P.), 9.  
 Besson, député, 237', 307.  
 Bethmont, 228, 499, 517.  
 Beust (de), 149.  
 Bigaudet, 436.  
 Billiet, 274.  
 Billot, 109.  
 Bismarck, 54, 68, 71, 74', 76', 149, 169, 171-77, 243, 276, 529, 549.  
 Bismarck-Bohlen, 139'.  
 Biot, 255.  
 Blacas (de), 187'.  
 Blanc, Louis, 5, 7, 95, 237, 483, 511.  
 Blanc (abbé), 61.  
 Blanc (Père), 463'.  
 Blanger, 275'.  
 Blanqui, 37, 39, 41', 80, 116-17.  
 Blois (de), 49.  
 Blondeau, 109.  
 Blowitz (de), 553'.  
 Bodet, 133'.  
 Bohême (la), 41'.  
 Boissonnot, 52', 312'.  
 Boissy d'Anglas, 2'.  
 Bonal, 294.  
 Bonald (de), 311'.  
 Bonald (M<sup>rs</sup> de), 50'.  
 Bonaparte, 2, 169, 343, 345, 457'.  
 Bonaparte, Louis, 13, 18-20, 36, 58, 68', 100, 143, 180.  
 Boniface VIII, 556.  
 Bonjean, 111, 116, 118-20.  
 Bonjean (M<sup>rs</sup>), 434-35'.  
 Bonnechose (cardinal de), 52, 68, 133', 180, 243, 351, 493, 523, 543, 545, 551.

Bonnel, 63'.  
 Bonnet (M<sup>rs</sup>), 286.  
 Bonnet, 114'.  
 Bonnetty, 342.  
 Bonvallet, 83'.  
 Bordas-Demoulin, 22.  
 Boré, 432.  
 Borgia, 330'.  
 Borson, 398.  
 Bossuet, 53, 198, 209, 328, 384.  
 Bottard, 237'.  
 Bouchaud, 461.  
 Boucher, 182'.  
 Boudinet, 275'.  
 Bougaud, 289-90', 297, 317-19, 326, 329.  
 Bouillé (de), 167.  
 Bouillier (M<sup>rs</sup> de la), 50, 181'-82', 272, 278.  
 Bouillier (de la), 225.  
 Boulanger, 463'.  
 Bourard, 122'.  
 Bourbaki, 213'.  
 Bourdaloue, 331, 384.  
 Bourdon, 436.  
 Bourgoing (de), 165-66, 168.  
 Bourrassé, 324.  
 Bourret, 270-71, 334.  
 Boyer, 441.  
 Boyer d'Agen, 61'.  
 Braco, 431.  
 Bravard, 52, 282.  
 Brazza (de), 467.  
 Brèda (de), 410.  
 Bréheret, 448.  
 Breton, 49', 328'.  
 Briere, 76'.  
 Brieux (de), 286.  
 Briot de la Maillerie, 465.  
 Brisson, 27, 40, 83, 237, 239-40, 248, 250, 261, 483, 497-99.  
 Brocca, 535'.  
 Brochier, 40.  
 Broglie (duc de), 131, 171, 174-76, 205, 221', 223, 248, 250-51', 274-76, 306', 315, 339, 342, 390, 505, 523, 536-38', 542, 550-51.  
 Broglie (Abbé de), 302', 316, 319-20, 364'.  
 Brossays-Saint-Marc, 49, 231, 267, 282'.  
 Broye (de), 537'.  
 Brugalé, 65.  
 Brun, Lucien, 131, 261.  
 Brunet (Frère), 110.

Brunet, Joseph, 286-87, 538'-39'.  
 Bruté, 450.  
 Buchez, 8-10, 12, 387.  
 Buchner, 27, 43.  
 Buirette, 102'.  
 Buisson, 27, 48, 83, 237, 239-40, 203, 250, 261, 483, 497-99.  
 Buffet, 280, 282, 339, 496-97, 501, 505.

## C

Cabet, 5.  
 Cabrières (de), 177', 276, 547.  
 Cadoret, 494-95, 497.  
 Cadorna, 88, 143.  
 Cagliostro, 438.  
 Caillaux, Alexandre, 236, 538'.  
 Callixte, 110.  
 Calvet, 384'.  
 Calvin, 32.  
 Cameron, 470.  
*Candide (le)*, 41.  
 Captier, 110-11, 119, 121, 122-23.  
 Caraguel, 286'.  
 Carlos, 187'.  
 Carmené, 282.  
 Carné (marquis de), 342.  
 Carnot, Lazare, 3.  
 Carnot, Hippolyte, 11, 34, 37, 237, 245.  
 Carnot, François, 484.  
 Carrie, 468.  
 Carron, 231, 307.  
 Cartier, 9'.  
 Cassagnac (Paul de), 502.  
 Casse, Germain, 39, 41'-42', 511.  
 Castellane (marquis de), 502.  
 Castille, 330'.  
 Cathala, 122'.  
*Catholic Guardian (The)*, 433.  
 Cateau, 286'.  
 Caubert, 109, 111, 119, 122-23.  
 Cauchy, 255.  
 Cauquelin, 122'.  
 Cauroy (du), 103'.  
 Caussette, 271', 329.  
 Causidière, 12.  
 Cavaignac, Godefroy, 3', 4, 9, 13-14.  
 Caverot, 279, 281, 285.

Cazenove de Pradines, 93, 131, 185, 210-11.  
 Cazot, 483.  
*Ceylan Patriot (The)*, 435.  
 Chabaud-Lafour (de), 401.  
 Chabauty, 202', 221'.  
 Chabrol (de), 237'-38'.  
 Chaise (de la), 205.  
 Chalandon, 275.  
 Challemel-Lacour, 39, 43', 84, 254, 256-57, 484, 505-07.  
 Chalvet-Nastrac (de), 213'.  
 Chamard, 323-24.  
 Chambord (C<sup>o</sup> de), 149, 171-72', 181, 183-90, 195, 197-99, 203, 211-24, 278, 304', 340, 401, 480, 495.  
*Champagne (La)*, 278.  
 Champellou, 99'.  
 Chanel, 446-47.  
 Changarnier, 14, 212.  
 Channing, 33.  
 Chanzy, 78, 459.  
 Chapman, 446.  
 Charette (de), 77, 208'.  
 Charlemagne, 528.  
 Charles V, 266.  
 Charles X, 188, 311, 391.  
 Charmetant, 459, 461.  
 Charpentier, 50'.  
 Charton, 34, 237'.  
 Chartres (duc de), 184'.  
 Chassin, 6.  
 Chataigneret, 122'.  
 Chaudey, 26'.  
 Chaudordy (de), 86, 90'.  
 Chaurand, 235.  
 Chauveau, 77, 109.  
 Chauvin (R. P.), 314'.  
 Cheminal, 122'.  
 Chesnelong, 131, 198', 209, 213-14, 216, 218, 222, 235, 258-59, 261, 307, 379, 497, 500-01, 516, 537.  
 Chevalier (M<sup>rs</sup> Casimir), 324.  
 Chevalier, Michel, 251.  
 Chevalier (M<sup>rs</sup> Ulysse), 323.  
 Chevallier G., 67.  
 Cheverus (de), 449.  
 Chigi, 117', 128, 141, 160, 272, 277, 281.  
 Choiseul (de), 156.  
*Christ Republicain (le)*, 11'.  
*Christ Socialiste (le)*, 11'.  
 Ciaidini, 524'.  
 Cissey (de), 230, 278.  
 Ciudad, Jean, 370'.  
*Civiltà cattolica*, 304'-05', 342.  
 Clamageran, 35.  
 Claretie, 40.  
 Castron, 49', 222', 276'.  
 Claude Bernard, 27, 535'.  
 Clavel, 40.  
 Clémenceau, 27, 39, 42', 83, 484, 493.  
 Clément (pape), 323.  
 Clément (d'Alexandrie), 315.  
 Clément, Jacques, 3.  
 Clerc, 71, 109, 111, 115, 119-20.  
 Cluseret, 116, 125.  
 Clut, 453.  
 Cluzel, 432.  
 Cochin, Augustin, 143-44, 370', 390.  
 Cochin, Denys, 366'.  
 Coignet, 84'.  
 Colet, 279, 289.  
 Collin, 318'.  
 Colomb, 28.  
*Combat (le)*, 80'.  
 Combes, F., 182'.  
*Communio (Œuvre de la 1<sup>re</sup>)*, 368.  
 Compiègne (de), 464'-66'.  
 Comte, 5', 7, 27, 37, 39, 43, 477.  
 Condillac, 477.  
 Condren (de), 209.  
 Conestable, 341.  
 Conil, 264.  
 Connelly, 264.  
 Constans, 483.  
*Constitutionnel (le)*, 550.  
*Contemporain (le)*, 342.  
 Coquille, 339, 412.  
 Cor, 63.  
 Corbon, 209.  
 Corcelles (de), 3, 159-60', 167-68, 171', 175-77, 245, 524'.  
 Cornil, 512'.  
 Cornudet, 208'.  
 Cornut, 50', 95', 428'.  
*Correspondant (le)*, 36, 45', 182', 185', 231', 238', 39', 342, 363, 387', 420, 438', 440', 444', 446', 464'-65'.  
 Cortet, 282.  
 Cosquin, 339.

Costa de Beauregard, 214', 216'.  
 Cotherault, 121-22'.  
 Colton, 280.  
 Couessin (de), 77.  
 Coulange, 63'.  
 Coullié, 109', 111', 286'.  
 Coulon, 40.  
 Couplet, 71.  
 Courbet, 449.  
 Courier, P.-L., 4.  
 Cousin, Jules, 482.  
 Cousin Victor, 251, 313, 344, 475.  
 Cousseau, 50, 273.  
 Couthon, 7.  
 Coux (de), 387.  
 Craven (M<sup>me</sup>), 446.  
 Crémieux, Isaac, 40, 59, 79, 84-86, 92, 334, 484.  
 Crémieux, G., 40.  
*Cri du Peuple (le)*, 80'.  
 Crispi, 90', 543'.  
 Crosnier, 312'.  
 Cruice, 313.  
 Cumont (de), 163', 245, 247, 278, 280.  
 Curci, 525'.  
 Curé, 187'.  
 Curicque, 202'.  
 Cuvillier-Fleury, 114'.  
 Cyprien (St), 315.

D

Dabert, 175.  
 Dallet, 442'.  
 Dalstein, 65.  
 Damas (de), 63', 306.  
 Damien (l'abbé), 65.  
 Damien (Père), 445-46.  
 Dampierre (de), 163'.  
 Daniel, 1, 110'.  
 Danton, 39.  
 Darboy, 50-51, 97, 105, 108, 111-12, 116-17, 119-20, 125', 126-27, 251, 270, 278-79, 305, 312, 329.  
 Dargaud, 69.  
 Darlu, 477'.  
 Darras, 322-23.  
 Darru, 79'-80', 282, 443'.  
 Darwin, 27.  
 Dauchez, 208'.  
 Daudet, Ernest, 90'.  
 Daunou, 3'.  
 Dauriac, 477'.  
 Daveluy, 441.  
 David, 449.

David (M<sup>sr</sup>), 52, 57.  
 David (Père), 438.  
 Debidour, VI-VII, 85', 89', 96', 108', 118', 125', 148', 154', 172'-73', 175', 177', 182', 200', 244', 511, 523', 532'.  
 Debras, 63'.  
 Decampe, 105.  
 Decazes, 173, 175-78, 221', 278-79, 529, 538'.  
*Défense sociale et religieuse (la)*, 340-41, 534, 549.  
 Deguerry (Père), 459.  
 Deguerry (abbé), 106'.  
 Delaborde, 238-39.  
 Delafosse, Jules, 187-88, 203'.  
 Delalle, 271.  
 Delamare, 271'.  
 Delannoy (M<sup>sr</sup>), 273', 286'.  
 Delannoy, Emile, 200'.  
 Delbrel, 365'.  
 Delaplace, 438.  
 Delescluze, 80, 95, 118.  
 Delille, 237'.  
 Delmas (M<sup>lle</sup>), 115'.  
 Delord, Taxil, 36, 83.  
 Delorme, 122'.  
 Delpech, 40, 84.  
 Delpit, 97', 186', 220', 245, 351'.  
*Demain*, 88'.  
 Deminuid, 313'.  
 Denais, 7, 341.  
 Denis (St), 323-24, 383.  
 Denis, Samuel, 80, 92', 181', 185', 212', 219', 223'.  
 Déroulède, 64.  
 Deschamps, 6', 482', 485'-87', 490'.  
 Deschanel, Emile, 17, 484.  
 Descottes, 208'.  
 Desgodins, 441'.  
 Desjardins, 68'.  
 Despagne, 89'.  
 Despois, 34, 40, 83.  
 Dessoye, 244', 487'.  
 Destombes, 49'.  
 Detz, 63'.  
 Deutroz, 122'.  
 Devienne, 181'.  
*Diable à quatre (le)*, 41'.  
 Dide, 34'.  
 Diderot, 4.  
 Didierjean, 71'.  
 Didon, 127, 312', 330-31.  
*Diogène (le)*, 41'.

*Dix-neuvième siècle (le)*, 166, 172, 215, 486, 492, 501, 527, 541'-42', 549.  
 Dominique (St), 32.  
 Dampierre d'Hornoy (de), 231, 237'.  
 Doney, 49, 271'.  
 Donnet, 48, 148', 181-82', 251, 272'.  
 Dordillon, 445.  
 Douais, 323.  
 Douarre, 447-48.  
 Doudeauville (de), 368'.  
 Dours, 286'.  
 Doussot, 70.  
 Douville-Maillefeu (de), 516'.  
*Drapeau rouge (le)*, 80'.  
 Dréo, 87'.  
 Dreux-Brézé (M<sup>sr</sup> de), 50.  
*Droits de l'homme (les)*, 487, 492.  
 Drouyn de Lhuys, 367'.  
 Drumont, 68.  
 Dubois, 449.  
 Dubourg, 449.  
 Dubuche, 449.  
 Dubray, 63'.  
 Dubroca, 3.  
 Du Camp, Maxime, 98'-99', 102', 110', 117', 122-24', 367', 369-70', 373'-75'.  
 Ducarre, 386.  
 Duchesne, 316, 324.  
 Duclou, 325.  
 Ducoudray, 71, 109, 111, 115, 120.  
 Ducrot, 72', 213'.  
 Dufaure, 168, 238, 240, 242, 284-86, 497, 501, 507, 512-17, 523, 552.  
 Dumas, 251.  
 Dumas (A., fils), 480.  
 Dupanloup, 189-91, 192', 196-97, 199, 201, 214, 216-18, 227, 230, 235, 238, 244-45, 247, 250, 254, 257, 260-61, 272, 276-79, 283-85, 288, 305, 312, 327, 333, 336, 339, 340, 351', 357, 360-61, 388, 401, 419', 486', 488', 490, 504-07, 516, 534, 537, 549.  
 Dupin, 251.  
 Dupont de l'Eure, 3, 10, 14.  
 Dupont (Papavoine), 100.  
 Dupont des Loges, 52, 66, 137, 486'.

Dupont, de Tours, 384.  
 Duportail, 79, 84-85.  
 Duprat, Pascal, 15, 502.  
 Dupuis, 4.  
 Dupuy, 99'.  
 Duquesnay, 140, 271', 548.  
 Duret, 464.  
 Durieu, 454.  
 Durport-Civrac (de), 237'.  
 Duruy, Victor, 251, 344, 347, 350.  
 Duval, 432.

## E

Eck, 392.  
*Eclair (l')*, 361'.  
*Economies (Œuvre des jeunes)*, 367.  
 Elloy, 448.  
 Elstein (d'), 137'.  
 Enfantin, 5'.  
 Engel, 463'.  
*Enseignement (ligue de l')*, 42, 356, 485.  
 Epalle, 448.  
*Ere nouvelle (l')*, 11, 387.  
 Ernoul, 131, 185', 213, 237', 245-47'.  
 Espivent, 286'.  
 Esquiros, 85, 219.  
 Etienne, 368, 373, 377, 384.  
*Etudes (les)*, 255, 403-04', 318', 342, 361, 436'.  
 Eudes, Emile, 79, 98', 106, 118.  
*Excommunié (l')*, 41'.

## F

Fabre, 453.  
 Faidherbe, 69.  
 Faillon, 324.  
 Falloux (Comte Alfred de), 15, 21, 127, 184-86, 190, 196, 201, 221', 248, 251, 275, 305, 326, 339, 341, 357, 420-21.  
 Faraud, 453.  
*Faubourgs (Œuvre des)*, 367.  
*Faubourien (le)*, 80'.  
 Faure (abbé), 100.  
 Fauvel, 458', 440'.  
 Fava, 86, 271', 282'.  
 Favier, 438.  
 Favre Jules, 15, 34, 37, 44, 59, 79, 82, 86', 87', 89, 92, 94, 95, 100, 117,

141-45', 148, 154-57, 261, 339, 484.  
 Faye, 515'.  
 Fayet, 14'.  
 Fayette (O. de la), 233.  
 Félix (R. P.), 329-30.  
 Félix (roi), 466.  
 Ferré, 105, 112.  
 Ferronnays (de la), 391.  
 Ferronnays (Eugénie, de la), 391.  
 Ferry, Jules, 16', 17', 27, 38, 39, 43', 59, 73, 87, 258-60, 302, 477, 483', 488, 493, 504-05, 550.  
 Ferté (de la), 188'.  
 Fesch, 311.  
 Feuerbach, 27.  
 Féval, Paul, 380.  
 Fèvre, 322.  
 Fichte, 24.  
 Fidus (Eugène Londun), 68', 523'.  
*Figaro (le)*, 100', 369.  
 Fillion, 50, 68, 278, 328.  
 Flaget, 449.  
 Flaubert, 480.  
 Flers, 81, 462.  
 Floquet, 40, 237, 484, 493, 511, 514.  
 Flourens, 80, 119.  
 Foata, 286'.  
 Foisset, 311'.  
 Fontaine de Reshecq, 345'.  
 Fonteneau, 279.  
 Fontoulieu, 99', 100', 103', 106', 107'.  
 Fonviellé, 40.  
 Forbes, 334'.  
 Forbin (de), 427.  
 Forcade, 53, 145, 275.  
 Fortier, 63'.  
 Fouard, 312'.  
 Fouillée, 475, 478.  
 Foulon, 51', 60', 81', 97', 112', 117', 126'-27', 173, 278.  
 Foulquier, 273.  
 Fouqueray, 61.  
 Fouquet, 454.  
 Fouquier, 486.  
 Fourichon, 79, 85.  
 Fourier, 5, 27.  
 Fournel, 339.  
 Fournier (M<sup>sr</sup>), 286'.  
 Fournier, Henri, ambassadeur, 160-61, 165-67, 168'.  
 Fourtou (de), 174, 176, 275, 278, 538', 542, 550.

*Français (le)*, 186, 188', 339-40, 537'.  
 Franchi, 285.  
 François, 119-20.  
 François I<sup>er</sup>, 28.  
 François d'Assise, 5'.  
 François de Sales, 321.  
 François-Joseph, 198'.  
 François II (de Naples), 198'.  
 Fraysse, 448.  
 Frayssinous, 311.  
 Frédault, 244, 305.  
 Frédéric II, 56.  
 Frédéric-Charles, 65, 158.  
 Frémont, 216'.  
 Freppel, 49-50', 55, 57, 77', 95, 127, 133', 139, 171, 266-67, 275, 277-78, 305, 312-13, 326', 328-29, 341, 373, 494, 528.  
 Frérot, 64.  
 Fresneau, 231.  
 Freycinet (de), 553'.  
 Frézal-Tardieu, 122.  
 Froissat (Courten cuisine), 99.  
*Fronde (la)*, 41'.  
 Fruchaud, 270-71', 278.  
 Fuad-Pacha, 431.

## G

Gaduel, 353'.  
 Gaffory, 273', 286'.  
 Galiot, 63'.  
 Gambetta, Léon, 17', 26', 27', 38-40, 43, 59, 78'-79, 84-90, 94-95, 154, 182', 203, 215, 243, 257', 282, 461, 477, 479, 483, 491-93, 496, 499, 501, 511, 516', 522-23', 531-34, 537', 540-41, 548, 550, 554.  
 Gambon, 96, 118.  
 Garcia Moreno, 456.  
 Garibaldi, 66, 96.  
 Garnier (M<sup>me</sup>), 374.  
 Garnier, commandant, 437.  
 Garnier-Pagès, 12, 37, 59.  
 Gatiou (St), 324-24.  
 Gautier, Léon, 394, 410, 412.  
 Gay, 48', 286, 320-21, 354', 168'.  
*Gazette de l'Allemagne du Nord*, 173', 175'.  
*Gazette de Cologne*, 173.



*Gazette de Silésie*, 67, 74.  
 Geneviève (Ste), 383.  
 Genton, 120.  
 Gerbet, 275.  
 Germain, 282.  
 Gicquel des Touches, 538'.  
 Gille, 366'.  
 Ginouilhac, 52, 282-83, 317.  
 Giraudet, 100.  
 Glaire, 317.  
 Glais-Bizoin, 59, 79, 85.  
 Goblet, 484.  
 Godefroy, 4.  
 Godefroy Saint-Marc (V. Brossays Saint-Marc).  
 Goerguenn, 63'.  
 Gois, 122-23.  
 Gonidec de Traissan (Le), 77.  
 Gontaut-Biron (de), 172', 174, 184-85.  
 Gorce (de la), 19', 37'.  
 Gorini, 325.  
 Goulard (de), 135.  
 Gounod, 320.  
 Goux, 286.  
 Goyau, G., 16', 36', 351'.  
 Gramont (de), 87'.  
 Grandidier, 454.  
 Grandin, 452.  
 Grange (de la), 63'.  
 Gratry, 88', 277', 312', 314', 317, 319.  
 Grégoire VII, 48, 556.  
 Grégoire XVI, 335.  
 Gréppo, 237, 511.  
 Grévy, Jules, 95, 125', 127, 485'.  
 Grivart, 261.  
 Gros, 122'.  
 Grussenmeyer, 462'.  
 Gueuleite, 278.  
 Guéranger, 47, 315, 323, 325, 328.  
 Guérin, 464'.  
 Guéroult, 245.  
 Guers, 63.  
 Guibert, cardinal, 52, 68, 85, 86, 90-91, 228-29, 133', 171, 208-09, 261-63, 270-71', 273', 276-77, 280-83, 307, 315', 367, 379-80, 382, 434, 495, 512', 536-37.  
 Guibert (abbé), 312'.  
 Guichard, 499.  
 Guibert, 295', 517-20.  
 Guillain, 448.

Guillaume I, 67-68', 90', 117, 172.  
 Guillaume II, 62'.  
 Guillaume de Bade, 66.  
 Guillaume le Taciturne, 30.  
 Guillemaut, 232, 234.  
 Guillemain, 440.  
 Guilloux, 455.  
 Guiraud (de), 227', 394.  
 Guizot, 251, 344.  
 Guyau, 479.

## H

Hacquart, 289'.  
 Haecckel, 477-78.  
 Hanotaux, 93', 133', 179', 223', 298, 475', 478'.  
 Harcourt (d'), 44, 145', 156, 165.  
 Harmel, 413-14'.  
 Hartmann, 479.  
 Haussonville (d'), 218'.  
 Hautcoeur, 266, 325.  
 Hautpoul (d'), 187'.  
 Havard, 318'.  
 Havet, 24, 478.  
 Havin, 36.  
 Hébert, 41.  
 Hébrard, 486'.  
 Hées, 65.  
 Hegel, 24, 27.  
 Heinrich, 339.  
 Helvétius, 4, 391'.  
 Henezel (de), 398.  
 Henri IV, 28, 196', 304.  
 Henri V (voir Chambord).  
 Herbomey, 454.  
 Hérédia (de), 483.  
 Hermann, 63'.  
 Holbach (d'), 4.  
 Horner, 469-70.  
*Hospitalité de nuit*, 372.  
*Hospitalité de travail p. femmes*, 373.  
 Houillon, 124.  
 Houssaye (l'abbé), 325.  
 Houtin, 324'.  
 Houx (des), 87', 341.  
 Hovelacque, 535'.  
 Hubin, 404.  
 Hue, 440.  
 Huet, 22.  
 Hugo, 6', 15, 22, 95, 220', 484.  
 Hugonin, 52, 313.  
 Hulst (d'), 60, 62, 64', 82, 264, 302', 314, 316, 324, 369, 474-75'.

Humbert (prince), 144.  
 Humbert, Frédéric, 484.

## I

Isard, 110, 124, 293.  
 Isoard, 313, 327, 331-33'.

## J

Jacquemet, 280.  
 Jacquemot, 77'.  
 Jaffré, 94', 245.  
 Jannet, Claudio, 412, 482'.  
 Janssen, 445.  
 Janicot, 426.  
 Jaubert, 251, 253.  
 Jaurès (général), 77.  
 Jeanne d'Arc, 250.  
 Jeanne de Chantal (sœur), 76.  
 Jéhan de St-Clavien, 324.  
 Jenner, 330'.  
 Jérôme (St), 315.  
 Johannes, 434.  
 Johnston, 351'.  
 Joinville (de), 182-83'.  
 Joly Albert, 483.  
 Joseph (Père), 63, 70.  
 Joseph (Frère), 354.  
 Joubert, 264.  
 Jouin, député, 233-34.  
 Jouin (R. P.), 69.  
 Jourdan, 109, 279.  
 Jourde, 99'.  
 Jourde, 486'.  
*Journal des Débats*, 80', 150, 157', 219', 244, 520, 553'.  
 Jousset, 374.  
 Juillet (abbé), 289'.  
 Julien (St), 323.  
 Jung, 62.  
 Justin (St), 315.  
 Justin, Neomède, 122.

## K

Kant, 3', 24, 27.  
 Kanzler, 88.  
 Keller, 56, 75'-76', 95, 131, 154, 197, 209, 245, 298-99', 307, 326, 349', 359, 390-91, 394, 397, 410, 425', 429', 499, 502-04, 513.  
 Képler, 42.  
 Kerdel (de), 131, 163', 221', 257, 271.

Klein (abbé Félix), 52', 137', 139', 275', 458', 462'.  
 Kobes, 463-64.  
 Kobosko, 101.  
 Kubeck (de), 156.

## L

Laberthonnière, 364'.  
 Laborde, 286'.  
 Laborde (de), 163.  
 Laboré, 63'.  
 La Bouille, 63'.  
 Laboulaye, 251-52, 254, 258.  
 Lac (du), 70.  
 Lachat, 169.  
 Lachelier, 475.  
 Lacombe, 352.  
 Lacombe (Ch. de), 238', 245.  
 Lacombe (H. de), 344'.  
 Lacordaire, 5, 8, 11-12, 88', 129, 311', 319-20, 333, 336, 387, 432.  
 Lacretelle (de), 510.  
 Lacroix, 52'.  
 Ladmiraull, 391.  
 Ladoue (de), 261', 275', 286', 528.  
 Lafargue, 27, 41'.  
 Lafayette, 3.  
 Laffite, 27.  
 Laffond, 384.  
 Lagarde, 108, 116-17.  
 Lagrange, 50'-51', 68', 182', 185', 186', 195', 216', 312'.  
 Laisant, 484.  
 Lamarche, 63'.  
 Lambert, 102'.  
 Lambilly (de), 495'.  
 Lamennais, 6', 7, 314, 387.  
 Lamoureux de Pompignac, 286'.  
 Lamy, E., 42', 430', 433.  
 Landriot, 52, 66, 278, 319, 328.  
 Lanessan (de), 484.  
 Lanfrey, 28.  
 Langalerie (de), 271', 398.  
 Langenhagen (de), 72.  
 Langénieux, 208', 279, 275, 283, 373, 397.  
 Langlois, 237.  
 Languillot, 439-40.  
 Lanjuinais, 2'.  
 Lanterne (la), 41', 487, 492.

Lanusse, 61.  
 Laouënan, 436.  
 Lapomeraye, 7.  
 Laprade (de), 327'.  
 Larcy (de), 186'.  
 Lareinty (de), 537.  
 Largent, 302', 314', 320', 364'.  
 Lartigues, 109.  
 Las Cases (de), 273'.  
 Launay, 424', 441'-42'.  
 Laurentie, 186.  
 Laussédât, 534.  
 Lavigerie, 53, 56, 84, 140, 223', 270, 313, 315-16', 431, 457-62.  
 Lavollée, 339.  
 Lazare (St), 323, 402.  
 Le Berre, 465, 467.  
 Leblais, 34.  
 Leblond, 530-32, 534.  
 Le Camus (comte), 354'.  
 Le Camus (M<sup>sr</sup>), 294, 312'.  
 Lecomte, 356'.  
 Lecoq, 280, 286.  
 Lecourtier, 275.  
 Ledain, 313.  
 Ledochowski, 169.  
 Ledru-Rollin, 13-14, 37.  
 Leduc, 373.  
 Lefebvre, 372, 376'.  
 Lefebvre de Béhaine, 87, 89-90, 92', 141', 143, 148'.  
 Leflo, 60.  
 Lefranc, 157.  
 Legain, 271'.  
 Legentil, 208'.  
 Le Goavec, 61.  
 Le Hardy du Marais, 286'.  
 Le Hir, 317.  
 Lelec, 439.  
 Lelièvre, 384, 450.  
 Lelong, 286'.  
 Le Maguet, 494, 500.  
 Léman, 215'.  
 Lemercier, 150.  
 Lemire, 444'.  
 Lemoine, 219'.  
 Le Moussu, 99-100.  
 Léon XIII, VI, 316, 354, 469'.  
 Léon (R. P.), 432.  
 Lepère, 237, 484.  
 Le Play, 229', 388-89'.  
 Le Pomelec, 499.  
 Le Prévost, 353, 389.  
 Lèques, 230'.  
 Lequette, 265.  
 Lerebours, 63', 109, 216, 275, 279.

Le Roy (M<sup>sr</sup>), 456'-57', 463-64', 467-69', 471.  
 Le Roy (abbé), 375'.  
 Leroy, 133'.  
 Leroy-Beaulieu (A.), 387', 544', 556'.  
 Le Royer, 40, 484.  
 Leroux, Ad., 482', 489'.  
 Leroux, P., 5, 7, 97'.  
 Lesléuc (de), 207, 273', 276.  
 Leuilleux, 273.  
 Levé, 339.  
 Leverrier, 255.  
 Levraud, 39.  
 Libermann, 463.  
*Libre Pensée (la)*, 41'.  
 Liébert, 486.  
 Liévin-Jacob, 110.  
 Ligneul, 443'.  
 Lion, 398.  
 Littré, 17-18, 27, 37, 237, 244, 310, 477, 479, 483-84, 488'.  
 Livingstone, 470.  
 Livinhac, 459.  
 Livois (de), 372.  
 Lockroy, 201, 237, 497.  
 Loras, 449.  
 Loth, 216', 546.  
 Louis IX, 196', 303-04, 528.  
 Louis XII, 28.  
 Louis XIII, 28.  
 Louis XIV, 28, 205, 215', 303.  
 Louis XV, 28.  
 Louis XVI, 28, 205.  
 Louis XVIII, 3.  
 Louise (sœur), 466.  
 Louvet, 424', 455', 471'.  
 Loyola (Ignace de), 541.  
 Loysen, Hyacinthe, 94, 197'.  
 Lyden (de), 75'.  
 Lyonnet, 283.

## M

Mabile, 148, 162, 164, 286'.  
 Macé, Jean, 42, 200', 244, 356, 485-86.  
 Mac-Mahon (M<sup>me</sup> de), 367'.  
 Mac-Mahon (maréchal de), 58, 127, 171, 172', 177-78, 201, 213, 223, 274, 282, 516, 536, 544.  
 Madeleine (Ste), 324, 402.  
 Magnin, 494', 548.  
 Mahy (de), 401.

Maï, 255.  
 Maignen, 353, 359-90, 392-94, 410-11, 414.  
 Maigret, 444-45.  
 Maillé (de), 184-85.  
 Maine de Biran, 475.  
*Maison de famille*, 369.  
*Maison de famille p. les jeunes ouvrières*, 370.  
*Maison des Sœurs aveugles*, 379.  
 Maître (de), 311'.  
*Malades (Œuvre des pauvres)*, 373.  
 Malapert, 481.  
 Malebranche, 317.  
 Malon, 96.  
 Mancini, 525.  
 Mandat-Grancey (de), 437.  
 Manning, 503.  
 Manteuffel, 68.  
 Marallach (M<sup>sr</sup> du), 60, 94.  
 Marat, 5, 41, 43', 117.  
 Marbeau, 366'.  
 Marc-Aurèle, 478.  
 Marceau, 444.  
 Marcel, 122'.  
 Marcère (de), 130', 179', 237', 517, 535, 537', 539', 552-53'.  
 Marchal, 288'.  
 Maréchal, 449.  
 Maret (M<sup>sr</sup>), 11, 48', 51, 284.  
 Margerie (Amédée de), 378'.  
 Margerie (Eugène de), 208', 372'.  
 Marguerite, 273.  
 Marianne, 351-52.  
 Maricourt, 313.  
 Marie, 37.  
 Marie-Joseph, 431.  
 Mariote, 384.  
 Marmier, X., 114'.  
 Marnas, 443'.  
 Marnix de Ste-Aldegonde, 30.  
 Marolles (de), 389', 414', 417.  
 Maroteau, 80', 117.  
 Marquigny, 253, 303', 335-36', 504, 506.  
 Marsault, 137'.  
*Marseillaise (la)*, 487, 529.  
 Martel, 286, 529.  
 Martha, 478.  
 Martial (St), 323.

Martignac (de), 4.  
 Martin (St), 324, 383.  
 Martin, Conrad, 169.  
 Martin, Henri, 28, 34, 494.  
 Martin, Théodore-Henri, 311'.  
 Martin-Bernard, 237.  
 Maspéro, 535'.  
 Massaia, 434.  
 Massicault, 483.  
 Massillon, 6', 333.  
 Massol, 27, 40-41, 83.  
 Mathieu, 25, 50, 190', 272, 275', 277, 281.  
 Matignon, 314, 330.  
 Maugeret, 448'.  
 Mauléon, 108.  
 Maupoint, 469.  
 Maximin (St), 323.  
 Mazzini, 42.  
 Meaux (de), 93', 94', 125', 131', 163', 179', 184'-85', 188', 221', 237', 245, 247', 339, 342, 450', 505, 523, 529, 537'-38, 543'.  
 Mecklembourg (duc de), 258.  
 Meglia, 278, 382.  
 Mégy, 79.  
 Méhée, 3.  
 Meignan, 52, 56, 66, 312, 317.  
 Meignen, 109', 113'.  
 Meillet, 109, 111.  
 Meissas (de), 61, 324.  
 Méline, 36'-40, 484.  
 Melun (Cte de), 227, 235, 386.  
 Melun (Vie Arnaud de), 131, 150, 227', 354-55, 366, 384, 388.  
 Menoret, 461.  
 Mercier, 69, 110'.  
 Mercurelli, 220'.  
 Méréimée, 43'.  
 Merveilleux du Vignaux, 208'.  
*Messageur du Sacré-Cœur (le)*, 381'.  
 Metman, 61.  
 Mezzofante, 256.  
 Michel (de Bourges), 18-19.  
 Michel, Fern., 453'.  
 Michelet, 6, 8, 28-29, 34', 476, 480.  
 Michels (des), 165'-97.  
 Michot, 67.  
 Miclaud, 64.  
 Mignard, 66'.

Mignet, 34'.  
 Milcent, 410.  
 Millaud, 40.  
 Millault, 109.  
 Millière, 80, 96, 121, 237.  
 Minck (Paule), 103'.  
 Mirroy, 64.  
 Missiessy (de), 208'.  
 Moleschott, 27.  
 Molière, 28.  
 Molinari (de), 80'.  
 Moltke (de), 98', 158.  
 Monde (le), 216', 339.  
*Monde maçonnique (le)*, 482', 486, 488', 534, 542'.  
 Monfat, 448'.  
 Monicat, 387'.  
*Moniteur (le)*, 277.  
 Monnier, 63', 266.  
 Monnot, 430.  
 Monod, 116.  
*Montagne (la)*, 98, 117.  
 Montalembert, V, 5, 8, 15, 17, 20-21, 36, 44-45, 48-49, 88', 143, 251', 277, 304-05, 311', 336, 342, 360-61, 387-88, 420', 495, 499.  
 Montlaur (de), 193'.  
 Montpensier (duchesse de), 374.  
 Monsabré, 136, 208', 314, 317-18, 330, 410.  
*Morale indépendante (la)*, 83.  
 Morat, 462'.  
 Morel, 463'.  
 Morice, 455'.  
 Morin, 79, 487.  
 Morny (de), 19.  
 Motaïs, 317.  
*Mot d'Ordre (le)*, 80', 110, 487.  
 Mottu, 82-83.  
 Moussac (de), 485.  
 Muller, 101.  
 Muller, 65.  
 Mun (comte Albert de), 305-06, 387', 390-93, 397-406, 408-11, 415-21, 491, 494-500, 502, 530-31, 534.  
 Mun (Robert de), 391, 394, 401, 403.

## N

Napoléon I<sup>er</sup> (voir Bonaparte).

Napoléon III (voir Bonaparte L.).  
 Naquet, 240, 484, 511.  
 Nardi, 520.  
*National (le)*, 150, 262, 486, 491, 524'.  
*Nazione (la)*, 544'.  
 Nêthelme, 73.  
*Neuf (Commission des)*, 212.  
 Neuf, 482', 488'.  
 Nicol, 329'.  
 Nicolas, Auguste, 311.  
 Nigra, 142, 159, 166.  
 Nisard, Auguste, 264.  
 Noailles (duc de), 72', 74'.  
 Nogret, 288'.  
 Nouvel, 271.

## O

O'Connell, 500.  
 Odelin, 356'.  
*Œuvre de Ste-Anne*, 567.  
*Œuvre nationale des Orphelins de la guerre*, 367.  
 Olier, 209.  
 Ollivaint (R. P.), 9, 109, 111, 113, 115, 119, 122-23, 126, 127.  
 Olle-Laprune, 317, 339.  
 Ollivier, Emile, 5', 46', 53, 270, 272', 277.  
 Ollivier (R. P.), 330.  
*Opinion nationale (l')*, 72, 220', 245.  
*Ordre (l')*, 220'.  
 Origène, 315.  
*Original (l')*, 41'.  
*Orphelins (Œuvre des)*, 367.  
*Orphelins agricoles (Société de patronage des)*, 367.  
 Osouf, 443.  
*Osservatore Romano*, 221.  
 Ou, 438.  
 Oudinot de Reggio, 213'.  
 Outremont (d'), 86, 271'-72', 279.  
*Ouvrier (l')*, 354.  
*Ouvrier (le jeune)*, 354.  
 Ozanam, 11, 235, 311', 353, 387, 389.

## P

Pachtler, 482'.  
 Paguelle de Follenay, 53, 68, 86', 91', 128', 263, 275', 280'.  
 Pailloux, 430.  
 Pajot, 151.  
 Pallu, 425.  
 Pallu du Parc, 286'.  
 Parent, 123.  
 Parfait, Noël, 237.  
 Paris (Cte de), 172', 251', 277, 283, 302', 314, 329.  
 Paris (Abbé), 391.  
 Paris, ancien ministre, 260, 505, 538.  
*Parisien (le Petit)*, 527.  
 Parseval (de), 398.  
 Pascal (de), 410.  
 Passy, F., 34.  
 Pataux, 271'.  
*Patrie en danger (la)*, 80'.  
 Paulmier, 280, 282.  
 Paulmier, 461.  
 Paulze d'Ivry, 213'.  
 Pautonnier, 313'.  
 Pécaut, 16', 35.  
 Péchenard, 263'.  
 Pecci, 361.  
 Pelletan, C., 125'.  
 Pelletan, E., 34, 36, 40, 59, 79, 483.  
 Peltrean - Villeneuve, 237'.  
*Père Duchêne (le)*, 80'.  
 Péreire, 387'.  
 Périn, 412, 421'.  
 Pernet (R. P.), 70, 373.  
 Perny, 440.  
 Perraud, A., 127, 251', 277, 283, 302', 314, 329.  
 Perraud, Ch., 329'.  
 Petau, 384.  
 Pététot, 384.  
 Petit (M<sup>me</sup>), 426.  
 Petit (Abbé), 108, 119.  
 Petit, Germain, 122'.  
*Petit Français (le). Voir Français.*  
 Petitjean, 443.  
 Petitot, 453.  
 Peyrat, 22, 38', 43', 44', 237, 493, 533.  
 Philippe (Frère), 71, 73, 82, 110, 354, 384.  
 Philippe, 107.  
 Picard, 59, 87.  
 Pichat, 484.

Pichenot, 275.  
 Pie II, 520.  
 Pie VII, 520.  
 Pie IX, VII, 10, 13, 46-47, 88-91, 141-45, 147-49, 151, 156-57, 159', 164-65, 167, 170, 173, 176-78, 197, 205, 222, 270, 272, 277, 282'-86, 316, 335, 378-79, 382-83, 401, 421, 452-53, 461-62, 489-90, 505, 524-25, 528', 532, 543-45, 549, 554-55.  
 Pie X, 305', 336.  
 Pie (cardinal), 47-49, 58-59, 68, 189, 196-99, 203, 205', 213, 220-21', 266, 270, 272, 279', 283-85, 288, 316-17', 320, 328, 340, 398, 419', 493, 495, 542, 546.  
 Pierre, 440'.  
 Pingaud, 3'.  
 Piolet, 424'-25', 434'-35', 441', 443', 455', 457', 462', 467', 469'.  
 Piolin, 324-25.  
 Piou, 305'.  
 Pisani, 313'.  
 Place (de la), 111.  
 Place, 52-334'.  
 Planchat, 109, 113, 122-23, 389.  
 Plantier, 49, 133', 147, 171, 222', 276, 281, 312'.  
 Plou, 113.  
 Pompallier, 448.  
 Pontlevoy (de), 110', 113', 326.  
 Pontmartin (de), 100', 107, 330'.  
 Portalis, 64'.  
 Portier, 449.  
 Pothin (St), 324.  
 Pouchet, 83.  
 Pougeois, 48'.  
 Poujoulat, 129', 222.  
 Pouplard, 462.  
 Pradié, 225-26', 271.  
 Prampain, 71'.  
 Prat, 476'.  
 Prétot, 318'.  
 Pressensé (Edmond de), 116, 209, 217, 228-29, 248, 250.  
 Prévost, 351.  
 Prévost-Paradol, 34.  
*Prière (Apostolat de la)*, 381.  
 Protot, 39', 41'.

Proudhon, 5', 7, 12-13, 25-27, 37-39.  
Puginier, 436.  
Pyat, Félix, 7, 80, 96.  
Pyat, Lucy, 111.

## Q

Quentin-Beauchard, 251.  
Quinet, 6, 8, 14-18, 28-33, 36-37, 42-43', 356', 476.

## R

*Rabelais (le)*, 41'.  
Radegonde (Ste), 383.  
Radigue, 114, 122.  
Ramadié, 284-85.  
Ramaïn, 120.  
Rambaud, Alfred, 38'.  
Rambaud (Abbé), 61, 63'.  
Ramière, 303-04, 381.  
Rampon, 230'.  
Ranc, 26'-27, 37, 39, 40, 42'-43', 125', 201.  
Randu, 304'.  
*Rappel (le)*, 220', 262, 285', 487, 492-93', 501, 535, 554.  
Raspail, 7-8.  
Rathier, 237.  
Ratisbonne, 431.  
Ravaisson, 251, 475-76, 478.  
Ravault, 65.  
Ravelet, 394.  
Ravignan (R. P. de), 326, 330.  
Ravinet, 282.  
Raynal, 484, 533'.  
Raynard, 451.  
Razoua, 80, 96.  
Récamier, 398.  
Régère, 118.  
*Régis (Société de S. François)*, 372.  
Regnault, 53'.  
Régnier, 49, 265, 277, 547.  
Régnon (de), 109.  
Rémusat (de), 154, 157, 255, 442.  
Renan, 24, 28, 38, 310-11, 317, 382, 473-74, 480, 535'.  
Rendu, 344'.  
Renouvier, 17, 26, 34, 475-76.

*Réprouvé (le)*, 41'.  
*Républicain (le)*, 553'.  
*République Française (la)*, 211, 215', 262, 336, 486, 491'-92, 496, 498, 501, 530, 535, 547', 549.  
*République maçonnique (la)*, 488'.  
Réquédât, 9.  
Rességuier (de), 163', 245.  
*Réveil (le)*, 42', 80'.  
Révol, 108.  
*Revue Bleue*, 335'.  
*Revue du Clergé français*, 312'.  
*Revue des Deux-Mondes*, 430', 433'.  
*Revue de Paris*, 3', 35.  
*Revue du Monde catholique*, 318', 362.  
*Revue du Progrès*, 7.  
*Revue germanique*, 310.  
*Revue Indépendante*, 9'.  
*Revue maçonnique*, 482'.  
*Revue positiviste*, 27.  
*Revue des Questions historiques*, 342.  
Reynaud, 7.  
Ribaucourt, 106'.  
Ricard (M<sup>sr</sup>), 371'.  
Ricard, Louis, député, 245.  
Ricard, Antoine (Abbé), 50', 272'.  
Rich, 463'.  
Richard (M<sup>sr</sup>), 271', 280-81.  
Richard (R. P.), 462.  
Richard (Abbé), 52'.  
Richemont (de), 245, 261, 442.  
Ricklin, 470'.  
Ricord, 72-73'.  
Ridel, 441.  
Rigault, H., 333.  
Rigault, R., 79, 98, 108-09', 111-12, 118.  
*Rive gauche (la)*, 27'.  
Rivet, 66.  
Robert (M<sup>sr</sup>), 273'.  
Robert (général), 232.  
Robert, 41'.  
Robespierre, 7, 29, 32, 37, 41, 43'.  
Robin, Albert, 27, 535.  
Robiou, 339.  
Rochebouet (de), 552.  
Rocheport, 39, 41', 59, 79, 80', 87, 95, 110, 487.  
Rochevoucaud (de la), 184-85.

Rochemonteix (de), 70.  
Rochetaillée (de la), 198'.  
Rochette (de la), 189, 219.  
Rochetulon (de la), 163'.  
Rodrigue, 387'.  
Roess, 50, 127', 139'.  
Rohaut de Fleury, 208', 306.  
Rohrbacher, 322-23.  
Roland, 324.  
Rolland, 235.  
Roncière (de la), 167.  
Rondelet, 407'.  
Roön (de), 68.  
Roquefeuil (Félix de), 398, 400', 410.  
Rosalie (Sœur), 355, 384.  
Roselly de Lorgues, 311'.  
Rosmini, 287.  
Rosset, 286'.  
Rossi, 61'.  
Rothan, 89.  
Rouchouze, 122.  
Rougé (de), 310.  
Rouher, 43.  
Rouland, 49'.  
Rous, 219', 273', 288'.  
Rousse, 112.  
Rousseau, 3'-4, 7, 8, 37.  
Roussel (Abbé), 110, 124, 368-39.  
Roussel, Auguste, 339, 545.  
Rouvier, 484, 515'.  
Rouvré, 463'.  
Roux, 9'.  
Roux-Lavergne, 9.  
Ruckstuhl, 190'.

## S

Sabatier (l'abbé), 109, 122.  
*Sacré-Cœur (Ligue du)*, 381.  
Saint-Charles (Sœur), 466.  
Sainte-Beuve, 6', 9', 251.  
Saint-Jean (le Docteur), 482.  
Saint-Just, 5, 41, 43'.  
Saint-Marc Girardin, 248, 251'.  
Saint-Martin, 488.  
Saint-René - Taillandier, 251'.  
Saint-Simon, 5, 27, 386.  
Saint-Vallier (de), 428'.  
Saïvet, 219, 221'-22', 273, 279, 283', 285'-86', 288.  
Salinis (M<sup>sr</sup> de), 275.  
Salinis (de), 449'.

Salvandy (de), 163'.  
Sand, G., 5, 34.  
San-Martino (de), 87.  
*Sans le sou (le)*, 41.  
Sarcey, 266, 486, 541.  
Sarraute, 369.  
Saturnin (St), 323.  
Saussier, 234.  
Sauvestre, 83.  
Savary, 218'.  
Savonarole, 409'.  
Say, Léon, 133', 238, 553'.  
Schérer, 480'.  
Schnerb, 527.  
Schoelcher, 237.  
Schopenhauer, 479.  
Schorderet, 337.  
Séailles, 479.  
Sebaux, 272-73'.  
Secchi, 255.  
Sée, Camille, 512.  
Segris, 251.  
Séguir (M<sup>sr</sup> de), 139, 277, 320, 322, 381, 384.  
Séguir (A. de), 354'.  
Seigneret, 113, 122-23, 125'.  
Sénart, 89-90'.  
Sénèque, 478.  
Sergent, 50, 271.  
Sérizier, 111, 121-22.  
Serret, 339.  
Sertillanges, 436'.  
Shakespeare, 28.  
Sibour, 13, 112.  
*Siècle (le)*, 30, 150, 262, 486, 494, 523', 531', 541, 545.  
Silvy, 86, 347'.  
Siméoni, 529.  
Simon (M<sup>me</sup> Jules), 83-84'.  
Simon Jules, 22-23, 29', 34, 35, 43-44, 59, 79, 82-83, 87, 92, 94, 117', 128, 142, 209, 237', 245-43, 245, 247, 250, 270-74, 306, 339, 484-85, 507-08', 516-17, 523, 527, 529-32, 534-37, 541, 545.  
Simon (Abbé), 108.  
Sizeranne (de la), 370'.  
Smedt (de), 323.  
Smet (de), 450'.  
*Société de Charité maternelle*, 366.  
*Société générale de protection de l'Enfance*, 367.  
*Société des Amis de l'Enfance*, 354.

Socrate, 42.  
*Soir (le)*, 72.  
Sola, 286'.  
Sonis (de), 77, 384, 391, 397.  
Soubiran (de), 371.  
Soulé, 286'.  
Souvestre, 72.  
Spencer, 477, 479.  
Spuller, 486, 493, 502.  
*Standard (The)*, 541'.  
Stande, 63'.  
Stanley, 470.  
Staub, 63'.  
Stegg, 16', 35.  
Strauss, 24.  
Stuart-Mill, 27.  
Sue, 5, 33-34.  
Sugny (de), 198', 213'.  
Sural, 108, 124.

## T

Taché, 451, 453'.  
Tailhan, 70.  
Tailhand, 163', 245, 401.  
Taine, 2', 27, 287, 296, 299, 310, 477.  
Tampé, 361'.  
Tanguy, 109.  
Tanqueray, 295'.  
Tann (de), 67.  
Target, 153, 237'.  
Tarteron (de), 151, 237'.  
Taufkirchen, 65.  
Taurin (St), 323.  
Tauvel, 446'.  
Tavernier, 337'.  
Tay, 440.  
Temple (du), 161, 166, 170.  
*Temps (le)*, 262, 265, 486, 524'.  
Tertullien, 315.  
Testelin, 81.  
Thénon, 313.  
Thérèse (Ste), 321.  
Thibaudier, 278, 283, 286'.  
Thiébaud, 272'.  
Thiers (M<sup>me</sup>), 367'.  
Thiers, 43, 58', 94-95, 116-17, 127-28, 130, 135, 142-46, 149, 151-53, 156-57, 159-61, 165-67, 169-71, 175, 178-79, 181, 184, 190, 193, 200-01, 243, 251, 270, 274, 339, 344'.  
Thomas (St), 318, 508', 520.  
Thomassin, 321, 384.

## U

Thureau-Dangin, 4, 6', 9', 180, 251', 339.  
Thiersot, 499.  
*Times (The)*, 112, 553'.  
Timon-David, 353.  
Tirard, 483.  
Tolain, 42', 96, 209, 237, 240, 261.  
Tolra, 275', 528'.  
Topinard, 535'.  
Torquemada, 32, 215'.  
Tour d'Auvergne (de la), 50, 127, 284, 493.  
Tour du Pin (de la), 391-92, 394, 398, 401, 410.  
Tournier, 39'-40'.  
Touvier, 434.  
Tracy (de), 3'.  
Trefulli, 200'.  
Tréveneuc (de), 163'.  
*Triboulet (le)*, 41'.  
Tridon, 41'.  
Trochon, 317.  
Trochu, 59, 79, 82', 84, 100.  
Trophime (St), 323.  
Troplong, 49'.  
Trousseau, 14.  
Truffaut, 463.  
Trumet, 81.  
Tschernoff, 3', 4', 6', 9', 26', 27, 38'-42'.  
Tu-Duc, 436-37'.  
Tuffier, 122-23.  
Turinaz, 273', 315.  
Turman, Max, 353', 355'.

Uhès, 63'.  
*Union (l')*, 186, 214', 218, 220, 222.  
*Union catholique électorale*, 500.  
*Union de l'Ouest*, 341.  
*Univers*, 8', 10, 20, 36, 49', 55, 65', 84', 94, 131, 139, 143, 144', 146, 147', 149-51', 154-55', 156-57, 159-61, 164, 172-73, 175-77, 180, 188-89, 196, 203, 211, 213, 220, 245, 257', 262, 273, 277, 279, 297, 303, 322, 338-41, 351', 493-94', 496, 500', 504-05', 516-17, 520', 524, 527, 540', 544'-46, 550.

V	
Vacherot, 23-25', 250, 310.	Victor-Emmanuel, 87, 89', 155-56, 158, 165-66, 171-72, 175, 524', 527, 555.
Vaifons (de), 511.	Vidieu, 102', 106', 107', 110', 112', 115'.
Vallée, 62.	<i>Vie contemporaine (la)</i> , 76'.
Vallès, Jules, 80, 125.	Vignancour, 501'.
Valroger (de), 314, 317.	Vigne, 285'.
Vanssay (de), 197, 223.	Vigny (A. de), 6'.
Varlin, 80, 103, 123.	Vigouroux, 317.
Vautier, 70.	Villebrest (de la), 61'.
<i>Vengeur (le)</i> , 80', 96.	Villefranche, 141', 151'.
Verger, 324.	Villemain, 255.
Vérig, 120.	<i>Villepinte (Œuvre des jeunes poitrinaires de)</i> , 371.
<i>Vérité Française (la)</i> , 304'-05'.	Villestreux (de), 157.
Vermech, 80'.	Vimard, 63'.
Vermorel, 14, 26.	Vincent de Paul (St), 5', 209.
Verrolles, 441.	<i>Vincent de Paul (Société de St-)</i> , 36, 353, 372.
Veillot, E., 189, 221, 339, 520, 550'.	Visconti-Venosta, 155, 157, 159, 166'.
Veillot, L., 8, 10-11', 20-47, 59, 94', 143, 151, 154, 55, 157, 162-64, 175, 177-78, 188, 211, 215, 220-21', 262, 273, 304', 322, 336, 338-39, 419, 494-96, 500, 504, 520, 522, 527, 540, 544, 546, 549, 550'.	Vitte, 448.
Viard, 448.	<i>Vœu national (Bulletin du)</i> , 380.
Vibraye (de), 203'.	Vogt, 27.
	Vollot, 312, 315'.
	Volney, 4.
	Voltaire, 4, 56, 486, 492.
	Vrignault, 394, 404.

## W

Waddington, 285, 501, 504-05, 507, 553'.
Wagner (abbé), 63'.
Waldeck-Rousseau, 271'.
Wallon, 248, 261, 268, 282-84, 311'.
Washburne, 116-17'.
Weill, 8', 37', 39'-40'.
Werder (de), 66.
Wibeau, 63'.
Wicart, 286'.
Wirchow, 27.
Wirouboff, 27, 483.
Wurtz, 65.

## Y

Yvoire (d'), 340'-41.
-----------------------

## Z

Zastrow, 66.
Zola, 39'.
Zottoli, 439.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	I
CHAPITRE PREMIER	
LE PARTI RÉPUBLICAIN ET L'ÉGLISE AVANT 1870.	
Pourquoi les rapports entre l'opinion républicaine et l'Église ont-ils toujours été empreints d'hostilité et de défiance?.....	1
L'Église pendant la période révolutionnaire.....	2
Sous la Restauration, républicains et libéraux s'acharnent contre le parti-prêtre.....	3
Monarchie de Juillet. Les systèmes socialistes et l'idée chrétienne....	5
Michelet et Quinet, sous prétexte de défendre l'Université, attaquent le catholicisme.....	6
Les autres écrivains du parti manifestent une certaine religiosité; Buchez.....	7
La République de 1848. Sympathie du clergé pour le nouveau régime.	10
Entente parfaite des deux pouvoirs.....	12
Les journées de juin inquiètent les catholiques; élection de L.-Napoléon.....	13
L'expédition de Rome; colère des montagnards.....	14
Les républicains combattent la liberté d'enseignement.....	15
Edgar Quinet prêche la séparation de l'Église et de l'École.....	16
Républicains et Socialistes préparent leur revanche.....	17
Le Deux Décembre; union intime de l'Église et de l'État.....	19
Dangers de cette alliance; exaspération des républicains contre l'Église.	21
<i>La Politique radicale et la Religion naturelle</i> de J. Simon.....	23
Étienne Vacherot et son livre, <i>la Religion</i> .....	24
Proudhon publie son ouvrage: <i>De la Justice dans la Révolution et dans l'Église</i> ; ses conclusions athées et maçonniques.....	25
Sous l'influence de Littré et de Taine, la jeunesse républicaine devient positiviste et matérialiste.....	27
<i>L'Histoire de la Révolution française</i> de Michelet.....	29

	Pages
Rôle prépondérant de Quinet dans cette campagne ; ses idées sur l'ex-termination du papisme.....	29
Il indique aux républicains la tactique à suivre dans les luttes futures.....	32
Comment remplacer le catholicisme?.....	33
Un certain nombre de républicains embrassent le protestantisme.....	34
Ferdinand Buisson et le christianisme libéral en Suisse.....	35
Déchainement de la presse en 1860. La jeunesse républicaine.....	37
Gambetta et J. Ferry.....	38
Challemel-Lacour, Clémenceau, Ranc, etc.....	39
L'initiation des républicains aux Loges maçonniques.....	40
H. Brisson et la <i>Morale indépendante</i> .....	40
Le Congrès de Liège, la <i>Société des Libres Penseurs</i> , la <i>Ligue de l'Enseignement</i> .....	41
Inquiétudes des vieux républicains ; opinion de Thiers, Jules Simon et J. Favre sur les jeunes du parti.....	43
S'ils parviennent à s'emparer du pouvoir, qu'arrivera-t-il ? Une prophétie de Montalembert.....	44

## CHAPITRE II

### L'ÉGLISE DE FRANCE PENDANT LA GUERRE CONTRE L'ALLEMAGNE.

L'Église de France à Rome en 1870 ; Pie IX ; ascendant extraordinaire qu'il exerce.....	46
L'Épiscopat français ; le groupe intransigeant ; le cardinal Donnet ; M <sup>sr</sup> Pie, M <sup>sr</sup> Plantier, M <sup>sr</sup> Freppel, etc.....	48
Le groupe d'opposition : le cardinal Mathieu, M <sup>sr</sup> Darboy, M <sup>sr</sup> Dupanloup, etc.....	50
Le groupe du tiers parti : le cardinal de Bonnechose, M <sup>sr</sup> Guibert, M <sup>sr</sup> Lavigerie, etc.....	5
L'infailibilité pontificale est proclamée (18 juillet).....	54
Déclaration de guerre à la Prusse ; lettres patriotiques des évêques.....	55
Les prêtres s'inscrivent en foule comme aumôniers ou infirmiers.....	58
Les évêques envoient leurs séminaristes sous les drapeaux, livrent leurs palais à l'intendance, ouvrent des souscriptions.....	58
Proclamation de la République (4 septembre) ; le clergé ne voit que la patrie.....	59
Les aumôniers à l'armée ; pendant les marches.....	60
Leur courage sur le champ de bataille.....	61
Leur dévouement héroïque dans les ambulances.....	62
Ils suivent nos prisonniers en Allemagne ; l' <i>Œuvre des Tombes</i> .....	63
Services rendus par les curés de campagne ; un certain nombre sont fusillés par les Prussiens.....	64
D'autres sont incarcérés et trainés en Allemagne.....	65
Noble attitude des évêques devant les Prussiens.....	66
A Dijon, M <sup>sr</sup> Rivet fait réprimer les exactions allemandes.....	66
A Orléans, M <sup>sr</sup> Dupanloup protège ses diocésains.....	67

	Pages.
Le cardinal de Bonnechose, M <sup>sr</sup> Guibert, M <sup>sr</sup> Fillion obtiennent la diminution des contributions de guerre.....	68
Les religieux de tous ordres rivalisent de patriotisme avec le clergé séculier.....	69
Entre tous, les Jésuites se prodiguent sur les champs de bataille et dans les ambulances.....	70
Admirable conduite des Frères des Écoles chrétiennes.....	72
Mort à l'ennemi du Fr. Néthelme ; lettre de J. Ferry.....	73
Les religieuses se sacrifient pareillement.....	75
Le Livre d'or des Collèges catholiques.....	76
Les Zouaves pontificaux et le général de Sonis.....	77

## CHAPITRE III

### LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE. — L'ÉGLISE ET LA COMMUNE DE PARIS (1870-1871).

Le gouvernement de la Défense nationale laisse les révolutionnaires s'organiser à Paris ; violences irréligieuses des clubs.....	80
J. Simon n'ose empêcher la fermeture des écoles de Frères.....	82
Les mêmes excès se reproduisent à Lyon, Toulouse, Marseille, etc.....	84
La délégation de Tours ; M <sup>sr</sup> Guibert et M. Crémieux.....	85
Le gouvernement de la Défense et la question romaine.....	87
Prise de Rome ; la mission de M. Sénart.....	88
Pie IX intervient auprès des belligérants pour amener la paix.....	90
Les élections à l'Assemblée nationale sont catholiques.....	92
Réunie à Bordeaux, l'Assemblée confie le pouvoir à M. Thiers et ratifie le traité de paix.....	94
Exaspération des révolutionnaires contre l'Assemblée ; causes de la Commune.....	96
Les débuts de l'insurrection ; l'Église séparée de l'État.....	98
Les églises envahies et profanées.....	100
Saturnales sacrilèges ; inventaires et pillages.....	102
Les clubs dans les églises.....	104
Le feu à Notre-Dame de Paris ; incendie de l'église de Bercy.....	106
Arrestation de M <sup>sr</sup> Darboy, des curés de Paris et des religieux.....	108
Les otages en prison ; noble résignation de M <sup>sr</sup> Darboy.....	111
Admirables sentiments du P. Olivaint, de l'abbé Seigneret, du P. Radigue, etc.....	113
L'Eucharistie, consolation suprême des prisonniers.....	115
Échec de la tentative d'échange.....	116
Entrée à Paris de l'armée ; transfert des otages à la Roquette.....	118
Martyre de M <sup>sr</sup> Darboy et de ses compagnons (24 mai 1871).....	120
Exécution du P. Captier et des Dominicains (25 mai).....	121
Le massacre de la rue Haxo (26 mai).....	122
Les représailles ; l'Église s'efforce de les modérer.....	124
Honneurs rendus aux martyrs de la Commune.....	126
M <sup>sr</sup> Guibert archevêque de Paris.....	128

## CHAPITRE IV

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA QUESTION ROMAINE (1871-1875).

	Pages.
L'Assemblée nationale : son activité, son libéralisme, ses sentiments religieux, son œuvre.....	130
Libération du territoire. La souscription nationale; lettre de M <sup>re</sup> Dupanloup.....	133
L'emprunt des cinq milliards; déclaration de M. de Goulard.....	135
Manifestations religieuses en Alsace-Lorraine; le P. Monsabré à Metz..	136
Patriotisme de M <sup>re</sup> Dupont des Loges.....	138
Les évêques français et l'Œuvre des Alsaciens-Lorrains.....	139
Affection de Pie IX pour la France; ses revendications.....	141
Sage attitude de l'Assemblée et du gouvernement sur la question romaine.....	142
L'ambassade près le Saint-Siège; l' <i>Univers</i> combat la candidature de M. Aug. Cochin.....	143
M. le comte d'Harcourt à Rome; le Jubilé pontifical.....	144
Les évêques français demandent à l'Assemblée d'intervenir en faveur du Pape; pétitions catholiques sur ce sujet.....	147
L'Italie se rapproche de l'Allemagne; les journaux républicains accusent le clergé de vouloir la guerre.....	149
Défaite des catholiques aux élections de juillet 1871.....	150
La question romaine devant l'Assemblée; déclarations de M. Thiers et de l'évêque d'Orléans (22 juillet 1871).....	151
L' <i>Univers</i> mécontent provoque un pétitionnement contre l'envoi d'un ambassadeur à Rome auprès de Victor-Emmanuel.....	156
M. Thiers offre au Pape le château de Pau; réflexions de L. Veuillot..	157
Le prince Frédéric-Charles à Rome; menaces italiennes.....	159
M. Thiers nomme M. Fournier ambassadeur près de Victor-Emmanuel; la majorité de l'Assemblée lui donne raison.....	160
Fureur de l' <i>Univers</i> contre l'Assemblée; lettres de M <sup>re</sup> Mabile et du P. d'Alzon.....	162
L'affaire des officiers de l' <i>Orénoque</i> ; démission de M. de Bourgoing, ambassadeur près le Vatican.....	165
Le baron des Michels à Rome; M. de Corcelle remplace M. de Bourgoing.....	166
Le Kulturkampf allemand. Le gouvernement italien dépouille les ordres religieux; protestation du Pape et des évêques français.....	169
Mécontentement de l'Italie; M. de Bismarck exige avec menaces une répression contre les évêques.....	172
Lettre de l'évêque de Périgueux et suspension de l' <i>Univers</i> .....	175
Le rappel de l' <i>Orénoque</i> (octobre 1874).....	177

## CHAPITRE V

## LE MOUVEMENT CATHOLIQUE ET LES TENTATIVES DE RESTAURATION MONARCHIQUE (1871-1874).

L'Assemblée divisée sur la question monarchique; attitude du clergé au cours de ces luttes.....	179
---	-----

	Pages.
La Fusion; M. Thiers et le cardinal Donnet.....	181
M <sup>re</sup> Dupanloup cherche à rapprocher les princes d'Orléans du comte de Chambord.....	182
Le comte de Paris propose une entrevue au comte de Chambord; réponse de ce dernier.....	184
Les monarchistes et M <sup>re</sup> Dupanloup tentent vainement de faire accepter au prince le drapeau tricolore; manifeste du 5 juillet 1871.....	184
Politique absolue du comte de Chambord; son illuminisme.....	187
M <sup>re</sup> Pie et l' <i>Univers</i> encouragent le prince dans son attitude inflexible. M <sup>re</sup> Dupanloup supplie Pie IX d'intervenir auprès du comte de Chambord.....	188
Lettre éloquente de l'évêque d'Orléans au prince.....	191
Réponse du comte de Chambord; jugement de M. de Falloux.....	192
M. de Vanssay et M <sup>re</sup> Pie à Rome. Les conseils de Pie IX ne réussissent pas à modifier les idées du comte de Chambord.....	195
M <sup>re</sup> Pie formule à l'usage du prince un projet de gouvernement.....	197
Cependant Gambetta organise activement le parti républicain; progrès du radicalisme.....	198
Le 24 mai 1873, M. Thiers est remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. Attente d'une restauration prochaine; prophéties et pèlerinages.....	199
Le grand pèlerinage de Chartres (25 mai); discours de M <sup>re</sup> Pie.....	201
La dévotion au Sacré-Cœur; les représentants de l'Assemblée à Paray le Monial (29 juin).....	203
Le Vœu National; M <sup>re</sup> Guibert demande à construire à Montmartre une église au Sacré-Cœur.....	205
Rapport de M. Keller à l'Assemblée; discussion et vote de la loi (24 juillet).....	208
Entrevue du comte de Chambord et du comte de Paris (5 août).....	209
La commission des <i>Neuf</i> prépare le projet de restauration.....	211
M. Chesnelong à Salzbourg; la restauration semble accomplie; inquiétudes des républicains.....	213
Intervention de M. Lerebours auprès du comte de Chambord.....	214
Une discussion entre M <sup>re</sup> Dupanloup et M. de Pressensé.....	215
La lettre du 27 octobre 1873.....	216
Impressions diverses; la monarchie paraît désormais impossible; le Septennat.....	218

## CHAPITRE VI

## L'ŒUVRE RELIGIEUSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1871-1875).

L'Assemblée s'efforce de donner à la religion la place qui lui convient dans la société et dans les lois.....	224
Augmentation du budget des cultes de 1870 à 1876.....	225
Un catholique, M. Pradié, propose de séparer l'Église de l'État.....	226
Influence de M <sup>re</sup> Dupanloup; il obtient que les prêtres fassent partie des conseils de bienfaisance.....	227

	Pages
La loi militaire réserve aux soldats le temps de remplir leurs devoirs religieux.....	229
Loi sur l'aumônerie militaire; projet de MM. Fresneau et Carron.....	231
Discussion et vote de ce projet (20 mai 1874).....	232
Projet de loi sur le repos dominical; il échoue.....	235
Une commission de l'Assemblée élabore une loi sur les associations... 237	237
Caractère libéral de ce projet; il est voté seulement en première lecture.....	239
En 1871, J. Simon propose une loi sur l'instruction primaire obligatoire.....	242
Émotion des catholiques; les évêques protestent.....	243
Le contre-projet libéral de l'Assemblée ne peut être discuté.....	246
Loi réorganisant le Conseil supérieur de l'Instruction publique; les évêques sont admis à en faire partie (19 mars 1873).....	248
M. le comte Jaubert propose une loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur; rapport de M. Laboulaye.....	251
Première discussion du projet; Challemel-Lacour et M <sup>rs</sup> Dupanloup.. 255	255
Seconde lecture. La collation des grades; institution des jurys mixtes.. 257	257
Troisième lecture. Vote de la loi (12 juillet 1875).....	261
Les évêques du centre de la France s'empressent de fonder une Université catholique à Paris.....	263
Établissement de l'Université de Lille; générosité des catholiques du Nord.....	265
M <sup>rs</sup> Freppel organise l'Université d'Angers; deux autres sont créées à Lyon et à Toulouse.....	266
Avant de se séparer, l'Assemblée vote des prières publiques.....	268

## CHAPITRE VII

### L'ÉPISCOPAT ET LE CLERGÉ FRANÇAIS DEPUIS 1870. LES COMITÉS CATHOLIQUES.

Instabilité politique de l'œuvre de l'Assemblée.....	268
Nécessité, avant de raconter les luttes religieuses, d'exposer l'état de l'Église et de ses œuvres.....	269
L'épiscopat français après 1870; comment se renouvelle-t-il?.....	270
Les nominations faites par J. Simon satisfont les intransigeants; lettre de ce ministre aux évêques.....	272
Ministères de M. Bathie et de M. de Fourtou; M. de Cabrières est nommé à Montpellier et le P. Perraud à Autun, 1874.....	275
M. de Cumont envoie M <sup>r</sup> Langénieux à Reims et M <sup>r</sup> Colet à Tours... 278	278
Ministère Wallon; M <sup>r</sup> Richard devient coadjuteur de Paris.....	280
Mort du cardinal Mathieu et de M <sup>r</sup> Plantier; ils sont remplacés par M <sup>rs</sup> Paulinier et M. Besson.....	281
Vacances des sièges de Lyon et d'Albi; nominations de M <sup>r</sup> Caverot et de M <sup>r</sup> Ramadié.....	283
Jugement sur l'épiscopat de cette époque.....	287
Recrutement du clergé. <i>Le grand péril de l'Église de France</i> .....	289

	Pages.
Les quatre-vingt-six petits séminaires; Établissements <i>purs et mixtes</i> .....	290
Les grands séminaires; lacunes de leur enseignement.....	292
Le prêtre au milieu du monde; raisons de son impuissance et de son impopularité.....	295
Développement considérable des Ordres et des Congrégations religieuses.....	298
Les Jésuites, leur influence.....	301
L'état d'esprit libéral et l'état d'esprit autoritaire; ce dernier est alors prépondérant dans le clergé.....	301
Création des Comités catholiques après la guerre.....	305
Leurs assemblées générales sont présidées par M. Chesnelong.....	307
Elles contribuent au développement des œuvres catholiques.....	307

## CHAPITRE VIII

### LES ŒUVRES CATHOLIQUES APRÈS 1870. — L'APOLOGÉTIQUE, LA PRÉDICATION, LA PRESSE.

Attaques multiples de la science contre la foi catholique au XIX <sup>e</sup> siècle.....	309
Les libres penseurs nous défient d'y répondre.....	310
Déplorable indifférence de l'épiscopat pour développer l'enseignement supérieur du clergé.....	311
L'École des Carmes.....	313
Les travaux apologétiques de quelques ordres religieux sont très insuffisants.....	314
Appel éloquent de M <sup>r</sup> Lavigerie.....	315
Les œuvres philosophiques et exégétiques manquent presque entièrement.....	317
<i>L'Exposition du Dogme catholique</i> , par le P. Monsabré.....	318
<i>Le Christianisme et les Temps présents</i> , par l'abbé Bougaud.....	319
<i>La Vie surnaturelle</i> , par l'abbé de Broglie.....	319
<i>La Vie et les Vertus chrétiennes</i> , par l'abbé Ch. Gay.....	320
<i>L'Histoire générale de l'Église</i> , par l'abbé Darras.....	322
Autres travaux historiques; la <i>Gallia Christiana</i> , le <i>Cardinal de Bérulle</i> , par l'abbé Houssaye, etc.....	325
Quel est l'état de la prédication à cette époque?.....	327
Brillante façade: M <sup>rs</sup> Dupanloup, M <sup>r</sup> Pie, M <sup>r</sup> Freppel, M <sup>r</sup> Perraud, M <sup>r</sup> Besson.....	327
Le P. Félix, le P. Roux, le P. Monsabré, etc.....	330
Quelle est l'efficacité de la prédication paroissiale?.....	331
Elle n'atteint pas les hommes, pourquoi?.....	332
La presse impie corrompt la société; qu'a fait le clergé pour s'y opposer?.....	335
Qu'aurait-il dû faire?.....	336
Prophétie saisissante de M. Baudon.....	337
Les grands journaux catholiques: <i>L'Univers</i> et <i>le Français</i> . Leur état d'esprit.....	339
M <sup>r</sup> Dupanloup fonde <i>la Défense sociale et religieuse</i> (1876).....	340
Journaux de province; les périodiques.....	341

## CHAPITRE IX

LES ŒUVRES CATHOLIQUES APRÈS 1870. — L'ÉCOLE, LA CHARITÉ,  
LA VIE CHRÉTIENNE.

	Pages.
Situation prépondérante de l'Église sur le terrain de l'enseignement primaire.....	344
La loi assure au clergé l'inspection de toutes les écoles.....	345
Règlements scolaires touchant la religion.....	346
Statistique comparée des écoles laïques et congréganistes en 1876.....	347
Les Congrégations de femmes vouées à l'enseignement populaire.....	348
Les Frères des Écoles chrétiennes; leurs succès.....	350
M. Ferdinand Buisson et les Frères.....	351
Les œuvres post-scolaires trop négligées par le clergé.....	353
Les efforts de M. Le Prévost et de M. de Melun sous ce rapport.....	354
Les patronages de jeunes filles.....	355
Situation avantageuse de l'Église dans l'enseignement secondaire en 1876.....	357
Les collèges congréganistes et ecclésiastiques.....	358
Quelle est la valeur de l'enseignement dans ces collèges?.....	359
Idéal de l'éducation chrétienne. A-t-il été réalisé?.....	360
Craintes de Montalembert et de M <sup>r</sup> Dupanloup sur ce sujet.....	360
Insuffisance des résultats obtenus.....	361
Les lacunes de l'enseignement religieux dans les collèges.....	362
Les institutions charitables après 1870.....	365
Œuvres pour les petits enfants pauvres.....	366
Innombrables orphelinats; Fondation de l'abbé Roussel.....	368
L'Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres.....	369
La Maison des sœurs aveugles de Saint-Paul et la Maison de famille des jeunes ouvrières.....	370
Œuvres qui s'occupent des adultes pauvres; l'Hospitalité de nuit.....	372
L'Œuvre des pauvres malades.....	374
Les Dames du Calvaire.....	374
Œuvres pour la vieillesse; les Petites Sœurs des Pauvres.....	375
Nécessité de grouper et de concentrer toutes ces institutions charitables.....	376
La dévotion au Sacré-Cœur: Montmartre en devient le centre.....	378
Le projet de M. Abadie; difficultés de l'entreprise.....	379
Posé de la première pierre: les millions affluent.....	380
Les Œuvres Eucharistiques.....	381
Le mouvement des pèlerinages. Couronnement de N.-Dame de Lourdes.....	382
M <sup>r</sup> Dupanloup proteste contre les abus de certaines dévotions.....	383
Les Saints pendant cette période.....	384

## CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LA QUESTION SOCIALE. — M. DE MUN ET LES CERCLES  
CATHOLIQUES D'OUVRIERS (1871-1878).

Extrême gravité de la question sociale et nécessité pour l'Église de s'en préoccuper.....	385
---	-----

	Pages.
Lamennais dans l' <i>Avenir</i> , et plus tard Ozanam, M. de Melun, Le Play, etc., ont été les précurseurs du mouvement social chrétien.....	387
Les Frères de Saint-Vincent de Paul, de M. Le Prévost.....	389
M. Maurice Meignen fonde, boulevard Montparnasse, le premier cercle d'ouvriers.....	390
Il va s'y ruiner lorsque la Providence lui fait rencontrer deux jeunes officiers chrétiens, MM. de Mun et La Tour du Pin.....	391
Leurs antécédents; M. Meignen les décide à se dévouer à la classe ouvrière.....	392
Débuts de M. de Mun au cercle Montparnasse.....	393
Fondation du Comité. L' <i>Appel aux hommes de bonne volonté</i> .....	394
Cet appel est entendu; premiers cercles établis à Paris.....	397
Voyages de M. de Mun à travers la France; le pèlerinage de Liesse.....	399
En dépit des attaques des radicaux, l'Œuvre progresse.....	401
Son organisation compliquée; le Comité central et le Secrétariat général.....	403
Les Comités locaux de province.....	405
Comment s'établissent et se recrutent les cercles d'ouvriers.....	406
Leurs règlements; le <i>Livret diplôme</i> .....	407
Les Assemblées générales annuelles; projet d'organiser toute la société française.....	409
Les idées de l'Œuvre; le Conseil des Études; l'Association catholique.....	410
Essais de rétablir les corporations.....	412
M. Harmel et ses associations du Val-des-Bois.....	413
M. Meignen et ses corporations du Cercle Montparnasse.....	414
Pourquoi ce grand effort a-t-il échoué? Apathie des classes élevées et du Clergé.....	417
Autres causes: le <i>Syllabus</i> , la politique de l'extrême droite, l'organisation aristocratique de l'Œuvre, etc.....	419

## CHAPITRE XI

## LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES (1870-1878).

L'action de l'Église de France au dehors.....	423
Les missionnaires, leur nombre, familles religieuses auxquelles ils appartiennent.....	424
La Propagation de la Foi; ressources des missionnaires français.....	426
Les missions du Levant; les Œuvres des Lazaristes et des Filles de la Charité en Turquie et en Egypte.....	428
Les Jésuites à Beyrouth.....	430
Les missions de Palestine, de Mésopotamie et de Perse.....	431
Résultats de cet apostolat; l'action française en Orient.....	433
Les missions d'Éthiopie.....	434
Les Oblats à Ceylan; le Catholicisme en Indoustan.....	435
Missions d'Indochine et de Chine.....	437
Les Jésuites à Zikawei.....	439
Les missions étrangères au Thibet, en Mandchourie et en Corée.....	441



	Pages.
La persécution dure au Japon jusqu'en 1872; progrès du catholicisme depuis cette époque.....	442
Missions d'Océanie; les Pères de Picpus dans les îles du Nord.....	444
Le P. Damien et les lépreux de Molokai.....	445
Les Maristes dans les archipels du Centre et du Sud; la carrière apostolique de M <sup>sr</sup> Bataillon.....	447
En Nouvelle-Calédonie.....	448
L'Église des États-Unis et la France.....	449
Les Oblats français dans le Dominion du Canada; M <sup>sr</sup> Taché et M <sup>sr</sup> Grandin.....	451
Merveilles des Oblats dans la Colombie britannique.....	454
Les missions de l'Amérique du Sud sont moins florissantes.....	456
Efforts de M <sup>sr</sup> Lavigerie pour christianiser l'Algérie.....	458
Les orphelins arabes; fondation des Pères Blancs.....	458
Leurs travaux en Kabylie; ils tentent vainement de pénétrer jusqu'au Soudan.....	461
Les Pères du Saint-Esprit au Sénégal; M <sup>sr</sup> Kobès.....	463
Missions du Gabon; vie héroïque de M <sup>sr</sup> Bessieux.....	465
Les Pères du Saint-Esprit au Congo.....	468
Les Oblats dans le Sud Africain; les Jésuites à Madagascar.....	468
Le P. Horner et les petits esclaves de Zanzibar.....	469
Résultats généraux.....	471

## CHAPITRE XII

### LA LIBRE PENSÉE CONTRE L'ÉGLISE. — LA FRANC-MAÇONNERIE EN 1875. LA CHAMBRE DE 1876.

La Libre pensée attaque l'Église sur tous les terrains à la fois.....	473
Renan et <i>Les Origines du Christianisme</i> ; ses conclusions.....	474
Les différents systèmes de philosophie contredisent le Christianisme.....	475
Le néocriticisme de Renouvier; la religion du <i>Personnalisme</i> .....	476
Évolution de Taine; le positivisme.....	477
Le monisme de Haeckel.....	478
Nombreux systèmes de morale; progrès du scepticisme.....	479
Sur le terrain politique, l'avènement du parti républicain rend la guerre inévitable.....	480
C'est alors que le ralliement du clergé eût dû se produire. Était-ce possible?.....	481
La franc-maçonnerie en France en 1875; les principaux républicains y sont affiliés.....	482
La franc-maçonnerie et le parti républicain ont la même organisation.....	485
La <i>Ligue de l'Enseignement</i> .....	486
La presse républicaine est tout entière anticléricale.....	486
Guerre de brochures et de conférences.....	487
La franc-maçonnerie se propose de supplanter le catholicisme; l'anticoncile de 1869.....	488
Pie IX et les évêques dénoncent le péril.....	489

	Pages.
Les élections de 1876; Gambetta maintient la lutte sur le terrain religieux.....	492
L'attitude des évêques.....	493
M. de Mun à Pontivy; victoire des républicains.....	494
L'invalidation de M. de Mun et de M. Chesnelong.....	497
Le gouvernement propose de retirer aux Universités catholiques la collation des grades; la Chambre accepte, le Sénat refuse.....	501
Multiplés projets contre l'Église.....	510
Campagne contre le budget des cultes.....	511
Intervention du cardinal Guibert; chute de M. Dufaure.....	512
M <sup>sr</sup> Guibert, évêque de Gap, exhorte le clergé à sortir de la politique et prêche l'apaisement.....	517
Réponse des intransigeants; Louis Veillot conseille un coup d'État... ..	520

## CHAPITRE XIII

### LA QUESTION ROMAINE EN 1877. — LE SEIZE MAI. — MORT DE PIE IX.

Situation très tendue au début de 1877.....	523
Une encyclique de Pie IX dénonce la loi Mancini sur les abus du clergé.....	525
Pétitions des catholiques en faveur du pape; le ministère les interdit.....	526
Les évêques joignent leurs protestations à celles de Pie IX; M <sup>sr</sup> de La doue écrit au Maréchal président et aux maires de son diocèse.....	528
Interpellation de MM. Leblond et Marcère sur les menées cléricales.....	530
Discours de Gambetta : <i>Le cléricalisme, voilà l'ennemi</i> .....	532
L'incident de <i>la Défense</i> .....	534
La Chambre invite le gouvernement à réprimer cette agitation.....	535
Protestation du cardinal Guibert; mécontentement du Maréchal.....	536
Dix jours après, le 16 mai 1877, il congédie J. Simon.....	537
Comment juger le Seize Mai? Pourquoi a-t-il échoué?.....	538
Dissolution de la Chambre; Gambetta mène la campagne électorale contre le <i>gouvernement des curés</i> .....	540
Pendant la crise du Seize Mai, on célèbre à Rome la cinquantaine épiscopale de Pie IX; paroles du pape sur la France.....	545
Attitude réservée de l'épiscopat et du clergé français pendant la lutte.....	545
Mandements de M <sup>sr</sup> de Cabrières et de M <sup>sr</sup> Magnin.....	548
Résultat des élections; les ministres se retirent.....	550
Hésitations du Maréchal président; conseils du cardinal de Bonnechose.....	551
Le ministère Dufaure et de Marcère.....	552
Les républicains ne prendront leur revanche qu'après les élections sénatoriales.....	553
Mort de Victor-Emmanuel et de Pie IX.....	555
Situation difficile que ce pape laisse à son successeur.....	556

REV15

ÚK PrF MU Brno



3129S03413

Ofakar Vojkůvka